



HAL
open science

L'histoire du jour. Récit factuel et écriture épistolaire dans la correspondance de Sévigné

Laure Depretto

► **To cite this version:**

Laure Depretto. L'histoire du jour. Récit factuel et écriture épistolaire dans la correspondance de Sévigné. Littératures. Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, 2012. Français. NNT: . tel-03128561

HAL Id: tel-03128561

<https://hal.science/tel-03128561>

Submitted on 2 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis
École Doctorale « Pratiques et Théories du Sens »

Thèse de littérature française pour le grade de Docteur de l'Université Paris 8
présentée et soutenue publiquement le 7 décembre 2012

Laure DEPRETTO

L'HISTOIRE DU JOUR.
RÉCIT FACTUEL ET ÉCRITURE ÉPISTOLAIRE
DANS LA *CORRESPONDANCE* DE SÉVIGNÉ

Sous la direction de M. Marc ESCOLA

Composition du jury :

Mme Delphine DENIS (Paris-Sorbonne)

M. Marc ESCOLA (Paris 8-Saint-Denis, Lausanne)

Mme Geneviève HAROCHE-BOUZINAC (Orléans)

M. Antoine LILTI (E.H.E.S.S.)

Mme Christine NOILLE-CLAUZADE (Grenoble III)

L'HISTOIRE DU JOUR.
RÉCIT FACTUEL ET ÉCRITURE ÉPISTOLAIRE
DANS LA *CORRESPONDANCE* DE SÉVIGNÉ

Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis
École Doctorale « Pratiques et Théories du Sens »

Thèse de littérature française pour le grade de Docteur de l'Université Paris 8
présentée et soutenue publiquement le 7 décembre 2012

Laure DEPRETTO

L'HISTOIRE DU JOUR.
RÉCIT FACTUEL ET ÉCRITURE ÉPISTOLAIRE
DANS LA *CORRESPONDANCE* DE SÉVIGNÉ

Sous la direction de M. Marc ESCOLA

Composition du jury :

Mme Delphine DENIS (Paris-Sorbonne)

M. Marc ESCOLA (Paris 8-Saint-Denis, Lausanne)

Mme Geneviève HAROCHE-BOUZINAC (Orléans)

M. Antoine LILTI (E.H.E.S.S.)

Mme Christine NOILLE-CLAUZADE (Grenoble III)

RÉSUMÉ

La *Correspondance* de Sévigné (1626-1696) est aujourd'hui majoritairement lue à l'aune du modèle de la lettre d'amour et de l'écriture de l'intime. Si les critiques ont été nombreux à souligner le talent de conteuse de la « spirituelle marquise », il n'existe encore aucune étude d'ensemble sur les récits sévignéens. Pour combler cette lacune, cette thèse réinstalle cette correspondance au sein des diverses pratiques et formes d'écriture de l'actualité qui ont cours à la même époque, afin d'analyser les modalités du récit factuel en régime épistolaire.

La première partie établit la carte des échanges de nouvelles au sein de la sociabilité mondaine et étudie les modes de circulation de l'information, les rapports entre écriture et oralité, imprimé et manuscrit, rumeur et attestation. Sous le sceau d'importantes contraintes matérielles, les informations courantes font l'objet d'appropriations diversifiées en fonction des usages épistolaires auxquels Sévigné les destine.

La seconde partie propose une typologie des rapports entre lettre et récit et examine les modèles narratifs mis en œuvre par l'épistolière (fait divers, *relation*, chronique judiciaire, fictions, etc.) en fonction de la causalité qu'elle attribue à l'événement. À partir de microlectures des lettres de Sévigné, mises en regard d'autres versions disponibles pour le même événement, on examine les gestes narratifs et herméneutiques qui président à la mise en intrigue de l'inédit.

Loin de se limiter à un horizon monographique, cette thèse sur le récit d'actualité et la consignation de l'immédiat dans la *Correspondance* de Sévigné voudrait contribuer à une histoire des manières d'écrire le temps présent.

Mots-clés : Sévigné, correspondance, littérature épistolaire, information, analyse du discours narratif, schéma narratif, narration, formes brèves, causalité.

DAILY STORIES.

Narrativity and Epistolarity in the Sévigné *Correspondence*

ABSTRACT

The *Correspondence* of Sévigné (1626-1696) is mainly read today through the model of the love letter, as an exchange of intimate feelings between a mother and her daughter. If critics were numerous to underline the narrative talent of the “spiritual marchioness”, there is not yet any overall study on Sévigné’s daily stories. To fill this gap, this thesis reinstalls this correspondence within the various forms of news writing practiced at the time, in order to analyze aspects of the factual account in epistolary communication.

The first part establishes the map of news’exchange within Sévigné’s social sphere and studies the circulation of information, the relationships between writing and orality, print and manuscript, rumours and fact-checking. News is found, selected and shaped depending on Sevigné’s intended epistolary uses.

The second part sets out to build a typology of the relationships between letter and narrative and examines the formal guidelines Sevigne resorts to for the framing of events (*fait divers, relation, chronique, fictions, etc.*). Through the *close reading* of Sévigné letters, compared with other versions recounting the same event, we explore the narrative and hermeneutic gestures which govern the construction of a plot.

Far from limiting itself to a monographic horizon, this thesis about the narrative of current events in the Sévigné *Correspondence* intends to contribute to the history of news stories writing.

Key-words : Sévigné, epistolarity, narrativity, story-telling, narrative discourse, information, news, causality.

REMERCIEMENTS

J'aime à croire, avec Patrick Boucheron, « qu'il n'y a pas de générations plus tristes que celles qui ne se reconnaissent plus de maîtres, qu'il n'y a pas de plus belle activité pour l'esprit que de lire avec bienveillance, et se laisser surprendre par de nouvelles admirations ». C'est donc à ces maîtres – qui ne souhaitaient peut-être pas en être – que j'adresse aujourd'hui mes remerciements les plus vifs : à Bernard Sève qui m'a ouvert les portes de la bibliothèque, à Michel Charles qui m'a appris à lire, avec l'élégance des solutions simples et m'a toujours conseillée et lue avec soin. À mon directeur Marc Escola surtout, pédagogue de l'enthousiasme qui m'a continuellement guidée sur les chemins de l'écriture. Ses relectures minutieuses, ses encouragements, la générosité avec laquelle il m'a associée à de beaux projets collectifs, ont toute ma reconnaissance.

Je souhaite aussi remercier Delphine Denis, Geneviève Haroche-Bouzinac, Christine Noille-Clauzade et Antoine Lilti qui me font l'honneur de participer à mon jury. Leurs travaux ont tous été sources d'inspiration.

Benedetta Craveri, Gérard Ferreyrolles, Antoine Gautier, Sandrine Hériché-Pradeau, Jean-Noël Laurenti, Cécile Lignereux, Christine Noille-Clauzade, Claudine Poulouin, Sophie Rabau, m'ont, chacun à leur manière, offert l'occasion de présenter mes travaux et prodigué de généreux conseils : qu'ils en soient ici remerciés. Merci encore à Jacques Dubois pour m'avoir encouragée sur la voie d'une « tranquille audace ».

Delphine Denis, Michèle Rosselini, Marc Escola, Jean-Michel Delacomptée et Charles Vincent ont eu la gentillesse de présider aux journées d'étude organisées avec Karine Abiven. Pierre Ronzeaud et Philippe Chométy nous ont fait confiance, lors de leur publication dans *Littératures classiques*. Qu'ils reçoivent ici le témoignage de ma gratitude.

En me confiant pour trois ans et pour l'année en cours, une charge d'enseignement et de recherche, en finançant mes déplacements, l'Université Paris 8 Saint-Denis et ses composantes (l'école doctorale « Pratiques et théories du sens », l'équipe de recherche « Littérature et histoires », le département de littérature française) m'ont permis de mener à bien mes recherches.

Un grand merci aux collègues de l'université de Paris 8, de l'équipe Fabula, du séminaire Anachronies à l'ENS, de l'université de Rouen, avec qui j'ai eu la chance de travailler pendant ces quatre années, tout particulièrement à Bruno Clément, à Camille Bloomfield, Marie-Jeanne Zenetti, Bérenger Boulay, Lise Charles, ainsi qu'à Tony Gheraert, Laurence Macé, Catriona Seth.

Merci à Karine Abiven « la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, etc. ». Organiser ensemble des journées d'étude fut un vrai plaisir et cheminer avec elle tout au long de l'écriture de cette thèse un bonheur sans faille. L'ampleur de son savoir, la richesse de ses analyses et la vivacité de son esprit m'ont été un précieux viatique.

Merci à Arnaud Welfringer, « si heureusement ressemblant ». Son intelligence, son humour, sa présence complice n'ont cessé de m'accompagner.

Merci à mes relecteurs : Karine, Marie-Jeanne, Valérie, Arnaud, Bérenger, Charles, Rahul, Catherine et Jean-Paul, toujours dévoués. J'espère qu'ils savent ce que cette thèse leur doit.

Merci à tous les amis, souvent compagnons de cette caverne d'Ali Baba qu'on appelle « rez-de-jardin » : à Valérie Alias, par amour des histoires, à Émilie Brière, maïeuticienne hors-pair, à Guillaume Calafat et Rahul Markovits par amour de l'histoire, à Pauline Decarne depuis toujours, à Claire Gheerardyn en souvenir de l'araignée de Pellisson, à Emmanuel Guy au nom de l'oncle Toby, à Frédéric Martin-Achard partisan de la *Frenchness*, Juliette Nollez, Élise Pavy, et à Charles Vincent, stratège indolent et adepte de la guerre en dentelle.

Merci à mes familles.

Merci à Thomas Nicolas qui me soutient dans tous les mondes possibles et que j'aime dans chacun d'entre eux.

Indications préliminaires

1. Contrairement à un usage rarement interrogé, *Madame de Sévigné* sera, pour nous, *Sévigné* (excepté dans les citations d'autres auteurs), à l'image de ses contemporains masculins entrés eux aussi en littérature et rarement appelés *Monsieur de*. Cette décision s'applique aussi à La Fayette qui a peu de chance, dans ce contexte, d'être confondue avec le héros de la guerre d'Indépendance américaine.

2. Nous avons toujours suivi la graphie retenue par les éditeurs des textes-sources. D'où, parfois, une disparité entre les textes à l'orthographe modernisée et ceux où est conservée la graphie d'époque. La graphie des patronymes peut ainsi varier d'un auteur à l'autre. C'est le cas notamment pour Fouquet/Fouquet ou encore Saissac/Cessac.

3. La correspondance de Sévigné est citée, sauf mention contraire, dans l'édition de Roger Duchêne. Pour chaque citation, on indique la date suivie du tome et de la page comme suit : « 22 janvier 1690, III, 819 ». Quand la date ne figure ni dans la note ni dans le corps du texte, il s'agit simplement de signaler une ou plusieurs occurrences. Le nom du destinataire est précisé en note quand ce n'est pas Mme de Grignan.

4. Nous utilisons des abréviations, notamment pour les titres de revue ou de collection, principalement :

C.A.I.E.F. *Cahiers de l'Association internationale des études françaises.*

P.F.S.C.L. *Papers on French Seventeenth Century Literature.*

R.H.L.F. *Revue d'histoire littéraire de la France.*

R.H.M.C. *Revue d'histoire moderne et contemporaine.*

S.V.E.C. *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century.*

De manière générale, les presses universitaires sont abrégées comme suit :

P.U.F. Presses universitaires de France.

5. Certains des chapitres ici réunis contiennent des développements qui ont préalablement fait l'objet d'une présentation orale ou d'une publication écrite ; ils ont été modifiés et développés pour s'inscrire dans la perspective de cette thèse. Une partie du chapitre 3 est parue dans l'article « Annoncer l'incertain : les fausses nouvelles dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », *Littératures classiques*, « L'épistolaire », dir. G. Ferreyrolles, n° 71, 2010, p. 221-236. L'étude sur la princesse de Condé au chapitre 5 a été présentée lors des journées d'étude « Actualité et inédit sous l'Ancien Régime », publiée dans *Littératures classiques*, « Écritures de l'actualité », dir. K. Abiven, L. Depretto, n° 78, 2012, p. 65-79. Quelques hypothèses sur le fait divers ont été élaborées dans le séminaire « Anachronies : textes anciens et théories modernes », lors de la séance « Nos mots et les leurs », organisée avec K. Abiven et L. Charles, E.N.S. Paris-Ulm, 25 nov. 2011. L'article « Autopsie d'un suicide. La mort de Vatel dans la *Correspondance* de Sévigné » dans *Lectures de Mme de Sévigné. Lettres de l'année 1671*, dir. C. Lignereux, Rennes, P.U.R., coll. « Didact Français » (à paraître), est un premier état de notre section du chapitre 6 consacrée à Vatel. Dans le chapitre 8, la disgrâce de Saissac et la battue dans les bois des Rochers ont été analysées dans un article du collectif *Styles, genres, auteurs*, dir. A. Gautier, S. Hériché-Pradeau, Paris, P.U.P.S., (à paraître).

Dans cet ermitage, il employait la plupart de son temps à d'interminables lectures dans les langues les plus diverses, à la rédaction d'innombrables lettres et de notes pour un dictionnaire des lieux communs, à la compilation de termes et de phrases en vue de la composition d'un glossaire complet de la navigation et de la vie en mer ainsi qu'à la réalisation de *scrap-books* de toute sorte. Il se plongeait avec prédilection dans les correspondances du passé, par exemple dans celle de Mme de Sévigné ; celle-ci était d'ailleurs beaucoup plus réelle à ses yeux que les amis encore vivants dont il était entouré. Il ne cessait de lire et de relire ce qu'elle avait écrit, la citait dans ses propres lettres, accumulait des notes à son sujet et caressait le projet d'un dictionnaire Sévigné au sein duquel seraient répertoriés tous les correspondants de Mme de Sévigné ainsi que les personnes et lieux évoqués dans sa correspondance et qui constituerait en outre une sorte d'introduction à la genèse de son écriture. Pas plus que ses autres projets littéraires, FitzGerald n'aura mené à bien – ni sans doute eu réellement l'intention de mener à bien – son projet Sévigné.

W. G. Sebald, *Les Anneaux de Saturne*¹.

¹ W. G. Sebald, *Les Anneaux de Saturne* [1995], trad. de l'allemand Bernard Kreiss, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2003, p. 260. Je remercie Céline Barral, Rahul Markovits et Laurent Zimmerman de m'avoir signalé cette référence.

Introduction

Il reste, au Musée Carnavalet, quelques reliques de sa locataire la plus célèbre. On pourrait en dresser un inventaire à la Prévert : un morceau de sa robe mortuaire², une mèche de cheveux – peut-être « apocryphe », précise le cartel –, un portrait peint par Claude Lefèvre au début des années 1660, un bureau chinois aux armes des Rabutin et des Sévigné, le brouillon du contrat de mariage de sa fille. C'est peu de chose en regard de la place qu'occupent ses lettres dans les rayons des bibliothèques : trois tomes dans la collection de la Pléiade, version « portative » de la grande édition du XIX^e siècle en quatorze volumes. Parcimonie des pièces de musée contre profusion d'une production écrite miraculeusement conservée ? Le quotidien matériel contre le canon intemporel ? L'opposition entre privé et public, entre éphémère et postérité n'est pas si marquée. D'une part, c'est uniquement sa pratique d'écriture privée ou semi-privée qui l'a fait accéder au rang des classiques³. « Écrivain sans le savoir⁴ », auteur malgré elle, Sévigné n'a rien écrit d'autre que des lettres. D'autre part, publiées de manière posthume et modifiées par les éditeurs successifs du XVIII^e siècle, les missives originales qu'on dit « de Sévigné » ont presque toutes disparu et aucune lettre de sa principale destinataire, Mme de Grignan n'a été conservée. Ce geste de publication posthume d'écrits destinés au départ à un lectorat restreint – les destinataires – a eu deux conséquences majeures pour la lecture de ses lettres par un public plus large. La première a trait à la fascination pour la personnalité de Sévigné, la lecture de ses lettres étant marquée par une grande curiosité biographique. Étant donné le statut de la correspondance, la séparation entre ce qu'il est convenu d'appeler, pour d'autres écrivains, « la vie » et

² Pour ces objets et quelques autres au statut plus hypothétique, qui « auraient appartenu » à Sévigné, on pourra consulter le catalogue publié à l'occasion du tricentenaire de sa mort : *Mme de Sévigné*, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, Paris Musées, Flammarion, 1996. S'il ne reste plus rien au château de Grignan, quelques pièces sont conservées au musée des Rochers-Sévigné, notamment un fauteuil et un encrier. Le catalogue du tricentenaire évoque en particulier le goût pour les reliques sévignéennes qui s'est développé à la fin du XVIII^e siècle : « d'autres reliques furent créées. Le juge de paix Pialla Champier, par exemple, se fit remettre une dent, enchâssée depuis dans une bague en or. M^e Veyrenc, notaire, reçut, quant à lui, deux morceaux de côtés qu'il fit ensuite encadrer », *Mme de Sévigné, op. cit.*, p. 175. Sur la fascinante étrangeté des reliques des grands hommes, voir Robert Darnton, « Le dentier de George Washington » dans *Pour les Lumières, défense, illustration, méthode*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2002, p. 28. [éd. originale : « George Washington's false teeth », *The New York Review of Books*, n° 27, mars 1997, p. 34-38].

³ Sur ces métamorphoses, voir Roger Duchêne, « Du destinataire au public, ou les métamorphoses d'une correspondance privée », *R.H.L.F.*, 1976, n° 1, p. 29-46

⁴ Marie-Odile Sweetser, « Madame de Sévigné, écrivain sans le savoir ? », *C.A.I.E.F.*, vol. 39, 1987, p. 141-157.

« l'œuvre », était pour le moins délicate. La seconde conséquence touche également à la biographie puisque de nombreux critiques ont spéculé sur le degré de conscience littéraire de Sévigné. Ainsi une querelle restée célèbre a-t-elle opposé, dans les années 1970, les adeptes de la spontanéité et les partisans d'une intentionnalité. D'un côté, Roger Duchêne insistait sur la nécessité de distinguer les épistoliers des auteurs épistolaires. Selon lui, la réussite des lettres de Sévigné résultait d'une expression spontanée, hors de toute recherche esthétique. De l'autre, Bernard Bray s'attachait, à l'inverse, à montrer que la correspondance avec Mme de Grignan était marquée par une émulation d'ordre littéraire. Même sans avoir cherché à être publiée, la marquise accordait à sa manière d'écrire une attention propre aux écrivains⁵. Le débat a été relancé au début des années 2000, à l'occasion de la traduction en français de l'ouvrage de Fritz Nies consacré à la réception des lettres de Sévigné et sur lequel nous reviendrons⁶. L'auteur y proposait un changement de perspective : il convenait de se pencher non pas sur le projet de Sévigné, mais sur la réception de ses lettres par les lecteurs successifs. Considéré aujourd'hui comme clos, en tout cas impossible à trancher – puisqu'il suppose de prendre position sur une intention par définition inaccessible – ce débat a au moins eu le mérite de mettre en lumière l'ambiguïté du statut de cette correspondance. Conscients d'avoir affaire à un texte fragile, les éditeurs et lecteurs successifs ont dû constamment négocier avec la volonté de rassembler un « corpus à la fois surabondant et toujours lacunaire⁷ » établi en

⁵ Voici les principales pièces du dossier : Bernard Bray, « Quelques aspects du système épistolaire de Mme de Sévigné », *R.H.L.F.*, 1969, n° 2, p. 491-505 ; « L'épistolière au miroir : réciprocité, réponse et rivalité dans les *Lettres* de Mme de Sévigné à sa fille », *Marseille*, 95, 1973, p. 23-27 ; « Les correspondances : une littérature du moi entre modes, modèles et mentalités », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 26^e année, Cahier 1-2, 2002, p. 47-61. Roger Duchêne, « Réalité vécue et réussite littéraire : le statut particulier de la lettre », *R.H.L.F.*, 1971, n° 2, p. 177-194. Bernard Beugnot, « Débats autour du genre épistolaire : réalité et écriture », *R.H.L.F.*, 1974, p. 195-202.

⁶ Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné. Conventions du genre et sociologie des publics*, traduit de l'allemand par M. Creff, préf. B. Bray, Paris, Honoré Champion, 2001. Compte rendu de Marc Escola, « Mme de Sévigné est-elle l'auteur de sa correspondance ? », *Acta Fabula*, URL : <http://www.fabula.org/revue/cr/290.php>, [dernière consultation le 10 septembre 2012]. Voir les réactions des différents protagonistes : Roger Duchêne, « Un horizon qui se perd dans l'infini. À propos de la traduction récente d'un livre de Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné. Conventions du genre et sociologie des publics*, Paris, Champion 2001, *P.F.S.C.L.*, vol. 30, n° 58, 2003, p. 209-230. Fritz Nies, « Duchêne, lecteur (pas) comme les autres ? », *P.F.S.C.L.*, vol. 31, n° 60, 2004, p. 223-230. Bernard Beugnot, « Mme de Sévigné telle qu'en elle-même enfin ? », *French Forum*, n° 5, 1980, p. 207-217.

⁷ Vincent Kaufmann, *L'Équivoque épistolaire*, Paris, Minuit, coll. « Critique », p. 10.

fonction d'une image⁸ de l'épistolière et avec leur désir de justifier une littéarité nécessairement conditionnelle⁹.

Au XVIII^e siècle, Horace Walpole se rend en pèlerinage sur les lieux de résidence de Sévigné. Il cherche à acquérir le plus de manuscrits possible de la (déjà) grande dame¹⁰. À sa suite, la recherche – parfois couronnée de succès – de nouvelles pièces a jalonné l'histoire éditoriale des lettres, de la divulgation en 1820 du manuscrit Grosbois à la découverte de dix autographes par Mireille Gérard¹¹. Collectionneur quasi-fétichiste d'autographes de Sévigné¹², Walpole apprécie, en même temps, un aspect précis de ses lettres, la « gazette », comme s'en étonne sa correspondante Mme du Deffand :

J'ai lu votre lettre de remerciements à la grand'maman sur la lettre de Mme de Sévigné ; elle ne voulait pas me la faire voir ; elle est étonnée ainsi que moi, que ce qui vous a engagé à appeler Mme de Sévigné votre sainte soit la partie gazette de ses lettres ; cela est difficile à deviner¹³.

Sa passion globale pour Sévigné (« votre sainte ») trouve ainsi sa raison d'être dans un intérêt local (« la partie gazette de ses lettres »). Fervent admirateur de la personne, il est, simultanément, juge et commentateur de ses écrits et délimite, dans la masse des lettres, les parties qu'il préfère. Walpole concentre les deux tendances majeures de lecture de cette correspondance. La première centrée sur la biographie est une lecture continue, totalisante. On cherche à suivre les épisodes d'une vie, l'emploi du temps d'une marquise, souvent en déplacement, aux résidences multiples, aux fréquentations nombreuses. Lire Sévigné, c'est ainsi comme vivre avec elle. La seconde, plus à distance, moins portée à l'identification, préfère le morceau choisi.

⁸ Ou, pour reprendre l'expression d'Alain Viala, d'« un jeu d'images » : Alain Viala, « Un jeu d'images : amateur, mondaine, écrivain ? », *Europe*, n° 801-802, janvier-février 1996, p. 57-68.

⁹ Dans *Fiction et Diction*, Gérard Genette distingue deux régimes de littéarité : le régime constitutif et le régime conditionnel. Relève du second régime « le domaine fort considérable de ce que j'appellerai provisoirement la littérature non fictionnelle en prose : Histoire, éloquence, essai, autobiographie par exemple, sans préjuger de textes singuliers que leur extrême singularité empêche d'adhérer à quelque genre que ce soit », Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1991, p. 26.

¹⁰ « Walpole loue en effet un culte singulier à celle qu'il nomme la sainte de Livry, et dont il recueille des reliques de toutes sortes, secondé par Mme du Deffand qui mobilise à Paris toutes ses relations pour l'enrichissement du trésor », Jean-Yves Huet, « Madame de Sévigné en Angleterre : Walpole et Madame du Deffand », *R.H.L.F.*, « Images de Madame de Sévigné », mai-juin 1996, n° 3, p. 405.

¹¹ Mireille Gérard, « Après la découverte de dix autographes : les lettres de Mme de Sévigné au président de Moulceau », *R.H.L.F.*, mai-juin 1974, p. 474-482.

¹² Il n'est pas le seul. Voir les autres admirateurs mentionnés dans *Mme de Sévigné, op. cit.*, « Admirateurs & culte des reliques », p. 172-173.

¹³ Lettre à Walpole du 17 février 1768, *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole (1766-1780)*, éd. Paget Toynbee, Londres, Methuen et C^{ie}, 1912, t. I., p. 389-390.

En effet, un geste inverse à celui du collectionneur a jalonné l'histoire de la réception de Sévigné : le geste du sélectionneur. On en donnera deux exemples. Le premier concerne les *Sevigniana*, ces recueils de citations qui collationnent des extraits de lettres¹⁴. Dans leurs préfaces, les éditeurs soulignent toujours que leur sélection a été guidée par le souci d'éviter la répétition et de valoriser la variété. Pour éviter que le lecteur ne soit lassé par les déclarations d'affection répétées de Sévigné à sa fille, ils ont surtout retenu les lettres saillantes, notamment celles qui racontent un événement :

La répétition de ce sentiment affectueux qui fait le fond essentiel de toutes les lettres de la Marquise, quoique toujours variée, trouve bien des Censeurs qui se lassant de considérer ce phénomène de tendresse maternelle, sont rebutés d'entendre une mère leur parler sans cesse des perfections de sa fille & de son amour pour elle. Sans examiner ici si ce dégoût est fondé ou non, on a cru devoir, en faveur de ces personnes, peut-être excessivement délicates, recueillir en un corps les Pensées ingénieuses, les Particularités intéressantes, les Anecdotes curieuses, les Instructions utiles & les Plaisanteries fines qui se trouvent comme noyées dans tous les Volumes de Madame de Sévigné¹⁵.

Ils justifient leur choix de valoriser surtout les bons mots (« pensées ingénieuses », « plaisanteries fines ») et les lettres narratives (« particularités intéressantes », « anecdotes curieuses ») par une anticipation des goûts du public. Dans les « volumes » de Sévigné, tout n'est pas d'égale valeur. Un agent forestier, lecteur de Sévigné était plus radical encore dans sa pratique de sélection : il découpait ses livres pour ne garder que ses pages préférées. Il fut rendu célèbre par Céline, puis baptisé « l'homme aux ciseaux » par Antoine Compagnon. De la marquise, ce lecteur a conservé uniquement les lettres relatant le procès Foucquet :

J'ai une bibliothèque uniquement à mon usage, et que je ne propose pas en exemple. [...] Il y a des livres de toutes sortes ; mais, si vous alliez les ouvrir, vous seriez bien étonné. Ils sont tous incomplets ; quelques-uns ne contiennent plus dans leur reliure que deux ou trois feuillets. Je suis d'avis qu'il faut faire commodément ce qu'on fait tous les jours ;

¹⁴ En partie émancipés du genre éditorial des Ana, les *Sevigniana* ne recueillent pas les propos oraux, jugés mémorables, d'une figure d'autorité. Sur les Ana, voir Bernard Beugnot, « Forme et histoire : le statut des Ana », *La Mémoire des textes, essai de poétique classique*, Paris, Honoré Champion, 1994, p. 67-88 ; Francine Wild, *Naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Honoré Champion, 2001 ; Karine Abiven, « L'anecdote ou la fabrique du petit fait vrai. Un genre de récit miniature, de Tallemant des Réaux à Voltaire (1650-1756), thèse de langue et littérature française, sous la dir. de Delphine Denis, soutenue le 17 novembre 2012, Université Paris-Sorbonne.

¹⁵ *Sevigniana ou recueil de pensées ingénieuses, d'anecdotes littéraires, historiques & morales, tirées des lettres de Madame la marquise de Sévigné avec des remarques pour l'intelligence du texte*, Grignan, 1756, par l'abbé P. Barral, p. V de l'Avertissement. Autre déclaration du même type : « Le choix que nous publions est uniquement destiné aux personnes qui se lassent d'entendre une mère leur parler sans cesse des perfections de sa fille et de son amour pour elle. Nous n'avons extrait des lettres que nous avons parcourues que les Anecdotes curieuses, les Instructions utiles, les Particularités intéressantes, les Pensées ingénieuses, les Plaisanteries de bon goût, etc., etc., qui se trouvent comme noyées dans toutes ses lettres et qui selon nous, doivent à peu près seules, intéresser la plupart des lecteurs », *Sevigniana. Esprit des lettres de Mme de Sévigné, édition suivie de notes historiques et publiée par Ana-Gramme Blismon*, t. I, Paris, Delarue, coll. « Bibliothèque amusante, élite des ana », 1857, Avertissement, non paginé.

alors je lis avec des ciseaux, excusez-moi et je coupe tout ce qui me déplaît [...] De Corneille, j'ai gardé tout *Polyeucte* et une partie du *Cid*. Dans mon Racine, je n'ai presque rien supprimé [...] De Mme de Sévigné, les lettres sur le procès de Fouquet [...]. Ainsi répondait un agent forestier à l'enquête d'une revue littéraire auprès de ses lecteurs¹⁶.

L'alternative entre collection et sélection se retrouve dans l'histoire de toute réception, de toute postérité littéraire. On édite tantôt des œuvres complètes – ou les plus complètes possible – tantôt des florilèges. Mais la particularité réside ici dans la sélection opérée par ces lecteurs-cueilleurs : elle témoigne d'une préférence pour les lettres narratives.

Comment expliquera-t-on cette préférence ? On peut faire l'hypothèse suivante : les récits par lettre¹⁷ sont majoritairement singulatifs, tandis que les déclarations d'affection sont répétitives. Il n'y a peut-être qu'un nombre limité de manières de dire l'absence et le manque tandis que l'événement, par essence unique, permet d'introduire de la variété et partant, d'intéresser des lecteurs non-destinataires. Dès les premières éditions de Sévigné, on observe ainsi, chez les lecteurs, deux attitudes. D'un côté, il y a ceux qui découpent des morceaux de bravoure narratifs dans la correspondance. De l'autre, des lecteurs au long cours qui, sensibles à l'expression des sentiments, s'installent dans une fréquentation familière. L'échange entre Mme du Deffand et Horace Walpole est emblématique de cette partition du lectorat sévignéen : Mme du Deffand s'étonne de la préférence d'Horace Walpole pour la « partie gazette » des lettres de Sévigné, d'autant plus qu'il manifeste par ailleurs une forme d'obsession pour la personne de Sévigné, collectionnant ses autographes. Tout au long de la *Recherche du temps perdu*, le narrateur proustien oppose de façon assez semblable la lecture lente, continuée de sa grand-mère, en osmose avec l'épistolière, à la fréquentation de « ce Sévigné de tout le monde¹⁸ », celui des anthologies, des bons mots, des anecdotes. Cette co-existence de deux manières de lire – parfois chez un seul et même lecteur comme Walpole –, de deux inflexions, l'une centrée notamment sur le récit, l'autre sur la personnalité de

¹⁶ *Le Bulletin des lettres*, n° 14, Lyon, 25 janvier 1933, p. 10-11. L'anecdote est rapportée dans *Cahiers Céline* (J.-P. Dauphin et H. Godard), n° 1, Paris, Gallimard, 1976, p. 52-54 et remise en circulation par Antoine Compagnon dans *La Seconde main, ou le travail de la citation*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1979, p. 27.

¹⁷ On emploie cette formule au singulier pour éviter la confusion avec ce qu'il est courant d'appeler « récit par lettres », soit, le plus souvent, un roman épistolaire dont l'intrigue est construite par la pluralité de lettres. Nous réserverons donc le pluriel aux cas où l'histoire racontée est répartie sur plusieurs lettres, comme lors du procès Fouquet, voir le chapitre 7, « La série et le récit ».

¹⁸ Marcel Proust, *Albertine disparue*, *À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves Tadié (dir.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1987-1989, 4 vol., t. IV, p. 236. C'est la mère de Marcel qui parle : « Hé bien si ! répondit-elle d'une voix douce, c'est moi qui détiens la nouvelle la plus extraordinaire, je ne te dirai pas la "plus grande, la plus petite", car cette citation de Sévigné faite par tous les gens qui ne savent que cela d'elle écoeurait ta grand-mère autant que "la jolie chose que c'est de faner". Nous ne daignons pas ramasser ce Sévigné de tout le monde. »

l'épistolière, est une constante dans la réception sévignéenne. Le type de lecture, conditionné en partie par le support éditorial, prend son origine dans un intérêt propre, dans un parti pris du lecteur, tourné soit vers la dimension privée, intime soit vers le versant public, socialisé d'une correspondance. Selon les époques, les usages de cette correspondance « à la croisée de l'individuel et du social¹⁹ » lue en anthologie ou en œuvres complètes, n'ont pas manqué de varier. L'histoire de la réception sévignéenne n'est pas linéaire. Ainsi est-il impératif pour restituer le « processus par lequel les œuvres prennent sens », de « considérer les relations nouées entre trois pôles : le texte, l'objet qui le porte et la pratique qui s'en empare²⁰ ».

1. La correspondance : lectures mobiles d'un texte fragile

Même si le souci de leur mise en archive n'est pas récent²¹, la fragilité des lettres se repère au nombre de manipulations éditoriales dont elles ont pu faire l'objet. « Indice de minorisation²² » pour Geneviève Haroche-Bouzinac, les interventions sur le texte épistolaire peuvent toucher à sa lettre, adaptée selon les goûts du temps, comme on l'évoquait pour les éditeurs de Sévigné au XVIII^e siècle, ou encore à son intégralité. On supprime ainsi des passages jugés trop privés (questions matérielles, financières, secrets de famille, etc.) ou trop répétitifs. Bernard Raffali signale notamment le sort réservé aux lettres de la princesse Palatine, progressivement transformées en texte-chimère, en mini-mémoires :

Déplorons seulement que nous ne possédions qu'une connaissance si limitée en France des lettres de la princesse Palatine, par suite de ce principe auquel ont souscrit tous les éditeurs, et qui veut que la Princesse répéta les mêmes nouvelles à ses divers correspondants²³.

¹⁹ Mireille Bossis (dir.), *La Lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Paris, Éditions Kimé, 1994.

²⁰ Roger Chartier, Christian Jouhaud, « Pratiques historiennes des textes » dans Claude Reichler (dir.), *L'Interprétation des textes*, Paris, Minuit, coll. « Arguments », 1989, p. 59.

²¹ « Au-delà de ces préoccupations de présentation, les traités envisagent, dans un souci de postérité dont nous sommes les premiers bénéficiaires, de conserver les correspondances reçues. Ils indiquent comment répertorier les lettres. [...] Ces précautions, qui transforment la lettre en pièce d'archive, confirment s'il en était besoin, que la correspondance est loin d'être regardée comme le mode de l'éphémère », Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse (1711-1733), la formation d'un épistolier au XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 65-66.

²² Geneviève Haroche-Bouzinac, « La lettre à l'âge classique, genre mineur ? », *R.H.L.F.*, « Les hiérarchies littéraires », mars-avril 1999, n° 2, p. 183-204. Sur le passage de la lettre au livre, voir Bernard Bray, « Du brouillon épistolaire au livre de lettres », « La constitution du texte épistolaire : l'exemple de Chapelain », *Épistoliers de l'âge classique. L'art de la correspondance chez Madame de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, éd. Odile Richard-Pauchet, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2007, p. 120-125 et p. 126-139.

²³ Bernard Raffali, « La Palatine et Mme de Sévigné » dans Klaus J. Mattheier, Paul Valentin (dir.), *Pathos, Klatsch und Ehrlichkeit*, Tübingen, Stauffenburg Verlag, 1990, p. 140.

Ainsi sa correspondance a-t-elle peu à peu été transformée : en rubriques d'anecdotes d'abord dans l'édition de 1788 ; en « Mémoires et fragments historiques » pour celle de 1832²⁴. Depuis les fameuses déclarations de La Bruyère sur la supériorité des femmes dans ce genre d'écrits²⁵, l'épistolaire a été associé au féminin²⁶, cantonné au domaine des affects, traité en mode mineur, comme un document de moindre valeur historique que le genre majeur des Mémoires, bien souvent masculins, comme un texte de plaisir léger, d'enjouement, de grâce. La conservation aléatoire du manuscrit liée à son caractère éphémère et à sa dimension privée a conduit à la fabrication éditoriale de textes nécessairement incomplets. Non seulement aucune lettre de Mme de Grignan n'a été conservée, mais encore un certain nombre de missives de sa mère ont été perdues. Toutes les lettres ne nous sont pas parvenues, certaines réponses ont disparu. C'est ainsi sur un texte fragile, trace incomplète d'une pratique culturelle qui l'excède, qu'on travaille nécessairement quand on étudie la correspondance de Sévigné.

La fragilité du texte épistolaire est directement corrélée aux motivations qui président à sa publication. En s'appuyant sur le programme d'esthétique de la réception lancé en son temps par Hans-Robert Jauss, Fritz Nies a dégagé, pour la correspondance de Sévigné, deux grandes époques. Pendant la première qu'il appelle « la période à dominante esthétique²⁷ » et qui concerne les premiers récepteurs des lettres (les destinataires et un cercle élargi), l'accent est mis sur le divertissement tandis qu'à partir du XVIII^e siècle, les lecteurs font un usage tantôt documentaire, tantôt pédagogique de ces lettres : c'est « la période centrée sur le

²⁴ *Ibid.*, p. 141. Voir aussi Florence Orwat, « Un genre sous tension : les lettres de Madame Palatine », *Littératures classiques*, « L'Épistolaire au XVII^e siècle », dir. Gérard Ferreyrolles, n° 71, printemps 2010, p. 255-284.

²⁵ « Je ne sais si l'on pourra jamais mettre dans des lettres plus d'esprit, plus de tour, plus d'agrément et plus de style que l'on en voit dans celles de BALZAC et de VOITURE ; elles sont vides de sentiments qui n'ont régné que depuis leur temps, et qui doivent aux femmes leur naissance. Ce sexe va plus loin que le nôtre dans ce genre d'écrire ; elles trouvent sous leur plume des tours et des expressions qui souvent en nous ne sont l'effet que d'un long travail et d'une pénible recherche ; elles sont heureuses dans le choix des termes, qu'elles placent si juste, que tout connus qu'ils sont, ils ont le charme de la nouveauté, et semblent être faits seulement pour l'usage où elles les mettent ; il n'appartient qu'à elles de faire lire dans un seul mot tout un sentiment, et de rendre délicatement une pensée qui est délicate ; elles ont un enchaînement de discours inimitable qui se suit naturellement, et qui n'est lié que par le sens. Si les femmes étaient toujours correctes, j'oserais dire que les lettres de quelques-unes d'entr'elles seraient peut-être ce que nous avons dans notre langue de mieux écrit », La Bruyère, *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, éd. Marc Escola, Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 1999, « Des ouvrages de l'esprit », § 37, p. 172.

²⁶ Voir Christine Planté (dir.), *L'Épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Honoré Champion, 2006 et Brigitte Diaz, Jürgen Siess (dir.), *L'Épistolaire au féminin. Correspondances de femmes (XVIII^e-XX^e siècle)*, colloque de Cerisy-La-Salle 2003, Caen, P.U.C., 2006.

²⁷ Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné. Conventions du genre et sociologie des publics*, op. cit., p. 23.

contenu²⁸ ». Les lettres sont ainsi lues soit pour alimenter la recherche historique sur le Grand Siècle²⁹, soit pour dispenser des leçons, de politesse comme de morale.

Pour poursuivre jusqu'à aujourd'hui, le panorama de la réception sévignéenne dressé il y a quarante ans par Fritz Nies³⁰, nous pourrions ajouter une nouvelle période, centrée sur le modèle de la lettre d'amour et d'une correspondance affective entre mère et fille, élaboré à partir des années 1970 par le critique et éditeur de Sévigné, Roger Duchêne. Grille de lecture progressivement devenue dominante, cette analyse rend compte d'un effet de masse, d'une dimension majoritaire, puisque sur les quelques mille cent vingt lettres conservées, plus de sept cents sont adressées à Mme de Grignan, partie en Provence en 1671. À l'inverse, l'intérêt pour les récits chez Sévigné prend tantôt le chemin déjà balisé du morceau célèbre, maintes fois reproduit (le mariage raté du duc de Lauzun et de la Grande Mademoiselle, le suicide de Vatel, la mort de Turenne, etc.) tantôt celui, moins fréquenté, du récit éphémère, qui n'est pas passé à la postérité. À la lecture continue de la correspondance affective entre la mère et la fille s'oppose la pratique du morceau choisi ou méconnu. Roland Barthes distinguait deux lectures des maximes de La Rochefoucauld : la lecture suivie et la lecture par fragments³¹. Ces deux modes concurrents valent pour la correspondance de Sévigné, comme d'ailleurs pour beaucoup d'autres textes de la même période³². Ils ont fortement conditionné l'histoire de sa réception.

À rebours de la lecture affective suivie préconisée par Roger Duchêne, nous avons fait le choix d'une conversion du regard, en centrant notre propos sur le versant public de cette

²⁸ *Ibid.*, p. 159.

²⁹ Lorsqu'est publié en 1725 son premier recueil séparé dans l'édition dite de Troyes, la plupart des vingt-huit lettres ou fragments de lettres retenus concerne un événement. Le titre de l'ouvrage d'ailleurs le dit explicitement : « qui contiennent beaucoup de particularitez de l'Histoire de Louis XIV ». Quelques lettres de Sévigné ont déjà été publiées, insérées dans les *Mémoires* puis la *Correspondance* de Bussy-Rabutin lors de leur publication posthume en 1696 et 1697.

³⁰ Le livre de Nies, *Gattungs poetik und Publikumsstruktur: zur Geschichte der Sévignébriefe*, est paru à Munich en 1972, soit la même année que le premier volume de l'édition Roger Duchêne dans la Bibliothèque de la Pléiade.

³¹ « On peut lire La Rochefoucauld de deux façons : par citations ou de suite. Dans le premier cas, j'ouvre de temps en temps le livre, j'y cueille une pensée, j'en savoure la convenance, je me l'approprie, je fais de cette forme anonyme la voix même de ma situation ou de mon humeur ; dans le second cas, je lis les maximes pas à pas, comme un récit ou un essai ; mais du coup, le livre me concerne à peine : les maximes de La Rochefoucauld disent à tel point les mêmes choses, que c'est leur auteur, ses obsessions, son temps, qu'elles nous livrent, non nous-mêmes. Voilà donc que le même ouvrage, lu de façons différentes, semble contenir deux projets opposés : ici un *pour-moi* (et quelle adresse ! cette maxime traverse trois siècles pour venir me raconter), là, un *pour-soi*, celui de l'auteur, qui se dit, se répète, s'impose, comme enfermé dans un discours sans fin, sans ordre, à la façon d'un monologue obsédé », Roland Barthes, « La Rochefoucauld : *Réflexions ou Sentences et Maximes* », dans *Le Degré zéro de l'écriture*, suivi de *Nouveaux Essais critiques*, Paris, Seuil, rééd. coll. « Points Essais », 1972, p. 69.

³² On pense non seulement aux *Maximes* de La Rochefoucauld, mais encore aux *Fables* de La Fontaine ou aux *Pensées* de Pascal.

correspondance – c'est-à-dire sur ce qui touche aux événements de son siècle, aux pratiques de sociabilité –, tel qu'il se manifeste dans les séquences narratives des lettres. L'hypothèse de Bernard Bray selon laquelle les récits sont des séquences détachables, lisibles hors-lettre et signalées par l'épistolière comme pouvant être lues à voix haute à un cercle élargi d'auditeurs, est à cet égard particulièrement séduisante. La séquence narrative dans la lettre discriminerait des publics différents pour une même lettre, en fonction des parties qui la composent :

Ces fragments sont relativement faciles à isoler et se prêtent bien à la lecture à haute voix. Il n'est donc pas surprenant qu'ils constituent la partie de la correspondance la plus accessible à une collectivité, la plus mêlée à la vie sociale des deux épistoliers³³.

Si le fonctionnement narratif a été bien analysé pour les romans épistolaires, dans lesquels l'agencement des lettres constitue l'intrigue³⁴, il en va autrement pour les correspondances réelles. Celles-ci ont été lues soit comme laboratoire et coulisses de l'œuvre principale pour les écrivains, Flaubert en tête ; soit comme manières de conjurer la séparation avec le destinataire, soit enfin comme autant de documents disponibles pour une histoire de la vie privée. La dimension intime de cette correspondance et la place qu'elle occupe dans l'émergence de la sphère privée sont désormais bien connues³⁵.

2. *L'exception narrative*

Quelle que soit la lecture adoptée, cursive ou non, aucun des commentateurs n'a manqué de valoriser les qualités de conteuse de l'épistolière. Ainsi Voltaire lui réserve-t-il la première place pour « conter des bagatelles avec grâce³⁶ ». Gustave Lanson lui reconnaît un véritable travail du matériau événementiel : « Elle ne croyait pas avoir tout fait quand elle avait récolté des nouvelles et des anecdotes : il lui restait à les conter et elle tâchait de bien

³³ Bernard Bray, « Madame de Sévigné et l'art de la narration », *Épistoliers de l'âge classique*, op. cit., p. 296-297.

³⁴ Voir Jean Rousset, « Une forme littéraire : le roman par lettres », *Forme et signification*, Paris, José Corti, 1962, p. 74 : « J'ai parlé de récit, mais ne vaut-il pas mieux renoncer à ce terme ? Où est le récit dans la *Nouvelle Héloïse*, dans *Les Liaisons dangereuses* ? Il semble qu'avec l'avènement de la forme épistolaire, le romancier, pour la première fois dans l'histoire du roman, renonce au récit ; il ne raconte plus, ni ne fait raconter par ses personnages [...] l'événement, c'est encore l'échange et la disposition des lettres, l'ordre donné aux pièces du dossier ».

³⁵ Voir à ce sujet Nathalie Freidel, *La Conquête de l'intime. Public et privé dans la correspondance de Mme de Sévigné*, Paris: Honoré Champion, 2009.

³⁶ Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV, Œuvres historiques*, éd. René Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957, p. 1011. Cité par Geneviève Haroche-Bouzinac, « Voltaire et Mme de Sévigné : un éloge en contrepoint », *R.H.L.F.*, « Images de Mme de Sévigné », op. cit., p. 396.

conter³⁷. » Daniel Mornet met l'accent sur l'éventail de ses compétences et sur la diversité des formes narratives :

Elle possède merveilleusement l'art du récit, de tous les récits, le récit humoristique (la façon de prendre les eaux à Vichy, la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit, dix scènes de la vie bretonne), le récit rapide et pourtant vivant (comme l'altercation de d'Harcourt et de La Feuillade), le récit dramatique sobre (comme l'incendie de la maison de Guitaut ou le départ de Lauzun), le récit pathétique, tout pénétré des émotions de la mort et des grands périls (mort de sa tante, du comte de Guiche, de Turenne)³⁸.

Ce n'est ici qu'un échantillon tant sont nombreux les critiques qui ont souligné les réussites narratives de Sévigné, sans pourtant que ces dernières soient tout à fait prises au sérieux. Les quelques travaux existants sur la question sont surtout des études de texte, des microlectures ponctuelles³⁹. L'absence d'étude générale peut s'expliquer par deux causes. Soit on reconnaît un art du récit, mais on minore les sujets qui donnent lieu à ces narrations : Sévigné raconte bien, mais des choses de peu d'intérêt, des bagatelles éphémères. Handicapée par la longue tradition critique qui a fait de l'écriture épistolaire une pratique féminine, intimiste, les lettres de Sévigné ont rarement été lues en rapport avec leur actualité, pour leur dimension événementielle. Soit les narrations ne sont qu'une des manifestations d'une affection et il faut les étudier comme telles, sans les singulariser. Ainsi Roger Duchêne déclare-t-il dans une note préliminaire à sa thèse :

J'avais l'intention de montrer, dans un second volume, comment le contenu des lettres est entièrement subordonné à la passion maternelle, même là où, en apparence, il s'agit d'argent, d'affaires, de santé ou de reportages brillants. Ce second volume n'a pas été rédigé⁴⁰.

Dans sa biographie de Sévigné publiée à l'occasion du tricentenaire de sa mort, Roger Duchêne confirme cette position, en prenant appui sur des déclarations de l'épistolière : « elle a beaucoup insisté, dans ses premières lettres, sur son soin, d'informer sa fille (en même temps qu'elle reconnaissait que ses récits n'étaient qu'un des moyens de dire autrement sa tendresse⁴¹) ». Soit les récits sont considérés comme de peu d'importance et la critique

³⁷ Gustave Lanson, « Notice Mme de Sévigné » dans *Lettres choisies des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette, 1932.

³⁸ Daniel Mornet, *Histoire de la littérature française classique. 1660-1700. Ses caractères véritables. Ses aspects inconnus*, Paris, Armand Colin, 1940, chap. VII « La littérature épistolaire. Madame de Sévigné », p. 328.

³⁹ Nous les mentionnerons dans plusieurs chapitres ultérieurs.

⁴⁰ Roger Duchêne *Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 6.

⁴¹ Roger Duchêne, *Naissances d'un écrivain : Mme de Sévigné*, Paris, Fayard, 1996, p. 150.

reprend le lexique sévignéen pour les désigner (« bagatelles⁴² », « lanternes⁴³ », « guenille⁴⁴ », etc.). Soit l'analyse du récit n'est qu'une sous-partie de l'étude générale des manifestations affectives. Même si les critiques sont nombreux à souligner l'inimitable talent de conteuse de la « spirituelle marquise », une telle proposition n'a jamais été étayée, par des preuves. Il n'existe encore aucune étude d'ensemble sur les récits sévignéens.

C'est cette lacune que notre travail entreprend de combler en proposant une analyse des modalités du récit factuel en régime épistolaire. En nous intéressant aux récits sévignéens, on a bien conscience de construire un sous-ensemble, en isolant des exceptions par rapport au volume épistolaire. Nous proposons par ailleurs des hypothèses pour valoriser et mettre en perspective ces récits dans le champ critique. Sur quels éléments repose la réussite d'un récit ? Exception quantitative et qualitative, la narration sévignéenne mérite une attention particulière. On se propose de relire les lettres de la marquise comme des narrations à l'absent(e). Comment raconte-t-on par lettres ? Qu'y raconte-t-on ? Comment y met-on en récit l'actualité ?

3. Contraintes et parades du récit épistolaire

Les récits par lettre comportent un certain nombre de spécificités qu'il convient de répertorier. Tout d'abord, les lettres de Sévigné appartiennent à l'ensemble des textes dits factuels. Partant, les récits qui s'y développent portent sur des événements ayant réellement eu lieu. C'est une évidence, mais après tout, l'épistolière pourrait inventer de brèves fictions pour divertir sa destinataire favorite, comme à la cour, où l'on aimait à « mitonner » :

Mme de Coulanges qui m'est venue faire ici une fort honnête visite, qui durera jusqu'à demain, voulut bien nous faire part des contes avec quoi l'on amuse les dames de Versailles ; cela s'appelle les mitonner. Elle nous mitonna donc, et nous parla d'une île verte, où l'on élevait une princesse plus belle que le jour ; c'étaient les fées qui soufflaient sur elle à tout moment [...]. Ce conte dura une bonne heure⁴⁵.

Or, la narratologie a plutôt favorisé les récits fictionnels, les textes consacrés aux *res factae* étant le plus souvent restés « dans l'angle mort de l'attention critique⁴⁶ ». Gérard Genette signale lui-même ce défaut à plusieurs reprises dans ses ouvrages. Dans *Fiction et diction*, il

⁴² 8 avril 1671,

⁴³ 13 mars 1671,

⁴⁴ 28 juillet 1677, II, 504.

⁴⁵ Sévigné, *Correspondance*, 6 août 1677, II, 516. Désormais, seules les dates, tomais et page seront indiquées.

⁴⁶ Comme l'écrit Jean-Louis Jeannelle dans un article programmatique, « L'acheminement vers le réel. Pour une étude des genres factuels, le cas des mémoires », *Poétique*, n° 139, septembre 2004, p. 280.

appelait de ses vœux l'étude en quelque sorte symétrique des caractères propres au discours du récit factuel :

Il y faudrait une vaste enquête à travers des pratiques comme l'Histoire, la biographie, le journal intime, le récit de presse, le rapport de police, la narration judiciaire, le potin quotidien et autres formes de ce que Mallarmé appelait « l'universel reportage »⁴⁷.

Structure d'accueil de nombreux types de récits, la lettre, bien qu'absente de l'énumération, fait partie intégrante des « pratiques » citées.

Les récits sévignéens ont une seconde caractéristique majeure. Ils sont en prise avec un présent, une actualité qui exerce un certain nombre de contraintes sur les possibilités de mise en forme. Sauf exception, un épistolier ne raconte pas des histoires du passé⁴⁸. Il informe son destinataire de ce qui vient juste d'arriver. Contrairement au mémorialiste, l'épistolier n'a donc pas le recul que permet l'écriture rétrospective. Il annonce des nouvelles dont il ignore le degré de viabilité, raconte des histoires dont il ne connaît pas toujours la fin. Si l'actualité n'a jamais de bornes fermes et circonscrites, on considère ici comme actuels tous les événements inclus dans « un laps de temps qui comprend ce qui est en train de se produire (l'inchoatif), ce qui est arrivé assez récemment et ce qui va se produire, c'est-à-dire le présent, le futur et le passé proches⁴⁹. » Comme l'écrivent Pierre Duranton et Henri Labrosse à propos des gazettes de l'Ancien Régime, il s'écrit, dans les lettres, « une information en manque de durée⁵⁰ ». Les récits de Sévigné, en particulier ceux qui concernent des événements historiques passés à la postérité, connus par d'autres sources, ont « une certaine couleur de contemporanéité⁵¹ » qui les distingue notamment du genre rétrospectif des Mémoires. Mais en raison du temps incompressible d'acheminement d'une lettre, ce que Sévigné nomme « les contretemps de l'éloignement⁵² », l'information épistolaire doit relever le défi d'une obsolescence rapide⁵³.

⁴⁷ Gérard Genette, *Fiction et diction*, op. cit., p. 66-67.

⁴⁸ À titre de curiosité, on en donnera un exemple : dans une de ses lettres au duc de Langres, écrite en 1664, Boursault rapporte une anecdote ancienne, concernant un astrologue sous Louis XI *Le Reporter d'un évêque. Lettres de Boursault à Monseigneur de Langres*, éd. Émile Colombey, Paris, Ancienne Maison Quantin, 1891, p. 128. Ces histoires anciennes sont l'exception dans les correspondances.

⁴⁹ Marie-Ève Thérenty, *La Littérature au quotidien. Poétiques journalistiques au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2007, p. 90.

⁵⁰ Pierre Réat et Claude Labrosse, « Le texte de la gazette » dans Henri Duranton, Claude Labrosse, Pierre Réat (dir.), *Les Gazettes européennes de langue française XVII^e-XVIII^e siècles*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1993, p. 140.

⁵¹ Formule de Chateaubriand à propos de son récit des journées de juillet 1830 dans les *Mémoires d'outre-tombe*, citée par Vincent Descombes, « Qu'est-ce qu'être contemporain ? », *Le Genre humain*, « Actualités du contemporain », février 2000, n° 35, p. 22.

⁵² 6 décembre 1671, I, 389.

Périmée quand elle arrivera, la nouvelle doit trouver moyen de s'assurer d'autres types de gratification : plaisir d'un récit enjoué, divertissant, création d'effets d'attente et de *suspense* par la promesse de la mise à jour des nouvelles, etc. De même, lorsqu'une nouvelle a déjà été annoncée dans une lettre précédente, Sévigné réagence le matériau événementiel de manière à lui assurer une autre forme de nouveauté. Cet ensemble de « parades⁵⁴ » permet à l'épistolière de contourner les écueils d'une écriture de l'actualité toujours menacée d'inactualité.

Enfin, on s'en doute, le cadre pragmatique de l'adresse, sans cesse rappelé par la narratrice-épistolière, distingue au premier chef le récit par lettre des autres récits factuels. Si des Mémoires peuvent être adressés, si des épîtres dédicatoires rappellent qu'on écrit toujours pour quelqu'un, un récit épistolaire ne s'émancipe jamais pleinement du discours dans lequel il s'insère⁵⁵. Dans l'épistolaire, le besoin d'informer son destinataire et de le tenir au courant de l'actualité explique en grande partie la présence de développements narratifs dans le cours de la lettre. Dans une société où l'information circule difficilement, pour des raisons matérielles et politiques, la possession de nouvelles est aussi un signe de distinction :

il n'est personne qui ne reconnoisse absolument pour nouveau ce qu'il entend dire pour la première fois, & qui ne considère ainsi la connoissance qu'on en a, comme quelque chose que tout le monde n'a pas, & partant quelque chose d'estimable, qui sert à faire paroître & à se distinguer⁵⁶.

Détenir une information, être au courant en temps et en heure de tout ce qui arrive, rappelle Saint-Réal, c'est littéralement être en possession d'un bien qu'on choisit d'offrir à l'autre, en faisant montre de sa supériorité par rapport à lui, autant que d'une générosité à son endroit. Manifestation d'un plaisir pris à l'inédit, de sa recherche comme de son annonce (savoir le premier et dire en premier), le récit d'actualité alimente les réflexions entre correspondants. Un épistolier, qui a pris soin de sélectionner dans le tissu de son actualité ce qui est susceptible d'intéresser son destinataire, transmet des nouvelles, des potins, des relations d'événements officiels, etc. pour les commenter avec lui. En circulation, un récit par lettre a

⁵³ « Par exemple entre Aix-en-Provence et Vitry (le bureau de la poste aux lettres qui dessert les Rochers), la lettre parcourt 1100 kilomètres, en passant par Paris. Les courriers qui la prendront en charge passent par cent sept relais (d'après la carte de Sanson de 1676), et parcourent la distance complète en 42 heures environ, soit à une vitesse de 26 kilomètres à l'heure et couvrent une distance de 138 kilomètres par jour », Collectif, *Le Patrimoine de la Poste*, Flohic éditions, 1996, p. 39.

⁵⁴ Shelly Charles, « Sur l'écriture du présent : la *Gazette d'Amsterdam* et la *Gazette de France* », dans Henri Duranton, Claude Labrosse et Pierre Rétat (dir.), *Les Gazettes européennes de langue française*, op. cit., p. 179.

⁵⁵ Pour le développement de cette question, voir notre Préambule II, « Narration et interprétation » qui ouvre la seconde partie.

⁵⁶ Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire* [1671], éd. René Démoris et Charles Meurillon [1980], Villeneuve-d'Ascq, Presses de l'Université de Lille III, 2000, p. 4-5.

toujours vocation, on le verra, à susciter des interprétations, un échange de type conversationnel. C'est ce qu'indique Sévigné quand elle évoque « l'évangile du jour⁵⁷ » « soit le "texte" que l'on commente et sur lequel on moralise : périphrase quelque peu iconoclaste, qui institue l'anecdote mondaine en substitut du texte évangélique, et la lettre en ironique équivalent d'un sermon⁵⁸ ».

Mais l'inédit, c'est aussi ce qui est sans précédent et donc sans grille de lecture préalable. Il convient alors de rapporter le matériau événementiel inconnu à du connu, à des modèles explicatifs accessibles. Pour cela, Sévigné dispose d'une « mémoire de référence⁵⁹ », ce qui lui permet d'interpréter une nouvelle à l'aune d'événements ressemblants qui ont déjà eu lieu et ont déjà été interprétés. Elle recourt aussi à des modèles tirés des lectures, bien souvent fictionnelles. Elle peut alors configurer l'événement en lui appliquant un filtre (celui de la fable, de la tragédie, de la comédie, de l'histoire tragique, etc.). Dans son analyse de la série de lettres sur le mariage raté de la Grande Mademoiselle et de Lauzun, qui s'ouvre par la fameuse annonce à Coulanges (« Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, etc.⁶⁰ »), Michel Charles a pu montrer que l'écriture épistolaire est prise dans « le jeu ouvert de trois éléments : l'événement, le modèle littéraire qu'il appelle et le principe de nouveauté⁶¹ ». Ouvert sur un horizon incertain, l'événement en cours de réalisation se prête aussi à des spéculations, des hypothèses d'anticipation, ce que manifeste notamment le passage au conditionnel. On peut l'appréhender en inventant son issue par des raisonnements logiques, par des mises en relation, par des inférences causales et prédire le futur, ou selon l'expression de Sévigné : « faire des almanachs⁶² ».

À la différence du journal – comme celui d'Olivier Lefèvre d'Ormesson dans lequel nous ferons plusieurs incursions –, la lettre doit garantir une lisibilité, tout en maintenant intacte la curiosité du destinataire. Le cadre de l'adresse qui oriente constamment les récits suppose à la fois de ménager des effets de surprise propres à capter l'attention du destinataire, et d'instaurer de bonnes conditions de compréhension, notamment par des efforts d'explication de l'événement. Cette tension entre deux exigences qui peuvent entrer en conflit

⁵⁷ Pour les occurrences de cette formule, voir 12 octobre 1677, II, 569 ; 18 décembre 1679, II, 771 ; 26 mai 1683, III, 114 ; 25 mars 1689, III, 557-558.

⁵⁸ Marc Escola, « La seconde main de la marquise : fiction et diction dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », dans Raphaël Baroni et Marielle Macé (dir.), *La Licorne*, n° 79, « Le savoir des genres », 2006, p. 208.

⁵⁹ Pierre Réat (dir.), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, Lyon, P.U.L., Paris, C.N.R.S., 1988, p. 26.

⁶⁰ 15 décembre 1670, I, 139.

⁶¹ Michel Charles, *Introduction à l'étude des textes*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1995, p. 258.

⁶² 15 avril 1676, II, 269 : « Cependant on raisonne et l'on fait des almanachs ».

s'affaiblit à proportion de la familiarité, de la complicité entre destinataires : quand on écrit à sa fille, on peut aisément rester allusive – ce qui complique d'autant la compréhension pour les « lecteurs indiscrets⁶³ » que nous sommes. Le loisir mondain de l'époque est, en outre, particulièrement friand des jeux intellectuels tels que l'énigme ou la devinette⁶⁴. L'épistolier navigue entre deux écueils, la lourdeur pédagogique par souci de clarté d'une part et l'obscurité, le *galimatias* d'autre part⁶⁵. La dernière caractéristique, si évidente qu'on en viendrait à l'oublier, concerne les dimensions matérielles de la lettre. « Forme courte à l'intérieur d'une forme courte⁶⁶ », « chef d'œuvre en miniature⁶⁷ », la narration par lettre est nécessairement cantonnée dans un espace d'écriture limité, restreint⁶⁸.

Distinct du récit de fiction où la contrainte du matériau est moindre puisqu'on l'invente, le récit factuel est aux prises avec un événement qu'il ne maîtrise pas et auquel il a bien fallu d'abord avoir accès. Écrit « à chaud », le récit épistolaire ne bénéficie pas des avantages propres au récit rétrospectif, tel qu'il peut notamment se déployer amplement dans un texte continu (les Mémoires). En adressant ses récits, l'épistolier doit faire des efforts dont est dispensé le diariste qui écrit surtout pour garder une trace de l'événement. Mais la complicité entretenue dans une correspondance familière et la continuité assurée par la

⁶³ L'expression est de Jean Rousset, « Merteuil et Valmont, lecteurs indiscrets », *Le Lecteur intime. De Balzac au journal*, Paris, José Corti, 1986, p. 83-94.

⁶⁴ Voir Alain Genétiot, *Poétique du loisir mondain de Voiture à La Fontaine*, Paris, Honoré Champion, 1997. C'est d'ailleurs sur le principe de la devinette enjouée qu'est organisée la fameuse lettre de l'annonce à Coulanges du mariage de la Grande Mademoiselle et de Lauzun, 15 décembre 1670, I, 139. Voir Martine Fisher, « De la devinette dans les lettres de Madame de Sévigné », dans Roger Duchêne, *Mme de Sévigné (1626-1696). Provence, spectacles, lanternes*, colloque international du tricentenaire de la mort de Mme de Sévigné, Château de Grignan, 29 mai-1^{er} juin 1996, Département de la Drôme, Association culturelle des Châteaux départementaux de la Drôme, 1998, p. 233-240.

⁶⁵ Voir Delphine Denis « Approches de l'obscurité au siècle classique » dans Delphine Denis (dir.), *L'Obscurité. Langage et herméneutique sous l'Ancien Régime*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, coll. « Au cœur des textes », 2007, p. 23-38. Pour un jeu de l'épistolière sur les limites de l'intelligible et sur l'allusif, voir la lettre du 24 avril 1671, p. 164-165 : « M. de Salins a chassé un portier. Je ne sais ce qu'on dit. On parle de manteau gris, de quatre heures du matin, de coups de plats d'épée, et l'on se tait du reste. On parle d'un certain apôtre qui en fait d'autres. Enfin, je ne dis rien ; on ne m'accusera pas de parler. Pour moi, je sais me taire, Dieu merci ! Si cette fin vous paraît un peu galimatias, vous ne l'en aimerez que mieux ».

⁶⁶ Bernard Bray, « Madame de Sévigné et l'art de la narration », art. cit., p. 297.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 298.

⁶⁸ Nous préférons le terme « court » à celui de « bref », dont la connotation rhétorique est plus marquée. Certes peu étendus, les récits sévignéens ne cherchent pas toujours la concision propre à des formes telles que la maxime, l'apophtegme... Voir Alain Montandon, *Les Formes brèves* ; Paris, Hachette, 1993 ; Benito Pelegrin, *Les Formes brèves*, actes du colloque international de la Baume-les-Aix, 26-27-28 novembre 1982, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1984 ; Jean Lafond, « La nouvelle : le court et le bref » dans Simon Mersina (dir.), *La Forme brève*, actes du colloque franco-polonais, Lyon, 19-21 septembre 1994, Paris, Honoré Champion, Edizioni Cadmo, 1996, p. 61-74 ; Jean Lafond, « Les formes brèves de la prose et le discours discontinu XVI^e-XVII^e siècles », *Lire, vivre où mènent les morts. De Rabelais aux formes brèves de la prose*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 299-326 ; Gérard Dessons, « La notion de brièveté », *La Licorne*, n° 21, 1991, p. 3-11. Tous ces travaux mettent en garde contre la confusion entre la dimension et la brièveté, qui concerne l'énonciation. Nous reviendrons sur cette question dans le préambule de notre seconde partie.

régularité des ordinaires postaux permettent de composer avec les aléas du récit d'actualité. La correspondance de Sévigné constitue un poste d'observation privilégié pour l'analyse des mécanismes du récit d'événement et des manières d'écrire le temps présent. Pour prendre la mesure des possibilités propres au récit épistolaire, il convient de confronter les contraintes auxquelles il est soumis et les avantages qu'il recèle ou les parades qu'il invente.

4. Démarche

La correspondance de Sévigné, redisons-le, jouit d'un statut ambivalent : considérée comme majeure par rapport à d'autres corpus contemporains, publiés uniquement pour leur intérêt documentaire (la correspondance de Gui Patin par exemple), elle est aussi, à certains égards, lue comme une œuvre mineure, en regard des entreprises mémorialistes de plus grande ampleur⁶⁹. La promotion des Mémoires dans le champ de la recherche⁷⁰ a ainsi pu éclipser l'étude des textes rédigés sur le moment, à l'image du journal de Dangeau, ravalé par Saint-Simon au rang de matériau, qui pêcherait par manque de pénétration des causes de l'événement :

Dangeau [...] écrivait depuis plus de trente ans tous les soirs jusqu'aux plus fades nouvelles de la journée. Il les dictait toutes sèches, plus encore qu'on ne les trouve dans la *Gazette de France*. Il ne s'en cachait point, et le roi l'en plaisantait quelquefois⁷¹.

Ailleurs, Saint-Simon évoque, d'un ton méprisant, l'« espèce de gazette qu'il a laissée⁷² ». Les écritures journalières de l'événement ont été rabaissées au rang de documents bruts auxquels manquait la mise en intrigue nécessaire à une véritable compréhension de l'histoire⁷³.

⁶⁹ Parmi les nombreux travaux consacrés à la question, on pourra consulter : Yves Delègue, Luc Fraisse (dir.), *Littérature majeure, littérature mineure*, Strasbourg, P.U.S., 1996, Luc Fraisse (dir.), *Pour une esthétique de la littérature mineure*, Paris, Honoré Champion, 2000, Catheriene Volpilhac-Augier, *Oeuvres majeures, oeuvres mineures?*, Lyon, E.N.S. éditions, 2004.

⁷⁰ On citera ici seulement un échantillon de la vaste bibliographie consacrée aux Mémoires : Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose », *XVII^e siècle*, n° 94-95, 1971, p. 7-37, repris dans *La Diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, 1994, p. 183-216 ; Frédéric Briot, *Usages de soi, usages du monde, enquête sur les mémorialistes d'Ancien régime*, Paris, Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1994 ; Emmanuelle Lesne, *La Poétique des mémoires 1650-1685*, Paris, Honoré Champion, 1996 ; Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire : les mémoires français du XVII^e siècle*, Sainte-Foye, Presses de l'université Laval, coll. « La République des lettres », 2001 ; Delphine de Garidel, *Poétique de Saint-Simon. Cours et détours du récit historique dans les Mémoires*, Paris, Honoré Champion, 2005. Voir les autres titres cités en bibliographie.

⁷¹ Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1987, 8 vol., t. VI, p. 279. Sur les rapports entre gazettes et écriture privée, voir le chapitre 2 de la première partie.

⁷² *Ibid.*, t. VI, p. 86.

⁷³ C'est aussi sur cette opposition que repose la distinction entre la chronique et l'histoire. Nous reprenons à Paul Ricoeur la notion de « mise en intrigue ». Nous l'aborderons plus en détail dans le préambule de la seconde partie. Voir Paul Ricoeur, *Temps et récit*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1983-1985. 3 vol, t. I, « L'intrigue

Même si la correspondance de Sévigné constitue notre corpus de recherche principal, il est nécessaire de convoquer des textes voisins rendant compte du même événement soit dans d'autres correspondances (celles de Gui Patin, Bussy-Rabutin, Mme de Montmorency, etc.) soit dans d'autres pratiques d'écriture (Mémoires, journaux, gazettes...). L'étude comparée des différentes versions d'un même événement constitue l'un des fils directeurs de cette thèse : elle permet de désenclaver cette correspondance, trop souvent lue comme l'expression exceptionnelle et isolée d'une relation privilégiée entre mère et fille, et de la resituer dans le réseau d'échanges et de pratiques d'écriture de l'époque. D'une part Sévigné a eu d'autres correspondants que Mme de Grignan, d'autre part les lettres ont circulé et il n'est pas rare qu'elles s'accompagnent d'autres textes joints au « paquet⁷⁴ » envoyé au correspondant (extrait de gazette, billets et lettres de proches...). L'analyse de la correspondance sous l'angle de l'échange de nouvelles permet de mettre en lumière l'ampleur du réseau épistolaire de la marquise, de faire voir des textes fantômes en circulation constante, d'interroger le fonctionnement d'un certain type de « sociabilité mondaine⁷⁵ ».

Cette démarche a été inspirée par deux tendances convergentes, repérées dans les disciplines littéraire et historique. En histoire, de telles investigations ont été menées pour évaluer les différents modes d'appropriation d'un événement. On pense en particulier au travail dirigé par Pierre Rétat sur l'attentat de Damiens⁷⁶. L'événement ne pouvant être saisi que par des textes qui en proposent autant de versions, il convient de repérer comment l'événement imprévu et inédit vérifie, modifie, participe à la constitution d'« un dictionnaire » et d'« une syntaxe des représentations⁷⁷ », partant, comment ces textes le mettent en récit. À propos d'un autre événement, la journée des Tuiles⁷⁸, en juin 1788, Jean Sgard a pu mettre en

et le récit historique », 1983, t. II, « La configuration dans le récit de fiction », 1984, t. III, « Le temps raconté », 1985.

⁷⁴ « Paquet, Se dit aussi de plusieurs lettres enveloppées ensemble. Un paquet de lettres. J'ay receu mon paquet. un paquet du Roy. charger quelqu'un d'un paquet. le Courier qui portoit le paquet du Roy. Il se prend quelquefois pour toutes les lettres & les despesches que porte un Courier. *Le paquet d'Angleterre. le paquet d'Espagne.* », *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.

⁷⁵ Nous empruntons cette terminologie à Antoine Lilti, « Public ou sociabilité ? Les théâtres de société au XVIII^e siècle » dans Christian Jouhaud, Alain Viala (dir.), *De la publication, entre Renaissance et Lumières*, Fayard, 2002, p. 288-289. Nous reviendrons sur cette question dans le préambule de la première partie.

⁷⁶ Pierre Rétat (dir.), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle, op. cit.*

⁷⁷ *Ibid.*, p. 341.

⁷⁸ Le 7 juin 1788, la population de Grenoble prit les armes contre deux régiments royaux qui occupaient la ville, pour empêcher le départ en exil du Parlement du Dauphiné. Jean Sgard, *Les Trente récits de la Journée des Tuiles*, Grenoble, P.U.G., coll. « L'empreinte du temps », 1988, p. 6 : « Ce qui retiendra ici notre attention, c'est la construction d'un récit. Au début, rien : des bribes, des mouvements de panique, des observations tumultueuses ; les témoins directs ne distinguent que du désordre et pas de sens. On devine, devant le refus des ordres royaux, devant ce sacrilège, un silence horrifié ; il y a eu des mouvements fous, des gestes incroyables [...] Telle est la matière de notre histoire : des récits successifs, bien plus que des faits. Il se peut bien, en réalité, qu'ici le récit constitue le fait et crée l'événement. »

évidence les différentes strates narratives de l'événement (lettres envoyées au Roi par le commandant de la place, relations de presse, témoignage des parlementaires, etc.⁷⁹). Dans le domaine de la littérature comparée, Ute Heidmann s'exerce à un « comparatisme différentiel⁸⁰ », en particulier sur des histoires brèves tirées du conte, du folklore. Le repérage de variations textuelles permet d'élaborer des hypothèses quant à l'usage qui est fait d'un récit en fonction du type de discours dans lequel il s'insère, de mesurer la pression générique exercée sur la mise en forme du matériau événementiel. Cette attention aux versions des faits ne cherche pas tant à produire une critique des sources en vue de l'établissement d'une vérité (même si l'on pointerait, le cas échéant, des discordances factuelles) qu'à mesurer sur pièces les différentes possibilités de mise en récit pour un même événement.

« Ni *documents* à exploiter, ni *œuvres* à célébrer, c'est donc comme *discours* que nous voudrions proposer de prendre en charge ces "écrits du for privé"⁸¹. » Nous nous rallions pleinement à cette proposition de Delphine Denis. L'analyse des récits de Sévigné ne doit ni se réduire à une instrumentalisation documentaire, ni se contenter d'une valorisation littéraire. Il convient en effet de resituer les récits au sein de la dynamique d'une lettre, par définition adressée, d'exposer les stratégies rhétoriques mises en œuvre par une épistolière qui fait usage de l'actualité et organise son savoir narratif en fonction des effets qu'elle cherche à produire⁸². Sans ignorer la question générique souvent posée à l'épistolaire depuis la célèbre déclaration

⁷⁹ Cette démarche comparative a donné lieu à d'importants travaux, dont voici un échantillon : Jean-Claude Bonnet (dir.), *La Mort de Marat*, Paris, Flammarion, 1986 ; Alain Brunn, « Équivoque épistolaire à la cour de France » dans Jean-Pierre Cavailhé (dir.), « Stratégies de l'équivoque », *Cahiers du centre de recherches historiques*, n° 33, avril 2004, p. 11-26 ; Diane Dutton, « Les Reportages sur l'exécution publique de Ravailac : quatre variations sur un supplice », dans George Russell et Thomas M. Carr, Jr. (dir.), *Origines, actes du 39^e congrès annuel de la North American Society for Seventeenth-Century French Literature, University of Nebraska-Lincoln, mai 2007*, Tübingen, Narr, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 2009, p. 247-256 ; Suzanne Guellouz, « Deux versions d'un même incident : le 21 août 1651 au Parlement », *Elseneur*, « Se raconter, témoigner », n° 17, Caen, P.U.C., 2001, p. 179-198 ; Christian Jouhaud, *Mazarinades : la fronde des mots* [1985], Paris, Aubier, 2009, sur le meurtre de l'épinglier, chap. II « Temps court et temps long : la rumeur de Paris », p. 41-64 ; Henri Duranton, « Voltaire bastonné : ni Arouet ni Figaro, les avatars d'une ténébreuse affaire » dans Christophe Cave et Samuel Davies (dir.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII^e-XXI^e siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « S.V.E.C. », 2008, p. 81-105.

⁸⁰ Ute Heidmann, « Comparatisme et analyse de discours. La comparaison différentielle comme méthode » dans Jean-Michel Adam, Ute Heidmann (dir.), *Sciences du texte et analyse de discours*, Genève, Slatkine, 2005, p. 99-118. Voir aussi Jean-Michel Adam, Ute Heidmann, *Le Texte littéraire. Pour une approche interdisciplinaire*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2009, chapitre 1 : « les mutations génériques d'une étrange histoire », p. 25-45.

⁸¹ Delphine Denis, « Documents, textes, discours ? » dans Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, P.U.P.S., 2005, p. 66.

⁸² On s'inspire en particulier de ce que Nathalie Zemon Davis a pu faire pour le corpus des lettres de rémission au XVI^e siècle. Voir Nathalie Zemon Davis, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Paris : Seuil, coll. « L'Univers historique », trad. Christian Cler, 1988 [*Fiction in the Archives, Pardon tales and their tellers in sixteenth century France*, Stanford University Press, 1987].

de Gustave Lanson⁸³, on a préféré traiter cette correspondance d'abord comme une pratique d'écriture, ouverte à l'intégration de diverses petites formes narratives. Anne Chamayou justifie ainsi le choix d'une approche de l'épistolaire comme forme « contre les genres » :

Tout épistolier est ainsi essentiellement polygraphe. L'absence de statut générique de la lettre ouvre à l'instant l'éventail de tous les autres genres possibles [...] La lecture se trouve ainsi orientée vers un déchiffrement des divers indices génériques qui, sans viser leur harmonisation, révèle sous un nouvel éclat la contribution de chacun d'eux à l'ordre esthétique du texte⁸⁴.

Les séquences narratives dans une lettre, ou d'une lettre à l'autre, participent de certains sous-genres narratifs, sans toutefois leur appartenir pleinement, on le verra. Ainsi lit-on dans cette correspondance, comme les éditeurs d'Ana l'avaient bien noté, des anecdotes exemplaires, des petits faits vrais, des faits divers, etc. Ces formes détachables ne sont pas pour autant autonomes et l'on s'efforcera d'analyser leurs modes d'insertion et les rapports qu'elles entretiennent avec le reste de la missive.

On a favorisé ici une certaine manière de lire, au plus près du texte, « dans le mot-à-mot des textes [...] plus d'une fois épelés – ce que Lacan appelle “casser les cailloux sur la route du texte”⁸⁵ ». Le « vœu de myopie⁸⁶ », propre à la microlecture, entraîne un second découpage, au sein du premier corpus envisagé. Si dans le massif des lettres n'ont été retenues que les parties narratives, ces dernières n'ont pas toutes fait l'objet d'un traitement égal. Comme l'écrit Christian Jouhaud à propos du corpus foisonnant des mazarinades, « des figures ont été découpées. Chacune a donné naissance à une étude de cas⁸⁷ ». Cette thèse ne vise pas à réaliser une enquête quantitative. Elle propose une approche morphologique qui puisse rendre compte de la façon dont les récits sont informés – au double sens du terme – en fonction de leur destination – à la fois usage et adresse. L'outillage forgé par l'analyse du récit

⁸³ « Il n'y a pas de *genre épistolaire*, du moins dans le sens littéraire du mot *genre* », Gustave Lanson, « Sur la littérature épistolaire », *Essais de méthode, de critique et d'histoire littéraire*, Paris, Hachette, 1965, p. 260. Sur le choix d'analyser les écrits comme des pratiques dynamiques, non comme les représentants typiques d'un genre, nous renvoyons à Christian Jouhaud, Dinah Ribard, Nicolas Schapira, *Littérature, histoire, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire inédit », 2009, chap. I « Malheurs du témoin, beauté du témoignage : la question des “Mémoires” du XVII^e siècle », p. 23-88.

⁸⁴ Anne Chamayou, « Une forme contre les genres : penser la littérature à travers les lettres du XVIII^e siècle » dans Benoît Mélançon (dir.), *Penser par lettre*, actes du colloque d'Azay-le-Ferron (mai 1997), Québec, Éditions Fides, 1998, p. 252.

⁸⁵ Nicole Loraux, « Les mots qui voient » dans Claude Reichler (dir.), *L'Interprétation des textes*, op. cit., p. 161.

⁸⁶ Marc Escola, « Présentation : le vœu de myopie », *Fabula LHT*, « Complications de textes : les microlectures », n° 3, URL : <http://www.fabula.org/lht/3/Presentation.html>. [dernière consultation le 30 septembre 2012].

⁸⁷ Christian Jouhaud, *Mazarinades. La fronde des mots*, op. cit., p. 18.

a été mobilisé – et adapté au cas particulier de l'épistolaire –, mais il a aussi été confronté au vocabulaire de l'époque, au lexique sévignéen.

Un chapitre préliminaire est consacré à un état des lieux, à une immersion dans la théorie épistolaire telle qu'elle s'est constituée au fil des siècles : quelle place les ouvrages consacrés à l'épistolaire réservent-ils au cas de l'annonce de nouvelles, au développement narratif ? Lorsqu'ils intègrent Sévigné comme modèle, quel(s) aspect(s) de ses lettres ont-ils valorisé ?

La première partie, « Voies du savoir, voix de la rumeur », est une enquête sur les différents modes d'accès au savoir de Sévigné. Comment s'approprie-t-elle une information ? Comment celle-ci circule-t-elle au sein d'un groupe ? On explore ainsi les types de communication, oraux comme écrits, à l'œuvre dans le maillage des différents correspondants (chapitre 1), puis le rapport que Sévigné entretient à l'information publiée et officielle des gazettes (chapitre 2). L'analyse des phénomènes de correction, de rectification des fausses nouvelles et de spéculation sur les nouvelles incertaines, sur les événements inachevés (chapitre 3) est une première voie d'entrée dans la spécificité du récit épistolaire. On voudrait montrer que la fausse nouvelle est une modalité de l'appropriation de l'information. Le chapitre 4 est consacré à une exception, le témoignage. En effet, la plupart des récits de Sévigné sont des récits de seconde main, remaniés par une épistolière qui est absente du lieu de l'événement, même si elle semble omniprésente dans les lieux de savoir et d'annonce de cet événement. La manière de raconter est-elle modifiée par le type d'accès – direct ou indirect – à l'événement ?

La seconde partie « Intrigues du temps » est consacrée à des propositions typologiques et à des microlectures de récits particuliers. On propose trois grands modèles narratifs en situation épistolaire. Le modèle dominant – la séquence narrative insérée comme îlot dans la lettre – est traité au chapitre 5. Le modèle de la *relation*, ou lettre entièrement narrative, est étudié au chapitre 6. L'accent y est porté en particulier sur les points de passage d'un modèle à l'autre : quand la séquence s'émancipe en lettre entièrement narrative ou quand elle est remaniée dans les lettres suivantes, en de nouvelles versions. Sévigné a ainsi souvent plus d'« une version de reste dans sa besace⁸⁸ ». Le chapitre 7 traite du feuilleton, propre à l'écriture interrompue de la correspondance. Le récit épistolaire peut se déployer d'une lettre

⁸⁸ François Hartog, *Évidence de l'histoire. Ce que voient les historiens*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S., coll. « Cas de figure », 2005, p. 76.

à l'autre et tirer parti du *suspense* créé de l'extérieur par l'inachèvement de l'événement réel. Enfin, le chapitre 8 revient sur la question des modèles fictionnels qui ont pu servir à Sévigné de grille de lecture et de présentation des faits. Les recoupements qu'elle établit entre ses lectures et l'écriture de ses récits, sa tendance à inverser l'ordre logique et attendu du déroulement des faits seront examinés dans leur rapport à la compétence narrative. Cet épilogue permettra de développer les potentialités contenues dans une formule célèbre du Narrateur de la *Recherche* : « le côté Dostoïevski de Mme de Sévigné ».

On examinera les tensions qui président à la mise en récit épistolaire (tension entre la recherche de la vérité et le goût de l'inédit, entre le maintien de la curiosité et l'exposition de la causalité, entre l'autonomie du récit et sa dépendance au contexte de la lettre, entre l'interruption et la continuité). En pénétrant dans le laboratoire narratif de la marquise, on verra comment la fabrique des récits s'élabore sur une concurrence entre plusieurs agencements possibles, qui correspondent aux différents usages auxquels Sévigné destine les histoires qu'elle raconte. L'échange épistolaire privilégie en particulier le développement d'une réflexion sur la causalité qui trouve à s'exercer sur tous les événements considérés comme dignes d'être racontés à proportion de leur intérêt, de leur singularité, de leur capacité à susciter des explications multiples et parfois conflictuelles.

Chapitre 0. Des secrétaires

« Je ne vois pas Mme de Sévigné avec un du Tronchet à la main. Encore moins avec un *De conscribendis epistolis*⁸⁹ ». Pour Roger Duchêne, il est exclu que l'épistolière ait pu consulter les ouvrages du secrétaire de la reine Catherine de Médicis, ou le manuel pédagogique d'Érasme. En effet, on ne rencontre dans toute la correspondance aucune mention de lectures de ce type d'ouvrages. Mais on le verra, ces ouvrages étant peu valorisés, il n'est pas toujours de bon ton d'avouer les lire. Le rapport établi par Bernard Bray entre les normes dictées à l'époque et la pratique de Sévigné n'est pas tout à fait du même ordre. Pour ce dernier, l'écriture sévignéenne correspond aux recommandations de la rhétorique, mais cette coïncidence ne s'explique pas par une mise en application laborieuse et scolaire, plutôt par une forme d'instinct convergent :

Il est à peine besoin de recourir au traité de René Bary ou de faire l'inventaire des relations de Mme de Sévigné avec les PP. Bouhours et Rapin, pour comprendre que celle-ci appliquait d'instinct et avec la plus grande aisance, guidée pourtant par ses lectures et sa pratique du monde, des règles que les théoriciens de la rhétorique codifiaient avec quelque pesanteur⁹⁰.

Certes les secrétaires ne sont pas le reflet de pratiques réelles, mais ils méritent une enquête afin de pouvoir cerner le discours tenu à l'époque sur la manière d'écrire des lettres. Ce chapitre 0 constitue un état des lieux préliminaires permettant de situer Sévigné dans la production épistolaire de son temps. La recherche effectuée sur les ouvrages d'épistolographie porte sur un aspect précis et restreint : contiennent-ils des développements particuliers sur la mise par écrit de l'événement ? Si oui, que prescrivent-ils ? Disons d'emblée que ce type de lettre n'y est pas centrale⁹¹. On part donc à la recherche d'un phénomène qu'on suppose d'avance marginal.

⁸⁹ Roger Duchêne, *Madame de Sévigné et la lettre d'amour* [1970], Paris, Klincksieck, coll. « Bibliothèque de l'âge classique », 1992, p. XIV. Sur la quasi absence de références à des épistoliers célèbres dans la correspondance, voir *ibid.*, p. 77-86.

⁹⁰ Bernard Bray, « Madame de Sévigné et l'art de la narration », art. cit., p. 293.

⁹¹ Voir le développement consacré à cette catégorie par Geneviève Haroche-Bouzinac dans *Voltaire dans ses lettres de jeunesse 1711-1733. La formation d'un épistolier au XVIII^e siècle*, Klincksieck, 1992, « les nouvelles ou la lettre de relation », p. 110-113.

À l'origine, un *secrétaire* est un professionnel de l'écriture qui écrit sous la dictée d'un autre, « celui qui est aux gages de quelque grand Seigneur pour écrire ses lettres & autres choses ». À partir du XVI^e siècle, il désigne, par analogie avec la situation réelle, un « livre qui contient plusieurs modèles de lettres & de compliments pour ceux qui n'en savent pas faire⁹² ». Dans sa *Nouvelle allégorique* (1658), Antoine Furetière rend ces manuels responsables de la déchéance de l'art épistolaire :

La Province *Epistolaire* tomba dans la même désolation, car les *Drilles* & les *Goujats* de l'armée, y étant entrez à la suite du *Secrétaire de la Cour*, & des *Marguerites Françaises*, qui leur servirent de guides plutost que de Capitaines ; ils la fouragèrent entièrement, & en suite s'y vinrent loger les *Nouvelles*, les *Complimens*, & les *Bagatelles* qui y firent encore de tres-grands desordres. Il n'y eut que les *Lettres de Cabinet* qui ne furent point surprises, parce qu'elles estoient placées sur des Eminences ou Hauts stiles, où peu de gens pouvoient arriver⁹³.

En diffusant des recettes prêtes à l'emploi et répétables à l'envi, les manuels ont ainsi subverti ce qui faisait la saveur des lettres, leur « je ne sais quoi ». On notera pour mémoire que Furetière juge néfaste l'insertion de nouvelles dans l'épistolaire.

Les secrétaires héritent de diverses pratiques en cours depuis le Moyen Âge : les *artes dictaminis*⁹⁴, ces formulaires administratifs en usage dans les chancelleries et qui concernent surtout la rédaction de messages officiels ; les *summae*, recueils de missives pouvant servir de modèles ; enfin, l'épistolographie italienne du *Quattrocento*. Ce sont des livres pratiques, comme il en existe encore aujourd'hui, pour la lettre de motivation surtout. Leur succès éditorial ne se dément pas tout au long du XVII^e siècle. Centrés sur l'usage, sur une

⁹² Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690. Voir Ernst Curtius, *La littérature européenne et le Moyen Age latin*, préf. Alain Michel, P.U.F., 1956, rééd. Presses pocket, 1991, p. 142-144 ; Bernard Bray, *L'Art de la lettre amoureuse, des manuels aux romans 1550-1700*, La Haye, Paris, Mouton, 1967 ; Giles Constable, *Letters and Letters collection*, Turnhout, 1976 ; Bernard Beugnot, « Style ou styles épistolaires ? » *R.H.L.F.*, « La lettre au XVII^e siècle », nov-déc. 1978, p. 939-952 (en particulier le tableau final, p. 950-952.) ; Alain Viala, « La genèse des formes épistolaires en français et leurs sources latines et européennes. Essai de chronologie distinctive (XVI^e-XVII^e siècles), *Revue de littérature comparée*, n° 55, 1981, p. 168-183 ; Marie-Claire Grassi, « Les règles de communication dans les manuels épistolaires français (XVII^e-XIX^e siècle) », *Savoir-vivre I*, sous la direction d'Alain Montandon, Césura, Lyon, 1990 ; Roger Chartier, « Les définitions des secrétaires », « Des secrétaires pour le peuple », dans Roger Chartier (dir.) *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 161 ; Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse, op. cit.*, chap. 1-4, p. 25-123 ; Geneviève Haroche-Bouzinac, *L'Epistolaire*, Paris, Hachette, 1995, chap. 4 « L'héritage des secrétaires », p. 51- 61.

⁹³ Antoine Furetière, *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Éloquence* [1658], éd. Mathilde Bombart et Nicolas Schapira, Toulouse, Société de Littératures classiques, coll. « rééditions de textes du XVIII^e siècle », supplément de la revue *Littératures classiques*, 2004, p. 12

⁹⁴ Pour un inventaire et une analyse de ces formulaires, voir James Murphy, *Rhetorics in the Middle Ages. A History of Rhetorical Theory from St Augustine to the Renaissance*, Berkeley/Los Angeles/Londres; University of California Press, 1974. Voir encore Guy Gueudet, *L'Art de la lettre humaniste, op. cit.*, p. 223-229.

« technique culturelle⁹⁵ », ils ne constituent pas des poétiques, comme il en existe pour les grands genres consacrés, mais un certain nombre d'entre eux offre, à partir d'exemples, une réflexion théorique sur le genre épistolaire. Ils enseignent à l'apprenti épistolier l'art d'écrire des lettres, en fonction de son rang par rapport à celui de son destinataire et de la visée pragmatique de la lettre. Cet art y est pourtant présenté comme insaisissable. De nombreux préfaciers commencent ainsi par dire que l'écriture d'une lettre ne s'apprend pas, si l'on excepte le protocole proprement matériel (règles de préséance, type de papier, d'adresse), réglé par les positions sociales respectives de l'épistolier et du destinataire. Certes, il entre dans toutes ces déclarations une part d'humilité rhétorique propre au discours préfaciel, mais pas seulement : ce n'est pas le moindre paradoxe de ces ouvrages que d'être des manuels à visée pratique qui déclarent d'emblée leur propre inutilité ou leur relative impuissance à toucher leur but.

Les manuels épistolaires ne sont ni les seuls ni les premiers ouvrages à formaliser les manières d'écrire des lettres. Nous n'avons donc pas limité notre sondage aux seuls secrétaires du XVII^e siècle, mais avons étendu l'investigation aux correspondances, préfaces à des correspondances antiques etc.⁹⁶, aux recueils de lettres diverses à la mode dans le premier XVII^e siècle. D'autres types d'ouvrage contiennent des réflexions ou des conseils de méthode sur l'épistolaire : manuels de savoir-vivre à la cour, dialogues, conversations, à l'image de la « Conversation de la manière d'écrire des lettres » de Madeleine de Scudéry (1655 dans *Clélie*, 1684 en édition séparée) sur laquelle nous nous arrêterons en temps voulu. Dans son édition du texte, Delphine Denis rappelle notamment « la pratique éditoriale des *Trésors* qui regroupent en morceaux choisis, lettres poèmes, harangues, etc. extraites des œuvres romanesques où ces pièces figuraient initialement⁹⁷ ». Ces *Trésors* sont une des facettes d'un phénomène général relevé par Fritz Nies. Les débuts du genre épistolaire dans le monde de la publication imprimée sont marqués par l'hybridation :

⁹⁵ Alain Boureau, « La norme épistolaire : une invention médiévale » dans Roger Chartier (dir.), *La Correspondance*, op. cit., p. 128.

⁹⁶ « Le dix-septième est le siècle au cours duquel en France se répand la pratique épistolaire, en même temps qu'elle fait l'objet d'une importante et continue réflexion théorique, et ce, non seulement dans les nombreux manuels (qui reflètent les usages plutôt qu'ils ne les imposent), mais dans des ouvrages d'auteurs connus, et largement diffusés. » Bernard Bray, « Les correspondances : une littérature du moi entre modes, modèles et mentalités », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 2002, p. 57, art. repris dans *Épistoliers de l'âge classique*, op. cit., p. 31.

⁹⁷ Madeleine de Scudéry, « De l'air galant » et autres Conversations (1653-1684). Pour une étude de l'archive galante, éd. Delphine Denis, Paris, Honoré Champion, 1998, note 12, p. 143. Par exemple : Le Trésor de tous les livres d'Amadis de Gaule, contenant des harangues, épîtres, concions, lettres missives, demandes, réponses, répliques, sentences, cartels, plaintes et autres choses plus excellents, très utiles pour instruire la noblesse française à l'éloquence, vertu, grâce et générosité, 1560. Pour la conversation « De la manière d'écrire des lettres », voir p. 139-158.

on ne s'étonne pas de constater dans le genre épistolaire aussi, la tendance déjà mentionnée aux publications mêlées : une quarantaine au moins de titres de livres du siècle annoncent des Lettres en même temps que d'autres formes littéraires, et cette mode dans l'édition aussi atteint, avec plus d'une douzaine de titres, son apogée dans les années soixante. Les lettres sont lancées sur le marché, entremêlées de discours, d'entretiens, de poèmes mais aussi de chansons et divers autres genres ou bien tout simplement annoncées par les termes *diversitez, diverses particularitez, œuvres diverses*⁹⁸.

En outre, les recueils de lettres relèvent de formes très différentes, en fonction des usages auxquels leurs auteurs les destinent. Les traités pédagogiques exposent d'abord les règles, méthodiquement, en les faisant suivre, le cas échéant, d'exemples. Les recueils destinés d'abord au plaisir du beau morceau choisi, à l'exercice du goût ne s'accompagnent pas d'instructions particulières. Un modèle mixte conjugue parfois l'anthologie aux préceptes. Les modèles d'organisation de ces livres sont très variés⁹⁹. Roger Duchêne a ainsi repéré une évolution des publications épistolaires entre le début et la fin du XVII^e siècle, révélatrice d'un changement de visée et d'usage :

Ne se proposant pas de former des épistoliers, mais de tirer d'embarras ceux qui devaient écrire des lettres qui, étant de pure circonstance, ne pouvaient appartenir au noble genre épistolaire, les auteurs de *Secrétaires* n'ont pas cherché à ébaucher une théorie de la lettre. Quant aux Recueils, ils ne contenaient que des lettres d'écrivains qui n'éprouvaient pas le besoin d'importuner le public des règles de leur art, sauf parfois dans leurs lettres mêmes, par allusions. À la fin du siècle au contraire, manuels et anthologies joignent les préceptes aux exemples et tentent de définir une esthétique de la lettre¹⁰⁰.

Les éditions de correspondances, les traductions de correspondances latines peuvent ainsi donner lieu, en préface ou ailleurs, à des réflexions sur l'épistolaire. Dans les cas d'anthologies, la table des matières est aussi un lieu théorique où s'exerce le classement de

⁹⁸ Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné*, *op. cit.*, p. 101-102.

⁹⁹ Sur les différents types d'ouvrage, voir Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse*, *op. cit.*, p. 35-37. L'auteur distingue ceux qui « se consacrent entièrement à l'art d'écrire des lettres » et ceux qui « réservent une place limitée à cet art dans un ensemble de conseils dont le but est plus large ». « Dans la première catégorie, on rencontre deux types de volumes : les uns ne contiennent que des modèles, parmi lesquels il n'est pas aisé de s'orienter, sauf si le lecteur dispose des services d'un index, répertoriant les situations, comme c'est le cas pour le florilège de Bellegarde. [...] Les autres ouvrages, outre les modèles, présentent une instruction pour écrire les lettres. Souvent, c'est au cours des rééditions que sont ajoutées les "instructions", en général, placées après les modèles : les règles paraissent ne s'établir qu'après les pratiques. Ensuite, cette "instruction" se déplace, on la retrouve au début de l'ouvrage. [...] La seconde catégorie est pour une part composée de traités de convenances. L'art d'écrire y est intégré à un ensemble de conduites qui définissent l'honnête homme. [...] Dans cette même catégorie d'ouvrages divers entrent des manuels qui se proposent une réflexion plus générale sur les styles ou les genres. »

¹⁰⁰ Roger Duchêne, *Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, *op. cit.*, p. 98. Volker Kapp a proposé la typologie suivante : 1. les traités de civilité ; 2. les manuels pratiques ; 3. les manuels proprement oratoires ; et enfin 4. les ouvrages de prose littéraire, tels que les *Conversations* du chevalier de Méré. Voir Volker Kapp, « L'art de la conversation dans les manuels oratoires de la fin du XVII^e siècle », dans Bernard Bray, Christoph Strosetzki (dir.), *Art de la lettre, art de la conversation à l'époque classique en France*, actes du colloque de Wolfenbüttel, octobre 1991, Paris, Klincksieck, 1995, p. 115.

toutes les catégories possibles de l'épistolaire. La plupart des ouvrages sont structurés par types de lettres. Sans surestimer le rôle de ces tables des matières – qui ne sont ni présentes dans tous les florilèges, ni très méthodiques dans leur organisation quand elles existent –, il convient de ne pas oublier qu'elles constituent des ébauches de théorisation épistolaire.

L'extrême répétitivité de ces ouvrages tient au fait que leurs auteurs se reprennent les uns les autres et glosent les auteurs antiques. En outre, les rééditions à peine modifiées et l'absence de systématisme dans le traitement d'un genre le plus souvent désigné comme mouvant, progressivement affranchi de la rhétorique, rendent délicat l'établissement de conclusions stables¹⁰¹.

L'autre difficulté pour synthétiser les conceptions issues des secrétaires est liée à la terminologie qu'ils manient. Au carrefour entre langue commune et lexique technique hérité de la rhétorique, les manuels épistolaires n'ont pas tous le même vocabulaire pour désigner les formes narratives. Et l'on trouve presque autant d'appellations que de secrétaires. Tout d'abord, les appellations *lettre de nouvelles* et *lettre d'avis*¹⁰² sont en concurrence. Ensuite, les frontières entre d'un côté, les *nouvelles* (ou *avis*) et de l'autre, le *récit*, la *narration*, le *narré*, etc. ne sont pas toujours claires. Jean de Lannel par exemple baptise immédiatement les lettres de nouvelles « narratives » et fusionne deux paradigmes parfois distincts, comme le fait déjà Érasme, on y reviendra¹⁰³. À l'inverse Matéi de La Barre distingue « l'exposition d'une histoire », « d'un conte », « de nouvelles » et donne un exemple de chaque, précédé de brèves recommandations¹⁰⁴.

Le problème concerne également le terme *narration*, qui désigne, en rhétorique, la partie du discours (en particulier dans le genre judiciaire) qui suit l'exorde. La définition de Furetière renvoie successivement à la narration oratoire, à la narration historique, puis à la narration ordinaire :

NARRATION. S.f. Dédution d'un fait, récit d'une histoire telle qu'elle est arrivée. La *narration* est la seconde partie d'un discours oratoire, qui suit l'exorde immédiatement. La principale qualité d'un Historien c'est d'avoir la *narration* fidelle, simple & intelligible. C'est une indiscretion d'interrompre le fil de la *narration* de celui qui raconte quelque chose.

¹⁰¹ « Les recueils épistolaires ne bénéficient pas en général d'une présentation systématique ; pas de chapitres, très peu de subdivisions : le désordre règne », Bernard Bray, *L'Art de la lettre amoureuse, op. cit.*, p. 21.

¹⁰² Voir Johann Petitjean, « Mots et pratiques de l'information. Ce que *aviser* veut dire (XVI^e-XVII^e siècles), *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Italie-Méditerranée*, 122/1, 2010, p. 107-121.

¹⁰³ *Lettres de Monsieur de Lannel, Paris, Paris, Toussaint du Bray, 1625.*

¹⁰⁴ Matéi de la Barre, *L'Art d'écrire en français ou la manière de faire des compliments, des lettres, des discours en Dialogues, des Traductions, des Harangues, l'Histoire, des Romans*, Paris, Jolybois, 1662.

Dans les secrétaires, il peut arriver qu'on parle de *narration* simplement pour renvoyer au corps de la lettre, à sa partie médiane, qui peut n'être en rien narrative. Enfin, le substantif *récit* semble avoir un sens plus large, en tout cas différent du nôtre. En témoigne par exemple la déception ressentie à la lecture d'une conversation de René Bary intitulé « Du récit » et qui, d'une part, ne délivre aucun précepte, aucune norme du récit, mais ne raconte pas vraiment non plus d'événement, les interlocuteurs du dialogue s'échangeant des séries de bons mots¹⁰⁵. Le même René Bary¹⁰⁶ consacre quelques pages à la narration oratoire dans sa *Rhétorique française* (1665). Il dresse la liste des différentes espèces de la narration, puis il énumère leurs qualités indispensables. La narration est « l'exposition des choses¹⁰⁷ ». Elle peut être « propre », « digressive », « fabuleuse », « romanesque » ou « prophétique ». Le premier type de narration est celle qui ne contient que le minimum nécessaire, par opposition au deuxième type qui contient des ornements. Les trois dernières espèces renvoient respectivement à l'allégorie, à la fiction (« on représente comme arrivé ce qui peut arriver¹⁰⁸ »), à la prédiction. Quelle que soit son espèce, la narration doit être succincte, claire et « excitante¹⁰⁹ ». Ces préceptes, on le verra, se retrouvent peu ou prou dans tous les manuels.

L'adjectif substantivé, le *narré*, sorti d'usage aujourd'hui, a l'avantage de désigner précisément la forme narrative la plus répandue dans la correspondance. Furetière en donne la définition suivante :

NARRE. Subst. Masc. Récit familier de quelque fait, de quelque conte, de quelque aventure. On m'a fait un narré assez plaisant de tout ce qui s'est passé en cette intrigue, de toutes les fortunes de cet Aventurier.

Ce terme permet surtout de distinguer l'histoire et le discours qui la prend en charge, alors que dans de nombreux manuels, les deux sont confondus.

¹⁰⁵ « Douzième conversation Du Récit. Du Lundi 5. Juin 1673 », dans René Bary, *Journal de conversation où les plus belles Matières sont agitées de part & d'autre*, Paris, Jean Courterot, 1673, p. 169-180.

¹⁰⁶ Il est évoqué dans la citation de Bernard Bray reproduite en ouverture du chapitre, p. 39.

¹⁰⁷ René Bary, *La Rhétorique française*, Paris, P. Le Petit, 1665, p. 233.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 234. On pourra reconnaître ici un lointain écho à la définition aristotélicienne de la poésie, par opposition à la chronique. Voir Aristote, *Poétique*, trad. Jean Lallot, Roselyne Dupont-Roc, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1980, chap. 9, p. 65 : « Car la différence entre le chroniqueur et le poète ne vient pas de ce que l'un s'exprime en vers et l'autre en prose [...] ; mais la différence est que l'un dit ce qui a eu lieu, l'autre ce qui pourrait avoir lieu ; c'est pour cette raison que la poésie est plus philosophique et plus noble que la chronique : la poésie traite du général, la chronique du particulier ».

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 235.

Le substantif *relation* vient compliquer l'équation : il s'applique principalement à une espèce de narration, la narration de voyage. Mais le lexique renvoyant au fait de raconter un événement a pu varier depuis le XVII^e siècle : ainsi toute lettre comprenant des nouvelles n'est pas un récit à proprement parler. Comme le constate Geneviève Haroche-Bouzinac,

en dehors des nouvelles intimes, la lettre familière peut contenir le récit d'événements contemporains, elle devient par là, lettre de nouvelle, lettre de relation. Ainsi, elle bénéficie d'un statut mixte, qui a probablement embarrassé les théoriciens soucieux de classement. Ce type de lettre souvent présenté parmi les modèles est quelquefois sacrifié dans les tables des matières. Vaumorière l'inclut pêle-mêle dans un ensemble (« sur divers sujets ») et la nomme « Lettres de nouvelles et de récits ou aventures » (*Lettres sur divers sujets*, p. 334)¹¹⁰.

Ainsi l'absence de la mention « lettre narrative » ou « lettre de nouvelles » dans la table des matières d'un manuel ne signifie pas nécessairement son absence dans les modèles donnés.

Avant d'entrer dans le détail, on voudrait indiquer brièvement les pistes que l'on a suivies. Sur les quelques quatre-vingts ouvrages consultés (rhétorique, manuels, secrétaires avec instructions, etc.), de l'Antiquité à la fin du XIX^e siècle, on peut faire plusieurs constats généraux¹¹¹.

1. D'abord, comme on l'avait pressenti, les manuels réservant une place, si minime soit-elle, à l'écriture de l'événement, ne sont pas légion. La lettre de nouvelles est pourtant une catégorie originelle, au moins depuis Cicéron. Elle fait partie de la liste des types de lettres dès les premières théorisations. Mais elle n'est que progressivement (et rarement) traitée en chapitre séparé. On aborde donc une histoire longue des catégories.

2. Un peu plus d'une vingtaine d'imprimés évoquent, parfois seulement sur quelques lignes, la catégorie « lettres de nouvelles », parfois confondue avec le récit par lettre, mais pas toujours. Une dizaine d'entre eux environ consacre un chapitre à part à la lettre relatant un ou plusieurs événements, la proportion allant croissant à partir du milieu du XVIII^e siècle, à

¹¹⁰ Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse*, *op. cit.*, p. 110-111.

¹¹¹ Pour consulter le corpus de textes le plus exhaustif possible, on s'est appuyé sur Yves Giraud, Anne-Marie Clin-Lalande, *Nouvelle bibliographie du roman épistolaire en France, des origines à 1842*, 2^e éd., Fribourg, Éditions universitaires, 1995 ; Bernard Beugnot, *Les Muses classiques : essai de bibliographie rhétorique et poétique*, Paris, Klincksieck, 1996, « Lettre », p. 114-120 ; Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse*, *op. cit.*, « Recueils de lettres et ouvrages théoriques comportant une réflexion sur la lettre », p. 359-362 ; Roger Duchêne, *Comme une lettre à la poste, les progrès de l'écriture personnelle sous Louis XIV*, Paris, Fayard, 2006, chap. V « Manuels et modèles », p. 45-52. Un certain nombre de textes ont été découverts lors d'heureuses rencontres en bibliothèque. La recension exhaustive des ouvrages consultés se trouve dans notre bibliographie finale, I. Sources. B. Épistolaire.

compter du moment où le corpus sévignéen est introduit dans ces manuels comme modèle à imiter.

3. Au fil du temps, de plus en plus de préceptes ont été repris à l'art oratoire quand il s'attache à la narration, pour livrer aux apprentis épistoliers un art d'écrire une lettre conjugué à une technique narrative. La lettre racontant un événement se situe à la croisée d'un double héritage. Sur les nouvelles (principalement leur sujet et l'intérêt qu'y trouvera le destinataire), les préceptes sont tournés vers l'épistolaire. Sur la disposition, la présentation des faits, la mise en récit, les conseils oublient l'épistolaire pour se concentrer sur un art du récit qui bénéficie d'une relative autonomie par rapport au cadre de l'adresse. L'histoire de la théorisation épistolaire que nous retraçons ne relève pas d'une évolution linéaire au cours de laquelle la lettre de nouvelles, présente dès l'origine, serait progressivement supplantée par la lettre narrative. Le mouvement qui se dessine est plutôt celui d'une hésitation à superposer les deux gestes propres à l'écriture de l'événement (annoncer et raconter). Fait notable : Sévigné est, à partir du XVIII^e siècle, un des corpus qui cristallise la rencontre de ces deux paradigmes.

On a préféré procéder par sondage plutôt que présenter un tableau exhaustif. Au vu du caractère répétitif de ces ouvrages, l'analyse précise de chacun d'entre eux aurait été d'autant plus fastidieuse que beaucoup de manuels reprennent le texte de précédents ouvrages. On s'est efforcé de mettre en vedette, chaque fois, les inflexions nouvelles, les apports les plus décisifs à la théorisation du récit par lettre. En fin de chapitre, un tableau synthétise les principaux jalons de l'histoire éditoriale des secrétaires et signale ceux où sont développées les catégories qui nous intéressent¹¹².

A. LA LETTRE D'INFORMATION / DE NOUVELLES

L'épistolographie antique n'est pas abondante. Si l'on trouve chez les rédacteurs de lettres fameux – futurs modèles pour le XVII^e siècle – des réflexions sur l'art d'écrire une lettre, les textes théoriques proprement dits sont rares¹¹³. Les quelques règles énoncées au sujet de l'épistolaire durant l'Antiquité concernent principalement deux aspects : la question

¹¹² Voir, p. 74-81.

¹¹³ Guy Gueudet les a tous rappelés : voir « Archéologie d'un genre : les premiers manuels français d'art épistolaire », *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V.-L. Saulnier*, Genève, Droz, 1984, p. 87-98 ; *Id.*, *L'Art de la lettre humaniste*, textes réunis par Francine Wild, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 218-223. Pour une « histoire de l'épistolographie de l'Antiquité à la Renaissance », voir Luc Vaillancourt, *La Lettre familière au XVI^e siècle. Rhétorique humaniste de la l'épistolaire*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 39-190.

du style adapté à la correspondance, la tentative d'établir la cartographie de toutes les espèces du genre épistolaire. Ces deux questions sont évidemment liées par le système de la convenance, le style est indissociable de la personne à qui on s'adresse et du sujet de la lettre.

1. Cicéron, « le grand-père des Secrétaires »

Cette périphrase d'Étienne du Tronchet¹¹⁴ révèle plaisamment le rôle attribué à Cicéron dans les ouvrages d'épistolographie. C'est en effet dans les marges d'une lettre fameuse de Cicéron à Curion que de nombreux auteurs de manuels épistolaires ont développé la « lettre de nouvelles » :

CLXXIII ; A Curion. (*Fam.*, II, 4)

Rome, vers le milieu de 53.

Cicéron salue C. Curion

1. Epistolarum genera multa esse non ignoras, sed unum illud certissimum, cuius causa inventa res ipsa est, ut certiores faceremus absentis, si quid esset quod eos scire aut nostra aut ipsorum interesset. Huius generis litteras a me profecto non expectas ; domesticarum enim tuarum rerum domesticos habes et scriptores et nuntios, in meis autem rebus nihil est sane novi.

1. Il y a, tu ne l'ignores pas, plus d'un genre de lettres ; mais entre tous le plus authentique, c'est celui auquel on doit l'invention même des lettres, celui qui est né du désir d'informer des absents, quand il était intéressant pour eux ou pour nous qu'ils fussent instruits de quelque chose. Ce n'est certainement pas une lettre de ce genre que tu attends de moi ; car sur tes affaires domestiques, ta maison te fournit des correspondants et des messagers ; et quant aux miennes, rien de neuf¹¹⁵.

Raison d'être de l'épistolaire, la transmission de messages informatifs qui peuvent concerner soit l'épistolier, soit le destinataire, est un des genres de lettres. Cet extrait a été repris pendant toute la Renaissance et l'âge classique pour justifier la présence de la lettre d'information comme catégorie à part entière. Distinguée à plus d'un titre, sous l'autorité de Cicéron, la lettre de nouvelles apparaît comme la lettre originaire, primant toutes les autres.

Un opuscule grec, au statut incertain, *Genres épistolaires (epistolêmaioi kharaktêres)* attribué tantôt à Libanos tantôt à Proclus, situé entre le IV-VI^e siècle après J.-C.¹¹⁶ établit la liste des différents sous-genres de la lettre. Conçus sans doute dans un but pédagogique, pour fournir la matière à des exercices, ce texte est essentiellement typologique. Sur les quarante et une espèces recensées chez le pseudo-Libanos, deux semblent réserver une place à

¹¹⁴ *Finances et thresor de la plume françoise de Estienne du Tronchet, secretaire de la Royne*, Paris, Nicolas du Chemin, 1572, « A Messieurs les secretaires de France », n.p.

¹¹⁵ Cicéron, *Correspondance*, éd. L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1971, t. III, p. 170-171 [*Ad Familiares*, II, 4].

¹¹⁶ *Lettres pour toutes circonstances. Les traités épistolaires du Pseudo-Libanos et du Pseudo-Démétrios de Phalère*, éd. et trad. Pierre-Louis Malosse, Les Belles-Lettres, coll. « La roue à livres », Paris, 2004 : « A quel ouvrage avons-nous donc affaire, à un manuel à l'usage des chancelleries administratives ou à un recueil de *progymnasmata* épistolaires ? », p. 77.

l'événement, la lettre d'information (*apangeltiké*), « dans laquelle nous informons de quelque chose qui est arrivé¹¹⁷ » et la lettre mixte, « celle où nous réunissons des genres différents¹¹⁸ ». C'est sans doute dans l'intervalle entre l'annonce de nouvelles et la lettre mixte que la narration dans l'épistolaire pourra trouver sa place. L'exemple donné pour le premier type indique que les nouvelles ne sont pas uniquement d'ordre privé :

Une grande catastrophe est arrivée à la cité où j'habite actuellement. La guerre civile, en effet, s'en étant emparée, la plus grande partie en a été détruite et elle ne diffère en rien du désert de Scythie¹¹⁹.

La lettre annonce au destinataire un événement d'ordre collectif, une guerre civile, dont l'épistolier, résident de la cité concernée, est le témoin. La narration est minimale et ne contient aucun détail ni aucune explication, mais d'une part, on peut supposer, que, dans un cadre scolaire, une telle entrée en matière pouvait donner lieu à un exercice de rédaction plus circonstanciée. D'autre part, la contrainte matérielle du support d'écriture limitait les possibilités de développement de l'information. Quoi qu'il en soit, pour l'instant, l'événement par lettre ne se déploie que sous la forme d'une simple annonce.

2. Érasme

La Renaissance est une période qui inaugure un « vertigineux métamorphisme de la lettre¹²⁰ ». Elle est marquée par le développement d'ouvrages sur l'épistolaire à destination pédagogique. Parmi eux, celui qui a eu le plus grand retentissement est sans conteste le *De conscribendis epistolis* d'Érasme, qui compte plus de cinquante rééditions entre sa première parution en 1522 et 1540. Réédité jusqu'en 1558, la dernière édition parisienne date de 1549. On en rappellera simplement les grandes lignes¹²¹. D'abord, Érasme insiste sur le caractère polymorphe de la lettre et sur son infinité quant aux sujets possibles. Érasme adopte une organisation par espèces de la lettre, mais comme le souligne Marc Fumaroli : « la classification des divers types de lettres proposée par Érasme est une commodité scolaire, plutôt qu'une vaine tentative d'arpenter l'infini¹²² ». L'humaniste ajoute aux trois genres épistolaires que la tradition épistolographique avant lui avait calqués sur les genres

¹¹⁷ *Lettres pour toutes circonstances*, *op. cit.*, p. 26.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 28.

¹¹⁹ §74 « Lettre d'information », *ibid.*, p. 35.

¹²⁰ Marc Fumaroli, « À l'origine d'un art français : la correspondance familière », *La Diplomatie de l'esprit*, *op. cit.*, p. 167.

¹²¹ Pour un exposé détaillé de la structure de l'ouvrage, voir Luc Vaillancourt, *La Lettre familière au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 155-162

¹²² Fumaroli, « À l'origine d'un art français », *art. cit.*, p. 168.

rhétoriques (le démonstratif, le délibératif et le judiciaire), un quatrième genre, le genre familial¹²³ dans lequel l'épistolier, certes plus libre, n'en doit pas moins éviter une trop grande négligence¹²⁴. Les deux premières espèces de ce genre sont la narrative (*narratoria*) et l'informative (*nunciatoria*). La *narratio* par lettre est glosée ainsi par Érasme : *qua rem apud nos gestam, longe positis exponimus* (la lettre narrative expose à ceux qui sont loin ce qui est arrivé chez nous). La lettre informative annonce des choses nouvelles (*novarum rerum*), de trois ordres : *sive de publicis, sive privatis, sive etiam domesticis*¹²⁵. Les deux espèces partagent un même matériau, l'événement. Ce qui distingue la *nunciatio*, c'est la nouveauté, le rôle de première annonce : le destinataire n'avait pas connaissance de l'événement avant la lecture de la missive. C'est aussi, sans doute, une certaine étendue : la lettre narrative *expose*, ce qui laisse supposer des détails, des circonstances, tandis que la lettre informative se limite à l'annonce, par définition brève et ponctuelle. Dans la répartition à trois termes (public, privé, domestique), le dernier renvoie à la vie familiale, à un cercle plus large de personnes, tandis que les deux premières opposent deux facettes de l'épistolier : sa fonction sociale et ses occupations d'individu.

Dans la suite, Érasme ne consacre un développement qu'à la lettre d'information et laisse de côté la *narratio*, fusionnant les deux espèces en une seule, la *nunciatio*. De même la répartition à trois termes pour classer les différents événements est réduite à deux – nouvelles privées et nouvelles publiques – dans le paragraphe consacré à la lettre d'information. Pour chacune d'entre elles, Érasme donne une liste : la santé, l'étude, les affaires et jusqu'aux conversations et divertissements ; pour les nouvelles privées, la paix, la guerre, la politique, les catastrophes naturelles pour les nouvelles publiques.

« Nouveau testament épistolaire¹²⁶ », cet *opus* n'en finira pas d'être plagié, recopié, traduit, adapté en de multiples gloses par les manuels épistolaires des siècles suivants. Surtout, c'est ce manuel que reprennent de nombreux secrétaires, en proposant des traductions plus ou moins littérales. Le principal apport de cet ouvrage est l'ajout d'un quatrième genre

¹²³ Sous le bas-empire, un *Ars rhetorica* a été conservé, attribué à Julius Victor. Il est le premier à comporter une section sur l'épistolaire. Le paragraphe 27 « De epistolis », indique que les préceptes de la lettres sont les mêmes que ceux du *sermo*, puis distingue deux espèces de lettres : les lettres d'affaires (*negotiales*) et les lettres familiales (*familiares*), *C. Iulii Victoris ars rhetorica* dans *Rhetores latini minores*, éd. Karl Halm, Leipzig, Teubner, 1863, n° 12, p. 447.

¹²⁴ Sur cette question, voir Marc Fumaroli, « Genèse de l'épistolographie classique : rhétorique humaniste de la lettre de Pétrarque à Juste Lipse », *R.H.L.F.*, « La lettre au XVII^e siècle », novembre-décembre 1978, p. 886-899.

¹²⁵ Érasme, *De conscribendis epistolis* dans *Opera Omnia Desiderii Erasmi Roterdami*, éd. Jean-Claude Margolin, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1971, p. 311.

¹²⁶ Marc Fumaroli, « À l'origine d'un art français », art. cit., p. 169.

épistolaire, la lettre familière qui vient compléter la tripartition des genres oratoires. Non seulement Érasme crée une nouvelle case, mais c'est dans cette catégorie qu'il place le plus grand nombre d'espèces, à commencer par la lettre d'information (*nunciato*). La lettre d'information est le premier type du genre familial. Les trois recommandations principales concernent le sujet (des nouvelles à caractère public ou privé), la forme (il convient d'être direct, clair, court et précis) et la possibilité d'adjoindre félicitations ou consolation, en somme la capacité de la lettre d'information à s'allier à un autre type de lettre, en fonction de la nature de la nouvelle, soit bonne soit mauvaise¹²⁷. Le statut de la nouvelle dans l'épistolaire est à géométrie variable : dominante, elle définit l'espèce de la lettre familière ; sujet parmi d'autres, elle participe de la variété propre à la lettre mixte.

3. Pierre Fabri

Publié un an avant, en 1521, mais rédigé à la fin du xv^e siècle, *Le Grand et vrai art de pleine rhétorique* de Pierre Fabri¹²⁸ enregistre lui aussi ce type de lettres – qu'il baptise tantôt « lettre de chose nouvelle » tantôt « lettre advertissante de chose nouvelles » – au sein d'une longue liste de quarante-huit catégories de lettres¹²⁹. Fabri développe, davantage que les sujets, la structure tripartite de la lettre, construction simplifiée par rapport aux cinq parties de la *dispositio*.

Qui veult rescripre a son amy pour l'advertir d'aucune chose faicte nouvellement comme histore, etc., l'en part ses lettres en trois.

En la premiere, l'en acquiert benivolence a nostre personne, en desclarant que nous sommes enclins a rescripre a luy, comme a nostre amy, de choses nouvelles qui adviennent tant a la chose publicque comme privee, especiallement que nous sçavons bien que il prend plaisir de ouyr parler.

En la seconde, l'en narrera l'hystoire, soit ou de bataille ou d'aulture negoce.

En la tierce, nous diron ce que on luy avons rescript, n'estoit point a laisser derriere sans l'en advertir, luy promettant que nous ne luy plaindron point nostre peine de luy tousiours rescripre telles nouvelles, pourveu que nous sachons qu'ilz luy soient agreables¹³⁰.

¹²⁷ Voir notre tableau en fin de chapitre. Voir également le « Tableau récapitulatif de la rhétorique d'Érasme » dans Claude La Charité, *La Rhétorique épistolaire de Rabelais*, Québec, Éditions Nota Bene, 2003, Annexes, p. 245-251.

¹²⁸ Voir John E. Clark, « Marot and Fabri's Rhetoric of Letters » dans Catherine M. Grisé et C.D.E. Tolton (dir.) *Crossroads and Perspectives, French Literature of the Renaissance : Studies in Honour of Victor E. Graham*, Genève, Droz, 1986. Voir Guy Gueudet, « Archéologie d'un genre: les premiers manuels français d'art épistolaire », *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V.-L. Saulnier*, Genève, Droz, 1984, p. 87-98.

¹²⁹ Voir le tableau récapitulatif de la rhétorique épistolaire de Fabri dans Claude La Charité, *La Rhétorique épistolaire de Rabelais*, op. cit., p. 231-243.

¹³⁰ Pierre Fabri, *Cy ensuit le grant et vrai art de pleine rhétorique utile, proffitable et nécessaire à toutes gens qui désirent a bien élégamment parler et escrire*, Genève, Slatkine reprints, 1972 [Rouen, 1521], feuillet LXXXV-LXXXVI ; Pierre Fabri, *Le Grand et vrai art de pleine rhétorique*, éd. A. Héron, Rouen, 1889, p. 24.

L'exorde doit s'appliquer à justifier la présence de nouvelles dans la lettre : leur légitimité doit sembler répondre à une demande du destinataire. La partie médiane, ou *narratio* rhétorique, est réservée au récit proprement dit. Sur elle pèsent moins d'impératifs, de consignes : l'histoire est à raconter sans considération de son inscription épistolaire, sans souci du destinataire. La troisième partie rappelle la nécessité et l'urgence des nouvelles et la promesse d'autres à venir.

Premier constat : si récit par lettre il y a, il portera sur des événements survenus récemment et ignorés du destinataire. Tout récit par lettre est statutairement récit inédit, ou au moins supposé inconnu du destinataire. Le deuxième trait concerne la matière du récit : l'alternative entre public et privé dont on suppose qu'elle recouvre la deuxième alternative du texte (« soit ou de bataille ou d'autre negoce ») semble situer la lettre de nouvelles à la croisée de la dépêche diplomatique et de la lettre d'affaires.

En somme, une lettre narrative est une lettre contenant un récit et sa justification, principalement l'intérêt – anticipé par l'épistolier – qu'y prendra le destinataire. Chez Fabri, ces deux moments sont séparés. Un récit par lettre est un récit précédé et suivi de l'affirmation de son caractère nécessaire. Il semble en effet que par lettre, un récit ne soit jamais unique, qu'une nouvelle n'arrive jamais seule, soit parce que la lettre contient plusieurs nouvelles, soit parce qu'on promet de continuer à en donner dans les lettres suivantes. À proprement parler, Fabri ne donne pas de principes à respecter pour « narre[r] l'hystore », contrairement, par exemple au secrétaire attribué à Pierre Durand, *Stile et manière de composer, dicter et escrire toute sorte d'epistres ou Lettres missives, tant par response que autrement* :

Et si d'aventure en lettres missives & Epistres il estoit besoin faire parties, & division, cela se doit faire brievement : & semblablement s'il y a narration, comme des nouvelles de la court, ou de la guerre, on doit expedier brievement, & clerement, en termes communs sans longues clauses ne parenthèses¹³¹.

Cet « ouvrage portatif¹³² » est une anthologie de lettres données en modèles, précédée d'une préface au lecteur et de brèves instructions. Chaque lettre est introduite par un titre-résumé, en

¹³¹ Pierre Durand, *Stile et manière de composer, dicter et escrire toute sorte d'epistres ou Lettres missives, tant par response que autrement ; avec Epitome de la poinctuation et accentz de la langue françoise. Livre très utile et profitable*, Paris, Jean Ruelle, 1556, n. p. L'édition consultée est une réédition comme l'indique la page de titre : « nouvellement revueë & augmentée ». Dans les bibliographies, on trouve des discordances sur la date, soit 1553, soit 1555.

¹³² *Ibid.*, « L'auteur aux lecteurs », n.p. La préface insiste sur la différence avec les *artes dictaminis* médiévaux, précisant que cette anthologie contient « seulement de celles qui appartiennent à un gentilhomme bon secretaire françois ».

italiques : « *stile de lettre écrite en faveur d'un prétendant l'ordre de chevalerie* » ; « *lettre missive souz genre demonstratif* » ; « *un quidam écrit à Marc Tullies Cicero sur le propos de la conjuration faicte en la ville de Rome par Catilina* »... Les lettres sont très diverses et sans ordre apparent : on trouve aussi bien des lettres juridiques que des lettres amoureuses. Un exemple est donné qui correspond, *verbatim* ou presque, à la « lettre de chose nouvelle » que Fabri donne en exemple. Excepté dans la formule « lettre de chose nouvelle », le substantif « nouvelles » est le plus souvent au pluriel (« nouvelles de la cour »), alors même que dans les deux lettres données comme modèles par Fabri et par Durand, un seul événement est raconté dans la partie médiane de la lettre.

Par rapport à Érasme, Fabri met l'accent sur la justification des nouvelles par lettre : celles-ci doivent paraître nécessaires et en prise directe avec les attentes du destinataire. Quant à la narration proprement dite, deuxième partie de la lettre, Fabri ne développe pas. En effet, les recommandations pour raconter une histoire ne relèvent pas du protocole épistolaire. Elles sont développées dans la partie du traité qui concerne la *narratio* oratoire. L'orateur doit s'efforcer principalement d'être clair et compréhensible, d'être bref et d'aller droit au but¹³³.

B. LES SECRÉTAIRES OU LE DOUBLE HERITAGE

1. Gabriel Chappuys ou le premier Secrétaire

L'Art des secrétaires est une adaptation du *Del Secretario* (1564) de Francesco Sansovino, érudit et imprimeur vénitien, par Gabriel Chappuys, historiographe du roi, traducteur de nombreux livres, dont le *Parfait courtisan* du célèbre Castiglione. Cet ouvrage serait le premier à « avoir acclimaté à la langue française le titre “secrétaire” en s'inspirant de l'épistolographie italienne¹³⁴ ». L'ouvrage se divise en cinq livres. Le premier traite des fonctions du secrétaire attaché au service d'une personnalité. Il dresse la liste des compétences que ce dernier doit mettre en œuvre pour bien remplir son office. Le livre II intitulé « Instruction des Secrétaires » traite proprement d'épistolographie. Le livre III rassemble les exemples donnés précédemment en parties séparées, pour former des modèles complets de lettres et chaque exemple est précédé de l'indication de son genre et d'un bref

¹³³ Fabri, *Le Grant et vrai art de pleine rhétorique*, *op. cit.*, p. 64-73.

¹³⁴ Geneviève Haroche-Bouzinac, *L'épistolaire*, *op. cit.*, p. 51. Sur les rapports entre Sansovino et Chappuys, voir « La Lettre, le Secrétaire, le Lettré. De Venise à la cour d'Henri III », *Filigrana*^{o6}, 2000-2001, vol. 1, en particulier Patrick Mula, « De Venise à Paris. *L'Art des Secrétaires* de Gabriel Chappuys entre traduction et création », p. 115-182. Voir aussi Rafaele Morabito, « Lettres et livres de lettres dans l'Italie du XVI^e siècle », dans Mireille Bossis, Charles A. Porter (dir.), *L'Épistolarité à travers les siècles, geste de communication et/ou d'écriture*, Stuttgart, F. Steiner, 1990.

résumé. Les livres IV et V sont des exemples de lettres réelles et non plus forgées *ad hoc* pour les besoins du manuel.

Le livre II est un cas, sans doute unique, de manuel dont la structure obéit non pas aux espèces de la lettre, mais à ses parties : trois pour la majorité, cinq pour certaines. Le chapitre I de ce livre II signale immédiatement que la structure d'une lettre doit suivre celle d'un discours oratoire : « Or il faut noter que toutes les missives, de quelque subject qu'elles puissent estre, se peuvent diviser au plus en cinq parties, & au moins en trois¹³⁵ ». Pour chacune de ces parties, Chappuys traite des différentes espèces du genre épistolaire. On retrouve chez Chappuys traduisant Sansovino la division en « trois plus un », hérité d'Érasme : genre délibératif, démonstratif, judiciaire et familial. La lettre narrative, nommée « lettre pour narrer » ou encore « lettre narratoire » est une espèce du genre familial. Mais de même que le *De conscribendis epistolis* d'Érasme, le manuel annonce d'abord deux catégories du genre familial : « la lettre narratoire », traduction de la *narratoria* et « la lettre d'avis », traduction de la *nuntiatio*, avant de les subsumer en une catégorie unique : « la missive pour narrer ». Celle-ci est traitée entre celle « pour consoler » et celle pour « recreer & resjouir ». L'auteur-traducteur définit ainsi l'acte narratif :

Narrer est raconter ou donner avis à l'amy de quelque chose, qu'il ne sçait, mais la Narration a plusieurs chefs, car aucunes sont poëtiques, aucunes hystoriques, & autres civiles. Les Poëtiques sont celles qui se faignent, les Hystoriques, celles qui racontent les faits de ceux qui ont esté, les civiles celles desquelles les Orateurs se servent és causes et controverses. Et en tout cas, les Narrations doivent avoir la personne qui fait, la chose faite, le temps auquel elle est faite, le lieu où elle s'est commise, la maniere, & l'occasion pourquoy elle a esté faite [...]¹³⁶.

La première proposition assure la fusion entre deux gestes, raconter et annoncer, les rassemblant sous le signe de l'inédit : « qu'il ne sçait ». À ce stade, Sansovino puis Chappuys ne font que diffuser la tradition épistolaire cicéro-érasmiennne. Les narrations « poétiques » correspondent aux fables inventées, les « historiques » s'occupent des événements du passé, tandis que les « civiles » renvoient à la relation judiciaire, qu'on fait pour défendre ou attaquer. La définition agrège une autre tradition, proprement rhétorique, celle de la narration. Cet accent mis sur la narration signale la mise en marche d'un véritable récit, et non une simple annonce. Après la définition et la typologie, l'auteur dresse la liste des six éléments

¹³⁵ *L'Art des Secrétaires, op. cit.*, p. 54.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 67.

requis dans toute narration. Ils reprennent les célèbres recommandations de Quintilien dans son *Institution oratoire* : le qui, le quoi, le quand, le lieu, la manière et la cause¹³⁷.

Très rapidement, le chapitre se concentre sur la narration dans l'épistolaire, abandonnant les considérations générales. Concernant la lettre familière, Chappuys développe une nouvelle tripartition : « mais parlant de la sorte de Narration qui est requise en ceste partie de missive, nous dirons que de ce genre de narrer il y a trois especes, l'une est la narration du tesmoignage, l'autre de l'histoire, & la troisieme de la notice¹³⁸ et cognoissance ». La première sorte renvoie à une lettre de témoignage au sens judiciaire, on dirait aujourd'hui une déposition. L'exemple donné par Chappuys est celui d'un homme à qui on demande de dire où se trouvait une personne à telle date. La troisième sorte « pour donner cognoissance d'aucun avec toutes ses parties » relève davantage d'un mélange entre lettre de recommandation et portrait. La tradition s'en est maintenue jusqu'à aujourd'hui dans le monde du travail : quand un postulant doit fournir ce qu'on appelle « des références », le plus souvent une lettre de son ancien employeur. La deuxième sorte de narration est celle qui correspond à la pratique de Sévigné. En rassemblant les conseils répartis dans différents chapitres et donnés pour chaque partie de la lettre, on obtient :

Mais si on escrit une missive narrative d'histoire laquelle on escrive à l'amy, pour l'advertir de quelque chose faite, de laquelle nous le voulions aviser, afin qu'il en sçache l'entiere suite & evenement, la premiere partie de la missive sera entour nostre personne, pratiquant & captivant, d'icelle, la bienveillance, disans que nous sommes fort enclins à luy escrire les choses nouvelles, lesquelles adviennent ou en public, ou en particulier, sçachant principalement comme il est desireux d'en avoir cognoissance, & que l'office d'un bon Citoyen est d'entendre ce qui advient journellement en la ville, ou en la republique [...]¹³⁹.

Mais si la narration est pour le regard de quelque histoire, la seconde partie sera employee à narrer en brief & clairement à l'amy, la chose de laquelle nous le voulons aviser, ou publique ou particuliere, ou appartenante à la paix ou à la guerre, ou nostre ou d'autrui, comme il nous semblera, selon sa qualité, & le temps auquel elle est advenue [...]¹⁴⁰.

Mais en la narrative d'histoire, ou de quelque fait, la troisieme & derniere partie se dispensera à dire que cestes sont les choses qu'il nous a pleu luy escire, & en cest endroit nous nous offrirons & promettrons ne faillir, à l'advenir, d'user de toute diligence, pour l'advertir de tout ce qui adviendra, pourveu que nous luy fassions chose qui luy agree & soit plaisante, offrant nostre service, & tout ce qui est nostre, à l'accoustumee [...]¹⁴¹

¹³⁷ Quintilien, *Institution oratoire*, éd. Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 1976, t. III, L. IV, II [De narratione], § 36, p. 49.

¹³⁸ En moyen français, « notice » est une parasyndrome de « connaissance ». Du latin *notitia*, il désigne tout ce qui est considéré comme digne d'intérêt. Le *Dictionnaire du moyen français* de Greimas et Keane, donne en exemple un extrait de Montaigne : « le soing de ramasser tout ce qui vient à leur notice ».

¹³⁹ *L'Art des secretaires*, op. cit., p. 68.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 91.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 114.

Comme chez Fabri, les recommandations les plus développées concernent les premières et troisièmes parties de la missive, l'une consacrée à justifier le développement narratif, l'autre à instaurer une continuité : la lettre-narration est insérée dans une série. L'épistolier inscrit sa mission informative dans la durée. La fusion opérée par Chappuys entre la narration telle qu'elle est définie par la rhétorique et le modèle informatif (inspiré par Cicéron et situé par Érasme dans le genre familier) introduit un paradigme mixte. La lettre événementielle est désormais bien installée au carrefour entre lettre familière et narration rhétorique.

2. Paul Jacob

Le Parfait secrétaire ou la Manière d'écrire et de répondre à toute sorte de lettres, par préceptes et par exemples de Paul Jacob, avocat au Parlement, traducteur de la Rhétorique à Hérennius (alors attribuée à Cicéron) consacre un chapitre entier à la seule lettre de nouvelles – ou « narration de l'histoire » dans la typologie de Chappuys. L'ouvrage paru en 1646 est constitué d'une dédicace à « Amynte » dans laquelle l'auteur justifie son projet par un éloge du genre épistolaire, genre total. Il y propose déjà une liste quasi-exhaustive de tout ce qu'on peut faire par lettres et notamment « fai[re] part des nouvelles » à ses amis : « C'est par elle que nous entendons des nouvelles de toutes les nations de la terre, & voyons en fort peu de temps, un abrégé de toutes les raretez du monde ». Il y annonce aussi l'organisation de son ouvrage en trois parties, conformes aux *genera dicendi* : le démonstratif, le délibératif, le judiciaire. La lettre de nouvelles est rangée dans le premier genre. Ce manuel témoigne d'une deuxième grande tendance : celle qui consiste à classer la lettre de nouvelles dans un des trois grands genres, et non pas dans le quatrième introduit par Érasme.

Au chapitre XII, Jacob commence par une définition, complétée par une liste de tous les sujets qui entrent dans ce type de lettre :

J'ose dire avec Cicéron que ce genre est le premier & le plus agreable de tous : c'est à son seul egard que toutes les Lettres ont esté inventées. Il approche fort de l'Histoire : Il découvre à ceux qui sont éloignez de nous, tout ce qui les concerne & par un amiable [*sic*] recit, les advertit de toutes les nouveautez que nous apprenons¹⁴².

Une fois de plus, on pourrait être déçu du peu de recommandations données pour le récit proprement dit, au bénéfice des longs conseils consacrés aux « bordures et prefaces¹⁴³ » de la narration et à la considération du destinataire. Les nouvelles doivent impérativement respecter

¹⁴² Paul Jacob, *Le Parfait secrétaire ou la Manière d'écrire et de répondre à toute sorte de lettres, par préceptes et par exemples*, Paris, chez A. de Sommaville, 1646, in-8, p. 160-167. [privilege du 29 mai 1645].

¹⁴³ « Les lettres de ce temps sont plus en bordures et prefaces qu'en matière », Montaigne, *Essais*, éd. Villey-Saulnier, Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 2004, L. I, chap. XL « Considération sur Cicéron », p. 253.

six règles d'or : clarté, simplicité, brièveté, véridicité, élégance et agrément. Les *nouvelles* désignent ici le récit d'événement et non plus seulement le contenu de discours. On est ici au cœur de l'ambiguïté qui parcourt les chapitres de secrétaires traitant de la question : comme le fait divers aujourd'hui, les « nouvelles » y désignent à la fois l'événement et son récit. Cette ambivalence est toutefois réductible si l'on considère que le substantif *nouveautez* utilisé lors de la définition renvoie au contenu, tandis que les *nouvelles* désigneraient la mise en forme épistolaire de ces *nouveautez*. On pourrait proposer cette définition minimale : la nouvelle est le récit d'une nouveauté. Mais la leçon de ce chapitre concerne sans doute davantage la pluralité : il semble qu'une nouvelle ne doive pas arriver seule, qu'elle doive exister dans une série, ce que manifeste l'usage récurrent du pluriel.

Jacob assouplit ensuite les préceptes, en précisant le degré de liberté acceptable dans ce type de lettres. Il est permis de 1. commencer immédiatement par le récit, à condition que la lettre ne soit pas la première envoyée à ce destinataire ; 2. raccourcir la lettre par la fin en abrégeant les salutations finales si l'on manque de temps. Selon le degré de familiarité avec le destinataire, l'épistolier peut prendre des libertés vis-à-vis de la *dispositio*, en passant de trois parties à deux, ou même à une seule, le récit constituant alors l'intégralité de la lettre.

Le passage consacré à l'exorde est le plus long. Le précepte qui prévaut est la nécessité de motiver l'écriture de nouvelles. Soit on écrit avec « fin et cause » (« déclarant à nostre amy, tout ce que nous luy demandons, ou bien ce que nous desirons qu'il execute. Il est en nostre pouvoir de luy découvrir la bonté, ou la malice de la chose, ou de l'affaire ») et dans ce cas, il faut exposer les attentes, les requêtes avant le récit. En termes rhétoriques, on placera donc la *narratio* après la *contentio*. Soit on écrit « pour son divertissement » (comprendre : celui du destinataire) et il convient d'orner son récit de sentences et de figures diverses. On pourrait alors se demander si le classement dans le genre démonstratif reste pertinent : selon les motivations qui poussent à informer, la lettre de nouvelles peut changer de genre. Même si le classement de Jacob est rhétorique, la lettre de nouvelles est implicitement classée dans le genre familier introduit par Érasme : elle est adressée « à un amy. »

La partie la plus développée porte sur les abords du récit et comme chez Fabri, les préceptes de la narration (outre les six qualités brièvement énumérées) se réduisent à la portion congrue : « Il faut sur tout observer l'ordre des temps, racontant les choses ainsi qu'elles ont esté faites, ou en tirer des suites par les passées. Apres avoir recité les presentes

& les passées, nous pourrons discourir par conjecture, des futures, & en dire nos sentimens ». En somme, conjectures et commentaires sont non seulement permis mais recommandés. L'importance de l'ordre est réaffirmée quant au défilé des articles : d'abord les nouvelles joyeuses, puis celles des autres amis, puis les siennes et enfin les nouvelles générales.

Un certain nombre de tensions régissent ce chapitre : tension d'une part entre l'exhaustivité et la sélection, d'autre part entre la contiguïté directe avec le destinataire et la totale extériorité des nouvelles. Le chapitre de Jacob oscille en permanence entre la recommandation de *tout* raconter et la valorisation de la sélection (« toutes les nouveautez » vs « quelques nouvelles »), entre la nécessité de lier nouvelle et destinataire et la relative indépendance des nouvelles par rapport à lui (« tout ce qui les concerne » vs « toutes les nouveautez que nous apprenons »). L'écriture de nouvelles par lettre se situe à l'intersection de deux critères : il faut annoncer ce qui vient d'arriver et ce qui intéresse le destinataire.

3. Madeleine de Scudéry

Dans les *Conversations sur divers sujets* (1680) puis dans les *Conversations nouvelles sur divers sujets, dédiées au Roi* (1684), Madeleine de Scudéry rassemble des conversations tenues par les personnages de ses romans, *Artamène ou le Grand Cyrus* et *Clélie*. En 1680, elle envoie un exemplaire des *Conversations* à Sévigné : « Mlle de Scudéry vient de m'envoyer deux petits tomes de *Conversations* ; il est impossible que cela ne soit bon quand cela n'est point noyé dans son grand roman¹⁴⁴ ». Quatre ans plus tard, Sévigné félicite l'auteur pour son nouvel ouvrage et signale sa circulation : « Je porte à mon fils vos *Conversations* ; je veux qu'il en soit charmé après en avoir été charmée¹⁴⁵ ».

Différents des ouvrages envisagés jusqu'ici, ces *conversations* ne sont ni un livre pratique ni un traité rhétorique, mais un livre destiné à l'agrément mondain, qui plus est extrait d'une fiction romanesque. Une des conversations parues en 1684 est consacrée à la « manière d'écrire des lettres¹⁴⁶ ». Seul un passage nous intéresse ici, celui où Aminte et Cléante exposent les défauts de ceux qui ne savent pas délivrer de nouvelles et, symétriquement, les qualités propres aux nouvelles lorsqu'elles ont un destinataire privilégié. Même si le genre de discours interdit toute systématisme, tout exposé méthodique, on remarque que la conversation, comme dans de nombreux secrétaires, est structurée par les

¹⁴⁴ 25 septembre 1680, III, 27

¹⁴⁵ 13 septembre 1684, III, 135. Voir encore une lettre à Madeleine de Scudéry de juillet ou août 1688, III, 345. Sévigné la complimente sur « l'agrément de ces *Conversations* ».

¹⁴⁶ Elle figure pour la première fois dans le volume IV de *Clélie*, paru en 1655.

différentes espèces de lettres. Elles sont au nombre de six : affaires, consolation, recommandation, compliment, galante et amoureuse. Un développement sur la manière d'écrire des nouvelles est introduit entre la lettre de compliment et la lettre galante, comme si, tout en n'étant pas une catégorie à part entière, il fallait malgré tout la traiter, en *excursus*. Comme l'a noté Delphine Denis,

la lettre de nouvelles occupe dans ce dispositif typologique une place de pivot que lui confère sa double destination, à la fois privée et publique (elle fait l'objet de lectures dans le cercle élargi de relations), et sa double fonction d'information et de divertissement¹⁴⁷.

Aminte et Cléante commencent ainsi, en négatif, par évoquer les défauts des mauvaises lettres de nouvelles :

En vérité, reprit Aminte¹⁴⁸, le jugement est nécessaire à tout ; car par exemple on diroit qu'il n'y a rien plus aisé que d'écrire des nouvelles ; on voit pourtant souvent des personnes qui en écrivent fort de travers¹⁴⁹. Ce sont des gens, reprit Cleante, qui en mandent bien souvent sans en sçavoir, qui croient tout ce qu'on leur dit, qui l'écrivent sans ordre & sans agrément, qui s'amuse à mander des choses dont on ne se soucie point, ou peu agreables d'elles-mesmes, ou qui n'ont quelquesfois plus la grace de la nouveauté. Cependant il est certain qu'il n'est pas encore si nécessaire à une femme d'estre jeune pour estre belle, qu'à une nouvelle d'estre nouvelle pour estre agreable, & qu'il n'y a rien de plus importun que de recevoir une longue narration d'une vieille aventure. Il est pourtant vray, reprit Aminte, qu'il y a certains événemens funestes qu'on s'avise de temps en temps de renouveler, & qui courent le monde comme s'ils venoient d'arriver ; ce qui est assurément assez incommode pour ceux qui les sçavent, quand on leur écrit d'une maniere fort estenduë, si ce n'est qu'il y ait des circonstances particulieres¹⁵⁰.

Sous une apparence de facilité, la lettre de nouvelles – ou du moins, la séquence consacrée aux nouvelles dans une lettre – doit veiller à respecter plusieurs règles d'or, faute d'être écrite « fort de travers » : d'abord l'épistolier doit faire montre d'un esprit critique et se prémunir

¹⁴⁷ Madeleine de Scudéry, « *De l'air galant* » et autres *Conversations (1653-1684)*. Pour une étude de l'archive galante, éd. Delphine Denis, Paris, Honoré Champion, 1998, note 14, p. 144. Le texte reproduit par Delphine Denis est celui de la première publication en 1655. L'extrait que nous citons provient de l'édition de 1684. Les deux textes comportent des différences, notamment quant au nom des devisants impliqués dans la conversation. Pour les différences entre les deux versions, voir Bernard Bray, « Les lettres dans *Clélie* et la "Conversation de la manière d'écrire des lettres" » dans Alain Niderst (dir.), *Les Trois Scudéry*, actes du Colloque du Havre, 1-5 octobre 1991, Paris, Klincksieck, 1993, p. 311-319. Il relève notamment l'introduction dans la seconde version du passage opposant les grands événements reproduits dans les gazettes et les « nouvelles du Cabinet » ; « deux notions – les Gazettes, le Cabinet – dont l'antagonisme est plus familier en 1684 qu'en 1655 », p. 318.

¹⁴⁸ Pour donner un exemple des adaptations de la version de 1684 par rapport au texte romanesque : dans le roman, c'est Clélie qui tient les propos d'Aminte et Amilcar ceux de Cléante. Plus loin, Bérise a remplacé Plotine.

¹⁴⁹ Dans la version de 1655 : « qui en écrivent bizarrement ».

¹⁵⁰ Madeleine de Scudéry, *Conversations nouvelles sur divers sujets dédiées au Roy*, Paris, C.Barbin, 1684, in-8, vol. 2, « Conversation de la manière d'écrire des Lettres », p. 529-533 ; Pour la version *princeps*, voir « *De l'air galant* », *op. cit.*, p. 141-146.

contre une éventuelle crédulité. Il ne faut pas se faire l'écho de n'importe quelle nouvelle circulant partout et veiller à ce qu'elle jouisse d'un minimum de crédit. La nouvelle bien écrite est négativement définie par son rapport au vrai. La mise en forme claire et agréable est la deuxième exigence. La troisième concerne la prise en compte des centres d'intérêt du destinataire, la vigilance quant à la réception de la nouvelle. Elle est davantage développée à la page suivante. Enfin dernier requisit : la nouvelle doit avoir la « grâce de la nouveauté ». Vérité, clarté, intérêt et inédit : telles sont les quatre qualités qui rendent l'écriture de nouvelles par lettre acceptable. La question de la nouveauté est particulièrement mise en vedette : 1. le nom même l'indique, 2. elle intervient en dernier, 3. elle est développée par le biais d'une analogie avec la beauté de la femme. Si une femme peut être belle sans être jeune, à l'inverse, une information sort du champ de la nouvelle dès lors qu'elle ne l'est plus : « il n'y a rien de plus importun que de recevoir une longue narration d'une vieille aventure ». La seule concession faite à l'impératif de nouveauté, qui exige une proximité temporelle entre l'événement et sa consignation épistolaire, est l'apport de détails : « si ce n'est qu'il y ait des circonstances particulières¹⁵¹ ».

Après l'évocation du modèle repoussoir, un deuxième temps de cet extrait de conversation est consacré à l'intérêt du destinataire, scindé en deux branches : la curiosité pour les nouvelles qu'on trouve aussi dans les gazettes et celles qui touchent aux nouvelles confidentielles, secrètes dont l'accès est ordinairement réservé à la sphère du pouvoir :

Mais à mon avis lors qu'on fait de ces Lettres où on raconte les choses qui arrivent, il faut bien songer quelles nouvelles plaisent aux personnes à qui l'on écrit ; car je suis assurée qu'il y a des gens qui n'aiment que ces nouvelles universelles dont la renommée se charge ordinairement, & qui ne veulent que des Batailles gagnées ou perduës, des sieges de Villes, des embrazemens, des inondations de fleuves, des naufrages, des soulevemens de Peuples, & autres semblables grandes choses : Qu'il y en a aussi qui ne se soucient gueres de ces grands événemens qu'on trouve dans les Gazettes, qui aiment mieux ce qu'on appelle les nouvelles du Cabinet, qui ne se disent qu'à l'oreille, & qui ne sont bien sçeuës que par des personnes du monde bien instruites, qui ont le jugement exquis et le goust delicat. C'est pourquoy il faut bien connoître l'humeur & les interests des gens à qui l'on écrit, quand on se mesle de leur mander des nouvelles, & il y en a même qu'il ne faut jamais mander¹⁵².

Aminte termine sa tirade sur une mention allusive : il y a des nouvelles de droit interdites par lettre. On ne saura pas si cet interdit relève du principe de discrétion (il y a toujours des nouvelles si secrètes qu'elles ne doivent pas figurer dans une lettre, potentiellement accessible à des lecteurs non-destinataires) ou s'il relève de la règle de l'intérêt (tout ce qui est nouveau

¹⁵¹ Cette concession ne figure pas dans la version de 1655.

¹⁵² *Ibid.*, p. 531-533.

n'est pas digne d'être écrit). Dans le *Secrétaire de la cour* – un des manuels les plus réédités du XVII^e siècle, Puget de La Serre recommande explicitement la prudence en matière politique :

Les *Lettres d'avis*, servent à faire sçavoir à nos amis, ce qui se passe, tant en nos affaires, qu'ès leurs, ou en celles d'autrui.

Comme cette sorte de lettre est la plus commune, aussy est-elle la plus simple de toutes : car elle porte avec soy sa matiere & il n'est point besoin de travailler son esprit à l'inventer. Il faut seulement raconter les choses comme elles vont, & de même façon qu'on les diroit de bouche. Toutefois avec cette retenuë de n'écrire point legerement aucune chose qui nous puisse nuire, ou a nos amis, si elle venoit à estre sçeuë. A quoy on doit principalement prendre garde, en parlant des Grands & des affaires d'Etat¹⁵³.

On notera au passage un paradoxe propre aux secrétaires, notamment quand ils traitent des lettres événementielles : faciles parce que la matière est donnée à l'épistolier qui n'a rien besoin d'inventer, elles ne devraient pas faire l'objet d'un apprentissage. Partant, le secrétaire devient inutile, puisque l'écriture de nouvelles est censée aller de soi (« raconter les choses comme elles vont et de la même façon qu'on les diroit de bouche »). Mais précisément parce que les nouvelles sont écrites, elles sont susceptibles d'être lues par d'autres et il convient alors d'exclure de la lettre celles qui sont trop risquées. Les secrétaires ont alors pour fonction d'inviter l'apprenti épistolier à la prudence, en lui rappelant le principe de discrétion qui régit l'écriture épistolaire, même entre proches.

Pour revenir à la *conversation* de Scudéry, on retiendra que la nouveauté est un critère nécessaire, mais non suffisant à l'écriture de nouvelles épistolaires. La parenthèse sur les nouvelles semble dès lors refermée. Dans la suite du dialogue, Cléante interroge Aminte : puisqu'il faut éliminer la lettre de nouvelles des lieux où il serait « permis de montrer tout son esprit », dans quel type de lettre peut-on le faire ? C'est par cette question qu'est assurée la transition vers la lettre galante. Une nouvelle interlocutrice intervient, Bérise qui s'intronise spécialiste de cette catégorie : « pour les lettres galantes, je les connois admirablement. C'est proprement en celles-là que l'esprit doit avoir toute son étenduë ». La lettre galante permet de mêler sérieux et « folies », amour et amitié, et surtout, réalité et fiction : « on y cherche la nouveauté ; on y peut mesme dire d'innocens mensonges ; on fait des nouvelles, quand on n'en sçait pas ; on passe d'une chose à une autre sans aucune contrainte, & ces sortes de

¹⁵³ Puget de La Serre, *Le Secrétaire du cabinet ou la manière d'écrire que l'on pratique à la cour*, Paris, Nicolas Le Gras, 1700, 6^e éd.

Lettres estant à proprement parler une Conversation de personnes absentes, il se faut bien garder d'y mettre d'une espece¹⁵⁴. »

La lettre galante peut donc contenir des nouvelles, réelles ou fantaisistes. La lettre de nouvelles n'est pas une catégorie à part pour les devisantes de Scudéry, seulement une séquence, dont les caractéristiques varient selon le type de lettre dans lequel elle s'insère. Dans la lettre galante, c'est l'effet qui prévaut, la séduction de l'autre, qui justifie qu'on ait le droit d'inventer des nouvelles. Le passage à la fiction est légitimé par la nécessité de plaire et la nouveauté y prend le pas sur la vérité. Cette possible tension dans une lettre familière entre recherche de l'inédit et garantie de véridicité est, on le verra, au cœur de l'écriture sévignéenne des nouvelles.

4. Pierre Ortigue de Vaumorière

Pierre Ortigue de Vaumorière publie en 1690 une anthologie de lettres en deux volumes avec instructions, qui est rééditée en 1695 et en 1699. Son secrétaire est l'un des traités les mieux réédités au XVIII^e siècle. Dans l'édition de 1695, le classement est établi en fonction des espèces de la lettre et les exemples sont presque systématiquement précédés d'un « avis sur la manière de les écrire ». Le tome I prend en charge les trois genres rhétoriques : démonstratif, délibératif et judiciaire. C'est dans le genre démonstratif qu'est placée la rubrique « lettre familières ». Le tome II compte six rubriques : a. lettres de sciences et de curiosités, b. lettres galantes et enjouées, c. lettres de nouvelles & de Récits, d. lettres tendres et passionnées, e. lettres d'affaires et d'instruction, f. les réponses. Ce qui relève de la consignation des événements est réparti dans deux catégories : les lettres de curiosités au premier rang desquelles figurent les relations de voyage et les « lettres de nouvelles et de récits ». L'édition de 1699 modifie en partie cette répartition, le genre judiciaire est reversé dans le tome II et les catégories du tome II de l'édition 1695 sont toutes rassemblées sous le même intitulé : les lettres « sur différens sujets ». Les deux catégories qui nous intéressent sont rebaptisées : « lettres de curiosité ou Relations » et « lettres de Nouvelles et de Récits ou Aventures ». Dans les deux éditions, les exemples de relations ne sont pas précédés d'instructions. Seules « les lettres de nouvelles et de récits » sont introduites par l'avis suivant :

Un tres-grans nombre de gens diront sans doute, que rien n'est plus aisé que de raconter ce que l'on a ouï dire ; mais il m'est encore plus facile de leur répondre, qu'outre la peine

¹⁵⁴ Madeleine de Scudéry, « De la manière d'écrire des lettres », *Conversations nouvelles, op. cit.*, p. 535-536.

que nous avons à bien narrer, il y a d'autres mesures à prendre pour écrire ces sortes de Lettres avec quelque succès.

Aujourd'hui les goûts sont si differens pour les nouvelles qu'il est à propos que nous connoissions l'humeur & les interets de la personne à qui nous écrivons, pour ne rien mander qui lui déplaie. Il y a des gens qui n'aiment que les grans événemens : ils sont ravis d'entendre dire que l'on a donné une bataille sanglante, que l'on a conquis une grande étenduë de pais, que l'on a pris & saccagé des villes, & detruit des monarchies entieres. S'il n'arrive pas de ces changements considérables, on se contentera de raconter ce que l'on aura ouï dire de plus approchant : on parlera de quelque intelligence ou trahison, d'un embrasement, d'un naufrage, d'une inondation, ou d'un tremblement de terre.

Il y a des femmes qui sont d'une humeur bien opposée : Elles trembleroient à la lecture de ces sortes de relations, parce qu'elles n'ont de curiosité que pour les nouvelles de leur quartier : Elles souhaitent n'entendre dire que le Marquis de... va épouser la belle voisine ; que Madame de ... a lassé la patience de son mari, & qu'elle sera enfermée, du consentement de toute la famille, & qu'il est vrai que Monsieur l'Abbé de... a quitté le petit collet pour l'amour de... qu'il va bien-tost épouser &c.

D'autres ne demandent que ce qu'il y a de nouveau pour les modes, pour les Bals, pour les Comédies & les Opera. On peut contenter les unes & les autres selon leur goût.

Outre qu'il faut tacher [sic] de plaire par le choix des nouvelles, je n'en voudrais mander que de vraies, & que celles que je tiendrois de quelques personnes de consideration & digne de foi.

J'aimerois aussi à écrire promptement ce qu'il y a de nouveau, ou à ne l'écrire point du tout ; car il est de l'essence d'une nouvelle d'avoir la grace de la nouveauté : Je ne saurois mieux faire sur ce sujet que de me servir de la comparaison que fait une personne dont on se trouve toujours bien de suivre les sentimens [Mademoiselle de Scudéry dans la marge] : Il est certain, dit-elle, qu'il n'est pas si necessaire à une femme d'être jeune pour être belle, qu'à une Nouvelle pour être nouvelle d'être agreable, & qu'il n'y a rien de plus importun que de lire une Longue relation d'une aventure que l'on sait déjà.

Il faut remarquer sur tout qu'il y a de certaines nouvelles qu'on ne doit jamais écrire, soit parce qu'elles regrdent l'Etat ou quelque commerce de galanterie¹⁵⁵.

On le voit, cet avis est largement inspiré par la conversation de Scudéry que Vaumorière cite textuellement en indiquant son nom en marge. Les deux temps de l'avis sont dans l'ordre inverse de Scudéry : d'abord l'intérêt propre du destinataire, ensuite les qualités d'une nouvelle (vérité, nouveauté, discrétion et prudence). Vaumorière introduit cependant des variations, des compléments par rapport à Scudéry. D'abord, la curiosité du destinataire est déclinée en trois thématiques, non plus seulement deux. Ensuite ces intérêts sont partagés selon le sexe des destinataires : aux hommes les grands événements, aux femmes, les « nouvelles de quartier », les exemples donnés relevant pour une grande part de la chronique amoureuse, sentimentale, et surtout du potin. Vaumorière distingue une troisième catégorie, la nouvelle culturelle au sens large (spectacles, parutions, manifestations culturelles en vogue). On peut noter enfin un accent qui n'était pas aussi marqué auparavant : le champ lexical de la

¹⁵⁵ Ortigue de Vaumorière, *Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la manière de les écrire, seconde édition, augmentée d'un grand nombre de preceptes & de lettres*, Paris, chez Jean Guignard, 1695 [2^e éd.], t. II, p. 118-121.

rumeur « raconter ce que l'on a ouï dire » ; « ils sont ravis d'entendre dire » ; « on se contentera de raconter ce que l'on aura ouï dire de plus approchant ». La lettre est ainsi le réceptacle de la rumeur du monde. L'épistolier a rempli sa tâche dès lors qu'il s'astreint à raconter des nouvelles obtenues de « quelques personnes de consideration & digne de foi », mais à défaut, rien ne lui interdit de répercuter l'écho de ce qui se dit.

Espèce de la lettre familière, la lettre de nouvelles transmet des nouvelles d'ordre privé ou public. Elle se doit de contenir une série d'informations inédites, encadrées en amont par la justification de leur présence, en aval par la promesse de leur mise à jour. Selon le destinataire, l'épistolier choisira les grands événements ou des nouvelles plus locales, plus circonscrites. Ce dernier évitera, en outre, les nouvelles trop politiques qui demandent discrétion et prudence, ainsi que les « brèves » trop éphémères qui fanent au moment même où on les consigne.

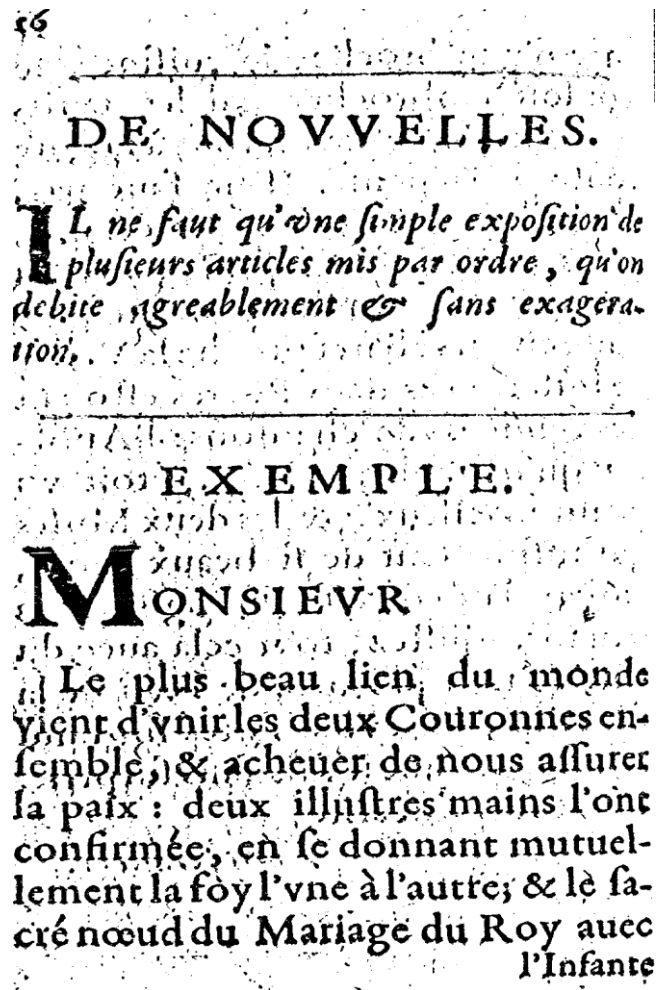
À la toute fin du XVII^e siècle, Paul Colomiès consacre le chapitre XVI de sa *Rhétorique de l'honnête homme* à « la manière de faire une lettre où l'on fait un récit¹⁵⁶ ». Sur les dix pages que contient le chapitre, une page est réservée aux consignes, les neuf pages restant sont une lettre-modèle de Patru à Perrot d'Ablancourt racontant la visite de la reine de Suède à l'Académie française. Dans son *Art d'écrire en français* (1662), Matéi de la Barre réduisait déjà les prescriptions – distingués par des italiques –, au profit des exemples – en caractères droits (voir annexe 1 ci-dessous). La lettre événementielle s'y répartit sur trois brefs chapitres : « exposition d'une histoire », « d'un conte », « de nouvelles »¹⁵⁷. Chaque fois, l'exemple est dominant. L'auteur laisse toute liberté à l'épistolier, se contentant de lui rappeler la nécessaire brièveté de la narration épistolaire. Les deux paradigmes, raconter et annoncer, sont désormais nettement séparés : le récit (« histoire » pour le versant sérieux, « conte » pour le versant enjoué) et les nouvelles. Dans le premier cas, la lettre est centrée sur un événement dont on donne toutes les circonstances, dans le second, la lettre est structurée en « articles mis par ordre¹⁵⁸ ».

¹⁵⁶ Paul Colomiès, *La Rhétorique de l'honnête homme, ou la manière de bien écrire des lettres, de faire toutes sortes de Discours & de les prononcer agreablement*, Amsterdam, Geoge Gallet, 1699, p. 85-86.

¹⁵⁷ Matéi de la Barre, *L'Art d'écrire en français ou la manière de faire des compliments, des lettres, des discours en Dialogues, des Traductions, des Harangues, l'Histoire, des Romans*, op. cit.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 16.

1. Matéi de la Barre, « Exposition de nouvelles », *L'Art d'écrire en françois*, 1662, p. 16.



Cette disproportion au profit de l'exemple – que signalait Roger Duchêne comme évolution générale du siècle – est une tendance que les siècles suivants accentuent, notamment par l'entrée des lettres du XVII^e siècle dans le canon littéraire. Alors que les secrétaires réservent de plus en plus un chapitre séparé à la lettre narrative, le nombre de préceptes diminue, au bénéfice d'exemples qui acquièrent ainsi une première dignité littéraire. Le phénomène le plus remarquable, on va le voir, est la présence massive des lettres de Sévigné dans la catégorie des lettres narratives.

C. SÉVIGNÉ, MODÈLE DE LETTRE NARRATIVE

Sévigné figure parmi les auteurs les plus cités en exemple dans les manuels des XVIII^e et XIX^e siècles. Ses lettres cependant ne figurent pas à parts égales dans chaque catégorie. Elles sont en particulier majoritaires dans les chapitres consacrés aux lettres narratives. Cette tendance mérite d'être remarquée. Elle révèle en effet que l'élévation de cette correspondance privée au rang de classique de la littérature a été motivée par les éditeurs, professeurs et pédagogues du siècle des Lumières non seulement par la valeur accordée à son style, mais aussi par une admiration à l'égard de sa compétence narrative.

1. *Éléazar de Mauvillon et Louis Philipon de La Madelaine*

Marie-Claire Grassi a repéré l'entrée de Sévigné dans les manuels épistolaires dans deux ouvrages du milieu du XVIII^e siècle. Le premier, paru en 1751, est le *Traité général du stile avec un traité particulier du stile épistolaire* d'Éléazar de Mauvillon, huguenot français, secrétaire privé du Prince Électeur de Saxe qui enseignait le français à l'Université de Leipzig. Le second, *Modèles de lettres sur différents sujets*, publié dix ans plus tard, est l'œuvre de Philipon de la Madelaine, auteur de chansons, vaudevilles, ouvrages philologiques et pédagogiques. Remanié au début du XIX^e siècle en *Manuel épistolaire à l'usage de la jeunesse*, il est un « bon exemple d'adaptation d'un modèle réservé à une élite à un modèle utilitaire, bourgeois, et moralisateur¹⁵⁹ ».

Chez Mauvillon, Sévigné est citée une seule fois dans la catégorie des lettres galantes. Elle n'est donnée en exemple ni pour les lettres de compliments ni pour celles d'affaires. En revanche, pour les « lettres de relations », Mauvillon donne six lettres d'elle comme modèles contre une seule de Racine à Boileau au camp de Namur, deux de Pellisson sur les combats de Turenne et celle de Patru à Perrot d'Ablancourt (qui figurait déjà dans le traité de Paul Colomiès) :

¹⁵⁹ Marie-Claire Grassi, « Naissance d'un nouveau modèle : l'apparition de Mme de Sévigné dans les traités d'art épistolaire », *R.H.L.F.*, « Images de Mme de Sévigné », *op. cit.*, p. 391.

2. Mauvillon, « Table des matières », *Traité du style*, 1751, n.p.

T A B L E.

CRÉQUI, pour lui recommander un Gentilhomme.	298
XVII. Des Lettres d'Affaires, de Relations, Descriptions & Portraits.	299.
Lettre d'affaires du Comte D'ESTRADE au Roi son Maître.	301.
De PLINE à l'Empereur TRAJAN, avec la traduction à côté.	306.
Du Comte D'ESTRADE au Roi.	312.
Des Lettres de Relation; elles sont de deux sortes.	315.
Nos Ecrivains l'emportent sur les Anciens en fait de bonne plaisanterie.	316.
Lettres de Mme. DE SEVIGNE' dans ce goût.	317, 318, 320, 321, 322, 323.
Lettres de Mr. RACINE à Mr. DESPREAUX, du Camp devant Namur.	324. 327.
Lettre de Mr. PELISSON sur le combat donné aux Impériaux & aux Lorrains par Mr. DE TURENNE auprès de Strasbourg.	332.
Lettre de Mr. PATRU à Mr. D'ABLANCOURT, où il lui fait la relation de la visite que la Reine de Suède fit à l'Académie Francoise.	334.
Des Lettres de Description.	343.
Lettre tirée du Voyage de BACHAUMONT & CHAPELLE.	345.
Lettre de l'Abbé. . . à Mr. le Comte de C. . . touchant le Vitruve Anglois.	347.
Des Lettres de Portrait.	350.
Exemples du stile précieux des Lettres de THERESE.	351.
Lettre de Mme. DE SEVIGNE'.	354.
Lettre du Chevalier D'HER, ou FONTENELLE.	355.
	CHA-

Dans la version de 1761, *Modèles de lettres sur différents sujets*, la lettre relatant des événements est traitée à la fin, après les épîtres dédicatoires. Les exemples sont répartis en trois catégories (« lettres de nouvelles », « fragments de lettres de nouvelles », « exemples de narrations dans le genre épistolaire »). Après un développement essentiellement centré sur la qualité des nouvelles et l'importance du discernement de l'épistolier, Philipon rappelle les préceptes déjà présents dans les manuels précédents et insiste surtout sur la nécessaire brièveté du récit :

On peut voir, si l'on veut, dans les faiseurs de Rhétoriques, quelles sont les autres qualités du récit ; je me borne à en donner des modèles. Où les exemples parlent, les définitions sont inutiles¹⁶⁰.

¹⁶⁰ Louis Philipon de la Madelaine, *Modèles de lettres sur différents sujets*, Lyon, chez Pierre Bruyset Ponthus, 1761, p. 401.

Pour les « lettres de nouvelles », Philipon ne donne que deux exemples de Sévigné sur les sept proposés, et un seul sur les quatre « fragments de lettres de nouvelles ». En revanche, six des onze « exemples de narration » sont extraits du corpus sévignéen.

Dans la version remaniée de son traité, parue en 1804, et cette fois, à destination pédagogique¹⁶¹, Philipon de la Madelaine traite en dernier les trois types suivants : les « lettres familières et badines », « les lettres de nouvelles », « les narrations dans le genre épistolaire ». La présentation est en trois temps : instructions, lettres en intégralité, puis « fragments ». La répartition est parlante : pour les lettres familières, trois de Sévigné sur dix-neuf exemples, pour les lettres de nouvelles, cinq sur dix-huit, pour les narrations, dix sur vingt et un. Ce manuel confirme la séparation des deux paradigmes, nouvelles et narrations. De l'un à l'autre, la proportion de lettres de Sévigné passe d'un tiers à la moitié. Le corpus sévignéen est largement majoritaire pour les narrations. Pour les nouvelles, ce sont essentiellement les annonces de mariage et de décès qui sont retenues (lettre à Coulanges sur le mariage de la Grande Mademoiselle, mort de Turenne, du maréchal de Créqui, de Retz, etc.), tandis que pour les récits, Philipon retient entre autres : le madrigal du roi¹⁶², l'accident de l'archevêque de Reims¹⁶³, les exploits de Turenne avant sa mort, le suicide de Vatel. Pour bien faire sentir la différence entre les deux types, l'auteur compare cette version à celle de Mme de Montmorency qui écrit à Bussy-Rabutin pour lui annoncer en trois lignes la mort du maître d'hôtel¹⁶⁴. Le degré de développement de l'information constitue la frontière entre les deux catégories (annoncer pour la nouvelle, raconter pour la relation).

2. Épilogue : Charles Dezobry

On terminera ce parcours par un ouvrage fort de plus de 1 300 pages, publié en 1866 par Charles Dezobry, auteur de dictionnaires en tous genres. Comme son titre l'indique assez, ce *Dictionnaire pratique et critique de l'art épistolaire français* contient certes des préceptes sur la manière d'écrire des lettres, mais il propose aussi en parallèle des commentaires stylistiques sur les grands auteurs épistolaires du Panthéon littéraire. En cela, il est tout à fait révélateur du basculement – propre à l'époque – d'une culture rhétorique à une culture du

¹⁶¹ Louis Philipon de la Madelaine, *Manuel épistolaire à l'usage de la jeunesse ou instructions générales et particulières sur les divers genres de correspondance, suivies d'exemples puisés dans nos meilleurs écrivains*, 1804. L'ouvrage est signalé comme appartenant à la bibliothèque des lycées

¹⁶² Cette historiette célèbre raconte comment le roi a pris un courtisan en flagrant délit de flatterie. Nous analysons cette lettre dans le chapitre 7, « La série et le récit », section B, 2, c.

¹⁶³ 5 février 1674, I, 691. Dans cette lettre, Sévigné raconte l'accident de l'archevêque de Reims dont le carrosse s'est renversé après avoir heurté un homme à cheval, qui, de basse extraction, a craint la colère d'un dignitaire et préféré prendre la fuite.

¹⁶⁴ Voir le chapitre 6 « La relation et la version » qui traite du suicide de Vatel.

commentaire¹⁶⁵. Dans la table des articles en début d'ouvrage, quatre entrées sont susceptibles de convoquer la mise en écriture de l'événement : « Avis », « Historiques », « Narratives » et « Voyages ». La première renvoie uniquement à un cadre administratif : un supérieur annonce à son employé une décision prise le concernant. Il s'agit bien d'une nouvelle susceptible d'intéresser le destinataire, mais qui ne concerne que lui et détermine des changements dans son avenir professionnel, à l'exclusion de tout autre contexte. La dernière entrée ne fait pas l'objet d'un développement, l'auteur renvoie pour les « voyages » aux rubriques « Descriptives » et « Narratives ».

On présentera donc seulement les articles « Historiques » et « Narratives ». Charles Dezobry définit la lettre historique ainsi :

celle qui contient le récit de faits dignes de l'histoire ; ou la réunion de faits utiles au jugement de l'histoire ; ou enfin, la discussion de faits déjà connus, affirmés ou niés soit dans leur existence même, soit dans une ou plusieurs de leur partie¹⁶⁶.

Cette étiquette rassemble des lettres proposant une mise en forme de l'événement historique, des matériaux permettant de l'analyser ou des compléments et corrections pour en débattre. Dans la suite, Dezobry précise que tout ouvrage intitulé *Lettres sur...* ne relève pas de l'épistolaire. Pour appartenir au genre de la lettre, il faut que le texte respecte au moins un de ces trois critères : « l'improvisation, réfléchi si l'on veut », « l'actualité du fait rapporté », « la discussion provoquée d'un fait où l'on apporte des lumières nouvelles, directes ou indirectes ». En somme, en développant ce que Dezobry signale de manière rapide, on peut distinguer quatre éléments constitutifs de l'épistolarité : un air de négligence (style), une contemporanéité entre événement et écriture (actualité), une interaction avec un destinataire (destination), une certaine continuité assurée par la régularité d'une correspondance. Immédiatement après ces quelques lignes, Dezobry donne comme modèle de « lettre Historique d'actualité » le récit par Sévigné de la mort de Turenne. C'est l'importance du protagoniste qui décide de l'appartenance de la lettre à la catégorie *narrative* ou *historique*. Dezobry semble ne pas s'embarrasser d'une possible tension entre actualité et histoire, un événement tel que la mort de Turenne étant pour lui, immédiatement historique aux yeux des contemporains épistoliers qui voudraient en rendre compte. On aura l'occasion de réexaminer cette tension dans le préambule de notre première partie.

¹⁶⁵ Voir Michel Charles, *L'Arbre et la source*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1985.

¹⁶⁶ Charles Dezobry, *Dictionnaire pratique et critique de l'art épistolaire français avec des préceptes et des conseils sur chaque genre. Plus de mille modèles choisis dans les monuments et les documents de la langue française et des remarques sur chaque lettre*, Paris, Delagrave, 1866, p. 765.

Le deuxième paragraphe de l'article « Historiques » précise les distinctions du premier en dégageant trois espèces de la lettre historique : « elle peut être narrative, critique et même anecdotique ». En fait la lettre historique est à l'intersection entre l'histoire comme récit et l'histoire comme commentaire de sources. Dezobry emploie l'adjectif *anecdotique* dans son sens ancien d'*histoire secrète* et non dans son sens moderne, apparu au cours du XVIII^e siècle¹⁶⁷. Deux éléments décident de la forme de la lettre : son rédacteur, son sujet. Le rédacteur, si et seulement s'il est témoin, pourra adopter un ton affirmatif, les autres, eux, prendront soin de modaliser leur discours et d'ouvrir un possible débat. Enfin, Dezobry signale que la lettre ne doit pas transcrire ses sources, « car il [l'épistolier] ne fait pas un mémoire, il écrit une lettre, et doit par conséquent se renfermer dans des limites pas trop étendues¹⁶⁸ » et que le fond – l'événement immédiatement historique – prime la forme¹⁶⁹. Dezobry donne ensuite trois exemples, dont l'un seulement est emprunté à Sévigné (la mort de Turenne), tandis que les deux autres sont respectivement de Napoléon I^{er} et du comte Michel. En note enfin, il rattache les lettres historiques aux lettres militaires, « sinon toutes, au moins celles qui contiennent des relations d'événements accomplis¹⁷⁰ ».

La lettre *narrative* est le symétrique inversé de l'*historique* : l'événement y est de peu d'importance, c'est le style, la présentation qui fait l'essentiel. Dans l'ensemble, la lettre narrative est plus longue que les autres espèces, sa longueur est proportionnelle au degré d'éloignement : plus on est loin, plus on a à raconter. Dezobry sépare la lettre de l'étranger de la lettre « du pays dans le pays », « la petite lettre Narrative » dont Sévigné « est le modèle par excellence ; sous sa plume, cette lettre devient une causerie fine et spirituelle ; la chose insignifiante, commune, y est dite d'une manière agréable ou plaisante ; la chose sérieuse d'une façon distinguée, émue, touchante, et quelquefois philosophique¹⁷¹. »

Une autre distinction se superpose à cette séparation en fonction de la distance géographique et de la longueur matérielle de la lettre. Elle n'est clairement repérable que dans la table sommaire qui assure la transition entre la partie « préceptes et conseils » et la partie

¹⁶⁷ Voir Karine Abiven, « L'anecdote ou la fabrique du petit fait vrai. Un genre de récit miniature, de Tallemant des Réaux à Voltaire (1650-1756), *op. cit.*. Sur l'évolution sémantique du terme dans les dictionnaires, voir Dany Hadjadj, « L'anecdote au péril des dictionnaires », dans Alain Montandon (dir.), *L'Anecdote. Actes du colloque de Clermont-Ferrand de 1988*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres de l'Université Blaise Pascal, 1990, p. 1-20.

¹⁶⁸ Dezobry, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 766.

¹⁶⁹ Dernier paragraphe de l'article, avant les exemples : « Toute lettre historique veut être claire, facile, sans aucune espèce de recherche ni de parure : ce qui importe surtout, c'est moins la forme que le fond. Le style sera donc strictement l'expression de la pensée, où l'on veut concentrer l'attention et l'intérêt du lecteur. », *ibid.*

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 885.

anthologique¹⁷². Cette table distingue les « lettres anecdotes » (deux sur cinq sont de Sévigné), les « lettres-nouvelles » (quatre sur onze), et les « lettres de voyages » (aucune sur les cinq).

Cette distinction repose sur des critères assez flous, en tout cas difficilement identifiables quand on compare les déclarations aux exemples : discrimine-t-on en fonction de l'importance de l'événement ? C'est ce que la catégorie *lettres anecdotes* permet de penser : la mort de Vatel relève de l'anecdote, la mort de Turenne de la lettre historique. Mais la catégorie *lettres-nouvelles*, vu la définition proposée, devrait contenir une pluralité de nouvelles. Or les résumés se concentrent sur un événement unique : la mort de Louvois, une visite à Voltaire, etc. Enfin, Sévigné ne figure pas dans les lettres de voyages (qui rassemblent les deux premières catégories dégagées (lettre de l'étranger et « petite lettre Narrative, celle du pays dans le pays »), alors qu'elle était censée être « le modèle par excellence » de la lettre de voyage en province.

On se souvient aussi que dans l'index général, à l'article « voyages » deux renvois étaient indiqués : narratives et descriptives. Il faut donc supposer que la sous-espèce lettre de voyages est aussi une sous-espèce de la lettre descriptive. Pour compliquer encore davantage le classement, Dezobry range l'incendie chez les Guitaut dans les lettres descriptives. Après avoir cité des passages de sa correspondance, Dezobry commente :

Voilà certes bien des circonstances pour faire des narrations intéressantes, au lieu de récits secs et décharnés comme ceux-ci ; à propos d'incendie, par exemple, voyez dans la division DESCRIPTIVES, n°1, une lettre de Mme de Sévigné ; comme tout y est vif, animé, pittoresque, intéressant ! Mais en lisant les narrations de Gui Patin, on a de la peine à ne pas en penser ce qu'il a dit lui-même d'une de ses lettres : « Ma dernière n'a été qu'un pot-pourri de nouvelles mal agencées. » [...] Supposez Mme de Sévigné ayant à nous raconter cette mort, et vous aurez, au lieu de ce maussade paragraphe, une longue lettre pétillante d'esprit et de gaieté, sans doute assaisonnée d'un peu de philosophie sur la destinée [...].

On retiendra surtout trois éléments essentiels de ces articles de dictionnaire. D'abord, Sévigné est massivement représentée dans les deux articles « Historiques » et « Narratives », davantage dans le second que dans le premier. Ensuite, comparée à Mme du Deffand¹⁷³ et à Gui Patin, elle est sans cesse valorisée pour sa capacité à rendre intéressantes les nouvelles qu'elle consigne. C'est elle l'idéal-type de la lettre narrative réussie. Enfin, la superposition

¹⁷² Voir le document 3 à la page suivante.

¹⁷³ Sur la relation entre les deux épistolières, voir Benedetta Craveri, « Mme du Deffand et Mme de Sévigné, les enjeux d'un modèle » dans Brigitte Diaz, Jürgen Siess (dir.), *L'Épistolaire au féminin, op. cit.*, p. 163-177.

de différents modes de classement est révélatrice de l'empilement des traditions typologiques, repérable dans tous les ouvrages d'épistolographie.

3. Des préceptes aux exemples. Dezobry, *Dictionnaire...*, 1866, p. 890-891.

Nous diviserons les modèles ci-après en trois sections : 1° les *Lettres-anecdotes*, celles qui viennent d'une personne, et ne se rapportant qu'à une personne principale;

2° Les *Lettres-nouvelles*, ayant pour sujet des nouvelles publiques ou privées, intéressant la société ou des familles :

3° Les *Lettres de voyages*, contenant des narrations ou des aventures de voyages, de tous les genres, écrites d'un pays étranger ou de France.

TABLE-SOMMAIRE.

§ I. — *Lettres anecdotes.*

1. M^{me} de Sévigné à M. de Pomponne. — Le vieux courtisan en défaut.
2. La M^{me} à M^{me} de Grignan. — La Mort de Vatel.
3. M^{me} Du Deffand à Horace Walpole. — Le Carrosse versé.
4. Le chevalier de Boufflers à sa mère. — Le Portrait bien payé.
5. M. de Marcellus à Chateaubriand. — L'hospitalité avec un léger rafraîchissement.

§ II. — *Lettres-nouvelles.*

6. M^{me} de Sévigné à M^{me} de Coulanges. — Grande nouvelle de Cour.
7. La M^{me} à M. de Coulanges. — Picard, ou l'art de faner les foin.
8. La M^{me} à M^{me} de Grignan. — Douleur de M^{me} de Longueville à la nouvelle de la mort de son fils, tué au passage du Rhin.
9. La M^{me} à M. de Coulanges. — La mort de Louvois.
10. Coulanges à M^{me} de Sévigné. — Richesse et affabilité de M^{me} de Louvois. — Nouvelles diverses.
11. De Brosses à l'abbé Courtois de Quincey. — Mort et obsèques du pape Clément XII. — Conclave pour l'élection de son successeur.
12. M^{me} Du Deffand à Horace Walpole. — Entrée de M^{me} Louise dans un couvent.
13. M^{me} Suard à son mari. — Une visite à Voltaire au château de Ferney.
14. M. N*** à M^{me} N***. — Une lecture de Barthe chez Voltaire, à Ferney.
15. Le prince de Ligne au prince A. d'Arenberg. — L'Empereur Napoléon I^{er} à Dresde en 1807.
16. Le lieutenant-colonel de Saint-Arnaud à son frère. — Une journée de gouvernement à Milianah.

§ III. — *Lettres de voyages.*

Malgré le vertige des classifications, la multiplication potentiellement exponentielle des catégories, on peut tirer plusieurs conclusions en guise d'aide-mémoire pour orienter la suite. Si la lettre de nouvelles, aussi appelée *lettre d'avis* (comme dans les nombreux *Secrétaires* de Puget de La Serre) ou encore *lettre d'information* est presque toujours mentionnée, et ce, dès le début de la théorisation épistolaire, en revanche, la présence de la lettre narrative est à éclipses, à l'image de sa disparition dans le traité d'Érasme. Ces deux

ensembles sont la plupart du temps rattachés à la lettre familière. Comme la narration ne relève pas statutairement de la réglementation épistolaire, c'est sur les à-côtés de cette narration que se concentrent les manuels : il faut justifier la présence d'une nouvelle ou d'un récit, les sélectionner en fonction de l'intérêt du destinataire et les insérer dans une correspondance suivie (promesse de suite, de mises à jour, etc.). Les auteurs insistent sur la qualité de la nouvelle (actualité, mais surtout inédit, véracité, clarté, etc.), renvoyant, pour la mise en forme, aux qualités propres à la *narratio* oratoire. La nécessité de ne pas s'étendre et de rester dans les limites tolérables d'une missive est sans cesse rappelée. Le destinataire ne doit jamais oublier le cadre de l'adresse. La diversité des termes pour désigner les lettres événementielles témoigne de ce que relevait Marc Escola à propos des nouvelles (comme genre), à savoir « la belle indifférence des contemporains à l'égard de la terminologie générique¹⁷⁴ ». Ce phénomène est d'autant plus accentué que les termes renvoient autant à la matière qu'au discours qui la prend en charge : il n'est pas toujours possible de savoir si les préceptes s'appliquent à la « nouvelle » proprement dite ou à sa mise en forme dans le discours de l'épistolier.

On évoquait en préambule à ce chapitre la question – posée et réglée – par les deux grands spécialistes de Sévigné : quel rapport peut-on établir entre la pratique de Sévigné et les théories concomitantes qui s'élaborent sur l'épistolaire ? Il nous semble que la tension pointée par Roger Chartier à propos des manuels épistolaires est une bonne manière de résoudre le problème :

Pris entre divulgation et distinction, entre une intention didactique et un souci de marquage social, les secrétaires sont un genre ambigu [...] voué à disséminer un savoir dont l'exclusivité fait le prix¹⁷⁵.

Que l'on trouve sous la plume de Sévigné des manières d'écrire (les nouvelles) conseillées en parallèle dans les secrétaires ne relève ni d'une illusion (la position de Duchêne) ni du miracle de l'instinct (la position de Bray). C'est plutôt que ces ouvrages se sont appuyés sur un savoir, une compétence, sur un *habitus*, partagé par un petit nombre, apanage d'un milieu – l'aristocratie parisienne, « la vieille élite sociale¹⁷⁶ –, que les secrétaires ont essayé de diffuser, en les adaptant. Sévigné n'avait pas besoin de les lire pour faire ce qu'ils

¹⁷⁴ *Nouvelles galantes du XVII^e siècle*, éd. Marc Escola, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2004, « Présentation », p. 9.

¹⁷⁵ Roger Chartier (dir.), *La Correspondance*, op. cit., p. 125.

¹⁷⁶ Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné*, op. cit., p. 31.

prescrivaient, parce que d'une certaine manière, sa pratique est celle dont s'inspire ces manuels.

Pour introduire à notre étude du corpus sévignéen, on fera une dernière hypothèse concernant les rapports aux secrétaires : si les lettres Sévigné ont intégré très rapidement les manuels, en particulier les lettres narratives, c'est aussi parce qu'elles contenaient une réflexion sur la pratique nouvelliste et narrative. En effet, Sévigné ne cesse de commenter ses propres gestes et la correspondance à bien des égards contient de nombreux développements qui pourraient figurer tels quels dans un secrétaire. C'est ce que la première partie s'attachera à montrer.

4. Tableau synthétique des principaux ouvrages consultés¹⁷⁷.

Date	Auteur/ Titre	Présentation générale	Indications sur la lettre de nouvelle et la narration par lettre	Exemples de lettres de nouvelles, de relations
1521	Fabri, <i>Le grand et vrai art de pleine rhétorique</i>	Traité de rhétorique. Chapitres et table des matières finales. Narration; Lettres missives	Quelques lignes sur les « lettres advertissantes de choses nouvelles »	
1522	Érasme, <i>De conscribendis epistolis</i>	Traité pédagogique, modèles de lettres	Quelques lignes sur lettre d'information (appartient à la lettre familière)	
1536 1542	Vivès, <i>De conscribendis epistolis</i>	Traité pédagogique	Quelques lignes sur lettre de nouvelles	
1553 1556	<i>Le Stile et manière de composer, [...] toute sorte d'Epistres...</i>	Instructions suivies d'une anthologie	Quelques lignes de préceptes sur narration et nouvelles	« Un amy rescrit à l'autre des nouvelles de la cour »
1569	du Tronchet, <i>Lettres missives et familières</i>	1 ^{er} recueil de lettres françaises. Imitation des Anciens et des Italiens		
1572	du Tronchet, <i>Finances et trésor de la plume française</i>	Anthologie avec longue préface (tripartition : lettre familière, souveraine, de compliment). Table des matières par lieux communs		
1572 [rééd. jq 1587]	Habert, <i>Le Miroir de vertu [...] avec le style de composer toutes sortes de lettres missives</i>	Anthologie, sans table finale, intertitre de présentation de la lettre. Distinction en fonction du destinataire		
1580- 1588	Montaigne, <i>Essais</i> , Livre I, chap. XL « Considération sur Cicéron »	Vanité des publications de correspondances privées. Absence du correspondant idéal, critique du protocole, épistolaire.		
1586	Pasquier, <i>Lettres</i> , Lettre-préface à Loisel	Revendication de l'écriture en français, de la lettre familière, de la multiplicité des sujets		
1588	Chappuys, <i>L'Art des secrétaires</i>	Traité professionnel L. I compétences et qualités du secrétaire L. II recommandations pour l'écriture de lettres	Présence. « De la missive pour narrer », Livre II, chap. X	Jules advise Pierre de l'appareil de l'armée navale qui se fait contre le Turc

¹⁷⁷ Ce tableau suit l'ordre chronologique. Il n'est pas exhaustif. On indique seulement les ouvrages les plus représentatifs. On a voulu surtout mettre en évidence la variété des ouvrages épistolaires, la rareté des ouvrages consacrant la lettre narrative comme catégorie à part entière et l'intégration du corpus sévignéen aux secrétaires. Les colonnes grisées indiquent les ouvrages qui ont fait l'objet d'un développement dans le cours du chapitre. Les titres sont donnés en abrégé. Ils figurent dans leur intégralité en bibliographie.

1591	Juste Lipse, <i>Epistolica institutio</i>	Traité pédagogique. Trois types : <i>seria, docta, familiaris</i> . Traits du <i>sermo humilis</i> propre à l'épistolaire : <i>Brevitas, perspicuitas, simplicitas, venustas, decentia</i>		
1595	Desrués, <i>Les Fleurs du bien dire</i>	Anthologie. Seulement sur la rhétorique amoureuse		
s.d.	Bongars, <i>Le Secrétaire sans fard</i>	Anthologie chronologique	Nombreuses annonces de nouvelles	Nouvelles militaires
1605	Desrués, <i>Les Marguerites françaises</i>	Anthologie de lettres amoureuses. Table alphabétique par sujet et thèmes des lettres	« nouvelles »	
1608-1616	Adam, <i>Le Secrétaire français</i>	Traité professionnel - Formation du secrétaire - hiérarchie - aspects matériels - quelques rubriques dont lettre amoureuse		
1608	Roland <i>Epitomé ou abrégé de la structure et composition des épîtres</i>	Traité rhétorique 3 parties : - origine du mot <i>epistre</i> - typologie, tripartition - parties de l'épître		
1608	de Deimier <i>Le Printemps des lettres amoureuses</i>	Anthologie de lettres amoureuses		
1615	<i>Le vray et parfait stille</i>	Anthologie avec réponses. Pas de table, pas de classement, mais distinction lettres publiques, lettres privées Lettres avec titres-résumés		
1618 éd. consultée 1620, 8 éd. entre 1612 et 1615	De Rosset <i>Lettres amoureuses et morales des beaux esprits de ce temps</i>	Anthologie stricte (inventées et d'auteurs) Table des lettres au début (titre-résumé) 243 lettres		2 fois verbe <i>raconter</i> dans titre, mais lettres amoureuses
1623 [30 éd. en 15 ans] éd. consultée 1646	Puget de la Serre <i>Le Secrétaire de la cour</i>	Pas de classement rigoureux		« lettre pour faire sçavoir des nouvelles » « autre » dans lettres diverses
1624	Puget de la Serre, <i>Le Bouquet des plus belles fleurs de l'éloquence</i>	Anthologie avec table		
1624-1626	<i>Le Secrétaire des secrétaires</i>	Anthologie Advertissement pour dicter les missives Sans table des matières		

1625	<i>Lettres de Monsieur de Lannel</i>	« Avis sérieux » puis 4 lettres	Lettres de nouvelles baptisées « narratives », première espèce de lettres. Doit s'écrire dans style simple	
1624-1626 [3 ^e éd.]	<i>Œuvres de M. de Balzac</i> . Préface de J. La Motte-Aigron	Comparaison entre harangues et lettres, entre auteurs antiques et contemporains. Dignité de l'éloquence épistolaire		
1627 éd. consultée 1642	Faret, <i>Recueil de lettres nouvelles des plus beaux esprits de ce temps</i>	Anthologie, classement par auteur Pas de table		1 lettre de Malherbe à Racan « lui mande des nouvelles », 1 récit de songe, 1 lettre de Balzac sur « rumeur et estranges evenemens »
1630	<i>Nouveau recueil de lettres, harangues et discours differens</i>	Anthologie préfacée. Passage sur la lettre comme genre de l'éloquence Défense de l'éloquence actuelle	La lettre ne doit pas se cantonner aux nouvelles, vaut mieux que la gazette	
1630 éd. consultée 1642	Godeau, « Discours sur les œuvres de Mr de Malherbe », <i>Œuvres de Malherbe</i>	2 sortes de discours : le libre et le contraint. Lettre fait partie du premier. Règles rhétoriques générales à observer puis typologie des lettres.	Lettre de nouvelle est une espèce de la lettre familière	
1635	<i>Nouveau recueil de lettres de dames de ce temps, avec les réponses</i>	Anthologie. Éloge des femmes épistolières dans avertissement [1 ^{er} recueil de lettres de femmes] Table avec résumé, pas de typologie.		
1640	Du Périer, <i>Le Courrier des affaires publiques</i>	Anthologie Pas de table des matières		
1641 éd. consultée 1655 40 rééd.	Puget de La Serre, <i>Le Secrétaire à la mode</i> ¹⁷⁸	Anthologie. D'abord sans auteurs, puis avec Table des lettres à la fin (titre-résumé), plus ou moins rangés ensemble par type (consolation...)		
1641	<i>Recueil des plus belles lettres de Cicéron</i>	Préface du traducteur A. du Breton : éloge de Cicéron et Balzac		
1642	de Grenaille <i>Nouveau recueil de dames</i>	Anthologie avec table 2 catégories : lettres d'Etat et lettres chrestiennes [1 ^{re} trad. Héloïse et Abélard]		

¹⁷⁸ Version remaniée du *Secrétaire de la cour*. Son volume a augmenté au fur et à mesure des rééditions. Pour les nombreuses éditions et rééditions de ce manuel, voir Chartier, « Des secrétaires pour le peuple », *op. cit.*, p. 172-173.

1646	Jacob <i>Le Parfait secrétaire</i>	Typologie	Présence Ch. 12, « Des préceptes de la lettre de nouvelles »	1 lettre anonyme
1647	<i>Les Epistres du sieur de Bois-Robert- Metel, abbé de Chastillon</i>	Préface de Mascaron. Éloge de l'auteur et du genre de l'épître (associée à Horace), juste milieu entre sérieux et raillerie, simplicité du style		
1648	La Mothe Le Vayer, <i>Petits traitez en forme de lettres</i>	Lettres sur des sujets variés.	Lettre XXXII De la nouveauauté. Quelques remarques sur la curiosité en matière de nouvelles, satisfaite grâce aux gazettes	
1650	<i>Les Œuvres de M. de Voiture</i> , éd. Pinchène	Correspondance. Lettres familiales adressées à des personnes de condition		
1650	Lettres P. Pellisson à Donneville	Correspondance Réflexion sur la lettre de recommandation. Comparaison Cicéron et Pline. Allusion à la lettre de Cicéron à Curion sur les trois genres de lettres. Différence entre écriture livre/lettre		
1653 éd. consultée 1700, 6 ^e éd.	Puget de la Serre <i>Le Secrétaire du cabinet ou la manière d'écrire que l'on pratique à la cour</i> ¹⁷⁹	Deux parties : I. Anthologie de lettres avec titres-résumés, avec réponses, suivies d'une sous- partie « Lettres d'amour sur toutes sortes de sujets » II. Pièces variées notamment « Instruction pour écrire toutes sortes de lettres ». Tables des lettres au début (titre-résumé)	Typologie dans « Instruction » : 2 catégories, lettres d'affaire ou de compliment. Dans lettres d'affaire, sous-espèce de la « lettre d'avis » : « faire sçavoir à nos amis ce qui se passe tant en nos affaires, qu'es leurs, ou en celles d'autrui »	
1662	Mat2i de La Barre <i>L'Art d'écrire en françois</i>	Manuel avec préceptes et exemples	Exposition d'une histoire, d'un conte, de nouvelles	1 exemple de chaque
1662	Personne, <i>Lettres et billets en tous les genres d'écrire</i>	Préface « Caractère du style épistolaire », puis anthologie en deux parties : I. lettres, II. billets		3 lettres de récits sur 57 Un récit de rêve
1663	Sorel, <i>Œuvres diverses ou discours mêlés avec 50 lettres à des dames sur divers sujets</i>	Recueil de pièces diverses. Dernier texte, après anthologie : « Discours sur les lettres à des dames », Commentaires sur l'épistolaire en général, sur la publication des lettres privées, résumé et explications des lettres qui constituent l'anthologie		

¹⁷⁹ Dernier avatar du *Secrétaire de la cour*.

1664	Sorel, <i>La Bibliothèque françoise</i>	Catalogue commenté Classement par genres de livres. Chap. VII sur l'épistolaire, entre chap. sur harangues et dialogues et chap. sur narrations. Exclut du corpus lettres se rattachant à d'autres disciplines (religion, philo) et ne retient que celles « d'un caractère familial & universel »	Distinction entre la lettre : (« pour faire sçavoir de nos nouvelles aux absens ») et la narration (« pour instruire les absens & toute la postérité »)	
1666	<i>Les Lettres et poésies de Madame la Comtesse de B.</i>	Préface : éloge de l'écriture féminine. 3 parties : Lettres/Relations/Poésies		
1667	D'Aubignac, <i>Le Roman des Lettres</i>	Manuel, roman épistolaire, commentaire. Quelques catégories (lettre amoureuse, de remerciement...)		Quelques récits
1668	Pikkert, <i>Le Nouveau secrétaire</i>	Anthologie Pas de table des matières		Quelques lettres de nouvelles
1668	Villedieu, <i>Recueil de quelques lettres</i>	Lettres	Lettre VIII et lettre IX lettres-relations	
1671	de Courtin, <i>Nouveau traité de la civilité</i>	Ch. 25 « Ce qu'il faut observer en écrivant des lettres & des préceptes pour apprendre à les écrire »	Bref passage sur le récit par lettre. Différence entre le style de l'historien et celui de l'épistolier	
1671	Sorel, <i>De la connoissance des bons livres</i>	Traité IV, « De la manière de bien parler et de bien écrire en nostre langue ». Ch. 2 « de la manière de bien écrire des billets et des lettres » (longueur, parties, sujets, style)		
1677	Piélat, <i>Letres nouveles & curieuses</i>	Anthologie-modèles		Lettre I. Relation
1683	Du Plaisir, <i>Sentimens sur les lettres et sur l'histoire</i>	Première partie. La lettre en général, exemples de lettres galantes, l'épître dédicatoire		
1683 éd. consultée 1686	La Chétardie, <i>Instructions pour un jeune seigneur ou l'idée d'un galant homme</i>	Un chapitre « Avis sur les manières d'écrire ». Hiérarchie sociale, 5 types de lettres dont lettre familière ¹⁸⁰		
1683 Quartier de juillet, XXIII	La Fèvrerie, « <i>Du style épistolaire</i> », <i>Extraordinaire du Mercure galant</i>	Style épistolaire pour 4 catégories (lettre d'affaire, de compliment, de galanterie, d'amour). Les autres relèvent d'autres genres. Série de règles (temps, lieux, personnes) distinction entre écrire livre et lettre. brièveté		

¹⁸⁰ On notera, au passage, que dans l'*Instruction pour une jeune princesse ou l'idée d'une honneste femme*, qui paraît l'année d'après en 1684, La Chétardie ne consacre aucun chapitre à l'art d'écrire des lettres.

1684	de Fenne <i>Le Secrétaire à la mode réformé ou le Mercure nouveau</i>	Anthologie. Classement par type de lettres avec table	Lettres d' Avis Lettres Mêlées	
1684 [éd. aug. 1690]	Furetière, <i>Essais de lettres familières (repris par Milleran en 1705)</i>	Liste : Lettres de Nouvelles, d'Affaires (Mais sens différent) Ne suit pas l'ordre annoncé Discours sur l'art épistolaire et table des matières		
1684 [1 ^{re} éd. 1655, <i>Clélie</i> , t. IV]	Scudéry, <i>Conversations nouvelles sur divers sujets</i>	« Conversation de la manière d'écrire des lettres. » Typologie	Lettre de nouvelles	
1685	<i>Traité de la civilité</i>	Dialogue entre D. et R. sous forme de questions/réponses	Chapitre IX Des lettres Section V Du récit	
1688- 1694	La Bruyère, <i>Caractères</i>	Supériorité des femmes dans l'écriture épistolaire		
1689	Richelet, <i>Les plus belles lettres des meilleurs auteurs</i>	Anthologie d'auteurs, classement par types de lettres, avec réflexion pour chaque		
1690 [Rééd. jq 1714] éd. consultée 1695, 2 ^e éd.	Ortigue de Vaumorière, <i>Lettres sur toutes sortes de sujets</i>	Anthologie classée par type de lettres, précédé chaque fois d'une notice	Présence sous deux formes : « lettres de curiosité ou relations » (relations de voyages) et « lettres de nouvelles et de récits »	7 exemples assez longs, anonymes
1690	Ménudier, <i>Le Modèle du parfait secrétaire</i>	Anthologie Formulaire Typologie : de civilité, d'affaires, affaires de procès, de marchand, de change, épître dédicatoire, noces, baptême, billets, cartels, supplications, placets		
1691	Saint-Réal, préface à la traduction lettres de Cicéron à Atticus	Vogue du genre épistolaire Difficultés de traduction Négligence. Lettre familière		
1695	<i>Le Secrétaire des courtisans</i>	Lettre-préface, table, Anthologie		1 lettre « faire un conte » 1 lettre : récit de naufrage
1698 [Rééd. jq 1768]	Milleran <i>Le Nouveau secrétaire de la cour</i>	Version remaniée des <i>Lettres familières</i> de 1690.		Lettres de Sévigné ajoutées en modèles dans l'édition de 1768

1699	Colomiès, <i>La Rhétorique de l'honnête homme.</i>	Manuel avec exemples.	Ch. 16 « la manière de faire une lettre où l'on fait un récit »	Lettre de Patru à Ablancourt
1702 rééd. 1705, éd. consultée 1709	Milleran, <i>Nouvelles lettres familières</i>	Anthologie, table finale, 4 parties avec instructions		« Lettre d'avis de S. à Bussy » (sur la mort de son oncle), « lettre de récit »
1709	J. L. Le Gallois de Grimarest <i>Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial</i>	Table 1. Des sentiments Du stile (lettres familières, galantes, amoureuses, compliment, affaires, épîtres dédicatoires) 2. Du cérémonial dans le commerce de lettres (souscriptions, billets, mémoire, politesse, suscriptions, usage sans la langue française)		
1714	Sr. Perrault <i>Nouveau secrétaire à la mode</i>	Anthologie Pas de table des matières, mais titres-résumés en tête de certaines lettres, avis sur la manière de les écrire [reprend en partie Le <i>Secrétaire à la mode</i>]		« Avventure sur les placets des Amans & des Filoux », lettre-narrative
1725	C. H. de Grimarest <i>Recueil de lettres sur divers sujets</i>	Anthologie Table des matières, classement par type de lettres	« Lettres d'avis ou d'avertissement » [annonce d'une nouvelle unique, pas de récit, lettre brève]	
1736	La Salle; <i>Les Règles de la bienséance</i>	Ch. 12 Des lettres. Instructions (aspects matériels, nomination, formules politesse...)		
1741	La Sorinière « <i>Réflexions sur le genre épistolaire</i> »,	Difficulté d'écrire une lettre sans artifice. Éviter « esprit » et « science ». Éloge de écriture féminine		
1751	Mauvillon, <i>Traité général du stile</i>	Manuel avec exemples	Ch. 17 « des lettres d'affaires, de relations, descriptions & portraits »	Lettres de Sévigné
1761	Philipon de La Madelaine <i>Modèles de lettres sur différents sujets</i>	Réflexions générales sur le style, les auteurs épistolaires, le cérémonial puis organisation par type de lettres comme suit : instructions, exemples, fragments	Lettres de nouvelles [notice puis exemples] Exemples de narrations dans le genre épistolaire [pas de notice, exemple directement]	Lettres de Sévigné
1804 éd. consultée 1816	Philipon de La Madelaine <i>Manuel épistolaire à l'usage de la jeunesse</i>	Organisation par type de lettres après recommandations générales plusieurs auteurs pour chaque	Des Lettres de nouvelles, instruction puis modèles, Des Narrations dans le genre épistolaire, instruction puis modèles,	Mêmes exemples que précédent

Chapitre 0. Des secrétaires

1768	Alletz, <i>Lettres choisies des auteurs françois les plus célèbres</i>	Instructions suivies d'une anthologie, classement par auteur, chronologique, titre-résumé en début de lettre.		Lettre de Sévigné
1781, 1788	Vitrac, <i>Traité élémentaire du genre épistolaire</i>	Manuel pédagogique Organisation par type de lettres	Lettres de nouvelles,	Lettres de Sévigné
1785, 1787	Chaudon, <i>Nouveau manuel épistolaire</i>	Manuel pédagogique Anthologie, table des matières, classement par types de lettres.	Narrations, Nouvelles (14 lettres, quelques conseils brefs à la fin) Et Voyages (5 lettres)	Sévigné seulement citée dans « avis »
1785	Moutonnet-Clairfons <i>Manuel épistolaire</i>	Manuel pédagogique Anthologie, classement par auteurs, pas de titre/résumé		Lettres de Sévigné
1828	Cas, <i>Nouveau manuel épistolaire</i>	Notice :le récit appartient au genre démonstratif	Première partie : « des lettres de nouvelles » Préceptes sur le récit	Racine, duc et duchesse de Berry
1866	Dezobry, <i>Dictionnaire</i>	Deux entrées : 1.Historiques, 2. Narratives	Lettres-anecdotes , lettres-nouvelles, -lettres de voyages	Lettres de Sévigné

Première partie. Voies du savoir, voix de la rumeur

Dans la société d'Ancien Régime, il ne faut pas distinguer ce qui était public de ce qui était privé. Dans la haute noblesse, les lettres reçues ne restaient point dans le domaine privé, mais étaient aussitôt rendues publiques. Une lettre du roi à la reine ne pouvait demeurer privée. Le roi devait certainement se douter que sa lettre serait rendue publique. C'est peut-être même pour cela qu'il l'avait écrite. La circulation de l'information imprimée était doublée par de très importants réseaux de nouvelles manuscrites. La transmission orale des nouvelles était également très développée. L'oral, l'écrit, l'imprimé : tous ces supports jouaient pleinement leur rôle dans l'information et la communication.

Michèle Fogel¹⁸¹.

Préambule. Portrait de l'épistolière en nouvelliste

A. SÉVIGNÉ NOUVELLISTE, UN CONTRESENS ?

Au début du XX^e siècle, l'historien Funck-Brentano plaçait Sévigné au premier rang des « charmants journalistes » avant de renchérir en la qualifiant de « noble gazetière¹⁸² ». Pourtant, comme le fait remarquer Fritz Nies dans son étude de la réception de Sévigné, l'aspect « journalistique » de ses lettres n'a jamais été tout à fait pris au sérieux, au-delà du premier cercle des lecteurs, les destinataires des lettres :

Jadis si important pour le public contemporain, l'aspect de divertissement de la transmission de nouvelles s'efface totalement. Jusqu'à nos jours, non sans parfois un léger ton d'excuse, on fera découler cette foule de nouvelles qui nous est ainsi restituée progressivement, de la valeur utilitaire, voire de l'importance vitale d'informations rapides à une époque « où les journaux n'existaient pas ». Au début du XX^e siècle, Jules Lemaître découvre en Madame de Sévigné la patronne des « chroniqueurs de journaux », et depuis, les journalistes ne sont plus les seuls qui utilisent volontiers à son sujet l'appellation de « premier reporter », de « première femme journaliste ». Mais ces formules et des allusions éparées à la prédilection de la Marquise pour les nouvelles politiques, mondaines, littéraires, à l'« impertinence de sa curiosité » n'ont pas réussi à

¹⁸¹ Dans *Théophraste Renaudot, l'homme, le médecin, le journaliste, 1586-1986*, colloque tenu le 29 novembre 1986 sous la présidence de Jean Imbert, Paris, Section d'histoire de l'Institut français de Presse et des sciences de l'information de l'université Paris 2, p. 112-113.

¹⁸² Frantz Funck-Brentano, *Figaro et ses devanciers*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1909, p. 1-4. Voir aussi du même auteur, *Les Nouvellistes*, avec la collaboration de Paul d'Estrée, Paris, Hachette, 1923. Ou encore Georges Le Brun Kéris, « Journalistes d'avant les journaux. Mme de Sévigné : envoyé permanent à la cour de Louis XIV », *Terre humaine*, n° 2, février 1952, p. 33-44.

susciter des études approfondies de ce qu'on désigne comme l'aspect journalistique des lettres de Madame de Sévigné¹⁸³.

Pourquoi ce manque ? C'est sans doute que la nouvelle vieillit mal quand elle ne devient pas historique, qu'elle est, par définition, éphémère. Si Sévigné est devenue « auteur », « écrivain malgré elle », c'est, au regard de la critique, par tout ce qui n'est pas daté, éphémère, par tout ce qui reste lisible : le style, l'art de la narration, l'expression des sentiments... Il y aurait sans doute un paradoxe à affirmer que l'écriture d'une précaire actualité a joué un rôle dans la pérennité des lettres de la marquise. Cette dimension de la correspondance a été jugée plutôt accessoire, accidentelle au regard d'une « essence » de l'épistolière. Accessoire parce qu'utilitaire, mais pas seulement. En effet, pour Roger Duchêne, l'accent mis sur les nouvelles relèverait du contresens :

Les nouvelles ne sont pas l'essentiel des lettres de Mme de Sévigné, et pourtant, on a pu, avec quelque apparence de raison, la présenter comme une « gazetière » à l'affût de la moindre information. C'est que l'on confond informer et dire des nouvelles. Le gazetier a pour but d'informer ; il veut faire connaître ce qui se passe selon une hiérarchie des importances qui dépend de son temps et de son journal. Mme de Sévigné n'a le même but que par exception. Sa hiérarchie des nouvelles est à l'inverse de celle du gazetier : des nouvelles privées aux nouvelles publiques en passant par les nouvelles du quartier [...]. Ce qui donne l'illusion d'une Mme de Sévigné gazetière, c'est une erreur de perspective. La sienne parce qu'elle a beaucoup insisté dans ses premières lettres, sur son soin d'informer sa fille (en même temps qu'elle reconnaissait que ses récits n'étaient qu'un des moyens de dire autrement sa tendresse) ; la nôtre, parce que l'appartenance de Mme de Sévigné à un certain groupe social fait qu'elle traite familièrement de sujets qui, avec le recul du temps, semblent des peintures d'actualité. Quand elle dit que Mme de La Fayette est allée à Versailles ou que La Rochefoucauld a la goutte, elle nous paraît tenir une sorte de chronique mondaine alors qu'elle donne tout bonnement à sa fille les dernières nouvelles de ses amis [...].

Les exemples abondent à toutes les époques de la correspondance de passages, parfois très brillants et très longs, où Mme de Sévigné semble conter pour le public ou même pour la postérité un événement de première importance, gazetière et historienne à la fois. À y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'elle l'a raconté parce qu'il l'a personnellement touchée. Comme elle le dit à propos de Vatel, il s'agissait de gens qu'elle connaissait. C'est pourquoi la présence ou l'absence d'une nouvelle, la longueur du développement qui lui est accordé, le ton sur lequel elle en parle est presque toujours sans rapport avec son importance jugée à l'aune de son temps. Elle raconte en détail, nous l'avons vu, l'incendie de la maison de son voisin Guitaut. Mais le jour où brûle la Sorbonne, elle ne craint pas d'écrire : « Il n'y a pas de nouvelles aujourd'hui »¹⁸⁴.

¹⁸³ Fritz Nies, *Les Lettres de Madame de Sévigné, conventions du genre et sociologie des publics*, op. cit., p. 150.

¹⁸⁴ Roger Duchêne, *Naissances d'un écrivain, Mme de Sévigné*, op. cit., chap. 20 « Lettre et gazette », p. 145-150. Ce chapitre de la biographie est pour l'essentiel une reprise de l'article « Lettres et gazettes au XVII^e siècle », *R.H.M.C.*, XVIII, 1971, p. 489-502, repris dans Roger Duchêne, *Écrire au temps de Mme de Sévigné, lettres et texte littéraire*, Paris, Vrin, 1982, p. 89-102. Du même auteur, voir encore « La Lettre et l'information : le cas de Mme de Sévigné », *Quaderni del Seicento francese*, « L'informazione in Francia nel Seicento », Bari, Adriatica, Paris, Nizet, 1983, p. 203-218, repris dans *Mme de Sévigné et la lettre d'amour*, op. cit., p. 389-400. *Id.*, *Comme une lettre à la poste. Les progrès de l'écriture personnelle sous Louis XIV*, op. cit., chap. XXXI « Lettres et gazettes », p. 271-282.

L'argument principal du dernier éditeur en date de la correspondance de Sévigné tient à la distinction entre « informer » et « donner des nouvelles », c'est-à-dire, comme la suite le développe, entre livrer des nouvelles hiérarchisées, publiques et objectives et des nouvelles sans ordre, privées, choisies subjectivement. Le plus troublant dans la tentative de correction de ce contresens tient à l'opposition créée entre réel et illusion (abondance du verbe « sembler ») qui ne se fonde ni sur une *intention* (Sévigné est la première à commettre cette « erreur de perspective »), ni sur le *texte* de la correspondance : Duchêne ne nie pas qu'il y ait des nouvelles dans la correspondance, il refuse de leur accorder de l'importance, au nom du statut qu'il leur attribue. Il n'est pas anodin non plus que le champ de la nouvelle se rétrécisse à mesure que l'argumentation avance : les nouvelles se limitent à la chronique mondaine (la visite à Versailles de La Fayette, la goutte de La Rochefoucauld). Duchêne laisse ainsi entendre que toute nouvelle présente dans la correspondance trouve son unique motivation dans le lien d'affection que l'épistolière entretient avec les protagonistes de la nouvelle (présence de l'incendie chez les Guitaut *versus* absence de l'incendie de la Sorbonne). Il n'en est rien. Il suffit de penser à toutes ces nouvelles concernant des anonymes (le dévot devenu fou¹⁸⁵, le passementier assassin¹⁸⁶, l'abbé roué¹⁸⁷, etc.) ou, à l'autre bout du spectre, à l'annonce de tous les déplacements du roi (Marly, Fontainebleau, Saint-Germain). Ensuite, comment expliquer, si les nouvelles sévignéennes relèvent principalement du domaine du privé, passé au public précisément parce que son cercle est passé à la postérité, la présence de ces mêmes nouvelles, avec des variations dans les gazettes de l'époque (l'accident de la princesse de Condé, le mariage du Dauphin, etc.) ? Les statuts des personnes traitées dans les nouvelles ne sont pas exclusifs : proches de Sévigné, ils sont aussi des personnes auxquelles les contemporains prêtent attention.

Même en laissant de côté ces objections factuelles, il reste des problèmes de méthode :

1. Admettons que ce soit uniquement la position sociale des personnes et le rapport de proximité qu'elles entretiennent avec l'épistolière qui conditionne la présence de nouvelles dans la correspondance, cette motivation attribuée *a posteriori* n'est pas un argument suffisant pour interdire leur prise en compte ni pour amputer les lettres de cette dimension. Quelles que

¹⁸⁵ « Voici une histoire tragique de Livry. Vous vous souvenez bien de ce prétendu très dévot [...] », 30 mai 1672, I, 522.

¹⁸⁶ « Voici une petite histoire qui s'est passée il y a trois jours. Un pauvre passementier [...] », 31 juillet 1675, II, 25. Sur cette histoire, voir le chapitre 5, « Îlots narratifs », section B.

¹⁸⁷ « L'histoire de cet abbé roué est affreuse [...] », 28 février 1685, III, 187.

soient les raisons pour lesquelles Sévigné enregistrerait l'actualité dans ses lettres, elles n'invalident pas la recherche sur cette dite actualité. L'attribution d'un *pourquoi* n'a pas, à elle seule, le pouvoir de déclarer l'étude du *comment* irrecevable.

2. L'idée selon laquelle c'est le « recul du temps » qui fait de certains des sujets traités « des peintures d'actualité » peut paraître étrange à plus d'un titre : Roger Duchêne fait comme si l'actualité était un attribut absolu, attribuable *a posteriori*, ne dépendant en rien de ceux qui l'écrivent. Or l'actualité d'une période est constitué par ce qui, pour les contemporains, fait actualité : le « recul du temps » invoqué par l'auteur peut, tout au plus, permettre d'apercevoir si cette actualité est devenue Histoire¹⁸⁸, mais il ne détermine pas ce qu'était l'actualité pour Sévigné. Pour argumenter contre l'épistolière qui commettrait aussi une « erreur de perspective », Duchêne s'autorise des excuses que Sévigné présente à ses correspondants à l'issue de ses « gazettes », comme si les nouvelles étaient une faute de lèse-épistolarité. Duchêne pourrait bien jouer une Sévigné contre une autre : celle qui, ne voulant peser sur ses correspondants, prétend se corriger de son vice informationnel contre celle qui « a beaucoup insisté dans ses premières lettres, sur son soin d'informer sa fille ».

Cette préférence accordée à la première sur la seconde présente, en outre, l'avantage de correspondre à un préjugé d'époque : au XVII^e siècle, le penchant informationnel, incarné dans la figure du nouvelliste, avait mauvaise réputation. De nombreux épistoliers cherchent à s'en distinguer. En contrepoint des nouvelles qu'il annonce à son correspondant André Falconet, doyen de la faculté de médecine de Lyon, Gui Patin évoque un « galimatias de gazette¹⁸⁹ ». Le « nouvelliste », héritier du *logopoiros* de Théophraste¹⁹⁰, est la cible fréquente

¹⁸⁸ Encore que : on peut aussi penser que les contemporains d'un événement sont tout à fait capables d'en saisir le caractère historique : voir David Carr, « Y a-t-il une expérience directe de l'histoire ? La chute du mur de Berlin et le 11 septembre 2001 » *A contrario, revue interdisciplinaire de sciences sociales*, n° 13, 2010/1, p. 83-94.

¹⁸⁹ Gui Patin, « Lettre à Falconet du 27 juin 1653 », *Lettres*, éd. Reveillé-Parise, Paris, J.-H. Baillière, 1846, t. III, p. 12. On sait par ailleurs le peu d'estime que Patin portait à Théophraste Renaudot et à son fils Eusèbe. « Guy Patin attaque sans mesure “Cacophraste Renaudot” et avoue en mai 1641 : “Si ce gazetier n'était soutenu par l'Éminence en tant que nébulo-hebdomadarius, nous lui ferions un procès criminel”. C'est un aspect de la querelle entre l'ancienne école médicale, favorable à la saignée et la nouvelle école recommandant l'antimoine. », Claude Bellanger *et al.* (dir.), *Histoire générale de la presse française*, Paris, P.U.F., 1969, t. I, p. 93.

¹⁹⁰ « Du débit des nouvelles », *Les Caractères de Théophraste traduits du grec dans La Bruyère, Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, éd. cit., p. 116-118.

de charges satiriques, chez Donneau de Visé, La Bruyère et d'autres¹⁹¹. En s'appuyant sur une trentaine de comédies, François Moureau a pu montrer que le personnage de « nouvelliste », qui fait son apparition sur scène à l'époque, y fait toujours les frais de la satire¹⁹². Selon Théophraste, le nouvelliste est indifférent au vrai, voire délibérément menteur ; importun, il sollicite excessivement toutes ses connaissances pour leur arracher des informations inédites. Importun ensuite parce qu'il passe « tout le jour à rendre sourds ceux qui [l'] écoutent, ou à les fatiguer par [ses] mensonges¹⁹³ ». Surtout, il allègue des sources douteuses, donne des garanties de fiabilité plus qu'incertaines. On verra dans la suite de cette partie comment Sévigné compose avec les défauts attachés à ce « caractère ». Pour La Bruyère, nouveau Théophraste, les défauts attachés au nouvelliste changent de nature, le principal étant d'outrepasser sa mission. Ni politique ni critique, il doit savoir rester à sa place :

Le devoir du Nouvelliste est de dire, il y a un tel livre qui court, et qui est imprimé chez Cramoisy en tel caractère, il est bien relié et en beau papier, il se vend tenant ; il doit savoir jusques à l'enseigne du Libraire qui le débite, sa folie est d'en vouloir faire la critique.

Le sublime du Nouvelliste est le raisonnement creux sur la politique.

Le Nouvelliste se couche le soir tranquillement sur une nouvelle qui se corrompt la nuit, et qu'il est obligé d'abandonner le matin à son réveil¹⁹⁴.

¹⁹¹ « Le “nouvelliste”, véritable caractère selon Théophraste est l'une des figures honnies du XVII^e siècle. Abusivement curieux de tout savoir, des ressorts cachés du politique, il viole les *arcana imperii* en diffusant indiscrètement et sans autorité des informations publiques qui ne lui appartiennent pas [...]. La nouvelle du nouvelliste, c'est l'information anticipée de la nouvelle prête à éclater sous l'effet de la puissance et surtout l'information de ses “dessous” », Hélène Merlin, *L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps. Passions et politique*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 249. Voir aussi Carlo Ginzburg, « Le haut et le bas. Le thème de la connaissance interdite aux XVI^e et XVII^e siècles », *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989, rééd. Verdier poche, 2010, p. 160-184.

Parmi de nombreuses satires dirigées contre les nouvellistes, voir Pierre Du Camp d'Orgas, *Satires ou réflexions sur les erreurs des hommes, et les nouvellistes du temps*, Paris, chez Gabriel Quinet, 1690, Réflexion VIII « Les nouvellistes », p. 65-78, repris dans *Satires françaises du XVII^e siècle*, éd. Fernand Fleuret et Louis Perceau, Paris, Garnier frères, 1923, t. II ; *Le Galant nouvelliste, histoire du temps* [Mlle de Gomez de Vasconcelle], Paris, 1693, in-12, repris dans *Amusemens des dames ou recueil d'histoires galantes des meilleurs auteurs de ce siècle*, La Haye, Chez Pierre Paupie, 1741, t. VI ; Charles Dufresny, *Amusemens sérieux et comiques* [Paris, Barbin, 1698], éd. John Dunkley, University of Exeter, 1976, « Amusement 6^e : les Promenades », p. 16 : « L'incommodité de ces promenades c'est qu'on y est tourmenté de plusieurs insectes ; des mouches en été, des cousins en automne, & en tout temps des Nouvellistes ». Édité aussi dans *Moralistes du XVII^e siècle. De Pibrac à Dufresny*, éd. Jean Lafond (dir.), Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1992, p. 1011.

¹⁹² Voir François Moureau, « Journaux et journalistes dans la comédie française des XVII^e et XVIII^e siècles » dans *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, APA Holland University Press, Amsterdam et Maarsen, 1988, p. 153-166, repris au chapitre « Miroir déformant : le journaliste au théâtre » dans François Moureau, *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, P.U.P.S., 2006, p. 365-383. Ce chapitre se clôt sur un répertoire chronologique des comédies où paraissent journalistes et nouvellistes, de 1672 à 1806. Voir aussi Jean Sgard, « Le journaliste famélique » dans Henri Duranton (dir.), *Le Pauvre diable, destins de l'homme de lettres au XVIII^e siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2006, p. 57-67.

¹⁹³ *Les Caractères de Théophraste traduits du grec*, éd. cit., p. 118.

¹⁹⁴ La Bruyère, *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, éd. cit., « Des ouvrages de l'esprit », § 33 [IV], p. 170. Voir également le caractère double de Démophile et Basilide, *ibid.*, « Du souverain ou de la République », § 11, [VI], p. 377-380.

Cet extrait donne à la fois les devoirs du Nouvelliste – présenté quasiment comme un professionnel, ancêtre du journaliste – et la condition de cette étrange profession : donner une information, la plus précise possible, la plus neutre aussi, ne pas sortir de son rang en se faisant critique. Le Nouvelliste doit se garder de toute interprétation, de tout commentaire. Condition toujours précaire puisque dans le monde des nouvelles, rien ne dure, puisque le principal reproche lancé contre cette activité concerne le manque de véracité, ou au moins de durée, de ce qui est annoncé. Entre Théophraste et La Bruyère, la critique s’est déplacée : le nouvelliste n’est pas délibérément menteur, c’est la nature même de ce qu’il transmet qui est instable. Dès lors, qu’est-ce qu’une fausse nouvelle – une information qui n’a jamais été vraie ou qui s’est périmée ?

S’il est de saison de railler le nouvelliste, surtout vers la fin du siècle, cela n’entraîne pas pour autant la condamnation absolue de son pratique. C’est essentiellement le caractère professionnel de cette activité, et par voie de conséquence, l’excès de nouvellisme qui est en cause, ou ce que Robert Darnton dans son livre sur « l’art de la calomnie » appelle « nouvellomanie¹⁹⁵ ». Tant que cette activité ne devient pas un « caractère »¹⁹⁶, tant qu’elle reste dans les limites du raisonnable, elle fait partie du « manège des conversations ordinaires ». De même qu’il ne faut jamais paraître pédant en situation mondaine, de même faut-il éviter de se faire nouvelliste, à condition d’en savoir toujours suffisamment pour participer à la conversation :

Quand vous êtes ici, ma chère bonne, vous parlez si bien à votre fils que je n’ai qu’à vous admirer, mais en votre absence, je me mêle de lui apprendre les manèges des conversations ordinaires, qu’il est important de savoir. Il y a des choses qu’il ne faut pas ignorer. Il serait ridicule de paraître étonné de certaines nouvelles sur quoi l’on raisonne ; je suis assez instruite de ces bagatelles. Je lui prêche fort aussi l’attention à ce que les autres disent, et la présence d’esprit pour l’entendre vite et y répondre ; cela est tout à fait capital dans le monde. Je lui parle des prodiges de présence d’esprit que Dangeau nous

¹⁹⁵ Robert Darnton, *Le Diable dans un bénitier, l’art de la calomnie en France 1630-1800*, trad. Jean-François Sené, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2010, p. 123.

¹⁹⁶ Voir le portrait de Celse dans *Les Caractères, op. cit.*, p. 201 : « Il sait les bruits communs, les historiettes de la ville ; il ne fait rien, il dit ou il écoute ce que les autres font, il est nouvelliste ; il sait même le secret des familles, il entre dans de plus hauts mystères, il vous dit pourquoi celui-ci est exilé, et pourquoi on rappelle cet autre ; il connaît le fond et les causes de la brouillerie des deux frères, et de la rupture des deux Ministres : n’a-t-il pas prédit aux premiers les tristes suites de leur mésintelligence ? n’a-t-il pas dit de ceux-ci que leur union ne serait pas longue ? n’était-il pas présent à de certaines paroles qui furent dites ? n’entra-t-il pas dans une espèce de négociation ? le voulut-on croire ? fut-il écouté ? à qui parlez-vous de ces choses ? qui a eu plus de part que Celse à toutes ces intrigues de Cour ? et si cela n’était ainsi, s’il ne l’avait du moins ou rêvé ou imaginé, songerait-il à vous le faire croire ? aurait-il l’air important et mystérieux d’un homme revenu d’une ambassade¹⁹⁶ ? »

contait l'autre jour ; il les admire, et je pèse sur l'agrément et l'utilité même de cette sorte de vivacité¹⁹⁷.

La connaissance de l'actualité fait partie du bagage nécessaire à une bonne intégration en milieu mondain. Être au courant – et à défaut faire comme si – fait partie des impératifs de la mondanité. Dans ce programme d'éducation adressé à sa fille, Sévigné pointe un autre aspect de l'échange des nouvelles dans le monde social : les nouvelles sont matière à réflexion. Le deuxième commandement concerne la présence d'esprit et il est intéressant que Dangeau serve ici de pont entre les deux impératifs de la réussite sociale : Dangeau qui enregistre tous les événements de cour, jour après jour, Dangeau au courant de tout, mis en scène ici dans la posture du conteur de bons mots, du rapporteur d'anecdotes, mémoire de ce qui par définition ne devrait pouvoir être fixé, « la présence d'esprit »¹⁹⁸.

La condition de recevabilité des nouvelles tient à leur usage : informer pour informer, c'est être seulement curieux, mais informer pour pouvoir raisonner ensemble sur les actions humaines, voilà qui justifie pleinement une telle pratique. C'est ce que pointait Fritz Nies dans les propos cités plus haut : il ne suffit pas d'expliquer la présence de nouvelles par des nécessités matérielles liées à l'époque, il faut prendre en compte leurs usages variés (divertissement, matière à moraliser, etc.)

Même si les dictionnaires de l'époque ne se privent pas d'une ou deux attaques lancées contre cette activité, ils n'enregistrent pas tout à fait les travers moqués par les satiristes, ni les devoirs du nouvelliste, seulement ses deux principales caractéristiques : curiosité et communication.

Nouvelliste s.m. Celui qui dit des nouvelles, qui aime à entendre, à dire & à apprendre des nouvelles [C'est un grand nouvelliste]¹⁹⁹.

NOUVELLISTE subst. masc. Curieux de Nouvelles. Les Nobles ruinez et faineants sont d'ordinaire Nouvellistes, ou Genealogistes²⁰⁰.

¹⁹⁷ 10 décembre 1688, III, 422-423. Voir aussi 3 juillet 1672, I, 546 : « Je suis fâchée que vous ayez perdu un de mes paquets ; comme ils sont plein de nouvelles, cela vous dérange, et vous ôte du train de ce qui se passe. »

¹⁹⁸ Sur le savoir superficiel, digne d'un nouvelliste, de Dangeau, voir le jugement de Saint-Simon : « Mais il faut dire aussi qu'il eût été difficile à Dangeau d'écrire de vrais Mémoires, qui demandent qu'on soit au fait de l'intérieur et des diverses machines d'une cour. Quoiqu'il n'en sortît presque jamais, et encore pour des moments, quoiqu'il y fût avec distinction et dans les bonnes compagnies, quoiqu'il y fût aimé, et même estimé du côté de l'honneur et du secret, il est pourtant vrai qu'il ne fut jamais au fait d'aucune chose, ni initié dans quoi que ce fût. Sa vie frivole et d'écorce était telle que ses *Mémoires* : il ne savait rien au-delà de ce que tout le monde voyait. Il se contentait aussi d'être des festins et des fêtes : sa vanité a grand soin de l'y montrer dans ses *Mémoires* ; mais il ne fut jamais de rien de particulier. », *Mémoires, op. cit.*, t. VII, p. 712.

¹⁹⁹ Pierre Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, 1680.

²⁰⁰ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690.

NOUVELLISTE. Subst. masc. Qui est curieux de sçavoir & de debiter des nouvelles. C'est un *Nouvelliste*²⁰¹.

À lire ces trois définitions, le terme pourrait bien s'appliquer à l'épistolière, pourvoyeuse de nouvelles. Elles conviennent d'autant mieux que Sévigné représente bien les deux aspects soulignés : on la voit tantôt rechercher, tantôt donner des nouvelles. « Dire et apprendre », « sçavoir et débiter », tels sont les gestes, l'un en amont, l'autre en aval, propres au nouvelliste, relais d'une information toujours en circulation, jamais figée. Il est même amusant de constater que la remarque de Furetière correspond aux activités de Sévigné et de Bussy-Rabutin : la cousine en charge des nouvelles, le cousin en charge de l'histoire généalogique de la lignée²⁰². Si les définitions semblent privilégier la communication orale de nouvelles, on peut – et de nombreuses correspondances du XVII^e siècle le prouvent – se faire nouvelliste par écrit²⁰³. Pierre Bayle écrit ainsi de Lamberville à Vincent Minutoli, à Genève le 27 septembre 1674 : « Nous sommes vous et moi un peu nouvelistes [*sic*], c'est pour quoi vous ne trouverés pas etrange que je debute par des reflexions sur le combat de Senef²⁰⁴. » Comment Sévigné s'y prend-elle pour être elle aussi « un peu nouveliste », pour livrer à sa destinataire les dernières nouvelles dont tout le monde parle ?

B. COMMENT SAVOIR ?

On se propose, dans cette section, d'établir au sein des ressources dont disposent une femme noble dans la position de Sévigné, ni tout à fait introduite à la cour, ni tout à fait en

²⁰¹ *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.

²⁰² Voir la lettre du 12 décembre 1670, I, 139. Bussy-Rabutin y annonce la rédaction de cette histoire généalogique : « Un de mes amusements, c'est de recueillir tout ce que je puis trouver de nos pères, et d'en faire une petite histoire généalogique qui ne vous déplaira pas. » Voir *Histoire généalogique de la Maison de Rabutin précédée d'une lettre à Madame de Sévigné par le comte de Bussy*, Dijon, J.-E. Rabutot, 1866.

²⁰³ On pense notamment à Ismaël Boulliau (1605-1694), astronome et bibliothécaire des De Thou. Son biographe écrit notamment : « les “Papiers de Boulliau”, plus que d'une passion pour l'astronomie, témoignent d'une véritable chasse aux nouvelles politiques. Plusieurs gros in-folio de la collection sont remplis de copies de bulletins de nouvelles et la majeure partie de la correspondance aussi est de caractère politique. Ainsi Boulliau peut-il être considéré comme le modèle du nouvelliste du XVII^e siècle, puisqu'il créa un service privé d'information et échangea des nouvelles sur une base de réciprocité avec des informateurs établis dans toute l'Europe », Henk J. M. Nellen, *Ismaël Boulliau 1605-1694, astronome, épistolier, nouvelliste et intermédiaire scientifique, ses rapports avec les milieux du « libertinage érudit »*, Amsterdam & Maarsen, APA Holland University Press, 1994, p. 439. Voir aussi Stéphane Haffemayer, « Espaces et réseaux de l'information politique autour d'Ismaël Boulliau au XVII^e siècle » dans Pierre-Yves Beaurepaire, Jens Häselser et Antony McKenna (dir.), *Réseaux de correspondance à l'âge classique (xvi^e-xviii^e siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006, p. 59-66.

²⁰⁴ Pierre Bayle, *Correspondance*, éd. Elisabeth Labrousse, Edward James, Anthony McKenna *et al.*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999-2012, 9 vol., t. I. 1662-1674, Lettre 65, p. 304.

exil, malgré ses fréquentes retraites aux Rochers, celles auxquelles l'épistolière a majoritairement recours. D'étudier les différents modes d'appropriation de ces informations. Ne disposant que d'écrits, on perd une grande partie de ce qu'est une rumeur – c'est encore le cas aujourd'hui –, de ce qu'est une conversation sur l'actualité dans un hôtel particulier, de ce qu'est une rue de Paris²⁰⁵, de ce qui s'y profère, de ce qu'on y entend. Sévigné évoque elle-même les « vilains cris des rues de Paris » auxquels elle préfère les oiseaux de l'abbaye de Livry, en Île-de-France²⁰⁶. Recopiant dans une lettre à son cousin une chanson satirique dont elle ignore l'auteur, Sévigné en donne la source anonyme : « Je vous prie, mon cousin, de ne me jamais citer en chantant cela, car je les entends dans les rues²⁰⁷ ». En avril 1680, elle annonce à sa fille le succès de Mme de Coulanges à la cour appris par « des marchands forains²⁰⁸ ». La distinction entre source orale et source écrite pourrait être une première voie d'accès. À l'intérieur de ces deux catégories, plusieurs cas de figure sont possibles. Dans les sources orales, on pourra distinguer la conversation en tête-à-tête entre un informateur et un informé, la conversation surprise ou entendue entre plusieurs personnes, l'information attrapée au vol ou la rumeur entendue soit dans un salon, soit dans la rue, au passage du sergent-crieur notamment... Quant à l'écrit, à côté des affiches, on trouve les gazettes qui apparaissent progressivement au XVII^e siècle, les « relations » ponctuelles imprimées à l'occasion d'un grand événement, les lettres qu'on reçoit de différents réseaux, les « nouvelles à la main » enfin, qui se développent surtout au siècle suivant²⁰⁹.

L'historienne Michèle Fogel rappelle l'importance de la diffusion orale, moins prise en considération, par le biais d'un officier royal, le sergent-crieur, chargé d'annoncer à plusieurs endroits de la ville une information officielle (annonces concernant la guerre, les condamnations à mort...). Cette annonce était complétée par la diffusion d'affiches et l'inscription au registre du Parlement.

La nécessité d'obtenir l'obéissance entraîne donc le pouvoir royal à mettre en circulation de façon subreptice des fragments d'information à partir desquels, suivant les différents niveaux et les différentes formes du savoir des auditeurs, se constituent différents cercles d'appréhension, depuis la familiarité entretenue par les correspondances privées et la lecture de la *Gazette*, qui permet de situer exactement les théâtres d'opérations et de

²⁰⁵ Voir Michèle et Michel Chaillou, *Petit guide pédestre de la littérature du XVII^e siècle 1600-1660*, Paris, Hatier, coll. « Brèves », 1990.

²⁰⁶ 6 mars 1680, II, 860.

²⁰⁷ À Bussy-Rabutin, 24 novembre 1678, II, 636.

²⁰⁸ 5 avril 1680, II, 894.

²⁰⁹ Voir François Moureau (dir.), *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Universitas, Paris, Voltaire Foundation, Oxford, 1993 ; id., *Répertoire des nouvelles à la main. Dictionnaire de la presse manuscrite clandestine (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999.

comprendre que la France est encerclée, jusqu'au vague de la mémoire orale, où les noms des contrées ont pénétré de façon plus ou moins espacée mais répétitive au cours de ces vingt années, portés par la rumeur ou relayés suivant l'usage parallèlement affermi de la célébration des *Te Deum* de victoire²¹⁰.

Évoquant le cas des annonces militaires, Michèle Fogel souligne ici l'importance de la variété des ressources d'information dans le degré de compréhension d'une nouvelle. On s'approprié une information selon des degrés variés, de la simple « chose vue », ici davantage « chose entendue » (le sergent-crieur, le *Te Deum*), à l'appropriation active par la multiplication des sources (correspondances privées, lecture de la *Gazette*...). Ailleurs, l'historienne évoque les quatre temps de la diffusion d'une information militaire, en fonction du trajet suivi par l'information : 1) du lieu de la guerre au roi, « c'est le temps le plus rapide, annulé si le roi est présent, pressé comme le cavalier qui porte la nouvelle et va chercher sa promotion ; c'est le temps déjà bien connu, deux, trois jours de la frontière de Flandres à Versailles, huit de la bordure montagneuse du Piémont ; 2) du roi au secrétaire d'État : c'est le temps suspendu de la décision, immédiate au soir de la bataille ou dès réception d'une nouvelle très attendue [...] Mais c'est aussi le temps scriptural et mystificateur de la rédaction de la lettre et de son expédition ; 3) du roi aux évêques : le temps de l'obéissance ; 4) de l'événement aux peuples : le temps du rituel. Six jours au moins, vingt-sept au plus séparent l'événement de sa célébration à Paris²¹¹ ».

La frontière entre source orale et source écrite n'est pas étanche, ce que la première partie du chapitre 1 s'attachera à montrer. Il n'est pas rare qu'on entende lire un imprimé, il arrive qu'une lettre délivrée par un messenger, hors du système de l'ordinaire, soit complétée par un message oral transmis par le messenger lui-même.

Un autre classement paraît possible, une cartographie par lieux de savoir : l'hôtel particulier où l'on se rend en visite, les lieux d'habitation des proches, le circuit parisien, et les lieux occasionnels de villégiature, la Cour où l'on va, rarement dans le cas de Sévigné. Ainsi la correspondance du médecin Gui Patin fait-elle apparaître à intervalles réguliers plusieurs manières d'apprendre : les visites chez le président Lamoignon, les passages du sergent-crieur, la vue du passage des condamnés à mort, les lettres venues de l'étranger²¹²...

²¹⁰ Michèle Fogel, *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 76.

²¹¹ Michèle Fogel, « Le système d'information ritualisée de l'absolutisme français » dans Pierre Rétat (dir.), *Le Journalisme d'Ancien Régime, questions et propositions*, Centre d'études du XVIII^e siècle de l'université Lyon II, Lyon, P.U.L., 1982, p. 141-150.

²¹² Voir Gui Patin, *Lettres, op. cit.*, t. III, p. 223 ; 273 ; 307-308 ; 318 ; 349 ; 386 ; 443 ; 618 etc.

Sévigné réside principalement à Paris, dans le quartier du Marais, à partir de 1677 dans l'actuel hôtel Carnavalet²¹³. Ses deux autres résidences les plus importantes sont le château des Rochers, en Bretagne²¹⁴, et la forteresse des Grignan, en Provence, où elle réside de longs mois. Plus ponctuellement, elle rend visite à son oncle à l'abbaye de Livry – dont il ne reste rien – et séjourne parfois dans de vieilles demeures de sa lignée, en Bourgogne, soit à Bourbilly, soit à Époisses.

Avant toute analyse sur pièces, imaginons les cas de figure possibles dans le rapport à l'information. Un épistolier apprend un événement :

1. par oral (conversation, annonce royale, bruits entendus dans les rues, à la cour, dans un hôtel particulier, nouvelle délivrée par un messenger) ;

2. par un écrit manuscrit (lettre d'un correspondant régulier, nouvelles à la main, lettre adressée à un autre mais transférée à l'épistolier) ;

3. par une gazette ou plus généralement un imprimé (une déclaration royale, un occasionnel²¹⁵, etc.). Le rédacteur de la lettre annonce l'événement et le reproduit (en le reformulant)

3a. sans mention de la source,

3b. avec mention et reprise sous forme de citations, de fragments insérés.

Les sources ne sont pas exclusives : une nouvelle sévignéenne peut se trouver dans une gazette de l'époque (on le verra, il y en a de nombreux exemples, comme l'affaire du duel dans la chambre de la princesse de Condé²¹⁶) ou dans un autre écrit manuscrit. L'épistolier peut alors être conduit à comparer ses sources, à apprécier la lecture des gazettes pour d'autres raisons que la recherche d'informations nouvelles. À l'inverse, une annonce faite dans la correspondance peut ne se retrouver dans aucun imprimé de l'époque dont nous ayons gardé la trace. C'est notamment le cas quand, ironiquement, Sévigné imagine, figurant dans la *Gazette* ou le *Mercur galant*, des événements privés, familiaux ou, plus sérieusement, quand elle annonce fièrement des événements de cour qui ne se trouvent dans aucune gazette, ou pas

²¹³ Avant l'hôtel Carnavalet, elle est installée dans l'actuelle rue des Lions, puis une fois veuve, successivement dans les rues Charlot, Elzévir et de Thorigny.

²¹⁴ En Bretagne, elle se rend aussi à Vitré, à l'occasion de la tenue des États, où elle possède une maison noble appelée « Tour de Sévigné ».

²¹⁵ Les occasionnels étaient des bulletins d'information sans périodicité. Ces feuillets imprimés relaient les faits notoires en matières politique et militaire. Ils étaient publiés selon les aléas de l'actualité.

²¹⁶ Voir le chapitre 5 « Îlots narratifs », section A.

encore. À partir de ce jeu de distinctions, on verra à quels cas de figure correspond la pratique de Sévigné telle qu'elle se laisse deviner dans ses remarques sur l'accès aux sources documentaires dont elle dispose.

C. EN BONNE COMPAGNIE...

Historiens et critiques s'accordent pour dire que, même éloignée de la cour, elle n'est pas en reste de fréquentations. Plusieurs érudits du XIX^e siècle ont reconstitué son entourage, relativisant ainsi la position centrale de Mme de Grignan. Parmi eux, Édouard de Barthélémy (1830-1888), éditeur de correspondances (Turenne, la princesse de Conti, le vicomte de Joyeuse, etc.) et auteur de biographies collectives, notamment *Les Amis de la marquise de Sablé*. Dans une monographie sur la marquise d'Huxelles, amie de longue date de Sévigné, il a dressé une liste, déjà longue :

À cette époque [dans les années 1670], Mme de Sévigné voyait aussi tout Paris : dans ses lettres défile tout ce que la France en effet comptait de personnages illustres et considérables : Mademoiselle, qui portait, nous l'avons vu, une affection particulière à Mme d'Huxelles ; les Condé, pour lesquels nous ferons la même remarque ; Gourville ; les duchesses de Rohan, d'Arpajon, de Verneuil, de Gesvres ; les Lavardin, la duchesse de Chaulnes, les d'Albret, les Beringhem, les Richelieu, les Charost, les Duras, les Villerois, les Sully, les Castelnau, les Louvigny : il ne faut pas ensuite oublier Bouillon ; l'abbé Têtu, un des précieux émérites du temps ; Dangeau, le comte de Sault, le comte de Guiche, les d'Ormesson, le président Amelot, les de Mesmes, les d'Avaux, le cher abbé de Coulanges et tous les autres Coulanges, les Colbert, les Pomponne, les Louvois, Retz, Guilleragues, Benserade, Corbinelli, Harouys, Langlade, l'abbé de la Victoire, le duc de La Rochefoucauld, et bien d'autres encore. Et parmi les femmes, Mme de la Troche, Mme de La Fayette, la maréchale d'Humières, Mmes du Puy du Fou, du Plessis-Bellières, de Thianges, de Fiesque, de Vauvineux, d'Olonne, de Vins, de Courcelles, de Puisieux, les Créquy, les Guiche, les d'Entragues, les Verneuil, l'abbesse de Fontevault, et d'autres que nous allons plus particulièrement citer. Tous ces noms, remarquons-le en passant, figurent dans la correspondance de la marquise de Sévigné de 1671 à 1674²¹⁷.

Cette liste présente le défaut majeur de niveler les différences et de mettre chaque membre de la liste à égalité ; or, il y a des visites plus ponctuelles, d'autres plus régulières. Des fidèles et des gens de passage. Des cercles restreints à l'intérieur de cette vaste communauté. Tous n'évoluent pas dans les mêmes lieux. Sévigné ne fréquente par ailleurs pas les mêmes personnes à toutes les périodes de sa vie, dans chacun de ses lieux de résidence. Or, Barthélémy limite d'ailleurs l'empan chronologique à quatre années de correspondance (1671-1674).

²¹⁷ Édouard de Barthélémy, *La Marquise d'Huxelles et ses amis, Mme de Sévigné, Mme de Bernières, Mme de Louvois, le marquis de Coulanges, M. de Callières, M. de Gagnères, Fouquet*, Paris, Firmin Didot, 1881, chap. VII, p. 143-144.

Victor du Bled (1848-1927), historien et rédacteur à la *Revue des Deux-Mondes*, s'est lancé dans une entreprise similaire, en préconisant « une étude qui n'a jamais guère excité la curiosité jusqu'à présent, et qui fournirait un volume des plus attrayants », à savoir l'établissement d'« une galerie des amis de la marquise [...] qui traversèrent son salon²¹⁸ ». Comme point de départ, il propose une typologie fondée sur quatre grandes catégories :

1. Les « lettrés et écrivains ». Ce sont essentiellement des fréquentations de jeunesse dont il reste peu de traces, excepté quelques mentions au tout début de l'édition Duchêne : Saint-Pavin, Mathieu de Montreuil, l'abbé Marigny. Les plus présents sont Gilles Ménage et Segrais.
2. les « amitiés émues, amoureuses et passionnées » : l'érudit y range le prince de Conti, Turenne, le marquis de Noirmoutiers, le comte de Vassé, le marquis de Tonquedec, le comte du Lude, Bussy-Rabutin, les deux surintendants Servien et Foucquet.
3. les « amis de Bretagne » : son oncle l'abbé de Coulanges, le comte de Chapelles, l'abbé de La Mousse, ses oncles M. de Chezières et M. de Saint-Aubin, la princesse de Tarente, le duc et la duchesse de Chaulnes, le marquis de Pomenars, etc.
4. les « gens de cour, les Parisiens » : les Lesdiguières, la princesse Palatine, le comte du Lude, la Grande Mademoiselle, la société des du Plessis-Guénégaud, Retz, Mme de Lafayette, La Rochefoucauld, d'Hacqueville, Corbinelli, les Renaud de Sévigné, la marquise d'Huxelles, la marquise du Plessis-Bellièvre, la marquise de Vins.

Comme Barthélemy avant lui, du Bled distingue deux cercles pour les fréquentations parisiennes : d'une part « la société de l'Arsenal », réunie autour de la comtesse du Lude, épouse du grand maître de l'artillerie et qui loge, donc, à l'Arsenal, et « la société du Faubourg » qui se rencontre chez La Rochefoucauld ou chez La Fayette²¹⁹. Enfin, il évoque un troisième cercle, plus restreint et plus central : les dîners chez la marquise d'Huxelles où Sévigné retrouve Mme de Pomponne, les Coulanges, la marquise de Villars, Bezons, l'abbé de Pontcarré, l'abbé de La Victoire, Mme de Lavardin, la marquise de Moucy, Mlle de La Rochefoucauld, Mme de Lillebonne. Pour compléter la rapide présentation de Victor du Bled, précisons que la société du « faubourg » Saint-Germain se retrouve aussi à dîner chez

²¹⁸ Victor du Bled, *La Société française du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Perrin, 1901, 2^e série, XVII^e siècle, « Septième conférence : les amis de Mme de Sévigné », p. 212.

²¹⁹ Certaines personnes circulent d'un groupe à l'autre : Mme de La Fayette par exemple est parfois présente aux promenades ou aux dîners de l'Arsenal, voir 22 avril 1671, I, 230.

Gourville, ancien frondeur au service de La Rochefoucauld, rédacteur de mémoires sur lesquels nous reviendrons en temps voulu :

J'ai donné vos lettres au faubourg [...] Je soupai hier chez Gourville avec les La Rochefoucauld, les Plessis, les Fayette, les Tournai. Nous attendions le grand Pomponne, mais le service de ce cher maître que vous honorez tant l'empêcha de se retrouver avec la fleur de ses amis. Il a bien des affaires, à cause des dépêches qu'il faut écrire partout, à cause de la guerre²²⁰.

Un quatrième cercle, minimal, mentionné par du Bled comprend les « sages veuves » : Sévigné, Lavardin, Huxelles et Moussy.

Ces listes successives constituées par des érudits et des curieux du XIX^e siècle, malgré leurs défauts (pour Barthélemy, l'absence de hiérarchisation, la brièveté de l'échantillon chronologique considéré ; pour du Bled, le mélange des principes dans l'établissement de la typologie), ont le mérite de réinstaller la marquise dans l'épaisseur du social. Elles rappellent aussi une manière de faire de l'épistolière qui, dès lors qu'elle rend compte d'une visite rendue, énumère la « compagnie » des présents, comme dans cette lettre écrite à Fresnes, le 1^{er} août 1667 :

J'ai M. d'Andilly à ma main gauche, c'est-à-dire du côté de mon cœur ; j'ai Mme de La Fayette à ma droite ; Mme du Plessis devant moi, qui s'amuse à barbouiller de petites images, Mme de Motteville un peu plus loin, qui rêve profondément, notre oncle de Saissac²²¹, que je crains parce que je ne le connais guère, Mme de Caderousse sa sœur, qui est un fruit nouveau que vous ne connaissez pas, et Mlle de Sévigné sur le tout, allant et venant par le cabinet comme de petits frelons. Je suis assurée, Monsieur, que toute cette *compagnie* vous plairait fort²²².

Ces énumérations sont fréquentes dans les lettres à Mme de Grignan, qu'elles servent soit à récapituler un emploi du temps²²³, soit à transmettre à la destinataire les compliments²²⁴ de chacun soit les deux. Ailleurs, Sévigné dresse, cette fois, la liste de ses contacts par lettre :

²²⁰ 1^{er} mars 1672, I, 448.

²²¹ Comme le précise Roger Duchêne, il ne s'agit pas du Saissac disgracié par le roi en 1671 pour avoir triché aux cartes, mais sans doute de son père. Sur cette affaire, voir le chapitre 8, « Le côté Dostoïevki de Mme de Sévigné », section B.

²²² 1^{er} août 1667, I, 87. Nous soulignons.

²²³ Par exemple 4 mai 1676, II, 283 : « Vous me demandez ce que je fais. Je prends l'air fort souvent. M. de La Trousse nous donna hier une fricassée à Vincennes ; Mme de Coulanges, Corbinelli et moi, voilà ce qui composait la compagnie. Un autre jour, je vais au Cours avec les Villars, un autre jour au faubourg. Et puis je me repose. J'ai été chez Mignard [...] Le cardinal de Bouillon était venu me voir pour me prier toutes choses cessantes, d'aller voir le lendemain ce chef d'œuvre [...] ». Ou encore 19 août 1676, II, 373 : « J'étais avant-hier au soir dans cette avenue. Je vis venir un carrosse à six chevaux. C'étaient la bonne maréchale d'Estrées, le chanoine, la marquise de Senneterre, que l'abbé de La Victoire appelle la Mitte, et le gros abbé de Pontcarré. On causa fort, on se promena, on mangea, et cette compagnie s'en retourna au clair de mon ancienne amie. Mme de Coulanges se baigne, Corbinelli a mal aux yeux, Mme de La Fayette ne va point en carrosse, mais je reçois vos lettres et je vous écris, je lis, je me promène, je vous espère ; gardez-vous bien de me plaindre. » D'autres exemples : 27 avril 1672, I, 491 ; 5 février 1674, I, 691 ; 16 juillet 1677, II, 491 ; 20 octobre 1677, II, 579, 13 décembre 1688, III, 426 ; 10 janvier 1689, III, 467 ; 11 février 1689, III, 502, etc.

Vous me demandez mes commerces ? C'est premièrement celui de ma fille ; celui-là emporte tout. Mme de Lavardin fidèlement m'écrit de bonnes et jolies nouvelles toutes les semaines, et une amitié en bas de sa propre main. Mme de Moussy et les autres me sont rapprochées par Mme de Lavardin, qui est à la tête des veuves. Cette sainte Moussy est plus souvent aux Incurables et avec Mme de La Sablière, dans des actions de piété, qu'ailleurs [...] Je viens d'écrire à la marquise d'Huxelles sur la mort de sa sainte mère. Mme de La Troche m'écrit de certaines nouvelles en détail, depuis qu'elle est à Paris qui sont fort divertissantes, et qu'on est ravie de savoir. Vous connaissez les petits Bigorres. Mme de La Fayette, quand elle se porte bien, mais peu de son écriture – une ligne seulement pour dire : « Me voilà ! » en deux mois une fois. Mme de Vins, Mme de Coulanges. Et tout cela ne me coûte que des billets. Ainsi ces commerces sont bons et très agréables et ne m'accablent point. Mme de Chaulnes est bien loin aussi de m'oublier [...] Voilà, ma chère bonne, toutes mes écritures, et laisser passer le temps et ma vie avec lui, toute mon occupation²²⁵.

Dans cette liste figurent plusieurs nouvellistes : Mme de Lavardin qui fait écrire des bulletins de nouvelles qu'elle signe de sa main, Mme de La Troche qui « écrit de certaines nouvelles en détail », l'abbé Bigorre et ses bulletins d'informations que Sévigné appelle « les Bigorres », Mme de Coulanges, cousine de Louvois et proche du cercle de Mme de Maintenon, qui envoie régulièrement des nouvelles de la cour. Sans oublier Mme d'Huxelles restée célèbre pour sa longue correspondance sous forme de lettres-gazettes envoyées pendant quarante ans au marquis de La Garde, gouverneur de la ville de Furnes qui fréquente les Grignan²²⁶. Sévigné, Huxelles, Lavardin et Moucy appartiennent toutes au même cercle des « veuves » qui « tiennent chapitre » chez Mme de Lavardin²²⁷. À mesure que la correspondance avance, une concurrence sourde entre Sévigné et Mme d'Huxelles se développe puisque cette dernière envoie au marquis de la Garde, voisin des Grignan, des bulletins qui font doublons avec ceux que Sévigné envoie aux Grignan, les « Bigorres » notamment²²⁸. Dans les lettres des 4 et 22 janvier 1690, Sévigné fait allusion à cette rivalité : « Je vous jette toujours mes petits billets de l'abbé Bigorre ; quoique la marquise d'Huxelles et beaucoup d'autres vous instruisent, cela ne saurait déplaire²²⁹ » ; « Vous dites que vous ne savez point de nouvelles ; la marquise d'Huxelles n'écrit-elle pas toujours à M. de La Garde²³⁰ ? » On verra dans le

²²⁴ Voir par exemple 30 août 1671, I, 335 : « Si je vous disais tous ceux qui vous font des compliments, il faudrait un volume : M., Mme de Chaulnes, M. de Lavardin, M. le comte de Chapelles, Tonquedec, l'abbé de Montigny, évêque de Léon, M. d'Harouys cinq cent mille fois, Jean Fourché, Chésières, etc. ».

²²⁵ 19 avril 1690, III, 863.

²²⁶ Voir Robert Fawtier, « La Correspondance de la marquise d'Huxelles et du marquis de La Garde », *The Bulletin of the John Rylands Library*, Manchester, Manchester University Press, 9, n° 2, juillet 1925, p. 501-541. Ces lettres, dont il ne reste que des fragments, sont conservées à deux endroits sous forme manuscrite : à la John Rylands Library de l'université de Manchester (8 vol.) et au Musée Calvet d'Avignon (4 vol.). Au total, entre 4000 et 5000 pages de manuscrits, couvrant les périodes 1704-1705 et 1709-1712.

²²⁷ Voir 20 décembre 1688, III, 438.

²²⁸ Voir Édouard de Barthelemy, *La Marquise d'Huxelles et ses amis, op cit.*, p. 153-154.

²²⁹ 4 janvier 1690, III, 798.

²³⁰ 22 janvier 1690, III, 820. Voir aussi 28 août 1689 : « M. de La Garde est toujours si bien instruit par la marquise d'Huxelles que vous en savez plus que ceux qui sont à Paris. »

troisième chapitre que l'épistolière remet en cause la fiabilité des nouvelles délivrées par sa rivale, se targuant, quant à elle, de n'annoncer que du vrai²³¹.

On ne recouvrira pas ces listes de fréquentations d'une autre qui prétendrait échapper à tout défaut. On a plutôt fait le choix d'une voie d'entrée dans cet univers par une question précise, celle de la circulation des nouvelles. Elle permet de faire voir autre chose et en particulier des individus relativement absents de ces listes. Au lieu de classer les personnes gravitant dans l'entourage de Sévigné en fonction d'un statut stable assigné une fois pour toutes et en fonction de ce qu'on sait d'eux par ailleurs – amis, voisins etc. –, on s'est plutôt demandé si la question de l'information configurait un groupe de personnes, et le cas échéant, comment (et si) elle participait à la construction d'un type particulier de rapports sociaux²³². Comment nommer ces rassemblements de personnes autour de l'intérêt pour l'actualité ? Y a-t-il un ou plusieurs espaces de l'information ? L'échange de nouvelles est – c'est notre hypothèse – une voie d'entrée intéressante pour étudier la « sociabilité mondaine²³³ ». On évitera de parler de salon, tant plusieurs travaux récents ont montré que cette catégorie

²³¹ 14 janvier 1689, III, 473.

²³² Cette démarche prend notamment appui sur un préalable méthodologique établi par Antoine Lilti, « Sociabilité mondaine, sociabilité des élites ? Les salons parisiens dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, *Hypothèses*, 2001/1, p. 104 : « Plutôt que de se demander comment se rencontrent dans les salons les élites que l'on a définies par ailleurs et sur des critères de statut social (les aristocrates), de richesse (les financiers) ou de compétence culturelle (les écrivains, les artistes), il faut s'interroger sur la manière dont les pratiques de sociabilité elles-mêmes contribuent à constituer une élite qui se pense comme tells (la bonne compagnie, le monde), et qui fonde sa légitimité sur la maîtrise des codes de comportements ». Même si le contexte d'application n'est pas le même et que la question n'est pas du même ordre, il nous a semblé que ce principe était une bonne méthode pour remédier aux défauts habituels qui président à la reconstitution de l'entourage sévignéen que nous évoquions précédemment.

²³³ Nous empruntons cette catégorie à Antoine Lilti, « Public ou sociabilité ? Les théâtres de société au XVIII^e siècle » dans Christian Jouhaud, Alain Viala (dir.), *De la publication, entre Renaissance et Lumières*, Fayard, 2002, p. 288-289 : « *Société* désigne en effet une forme de sociabilité informelle qui dépasse l'opposition entre privé et public puisqu'il s'agit d'une ouverture de l'espace domestique au-delà du cercle familial étroit, parfois jusqu'à des dizaines d'invités réguliers. Dans cette acception de « compagnie de gens qui s'assemblent ordinairement pour des parties de plaisir » [*Dictionnaire de l'Académie*, 1786], le terme supplante, dans la seconde moitié du [XVIII^e] siècle, ceux de *cercle*, de *compagnie*, de *ruelle*, pour désigner ce qu'on appellera au siècle suivant les salons. On parle alors des amusements de société, des plaisirs, des plaisanteries de société, de l'esprit de société... Cette sociabilité mondaine, qui devait plus aux codes aristocratiques de l'honnêteté qu'aux idéaux de la république des lettres, est parfois rangée un peu vite dans le cadre de l'espace public naissant, alors que tout – l'espace domestique, les pratiques de distinction, la fermeture sociale – met en garde contre une telle annexion ».

anachronique relevait de l' « artefact historiographique²³⁴ ». Emmanuel Bury rappelle en particulier qu'on ne parle pas de « salon » au XVII^e siècle, mais davantage de « ruelle », « compagnie », « commerce ». Il signale aussi qu'un salon n'est pas toujours un bâtiment urbain, mais que les *compagnies* vont aussi à la campagne²³⁵. C'est ce terme, on l'a vu, qu'emploie Sévigné²³⁶. Il a l'avantage de ne pas être importé brutalement d'une autre réalité. Il correspond aussi étymologiquement aux pratiques du cercle de Sévigné, puisque l'échange des nouvelles se fait régulièrement à l'occasion de soupers ou de dîners. Sauf à de rares exceptions, on n'utilisera pas non plus le terme *réseau*, pour éviter d'une part une confusion avec la sociologie des réseaux – qui n'est pas notre objet – d'autre part pour écarter les connotations péjoratives qu'a pu prendre le mot²³⁷. On n'oubliera pas non plus que tout rassemblement de personnes ne relève pas du même type de communauté : lorsque, pendant la durée du procès Foucquet, les partisans de l'ex-surintendant se retrouvent à l'hôtel de Nevers pour échanger les informations disponibles et les pronostics, pour débattre du sort de l'accusé, cette petite société rassemblée au nom d'une figure s'apparente aux réunions d'un comité de soutien. Lorsque Sévigné rend visite à Mme de Tarente à Vitré, ce qui lui permet d'avoir de nombreuses informations internationales, cette relation n'est évidemment pas du même ordre. En somme, on évitera, autant que faire se peut, de figer ces entretiens, ces réunions sous une étiquette unique.

L'enquête a pour point de départ une édition de correspondance dont le principe même veut que toutes les lettres soient rapportées à une personne élevée au rang d'auteur. Cet effet de source rend caduque la question de la centralité : Sévigné est nécessairement au centre de cet espace d'échange dans la perspective d'une édition de sa correspondance.

²³⁴ Nous reprenons cette formule à Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle, Valentin Conrart, une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 225. Toujours à ce propos, l'auteur parle de « la question piégée des salons », p. 227. Sur les salons, voir notamment Jean-Louis de Boissieu, « Notes sur le mot salon », *Le Français moderne*, janvier 1977, p. 43-47 ; Jacqueline Hellegouarc'h (dir.), *L'Esprit de société. Cercles et « salons » parisiens au XVIII^e siècle*, préf. Marc Fumaroli, Garnier, 2000 ; Christian Jouhaud, *Les Pouvoirs de la littérature*, Paris, Gallimard, 2000, p. 130-133 ; Antoine Lilti, « Les “salons” d'autrefois : XVII^e ou XVIII^e siècle ? », *Cahiers du centre de recherches historiques*, « Quelques “dix-septième” siècle : fabrications, usages et réemplois », n° 28-29, avril 2002, p. 153-166 ; Daniel Gordon, *Citizens without Sovereignty, Equality and Sociability in French Thought (1670-1789)*, Princeton, Princeton University Press, 1994. Compte rendu par Daniel Roche, « République des letters ou royaume des mœurs: la sociabilité vue d'ailleurs », *R.H.M.C.*, avril-juin 1996, p. 293-306.

²³⁵ Emmanuel Bury, « Les salons à l'époque classique », dans Alain Montandon (dir.), *Les Espaces de la civilité*, Mont-de-Marsan, Éditions interuniversitaires, 1995, p. 27-39.

²³⁶ Pour des occurrences de la formule « en bonne compagnie », voir par exemple 20 septembre et 4 octobre 1671, I, 348 et 358.

²³⁷ Sur la validité problématique de cette notion, voir *Cahiers de l'I.H.T.P.*, « Sociabilités intellectuelles. Lieux, milieux, réseaux », dir. Nicole Racine et Michel Trebitsch, n°20, mars 1992.

On commencera par la circulation des informations au sein du groupe formé par Sévigné et ses *correspondants*, qu'ils soient de plume ou « de bouche ». Après l'évocation des échanges entre écrit et oral, on poursuivra par une enquête sur la course aux nouvelles, quand Sévigné annonce qu'elle fait un « tour de ville » pour apprendre dans les bons lieux et de vive voix ce que les gazettes ne sauraient savoir ou ne sauraient dire. Quelle place Sévigné occupe-t-elle dans l'espace de l'information ? (chapitre 1). On poursuivra par l'étude du rapport aux gazettes. Même si d'un point de vue moderne, anachronique, information et presse semblent indissociables, si l'association des deux relève du réflexe, il n'en est pas de même pour Sévigné : la concurrence entre correspondance et presse à l'époque a été sans cesse soulignée par les historiens, on verra quels usages Sévigné réserve aux gazettes qui ne sont quasiment jamais une source (chapitre 2).

Le troisième chapitre traite de la question de la fausse nouvelle, talon d'Achille des nouvellistes – souvent déconsidérés pour cette raison par les satiristes et les moralistes – indissociable de la rumeur, ce « frisson parlé de l'événement²³⁸ » : que se passe-t-il lorsque la lettre est confrontée à un dysfonctionnement (qu'il corresponde à une mauvaise source ou à la nature même de l'événement, instable et inachevé) ? En s'appuyant sur les déclarations de Sévigné pour accréditer ses nouvelles, on étudiera la correspondance comme un véritable manuel du parfait nouvelliste qui doit avant tout savoir hiérarchiser l'autorité de ses sources. Que peut-on faire quand on ne sait pas ou pas assez ? Que signifie être l'auteur d'une nouvelle ? Si la plupart des nouvelles rapportées dans la correspondance sont de seconde main, il arrive, exceptionnellement que Sévigné ait été témoin de l'événement qu'elle raconte. Le quatrième chapitre est consacré à cette exception. On y étudie deux récits de Sévigné, qui sont parmi les plus célèbres : l'exécution de la marquise de Brinvilliers en 1676 et la représentation d'*Esther* à Saint-Cyr en 1689.

²³⁸ Pierre Rétat (dir.), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, op. cit., 1979, p. 343.

Chapitre 1. Sévigné et ses *correspondants* : trajectoires et circulation des nouvelles

Il y a deux jours qu'on est assez comme le jour de Mademoiselle et de M. de Lauzun. On est dans une agitation, on envoie aux nouvelles, on va dans les maisons pour en apprendre, on est curieux. Et voici ce qui a paru, en attendant le reste.

M. de Luxembourg était mercredi à Saint-Germain sans que le Roi lui fît moins bonne mine qu'à l'ordinaire ; au contraire, il lui avait donné une très belle épée pour un cheval qu'il lui avait pris. On l'avertit qu'il y avait contre lui un décret de prise de corps. Il voulut parler au Roi ; vous pensez ce qu'on dit. Sa Majesté lui dit que, s'il était innocent, il n'avait qu'à s'aller mettre en prison et qu'il avait donné de si bons juges pour examiner ces sortes d'affaires qu'il leur en laissait toute la conduite. M. de Luxembourg pria qu'on ne l'y menât point, et en effet il monta en carrosse et s'en vint chez le P. de La Chaise. Mmes de Lavardin et de Moussy, qui venaient ici, le rencontrèrent dans la rue Saint-Honoré, assez triste dans son carrosse. Après avoir été une heure aux Jésuites, il fut à la Bastille. Il donna à Besmaus l'ordre qu'il avait apporté de Saint-Germain, et entra d'abord dans une assez belle chambre ; c'est celle où était Tallard. Mme de Meckelbourg [sa sœur] y vint, qui pensa fondre en larmes. Elle s'en alla, et une heure après qu'elle fut sortie, il vint un ordre de le mettre dans une des horribles chambres grillées qui sont dans les tours, où l'on voit à peine le ciel, et défense de voir qui que ce fût. Voilà, ma bonne, un grand sujet de réflexion. Songez à la fortune brillante de cet homme, où il ne manquait plus rien, à l'honneur qu'il avait eu de commander les armées du Roi, et le voilà. Songez ce que ce fut pour lui que d'entendre fermer ces gros verrous et, s'il a dormi par excès d'abattement, songez au réveil. On ne croit pas qu'il y ait du poison à son affaire, mais tant d'autres sottises qu'il ne peut jamais reparaître dans le monde, après un tel malheur. Cette charge sortira de sa maison, et sera donnée. J'en parlais tantôt avec M. de La Rochefoucauld. Il me disait que vous m'envoyassiez à tout hasard une lettre de M. de Grignan pour son fils ; au cas que le Roi ne veuille point un homme titré, il y a peu de gens qui soient plus en état d'y prétendre que vous. Vous avez du temps. Il faut écrire aussi à Sa Majesté ; ne datez point, et vous êtes bien assurée que ce paquet, étant entre mes mains, n'en sortira qu'après avoir été bien consulté par des gens à qui vous avez beaucoup de confiance, et qui en sont très dignes. Digérez cette pensée. Je vous assure que voilà une sorte de malheur qui en efface bien d'autres²³⁹.

Écrite le vendredi 26 janvier 1680, dans le contexte de l'affaire des Poisons²⁴⁰, cette lettre revient sur la disgrâce, survenue deux jours plus tôt, de François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg depuis 1661, maréchal de France depuis 1675,

²³⁹ 26 janvier 1680, II, 814-815.

²⁴⁰ Sur cette affaire telle que Sévigné en rend compte, voir chapitre 4, « Du témoignage ».

l'un des plus fameux chefs militaires du siècle²⁴¹. En guise de *post-scriptum* à son précédent paquet, daté du « mercredi, à dix heures du soir », Sévigné annonçait simplement, au milieu d'une liste de nouvelles concernant des personnalités menacées par le scandale des Poisons : « M. de Luxembourg s'est mis volontairement à la Bastille, et se croit assez innocent pour prendre ce ton²⁴². » Deux jours séparent l'annonce de son embastillement et le compte rendu développé de ses derniers instants de liberté. Ce laps de temps, Sévigné le compare à un autre, sans aucun doute plus célèbre : « Il y a deux jours qu'on est assez comme le jour de Mademoiselle et de M. de Lauzun ». Dix ans après les faits, l'annonce de l'annulation du mariage de Mlle de Montpensier avec Lauzun fait encore figure, pour les correspondantes, de référence, de quasi-nom d'une frénésie de savoir, conséquence d'un étonnement devant l'événement. Pourtant, à l'époque, ce mariage manqué pouvait sembler l'exception, comme en témoigne la réaction du cousin de Sévigné : « il y a encore en cette affaire une chose qui me fâche : c'est que j'aime à m'étonner, j'aime à voir des événements extraordinaires, et, après celui-là, rien ne me saurait plus surprendre²⁴³. » Pour Sévigné, rétrospectivement, ce premier événement instaure un étalon, à l'aune duquel sont désormais mesurés, rapportés tous les événements surprenants. Un même type d'événement provoque un même type de réaction : la surprise entraîne le besoin de se renseigner. Pour étancher cette soif novelliste, Sévigné signale deux modes opératoires : « envoyer aux nouvelles » ou se rendre soi-même sur le front de l'information, « dans les maisons ». À la mort de Turenne, cinq ans plus tôt, c'est une agitation assez similaire que décrit Sévigné : « Tout le monde se cherche pour parler de M. de Turenne. On s'attroupe. Tout était hier en pleurs dans les rues ; le commerce de toute autre chose était suspendu²⁴⁴ ». Il s'agit moins d'apprendre quelque chose que de manifester une réaction (les « pleurs dans les rues ») et de commenter ce que tous savent déjà : le grand général est mort, le maréchal s'est rendu volontairement à la Bastille. Dans les deux cas, un schéma-type émerge : ce n'est pas une nouvelle qu'on va chercher en ville, c'est un récit, un complément d'information. Cette mention d'une pratique généralisée, répandue partout, en tout cas telle que Sévigné la présente, permet à l'épistolière de faire deux choses à

²⁴¹ Bertrand Fonck, « François-Henri de Montmorency-Bouteville, maréchal de Luxembourg (1628-1695). Commander les armées pour Louis XIV », thèse, École nationale des Chartes, 2003. Position de thèse disponible en ligne, URL : <http://theses.enc.sorbonne.fr/2003/fonck> [dernière consultation le 6 octobre 2012] ; Général Camon, *Le Maréchal de Luxembourg (1628-1695)*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1936, chap. XIII, p. 71-75. Dans cette monographie, le général biographe affirme que ni la sœur ni la mère de Luxembourg n'ont été autorisées à lui rendre visite à la Bastille, p. 73.

²⁴² 24 janvier 1680, II, 811.

²⁴³ Bussy-Rabutin, « Lettre à Mme du Bouchet du 7 janvier 1671 », *Dits et inédits*, éd. D.-H. Vincent, Précy-sous-Thil, Éditions de l'Armançon, 1993, p. 157.

²⁴⁴ 31 juillet 1675, II, 26.

la fois : justifier sa propre curiosité par l'ampleur de l'événement ; à défaut d'en avoir tous les ressorts, livrer une autre information : la mobilisation du public autour de cet événement.

Ironiquement, c'est par hasard que Sévigné apprend la moitié au moins de l'emploi du temps de Luxembourg le jour de son embastillement volontaire : « Mmes de Lavardin et de Moussy, qui venaient ici, le rencontrèrent dans la rue Saint-Honoré ». Récapitulons le trajet du disgracié et, par voie de conséquence, la trajectoire de l'information. Le mercredi 24 janvier – date du *post-scriptum* de Sévigné – on signifie à Luxembourg qu'il est sous le coup d'un « décret de prise de corps ». De la cour, au lieu de se rendre directement à la Bastille, il fait un détour par l'église Saint-Paul où habite François d'Aix, seigneur de la Chaise, le fameux « P. de La Chaise », qui ne réside pas à la cour, conformément à la règle des Jésuites mais s'y rend chaque semaine en carrosse²⁴⁵. Ce détour est sans doute motivé par l'espoir d'obtenir l'aide du confesseur du roi, intermédiaire idéal pour fléchir la décision royale²⁴⁶. Entre Saint-Germain et la rue Saint-Antoine, Luxembourg rencontre les deux amies de Sévigné, elles-mêmes en chemin, en direction de l'hôtel Carnavalet²⁴⁷, désigné par le déictique « ici ».

Au milieu exact de son récit, Sévigné indique donc la source de son savoir. C'est parce qu'elles allaient chez elle juste après cette rencontre que Sévigné a pu compléter sa lettre du mercredi 24 par une dépêche de dernière minute. Pourtant, elles n'ont pu, en bonne logique, lui raconter ce que Luxembourg a fait *après* les avoir croisées, tout au plus a-t-il pu leur confier ce qu'il avait l'intention de faire – se rendre à la Bastille. Mais il est plus qu'improbable qu'il ait pu prévoir qu'on le changerait de cellule. Sévigné a sans doute eu plus de détails par une autre source, qu'elle ne signale pas, à moins qu'il s'agisse de La Rochefoucauld, avec qui elle « en parlai[t] tantôt », soit dans la journée du 26. On peut suivre à la trace non seulement le disgracié, mais aussi la rumeur qui entoure immédiatement son embastillement. La lettre contient les déplacements du héros et en sourdine, ceux des bruits et rumeurs qui courent sur son compte et le suivent comme une traînée de poudre.

Sévigné a sans doute puisé à deux sources dans cette affaire : auprès de ses compagnes de conversation qui peuvent se targuer, au moins pour la première partie de la journée de

²⁴⁵ Voir à ce sujet, Georges Guitton, *Le Père de La Chaize, confesseur de Louis XIV*, Paris, Beauchesne et ses fils, 1959, vol. I. Sur ses rapports avec Luxembourg, voir p. 82-83 ; R. de Chantelauze, *Le Père de La Chaize, confesseur de Louis XIV, études d'histoire religieuse, lettres et documents inédits*, Paris, Durand, Lyon, Auguste Brun Ganivet, 1859.

²⁴⁶ Sur son influence sur le monarque, voir Ézéchiél Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690*, éd. Émile Bourgeois, Paris, Picard, 1900, « Du Père La Chaize », p. 418-426.

²⁴⁷ Où Sévigné, rappelons-le, réside depuis 1677.

Luxembourg, d'avoir eu accès à une information de première main ; auprès d'une autre source, La Rochefoucauld ou peut-être la sœur de Luxembourg, Mme de Meckelbourg, pour la seconde partie, après la rencontre en carrosse. Sans quoi, Sévigné aurait sans doute déjà tout raconté dans la fin de lettre du 24 janvier. Les deux temps épistolaires, le billet et la lettre-relation, sont en partie déterminés par ces deux accès, l'un immédiat, l'autre différé.

Enfin, l'histoire de cette disgrâce n'est pas destinée à un usage unique, mais deux motivations apparaissent successivement dans la lettre du 26 janvier : la méditation sur les changements brusques de situation et l'anticipation d'une occasion à saisir. Le présentatif « voilà », qui clôture le segment narratif ouvert par « voici ce qui a paru en attendant le reste », inaugure, en même temps, une nouvelle séquence, dédiée au commentaire de l'événement : « voilà, ma bonne, un grand sujet de réflexion ». Les impératifs « songez » invitent à combler les blancs d'un récit factuel incomplet : nul témoin au coucher ni au réveil du disgracié, nul narrateur omniscient pour nous révéler ses pensées. Une invitation vient prendre ici le relais de l'information. Ainsi, le premier usage de cette nouvelle se situe à la frontière entre commentaire sur la destinée tragique d'un héros tombé pour des « sottises » et la suggestion d'une suite à un récit factuel incomplet. Sévigné mentionne ensuite prudemment et allusivement les causes de cette disgrâce (« on ne croit pas »), refusant d'établir un lien causal entre affaire des Poisons et disgrâce de Luxembourg, inférence que la concomitance des deux événements invite pourtant à faire. Ces spéculations vagues sur les fautes commises par le maréchal permettent surtout d'opérer la transition vers un second usage (intéressé) de l'événement, ou plutôt de ses conséquences. Le malheur des uns (Luxembourg) peut aussi faire le bonheur des autres (M. de Grignan).

Sévigné anticipe, au futur, les possibilités offertes par l'événement : si la charge de Luxembourg devient vacante et que le roi accepte qu'une personne de rang inférieur prenne le relais²⁴⁸, il faut que M. de Grignan en profite pour se signaler comme remplaçant potentiel, pour se mettre sur les rangs. Ironie de l'histoire, cette charge de capitaine des gardes du corps, potentiellement disponible²⁴⁹, fut retirée à Lauzun, au moment de sa disgrâce en 1671, peu de

²⁴⁸ « Seuls les ducs sont *titrés* et Grignan n'est que comte. », note 3 de la p. 814, II, 1473.

²⁴⁹ En fait, Luxembourg conserva sa charge. Pour d'autres occasions, voir 8 septembre 1680, III, 5 : « Ce pauvre Sanguin est mort. C'était un bon et honnête homme. Sa famille est désolée. Voilà une place de cordon bleu. Si cette charge n'allait pas à son fils, plût à Dieu que M. de Grignan la pût avoir ! ».

temps après l'affaire du mariage manqué, pour être donnée à Luxembourg²⁵⁰. À croire que cette charge porte malheur, que qui la possède se condamne à finir disgracié... On ne saurait prévoir ni une disgrâce, ni l'annulation d'un mariage. En revanche, on peut anticiper la suite de ces événements inattendus. Quand ils surviennent, le premier réflexe est de se renseigner (début de l'extrait). Le deuxième réflexe est d'essayer de tirer parti au mieux de cette nouvelle situation : ici, inviter sa destinataire à l'action, comme le signalent les injonctions de la fin du passage (« il faut écrire », « ne datez point »). Mmes de Lavardin et Moussy remplissaient le rôle de commères promptes à raconter les derniers potins. La Rochefoucauld s'acquitte ici d'une charge bien différente : conseiller pour agir.

Cet extrait de lettre concentre les questions traitées dans les chapitres qui vont suivre :

1. la trajectoire et la circulation d'une nouvelle : ou comment la nouvelle de la disgrâce de Luxembourg, puis les détails de son embastillement parviennent à Sévigné ;

2. les modes d'accréditation d'une information : la mention discrète des deux amies en carrosse, présentes sur le théâtre des événements et journalistes de fortune, l'anonymat quant au reste des sources ;

3. les usages d'une information. La place supposément vacante du maréchal de Luxembourg – dont Sévigné commence par déplorer le sort – nous convaincra aisément que le plaisir de l'inédit n'est pas incompatible avec un intérêt bien compris. Sévigné informe sa fille de cette disgrâce pour débattre avec elle de l'actualité et rêver ensemble aux pensées du prisonnier dans sa cellule, mais aussi pour l'inviter à tirer parti des possibilités ouvertes par l'événement.

Avant de juger sur pièces de ces phénomènes de circulation mondaine des nouvelles, deux précautions méthodologiques sont à rappeler. D'abord, on se gardera de confondre déclarations épistolaires et réalités des pratiques. Il est possible que l'épistolière masque parfois une source gazetière, sans doute moins valorisante au regard de sa position sociale, pour la recouvrir d'une autre, plus noble, plus « autorisée ». L'information est aussi affaire de distinction. Mais il n'est pas étonnant non plus qu'en raison même de son réseau mondain, elle soit informée *avant* la sortie des gazettes, qu'une trajectoire orale soit plus rapide qu'une

²⁵⁰ Voir notamment la lettre de Louvois à Saint-Mars du 15 novembre 1672 reproduite dans Joseph Delort, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes, précédée de celle de Fouquet, de Pellisson et de Lauzun*, Paris, Firmin Didot père et fils, 1829, vol. I, p. 254. Voir encore p. 42, 202, 212, 219 et 242.

trajectoire d'écrit (gazette) à écrit (lettre), comme en témoigne l'épisode de M. de Luxembourg. On évitera ensuite de limiter l'enquête au repérage d'un modèle construit *a priori* qui verrait la diffusion immédiate et linéaire d'une nouvelle depuis une source unique vers une seule destination. Un dernier mot enfin sur le titre retenu pour ce chapitre : le terme *correspondant* permet évidemment de désigner l'un des pôles d'une relation épistolaire, mais il renvoie aussi au domaine de l'information, sens conservé aujourd'hui encore dans des locutions telles que *correspondant de guerre*, *correspondant sur place*. Sévigné a des *correspondants* au sens journalistique du terme, qui n'écrivent pas nécessairement et peuvent lui faire des comptes rendus oraux, à l'image des dames Lavardin et Moussy croisant Luxembourg. Elle dispose aussi de correspondants au sens épistolaire strict, qui ne convoient nulle information, qui n'échangent que des nouvelles familiales²⁵¹. D'autres encore sont, en une seule instance, journalistes et épistoliers. Elle-même enfin, qui écrit à sa fille « pour affaires » *et* « pour nouvelles »²⁵², comme en témoigne la disgrâce de Luxembourg, s'acquitte de la double mission du *correspondant*. Dans une lettre à Guitaut, son voisin dans le quartier du Marais, resté célèbre surtout en raison de l'incendie de son hôtel particulier, raconté avec verve par Sévigné en 1671, l'usage du terme *correspondant* pourrait bien renvoyer simultanément aux deux traits sémantiques, épistolaire et journalistique :

J'ai été quelques jours à Paris. Je serai ici jusqu'après la Toussaint. On ne parle que de M. et de Mme de Ventadour. Vous avez de trop bons correspondants, ou correspondantes pour se mêler de dire des nouvelles. Ou vous viendrez en apprendre vous-même, ou l'on vous en contera cet hiver²⁵³.

L'étude de Stéphane Haffemayer sur la correspondance d'Ismaël Boulliau²⁵⁴ offre un exemple de démarche à suivre pour repérer « comment fonctionne un espace privé d'échanges de nouvelles ». Les papiers de Boulliau représentent quarante volumes à la Bibliothèque

²⁵¹ Dans ce chapitre, on aura recours aux italiques pour désigner les correspondants-nouvellistes, par opposition aux correspondants ordinaires.

²⁵² Ces deux formules figurent dans la définition du mot *correspondant* dans le *Dictionnaire de l'Académie Française* de 1694 : « *Correspondant*. s. m. v. Marchand qui est en commerce réglé avec un autre Marchand en fait de marchandise, & par le moyen duquel il exerce son negoce. *Bon, fidelle correspondant*. Il a des *correspondants dans toutes les Villes de commerce*. son *Correspondant luy mande que, &c.*

On appelle aussi, *Correspondant*, Celui avec qui on est dans un commerce réglé de lettres pour affaires, ou pour nouvelles. *Je suis bien instruit de tout ce qui se passe en un tel pays, j'y ay un bon correspondant.* »

²⁵³ 24 octobre 1679, II, 715.

²⁵⁴ Stéphane Haffemayer, « Espaces et réseaux de l'information politique autour d'Ismaël Boulliau au XVII^e siècle », dans Pierre-Yves Beaurepaire, Jens Häselser et Antony McKenna (dir.), *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006, p. 59-66. Voir aussi Henk J.M. Nellen, *Ismaël Boulliau (1605-1694), astronome, épistolier, nouvelliste et intermédiaire scientifique. Ses rapports avec les milieux du libertinage érudit*, Amsterdam, APA-Holland University Press, 1994 ; Robert A. Hatch, *The collection Boulliau. An inventory*, Philadelphie, The American philosophical Society, 1982.

nationale de France, soit 22 000 pages et contiennent environ 1200 lettres. Il rédigeait une gazette manuscrite qu'il lisait chaque semaine à ses amis du cabinet Dupuy, créant ainsi une « sorte d'agence privée de diffusion de l'information ». L'historien a dressé la carte des lettres reçues par origine et distingue l'« information acquise à la suite d'une rencontre, celle reçue par lettre manuscrite et celle lue dans une publication telle qu'un périodique²⁵⁵ ». Parmi ces trois catégories, la place occupée par la dernière est, chez Sévigné, relativement minoritaire. Les deux premières – information manuscrite et information « de bouche » – constituent les vecteurs principaux des nouvelles. On retrouve aussi trois catégories dans l'établissement, par Pascal Bastien, des sources auxquelles avaient accès les chroniqueurs du XVIII^e siècle, concernant les exécutions publiques. L'historien signale ainsi que les récits de rituels judiciaires consignés provenaient de trois types de sources : les supports écrits (occasionnels et sentences criminelles), le rapport visuel (l'auteur est un témoin direct) et la rumeur (les déclarations d'un proche, le bruit public)²⁵⁶.

Il ne fait pas de doute que Sévigné avait à sa disposition de multiples sources de savoir. Plutôt qu'un panorama complet – sans doute impossible à établir –, on a préféré se concentrer sur les modes de diffusion des nouvelles hors presse périodique et procéder ensuite par échantillons. Le second volet de ce chapitre propose ainsi quatre exemples de relations à des *correspondants*, désignés comme nouvellistes, et sans doute les plus importants pourvoyeurs de nouvelles : Mme de Coulanges, d'Hacqueville, la marquise de Lavardin, l'abbé Bigorre²⁵⁷.

A. MODES DE DIFFUSION : ORALITÉ, ECRITURE, CIRCULATION

1. *Semi-oralité*

« Conversation avec l'absent », la lettre, depuis Cicéron au moins, est considérée comme l'équivalent écrit d'un dialogue qu'on aurait *in vivo* avec le destinataire. « Votre lettre est une vraie conversation²⁵⁸ » : pas de meilleur compliment à adresser à son destinataire que cette réussite mimétique. Ce *continuum* a notamment été mis en avant dans l'étude que Marc Fumaroli a consacrée à la conversation : l'art de l'épistolier est celui qui « reste au plus près

²⁵⁵ Stéphane Haffemayer, « Espaces et réseaux de l'information politique autour d'Ismaël Boulliau au XVII^e siècle », art. cit., p. 66.

²⁵⁶ Pascal Bastien, *L'Exécution publique à Paris au XVIII^e siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2006, p. 75.

²⁵⁷ Ces quatre personnes apparaissent dans la correspondance à d'autres moments que l'annonce de nouvelles, mais elles sont ici envisagées principalement sous cet angle.

²⁵⁸ À Coulanges, 6 août 1695, III, 1114.

de l'improvisation orale et familière²⁵⁹ ». Plus fondamentalement, la conversation est, pour lui, le genre par excellence :

genre littéraire *gigogne*, englobant et engendrant une multitude de microgenres oraux (la pointe épigrammatique, le récit bref et vif, l'échange stichomythique de répliques) et de genres écrits (correspondances, Mémoires, romans inscrits dans un dialogue ou retrouvant le ton parlé, et même les genres poétiques de circonstance); un genre par ailleurs *amphibie*, puisque se jouant sur le double registre de l'oral et de l'écrit, de l'improvisation parlée, de la lecture et de l'écriture ; un genre *encyclopédique* enfin, car la conversation d'ascendance platonicienne, comme la vraie littérature, porte de *omni re scibili et quibusdam aliis*, de la grammaire à la critique, de la politique à la métaphysique, du fait divers ou du potin à la morale²⁶⁰.

La deuxième dénomination intéresse directement notre propos : « genre amphibie ». La lettre relève évidemment de l'écrit, mais elle ne cesse de figurer une interlocution. Reprenant les catégories dégagées par William Labov à partir d'un corpus de récits oraux d'expériences personnelles recueillis à Harlem auprès d'adolescents et de jeunes adultes²⁶¹, Jean-Michel Adam propose de les appliquer aux récits écrits en distinguant le début d'un récit de « *l'ouverture du tour de parole narratif* (« Entrée-préface » ou *Résumé*)²⁶² ». Cette distinction est cruciale pour étudier le caractère « amphibie » des récits épistolaires. Elle permet de repérer les effets d'oralité dans les « entrées-préfaces » de Sévigné. Un des plus puissants consiste à interpeller son destinataire par un impératif à fonction phatique d'un verbe d'audition, comme s'il était co-présent à la situation d'énonciation : « Voici une nouvelle : écoutez-moi²⁶³ » ; « Vous allez entendre une belle et admirable histoire : remarquez-en bien toutes les circonstances²⁶⁴ ».

²⁵⁹ Marc Fumaroli, « La conversation » dans *Trois institutions littéraires*, Paris, Gallimard, 1994, coll. « Folio histoire », p. 126. Ce chapitre est repris de « La Conversation », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, III. La France. 2. Traditions, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 1992, p. 678-743. Voir aussi Jean Lafond, « Conversation, lettre et littérature chez Saint-Évremond », *Lire, vivre où mènent les mots. De Rabelais aux formes brèves de la prose*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 225-237.

²⁶⁰ Marc Fumaroli, « La conversation », art. cit., p. 133.

²⁶¹ Voir William Labov, « La transformation du vécu à travers la syntaxe narrative », *Le Parler ordinaire*, Paris, Minuit, 1978, p. 457-502 [*Language in the Inner City. Studies in the Black English vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1972].

²⁶² Jean-Michel Adam, *Le Texte narratif. Traité d'analyse pragmatique et textuelle*. Paris, Nathan, coll. « fac. Linguistique », 1994, p. 184.

²⁶³ 9 mars 1672, I, 453.

²⁶⁴ À Moulceau, 28 juillet 1682, III, 85.

Mais ce *comme si* est crucial justement, il signale que le parallèle relève d'abord de la figure, ce que plusieurs spécialistes n'ont pas manqué de rappeler²⁶⁵. La lettre imite ou enregistre une conversation, elle n'en est pas un équivalent écrit. À cette première nuance s'ajoute la mise au jour d'un affranchissement progressif de la lettre par rapport au modèle conversationnel. Dans sa contribution au volume « Art de la lettre, art de la conversation », Isabelle Landy-Houillon commence par reconnaître les influences réciproques entre oralité et écriture :

les conversations alimentent les lettres et les lettres nourrissent les conversations. L'oralisation de la lettre lue à haute voix et l'écriture d'une conversation entendue semblent en effet justifier la conformité réciproque de la lettre et de la conversation qui offriraient donc seulement deux virtualités de réalisation différente pour une même matière notionnelle et verbale, en quelque sorte réversible²⁶⁶.

S'appuyant ensuite sur le chevalier de Méré, elle montre à quel point la lettre s'est progressivement émancipée pour développer une poétique propre : « Qui verrait une personne à qui l'on vient d'écrire une lettre, quoiqu'elle fût excellente, on ne lui dirait pas les mêmes choses qu'on lui écrirait ou pour le moins on ne les lui dirait pas de la même façon²⁶⁷ ». Chez Sévigné, cette distance est souvent signalée par un refus de l'exhaustivité. L'épistolière doit faire des choix, trier ses nouvelles parce que tout ne doit pas également être retranscrit : « On parla de nouvelles [...]. Il y a encore eu quelque petite chose ; mais cela ne s'écrit point²⁶⁸ » ; « Mme de La Troche est à Versailles pour une affaire. Elle y retrouve toutes ses anciennes

²⁶⁵ Voir en particulier, Myriam Maître, *Les Précieuses : naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 462, note 176 et p. 463 : « La figure topique de la lettre comme “conversation des absents” ne renvoie évidemment pas à un fonctionnement réel de la lettre, mais à ce vain désir d'effacer la frontière, douloureuse mais infranchissable, qui sépare tout écrit de “l'échange vivant des paroles proférées” [...]. L'impossibilité d'accéder à la conversation orale des cercles mondains nous oblige, après de nombreux critiques, à extrapoler à partir des témoignages sur cette conversation, et surtout à considérer les conversations écrites comme des images de ces conversations orales perdues. » Son étude s'appuie sur les travaux de Walter Ong, de Marshall McLuhan, *La Galaxie Gutenberg. Face à l'ère électronique. Les civilisations de l'âge oral à l'imprimerie*, Paris, Montréal, Mame, Éditions H.M.H., 1967 [*The Gutenberg Galaxy*, Toronto, University of Toronto Press, 1962], de Paul Zumthor. Voir aussi Jack Goody, *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Ethnologies », 1994, trad. de l'anglais Denise Paulme et Pascal Ferrolé [*The Interface between the written and the oral*, Cambridge University Press, 1993]; Michel Delon, « Rétif entre l'écrit et l'oral », *Études rétiviennes*, n° 8, juin 1988, p. 63-67 ; Jacques Truchet, « Jeux de l'oral et de l'écrit dans la littérature française du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, XLV, 1993, p. 747-756.

²⁶⁶ Isabelle Landy-Houillon, « Lettre et oralité » dans Bernard Bray et Christoph Strozetzki (dir.), *Art de la lettre, art de la conversation à l'époque classique en France*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 88. Sur la conversation à l'âge classique, voir Elizabeth C. Goldsmith, « *Exclusive Conversations* » : *the Art of Interaction in Seventeenth-Century France*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1988 ; *Anthologie, L'art de la conversation*, préf. Marc Fumaroli, éd. Jacqueline Hellegouarc'h, Paris, Garnier, coll. « Classiques Garnier », 1997 ; Bernard Beugnot, « Les voix de l'autre : typologie et historiographie épistolaires » dans Bernard Bray et Christoph Strozetzki (dir.), *Art de la lettre, art de la conversation à l'époque classique en France, op. cit.*, p. 47-59.

²⁶⁷ Méré, *Les Conversations* [1669], éd. Charles Boudhors, Paris, 1930, p. 71.

²⁶⁸ 21 octobre 1673, I, 602.

amies ; elle s’y divertit parfaitement bien, et me conte cent bagatelles, mais il n’y a pas moyen de les redire²⁶⁹ ».

Le caractère figural de l’analogie entre conversation et lettre et l’autonomie du genre épistolaire n’invalident pas pour autant l’existence d’échanges entre les deux modes de communication. On s’intéresse ici à la manière dont la lettre se fait le réceptacle de paroles échangées, de propos entendus, comme si, pour l’annonce d’informations, elle servait d’appareil enregistreur, de capteur de sources. De nombreux travaux d’historiens ont déjà relevé le défi que constitue « la redécouverte de l’oralité²⁷⁰ ». Nous ne rouvrirons pas le vaste dossier sur les rapports entre oralité et écriture : pour la période de l’âge classique, les études ont surtout porté sur les origines et les conditions de la création littéraire. On pense en particulier aux travaux sur les jeux « littéraires » pratiqués dans les « salons », à la genèse des maximes de La Rochefoucauld, débattues une par une par lettre, pour certaines, directement issues de la pratique orale et collective du jeu de société²⁷¹. Plus largement la prise en compte de l’oralité permet de comprendre des pratiques culturelles qui nous sont en grande partie étrangères.

C’est dans cette perspective que Fritz Nies, dans un autre cadre que son étude de la réception des lettres, a forgé la notion de « semi-oralité²⁷² » (*Semi-Oralität*) pour désigner un ensemble de phénomènes intermédiaires empruntant à la fois à l’oralité et à l’écriture. Cette catégorie – qui correspond assez bien au « genre amphibie » de Fumaroli – traverse toutes les recherches de Nies aussi bien en lexicographie, qu’en histoire des représentations de la lecture

²⁶⁹ 16 août 1690, III, 928.

²⁷⁰ Voir Vincent Milliot, « De la cour à la “rue”. Systèmes de communication à la fin de l’Ancien Régime », *La Vie des idées*, <http://www.laviedesidees.fr/De-la-Cour-a-la-rue.html> [dernière consultation le 6 octobre 2012], compte rendu de Robert Darnton, *Poetry and the Police. Communication Networks in Eighteenth-Century Paris*, London, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2010. Dans son article, Vincent Milliot rappelle en particulier les travaux d’Arlette Farge sur les propos séditieux et les travaux d’historiens sur la chanson satirique dans ses rapports à la vie politique (Jean Quéniart, Eva Guillorel, Claude Grasland, Annette Keilhauer).

²⁷¹ Voir Jean Lafond, « La Mode des questions et Maximes d’amour », *Moralistes du XVII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1992, p. 49-54, César Rouben, « Un jeu de société au Grand Siècle : les Questions et les Maximes d’amour. Inventaire chronologique », *XVII^e siècle*, n° 97, 1972, p. 85-104. Sur la réfutation du continuum entre conversation mondaine et création littéraire, voir Jean Lafond, « Mme de Sablé et son salon » dans Jean Lafond, Jean Mesnard (dir.), *Images de La Rochefoucauld, actes du tricentenaire 1680-1980*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, p. 208-210.

²⁷² Fritz Nies, « Würze der Kürze – schichtübergreifende semi-orale Kleingattungen im Frankreich des 17. bis 19. Jahrhunderts » dans Eberhard Lämmert (dir.), *Erzählforschung : ein Symposium*, Stuttgart, J.B. Metzler, 1982, p. 418-434.

ou en histoire sociale des genres littéraires²⁷³. Par exemple, dans un article consacré à la réfutation d'une prétendue « stérilité littéraire » de la période révolutionnaire, il montre à quel point la fin du XVIII^e siècle voit l'émergence de nouveaux types de textes, dont certains ont partie liée avec l'oralité, telle que la chanson insérée dans le vaudeville²⁷⁴. Hans-Jürgen Lüsebrink a poursuivi ces travaux, selon deux perspectives, non exclusives²⁷⁵ :

1. une étude historique et anthropologique : les structures de communication semi-orale telle que la lecture en société devant un public restreint par exemple, la récitation de poésie, la lecture de journaux, etc., pratiques de l'oralité que Roger Chartier rassemble en un « corpus [d'] oralités silencieuses que certains textes “donnent à entendre” dans la fiction de l'écriture²⁷⁶ ».

2. une perspective générique : les genres semi-oraux comme la chanson ou le catéchisme, où l'oralité est une marque stylistique repérable dans la trace écrite, où l'écriture, la mise sur papier n'était pas à l'origine mais servait de mise en mémoire, ce que Paul Zumthor, comme le rappelle Roger Chartier, appelle les « indices d'oralité »²⁷⁷.

À l'occasion de la présentation de ses recherches sur le genre éditorial des almanachs, Lüsebrink décrit ainsi ce qu'il appelle une « double transversalité » :

L'essentiel des formes littéraires inscrites dans l'almanach populaire est constitué par des anecdotes, des proverbes, des chansons, des énigmes, des sentences et des maximes, c'est-à-dire des genres littéraires semi-oraux formant un double relais entre l'écriture et la

²⁷³ Voir les ouvrages de Fritz Nies : *Genres mineurs. Texte zur Theorie und Geschichte nichtkanonischer Literatur*, München, Wilhelm Fink Verlag, coll. « Kritische Information », 1978 ; *Imagerie de la lecture. Exploration d'un patrimoine millénaire de l'Occident*, trad. de l'allemand Jacques Grange, Paris, P.U.F, coll. « Perspectives littéraires », 1995 [*Bahn und Bett und Blütenduft*, 1991] ; « Genres littéraires d'inspiration religieuse » dans Manfred Tietz et Volker Kapp (dir.), *La Pensée religieuse dans la littérature et la civilisation du XVII^e siècle en France*, actes du colloque de Bamberg, 1983, *P.F.S.C.L.*, coll. « Biblio 17 », 1984, p. 211-224 ; « Les Silences de Boileau. Genres déconsidérés du Grand Siècle et présupposés méthodologiques de l'histoire littéraire », *Cahiers de littérature du XVII^e siècle*, 1986, n° 8, p. 35-55 ; « Chansons et vaudevilles d'un siècle devenu “classique” » dans Dietmar Rieger (dir.), *La Chanson française et son histoire*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1988, p. 47-57.

²⁷⁴ Fritz Nies, « Zeit-zeichen. Gattungsbildung in der Revolutionsperiode, und ihre Konsequenzen für Literatur- und Geschichtswissenschaft », *Francia*, n° 8, 1980, p. 257-275.

²⁷⁵ Hans-Jürgen Lüsebrink, « Semi-Oralität. Zur literaturwissenschaftlichen Tragweite einer provokativen Kategorie » dans Henning Krauss (dir.), *Offene Gefüge. Literatursystem und Lebenswirklichkeit. Festschrift für Fritz Nies zum 60. Geburtstag*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1994, p. 151-164. Hans Jürgen Lüsebrink et Rolf Reichardt, « Oralität und Textfiliation in rezeptionspragmatischer Perspektive. Sozio-kulturelle Fallstudien zur Konstitution populärer Druckschriften und zur Rezeption des Mémoires von Latude in den Jahren 1787-1793 » dans Günter Berger (dir.), *Zur Geschichte von Buch und Leser im Frankreich des Ancien Régime : Beiträge zu einer empirischen Rezeptionsforschung*, Rheinfelden ; Berlin, Schöningh, 1993, p. 111-143.

²⁷⁶ Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, coll. « Histoire et littérature », 1998, p. 274.

²⁷⁷ Voir les travaux Paul Zumthor : *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1983 ; *La Lettre et la voix. De la « littérature » médiévale*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1987.

communication orale. Elles puisent, d'une part dans les pratiques de la communication quotidienne liées étroitement à des formes de sociabilité qui impliquent le chant en commun, l'utilisation de proverbes et de maximes dans la conversation orale, ou encore le recours à des histoires drôles et des énigmes, constituant ainsi, par certains côtés, un processus de *scripturalisation* de formes littéraires orales. Mais d'autre part les textes littéraires présents dans les almanachs sont également susceptibles d'être *ré-oralisés*, à travers la lecture orale (par exemple de brefs récits contenus dans l'almanach) ou la mémorisation à des fins communicatives, par exemple de chansons, d'énigmes, d'anecdotes ou de sentences morales, etc.²⁷⁸

La semi-oralité est ce va-et-vient, cette réciprocité qui, dans le cas de l'almanach, se manifeste par une mise par écrit de pratiques orales, qui, une fois écrites, sont ré-oralisées par le phénomène de la lecture à voix haute.

De tels phénomènes sont nombreux dans la correspondance de Sévigné et des proches. Un premier cas, aux marges de la semi-oralité, mais qu'il convient de mentionner, en spéculant un système de partage des tâches, concerne la lettre portée au destinataire par un messager. Comme le rappelle Alain Boureau,

L'envoyé (*nuntius*) dans une tradition antique qui se prolonge fort loin dans le Moyen Âge, transmet oralement une partie du message qui n'apparaît pas dans le texte écrit, et Giles Constable a souligné l'équivalence médiévale entre « *epistola* » et « *nuntius* » (l'envoyé-chose et l'envoyé-homme)²⁷⁹.

Il donne comme exemple l'étude que Pierre Courcelle a proposée de la correspondance entre Augustin et Paulin de Nole : les correspondants « réservaient au texte l'exposition théorique de leur débat et chargeaient l'envoyé de la transmission des instructions pratiques et des nouvelles personnelles²⁸⁰ ». On se convaincra aisément de la longue durée des pratiques de communication en signalant ici l'étude qu'Abdelmalek Sayad a consacrée aux différentes techniques de correspondance entre les familles algériennes et les émigrés de France. Le sociologue répertorie principalement trois modèles d'échange : 1) le message oral d'un voisin, d'un membre de la famille ; 2) la lettre, le plus souvent rédigée par un autre et donc dictée à voix haute à un tiers, avant d'être lue par le destinataire, 3) l'enregistrement d'un message oral sur cassette. Dans le deuxième cas, Sayad montre qu'il n'est pas rare que la lettre soit

²⁷⁸ Hans-Jürgen Lüsebrink, « La Littérature des almanachs : réflexions sur l'anthropologie du fait littéraire », *Études françaises*, vol. 36, n° 3, 2000, p. 56.

²⁷⁹ Alain Boureau, « La norme épistolaire : une invention médiévale » dans Roger Chartier, *La Correspondance*, *op. cit.*, p. 130.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 130. Pierre Courcelle, « Les lacunes de la correspondance entre saint Augustin et Paulin de Nole », *Revue des études anciennes*, vol. 53, 1951, p. 253-300. Sur les rapports entre message rapporté oralement et présence du message écrit dans l'épopée, voir Jean-Claude Vallecalle, « La Lettre implicite : remarques sur les messages écrits dans l'épopée médiévale », dans Claude Lachet, Laurence Richer (dir.), *La lettre et les lettres, entre-deux*, Université Jean Moulin Lyon 3, C.E.D.I.C., cours de séminaires 2003-2006, p. 9-23.

confiée à celui qui se rend en France comme preuve matérielle du message oral qu'elle accompagne : ainsi la lettre redouble la parole du messenger²⁸¹.

Si l'on revient aux pratiques du cercle de Sévigné, telles qu'on peut les repérer dans la correspondance, un fonctionnement conjoint de l'écrit et de l'oral, qui peut être considéré comme une première forme de semi-oralité, concerne les lettres confiées, non pas au système postal, mais à un messenger privé, comme dans l'exemple suivant : « Je viens de recevoir tout présentement votre lettre de Nogent. Elle m'a été donnée par un fort honnête homme, que j'ai questionné tant que j'ai pu. Mais votre lettre vaut mieux que tout ce qui se peut dire²⁸². » On ne développera pas davantage ce premier cas, qui concerne surtout l'échange de nouvelles d'ordre privé (la santé, l'emploi du temps, etc.), beaucoup moins la relation d'événements et l'échange de « brèves » journalistiques. On le signale simplement à titre de degré minimal de semi-oralité.

Le deuxième type repérable concerne la lecture à voix haute en société. On en retrouve de très nombreuses mentions dans la correspondance, par exemple dans cette lettre du 15 juillet 1671 :

Nous lisons toujours Le Tasse avec plaisir. Je suis assurée que vous le souffririez, si vous étiez en tiers ; il y a bien de la différence entre lire un livre toute seule, ou avec des gens qui entendent et relèvent les beaux endroits et qui, par là, réveillent l'attention²⁸³.

L'oralisation d'un texte écrit soutient la concentration de celui qui écoute et les interruptions des auditeurs pour souligner, commenter sont un supplément d'âme du livre. Dans cette catégorie, un cas particulier intéresse notre propos : la lecture de lettres reçues à des auditeurs, qui n'étaient pas destinataires, soit l'« oralisation de la lettre lue à haute voix » signalée par Isabelle Landy-Houillon. Complimentant sa fille sur son style, Sévigné lui détaille les lectures par extraits qu'elle livre à ceux qui l'entourent :

D'Hacqueville et moi nous étions ravis de lire certains endroits brillants [...] Quelquefois j'en donne aussi une petite part à Mme de Villars, mais elle s'attache aux tendresses et les larmes lui en viennent fort bien aux yeux. Ne craignez point que je montre vos lettres mal à propos. Je sais parfaitement bien ceux qui en sont dignes, et ce qu'il en faut dire ou cacher²⁸⁴.

²⁸¹ Abdelmalek Sayad, « Du message oral au message sur cassette », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 59, septembre 1985, p. 61-72.

²⁸² 11 février 1671, I, 156. Voir aussi 10 avril 1671, I, 216 : « Je vous écrivis mercredi par la poste, hier matin par Magalotti, aujourd'hui encore par la poste ».

²⁸³ 15 juillet 1671, I, 296.

²⁸⁴ 22 janvier 1672, I, 421.

La lettre est partagée entre les lecteurs en fonction de leur intérêts propres : pour d'Hacqueville, « certains endroits brillants », pour Mme de Villars les compliments et déclarations affectives. Cette lecture peut être dite partagée à plus d'un titre : plusieurs personnes, non destinataires, la lisent, mais surtout, ils la lisent par morceaux. Elle correspond à une pratique dont nous avons perdu l'habitude et que Nies rappelle à propos de l'iconographie de la lecture :

Le cliché, si répandu de nos jours, du lecteur « solitaire » et sans communication avec ses semblables, est donc peu pertinent pour le genre épistolaire. [...] Au XVII^e siècle comme aux siècles suivants, les artistes évoquent non seulement des scènes de lecture en présence d'une tierce personne s'introduisant dans l'intimité du couple destinataire-destinataire, mais aussi la lecture à haute voix et en public. Parfois, il n'y a qu'un seul auditeur – une confidente ou amie, la bien-aimée, un convalescent. Plus souvent, c'est un groupe de plusieurs personnes : les amis, l'ensemble de la famille, les enfants écoutant ce que vient d'écrire leur papa²⁸⁵.

Un troisième type de semi-oralité est la mise par écrit de conversations pour garder trace d'un moment de sociabilité, c'est le cas lorsque Sévigné se replonge dans ses « paperasses²⁸⁶ » : « J'ai retrouvé ici le dialogue que vous fîtes un jour avec Pomenars ; nous en avons ri aux larmes²⁸⁷ ». Paradoxe qui permet de lire une conversation, ce mode de conservation tient le pari d'un effet différé où l'on rit des années plus tard d'un dialogue consigné. En visite à Fouesnel, depuis les Rochers, avec son fils Charles, Sévigné envoie à sa fille le résultat d'une création collective orale : « Nous fîmes des chansons que nous vous envoyons²⁸⁸ ».

La lettre du 1^{er} mai 1671 est symptomatique de tous ces phénomènes hybrides :

Mais comment vous pourrais-je dire les tendresses, les amitiés, les remerciements de M. de La Rochefoucauld, de Segrais, de Mme de La Fayette, avec qui j'ai passé ce soir et à qui je fis voir une partie de votre lettre ? [...] Langlade survint, qui s'en va à Bourbon ; nous voulons qu'il vous aille voir. Segrais nous montra un recueil qu'il a fait des chansons de Blot ; elles ont le diable au corps, mais je n'ai jamais vu tant d'esprit. Il nous conta aussi qu'il venait de voir une mère de Normandie qui, lui parlant d'un fils abbé qu'elle a, lui avait dit qu'il avait dessein de bien étudier, et qu'il commençait toujours à prêcher en attendant ; cet arrangement nous fit rire. Avez-vous pris garde au bon mot du comédien que je vous ai mandé ? Il l'a mis dans un recueil qu'il fait de tout ce qui a jamais été dit de plus fin²⁸⁹.

²⁸⁵ Fritz Nies, « Une petite promenade iconographique : lettres, lecteurs et lectures » dans Wolfgang Leiner et Pierre Ronzeaud (dir.), *Correspondances. Mélanges offerts à Roger Duchêne*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1992, p. 459.

²⁸⁶ 6 juillet 1670, I, 127.

²⁸⁷ 24 juin 1671, I, 279.

²⁸⁸ 1^{er} juillet 1671, I, 285.

²⁸⁹ 1^{er} mai 1671, I, 242.

Dans la société du faubourg Saint-Germain, Sévigné montre les lettres de sa fille tandis que Segrais établit un recueil resté manuscrit des chansons satiriques de César de Chavigny, baron de Blot, mort quinze ans plus tôt²⁹⁰ et un recueil d'anecdotes au rang desquelles figure un bon mot raconté par Charles de Sévigné à sa mère et transmis à la fille par l'épistolière dans la lettre du 8 avril 1671 : « Il me contait l'autre jour qu'un comédien voulait se marier, quoiqu'il eût un certain mal un peu dangereux ; et son camarade lui dit : "Eh morbleu ! attends que tu sois guéri ; tu nous perdras tous." Cela m'a paru fort épigramme²⁹¹. » À retracer le trajet de cette anecdote, on aperçoit les passerelles permanentes entre écrit et oral : Charles la raconte oralement à sa mère qui l'écrit pour sa fille tandis que parallèlement Segrais qui l'a entendu de Sévigné, ou d'un autre, la met par écrit et sans doute, la lit à voix haute en société. S'il y a une spécificité du récit par lettre, elle pourrait bien résider dans ces phénomènes semi-oraux. Le cas de l'anecdote du comédien met en lumière deux phénomènes caractéristiques du récit épistolaire :

1. Il est présenté par l'épistolière comme la consignation d'un récit oral, prononcé par un autre ;

2. Il est par essence destiné à circuler, d'un cercle oral à l'autre, d'une lettre à l'autre, voire dans le cas de Segrais d'un genre textuel à l'autre. La pratique d'un Segrais, compilateur des chansons d'un autre, rappelle non seulement un des exemples de semi-oralité donnés par Nies et repris par Lüsebrink (la chanson), mais il renvoie aussi au geste éditorial des *Ana*²⁹². On notera surtout la différence dans les gestes scripturaux : si le matériau est le même, la destination change. Le récit oral retranscrit par lettre est la continuation de la sociabilité par d'autres moyens : il opère l'intégration du destinataire au sein d'un cercle de sociabilité duquel il est physiquement absent.

Pour comprendre comment se fabriquent dans la correspondance les séquences sur l'actualité, il est capital de prendre la mesure de cette porosité entre oralité et écriture. La semi-oralité réside dans les allers et retours entre comptes rendus oraux que l'épistolière est

²⁹⁰ Voir Frédéric Lachèvre, *Le Libertinage au XVII^e siècle (disciples et successeurs de Théophile de Viau) : Claude de Chouigny, baron de Blot l'Église*, notice biographique en tête des *Chansons libertines de Claude de Chouigny, baron de Blot l'Église (1605-1655)*, vol. VI, s.l., s.n., 1919.

²⁹¹ I, 211.

²⁹² Voir Karine Abiven, « Parler en "rond" : circulation des discours dans les cercles mondains au XVII^e siècle », dans A. Jaubert, J.-M. Lopez-Muñoz, S. Marnette, L. Rosier, et C. Stolz (dir.), *Citations II. Citer pour quoi faire ? Pragmatique de la citation*, actes du colloque international du Groupe Ci-dit, 11-13 juin 2009, Université de Nice, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Au cœur des textes », 2011, p. 177-188.

allée glaner dans les hôtels particuliers, dans les maisons et rédaction épistolaire de ces discours entendus, répétés, retranscrits. Sans compter que ces comptes rendus sont ensuite re-oralisés par le destinataire de la lettre qui partage, avec d'autres, les nouvelles reçues. Autre possibilité : les lettres sont ré-adressées – on dirait aujourd'hui « *forwardées* » –, recopiées, ou encore reformulées, résumées, condensées, L'oralisation intervient alors secondement quand ces missives sont lues en petit comité. Ainsi l'imprimé est-il largement minoritaire dans l'échange de nouvelles. Il ne s'agit ni uniquement de communications épistolaires – le manuscrit contre l'imprimé – ni d'une primauté de la parole vivante – l'oral contre l'écrit – mais d'une combinaison permanente entre mise en écriture de choses entendues et reformulation orale de lettres reçues.

On peut distinguer plusieurs étapes dans la trajectoire et l'appropriation des nouvelles :

a) la collecte, qu'elle soit active (déplacement de l'épistolière dans les lieux de savoir) ou passive (réception de lettres, écrits manuscrits ou imprimés etc.)

b) le tri pour lequel nous n'avons pas de traces, sauf quand Sévigné le signale : « Il faudrait des volumes pour vous dire le détail de toutes les nouvelles qu'il [Corbinelli] me conte²⁹³ ». Ou encore, dans une lettre écrite en visite chez La Rochefoucauld : « Mme de La Fayette me dicte beaucoup de belles choses que je ne vous dirai point²⁹⁴. » Cette étape constitue le moment, signalé plus haut, de discrimination entre oral et écrit : tout ce qui a été entendu oralement ne peut faire l'objet d'une retranscription épistolaire, par souci soit de pertinence, soit de prudence. Une fois effectué ce premier tri, Sévigné développe plus ou moins l'information, sur une échelle qui varie de la nouvelle transmise à l'état brut au sein d'une liste, à la « relations » détaillée. Un événement peut bénéficier tour à tour des deux traitements, à mesure que Sévigné en sait davantage, comme en témoignent le *post-scriptum* puis le compte rendu de l'embastillement de Luxembourg.

c) enfin, la circulation ou la diffusion, soit en étoile à partir d'un même centre, soit à la chaîne, de correspondant en correspondant.

On dira d'abord quelques mots des fameux « tours de ville » de Sévigné en quête de nouvelles à consigner.

²⁹³ 7 juillet 1676, II, 483.

²⁹⁴ 17 mai 1671, I, 255.

2. « *Un tour de ville* » : la course aux nouvelles

« On est dans une agitation, on envoie aux nouvelles, on va dans les maisons pour en apprendre, on est curieux²⁹⁵ » : on se souvient quelle frénésie de savoir provoquait la nouvelle de la disgrâce de Luxembourg. « Envoyer aux nouvelles » et aller soi-même « dans les maisons » permettaient de satisfaire la curiosité pour les détails et les circonstances. Même quand les nouvelles qui courent ne sont pas « considérables²⁹⁶ », il arrive à l'épistolière d'interrompre sa lettre, quand, à court de matériau, elle a besoin d'alimenter la suite de son paquet. L'arrêt provisoire de la lettre qui s'accompagne d'une promesse de suite est justifié par une panne de contenu à laquelle il convient, pour poursuivre, de remédier. Ces interruptions épistolaires au sein d'un même paquet, et non d'une lettre à l'autre, mettent en scène le feuilleté entre écrit et oral : une écriture s'interrompt pour aller s'alimenter à des sources orales, qu'on promet de transcrire par écrit à son destinataire. Cette démarche, Sévigné la nomme *tour de ville*²⁹⁷ :

1. Après dîner, j'irai un peu au faubourg et je joindrai à cette lettre ce que j'apprendrai pour vous divertir²⁹⁸.
2. Il court ici un bruit, dont tout le monde m'envoie chercher pour demander des nouvelles²⁹⁹.
3. Je laisse là ma lettre ; je m'en vais faire un tour de ville pour voir si je n'apprendrai rien qui vous puisse divertir [*à la reprise de cette lettre, Sévigné fait la liste des personnes visitées* :] J'ai été chez Mme de Louvois, Mme de Villars et la maréchale d'Estrées. J'ai vu le Grand Maître [...] ³⁰⁰.
4. Adieu, ma très chère bonne : je m'en vas faire un tour de ville [...] j'en suis revenue, ma bonne³⁰¹.
5. je m'en vais un peu trotter pour en apprendre davantage, et je ne fermerai ma lettre que bien tard³⁰².
6. J'achèverai ce soir ma lettre, je vous dirai ce que j'ai vu et entendu³⁰³.

²⁹⁵ 26 janvier 1680, II, 814.

²⁹⁶ « Vous me donnez même l'attention que j'ai aux nouvelles. Celles qui courent sont considérables ; j'en parlerai après », II, 812.

²⁹⁷ Voir Annik Pardaillhé-Galabrun, « Les déplacements des Parisiens dans la ville aux XVII^e et XVIII^e siècles. Un essai de problématique », *Histoire, économie et société*, 2, 2, 1983, p. 223 : « Les déplacements individuels sont par contre nettement plus difficiles à saisir, parce qu'ils appartiennent à la quotidienneté qui laisse peu de traces écrites. Il n'existe pas en effet, à notre connaissance de documents sériels qui puissent nous fournir une information massive sur ce second point de notre enquête » ; p. 253 : « Nous n'avons pu aborder dans les limites de cet article l'important problème des déplacements dans un simple but de sociabilité : visites aux proches, à la famille, aux amis et relations, qui, nous le savons, tenaient une grande place dans la vie journalière. »

²⁹⁸ 17 avril 1671, I, 225.

²⁹⁹ 1^{er} mai 1676, II, 280

³⁰⁰ 10 juillet 1676, II, 341.

³⁰¹ 18 juin 1677, II, 469.

³⁰² 8 mars 1680, II, 866.

³⁰³ 30 octobre 1680, III, 50.

Une autre présentation consiste à donner rétrospectivement la source de ce qu'on vient d'écrire : « Je viens de faire un tour de ville : j'ai été chez M. de La Rochefoucauld³⁰⁴ » ; « J'avais envoyé chez Mme de Schomberg, chez Mme de Saint-Géran, chez d'Hacqueville, et l'on me rapporta toutes ces merveilles³⁰⁵. »

Soit l'on encadre ses nouvelles par la mention des lieux de savoir (placée en début ou en fin de missive), soit on interrompt sa lettre en annonçant la source à laquelle on va aller puiser. Il peut aussi arriver qu'on annonce une source qui, finalement, sera remplacée par une autre. C'est le cas dans la lettre du 6 février 1671, interrompue en milieu de journée : « ce soir j'achèverai celle-ci chez M. de Coulanges, où j'apprendrai des nouvelles [...]. J'ai appris chez Mme de Lavardin les nouvelles que je vous mande³⁰⁶ ».

Pour mieux décrire ces phénomènes, on se propose de s'arrêter ponctuellement sur la relation d'un événement précis, la mort au combat de Longueville, fils naturel de la duchesse de Longueville et de La Rochefoucauld, annoncée dans la lettre du 17 juin 1672, « à onze heures du soir » :

Je viens d'apprendre, ma fille, une triste nouvelle, dont je ne vous dirai point le détail, parce que je ne le sais pas. Mais je sais qu'au passage de l'Yssel, sous les ordres de Monsieur le Prince, M. de Longueville a été tué ; cette nouvelle accable. (1) J'étais chez Mme de La Fayette quand on vint l'apprendre à M. de La Rochefoucauld, avec la blessure de M. de Marsillac et la mort du chevalier de Marsillac. Cette grêle est tombée sur lui en ma présence. Il a été très vivement affligé. Ses larmes ont coulé du fond du cœur, et sa fermeté l'a empêché d'éclater.

Après ces nouvelles, je ne me suis pas donné la patience de rien demander. (2) J'ai couru chez <Mme> de Pomponne qui m'a fait souvenir que mon fils est dans l'armée du Roi, laquelle n'a eu nulle part à cette expédition ; elle était réservée à Monsieur le Prince. On dit qu'il est blessé ; on dit qu'il a passé la rivière dans un petit bateau ; on dit que Nogent a été noyé ; on dit que Guitry est tué ; on dit que M. de La Feuillade et M. de Roquelaure sont blessés et qu'il y en a une infinité qui ont péri en cette rude occasion. Quand je saurai le détail de cette nouvelle, je vous le manderai.

(3) Voilà Guitaut qui m'envoie un gentilhomme qui vient de l'hôtel de Condé. Il me dit que Monsieur le Prince a été blessé à la main. M. de Longueville avait forcé la barrière, où il s'était présenté le premier ; il a été aussi le premier tué sur le champ. Tout le reste est assez pareil. MM. de Guitry et de Nogent noyés ; M. de Marcillac blessé, comme j'ai dit, et une grande quantité d'autres, qu'on ne sait pas encore. Mais enfin l'Yssel est passé³⁰⁷.

Dans cette seule lettre, Sévigné ne mentionne pas moins de trois lieux qui correspondent à trois modes de réception d'informations. (1) En visite chez La Fayette, Sévigné assiste à

³⁰⁴ 27 avril 1672, I, 493.

³⁰⁵ 2 septembre 1676, II, 383.

³⁰⁶ 6 février 1671, I, 150.

³⁰⁷ 17 juin 1672, I, 533. Nous découpons et numérotions les séquences.

l'annonce faite à La Rochefoucauld, sans l'avoir anticipée ni planifiée. Elle n'a encore aucun détail. (2) Elle se rend d'elle-même chez les Pomponne, autre source possible, puisque le ministre est à la guerre avec le Roi. Déplacement volontaire, cette quête d'informations n'aboutit pas davantage si l'on en croit la répétition de l'absence de détail : « dont je ne vous dirai point le détail, parce que je ne le sais pas » / « quand je saurai le détail de cette nouvelle, je vous le manderai ». Pourtant, cette visite au second lieu de savoir semble plus riche en annonces, à défaut de certitudes. Dans le premier moment, trois informations : mort de M. de Longueville, blessure de M. de Marcillac et mort du chevalier de Marcillac, la première information étant nettement mise en vedette. Dans le second temps, six informations, nouvelles par rapport aux précédentes, scandées par l'anaphore de la rumeur « on dit » : blessure de Condé, passage de la rivière, noyade de Nogent, mort de Guitry, blessure de La Feuillade et Roquelaure, morts nombreuses. Soit quasiment le double d'informations, et à ce stade, en tout, neuf rubriques, que Sévigné aurait pu « ranger » autrement : rubrique des décès, des blessures, avancées militaires. Le principe organisateur ici n'est pas le compte rendu militaire, mais davantage la gazette organisée par personne : à chaque individu, la description minimale de son sort. (3) Sévigné est informée chez elle par un envoyé de Guitaut, issu de l'hôtel de Condé. On constate une progression dans la remontée aux sources de l'information : du particulier à qui on annonce la mort de son fils au ministre, et du ministre au chef militaire. Cette troisième étape n'apporte pas de nouveautés mais un peu du « détail » promis. Après la répétition d'informations des moments (1) et (2), Sévigné livre les circonstances entourant la mort de Longueville, le passage de l'Yssel et des détails sur les blessures de Marsillac. L'étape (2) est moins un *tour de ville* qu'une visite dans un lieu unique, précis, conditionné surtout par l'urgence à savoir si Charles était de l'expédition. La motivation de cette visite n'exclut cependant pas la recherche de nouvelles ; comme l'intérêt bien compris n'empêchait pas de plaindre le disgracié Luxembourg. On notera que ces trois moments ont en commun l'oralité : annonces orales d'un messenger (l'envoyé chez La Rochefoucauld, l'envoyé de Guitaut), conversations avec l'épouse du ministre parti en campagne. On n'en conclura pourtant pas que l'écrit est absent de ce circuit de diffusion : dans la lettre du 20 juin 1672, Sévigné évoque une autre source, déjà mentionnée, Gourville, centre névralgique de l'information car « tous les courriers viennent droit à lui³⁰⁸ ». L'écrit assure la liaison entre le champ de bataille et la ville, écrit diffusé ensuite oralement, avant

³⁰⁸ 20 juin 1672, I, 537.

d'être repris par lettre pour les correspondants de province³⁰⁹. Cette même semaine, l'historiographe du roi Paul Pellisson, présent sur le théâtre des opérations, envoie des lettres à Madeleine de Scudéry. Le privilège de la présence les démarque des autres lettres en circulation au même moment :

Au Camp du Roi sous Emmerick, Mardi 14. Juin 1672

Tant de gens auront écrit à Paris le nouveau passage du Rhin, que j'ai douté si j'en devois rien écrire. Mais j'espère que mes nouvelles redresseront en quelque chose celles qui vous auront été données plus promptement.

En premier lieu, c'est le passage du Rhin, & non pas de Issel.

Je ne m'étonnerois pas quand on vous auroit dit ce dernier. On le disoit d'abord au camp du Roi même sous Reés, où M. de Turenne étoit demeuré³¹⁰.

Écrit de correction, la dépêche de Pellisson anticipe les fausses nouvelles répandues oralement ou par d'autres écrits et rectifie, à l'avance, les informations qui arriveront avant (et en même temps que) sa lettre ; en effet, le 17 juin, Sévigné croit encore que c'est l'Yssel qui a été franchi, non le Rhin. Mais l'opposition nette entre *correspondant* sur place et canaux indirects ne peut tout à fait être maintenue puisque même dans le camp du roi, cette nouvelle a circulé un temps : « on le disait d'abord au camp du roi ».

Pour comparer les choix s'offrant à qui veut savoir, on pourrait, même s'il s'agit de contextes historiques différents, comparer la manière d'un autre chroniqueur : dans ses registres-journaux, Pierre de l'Estoile, membre du Parlement de Paris a consigné nombre d'événements survenus pendant les guerres de religion, la Ligue, etc.³¹¹. Sa curiosité pour les événements en cours se manifeste surtout par l'acquisition quasi-compulsive de tous les imprimés possibles : les éditeurs Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck estiment à 1500 le nombre de pièces rassemblées pour le seul règne d'Henri III³¹².

³⁰⁹ Évaluant la « différence des temps », Michèle Fogel considère qu'il faut quelques jours à l'information pour arriver du lieu de la guerre au lieu du pouvoir (deux ou trois de la frontières de Flandres à Versailles, huit de la bordure montagneuse du Piémont). Voir Michèle Fogel, « Le système d'information ritualisée de l'absolutisme français », art. cit., p. 146-147.

³¹⁰ Paul Pellisson, « Lettre du 14 juin 1672 » dans *Lettres historiques de Monsieur Pellisson*, Paris, chez Jean-Luc Nyon, 1729, t. I, p. 133. Voir François-Léopold Marcou, *Étude sur la vie et les œuvres de Pellisson*, Paris, Didier, A. Durand, 1859, chap. 9, p. 278-284.

³¹¹ Madeleine Lazard, « Les processions blanches de la ligue dans le Registre-Journal de Pierre de l'Estoile », dans Jean Garapon (dir.), *L'Expression de l'inoubliable dans les mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Éditions Cécile Defaut, coll. « Connaître les mémoires d'Ancien Régime », 2005, p. 35. Voir aussi Myriam Yardeni, « Histoire et petite histoire chez Pierre de l'Estoile » dans D. Bohier, C. Magnien-Simonin (dir.), *Écritures de l'histoire (XIV^e-XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 193-204, Roger Trinquet, « La méthode de travail de Pierre de l'Estoile », *Bibliothèque de l'Humanisme et de la Renaissance*, vol. 17, 1955, p. 286-291.

³¹² « Introduction », *Registre-journal du règne de Henri III*, t. I (1574-1575), éd. Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1992, p. 20.

Il consignait sur d'autres registres les informations qu'il avait pu recueillir, en les accompagnant de reproductions de documents, à la fois illustrations et preuves de ses dires, insérées dans le texte rédigé par lui par un procédé de collage qui fait l'originalité de son œuvre où coexistent dans une étroite interdépendance, deux types de discours, celui de l'auteur qui enregistre, selon la tradition des « livres de raison », les principaux événements de l'actualité politique ou religieuse saisie au jour le jour, et celui des documents satiriques regroupés ultérieurement par thèmes (quitte à bouleverser l'ordre chronologique) soigneusement triés, retranscrits « mot à mot du vrai original », traduits ou annotés lorsque leur sens est obscur³¹³.

« Chasse aux livres³¹⁴ » plus que « tour de ville », cet appui sur l'imprimé relève d'une autre logique, celle du collage et de la citation, davantage centrée sur l'écrit, comme on le retrouve bien plus tard chez un « Saint-Simon copiste³¹⁵ » sélectionnant des passages dans les *Mémoires* de Torcy. Les codes épistolaires de la lettre familière interdisant, surtout à une femme, toute lourdeur documentaire, toute prétention à l'auctorialité érudite, on comprendra qu'on ne trouve pas dans la correspondance de telles pratiques. Il ne faudrait pourtant pas s'exagérer l'opposition entre une Sévigné toute d'oralité et des mémorialistes et chroniqueurs cherchant l'autorité du côté de l'écrit. D'abord parce que le texte que nous lisons est un texte amputé : les relations – imprimées et manuscrites – jointes au paquet n'ont pas été conservées. Des envois à Grignan ne nous restent que les missives de Sévigné. Ensuite parce qu'il arrive qu'une lettre de nouvelles parvienne à Sévigné, de retour d'un de ces *tours de villes* : « Il y a deux heures que j'ai fait mon paquet, et en revenant de la ville je trouve la paix faite, selon une lettre qu'on m'a envoyée³¹⁶. »

3. « *Que cela tourne* » : circulation des lettres

On aurait trop vite fait de se croire les seuls « lecteurs indiscrets³¹⁷ » de cette correspondance. Ou plutôt : on aurait tort de penser que toute lettre lue en dehors d'un cadre bilatéral est le fait d'un correspondant peu respectueux des règles de la discrétion et de l'intimité. Une chaîne, parfois longue et complexe, relie différents lecteurs des mêmes lettres, des mêmes relations : « on a peine quelquefois à suivre le ballet complexe qu'elles

³¹³ *Ibid.*, p. 21.

³¹⁴ Christiane Lauvergnat-Gagnière, « Livres et lectures d'un mémorialiste : Pierre de L'Estoile » dans Madeleine Bertaud et André Labertit (dir.), *De L'Estoile à Saint-Simon, recherche sur la culture des mémorialistes au temps des trois premiers rois Bourbons*, Paris, Klincksieck, 1993, p. 20.

³¹⁵ Voir sur cette question Marc Hersant, *Le Discours de vérité dans les Mémoires du duc de Saint-Simon*, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 537-539. Voir aussi Émile Bourgeois, « La collaboration de Saint-Simon et de Torcy », *Revue historique*, janvier-avril 1905, p. 251-277.

³¹⁶ I, 539.

³¹⁷ Jean Rousset, « Merteuil et Valmont, lecteurs indiscrets », *Le Lecteur intime*, op. cit.

exécutent³¹⁸ ». On n'en donnera qu'un faible échantillon : « Voilà une lettre de Monsieur de Condom, qu'il m'a envoyée avec un billet fort joli³¹⁹ ». De La Fayette : « Mme du Plessis était si charmée de votre lettre qu'elle me l'a envoyée ; elle est enfin partie pour sa Bretagne. J'ai donné vos lettres à Langlade, qui m'en a paru très content³²⁰ ». De Mme de Coulanges : « J'ai vu une lettre admirable que vous avez écrite à M. de Coulanges ; elle est si pleine de bon sens et de raison que je suis persuadée que ce serait méchant signe pour quelqu'un qui trouverait à y répondre. Je promis hier à Mme de La Fayette qu'elle la verrait³²¹. » La lettre de Sévigné est lue successivement par les deux époux Coulanges avant d'être passée à une La Fayette, amie des deux pôles de la correspondance. L'exemple suivant est un cas particulier de lettre à ce point tourmente qu'elle finit par faire retour à l'expéditeur d'origine :

Corbinelli me mande encore que la plus belle chose qu'il ait jamais vue, c'est la lettre que vous avez écrite à M. Dubois sur son livre, qu'il a lue chez Mme de Coulanges où Corbinelli avait dîné, que Mme de Coulanges en fut charmée et l'admira avec sincérité, que c'est le sujet de la curiosité de tous ceux qui sont à portée de la pouvoir demander à M. Dubois³²².

La fille de Sévigné a donc écrit au janséniste Philippe Goibaud, seigneur Du Bois – ou M. Dubois – sans doute pour le complimenter à l'occasion de la récente parution de sa traduction de saint Augustin³²³. Plus complexe, ce dernier cas permet de retracer un parcours : si Grignan est l'épistolière, Dubois le destinataire et premier lecteur, à partir de la lecture à l'hôtel de Coulanges, les lecteurs se multiplient et quand Sévigné reçoit, aux Rochers, la lettre de Corbinelli, elle prévoit un plus grand nombre encore de lecteurs possibles, soit « tous ceux qui sont à portée de la pouvoir demander à M. Dubois ». Avant ce passage, Sévigné résume pour sa fille le contenu de la lettre de Corbinelli.

³¹⁸ Danièle Pouban, « Affaires et passions. Des lettres parisiennes au milieu du XIX^e siècle » dans Roger Chartier (dir.), *La Correspondance*, op. cit., p. 391.

³¹⁹ I, 185.

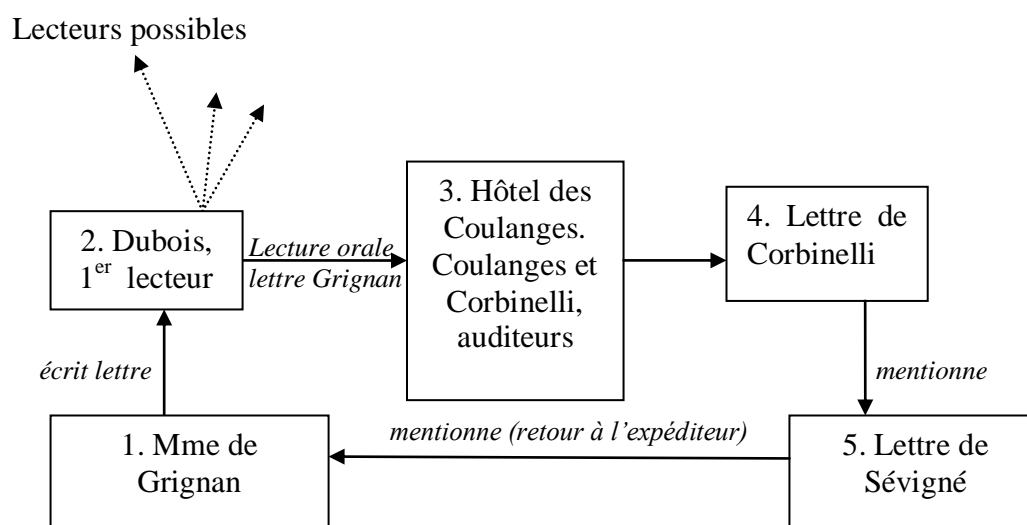
³²⁰ 19 mai 1673, I, 580.

³²¹ 20 mars 1673, I, 578.

³²² 26 avril 1690, III, 875.

³²³ *Les deux livres de saint Augustin de la Véritable Religion et des Mœurs de l'Église catholique, traduits en français sur l'édition latine des pères bénédictins [...] par l'auteur de la traduction des Lettres et de la nouvelle traduction des Confessions*, Paris, Veuve J.-B. Coignard et J.-B. Coignard, 1690.

5. Circulation d'une lettre de Mme de Grignan. Schéma récapitulatif.



En dehors des lettres reçues et transférées à des destinataires seconds, cas le plus fréquent, plusieurs lettres pour différents destinataires peuvent être envoyées à une personne unique, chargée ensuite de la redistribution : « Voilà une infinité de lettres que je vous conjure de distribuer. Je souhaite que les deux qui sont ouvertes vous plaisent. Elles sont écrites d'un trait ; vous savez que je ne reprends guère que pour faire plus mal³²⁴. » Le facteur privé peut, s'il le veut, lire ces lettres qu'il ne fait que transmettre, elles peuvent avoir été laissées ouvertes.

On appellera système des *lettres tournantes* le modèle du circuit successif – une lettre passe de main en main, « tourne » dirait Sévigné³²⁵ – tandis qu'on réservera *lettre circulaire* pour le cas suivant : une missive arrive chez le destinataire qui la lit à haute voix à une petite assemblée³²⁶. En général, le liseur a au préalable lu la lettre par devers lui pour prévoir ce qu'il taira lors de la lecture à voix haute, mais dans l'ensemble, les auditeurs de la lettre la découvrent simultanément. Les deux systèmes d'échange peuvent se combiner, comme pour la lettre de Grignan à Dubois : principalement tournante, elle est circulaire lors de son passage

³²⁴ 3 avril 1671, I, 208.

³²⁵ 7 juillet 1680, II, 1001 : « Je vous prie qu'elle ne sache point que je vous envoie ses lettres ; elle vous en écrirait autant, mais on n'aime point que cela tourne. »

³²⁶ Nous reprenons – en la modifiant – cette distinction terminologique à Geneviève Haroche-Bouzinac, *L'Épistolaire*, op. cit., p. 34-35 : « La lettre circulaire s'adresse à un corps ou à une communauté » (Matéi de La Barre, 1662). Elle délivre des instructions ou des renseignements utiles à la cohésion du groupe. Cette forme particulière de l'épistolaire collectif est encore en usage : elle est même considérée comme une forme moderne de la communication de groupe [...]. Une forme moderne originale de cette lettre circulaire qui n'est pas sans ressemblance avec celle de Madame Doublet, est née en Allemagne, sous forme de correspondance tournante, la *Klassenrundbrief* [...] ».

à l'hôtel de Coulanges où elle est lue à haute voix à plusieurs personnes en même temps. Toute lettre – tournante ou circulaire – n'a pas un contenu essentiellement informatif ; on transmet des compliments, des nouvelles personnelles etc., mais bon nombre de relations³²⁷ sont recopiées et mises en circulation dans les différents cercles.

Au fait du réseau de sa fille, Sévigné répartit les tâches et délègue à d'autres *correspondants* certaines nouvelles, le plus souvent parce qu'ils sont plus près du lieu d'information (Versailles notamment). Une formule vient même désigner ce risque d'empiètement, « courir sur le marché » : « On m'a conté d'elle [de Mme de Marans] deux histoires un peu épouvantables. Je les supprime pour l'amour de Dieu, et puis ce serait courir sur le marché d'Adhémar³²⁸ », c'est-à-dire enlever à Joseph de Grignan, beau-frère de sa fille, ce qui revient de droit à toute personne présente à la cour. Il ne faudrait cependant pas croire à un fonctionnement parfaitement réglé et régulé. Il arrive aussi que l'épistolière raconte à son tour ce qu'elle sait déjà circuler par ailleurs : « J'ai trouvé à Paris une affaire répandue partout, qui vous paraîtra fort ridicule. Bien des gens vous l'apprendront, mais il me semble que vous voyez plus clair dans mes lettres³²⁹. » Au regard de la transmission de nouvelles en direction de la Provence, Sévigné alterne partage des tâches par délégation et concurrence, quitte à empiéter sur les prérogatives informationnelles des autres correspondants de sa fille.

Les relations avec ses *correspondants* sont entretenues par la discussion de vive voix (visites, réceptions, dîners, etc.) et par l'écrit (lettres ré-adressées, lettres-relations), en fonction des lieux de résidence de l'épistolière, des déplacements de chacun. La diversité des canaux et des supports rend complexe l'appréhension des modes d'appropriation de l'actualité. Pour l'approcher, on s'attardera sur les *correspondants* attitrés de la marquise.

B. FAÇONS D'ÊTRE NOUVELLISTE : QUATRE « FIGURINES »

Il y a souvent beaucoup de monde dans une missive, non seulement en mention, mais en écriture :

Voilà un si gros paquet de M. d'Hacqueville que c'est se moquer que de vouloir vous apprendre quelque chose aujourd'hui [...] J'ai le cœur bien pressé de M. le cardinal de

³²⁷ Voir chapitre 6, « La relation et la version ».

³²⁸ 22 avril 1671, I, 232.

³²⁹ 25 septembre 1676, II, 407.

Retz. Je le vois souvent et longtemps, et cela même augmente ma tristesse ; il sort d'ici. Il s'en va demain. Je ferai ce soir mon paquet chez lui³³⁰.

Le petit Coulanges s'en va à Lyon avec sa femme et de là à Grignan. Il me promet de me faire une description de toute votre personne [...] je vous envoie en original un morceau de la lettre de sa femme ; il me semble que ce qu'elle mande est curieux. Je vous prie qu'elle ne sache point que je vous envoie ses lettres ; elle vous en écrirait autant, mais on n'aime point que cela tourne³³¹.

Dans le premier exemple, une série de lettres de nouvelles rédigées par d'Hacqueville à destination de Mme de Grignan est jointe à la lettre qui sera fermée chez M. de Caumartin où réside le cardinal de Retz, avant de se retirer dans son abbaye après sa demande de démission du cardinalat. Dans le second, Sévigné joint à sa lettre envoyée de Bretagne un extrait – clandestin – de lettre de Mme de Coulanges. Envoi groupé contre envoi indiscret, mais dans les deux cas ce qui reste au lecteur moderne est surtout un texte incomplet, privé de ses pièces jointes.

Mme de Coulanges, d'Hacqueville, la marquise de Lavardin, l'abbé Bigorre, désignés comme nouvellistes, sont sans doute les plus importants pourvoyeurs de nouvelles. Chacun dans des positions différentes, ils partagent une présence paradoxale : très souvent mentionnés, il ne reste d'eux aucune lettre, ou si peu. Présents dans les paquets, absents dans les éditions contemporaines, leurs lettres, billets, bulletins, papiers, « feuilles volantes » se sont perdus et pourtant ils sont, chacun à leur manière, des co-épistoliers, soit parce qu'ils dictent à la marquise des nouvelles, soit parce qu'ils joignent un écrit de leur main dans le paquet pour la Provence, soit parce que celle-ci fait « tourner » leurs lettres. Leur quasi-absence dans la critique sévignéenne, qui fait la part belle à ceux qui ont acquis le statut d'auteur (La Rochefoucauld, Retz, La Fayette) est sans doute le corollaire de cette disparition textuelle. En esquissant ces quatre « figurines³³² », on se propose ici de reconstituer un réseau lacunaire à partir de textes fantômes, réduits à des allusions disséminés dans la correspondance³³³.

³³⁰ 14 juin 1675, I, 734.

³³¹ Aux Rochers, 7 juillet 1680, II, 1000-1001.

³³² Nous empruntons le terme à Jules Lemaître, « Figurines. Mme de Sévigné », *Les Contemporains : études et portraits littéraires*, 6^e série, Paris, H. Lecène et H. Oudin, 1896, p. 291-295.

³³³ Walckenaer évoque quelques-unes de ces correspondances perdues dans *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné durant les premières conquêtes de Louis XIV*, Paris, Firmin Didot, 1845, t. III, p. 383-402. Sur les textes perdus, voir Roger Chartier, *Cardenio entre Cervantès et Shakespeare. Histoire d'une pièce perdue*, Paris, Gallimard, 2011 ; Judith Schlanger, *Présence des œuvres perdues*, Paris, Hermann, 2010.

1. Le « tambourinage » de Mme de Coulanges ou les nouvelles de « l'autre monde »

Marie-Angélique du Gué Bagnols (1641-1723) épouse Philippe-Emmanuel de Coulanges, cousin de Sévigné, en 1659. Nièce de Le Tellier, cousine de Louvois, elle se rend régulièrement à la cour, où elle appartient au cercle de Mme de Maintenon et assiste à la progressive ascension de « l'adroite suivante³³⁴ ». C'est d'ailleurs à côté de cette dernière qu'elle est placée lors de la représentation d'*Esther*³³⁵. Elle apparaît dans la correspondance dès 1670 et échange des lettres avec Sévigné jusqu'en avril 1696³³⁶. Longévité et régularité sont les premières caractéristiques de cette relation. Quand les deux cousines par alliance sont à Paris, c'est chez Mme de Coulanges que Sévigné ferme certains de ses paquets. Elle se rend à plusieurs reprises chez les Coulanges, rue du Parc-Royal, au nord de l'actuelle place des Vosges, pour échanger oralement des nouvelles rapportées de la cour, de Saint-Germain ou de Versailles.

D'après Saint-Simon qui dresse son portrait à la suite de la nécrologie de son mari, à l'année 1716, Mme de Coulanges n'a que très peu fréquenté la cour : « Sa femme, qui avait plus d'esprit que lui et qui l'avait plus solide, eut aussi quantité d'amis à la ville et à la cour, où elle ne mettait jamais le pied³³⁷. » Plus haut, il signale que M. de Coulanges, préférant passer son temps « avec la meilleure compagnie de la ville », n'allait que très peu à la cour « où il avait le bon esprit de ne se montrer que rarement, et jamais ailleurs que chez ses amis particuliers³³⁸ ». Ou bien Saint-Simon transforme de rares passages en absence totale³³⁹, ou bien fréquenter Mme de Maintenon, ce n'est pas tout à fait « aller à la cour ». Dans la correspondance, on aperçoit ses déplacements à Saint-Germain ou à Versailles, où elle souffre de son absence de statut :

Mme de Coulanges s'en va à Lyon, à ce qu'elle dit. Elle ne se plaît point à la cour, quoiqu'elle y soit fort agréablement, mais vous comprenez bien qu'à l'heure de la promenade que toutes les dames prennent parti dans les carrosses où elle n'entre point, c'est un dégoût qui lui donne autant de chagrin que si elle était à portée d'y prétendre.

³³⁴ Saint-Simon, *Mémoires, op. cit.*, t. V, p. 545.

³³⁵ Voir chapitre 4, « Du témoignage ».

³³⁶ La lettre 1372 qui clôt le tome III de l'édition Duchêne est une lettre de Mme de Coulanges datée du 6 avril 1696, III, 1153.

³³⁷ Saint-Simon, *Mémoires, op. cit.*, t. Vp. 803.

³³⁸ Ibid.

³³⁹ La notice biographique de Paul Mesnard en tête de l'édition Monmerqué propose une explication plus simple : « Saint-Simon dit qu'elle ne mettait pas les pieds à la cour. Il parlait sans doute des temps qu'il avait vus ; car, si elle n'était pas d'un rang qui lui permit d'y paraître souvent, elle y allait cependant ; et il ne semble pas que cela pût faire difficulté pour une cousine germaine de Louvois », *Lettres de Madame de Sévigné, op. cit.*, t. I, p. 142.

Ainsi elle quitte volontiers ce pays-là. Cette chambre de Mme de Maintenon où elle avait toujours une ressource si agréable, n'est pas ce qu'elle était³⁴⁰.

Il y a plusieurs façons d'être à la cour, en fonction des espaces : le carrosse n'est pas la même chose que la chambre de Mme de Maintenon. Cette forme de présence, à mi-chemin entre la marginalité totale et l'appartenance au premier cercle, suffit pour être mise au courant, à défaut d'être témoin de ce qui s'y passe. Être au courant, à défaut d'« en être » vraiment. « Elle vous veut écrire deux mots ; c'est peut-être quelque nouvelle de l'autre monde que vous serez bien aise de savoir³⁴¹ » : les nouvelles de l'« autre monde », ce sont celles de la cour, « autre » à la fois pour ceux qui n'y sont pas et pour ceux qui n'y sont qu'à moitié. Mme de Coulanges est tellement associée aux nouvelles d'un certain type, celles de cour, que Sévigné précise quand, exceptionnellement, ce n'est pas le cas : « Mme de Coulanges est partie pour être, dit-elle, votre voisine. Elle me dit un fort joli adieu. Elle conte même plusieurs bagatelles, mais ce n'est pas de la cour³⁴² ».

Concernant l'accès à l'information, Mme de Coulanges est près d'une source en la personne de Mme de Maintenon, qui, elle aussi, est d'abord issue de la ville, comme le rappelle Saint-Simon, au moment d'évoquer son irrésistible ascension :

c'est ce que Mme de Sévigné sait peindre si joliment en énigme dans ses lettres à Mme de Grignan, où elle l'entretient quelquefois de ces mouvements de cour, parce que Mme de Maintenon avait été à Paris assez de la société de Mme de Sévigné, de Mme de Coulanges, de Mme de La Fayette, et qu'elle commençait à leur faire sentir son importance³⁴³.

L'opposition – répétée par Saint-Simon à peu d'intervalle concernant les époux Coulanges – entre la cour et la ville, a été beaucoup étudiée, notamment par Erich Auerbach³⁴⁴. Des travaux récents l'ont battue en brèche, montrant à quel point les mêmes personnes étaient

³⁴⁰ 21 mai 1680, II, 941.

³⁴¹ 6 novembre, 1676, II, 442

³⁴² Aux Rochers, 24 juillet 1680, II, 1026.

³⁴³ Saint-Simon, *Mémoires*, *op. cit.*, t. V, p. 545.

³⁴⁴ Voir Erich Auerbach, « La Cour et la Ville », *Le Culte des passions : essais sur le XVII^e siècle français*, trad. Diane Meur, Paris, Macula, 1998 ; Elena Russo, *La Cour et la ville de la littérature classique aux Lumières. L'invention de soi*, Paris, P.U.F, coll. « Écriture », 2002. Sur la célèbre étude d'Auerbach, publiée sous deux versions légèrement différentes, voir Hélène Merlin, « Le public au XVII^e siècle et au-delà selon Auerbach » dans Paolo Tortonese (dir.), *Erich Auerbach, la littérature en perspective*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2009, p. 91-115. Voir le compte rendu de Marc Escola, « Ce qui est sûr, c'est que notre patrie philologique est la terre ; ce ne peut plus être la nation », *Acta Fabula*, « Dossier critique : Auerbach en perspective », URL : <http://www.fabula.org/revue/document5855.php> [dernière consultation le 30 septembre 2012].

amenées à circuler d'un espace à un autre³⁴⁵, mais pour le mémorialiste, le scandale de cette ascension réside précisément dans cette traversée induite des espaces. En tout cas, il ne manque pas d'épingler perfidement la vanité de la veuve Scarron signalant à ses anciennes compagnes sa différence de statut. Dans la correspondance de Sévigné, celle qui, en 1672, soupe avec Sévigné et son entourage « presque tous les soirs³⁴⁶ », réapparaît insensiblement, sous son nouveau titre, Mme de Maintenon, dans la lettre du 16 octobre 1675³⁴⁷ : à partir de cette lettre, l'amie avec qui l'on soupe devient objet de récits, anecdotes des intrigues de cour, des disputes avec « *Quantova* » (surnom de la Montespan). Jusqu'en 1674 – date à laquelle Mme Scarron achète le château et le titre de Maintenon – les deux veuves se fréquentent encore, comme le signale la lettre du 19 janvier : « On voit un peu Mme Scarron³⁴⁸ ». Ce changement de statut dans la correspondance n'est pas sans intérêt : la trajectoire de la gouvernante des enfants illégitimes du roi est, pour l'époque, exceptionnelle, mais pour notre sujet, c'est le passage d'une compagne de discours à un objet de récit qui est troublant. Sévigné ne se prive d'ailleurs pas de colporter un jeu de mots de courtisans raillant l'ambition opportuniste et sens politique de l'ancienne « veuve Scarron » qui sait parfaitement capitaliser sur sa faveur montante : « Je ne sais auquel des courtisans la langue a fourché le premier ; ils appellent tout bas Mme de Maintenon Mme de *Maintenant*³⁴⁹. » En effet, lorsque Sévigné évoque les

³⁴⁵ Voir la mise au point de Nicolas Schapira en introduction à son article : « Le “salon” écrit par les professionnels des lettres », dans « La cour et la ville », *P.F.S.C.L.*, vol. 38, n° 75, 2011, p. 315-327. Voir aussi du même auteur, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle : Valentin Conrart, une histoire sociale*, op. cit., p. 234-238.

³⁴⁶ 16 mars 1672, I, 461. Voir encore 25 décembre 1671, I, 403 : « Voilà Mme Scarron qui a soupé avec nous. Elle dit que, de tous les millions de lettres que Mme de Richelieu a reçues, celle de M. de Grignan était la meilleure, qu'elle l'a eue longtemps dans sa poche, qu'elle l'a montrée, qu'on ne saurait mieux écrire, ni plus galamment, ni plus noblement, ni plus obligeamment, ni plus tendrement pour feu Mme de Montausier ; enfin elle en a été ravie. J'ai juré que je vous le manderais ». 30 décembre 1671, I, 406 : « Elle [Madame de Sanzei] a été interrompue par M. de Richelieu, Mme Scarron, Guilleragues, l'abbé Têtu, qui soupent ici [chez Coulanges]. On ne vous oublie point et vos louanges remplissent l'air. Mme Scarron sera encore à Paris deux ou trois jours, et puis adieu pour des siècles. Le voyage du Roi devient incertain, quoique les troupes marchent. ». 6 janvier 1672, I, 412 : « On était hier sur votre chapitre chez Mme de Coulanges, et Mme Scarron se souvint avec combien d'esprit vous aviez soutenu autrefois une mauvaise cause, à la même place, et sur le même tapis où nous étions. Il y avait Mme de La Fayette, Mme Scarron, Segrain, Caderousse, l'abbé Têtu, Guilleragues, Brancas ». 13 janvier 1672, I, 414 : « Nous soupons tous les soirs avec Mme Scarron. Elle a l'esprit aimable et merveilleusement droit. C'est un plaisir que de l'entendre raisonner sur les horribles agitations d'un certain pays qu'elle connaît bien [...] ». 26 février 1672, I, 446 : « Mme Scarron qui soupe ici tous les soirs ».

³⁴⁷ II, 131

³⁴⁸ I, 675. Voir Walckenaer, Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné durant la Régence et la Fronde, Paris, Firmin Didot, 1842, p. 475 : « Ce ne fut que lorsque madame Scarron, devenue veuve, eut acquis par l'éducation des enfants naturels du roi une grande importance dans le monde, que madame de Sévigné se lia assez particulièrement avec elle pour l'inviter à ses soupers, et en recevoir de fréquentes visites. » Pour la chronologie année par année des relations entre Sévigné et Maintenon, voir Éva Avigdor, « Mme de Maintenon vue par Mme de Sévigné » dans « Autour de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon », *Albineana* 10-11, Cahiers d'Aubigné, Niort, 1999, p. 123-132.

³⁴⁹ 18 septembre 1680, III, 16.

réunions de sa petite société, elle souligne à quel point Mme Scarron est une bonne partenaire de conversation sur les événements du temps présent :

Nous soupçons tous les soirs avec Mme Scarron. Elle a l'esprit aimable et merveilleusement droit. C'est un plaisir que de l'entendre raisonner sur les horribles agitations d'un certain pays qu'elle connaît bien [...] C'est une plaisante chose que de l'entendre causer sur tout cela. Ces discours nous mènent quelquefois bien loin, de moralité en moralité, tantôt chrétienne, et tantôt politique³⁵⁰.

Avant même d'être Mme de Maintenon, elle est au courant de l'actualité « d'un certain pays » : son accès à l'information ne date pas de son ascension, plutôt de sa charge de gouvernante des enfants illégitimes du roi, mais cette ascension modifie la relation qu'elle entretient à Coulanges et Sévigné : elle était partenaire de commentaire, elle n'est plus qu'une source où Coulanges s'alimente pour rapporter des nouvelles fraîches à Sévigné qui « la prie de n'être ni sourde ni aveugle en ce pays-là, ni muette quand elle reviendra³⁵¹. » Ce premier canal donne accès à un type spécifique d'informations : la nouvelle de cour.

Liée à un second canal, Mme de Coulanges reçoit par ailleurs les lettres de Mme de Villars, épouse de l'ambassadeur français en Espagne au moment du règne de Charles II, qui réside à Madrid entre octobre 1679 et mai 1681³⁵². Des courriers envoyés à Mme de Coulanges, seules trente-sept lettres ont été conservées, publiées pour la première fois en 1759³⁵³. Cette brève correspondance amputée n'est pas un simple échange entre deux personnes. Mme de Villars signale qu'elle fait lire des passages de lettres de Sévigné à la reine d'Espagne :

J'ai fait lire à la Reine l'endroit où Madame de Sévigné parle d'elle & de ses jolis pieds, qui la faisoient si bien danser & marcher de si bonne grâce. Cela lui a fait beaucoup de plaisir [...] Elle m'a ordonné de vous faire à toutes deux bien des amitiés³⁵⁴.

³⁵⁰ 13 janvier 1672, I, 414.

³⁵¹ 11 septembre 1676, II, 395.

³⁵² Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars, 1624-1706 s'est mariée en 1651 à Pierre de Villars, l'Orondate du *Cyrus*, ambassadeur en Espagne en 1668, 1672, 1679 et en Savoie en 1676. Il est l'auteur de *Mémoires de la cour d'Espagne*, publiés pour la première fois en 1733.

³⁵³ *Lettres de Madame la marquise de Villars, ambassadrice en Espagne dans le tems du Mariage de Charles II. Roi d'Espagne, avec la Princesse Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur, frère unique de Louis XIV, & de Henriette-Anne d'Angleterre, sa première femme*, à Amsterdam, et à Paris, chez Michel Lambert, 1759. Cette publication a été faite à partir du manuscrit que possédait Perrin, l'éditeur de Sévigné et qu'il avait prévu de publier avant sa mort en 1754. Elles ont été publiées ensuite d'après le manuscrit que l'on a trouvé dans ses papiers [*Lettres de Mmes de Villars, de Coulanges et de La Fayette, de Ninon de L'Enclos et de Mademoiselle Aïssé*, éd. Louis-Simon Auger, Paris, Léopold Collin, 1805, t. I.], puis republiées tout au long du XIX^e siècle. Voir par exemple, *Lettres de Mme de Villars à Madame de Coulanges (1679-1681)*, éd. Alfred de Courtois, Paris, Henri Plon, 1868.

³⁵⁴ Lettre IX, du 6 mars 1680, *Lettres de la marquise de Villars, 1759, op. cit.*, p. 90-91.

Avant son départ pour l'Espagne, Mme de Villars faisait partie de la société de Sévigné : c'est en particulier chez elle que cette dernière se rend lorsque sa fille part pour la Provence en 1671³⁵⁵.

À Paris, on lit les relations de l'ambassadrice :

Mme de Villars mandait l'autre jour fort plaisamment à Mme de Coulanges que, si ce n'était pour l'amour de M. de Villars, elle ne passerait pas son hiver à Madrid. Elle fait des relations fort jolies et fort plaisantes à Mme de Coulanges, *croyant bien qu'elles iront plus loin*. Je suis fort contente d'en avoir le plaisir sans être chargée d'y répondre. Mme de Vins est de mon avis³⁵⁶.

Mme de Villars mande mille choses agréables à Mme de Coulanges ; c'est chez elle qu'on vient apprendre les nouvelles. Ce sont des relations qui font la joie de beaucoup de personnes. M. de La Rochefoucauld en est curieux ; Mme de Vins et moi en attrapons ce que nous pouvons. Nous comprenons les raisons qui font que tout est réduit au bureau d'adresse, mais cela est mêlé de tant d'amitié et de tendresse qu'il semble que son tempérament soit changé en Espagne et qu'elle ait même oublié de souhaiter qu'on nous en fasse part³⁵⁷.

L'hôtel de Mme de Coulanges est comparable au bureau d'adresse, lieu où les lettres reçues d'Espagne sont oralisées, où les nouvelles rapportées de la cour de France sont proférées « de bouche ». Un seul scripteur, mais beaucoup de récepteurs : Mme de Coulanges, Sévigné, Mme de Vins, belle-sœur de Pomponne, La Rochefoucauld et sans doute d'autres. Pour Sévigné, il ne fait pas de doute qu'il ne s'agit pas d'un accident, d'une indiscretion de la destinataire principale : « croyant bien qu'elles iront plus loin ». Dans ses lettres, Mme de Villars ne manque d'ailleurs pas de faire passer des messages à d'autres. Ses lettres racontent essentiellement le protocole espagnol, les visites données et reçues, mais elles sont insistantes à rester discrètes : à plusieurs reprises, Mme de Villars signale un silence prudent et recommande le secret à sa destinataire. Cette réception collective ne va pas sans une certaine forme de co-création, secret de la réussite de ses envois :

Il me revient par vous et par tout le monde, à quel point vous faites valoir mes lettres ; & comme je ne suis pas persuadée de leur mérite, j'ai été jusqu'à présent toute étonnée du cas qu'on en faisoit. Mais je crois en avoir découvert la raison ; c'est que vous ne les donnez pas à lire, & que vous les lisez vous-même³⁵⁸.

³⁵⁵ Voir 9 février 1671, I, 152.

³⁵⁶ 26 janvier 1680, II, 816. Nous soulignons.

³⁵⁷ 28 février 1680, II, 852.

³⁵⁸ Lettre XVIII du 8 août 1680, *Lettres de la marquise de Villars*, 1759, *op. cit.*, p. 137-138.

Certes, le passage rhétorique obligé de modestie épistolaire n'est pas étranger à une telle formulation mais il reste possible d'y voir une vraie hypothèse sur les pratiques de lecture et sur la propriété partagée des effets produits : Mme de Coulanges co-écrit en lisant à voix haute ; elle participe à l'élaboration de cette lettre, ne serait-ce qu'en l'énonçant aux autres destinataires, qui, eux, ne sont plus lecteurs mais auditeurs. Cette supposition sous forme de compliment entre dans le cadre des pratiques semi-orales et relève de la pratique des lettres circulaires.

« Mme de Coulanges a des soins de moi admirables. Je regarde autour de moi ; est-ce que je suis en fortune ? Elle me rend le tambourinage qu'elle reçoit de beaucoup d'autres³⁵⁹. » Pour les spécialistes de la langue de Sévigné, le « tambourinage » renvoie d'abord au fait de faire du bruit :

TAMBOURINAGE, au figuré :

Mme de Coulanges a des soins de moi admirables [...] elle me rend le tambourinage qu'elle reçoit de beaucoup d'autres (V, 311)³⁶⁰.

TAMBOURINAGE, V, 311. « Elle me rend le tambourinage qu'elle reçoit de beaucoup d'autres » - Action de faire grand bruit de quelqu'un ou de quelque chose³⁶¹.

Tambourinage « action de faire grand bruit de quelqu'un, de quelque chose ; attentions qu'on prodigue à quelqu'un » [Gri 4-9-77 ; II, 347] – FEW XIX, 177 : dp Sév³⁶².

Ces explications sont fondées sur la définition du verbe telle qu'elle figure dans le *Dictionnaire de l'Académie française* :

Tambouriner, ou Tabouriner. v. n. Batre le Tambour ou le Tambourin. Il se dit ordinairement d'un bruit importun & continu, qui imite en quelque sorte celui du tambour. *Il n'a fait que tambouriner toute la nuit.*

Les lettres de Coulanges se feraient l'écho « importun & continu » de propos circulant partout, de nouvelles martelées à l'envi, de ce qui « fait du bruit » à plus d'un titre, mais perd de sa valeur dès lors qu'on le trouve partout. Roger Duchêne en propose une explicitation, peut-être plus adéquate au contexte : « les nouvelles qui se répandent, comme celles qu'on

³⁵⁹ 4 septembre 1677, II, 543.

³⁶⁰ Émile Sommer, *Lexique de la langue de Mme de Sévigné, avec une introduction grammaticale et des appendices*, Paris, Hachette, 1866 [t. XIV de l'édition Monmerqué], reprint : Hildesheim, New York, Olms, 1973.

³⁶¹ Édouard Pilastre, *Petit glossaire des lettres de Mme de Sévigné* [1908] Genève, Slatkine Reprints, 1971.

³⁶² Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné, op. cit.*, p. 444.

proclame au son du tambour³⁶³ ». En effet, *hapax* dans ce qui reste de la correspondance, employé uniquement en référence à Mme de Coulanges qui plus est, le substantif pourrait bien renvoyer davantage au « tambour » comme métonymie de l'annonce. « Rendre le tambourinage », c'est se faire caisse de résonance des bruits qui courent, être semblable au « tambour », équivalent non officiel de la trompette annonçant une décision royale³⁶⁴ :

Tambour, se dit aussi, de Celuy dont la fonction est de battre le tambour dans l'infanterie, & qui le porte ordinairement pendu à son costé. *Il est tambour de la colonnelle. tambour d'une telle compagnie. on envoya un tambour sommer la place, demander l'eschange des prisonniers, &c*³⁶⁵.

Au croisement de deux chaînes informationnelles, toutes deux liées au pouvoir, Mme de Coulanges serait donc bien placée pour assurer la diffusion d'un certain type de nouvelles : la nouvelle de cour. On retiendra surtout sa position de relais, à l'image de son lieu de résidence où l'on se rend pour aller aux nouvelles et que Sévigné baptise le « bureau d'adresse³⁶⁶ ». Elle est un centre de rassemblement d'une information 1) issue de deux univers de savoir : celui de la cour de Louis XIV, à Saint-Germain ou à Versailles, et celui d'une cour étrangère ; 2) obtenue par deux canaux : le canal de l'oralité, par la fréquentation de la chambre de Mme de Maintenon, ancienne compagne de ville, le canal épistolaire par les lettres de Mme de Villars, diffusées oralement.

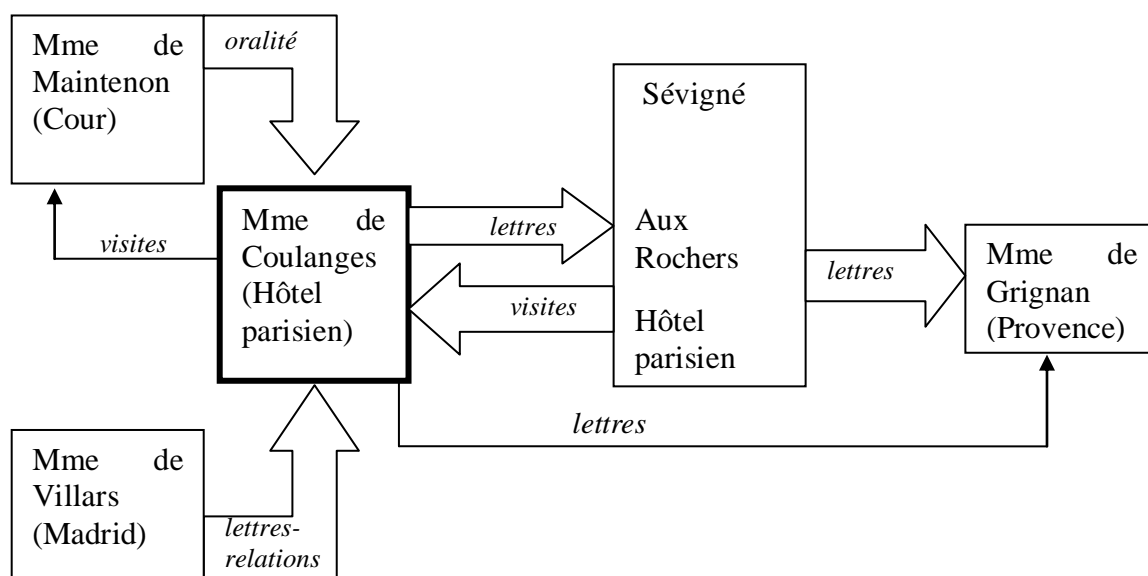
³⁶³ II, 1357.

³⁶⁴ Voir Michele Fogel, *Les Cérémonies de l'information*, op. cit., p. 16, 24-25.

³⁶⁵ *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.

³⁶⁶ 28 février 1680, II, 852.

6. Échanges des nouvelles autour du « relais » Coulanges. Schéma récapitulatif.



2. D'Hacqueville ou le « bureau de la grand'poste »

Omniprésent dans la correspondance du départ de Mme de Grignan pour la Provence en 1671, jusqu'en 1678 où il meurt à Paris, d'Hacqueville est l'« intendant bienveillant³⁶⁷ » de la famille : c'est lui qui effectue les démarches pour la location de l'hôtel Carnavalet, organise l'itinéraire des voyages de la marquise et s'occupe de la défense du comte de Grignan dans les conflits provinciaux de grande portée. Il assiste aux adieux entre mère et fille le 5 février 1671³⁶⁸ et c'est à lui que Sévigné s'adresse quand elle s'inquiète de ne pas recevoir de paquets de sa fille³⁶⁹. Quasiment doué d'ubiquité, il se démultiplie au point que Sévigné n'hésite pas à pluraliser son nom :

³⁶⁷ Jean Mesnard, « D'Hacqueville, familier de Mme de Sévigné », dans Wolfgang Leiner et Pierre Ronzeaud, *Correspondances, op. cit.*, p. 368. Dans cet article, Jean Mesnard mène l'enquête sur ce fidèle peu connu de Retz, cité à plusieurs reprises dans les *Mémoires* du cardinal. Documents d'archives à l'appui, il établit que le d'Hacqueville de la correspondance de Sévigné possède bien le titre d'abbé, qu'il s'appelle Jérôme Chevrier, sieur d'Hacqueville. Il discute également la véracité des accusations de complots fomentés contre Mazarin et Anne d'Autriche après la Fronde pour obtenir la libération de Retz, portées par Antoine Blache, prêtre habitué à Saint-Sulpice, dans son *Histoire secrète*, publiée par la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 7-83. D'après Jean Mesnard, D'Hacqueville est « nommé plus de deux cents fois » entre 1671 et 1678 dans la correspondance.

³⁶⁸ La lettre à Mme de Grignan du 26 août 1675 signale son adresse au moins pour l'été : « Vous en riez mais j'oublie toujours quelque chose. Par exemple, M. Davonneau me pria, de votre part, de lui mander l'adresse de M. d'Hacqueville ; je ne trouvai pas de place dans mon dernier billet. C'est à la rue Villedo, et je ne vous conseille pas désormais, ma très bonne, de m'adresser des lettres pour les autres. Je craindrais de les recevoir en Bretagne. Sans cela, ce m'est une joie, et je trouverais bien mauvais que vous ne le fissiez pas. J'ai écrit au Chevalier en lui envoyant votre dernière. », II, 72.

³⁶⁹ 17 juin 1671, I, 272-273.

Je lâche la bride à toutes ses bontés et lui laisse la liberté de son écritoire. Songez qu'il écrit de cette furie à tout ce qui est hors de Paris, et voit tous les jours tout ce qui y reste ; ce sont *les d'Hacquevilles*. Adressez-vous à eux, ma bonne, en toute confiance : leurs bons cœurs suffisent à tout³⁷⁰.

Et pourtant, il ne reste de lui aucune trace écrite, à peine sa signature apposée au bas du contrat de mariage de Mlle de Sévigné et du comte de Grignan pour lequel il avait procuration du cardinal de Retz, son ami de longue date³⁷¹. On n'a – jusqu'à présent – retrouvé aucune lettre de lui, alors que l'épistolière n'hésite pas à le présenter comme un correspondant compulsif :

J'ai écrit à d'Hacqueville, au reste, qu'il ne me vienne plus parler de ses accablements ; c'est lui qui les aime. Il vous écrit trois fois la semaine ; vous vous contenteriez d'une, et le gros abbé le soulagerait d'une autre ; voilà comme il s'accommoderait. Je lui ai proposé la même chose, et je ne lui écris qu'une fois en huit jours, pour lui donner l'exemple ; il n'entend point cette sorte de tendresse et veut écrire comme le juge voulait juger. J'en suis dans une véritable peine, car je suis persuadée que cet accablement nous le fera mourir. Si vous aviez vu sa table les vendredis, les mercredis, les samedis, vous croiriez être *au bureau de la grand'poste*³⁷².

D'Hacqueville est présenté comme un expéditeur particulièrement prolixes les jours de départ des ordinaires. Même si Sévigné reconnaît à plusieurs reprises que les obligations épistolaires de son milieu sont exigeantes et chronophages, elle n'en juge pas moins exagéré le zèle avec lequel d'Hacqueville s'en acquitte : il pourrait très bien n'écrire qu'une fois et déléguer à d'autres, le « gros abbé » notamment, le reste des ordinaires. C'est-à-dire rigoureusement ce que Sévigné revendique par la formule « je laisse à d'autres à vous parler de X ». Ce « gros abbé » mentionné plusieurs fois dans la correspondance, c'est Pierre Camus, abbé de Pontcarré, qu'on recroisera au chapitre suivant pour son « style de gazetier ». Il est, avec d'Hacqueville et Caumartin, un des compagnons de vieillesse de Retz, ceux que Sévigné appelle « ses trois fidèles amis³⁷³ ». Comme Mme de Coulanges et d'Hacqueville, l'abbé de Pontcarré est le plus souvent l'intermédiaire d'une chaîne communicationnelle, comme dans les deux exemples suivants : « J'ai fait faire vos compliments aux Sanguin par l'abbé de

³⁷⁰ 16 octobre 1675, II, 130.

³⁷¹ Walckenaer regrette ainsi la disparition de cette correspondance : « Mais une des correspondances perdues de madame de Sévigné, qui semblait nous promettre le plus de particularités sur elle-même et sur les personnages de son temps, est celle qu'elle entretenait avec d'Hacqueville, ce confident des affaires les plus secrètes de ses amis, cet ami inépuisable, si actif à obliger qu'il semblait se multiplier [...] », Walckenaer, *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné durant les premières conquêtes de Louis XIV*, Paris, Firmin Didot, 1845, t. 3, p. 386.

³⁷² Voir 9 octobre 1675, II, 121. Nous soulignons.

³⁷³ 19 juin 1675, I, 735.

Pontcarré ; voilà un chemin admirable³⁷⁴ » ; « J'ai adressé la lettre [écrite par elle à M. de Marseille] au gros abbé. À propos, il dit que vous faites bien l'entendue³⁷⁵ ». Il est en contact à la fois avec la mère et la fille, écrivant aux deux et parlant des lettres reçues de l'une dans celles qu'il écrit à l'autre. Même s'il arrive à Pontcarré de faire gazette, il semble, à suivre Sévigné, que d'Hacqueville le dépasse en termes de volume (il écrit trois fois par semaine, alors qu'il n'y a que deux ordinaires) et en termes de fréquence.

Non contente de railler sa volubilité, elle remet aussi en cause la qualité de ses nouvelles :

Cette lettre du vendredi est sur la pointe d'une aiguille, car il n'y a point de réponse à faire, et pour moi, je ne sais point de nouvelles. D'Hacqueville me conta l'autre jour les sortes de choses qu'il vous mande, et qu'il appelle des nouvelles ; je me moquai de lui, et je lui promis de ne jamais charger mon papier de ce verbiage. Par exemple, il vous mande qu'on parle que M. de Verneuil donne son gouvernement à M. de Lauzun, et qu'il prend celui de Berry avec la survivance pour M. de Sully. Tout cela est faux et ridicule, et ne se dit point dans les bons lieux. Il vous dit que le Roi partira le 25 : voilà qui est beau. Je vous déclare, ma bonne, que je ne vous manderai rien que de vrai. Et quand il ne vient rien à ma connaissance que ces lanternes-là, je les laisse passer, et vous conte autre chose³⁷⁶.

La belle formule introductive de cette lettre qui a servi de figure pour tout l'art sévignéen³⁷⁷ a éclipsé ce qui suit. En effet, Sévigné y valorise certes une lettre sans nouvelles, qui vaut toujours mieux qu'une lettre remplie de nouvelles fausses, ou à tout le moins, à la véracité douteuse ; mais surtout elle revendique la première place dans la course au meilleur nouvelliste. Beau paradoxe logique : loin de « conter tout autre chose », l'épistolière commence par redire ce que d'Hacqueville a déjà écrit, pour le contredire et réfuter deux nouvelles, sans doute prélevées dans une liste plus longue. Ce début de lettre révèle aussi une circulation des écrits, au moins des contenus : Sévigné sait par le menu ce que d'Hacqueville a écrit à Mme de Grignan. La valorisation de ses contenus propres par rapport à ceux de son concurrent tient à deux éléments indissociables : un tri fait en amont, que la destinataire

³⁷⁴ 25 septembre 1680, III, 27.

³⁷⁵ 10 juin 1671, I, 270.

³⁷⁶ 17 avril 1671, I, 224.

³⁷⁷ C'est aussi le cas de « la plume des vents », Ces deux formules-phares sont par exemple mises en vedette sur la quatrième de couverture des mélanges offerts à Bernard Bray : « C'est "sur la plume des vents" ou "la pointe d'une aiguille" que Mme de Sévigné écrit à sa fille, lorsqu'elle lui envoie des lettres rapides et légères, des causeries fixées sur le papier. Ces messages, anodins en apparence, n'en jouent pas moins un rôle important dans sa correspondance, et ce n'est pas l'un des moindres mérites de Bernard Bray que de nous avoir fait découvrir par ses recherches sur l'épistolaire, que dans le tissu des correspondances, comme dans celui de tout texte littéraire, le détail le plus infime prend un sens, que le choix d'un papier est aussi peu innocent que l'utilisation d'une plume et qu'un billet structure un échange au même titre qu'une lettre. », Ulrike Michalowsky (dir.), *Sur la plume des vents. Mélanges de littérature épistolaire offerts à Bernard Bray*, Paris, Klincksieck, coll. « Bibliothèque de l'âge classique », série « Morales », 1996.

n'aperçoit jamais, mais sur lequel l'épistolière insiste (ni « verbiage », ni « lanternes ») ; un tri fondé sur le critère de véracité.

Enfin, à croire que d'Hacqueville comme nouvelliste a tous les défauts : il écrit mal, littéralement :

Je voudrais bien savoir comme je ferais si votre écriture ressemblait à celle de d'Hacqueville. La force de l'amitié me la déchiffrerait-elle ? en vérité, je ne le crois quasi pas. On conte pourtant des histoires là-dessus, mais enfin, j'aime fort d'Hacqueville, et cependant je ne puis m'accoutumer à son écriture. Je ne vois goutte dans ce qu'il me mande ; il me semble qu'il me parle dans un pot cassé. Je tiraille, je devine, je dis un mot pour un autre, et puis, quand le sens m'échappe, je me mets en colère et je jette tout. Je vous dis tout ceci en secret. Je ne voudrais pas qu'il sût les peines qu'il me donne : il croit que son écriture est moulée³⁷⁸.

Écriture illisible convoyant des nouvelles fausses, de façon compulsive trois fois la semaine : le verdict est sans appel. C'est oublier, pourtant, que Sévigné et lui se partagent la tâche informationnelle. Soit d'Hacqueville est une source mentionnée en ouverture d'une nouvelle (type « D'Hacqueville me mande que, etc. »), un *auteur* au sens étymologique ; soit elle lui délègue une partie du travail (type « D'Hacqueville vous dira, etc., Je laisse à d'Hacqueville, etc. »). Ses fonctions d'intendant des affaires de la famille le placent en permanence « en commerce réglé³⁷⁹ » : les nouvelles qu'il transmet en Provence ont aussi vocation à permettre aux époux Grignan de prendre des décisions informées quant à la cour³⁸⁰. Dans le premier cas, c'est le plus souvent oralement que Sévigné apprend la nouvelle :

Lundi, après avoir envoyé mon paquet à la poste. – Voilà M. d'Hacqueville qui entre, et qui m'apprend une nouvelle que nous voulons que vous sachiez cet ordinaire ; c'est que Monsieur le Garde des Sceaux est chancelier. Personne ne doute que ce ne soit pour donner les sceaux à quelque autre. C'est une nouvelle que l'on saura dans quatre jours³⁸¹.

Dans le second cas, comme on pouvait l'apercevoir dans la lettre critiquant les « lanternes » de d'Hacqueville, il semble que les deux informateurs qui écrivent à Mme de Grignan se consultent et se tiennent mutuellement informés du contenu de leurs lettres : « D'Hacqueville vous a envoyé une assez plaisante chanson sur M. de Longueville. C'est à l'imitation d'un certain récit de ballet que vous ne connaissez point, et que je vous ai dit qui était le plus beau

³⁷⁸ 5 juillet 1671, I, 287.

³⁷⁹ *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694, art. « Correspondant ».

³⁸⁰ « Lisez bien les lettres de d'Hacqueville ; tout ce qu'il mande est d'importance », 3 novembre 1673, I, 612.

³⁸¹ 8 janvier 1674, I, 662.

du monde. Je le sais, et je le chante bien³⁸². » Cette coopération par complémentarité est signalée dans les prises de congé, soit à la fin d'une lettre, soit à la fin de la partie nouvellistique d'une lettre :

1. Je vous écris peu de nouvelles, ma chère comtesse ; je me repose sur M. d'Hacqueville, qui vous les mande toutes³⁸³.
2. M. d'Hacqueville vous parlera des nouvelles de l'Europe, et comme l'Angleterre est présentement la grande affaire³⁸⁴.
3. Je laisse à notre cher d'Hacqueville à vous parler de la Franche-Comté et de toutes les armées que nous avons sur pied aux quatre coins du monde. Je veux vous dire ce que les gazettes ne disent point³⁸⁵.
4. Je laisse à M. d'Hacqueville à vous mander les ponts sur le Mein. Pour moi, je vous assure en gros que le Roi sera toujours triomphant partout³⁸⁶.
5. M. d'Hacqueville vous mandera comme se trouve Son Éminence dans sa retraite ; je ne l'ai point vu depuis les lettres qu'il a reçues³⁸⁷.
6. Je laisse à M. d'Hacqueville à vous mander les nouvelles. Je ne sais que le siège de Trèves³⁸⁸.

« Nouvelles de l'Europe », « Franche-Comté », « les ponts sur le Mein » : la prépondérance de lieux géographiques et de mouvements militaires laisse penser que les nouvelles de d'Hacqueville sortent tout droit des gazettes, qu'elles ne sont que des redites d'imprimés. Un tel partenariat épistolaire en matière d'information est repérable dans les envois groupés de lettres au sein d'un même paquet. On en a donné un exemple plus haut : « Voilà un si gros paquet de M. d'Hacqueville que c'est se moquer que de vouloir vous apprendre quelque chose aujourd'hui ». Quand ce dernier n'a pas le temps de peaufiner sa missive, Sévigné en recopie le contenu pour l'inclure dans sa propre lettre : « Notre d'Hacqueville ne vous écrit point ce soir ; voilà des nouvelles qu'il vous avait écrites dès le matin³⁸⁹ ». La destinataire recevra donc en même temps les écrits des deux nouvellistes (quand ceux-ci sont tous les deux à Paris) ce qui permet quand l'un finit après l'autre d'ajouter, de compléter : « D'Hacqueville avait oublié de mettre ci dans sa lettre³⁹⁰ ».

Ce partage des tâches n'empêche pas les cas d'empiètement, ne serait-ce qu'en raison de l'écriture illisible du co-nouvelliste : « D'Hacqueville vous mande tout ceci, mais vous

³⁸² 20 mars 1671, I, 193.

³⁸³ 30 mars 1671, I, 203.

³⁸⁴ 26 janvier 1674, I, 683 .

³⁸⁵ 27 avril 1674, I, 694.

³⁸⁶ 28 juin 1675, I, 745.

³⁸⁷ 3 juillet 1675, I, 750.

³⁸⁸ 22 août 1675, II, 69.

³⁸⁹ 20 novembre 1673, I, 623.

³⁹⁰ 20 février 1671, I, 166.

verrez plus clair dans ma lettre³⁹¹ » ; « Mais je fais la charge de d'Hacqueville qui est depuis vingt jours au chevet du maréchal, malade, et qui sans doute vous aura mandé toutes choses, et la visite que le Roi lui fit il y a cinq ou six jours³⁹² ».

Les deux lettres sur la fête organisée par le prince de Condé à Chantilly, au cours de laquelle Vatel se suicide, sont représentatives de tous les phénomènes qu'on vient d'isoler, par commodité. Le 24 avril 1671, Sévigné annonce à sa fille qu'elle recevra une *relation* de d'Hacqueville qui s'est rendu aux festivités – *correspondant* sur place – avant de promettre qu'elle en enverra une aussi, reçue le soir même, d'une source qui n'est pas donnée (peut-être d'Hacqueville a-t-il l'intention de livrer une version longue à Mme de Grignan plus tard et une version courte à Sévigné immédiatement) : « il vous fera une relation à son retour. Pour moi, j'en attends une petite ce soir, que je vous enverrai avec cette lettre³⁹³ ». Grignan devrait donc recevoir successivement deux relations, une brève et une longue, par deux canaux parallèles, sans qu'on sache si elles auront exactement la même source. La fin de la lettre, écrite le soir, après une visite en « Bavardin », est achevée « au faubourg » Saint-Germain, chez La Rochefoucauld, où Sévigné apprend le suicide du maître d'hôtel³⁹⁴. L'information a changé de garant : Gourville, anciennement au service de La Rochefoucauld et actuel serviteur de Condé, a sans doute fait savoir de son côté ce qui était arrivé à Chantilly. Enfin, dans la lettre suivante, datée du 26 avril, Sévigné conclut le récit détaillé du suicide par la mention d'une troisième source de savoir : « Voici ce que Moreuil m'a dit, pour vous mander. Je jette mon bonnet par-dessus les moulins, et je ne sais rien du reste. M. d'Hacqueville, qui était à tout cela, vous fera des relations sans doute, mais comme son écriture n'est pas si lisible que la mienne, j'écris toujours³⁹⁵. » Alphonse de Moreuil, premier écuyer de Condé est finalement le principal garant du récit et les lettres de Sévigné sont en concurrence directe avec celles qu'enverra d'Hacqueville. Dans toute cette affaire, la prime à l'inédit et la mauvaise écriture de d'Hacqueville valent bien qu'on risque des effets de doublons, des redites entre les deux paquets des nouvellistes.

Graphomane qui ne peut « souffrir qu'il soit dit qu'un autre lui ait appris quelque chose³⁹⁶ », d'Hacqueville est à la fois source d'informations et de quolibets, partenaire et repoussoir : co-nouvelliste dont il faut savoir se servir parce qu' « il est aise d'être le centre de

³⁹¹ 29 décembre 1673, I, 651.

³⁹² 27 septembre 1671, I, 354.

³⁹³ 24 avril 1671, I, 232.

³⁹⁴ Voir chapitre 6. « La version et la relation ».

³⁹⁵ 26 avril 1671, I, 236.

³⁹⁶ 21 juin 1676, II, 325.

tout³⁹⁷ », il est aussi le concurrent à railler parce que sa manie le prive des qualités d'un bon épistolier. Pour Sévigné, il est incapable de tenir ensemble les impératifs de l'information et ceux de l'épistolaire : quand on écrit à et pour quelqu'un, il faut savoir trier dans le massif de l'actualité ce qui est susceptible d'intéresser le correspondant et ne pas tout lui livrer en bloc, il faut s'efforcer aussi d'être lisible, littéralement. *Correspondant* incomplet, il est, pour cette étude, le cas-limite de l'informateur trop indifférent au cadre énonciatif de l'épistolaire. Spécialisé dans les nouvelles étrangères, dans la rubrique internationale, ses lettres se tiennent trop près des gazettes : elles contiennent des informations disponibles ailleurs, alors que le nouvelliste, justement, doit chercher l'inédit, dire « ce que les gazettes ne disent point³⁹⁸ ». Elles manifestent la tension, propre aux nouvelles épistolaires, entre exhaustivité et nécessité de la sélection, repérable dans le secrétaire de Paul Jacob³⁹⁹.

3. « Bavardiner » ou l'échange oral de nouvelles chez Mme de Lavardin

À l'occasion des visites rendues par Sévigné au moment de la fête à Chantilly, on a pu apercevoir une silhouette, celle de Marguerite-Renée de Rostaing, marquise de Lavardin, « intime et ancienne amie⁴⁰⁰ ». C'est aussi elle qui croisait en carrosse le maréchal de Luxembourg en route vers son nouveau destin de disgracié. C'est à propos d'elle encore que Sévigné évoque « le petit air de Copenhague » propre à l'écriture gazetière⁴⁰¹. Présentée à l'épistolière par M. de Sévigné⁴⁰², elle appartient à une illustre famille bretonne. C'est chez elle que Sévigné fait la connaissance de Costar, le défenseur de Voiture et précepteur du fils de Mme de Lavardin. En 1671, Sévigné dînait tous les vendredis chez l'évêque du Mans, beau-frère de Mme de Lavardin, en compagnie de La Rochefoucauld, de Benserade et de Mme de Brissac⁴⁰³. Mme de Lavardin appartient à l'entourage de Sévigné sur la longue durée, jusqu'à sa mort en 1694. Louée pour ses qualités fédératrices, « cette illustre veuve qui nous avait toutes rassemblées sous son aile⁴⁰⁴ » est de toutes les visites, de toutes les équipées. Elle

³⁹⁷ 12 janvier 1676, II, 220.

³⁹⁸ 27 avril 1674, I, 694.

³⁹⁹ Voir le chapitre 0 « Des secrétaires ».

⁴⁰⁰ 10 avril 1691, III, 960. Voir aussi 25 avril 1694, III, 1040-1041 : « J'ai perdu mes deux premières amies, Mme de La Fayette et Mme de Lavardin ».

⁴⁰¹ Voir le chapitre suivant.

⁴⁰² « Les noms de la marquise de Lavardin et de l'évêque son beau-frère sont parmi ceux des amis qui signèrent au contrat de madame de Grignan, en 1669. Nous remontons plus loin encore dans cette liaison par Costar, archidiacre de l'évêché du Mans, qui, en 1652, eut occasion, chez M. de Lavardin de voir Mme de Sévigné, avec qui il fut depuis en correspondance. », Paul Mesnard, « Notice biographique » de l'édition Monmerqué, t. I, *op. cit.*, p. 158.

⁴⁰³ Par exemple, 11 mars 1671, I, 183.

⁴⁰⁴ 10 avril 1691, III, 960.

fait partie du projet de voyage pour la Bretagne en juillet 1675⁴⁰⁵; elle se trouve chez La Rochefoucauld avec Sévigné et La Fayette au moment de la mort de Turenne en août de la même année, quand tout le monde s'assemble pour faire son éloge :

J'étais l'autre jour chez M. de La Rochefoucauld. Monsieur le Premier y vint, Mme de Lavardin, M. de Marsillac, Mme de La Fayette et moi. La conversation dura deux heures sur les divines qualités de ce véritable héros⁴⁰⁶.

En mars 1676, Sévigné rend visite à Mme de Lavardin dans sa propriété de Malicorne. À peine arrivée, elle est informée par son hôtesse de la toute récente oraison funèbre que Fléchier a consacrée à Turenne.

Contrairement à Mme de Coulanges et de même que d'Hacqueville, aucun des billets, lettres, relations envoyés par la nouvelliste n'a été conservé. Il n'en reste que des mentions, à intervalles réguliers : « Mmes de Lavardin, de La Troche et Villars m'accablent de leurs billets et de leurs soins ; je ne suis point encore en état de profiter de leurs bontés⁴⁰⁷ ». Nulle trace non plus des lettres de Lavardin à Grignan que Sévigné était chargée de faire suivre. Comme Coulanges, elle constitue, surtout quand Sévigné est éloignée en province, aux Rochers principalement, un centre névralgique de recueil d'informations. Point-relais, elle rassemble, en une seule missive, des informations recueillies dans plusieurs lieux ou reçues de différents destinataires. Pourvoyeuse de nouvelles, mais aussi de lectures d'actualité, elle envoie des paquets – hybridation de manuscrits et d'imprimés – quand Sévigné est aux Rochers, tout spécialement en 1675 et 1689 :

1. Mme de Lavardin me mande, comme une manière de secret encore pour quelques jours, que d'Olonne marie un frère qu'on appelait chevalier, à Mlle de Noirmoutier⁴⁰⁸.
2. Mme de Lavardin m'envoie ses relations de Paris ; c'est une plaisante chose mais ses commerces sont agréables : c'est la marquise d'Huxelles, l'abbé de la Victoire, et Longueil. Ce dernier lui mande en propres termes que [...] On mande encore à cette bonne Vardin que [...] ⁴⁰⁹.
3. Surtout je suis assommée des grandes nouvelles de l'Europe. Tenez, en voilà de traverse que m'envoie Mme de Lavardin⁴¹⁰.
4. Mme de Lavardin me dit que c'est Monsieur d'Arles qui aura l'honneur de la requête civile⁴¹¹.
5. Que dites-vous de M. de Seignelay, ministre d'État à trente-six ans ? Mme de Lavardin me mande des merveilles de Mme de Moussy et de son frère⁴¹².

⁴⁰⁵ 24 juillet 1675, II, 16, 31 juillet 1675, II, 24.

⁴⁰⁶ 16 août 1675, II, 53.

⁴⁰⁷ À Paris, 29 mai 1675, I, 718

⁴⁰⁸ Aux Rochers, 20 octobre 1675, II, 138.

⁴⁰⁹ Aux Rochers, 10 novembre 1675, II, 155-156.

⁴¹⁰ Aux Rochers, 1^{er} décembre 1675, II, 174.

⁴¹¹ Aux Rochers, 3 juillet 1689, III, 634.

En 1685, Sévigné signale « encore une grande feuille⁴¹³ » de sa correspondante. Les « nouvelles de traverse » en (3) désignent, d'après Nies, celles qui sont obtenues « en dehors du courant ordinaire »⁴¹⁴ : signalons qu'elles ne se trouvent pas à la suite de l'annonce dans le corps de la lettre. On en déduit qu'elles se trouvaient sur une feuille séparée, soit le courrier original de Lavardin, soit une copie faite par Sévigné. « De traverse » renvoie surtout à une autorité indirecte : les nouvelles ne sont pas de première main, elles sont envoyées depuis les Rochers, qui est un relais, pas un lieu de savoir. La formule peut aussi suggérer que ce canal est indirect parce qu'officieux : les nouvelles n'émanent pas de l'organe officiel que constitue la *Gazette*, mais d'une source indépendante du pouvoir. Elles ne jouissent ni de la garantie de l'épistolière seconde – Sévigné – ni de l'autorité d'un imprimé diffusé sous contrôle royal. Enfin, ces nouvelles prennent, de fait, des chemins de traverse : de l'Europe à Paris, de Paris à la Bretagne et de la Bretagne à la Provence ; cette trajectoire indirecte influe nécessairement sur la qualité de l'information, obsolète au moment de sa réception par Mme de Grignan, si elle ne l'était pas déjà en parvenant aux Rochers⁴¹⁵.

Deuxième mode opératoire : Mme de Lavardin annonce des nouvelles oralement tantôt lors des visites que Sévigné lui rend, à intervalles réguliers, dans son hôtel particulier de la place des Vosges, tantôt lorsque Mme de Lavardin se rend à l'hôtel Carnavalet, comme lors de la disgrâce de Luxembourg, rencontré par hasard en carrosse. Dès lors, Sévigné assure la transmission des messages de Mme de Lavardin auprès de sa fille⁴¹⁶. De même que les lettres de Mme de Villars étaient lues par Mme de Coulanges à un petit groupe, les nouvelles circulent au sein d'une assemblée de dames, et pas uniquement entre trois correspondantes, Sévigné, sa fille et Mme de Lavardin :

Mmes de La Fayette donc, de Lavardin, d'Huxelles, de Bagnols ont causé des nouvelles du monde. Mlle Amelot fut mariée dimanche, sans que personne l'ait su, avec un M. de Vaubecourt, tout battant neuf, homme de qualité peu riche, dont la mère est de Châlons. Tout a été bon plutôt que de nous ennuyer encore cet hiver de sa langueur passionnée⁴¹⁷.

Parmi ces « nouvelles du monde », Sévigné prélève un échantillon : le mariage de Mlle Amelot, conclu le dimanche et appris *a posteriori* – entre le dimanche et le mercredi, jour de

⁴¹² Aux Rochers, 9 octobre 1689, III, 720.

⁴¹³ 4 février 1685, III, 177.

⁴¹⁴ Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné, op. cit.*, p. 448.

⁴¹⁵ Voir chapitre 3, « Anoncer l'incertain ».

⁴¹⁶ « Le chemin que vous prenez tous deux pour vous écrire est fort plaisant », 28 mars 1676, II, 260.

⁴¹⁷ A Paris, 30 octobre 1680, III, 51.

rédaction de la lettre – par les devisantes (« sans que personne l’ait su »). Mme de Grignan – et par voie de conséquence, le lecteur d’aujourd’hui – n’aura pas d’autre exemple du contenu de ces causeries. Ce chapitre épistolaire laisse supposer une sélection opérée par l’épistolière : d’une série orale, elle ne conserve, par écrit, qu’une nouvelle ; de probables commentaires sur cette nouvelle, elle ne formule qu’une maxime signifiant que ce mariage vient clore le dossier « Amelot », qui ne se plaindra plus auprès d’elles et qui ne sera donc plus l’objet de conversations oiseuses sur son avenir matrimonial. Prédiction juste, d’ailleurs, puisque dans la suite, il n’est plus que deux fois question de Mme de Vaubecourt, et encore, en passant⁴¹⁸.

On profitera de cet exemple pour remarquer que les nouvelles transmises par Lavardin, quand on a accès à des résumés diaphoniques⁴¹⁹ de lettres que nous n’avons plus, concernent majoritairement la chronique matrimoniale. On en prendra deux exemples, en supplément de celui évoqué ci-dessus : en novembre 1679, c’est le mariage de Mlle Garaud qui occupe l’attention de la compagnie rassemblée à Livry : « Mme de Lavardin riait sous gorge, et conte tout cela fort plaisamment⁴²⁰ » ; en mai 1689, celui de Mlle d’Alérac : « Mme de Lavardin en écrit à Monsieur de Rennes tout comme vous m’en écrivez⁴²¹ ». Il convient d’être au courant pour remplir ses devoirs mondains, à savoir transmettre des lettres de compliment aux époux. Mais ce type spécifique de nouvelles présente un autre intérêt, en particulier quand un événement survient pour interrompre, perturber le mariage : « Le propos privilégié de notre informatrice, c’était l’évocation des mariages incertains et qui choquaient ou amusaient son bon sens solide et sa cartésienne raison⁴²². » Associée plus que les autres nouvellistes à la conversation, à l’échange mondain au sein d’un petit groupe, Mme de Lavardin apparaît comme la plus prompte à bavarder, à commenter l’actualité. Les mentions dans la correspondance du *bavardage*⁴²³ sont plutôt de l’ordre de l’allusion, Sévigné ayant conscience du caractère fugitif et difficile à fixer de choses dites en l’air et en passant. Mot-valise composé par amalgame d’un nom commun (bavardage) et d’un nom propre (Lavardin), le *bavardage* caractérise un type particulier de nouvellisme, fondée sur le collectif et l’éphémère. « Causer des nouvelles du monde » à plusieurs, en bonne compagnie, tel est

⁴¹⁸ III, 431 et III, 458.

⁴¹⁹ Terme forgé par distinction du *dialogisme* et de la *polyphonie*, la *diaphonie* désigne « la reprise et l’intégration du discours de l’interlocuteur dans le discours du locuteur », Eddie Roulet *et al.*, *L’Articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang, coll. « Sciences pour la communication », 1985, p. 70.

⁴²⁰ II, 723. Nous retrouverons cette Mlle Garaud dans le chapitre 8, section C.

⁴²¹ III, 595.

⁴²² Claude Petit, « Madame de Beaumanoir, marquise de Lavardin, comtesse de Malicorne. Portrait tracé d’après la correspondance de Mme de Sévigné », *Bulletin de la société d’agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1993 [Mémoires 1992], 1993, p. 57.

⁴²³ 10 avril 1671, I, 217

l'usage principal des nouvelles. Aussitôt rapportées, aussitôt oubliées, les brèves d'actualité sont à consommation immédiate et à obsolescence rapide. Mme de Lavardin n'est peut-être jamais meilleure informatrice que lorsqu'elle se contente de transmettre des relations qui ne sont pas de son cru :

Je vous envoie le petit Bigorre, parce que le voilà. Mme de Lavardin m'envoie une bonne relation, plus exacte et prise en bon lieu. Vous en aurez toutes des meilleures. C'est aussi pour causer sur un grand événement, comme on fait toujours, que je vous conte tout ceci⁴²⁴.

À l'occasion de la bataille de Fleurus remportée le 1^{er} juillet 1690 par le maréchal de Luxembourg – encore lui... – les *correspondants* de Sévigné lui envoient les relations qui circulent, imprimées comme manuscrites⁴²⁵, et cette dernière en transmet à sa fille, prenant soin d'opérer un tri en deux temps : tri entre celles qu'on envoie – Bigorre et Lavardin à ce stade – et celles qu'on garde pour soi parce qu'indignes de Mme de Grignan et choix de la meilleure parmi celles qu'on fait suivre – dans ce cas précis, Lavardin – mais d'autres sont annoncées. C'est par le concurrent de Lavardin que nous terminerons cette galerie de nouvellistes.

4. « Feuilles volantes » et « petits billets » de l'abbé Bigorre

On sait peu de choses de l'abbé Valentin [de] Bigorre. Le journal de Dangeau donne deux renseignements à son sujet : la date de sa mort, 1697, et la possession de l'abbaye de Luzerne au diocèse d'Avranches⁴²⁶. Après avoir été clerc à Toulouse, il fut nommé abbé dans son nouveau diocèse par le roi en 1672 mais résida constamment à Paris⁴²⁷. Dans ses Mémoires, l'abbé de Choisy évoque le rôle joué par l'abbé Bigorre lors de tractations romaines, menées au service du neveu de Turenne : « Il [le duc d'Albret] résolut, pour avancer cette affaire, d'envoyer à Rome l'abbé Bigorre, qui y avoit déjà été secrétaire de l'ambassade sous le duc de Chaulnes, et qui étoit fort connu et aimé de M. de Lyonne⁴²⁸ ».

⁴²⁴ Aux Rochers, 9 juillet 1690, III, 907-908.

⁴²⁵ [Donneau de Visé], *Relation de la bataille donnée auprès de Fleurus par l'armée du Roi le 1. Juillet 1690 sous les ordres du maréchal duc de Luxembourg...*, Paris, M. Guerout, 1690, 2 parties en 1 vol. in-12°, plan. *Seconde Relation du combat de Fleurus*, Paris, du bureau d'adresse, 20 juillet 1690, in-4°.

⁴²⁶ Dangeau, *Journal du marquis de Dangeau*, éd. Soulié et al., Paris, Firmin Didot, 1854, t. VI, p. 220. Saint-Simon, lui, ne le mentionne pas.

⁴²⁷ Abbé Desroches, *Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, Caen, chez Mancel, 1838, t. 2, p. 251.

⁴²⁸ *Mémoires de l'abbé de Choisy*, éd. Petitot et Monmerqué, Paris, Foucault, « Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France », t. 63, 1828, livre X, p. 465.

Dans ses notes, Roger Duchêne reprend seulement les informations fournies par Dangeau⁴²⁹ puis inscrit l'abbé dans la lignée de d'Hacqueville, comme son principal successeur⁴³⁰. Son activité de nouvelliste s'étend sur une courte période de six années : de 1688 à 1694 d'après les mentions de la correspondance⁴³¹. À la différence des autres, l'abbé Bigorre est *uniquement* caractérisé par cette activité. Mentionné pour la première fois en 1685, on sait qu'il fut l'hôte de la marquise en 1688, et sans doute encore en 1694 : « voilà comment notre pauvre hôtel est quelquefois un hôpital. L'abbé Bigorre est en vérité la consolation de tous les appartements⁴³² ».

De ce qu'on peut déduire des lettres de Sévigné, il semble que ses nouvelles soient essentiellement transmises par écrit, sur une feuille séparée – soit recopiée plusieurs fois, soit circulant d'un destinataire à l'autre. Attentif aux termes choisis par l'épistolière, l'éditeur Monmerqué distingue deux pratiques :

1) la feuille volante qui correspondrait peu ou prou au contenu de la *Gazette* de Renaudot ;

2) le billet, sorte de gazette à la main indépendante des parutions officielles. En note d'un extrait de la lettre du 7 janvier 1689,

Nous ne voyons pas assez l'abbé Bigorre ; il vous enverra ce soir une belle feuille volante. Quand il est question de parler de la réception du roi et de la reine d'Angleterre, et du prince de Galles, et de dire les détails de la réception que le Roi a faite à ces Majestés, toute pleine de générosité, d'humanité et de tendresse, vous jugez bien que la feuille doit être bien remplie⁴³³.

Monmerqué commente : « La *Gazette*, dans son numéro du 8 janvier, raconte en détail la réception que Louis XIV fit à la reine d'Angleterre, et l'arrivée de Jacques II en France. Le numéro du 15 janvier complète le récit⁴³⁴ ». Faut-il comprendre, de cette mise en rapport entre texte et note, que dans ce cas précis, Bigorre n'est que l'expéditeur d'un numéro de périodique en Provence, soit joint au paquet, soit recopié de sa main ou de celle d'un

⁴²⁹ « Première mention de cet abbé amateur de nouvelles. Il avait deux abbayes, dont celle de La Luzerne au diocèse d'Avranches. Il mourut en novembre 1697 » (note 4 de la p. 192, III, 1247).

⁴³⁰ « Cet abbé adresse alors à Mme de Grignan des lettres de nouvelles et des sortes de gazettes à la main, jouant le rôle d'informateur tenu précédemment par d'Hacqueville (t. II, l. 438, p. 132) » Note 7 de la p. 363, III, 1323.

⁴³¹ Les mémoires de Walckenaer sur Mme de Sévigné s'arrêtent à l'année 1680, on ne trouve donc aucune mention de cet abbé Bigorre.

⁴³² 5 novembre 1688, III, 388.

⁴³³ 7 janvier 1689, III, 463.

⁴³⁴ *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, éd. Monmerqué, coll. « Les Grands écrivains de la France », sous la dir. de Régnier, Paris : Hachette et C^{ie}, t. VIII, 1862, p. 391.

secrétaire ? Cette hypothèse peut être corroborée par un autre phénomène, les petits billets joints au paquet :

1. Je jette quelquefois dans votre paquet les petits billets de l'abbé Bigorre, qui sait très-bien ses nouvelles de Rome ; je crois que vous y consentez⁴³⁵
2. Je vous jette toujours mes petits billets de l'abbé Bigorre ; quoique la marquise d'Uxelles et beaucoup d'autres vous instruisent, cela ne saurait déplaire⁴³⁶.
3. Je vous envoie le petit Bigorre, pour le plaisir des heureux augures⁴³⁷.
4. Je vous envoie le petit Bigorre, parce que le voilà⁴³⁸.
5. Je vous envoie le petit Bigorre ; il est joli, c'est tout ce qu'on en savoit quand il m'a écrit ; vous en saurez des nouvelles quand nous en saurons⁴³⁹.

Ce signal d'envoi est commenté par Monmerqué : « Le petit billet de l'abbé Bigorre, les nouvelles à la main qu'il envoyait à ses amis⁴⁴⁰ ». Dans un troisième temps, à propos de l'envoi, par Bigorre, d'un portrait du pape, l'éditeur revient sur ses suppositions précédentes : « Nous avons peut-être eu tort de supposer que l'abbé Bigorre imprimait une gazette ; il semble plutôt avoir continué la correspondance et les plaintes de d'Hacqueville⁴⁴¹ » : au détour de cette courte note, on découvre qu'en fait Monmerqué avait une autre hypothèse, celle de l'impression, en dehors du circuit officiel. Il y a trois cas de figure envisageables : Bigorre est simple copiste d'une gazette imprimée, rédacteur d'une gazette à diffusion privée, de « nouvelles à la main », ou simplement nouvelliste ponctuel auprès de ses correspondants. Il s'agit d'un point de détail sur lequel il ne convient sans doute pas de s'étendre, mais qui pose la question des garanties et des supports de circulation des nouvelles :

1. qui est l'auteur d'une nouvelle ? une nouvelle peut-elle avoir un auteur ? un copiste nouvelliste est-il un auteur ?

2. qui écrit sur quoi ?

3. qui écrit à qui ? – les lettres de nouvelles sont-elles par définition des lettres à destinataires multiples, qu'elles soient tournantes ou circulaires ?

Avant de répondre à ces questions, notamment sur l'autorité d'une nouvelle dans le troisième chapitre sur les fausses nouvelles, on peut au moins remarquer, concernant l'abbé

⁴³⁵ *Ibid.*, t. IX, p. 375.

⁴³⁶ 4 janvier 1690, t. IX, p. 391.

⁴³⁷ Juin 1690, *ibid.*, p. 539

⁴³⁸ Juillet 1690, *ibid.*, p. 549.

⁴³⁹ Fin juillet-début août 1690, *ibid.*, p. 559.

⁴⁴⁰ *Ibid.*

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 329 [lettre du 27 novembre 1689].

Bigorre, un changement progressif d'appellation entre 1688 et 1694: on commence par la *feuille* ou *feuille volante*⁴⁴², ce qui laisse supposer d'une part une certaine taille, d'autre part éventuellement la copie ou la transmission directe de gazettes imprimées. Sans compter qu'il est question de *feuille* uniquement quand Sévigné est à Paris et que probablement Bigorre est son invité. Dans cette configuration, la *feuille*, développée pour un public moins au courant que le public parisien, est jointe au paquet envoyé par Sévigné en Provence, ou envoyée directement à Mme de Grignan par l'abbé Bigorre. Aux Rochers, en 1689-1690, on passe au *billet* ou *petits billets*, dès lors, Sévigné est bien l'intermédiaire entre le nouvelliste et sa fille et le paquet régulier est augmenté des billets de Bigorre, envoyés notamment de son ambassade de Rome.

De la *feuille* au *billet*, on a changé de format, de destinataire (par multiplication : la feuille était directement adressée au château de Grignan, le billet est d'abord pour Sévigné, qui le transmet dans un second temps à sa fille, qui peut-être à son tour etc.), et sans doute de contenu : les feuilles sont remplies d'informations survenues à Paris ou à la cour, essentiellement, et sans doute disponibles ailleurs, les billets semblent davantage de la (première) main de Bigorre, notamment les « nouvelles de Rome », où il se trouve.

Enfin dernière métamorphose : le billet devient le *petit Bigorre*, soit un nom propre métonymique⁴⁴³ pour désigner ces gazettes à la main, fiables, à jour autant qu'il est possible (« c'est tout ce qu'on savait quand il m'a écrit ; vous en saurez des nouvelles quand nous en saurons⁴⁴⁴ »).

On s'est jusqu'ici peu intéressé au contenu de ces lettres de nouvelles, mais il convient de noter deux particularités soulignées par les contemporains concernant Bigorre :

1. il est, plus que les autres, associé au versant *public* des nouvelles (pour Coulanges, Lavardin et d'Hacqueville, Sévigné ne prenait pas la peine de distinguer) : « Les nouvelles publiques occupent tout le monde. Le bon abbé Bigorre y triomphe⁴⁴⁵ » ; « Il n'y rien ici de

⁴⁴² Voir le tableau en fin de section, p. 148.

⁴⁴³ On ne parlera pas ici d'antonomase (nom propre métaphorique), mais de nom propre métonymique. Sévigné parle d'un petit Bigorre pour un billet de Bigorre, comme on dit un Picasso pour un tableau de Picasso. Voir Alise Lehmann, Françoise Martin-Berthet, *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*, Paris, Nathan Université, 2000, p. 5.

⁴⁴⁴ 30 juillet 1690, III, 923.

⁴⁴⁵ 11 octobre 1688, III, 366.

nouveau, et puis les nouvelles publiques et plusieurs particulières vous vont par l'abbé Bigorre et par Mme de La Troche⁴⁴⁶ »

2. il est perçu comme le plus *fiabile* des nouvellistes : Mme de Coulanges dans une lettre à Sévigné l'appelle « le plus exact et le plus régulier de tous les correspondants » :

Je vis avant-hier ma commère La Troche, qui quête toutes les paperasses du monde pour vous les envoyer, et nous pensâmes nous quereller sur ce que je lui dis qu'il ne fallait point vous en envoyer, qu'il en fallait laisser le soin à l'abbé Bigorre, le plus exact et le plus régulier de tous les correspondants et que c'était vous faire payer des ports qu'il était bon de vous épargner⁴⁴⁷.

En somme, il est le seul à n'être jamais critiqué, au contraire, toujours loué par Sévigné, valorisé auprès de sa fille, à tel point qu'il sert parfois de concurrence indirecte pour les autres informateurs : Sévigné envoie les « Bigorre », pour contrer le rôle joué par la marquise d'Huxelles auprès de Mme de Grignan. Seul correspondant à être cantonné à son rôle de nouvelliste, il est aussi le seul – est-ce un hasard ? – à qui Sévigné laisse carte blanche : ni mention de redite, ni expression d'une concurrence directe, valorisation de l'exactitude de ses informations. S'assurant comme une gazette manuscrite, ses feuilles et billets ne prétendent pas – comme d'Hacqueville – au statut de lettre familière ou de lettre d'affaires ; ils savent rester à leur place d'appendice aux missives de Sévigné.

7. Les dénominations des écrits de l'abbé Bigorre. Tableau récapitulatif.

Date Référence ⁴⁴⁸	Lieu d'expédition	Dénomination des écrits de l'abbé Bigorre ⁴⁴⁹
13.12.1688 427	Paris	Je vous enverrai la <i>feuille du bon Bigorre</i> [...]. Voilà ce qui se dit à trois heures ; peut-être que ce soir l'abbé Bigorre en saura davantage.
27.12.1688 447	Paris	Nous vous dirons tout cela dans la <i>feuille du bon Bigorre</i>
07.01.1689 463	Paris	Nous ne voyons pas assez l'abbé Bigorre ; il vous enverra ce soir une <i>belle feuille volante</i> . Quand il est question de la réception du roi et de la reine d'Angleterre, et du prince de Galles, et de dire les détails de la réception que le Roi a faite à ces Majestés, toute pleine de générosité, d'humanité et de tendresse, vous jugez bien que la <i>feuille</i> doit être remplie.
10.01.1689 467	Paris	Voilà, ma chère bonne, de quoi subsister longtemps dans les conversations publiques. Vous aurez outre cela la <i>feuille de l'abbé Bigorre</i> .

⁴⁴⁶ 4 août 1694, III, 1052.

⁴⁴⁷ De Coulanges à Sévigné, 14 mars 1696. On se rappellera qu'à cette époque, c'est le destinataire, et non l'expéditeur qui s'acquitte des frais de port.

⁴⁴⁸ Les références à Bigorre étant toutes situées dans le volume III, seule la page de ce volume est indiquée. Toutes ces lettres sont adressées à Mme de Grignan.

⁴⁴⁹ Les italiques sont de notre fait.

19.10.1689 730	Rochers	Voilà <i>le billet de l'abbé Bigorre</i> .
28.12.1689 790	Rochers	Je jette quelquefois dans votre paquet <i>les petits billets de l'abbé Bigorre</i> , qui sait très bien ces nouvelles de Rome ; je crois que vous y consentez.
04.01.1690 798	Rochers	Je vous jette toujours <i>mes petits billets de l'abbé Bigorre</i> ; quoique la marquise d'Huxelles et beaucoup d'autres vous instruisent, cela ne saurait déplaire.
15.01.1690 812	Rochers	Vous savez mieux que moi les autres nouvelles. J'ai envoyé <i>le billet du Bigorre</i> à Québriac [...].
19.02.1690 842	Rochers	Voilà <i>mon petit billet de l'abbé Bigorre</i> . Il nous fait plaisir car il mande les nouvelles plus exactement que les autres.
22.02.1690 845	Rochers	Vous verrez par <i>mon petit billet de Bigorre</i> que nous avons lieu d'espérer l'heureux succès de ces grandes et difficiles négociations [Rome]
19.04.1690 864	Rochers	Vous connaissez <i>les petits Bigorres</i> .
09.07.1690 907	Rochers	Je vous envoie <i>le petit Bigorre</i> , parce que le voilà.
12.07.1690 911	Rochers	Je vous envoie <i>le petit Bigorre</i> , pour le plaisir des heureux augures
30.07.1690 923	Rochers	Je vous envoie <i>le petit Bigorre</i> ; il est joli. C'est tout ce qu'on savait quand il m'a écrit ; vous en saurez des nouvelles quand nous en saurons.

Ce n'est pas sans regret qu'il a fallu se résoudre à travailler en aveugle sur des textes disparus – excepté quelques lettres de Mme de Coulanges – et des paroles à jamais inaudibles. Un objectif soutenait un tel paradoxe : rendre à l'information présente dans la correspondance « le volume de la socialité⁴⁵⁰ ». Les nouvelles ne s'échangent qu'exceptionnellement dans un cadre bilatéral ; en constante circulation, elles restent bien souvent sans origine instituée. Les pratiques nouvellistes repérables dans la correspondance relèvent de la semi-oralité en ce qu'elles s'appuient conjointement sur l'écrit manuscrit, parfois escorté d'un imprimé, et sur la communication orale (essentiellement dans deux cadres, la visite rendue et le repas, dîner ou souper) : quand Sévigné est à la ville, l'oralité domine, quand elle est éloignée – aux Rochers notamment –, c'est la correspondance qui se met en marche⁴⁵¹. Dans le cadre d'une diffusion à destination de la Provence, le partenariat entre correspondants consiste à se répartir la tâche informationnelle, en fonction des contacts de chacun dans différents lieux de savoir. Ce qui n'empêche pas la coexistence de canaux parallèles, voire la concurrence et le dénigrement.

Les « figurines » biographiques que nous avons voulu esquisser correspondent à différentes manières d'être nouvelliste. Même s'ils partagent des façons de faire, Sévigné,

⁴⁵⁰ Nous empruntons cette formule à Roland Barthes, « Texte (théorie du) », *Encyclopaedia Universalis*, 1973.

⁴⁵¹ Ce qui n'empêche pas l'envoi de billets *intramuros*, entre Mme de Lavardin et Sévigné par exemple.

quand elle parle de ces quatre *correspondants*, peut nous aider à thématiser leurs spécificités : métaphore du tambourinage et du Bureau de la Grand Poste, mot-valise bavardinage, métonymie des petits Bigorre. Par son accès à deux lieux de pouvoir, Versailles et Madrid, Coulanges se spécialise dans la nouvelle de cour. En charge des affaires de famille, d'Hacqueville a vocation à inonder les Grignan de nouvelles pouvant influencer sur leurs décisions stratégiques. Lavardin représente le versant plaisant de l'échange de potins d'actualité, centrés surtout sur la chronique matrimoniale. Enfin, Bigorre, le plus neutre, le plus objectif de tous, s'acquitte de sa tâche, sans prétention épistolaire. Même s'ils sont les plus présents sur le front de l'information, ils ne sont pas, à eux seuls, responsables de toutes les nouvelles transcrites par Sévigné. Ils participent, avec d'autres, à la circulation continue de l'information. Ce système d'échanges est une des manifestations de la sociabilité mondaine. L'accès à la connaissance des événements a des enjeux sociaux, pas seulement dans le cadre de stratégies de réussite, mais aussi en termes de distinction. Les voies du savoir au sein du milieu parisien permettent à Sévigné d'exercer sa sagacité sur les versions données par les gazettes. On verra dans le chapitre suivant les usages qu'elle fait de ces imprimés officiels.

Chapitre 2. Sévigné et les gazettes : de la lecture à la réécriture

Le XVII^e siècle voit la mise en concurrence de la presse naissante comme périodique imprimé d'informations et de la lettre manuscrite privée (ou semi-privée), jusqu'alors medium principal de transmissions d'informations. Mais comme les historiens ont pu le montrer, si les gazettes viennent alléger la charge informationnelle qui échoit aux épistoliers – du moins le proclament-elles –, ces derniers continuent pourtant à annoncer des nouvelles dans leurs lettres, parce qu'on continue à se fier davantage à la transmission orale de nouvelles par des personnes de confiance, parce que les gazettes, soumises à privilège et autorisation⁴⁵², sont soupçonnées de ne pas tout dire, d'être peu fiables, trop dépendantes du pouvoir.

Le périodique de Renaudot est lu avant tout par ceux qui, du fait de leur rang ou de leur fonction, constituent les rouages essentiels de l'État monarchique, partant sont intéressés aux affaires du monde. Les gazettes se substituent donc progressivement aux nouvelles à la main ou aux lettres privées comme support de la circulation de l'information. Toutefois parce qu'elles donnaient des nouvelles moins contrôlées, plus secrètes, plus proches des préoccupations de ceux qui les recevaient, les correspondances manuscrites gardent, au moins dans l'aristocratie, une importance que n'entame pas la lecture de la *Gazette*. À preuve, les nouvelles à la main rédigées par Chapelain pour le duc de Longueville et son entourage, au moment même où s'affirme le succès du périodique de Renaudot, ou, plus tard, le réseau d'épistoliers qui entoure Mme de Sévigné⁴⁵³.

« Journal des Roys & des puissances de la terre⁴⁵⁴ » jouissant d'un privilège exclusif, la *Gazette* de Théophraste Renaudot existe depuis 1631. In-quarto de quatre, huit, puis douze pages, elle paraît à Paris le vendredi d'abord, puis à partir du 1^{er} janvier 1633, le samedi⁴⁵⁵,

⁴⁵² *La Gazette*, le *Journal des Savants* et le *Mercure galant* sont les trois gazettes à monopole dans la France du second XVII^e siècle.

⁴⁵³ Roger Chartier « Pamphlets et gazettes » dans Henri-Jean Martin, Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, tome I, *Le livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Promodis, 1982, p. 418.

⁴⁵⁴ *Recueil des gazettes de l'année 1631 dédié au Roy avec une préface servant à l'intelligence des choses qui y sont contenuës et une table alphabétique des matières*, Au Bureau d'adresse, 1632, p. 4.

⁴⁵⁵ Sur les réimpressions et la diffusion en province, voir Gilles Feyel, « La Gazette à travers ses réimpressions en province, 1631-1752 », thèse pour le doctorat de 3^e cycle, soutenue le 19 mai 1981, reprise dans *La Gazette en province à travers ses réimpressions 1631-1752. Une recherche analytique de la diffusion d'un ancien périodique dans toute la France avec un aperçu général et bibliographique pour chacun des centres de réimpression de la Gazette*, Amsterdam & Maarsen, APA – Holland University Press, 1982 ; sur les différents journaux de l'époque, voir Jean-Pierre Vittu, « “Le peuple est fort curieux de nouvelles” : l'information périodique dans la France des années 1690 », *S.V.E.C.*, « Pour encourager les autres ». *Studies for the tercentenary of Voltaire's birth 1694-1994*, Haydn Mason (dir.), Oxford, Voltaire Foundation, 1994, p. 105-144.

d'abord en deux cahiers, intitulés l'un « Gazette », l'autre « Nouvelles ordinaires de divers endroits ». Renaudot publiait aussi sous le titre de *Relations des nouvelles du monde reçues dans tout le mois* un supplément mensuel qui complétait et résumait les nouvelles du mois. En 1634, il remplaça ce supplément régulier par des « Extraordinaires » qui paraissaient suivant les circonstances, et qui étaient généralement consacrées à la publication des documents officiels et au récit des événements marquants. Les nouvelles d'une année sont rassemblées en volume l'année suivante, à la manière d'un recueil d'annales. « La nouveauté de l'entreprise réside surtout dans les rythmes périodiques : chaque semaine, la *Gazette* ; chaque mois, un bilan ; chaque année, un recueil. Il y joint une table des principales matières, sorte d'index par ordre alphabétique en 1631⁴⁵⁶ ». Ces trois possibilités déterminent des lectures différentes de l'actualité, plus ou moins proches de l'événement, plus ou moins synthétiques. La lecture hebdomadaire n'implique pas la même compréhension d'un événement qu'une lecture annuelle en volume ni qu'une lecture intermédiaire mensuelle ne concernant qu'un événement⁴⁵⁷. Un supplément de la gazette n'aura pas la même présentation en liste qu'une gazette organisée par lieux géographiques et découpée en unités brèves concernant une partie du globe. L'information est ainsi moins morcelée et se concentre sur un événement dans les nombreux suppléments parus à l'occasion d'un événement particulier. Il convient donc de séparer au moins *a priori* lecture de gazette et découverte de l'actualité, la lecture annuelle sous forme de livre n'ayant plus grand-chose à voir avec la lecture chaque semaine d'un imprimé d'une dizaine de pages. À l'époque où Sévigné commence à écrire, la *Gazette* (et ses suppléments) existe déjà depuis une vingtaine d'années, et exerce un quasi-monopole gagné en échange d'une surveillance de contenu et de la rédaction d'articles par le pouvoir même (Richelieu et Louis XIII).

Le rôle de « nouvelier⁴⁵⁸ » joué par Jean Chapelain auprès du duc de Longueville et de quelques autres seigneurs, cité plus haut par Roger Chartier, a été étudié au début du XX^e siècle par Georges Collas :

⁴⁵⁶ Claude Bellanger et al. (dir.), *Histoire générale de la presse française*, op. cit., p. 92.

⁴⁵⁷ « Ajoutons seulement que ces feuilles n'ont rien à voir avec le journal moderne. Des séries de nouvelles placées quelque peu au hasard s'y succèdent sans recherche du sensationnel. Bien plus, le modèle livresque reste si pesant que l'objectif des directeurs de ces feuilles comme de leurs lecteurs est de les regrouper en volumes destinés à être conservés. », Henri-Jean Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Perrin, coll. « Histoire et décadence », 1988, p. 283.

⁴⁵⁸ C'est ainsi que Chapelain se désignait dans ce contexte. Voir Georges Collas, *Un poète protecteur des lettres au XVII^e siècle, Jean Chapelain 1595-1674, étude historique et littéraire d'après des documents inédits* [1912], Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 85.

C'est ainsi qu'il se trouva amené à tenir comme une sorte de bureau de nouvelles et, une fois engagé dans cette voie, il fit largement profiter ses amis des renseignements qu'il amassait pour son protecteur. Montausier, au fond de l'Alsace, recevait de lui chaque semaine de longues relations qui lui servaient à contrôler la gazette : elles avaient assez de prix pour qu'il craignît qu'interceptées par les gens de Lorraine elles ne fussent de quelque utilité à l'ennemi. MM. du Fay, de La Lane, de Gesvres, de Marinville recevaient également ces nouvelles, au camp devant Arras ou à l'armée du maréchal de Châtillon ; Balzac aussi en Angoumois, Henri Arnauld quand il villégiaturait à Pomponne, Godeau dans son diocèse, Conrart quand il était à Jonquières. Ce n'étaient pas à proprement parler des lettres, mais des relations que Chapelain rédigeait à part et dont il faisait expédier les copies par un valet-secrétaire, qui écrivait mieux et presque aussi correctement que lui. Une lettre en accompagnait ordinairement l'envoi : dans le recueil, cette lettre seule figure, au grand dommage des historiens [...]. De ces relations Chapelain a parfois tiré des articles pour la *Gazette*⁴⁵⁹.

On retiendra de cette analyse plusieurs éléments. D'abord la distinction entre lettre et relation, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir : envoyées ensemble sur des feuilles séparées, seule la première a, en fait, été retenue au moment de la publication. Il faut donc garder à l'esprit que l'édition d'une correspondance, toujours centrée sur un épistolier qui acquiert le statut d'auteur suppose l'amputation de tout ce qui n'est pas directement autographe. Une lettre de Chapelain est jugée unique dans tous les sens du terme ; quand sa relation est recopiée par d'autres mains, reproduite en plusieurs exemplaires, elle n'est pas retenue dans le corpus. Ensuite, la lecture de la gazette apparaît comme une lecture seconde : Montausier contrôle la *Gazette* grâce aux lettres de Chapelain, lues antérieurement. Enfin, l'hybridation entre manuscrit et imprimée est manifeste dans le recyclage des relations privées en articles à destination de la *Gazette*. Ainsi un medium ne vient-il pas définitivement et entièrement en remplacer un autre. Le rapport entre lettre et gazette n'est que partiellement de l'ordre d'une succession chronologique. Roger Duchêne⁴⁶⁰ donne deux exemples de cette mise en concurrence : quand Renaudot crée la *Gazette*, il en présente les avantages « pour les particuliers » : « sans parler du soulagement qu'elles apportent à ceux qui écrivent à leurs amis : ausquels ils estoient auparavant obligez pour contenter leur curiosité de descrire laborieusement des nouvelles le plus souvent inventées à plaisir & fondées sur l'incertitude d'un simple ouy-dire⁴⁶¹ ». On n'oubliera certes pas que cette déclaration liminaire n'établit pas la preuve d'une réelle concurrence, mais s'inscrit dans une stratégie éditoriale de justification. Le « soulagement » est d'abord un argument de vente, avant d'être un fait avéré. Il n'est pas pour autant négligeable, quand on sait l'importance de l'idée d'obligation dans la culture des échanges à cette époque. Tout au plus, peut-on penser que les contemporains

⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 86-87.

⁴⁶⁰ Roger Duchêne, « Lettres et gazettes au XVII^e siècle », art. cit.

⁴⁶¹ *Recueil des gazettes de l'année 1631*, op. cit., p. 5.

percevaient une équivalence entre les gestes informationnels de la gazette et ceux de la lettre, au point que Renaudot pouvait les comparer, pour déclarer la supériorité de son invention.

Deuxième exemple de rapport donné par Duchêne : quand Donneau de Visé donne sa première livraison du *Mercure galant* le 1^{er} janvier 1672, il adopte la forme épistolaire, présentant son texte comme une lettre adressée à une dame qui a quitté Paris⁴⁶². La périodicité annoncée était d'abord d'un volume tous les trois mois, puis un par mois à partir de 1677. La périodicité réelle fut d'un volume par mois, sans compter les *Extraordinaires*, les *Relations* et les *Affaires du temps* : en tout, quatorze volumes par an, publiés à Paris chez Barbin et Loyson. La publication s'interrompt entre décembre 1673 et avril 1677. « La première originalité de cette gazette était d'associer la politique (représentée par le récit des fastes royaux et surtout des guerres) et la littérature, qui y revêtait deux visages : la galanterie (petits vers, contes) et la critique (flatteuse en général) des ouvrages récents⁴⁶³. » Le *Mercure galant* s'organise différemment de la *Gazette* et ne hiérarchise pas (ou très peu) les rubriques : l'actualité n'y est pas toujours majoritaire et sa lecture s'apparente davantage à la lecture d'un ouvrage traditionnel qu'à celle d'un journal tel que nous l'entendons aujourd'hui.

Le recours au dispositif épistolaire a été repris jusqu'au siècle suivant, qu'on pense au *Spectator* d'Addison et Steele ou aux feuilles de Marivaux⁴⁶⁴. L'emprunt est double : si la gazette vient retirer à la lettre ce qui faisait une partie de son contenu, elle lui emprunte aussi sa présentation. La stratégie consiste aussi à se distinguer des gazettes existantes : « Je vous manderay des choses que les Gazettes ne vous apprendront point ou du moins qu'elles ne vous feront pas sçavoir avec tant de particularitez⁴⁶⁵ ». La promesse est ici comparable, on l'aura noté, à celle d'une Sévigné se distinguant de d'Hacqueville qui se contente de recopier les gazettes. Ainsi le *Mercure galant* serait la formule idéale empruntant tous les avantages de l'épistolaire (destination personnalisée, information développée) conjugués aux avantages de la publication à plus grande échelle, soit la revue comme lettre à diffusion élargie. Ce lien consubstantiel entre épistolaire et information ne date pas du XVII^e siècle et Bernard Bray n'hésite pas à faire remonter plus loin dans le temps les liens qui unissent l'information et la forme épistolaire : les dépêches diplomatiques, les canards, qui, au moins à l'origine, étaient

⁴⁶² Sur le *Mercure galant*, voir Monique Vincent, *Donneau de Visé et le Mercure galant*, 2 tomes, Lille, ANRT, Paris, Aux amateurs de livres, 1987.

⁴⁶³ Alain Niderst, article « *Mercure galant* » dans Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux*, Paris, Universitas, 1991, t. II, p. 846-847.

⁴⁶⁴ Voir Marivaux, *Journal*, éd. Marc Escola, Érik Leborgne, Jean-Christophe Abramovici, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2010, « Présentation », t. I, p. 11 et suivantes. Voir notamment « Caractères des habitants de Paris. À Madame », t. I, p. 309-311.

⁴⁶⁵ Donneau de Visé, *Mercure galant* [Paris, Claude Barbin, 1672-1674], Genève, Slatkine reprints, 1982, p. 3.

des lettres...⁴⁶⁶. Sans compter que les occasionnels avaient souvent pour titre « Lettres » et que le texte de ces bulletins d'informations étaient généralement fournis par des correspondances⁴⁶⁷. Tout se passe comme si pour s'installer définitivement dans le paysage éditorial, la presse naissante avait d'abord besoin d'emprunter à la forme majoritaire préexistante, la lettre. C'est d'ailleurs en pratique le fonctionnement de la *Gazette* de Renaudot qui reçoit des lettres de plusieurs lieux géographiques. Guilleragues par exemple – une connaissance de la marquise – envoie, depuis Constantinople, des dépêches diplomatiques, dont des passages se retrouvent textuellement dans la *Gazette*⁴⁶⁸. Comme le signalait Georges Collas, il arrivait à Chapelain de recycler ses relations à Montausier dans le journal de Renaudot.

Intermède nouvelliste

Dans une nouvelle de Donneau de Visé intitulée « Les nouvellistes » et publiée en 1663, Arimant reçoit chez lui trois nouvellistes ayant chacun leur spécialité : Lisimon, nouvelliste politique spécialisé dans les secrets de cabinet, Clorante, nouvelliste du Parnasse spécialisé dans les nouveautés littéraires et Ariste, nouvelliste « total » habitué des galeries du Palais. Au cours d'une conversation sur leur activité, Ariste s'adresse à Lisimon :

Je crois, monsieur, qu'aimant comme vous faites les Nouvelles d'Estat, vous lisez toutes les Gazettes, & les Extraordinaires qui sortent toutes les semaines des Galleries du Louvre. Je ne manque jamais de les lire, luy répartit Lisimon, elles sont plus utiles & plus divertissantes que l'on ne croit, & si elles ne découvrent pas les affaires de France les plus secrettes, on y apprend beaucoup des Estrangers, & sans ce moyen que l'on a trouvé pour nous faire sçavoir des Nouvelles de toute la terre, il y auroit peu de personnes qui sçeuissent ce que l'on fait dans les autres Royaumes ; s'il y a paix, s'il y a guerre ; ou s'il y arrive des changements considérables ; car enfin peu de gens reçoivent toutes les semaines des lettres de Dannemarc, de Suede, de Pologne, de Moscovie, de Constantinople, de Transilvanie, de Venise & de Candie & peu mesmes en reçoivent du tout : ce n'est pas toutefois pour apprendre des Nouvelles, adioûta-il, que je les lis, j'ay des amis dans toutes les principales Villes du monde qui m'écrivent tout ce qui se passe, j'en ay encore d'autres à Paris, qui ont aussi des gens dans toutes ces Villes-là qui leurs écrivent, & qui me monstrent leurs Nouvelles, pour voir si elles sont conformes aux

⁴⁶⁶ Bernard Bray, « L'enquête des correspondances », *Épistoliers de l'âge classique*, op. cit., p. 70-71. Il poursuit sa liste d'exemples : le Bureau d'adresse de Théophraste Renaudot et le *Courrier français* de son fils Eusèbe montrant une gravure d'un courrier à cheval.

⁴⁶⁷ Voir à ce sujet Claude Bellanger *et al.* (dir.), *Histoire générale de la presse française*, op. cit., t. I « Des origines à 1814 », p. 29.

⁴⁶⁸ Voir par exemple « Lettre 47. À Pomponne, 16 janv. 1680 » dans Guilleragues, *Correspondance*, éd. Frédéric Deloffre et Jacques Rougeot, Genève, Droz, 1976, t. I, p. 132-136. « Entre temps, la *Gazette de France* à laquelle Richelieu avait autrefois affecté des écrivains tels que Mézeray, Bautru, Voiture, La Calprenède, ne satisfaisait plus le public, tant du point de vue de la rédaction que de l'information. Quelque temps après que François Renaudot en eut, le 6 août 1672, obtenu le brevet de directeur à la suite de son oncle et de son grand-père, Guilleragues se vit confier le rôle d'une sorte de rédacteur en chef », Guilleragues, *Chansons et bons mots, valentins, lettres portugaises*, éd. Frédéric Deloffre et Jacques Rougeot, Genève, Droz, 1972, p. LXX-LXXI.

miennes, & cette grande abondance de Nouvelles que j'apprends chaque semaine des quatre parties du Monde, fait que l'on me vient prier d'en donner pour la Gazette ; parce qu'elles sont plus fraîches, plus secrettes & plus veritables que celles des autres. C'est donc, luy répondit Ariste, pour voir si l'on se sert bien des Nouvelles que vous donnez pour y mettre que vous la lisez ordinairement ? Ce n'est pas tant pour cela, luy repartit Lisimon, que parce que l'illustre & fameux Adamas qui la compose ne fait rien que de beau & que je connois peu de personnes en France qui écrivent mieux en Prose que luy. Ces Extraordinaires où il a un peu plus de liberté de s'estendre que dans la Gazette en font foy, & sont admirez de tout le monde. Je lis encore, adjoûta-t'il, les Gazettes Burlesques de l'agréable & galand Licurgus, elles vont dans les Provinces les plus éloignées, & plaisent à tous les Princes étrangers, aussi faut-il avoüer qu'il a un genie tout particulier pour ces sortes d'Ouvrages⁴⁶⁹.

Cet échange manifeste les allers et retours constants entre lettre et gazette : la gazette se nourrit de lettres reçues de l'étranger et de Paris ; correspondants et gazetiers confrontent et comparent leurs sources ; un correspondant peut être amené à remanier une nouvelle reçue pour la livrer, clé en main, au gazetier. La gazette, au moins aux débuts de la presse périodique est surtout une compilation de lettres reçues ou pour reprendre la formule de Jean-Pierre Vittu, une « lettre en habit d'Arlequin⁴⁷⁰ ».

Plus loin dans la nouvelle, Arimant et son ami Cléonte qui ont décidé de donner une leçon à « Messieurs les nouvellistes » leur tendent un piège. Arimant se fait transmettre une lettre qu'il ouvre devant eux et qui contient « deux ou trois feuilles de papier qui estoient écrites à part, & enfermées dans la mesme lettre ». Les nouvellistes, persuadés que ces feuillets séparés sont un bulletin de nouvelles supplient le destinataire de les partager à voix haute. Or, ils l'apprendront plus tard, à leur dépens, profitant d'une absence du destinataire de la lettre pour la lire en cachette, ces feuilles contiennent une longue diatribe d'un certain Cléodate contre les nouvellistes, intitulée « Portrait des nouvellistes⁴⁷¹ ».

Laissons de côté l'organisation de la nouvelle autour de l'ouverture et de la lecture de lettres et d'autres pièces insérées pour nous intéresser au mode de transmission des nouvelles. Si les trois nouvellistes insistent davantage sur les lieux qu'ils fréquentent dans Paris pour apprendre des nouvelles, le dialogue entre Ariste et Lisimon puis le subterfuge de la lettre témoignent assez que l'épistolaire joue à part égale dans la communication de nouveautés. Autre élément intéressant dans cette nouvelle : le rapport entre information et gazette. D'après

⁴⁶⁹ *Nouvelles nouvelles divisées en trois parties par Monsieur de ...*, Paris, Pierre Bienfait, 1663, p. 213-216. Voir Sarah Harvey, « Qu'y a-t-il de nouveau aujourd'hui ? » : la présence des nouvellistes dans la première œuvre de J. Donneau de Visé », *Littératures classiques*, « Écritures de l'actualité, xv^e-xviii^e siècles », dir. Karine Abiven, Laure Depretto, n° 78, 2012, p. 49-64.

⁴⁷⁰ Jean-Pierre Vittu, « "Le peuple est fort curieux de nouvelles" : l'information périodique dans la France des années 1690 », art. cit., p. 133.

⁴⁷¹ *Nouvelles nouvelles*, op. cit., p. 305-333.

l'expert Lisimon, sa lecture des gazettes ne vise pas l'acquisition de nouvelles inconnues de lui, mais un plaisir de lecture lié à la qualité de la retranscription de nouvelles déjà connues. Il différencie ainsi la lecture des gazettes par un nouvelliste et la lecture des gazettes par le reste du public : si ce dernier lit pour savoir, le premier lit non pas pour vérifier, comme le suggère son interlocuteur, mais pour apprécier. Publiée en 1663, cette nouvelle fait sans doute allusion d'une part à la *Gazette* de Renaudot et à son organisation de l'information par provenance géographique ; d'autre part à la *Muse historique* de Jean Loret, hebdomadaire de deux cents à deux cent cinquante octosyllabes, publié entre 1655 et 1665, commencée en 1650. Parce qu'il sait déjà – posture de nouvelliste –, Lisimon peut mettre en avant le plaisir pris à la lecture.

Sévigné, lectrice de gazettes

Qu'en est-il de Sévigné et d'autres épistoliers qui n'ont pas cette étiquette d'expert ou plutôt qui ne cherchent pas à la mettre en avant ? À quoi ressemble une lecture de gazette par des non-professionnels amateurs de nouvelles ? Quel(s) usage(s) en fait l'épistolière ? On commencera par rappeler les définitions des dictionnaires de l'époque :

GAZETTE s. f. Recit de nouvelles [Gazette imprimée, Gazette à la main. Faire la gazette. Distribuer la gazette]

Gazette Causeur ou causeuse qui redit ce qu'il entend dire, qui le rapporte aux autres [c'est la gazette du quartier]

Gazettier Celui qui fait la gazette [Renaudot est le gazettier de France.]

Gazettier Colporteur qui vend et publie les gazettes par la ville de Paris⁴⁷².

GAZETTE s.f. Petit imprimé qu'on débite toutes les semaines, qui contient des nouvelles de toutes sortes de pays. *Gazette* de France, d'hollande, d'Angleterre, de Flandres, &c.

On appelle figurément *Gazette* une femme qui sçait toutes les nouvelles de son quartier & qui les va publier en tous les lieux de sa connaissance. En ce sens, il ne se prend qu'en mauvaise part. Ce mot vient de *gazetta* qui signifie une espece de monnoye de Venise, qui estoit le prix ordinaire du cahier des nouvelles courantes. Ce nom a esté depuis transporté au cahier même. Ménage. D'autres le dérivent du mot Hébreu corrompu & retourné *izgad*, qui signifie *nuntius*⁴⁷³.

GAZETTE. sub. f. Cahier, feuille volante qu'on donne au public toutes les semaines, & qui contient des nouvelles de divers pays. Gazette de France, de Hollande. Gazette imprimée. Gazette à la main.

On appelle fig. *Gazette*, Une personne qui est curieuse d'apprendre des nouvelles, & qui les va publier par tout. Cette femme est dangereuse, c'est la gazette du quartier, c'est une vraie gazette.

Gazetier. s. m. Celuy qui compose la Gazette.

Il se prend aussi, Pour celuy qui crie la Gazette dans les ruës. Appelez le Gazetier⁴⁷⁴.

⁴⁷² Pierre Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, 1680.

⁴⁷³ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690.

⁴⁷⁴ *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.

Dans les trois dictionnaires, la gazette désigne un écrit, puis par métaphore, une personne. Cet écrit n'est pas nécessairement imprimé, il peut être manuscrit, c'est le cas des nouvelles à la main. Il en est à peine question dans la correspondance de Sévigné où l'expression n'apparaît que deux fois : « Que vous êtes plaisante, mon enfant, avec votre gazette à la main !⁴⁷⁵ » ; « Il y avait ici l'autre jour des gens de bons sens qui, à propos de ce régiment, qu'ils avaient vu à votre fils dans une gazette à la main, se mirent à dire tout de suite [...] ⁴⁷⁶ ». Encore est-il permis d'avoir un doute sur la première citation : soit il s'agit d'un syntagme figé et il est bien question d'un bulletin manuscrit de nouvelles, soit Sévigné se représente sa fille avec une gazette imprimée à la main. Dans le second extrait, Sévigné évoque une information erronée qui circule sur le compte de son fils dans les « nouvelles à la main » : celui-ci aurait obtenu le commandement d'un régiment.

Notre intérêt se porte dans un premier temps sur la « gazette » au sens restreint, adopté par les historiens de la presse. Cette définition recouvre peu ou prou ce qu'on appelle « journal » aujourd'hui : imprimé à parution périodique contenant des nouvelles, diffusé largement ou en tout cas plus largement que les feuilles manuscrites à usage de quelques-uns. Il n'est pas exclu que, pour Sévigné, le terme « gazette », surtout quand elle l'emploie au pluriel et sans en citer une en particulier, recouvre une plus large réalité, aux contours plus flous. Les gazettes à privilège ne sont pas les seuls imprimés contenant des nouvelles : qu'on pense aux lettres royales imprimées contenant la relation de campagnes et batailles⁴⁷⁷, aux « lardons⁴⁷⁸ » etc.

Chaque gazette de l'époque présente des caractéristiques différentes : la structure de la *Gazette* de Renaudot rappelle davantage une liste de dépêches de l'Agence France Presse, tandis que le *Mercurie galant* s'apparente plutôt à une revue généraliste. Concernant les gazettes, en particulier dans le rapport qu'elles entretiennent à la fiction, aux genres littéraires, la recherche historique est beaucoup plus développée pour le siècle suivant : sous l'impulsion d'historiens tels que Jean Sgard, Pierre Rétat et Claude Labrosse, Jeremy Popkin et Jack Censer, de nombreux ouvrages ont défriché le champ des gazettes, de leur lecture, de leur

⁴⁷⁵ 5 juin 1675, I, 724.

⁴⁷⁶ 4 décembre 1689, III, 769.

⁴⁷⁷ Voir Michèle Fogel, « Le système d'information ritualisée de l'absolutisme français », art. cit., p. 142-143.

⁴⁷⁸ « Feuilles souvent audacieuses sans adresse, sans nom d'auteur, qui ne portent même pas de titre mais une simple date, et qui restent isolées ou forment des séries très indéfinies », Pierre Rétat, « Éphémère, périodique, collection : les recueils de gazettes de la BnF », *Revue de la BnF*, « L'éphémère », n° 10, 2002, p. 58-59.

fonctionnement, de leur rapport au pouvoir⁴⁷⁹. On sait peu de choses des pratiques de lecture des gazettes, à l'exception de quelques vignettes fameuses, comme cette saynète de Saint-Simon qui montre Louis XIV se faisant fébrilement lire les gazettes étrangères, piqué par une « raillerie fabuleuse⁴⁸⁰ » à l'endroit des piètres exploits du duc du Maine lors de la campagne de 1695. On peut penser encore à Casanova suppliant son geôlier de lui apporter la gazette de Leyde⁴⁸¹, etc. Un des rares « témoignages » que nous ayons sur la lecture de gazettes pour le siècle précédent se trouve dans les *Tracas de Paris* de Colletet, sorte de visite guidée satirique dans le Paris des années 1650. Les lecteurs de gazettes se retrouvaient dans les petites boutiques des Augustins :

Tous ces lecteurs de nouveauté
 Dans ces boutiques arrêtez
 L'un à son nez met sa lunette,
 Afin de lire la Gazette,
 Escrite en prose, escrite en vers.
 Des nouvelles de l'univers.
 C'est un plaisir pour ces lectures,
 De voir les diverses postures.
 Parmi ces gens, en voilà deux,
 Fichez tout droits comme des pieux ;
 D'autres rangez sous estalages,
 Tout ainsi comme des images ;
 Ceux-là, dessus un banc pressez ;
 Ceux-cy, dans la porte entassez :
 Car chaque boutique est si pleine,
 Qu'on n'y sçauroit tenir qu'à peine.
 Celuy qui lit plus promptement,

⁴⁷⁹ Voir parmi les nombreux ouvrages collectifs, Henri Duranton, Claude Labrosse, Pierre Rétat (dir.), *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1993 ; Henri Duranton et Pierre Rétat, *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Centre d'études du XVIII^e siècle, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999 ; Centre d'Études du XVIII^e siècle de l'Université Lyon II, *Études sur la presse au XVIII^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978, n°3 ; *L'Information à l'époque moderne*, actes du colloque de 1999, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2001 ; Pierre Rétat (dir.), *Le Journalisme d'Ancien Régime, questions et propositions*, Centre d'études du XVIII^e siècle de l'université Lyon II, Presses universitaires de Lyon, 1982 ; Malcolm Cook, Annie Jourdan (dir.), *Journalisme et fiction au XVIII^e siècle*, Bern, Peter Lang, « French Studies of the Eighteenth and Nineteenth Centuries », 1999 ; Pierre Rétat (dir.), *La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle, S.V.E.C.*, Oxford, Voltaire Foundation, 2001 ; Jeremy D. Popkin, *News and Politics in the Age of Revolution : Jean Luzac's « Gazette de Leyde »*, Ithaca, Cornell University Press, 1989 ; *Revolutionary News : the Press in France, 1789-1799*, Durham/London, Duke University Press, 1990 ; Hans-Jürgen Lüsebrink, Jeremy D. Popkin (dir.), *Enlightenment, Revolution and the Periodical Press*, Oxford, Voltaire Foundation, 2004 ; Jack R. Censer, Jeremy D. Popkin (dir.), *Press and Politics in pre-revolutionary France*, Berkeley/London, University of California Press, 1987 ; Jack R. Censer, *The French Press in the Age of Enlightenment*, London/New York, Routledge, 1994 ; *Prelude to power : the Parisian Radical Press, 1789-1791*, Baltimore/London, Johns Hopkins University Press, 1976.

⁴⁸⁰ Saint-Simon, *Mémoires, op. cit.*, t. I, p. 244 [1695] : « Il avait soin de se faire toutes les gazettes d'Hollande [...] ».

⁴⁸¹ Casanova, *Histoire de ma vie*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1993, t. I, p. 871, cité par Denis Raynaud, Chantal Thomas, « Introduction : la sixième fenêtre » dans Denis Raynaud, Chantal Thomas (dir.), *La Suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, Lyon, P.U.L., 1999, p. 8.

Preste à l'autre un commencement ;
Un autre curieux demande
Une Gazette de Hollande,
Et celui-ci celle d'Anvers⁴⁸².

On ne trouve rien de tel dans les lettres de Sévigné : autant il lui arrive souvent de se représenter lisant dans son cabinet des traités de morale, des ouvrages historiques etc., autant il est plus rare qu'elle avoue se précipiter sur un périodique, excepté en période de campagnes militaires. Sévigné fait montre d'une curiosité prononcée pour les nouvelles en période de guerre : « J'ai vu, ma bonne, que j'étais comme vous : je me moquais de Copenhague et des gazettes, mais la campagne et l'intérêt qu'on prend aux affaires générales, fait changer d'avis. Je les lis toutes avec empressement, et vous aime de même⁴⁸³ » ; « Par la même raison que je lis toutes les gazettes, vous croyez bien que je regarde la carte ; nous en avons ici de belles et de particulières⁴⁸⁴. » À l'occasion des victoires de Fleurus, le 1^{er} juillet 1690, et de Béveziers, le 10, Sévigné se procure différentes gazettes, agrémentées d'un autre type de document – la carte⁴⁸⁵ – après avoir évoqué les *Te Deum* de la victoire chantés à Versailles les 9 et 17 juillet et à Notre-Dame de Paris les 15 et 20. On retrouve ici les différents modes d'appropriation, de familiarisation avec l'actualité évoqués par Michèle Fogel⁴⁸⁶. Dans une lettre à son frère en 1672, Pierre Bayle ironise sur les compétences géographiques acquises, à l'occasion de la campagne de Hollande, par tous les curieux que les nouvelles de la guerre intéressent :

J'écrivis hier une lettre à mon père assez longue sans luy parler de rien qui me concernât. Et certainement j'avois la tête si pleine des guerres de Hollande que je ne trouvois dans mon imagination que des choses qui se rapportoient à cela, car si vous ne le savez pas, les nouvelles de la guerre occupent si universellement tout le monde dans ces quartiers que les plus muets ont de quoy fournir à la conversation, parce qu'elle ne tourne que sur des

⁴⁸² P.L. Jacob [pseudonyme de Paul Lacroix], *Paris ridicule et burlesque au XVII^e siècle*, Paris, Adolphe Delahays, 1859, p. 279-281. François Moureau cite aussi une anecdote du *Segraisiana*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1721, p. 170 : « La Gazette de France est la meilleure de toutes les gazettes, on ne la lit pas à la Cour mais Mademoiselle [*la fille de Gaston d'Orléans*] avait soin de se la faire lire afin de savoir en général ce qui se passait dans l'Europe », cité dans *La Plume et le plomb, Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, P.U.P.S., 2006, p. 460.

⁴⁸³ 12 juillet 1690, III, 912

⁴⁸⁴ 19 juillet 1690, III, 918.

⁴⁸⁵ « Parcourant de branche en branche l'arborescence des réseaux postaux, le lecteur percevait le théâtre de l'information comme un labyrinthe sans l'aide des cartes, plus souvent annoncées dans les journaux savants que dans les gazettes. Du Val, de Fer, Nollin et Sanson les multiplièrent à la fin du siècle pour éclairer sur les conflits en cours, ou rendre compte de leurs résultats. Vendues « collées » en atlas, mais aussi en feuilles au prix moyen de dix sols l'unité qui amortissait les frais à partir de deux cent cinquante exemplaires, ces cartes pouvaient être consultées suspendues à la devanture des libraires-géographes du quai de l'Horloge. », Jean-Pierre Vittu, « Le peuple est fort curieux de nouvelles » : l'information périodique dans la France des années 1690 », art. cit., p. 141. Voir également Pierre Rézat, « Aux confins de la presse : informations graphiques et informations écrite. Récits et plans de bataille » dans Pierre Rézat (dir.), *Le Journalisme d'Ancien Régime, questions et propositions*, op. cit., p. 167-182

⁴⁸⁶ Michèle Fogel, *Les Cérémonies de l'information*, op. cit., p. 76.

matieres de la competence des plus idiots, à savoir sur la prise d'une ville, sur on dit qu'un tel a été tué, qu'un autre a fait merveilles, qu'un tel prince passe la nuit au bivouac &c. Et cela est si vray que je connoy un marchand qui vend pour une pistole de cartes de Hollande à 6 sous piece depuis 15 jours tant il y a de gens curieux de voir la situation d'un pays que le Roy parcourt par ses victoires que l'on pourroit conter par les jours qu'il est en voyage. Il n'est point d'homme si ignorant en geographie par icy qui ne sache sur quelle riviere est situé Mastric, Liege, Rhinbergue, Vesel, le fort de Schenck, et par où il faut passer pour aller à Utrecht, Amsterdam, quelles villes on trouve depuis Orsoi en passant par le duché de Gueldres jusques à Rotterdam⁴⁸⁷.

À ne se fier qu'aux mentions qu'un épistolier daigne faire des gazettes – il est plutôt rare d'afficher une dette à leur égard, il est de bon ton de les mépriser ou de leur accorder peu de crédit –, on prend le risque évident de minorer l'importance de ces lectures. Y a-t-il peu de mentions des gazettes parce qu'on les lit peu ou parce qu'on ne revendique pas de telles lectures à ses correspondants ? Comme l'indique Stéphane Haffemayer, à propos de la seule *Gazette*, le périodique fondé par Renaudot :

on ignore tout ou presque des pratiques de lecture de la *Gazette* ; c'est d'une évidence banale, mais nous devons raisonner à partir de ce postulat : le lecteur d'Ancien Régime lit ce premier périodique avec une attente, selon des modalités, à partir d'une perspective, qui lui sont propres, avec un regard ou un œil critique qui appartiennent à un paysage mental que nous avons peine à reconstituer fidèlement [...]. Dès l'origine de la presse, l'intérêt pour l'actualité – le « nouvellisme » – été entaché de discrédit et considéré comme une occupation frivole et indigne d'un amateur de belles-lettres ; pour cette raison, probablement, peu de contemporains ont avoué leur penchant pour la lecture du premier périodique⁴⁸⁸.

Entreprendre de comparer systématiquement les livraisons hebdomadaires de la *Gazette* par exemple aux courriers envoyés par Sévigné à Grignan est une tâche à part entière qui dépasse le cadre de cette étude⁴⁸⁹. Ce sont les mentions explicites qui seront l'objet d'une analyse, afin d'observer, autant qu'il est possible, les jugements portés par Sévigné sur les différentes gazettes qu'elle dit avoir eues entre les mains ; afin également d'en tirer des conclusions –

⁴⁸⁷ « 18. Pierre Bayle à Jacob Bayle, A Geneve le 2 juillet 1672 », *Correspondance, op. cit.*, t. I, p. 108-109. Pour une comparaison des différentes gazettes sur le même événement et une comparaison entre lettres et gazettes, voir « 64. Pierre Bayle à Vincent Minutoli, A Rouen, le 10 novembre 1674 », *Correspondance, op. cit.*, p. 300 : « j'ay veu des lettres ecrites par des officiers à leurs parens, tout a fait conformes à ce que le gazetier de Paris en a publié, ce qui m'a fort persuadé que Mr de Turenne a eu la victoire, car j'ay toujours remarqué que les gens de guerre francois parlent plus souvent des occasions où ils ont été battus que de celles où ils ont battu etc. »

⁴⁸⁸ Stéphane Haffemayer, *L'Information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 287.

⁴⁸⁹ Pour un exemple fructueux de comparaison minutieuse entre lettre et gazette, voir Gilles Feyel, « Renaudot et sa pratique du journalisme » dans *Théophraste Renaudot, L'homme, le médecin, le journaliste, 1586-1986*, Colloque tenu le 29 novembre 1986 sous la présidence de Jean Imbert, Paris, Institut français de presse et de sciences de l'information, 1987, p. 68-106.

prudentes – sur les usages qu'elle fait de ces imprimés qu'on voit notamment être monnaie d'échange entre correspondants. Avant de commencer, on signalera encore deux difficultés :

1. C'est l'éditeur qui fait le choix des italiques (ou non) à accorder au mot « gazette ». Or, dans le cas du périodique de Renaudot, la confusion est possible entre la gazette réelle appelée *Gazette* (presque jamais *Gazette de France*) et le sens figuré, enregistré par les dictionnaires de l'époque : « causeur, ou causeuse, qui redit ce qu'il entend dire, qui le rapporte aux autres⁴⁹⁰ » ; « une femme qui sçait toutes les nouvelles de son quartier & qui les va publier en tous les lieux de sa connaissance⁴⁹¹ » ; « une personne qui est curieuse d'apprendre des nouvelles, & qui les va publier par tout⁴⁹² ». Or, chez Sévigné, une hésitation est, par exemple, possible dans une lettre envoyée à Mme de La Fayette le 24 juillet 1657 : « Je ne sais point de nouvelles pour vous mander aujourd'hui, car il y a trois jours que je n'ai vu la *Gazette*⁴⁹³ ». Ici *a priori* avec la majuscule et l'italique, Duchêne semble opter pour l'imprimé. Or, la note qui suit cette phrase suggère l'inverse, l'éditeur y signale une note de l'édition Perrin de 1751 : « “c'est-à-dire de Mme de Lavardin qui aimait beaucoup les nouvelles et qui en quêtait partout” (note des *Lettres choisies*) »⁴⁹⁴. En outre, dans l'index qui figure à la fin du tome III, à « Gazette », Duchêne ne retient pas cette référence, semblant entériner l'interprétation de la note. Ce détail a son importance au moins dans l'étude des sources d'information et des lieux de savoir manifestés par Sévigné : source écrite (la *Gazette* de Renaudot) ou orale (Lavardin), référence ou appropriation métaphorique ? Il semble que l'alternative reste ouverte, même si la reconstitution de l'emploi du temps de Sévigné telle que la lettre le raconte permet de penser qu'il y a plus de trois jours que Sévigné n'a vu Mme de Lavardin avec qui elle était allée rendre visite à Mlle de Montpensier, rentrée récemment d'exil. D'ailleurs, Stéphane Haffemayer qui signale cette citation de Sévigné dans son étude de la *Gazette*, s'en sert de preuve du lien entre lecture de la *Gazette* et accès aux nouvelles, ne retenant pas l'hypothèse selon laquelle qu'il s'agirait en fait de Mme de Lavardin⁴⁹⁵.

2. Concernant les gazettes de langue française imprimées en Hollande, Duchêne choisit de considérer que chaque fois que Sévigné parle de la *Gazette de Hollande* (titre qui n'a jamais existé en tant que tel), il s'agit de la *Gazette d'Amsterdam* : « On appelait

⁴⁹⁰ Pierre Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, 1680.

⁴⁹¹ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690.

⁴⁹² *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.

⁴⁹³ À La Fayette, 24 juillet 1657, I, 43

⁴⁹⁴ I, 876. Voir également la note 5 de la page 581, II, 1375 : « comme dans les lettres des Rochers (l.433, p. 115 sq.) à propos de la fille de Mme de Tarente, ce qui leur donne l'allure des gazettes chères à Mme de Lavardin (t. I., n. 5, p. 43) ».

⁴⁹⁵ Stéphane Haffemayer, *L'Information dans la France du XVII^e siècle*, op. cit., p. 23.

couramment ainsi la *Gazette d'Amsterdam*, publiée en Hollande à partir de 1663, par des réfugiés français⁴⁹⁶ ». Or, à lire certaines remarques d'Eugène Hatin, il peut être permis d'en douter :

Pour faire cesser une confusion qui dure depuis tantôt deux cents ans, je dirai qu'il n'y a jamais eu de gazette portant le titre de *Gazette de Hollande*, comme on dit toujours, et qu'il n'en est point qui mérite qu'on lui donne ce titre par préférence aux autres ; l'usage s'était introduit de désigner sous ce nom toutes les feuilles venant de la république des Provinces Unies et aussi ajouterai-je de mettre sur le compte des gazettes toutes les iniquités imputables à une foule d'écrits de toute nature, plus ou moins périodiques, que la Hollande déversait sur la France. Chaque ville principale eut sa gazette française, quand elle n'en eut pas plusieurs⁴⁹⁷.

Dans l'Index, on trouve une entrée « Gazette de Hollande » ; il était difficile de faire autrement et il est sans doute impossible de distinguer, vu le caractère allusif des mentions qu'en fait Sévigné, l'origine exacte de ce que Sévigné et de nombreux contemporains appelaient « Gazette de Hollande ». On pourra à tout le moins considérer que « gazette de Hollande » est une appellation générique signalant une même provenance, l'étranger, par opposition aux imprimés français, soumis à un plus grand contrôle⁴⁹⁸.

Parmi les trois périodiques à privilège que sont *La Gazette*, le *Mercure galant* et *Le Journal des savants*, Sévigné fait uniquement référence aux deux premiers. Elle mentionne aussi la problématique *Gazette de Hollande*, la *Gazette de Flandre*, une seule fois ; Bussy-Rabutin cite un extrait de la *Gazette de Besançon*⁴⁹⁹. Le reste du temps, Sévigné utilise le terme générique « gazette », toujours au pluriel : « Voilà des gazettes ; lisez l'endroit de Liège et de Paris⁵⁰⁰ » ; « Je vous répondrai qu'elle [la guerre] est plus déclarée dans les gazettes qu'ici [à Paris]⁵⁰¹ » ; « Nous lisons ici les gazettes ; j'avais trouvé fort plaisant l'endroit que

⁴⁹⁶ I, 1081, note 4 de la p. 247.

⁴⁹⁷ Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteints dans les ventes publiques, etc. précédé d'un essai historique et statistique sur la naissance et les progrès de la presse périodique dans les deux mondes*, Paris, Firmin Didot Frères, fils et cie, 1866, p. 83.

⁴⁹⁸ Sur cette question des différents imprimés ayant porté le nom « gazette de Hollande », voir Pierre Réat (dir.), « *La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle* », S.V.E.C., Oxford, Voltaire Foundation, 2001, p. 3-4 : « Si l'on met à part plusieurs gazettes publiées à Amsterdam depuis au moins les années 1620, il y a eu à partir des années 1660 plusieurs « gazettes d'Amsterdam » soit sous ce titre même, soit en une succession d'ailleurs complexe et assez obscure de formes et de titres variés [...]. Elle capte en France, à son profit exclusif, l'appellation « gazette d'Hollande », qui jusque dans les premières années du XVIII^e siècle s'appliquait à une nébuleuse de gazettes publiées dans différentes villes des Provinces Unies ». Voir p. 17-25 pour les différentes « gazettes d'Amsterdam ».

⁴⁹⁹ Voir les tableaux récapitulatifs en fin de chapitre.

⁵⁰⁰ I, 528.

⁵⁰¹ I, 615.

vous y avez remarqué⁵⁰² ». Notons pour l'instant que pour l'épistolière « gazette » est avant tout un terme générique désignant un ensemble de productions écrites (pas toujours lues sous forme imprimée, parfois recopiées par extraits par ses correspondants) à visée informative. On y reviendra à la fin du chapitre, la « gazette » est peut-être surtout un type d'organisation textuelle possible, adopté par endroits dans la correspondance.

Les mentions de ces différentes parutions ne sont pas assez nombreuses pour nous permettre de tirer des conclusions sur la régularité de lecture, sur l'assiduité de l'épistolière (pas de mention d'abonnement par exemple). Il y a, cependant, dans la longue durée de la correspondance, des périodes plus gazetières que d'autres, de même pour le *Mercuré galant*, des lieux plus associés que d'autres à sa lecture. Excepté la présence aux sermons, aux exécutions publiques et les visites – de plus en plus rares – à la cour⁵⁰³, elle est rarement témoin de ce qu'elle raconte : son savoir est majoritairement de seconde, voire de troisième main. Pour chacun des trois journaux récurrents, il n'est guère possible de tirer des conclusions générales sur une manière de lire, les pratiques de lecture de gazettes de Sévigné et de son cercle, les références à ces lectures étant trop peu nombreuses au regard de la durée de la correspondance. Les dates de mention ne sont pas significatives : tout au plus peut-on signaler qu'aucune lettre dont nous ayons gardé la trace ne fait mention du *Mercuré galant* au moment de sa première parution, en 1672. La première référence à ce journal nouveau n'intervient que huit ans après, en 1680. Alors qu'en 1678, à la parution de *La Princesse de Clèves*, un dialogue critique à trois – Sévigné, Bussy-Rabutin, Corbinelli – s'amorce, accompagné de la lecture de Valincour⁵⁰⁴, aucune trace de la lecture des numéros du *Mercuré galant* consacrés à la critique de la nouvelle n'est repérable⁵⁰⁵. De plus, on constate que Sévigné semble ne lire ou ne s'intéresser au *Mercuré galant* que lorsqu'elle réside en Bretagne, aux Rochers, ce qui correspond d'ailleurs au cas de figure imaginé par Donneau de Visé dans sa lettre à « la dame éloignée de Paris » : « Il n'estoit pas besoin de me faire souvenir que lorsque vous partîtes de Paris, je vous promis de vous mander souvent des nouvelles capables de nourrir la curiosité des plus Illustres de la Province⁵⁰⁶ ». On peut voir encore que les mentions de gazettes ne sont pas réservées à un destinataire en particulier ;

⁵⁰² À Nantes, 20 septembre 1675, II, 105.

⁵⁰³ Voir chapitre 4 « Du témoignage ».

⁵⁰⁴ Valincour, *Lettres à Madame la Marquise*** sur le sujet de la Princesse de Clèves* [1678], éd. Christine Montalbetti, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2001.

⁵⁰⁵ Comme indiqué plus haut, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait aucune mention du *Mercuré* entre 1673 et 1677 puisque sa parution fut arrêtée.

⁵⁰⁶ Donneau de Visé, *Mercuré galant*, *op. cit.*, p. 1.

Sévigné commente les gazettes avec d'autres que sa fille, elle ne réserve pas « l'aveu » de ce type de lectures uniquement à ses proches.

Un seul passage d'une lettre renseigne sur la pratique sociale de lecture : en effet, les gazettes sont accessibles soit par abonnement, soit, c'est moins repérable, par système d'échange. De manière générale dans la correspondance, si l'on voit circuler des gazettes d'un correspondant à l'autre, on ne sait jamais si les périodiques sont des prêts au deuxième degré, des achats... Il n'est pas toujours possible non plus de savoir s'il s'agit de passages recopiés, de copies manuscrites d'imprimés ou bien de véritables « pièces jointes ». Dans l'extrait de lettre qui suit, Sévigné revient sur un envoi de sa fille, un numéro du *Mercurie galant* qui racontait la réception organisée par M. de Vivonne en l'honneur du comte et de la comtesse de Grignan en visite à Marseille :

Si je ne vois point le *Mercurie galant*, ce n'est pas par être au-dessus [*sic*] ; c'est que je ne m'en avise point. S'il est à Vitré, je le verrai assurément ; je serais ravie de voir les qualités de l'âme de la brue de Louis. J'aurais été charmée de cet endroit, et encore plus d'y trouver votre voyage de Marseille⁵⁰⁷.

Vous m'en parlez vraiment d'une façon trop plaisante ; je vous remercie de l'endroit que vous m'avez envoyé. Si je croyais y retrouver encore la belle Mlle de Sévigné et la fête sur les galères que M. de Vivonne n'a point donnée à Mme la comtesse de Grignan, je ferais la dépense de l'acheter, mais craignant aussi de n'y pas voir des relations de vos fêtes nocturnes de Rochecourbière, je me contenterai de l'emprunter à Vitré⁵⁰⁸.

Pour justifier son choix de l'emprunt contre l'achat, Sévigné imagine d'autres numéros possibles où se trouveraient les récits qui l'intéressent, essentiellement les récits concernant sa fille. Excepté cette lettre qui permet au moins de supposer que tous les autres numéros du *Mercurie galant* arrivent à Vitré et qu'ainsi Sévigné peut se dispenser de les acheter pour seulement les emprunter, on ne trouve dans la correspondance aucune trace d'un abonnement régulier, ni d'un achat chez un libraire.

Sur le contenu suscitant l'intérêt dans la lecture des périodiques, il n'est pas inintéressant de comparer les commentaires de Sévigné aux remarques d'un lecteur de la *Gazette* étudiées par Stéphane Haffemayer : l'historien commente les annotations manuscrites faites en marge des exemplaires par un lecteur dont on sait qu'il était contemporain de la parution. Il tire de cette analyse plusieurs constats : d'abord « les informations nécrologiques de la *Gazette*, parfois dûment soulignées par notre lecteur confirment que celles-ci vont bel et

⁵⁰⁷ 9 juin 1680, II, 967.

⁵⁰⁸ 21 juin 1680, II, 980.

bien à la rencontre des intérêts d'une aristocratie provinciale soucieuse d'être informée sur ce sujet mondain⁵⁰⁹. » Ensuite, Haffemayer repère des ajouts de précisions, des modifications de certains détails ; des soulignements aussi ; des réactions de désaccord. Il conclut : « la lecture de la *Gazette* au milieu du XVII^e siècle n'est pas une lecture égocentrique ; elle étanche une soif d'informations et s'apparente à un phénomène social : on la lit pour être informé, mais aussi pour en informer des proches ou ses relations⁵¹⁰ ». Un certain nombre de conclusions s'appliquent aux traces de lecture des gazettes par Sévigné. On trouve dans les échanges épistolaires de la marquise la marque de cet intérêt pour l'obituaire, l'équivalent du « Carnet » du *Monde* aujourd'hui. Ce qui semble intéresser Sévigné et son cercle, ce sont, au premier chef, les informations à caractère familial : « Lisez un peu dans le *Mercure galant* la généalogie de F[eydeau] et vous verrez qu'il n'y a pas que cette maison-là de noble et d'illustre dans le monde, et que le feu Grand Maître s'est trompé quand il a cru ne pas tirer de là tout son éclat⁵¹¹ » ; « M. de Saint-Amans a bien mieux marié sa fille que M. D[ouilly], mais voyez le *Mercure galant* du mois de février et vous verrez que c'est une maison que la maison de D[ouilly]⁵¹² ». Depuis Paris et chacun à leur tour, les époux Coulanges signalent à Sévigné qui est à Grignan avec sa fille des récits généalogiques sur les « bonnes » maisons, à l'occasion de nouvelles concernant des mariages et des alliances entre familles. Cette importance accordée aux naissances, mariages, et morts est confirmée par un vœu post mortem rapporté par Sévigné :

La bonne des Hameaux est décédée, comme dit M. de Coulanges. Elle a voulu qu'on mît sa mort dans la *Gazette* afin que les amis qu'elle a encore dans les pays étrangers priassent Dieu pour elle ; elle a prié qu'on sonnât à Saint-Paul la grosse sonnerie, et un gentilhomme qui demeure chez elle de ne point jouer le jour de sa mort⁵¹³.

On le voit avec ces deux exemples, le premier type de rapport repérable entre gazette et lettre est la complémentarité par renvoi de lecture. Le correspondant délègue la tâche informationnelle restante à une gazette : soit par le conseil de lecture, soit par l'accompagnement du document joint au paquet épistolaire. Ce procédé est repérable aussi dans la correspondance de Malherbe qui joint à ses lettres à Peiresc des « documents,

⁵⁰⁹ Stéphane Haffemayer, *L'Information dans la France du XVII^e siècle*, op. cit., p. 294.

⁵¹⁰ *Ibid.*, p. 296.

⁵¹¹ de Mme de Coulanges, 9 juin 1695, III, 1102.

⁵¹² de Coulanges, 14 mars 1696, III, 1150. *Mercure galant* de février 1696, p. 171-172.

⁵¹³ 22 mars 1680, II, 882.

mémoires de l'époque, procès-verbaux d'événements tels que l'assassinat d'Henri IV [...] ainsi que des plans très précis dessinés⁵¹⁴ ».

Sévigné prépare le terrain de la lecture à son destinataire, en facilitant l'accès par la mention, sous forme de titre allusif, du passage considéré comme digne d'intérêt. Ces envois avec « marque-page » sont créateurs d'un type de lecture qui n'est ni une lecture solitaire, « égocentrique » (Haffemayer), ni une lecture collective, comme c'est le cas dans les réunions en société (lecture à haute voix de romans, son fils Charles lisant *Don Quichotte* en petit comité), mais une lecture en commun. Malgré l'éloignement géographique, l'envoi et la notation manuscrite d'un passage ou la simple indication permettent une lecture en partage. Signe d'une appropriation de l'imprimé, cette pratique de la notation (qu'elle soit réelle, manuscrite ou virtuelle, inscrite dans la lettre, mais pas dans l'imprimé envoyé) manifeste un premier tri, une sélection du lecteur que tout n'intéresse pas à degré égal, comme le soulignait déjà Renaudot dans la préface à la première édition en volume de sa gazette :

Les Capitaines y voudroient rencontrer tous les jours des batailles et des sieges levez ou des villes prises : les plaideurs, des Arrests en pareil cas : les personnes devotieuses y cherchent les noms des Predicateurs [...]. Ceux qui n'entendent rien aux mysteres de la Cour, les y voudroient trouver en grosse lettre. Tel s'il a porté un paquet en Cour, ou mené une compagnie d'un village à l'autre sans perte d'homme, ou payé le quart dernier de quelque mediocre office, se fasche si le Roy ne void son nom dedans la Gazette⁵¹⁵.

Défilé de possibles mécontents, cette liste de Renaudot évoque surtout les personnes remplissant un office (métiers des armes, gens de robe, officiers royaux) ou celles d'un caractère particulier (la dévotion, la curiosité curiale) : à lire la correspondance de Sévigné, il aurait pu rajouter la noblesse cherchant à s'assurer de la permanence des grandes lignées. On verra plus loin que le manque de reconnaissance des grandes actions des nobles est le principal reproche que Sévigné adresse aux gazettes. Comme en fait foi la fin de la citation de Renaudot, la *Gazette* est un organe de reconnaissance, de présentation de soi ou des siens, il importe d'y figurer car être dans la *Gazette* c'est (surtout) être sous le regard des autres, être reconnu par le Roi aux yeux de tous.

⁵¹⁴ Ulrike Michalowsky, « Malherbe épistolier » dans Bernard Bray, Christoph Strosetzki (dir.), *Art de la lettre, art de la conversation, op. cit.*, p. 211.

⁵¹⁵ *Recueil des gazettes, op. cit.*, p. 6.

A. « LA GAZETTE VOUS DIRA LE RESTE » : COMPLÉMENTARITÉ ET CONCURRENCE

Toute information est toujours en circulation. Elle ne se limite pas au trajet entre un informateur et un informé, comme on l'a vu au chapitre précédent : tout informé peut devenir informateur et l'épistolière apparaît bien souvent comme un relais.

Ces envois d'imprimés – ou d'extraits d'imprimés recopiés – participent d'une fiction de présence dans laquelle s'établit l'équivalence de la personne et de l'écrit. Si l'on savait déjà à quel point le texte de Sévigné que nous lisons est en partie fabriqué par les éditeurs successifs, on a peut-être moins conscience de lire un texte incomplet, tronqué. L'étude des rapports de Sévigné aux documents de son temps signale les alentours d'une lettre de Sévigné : un paquet contient souvent bien d'autres textes que celui que nous lisons : des fragments de gazettes, annotés ou recopiés, des lettres et billets écrits par d'autres, des « relations » dont on ne sait pas toujours si elles sont imprimées ou manuscrites...⁵¹⁶ On mesure l'importance de la matérialité épistolaire : une lettre de Sévigné est ainsi à replacer, à imaginer avec tout un continent informationnel, disparu au moment de l'édition de la correspondance, comme Collas le signalait déjà à propos de l'édition de la correspondance de Chapelain. Ces textes absents, indiqués seulement, dont il ne reste que des traces sont à prendre en considération, dès lors qu'on essaie d'articuler les relations entre lettre et gazette. Commentant la liste des morts de la bataille de Fleurus, Sévigné termine ce chapitre de lettre par le signal d'un envoi : « Je vous envoie le petit *Bigorre*, parce que le voilà. Mme de Lavardin m'envoie une bonne relation, plus exacte et prise en bon lieu. Vous en aurez toutes

⁵¹⁶ Ce phénomène a été souligné pour la correspondance de Jean Chapelain par son éditeur Tamizey de Laroque, à propos d'un extrait de lettre à Balzac du 19 février 1640 : « “Vous m'avez appris bien des nouvelles tirées de la Gazette de Mr de Thou et toutes vraies comme je l'ay vérifié depuis.” Note : Au lieu de toutes ces nouvelles, on ne trouve dans la lettre de Balzac que cette phrase : “J'avois bien en revanche plusieurs nouvelles à vous demander [...] monsieur de Thou qui m'a fait l'honneur de se destourner de son chemin pour l'amour de moy, a eu la patience de me les dire, et j'ay esté son auditeur durant vingt quatre heures, qui ne m'ont pas duré vint quatre momens, tant ses narrations ont esté agréables.” On voit que la lettre de Balzac a été déplorablement tronquée, et il est facile de constater que plusieurs autres de ses lettres ont subi le même sort. », *Lettres de Jean Chapelain de l'Académie française*, éd. Philippe Tamizey de Laroque, septembre 1632-décembre 1640, t. I, Paris, Imprimerie nationale, 1880, « Collection de documents inédits sur l'histoire de France », p. 575.

Même pratique dans la correspondance entre Naudé et Grémonville, ambassadeur français à Venise : « Je vous écris plustost par devoir que par nécessité, puis que je n'ay aucune nouvelle différente de celles que Messieurs du Puy vous peuvent envoyer, et je ne vous envoie pas mesme la lettre du gentilhomme vénitien publiée icy depuis deux jours seulement sur l'esperance que j'ay que lesdictz sieurs ou Monsieur de Lionne, à qui Cramoisy a porté une bonne partie des exemplaires, vous la pourront envoyer. Joint que ne sachant point encore si vous estes curieux de ces petites pieces imprimées, si quelqu'uns de vos amis on charge de vous les envoyer et par quel moien ie le porrois faire au cas que vous les eussiez agreables de ma main, cela dis-ie est cause que j'attendré vos ordres pour les executer es autres occasions semblables qui se pourroient presenter à l'advenir. », *Lettres de Naudé à Grémonville*, éd. Kathryn Willis Wolfe et Phillip J. Wolfe, Paris, Seattle, Tübingen, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 1986, p. 26.

des meilleures. C'est aussi pour causer sur un grand événement, comme on fait toujours, que je vous conte tout ceci⁵¹⁷ ». Ce signalement d'envoi s'achève sur une nouvelle justification associée à la pratique informationnelle. Le partage de données factuelles se veut un prélude à conversation ; il s'agit d'installer son correspondant dans une égalité de savoir, avant de pouvoir échanger avec lui sur les causes d'un événement, sur les motivations des acteurs, sur les leçons éventuelles à tirer du présent. La métonymie du « petit Bigorre » est le symétrique inversé de la « gazette ». Dans un cas, l'imprimé s'applique à une personne, comme en atteste le deuxième sens de *gazette* recensé dans les dictionnaires du temps ; dans l'autre cas, c'est la personne qui crée le nom du genre : le « Bigorre » devient le périodique manuscrit d'informations. Quant à la « relation » transmise par Mme de Lavardin, dite « la gazette », on ne sait s'il s'agit d'un occasionnel imprimé, d'une lettre semi-privée ou d'un feuillet de gazette. Ce qu'il faut surtout retenir c'est le souci de diversifier les envois, et donc les versions, d'être en possession du plus de sources possibles, puisque Sévigné en promet d'autres à venir (« vous en aurez »). Cette promesse d'exhaustivité n'est pas synonyme d'absence de sélection (« toutes des meilleures »).

Quand c'était possible, Roger Duchêne, comme son prédécesseur Émile Gérard-Gailly, a toujours pris soin de replacer, en police plus petite, les lettres insérées dans le paquet. Celle du 19 juillet 1675 à Mme de Grignan par exemple contient, outre le texte sévignéen, un billet de Mme de Vins et une courte lettre de l'ambassadeur Courtin⁵¹⁸. Ces pièces insérées permettent de comprendre en partie pourquoi on ne trouve aucune citation de gazettes, au moins explicite, dans le corps de la lettre : c'est qu'elles sont jointes à la lettre, ou citées *in absentia* par un renvoi de lecture. En voici quelques exemples :

1. Je vous envoie un joli madrigal et la *Gazette de Hollande* ; j'y trouve l'endroit de Mme Colonne fort plaisant et l'article d'Amsterdam⁵¹⁹.
2. Vous ne me verrez point à Bourbilly ; je vous envoie la *Gazette de Hollande*, qui vous en dira la raison ; voyez l'article de Paris⁵²⁰.
3. Me voici à Paris où je trouve que ces deux messieurs ne sont pas si morts qu'ils l'étaient hier. La maréchale de Villeroy est à l'extrémité. Je ne sais rien de l'armée. Voilà des gazettes ; lisez l'endroit de Liège et de Paris. Voilà aussi la relation de notre grande Princesse⁵²¹.

⁵¹⁷ III, 908. Duchêne réitère, à cette occasion et comme souvent ailleurs, l'affirmation du peu d'importance à accorder au récit d'actualité : « À la mort de Turenne, Mme de Sévigné joint de même une relation à son propre récit, se souciant peu de briller en faisant elle-même la gazette. L'important pour elle est de communiquer avec sa fille : le commentaire des *grands événements* n'est qu'une matière, parmi beaucoup d'autres. », note 1 de la p. 908, III, 1577-1578.

⁵¹⁸ 19 juillet 1675, II, 12.

⁵¹⁹ 8 juillet 1672, I, 553.

⁵²⁰ de Bussy-Rabutin, 27 juillet 1673, I, 587.

⁵²¹ 3 juin 1672, I, 528.

4. Nous lisons ici les gazettes ; j'avais trouvé fort plaisant l'endroit que vous y avez remarqué⁵²².
5. Adieu, ma chère enfant. Que puis-je vous dire qui approche de ce que je sens pour vous ? On m'envoie les gazettes ; vous songez à tout, vous êtes adorable⁵²³.

L'organisation en rubriques géographiques, par lieu de provenance d'une dépêche, de la Gazette de Renaudot et d'autres gazettes permet de désigner immédiatement un « article » ou « petite partie ou division d'un discours, d'un escrit, d'un mémoire » (Académie française), par un nom de ville, soit dans les exemples cités plus haut : Amsterdam, Paris, Liège. L'épistolière balise ainsi les « endroits » de sa lecture à destination de sa fille.

Une autre forme plus distendue de lecture en commun consiste à simplement conseiller une lecture, à y renvoyer sans la joindre au paquet :

1. Je n'en sais pas davantage ; je vous dirai ce que j'apprendrai ce soir. Je vous conseille de faire lire les gazettes ; elles sont très bien faites⁵²⁴.
2. Vous devriez lire les gazettes ; elles sont bonnes et point exagérées, ni flatteuses comme autrefois⁵²⁵.

Enfin, un dernier type de délégation de la tâche informationnelle, plus interventionniste est l'amorce d'une information suivie d'un renvoi avec titre, sujet de l'article et résumé. On peut noter que dans ce cas, la plupart du temps ces renvois sont au futur, sous la forme récurrente « la gazette vous dira » « la gazette vous apprendra le reste ».

1. Adieu, mon fils. M. de Schomberg marche en Allemagne avec 25000 hommes ; c'est pour faire venir plus promptement la signature de l'Empereur. La *Gazette* vous dira le reste⁵²⁶.
2. La *Gazette* vous apprendra, mon cher Comte, que M. de Luynes a donné cette duché à son fils avec la permission du Roi, et M. de Chevreuse, qu'on appellera M. de Luynes le duc de Montfort. Votre fils a des camarades bien titrés⁵²⁷.

La délégation aux gazettes telle qu'elle apparaît dans la correspondance de Sévigné laisse à penser que les gazettes ont effectivement réussi leur pari éditorial – comme en fait foi la préface de Renaudot commentée plus haut : soulager les particuliers d'une tâche ingrate. Se

⁵²² 20 septembre 1675, avec Coulanges II, 105.

⁵²³ 27 septembre 1684, III, 144.

⁵²⁴ 17 janvier 1680, II, 801.

⁵²⁵ 2 février 1680, II, 827.

⁵²⁶ 5 août 1684, à Charles, III, 134.

⁵²⁷ 31 décembre 1688, III, 452.

refusant à faire double emploi, Racine écrit par exemple à Boileau dans sa lettre du 4 août 1687 : « Je laissais volontiers à la *Gazette* à vous parler de l'abbé de Choisy⁵²⁸ ».

Le pendant de cette délégation est l'empiètement, la répétition ou reformulation de contenu.

1. La reine est allée s'enfermer à Poissy avec son fils ; elle sera près du roi et des nouvelles. Elle est accablée de douleur, et d'une néphrétique qui fait craindre qu'elle n'ait la pierre ; cette princesse fait grand pitié. Vous voyez, ma chère bonne, que c'est la rage de causer qui me fait écrire tout ceci, car Monsieur le Chevalier et la *Gazette* vous les diront mieux que moi ; il vous enverra aussi la liste des officiers⁵²⁹.
2. J'avais déjà vu dans la *Gazette* toutes les magnificences de Monsieur l'Ambassadeur ; mais je n'ai pas laissé de prendre un grand plaisir au récit que vous m'en avez fait⁵³⁰.

Cet extrait de lettre semble témoigner d'une équivalence entre source individuelle, orale ou écrite (le chevalier de Grignan) et source institutionnelle, imprimée (la *Gazette* de Renaudot). « Je ne devrais point vous parler de cette grande nouvelle, les gazettes en sont pleines, mais comme nous le sommes aussi, et qu'on ne parle d'autre chose, cela se trouve naturellement au bout de la plume⁵³¹ ». Cette complémentarité prend dans certains cas une forme concurrentielle, comme lorsque Sévigné s'enorgueillit de réserver à son correspondant Guitaut une part d'inédit, absente des gazettes du temps : « Je veux vous dire ce que les gazettes ne disent point⁵³² ». Comme dans l'exemple du chevalier de Grignan mis à égalité avec le périodique de Renaudot, Sévigné se défait de certains sujets sur d'Hacqueville, qui, comme l'abbé Bigorre, rédigeait et envoyait à plusieurs correspondants des bulletins d'information qui eux-mêmes étaient ré-adressés à de nouveaux destinataires.

Libérée d'une partie de sa mission, Sévigné peut s'enorgueillir d'annoncer ce sur quoi les gazettes font silence, soit parce que la nouvelle est trop politique pour ne pas être censurée, soit parce qu'elle est trop insignifiante pour avoir les honneurs d'une publication. Ce partage des tâches prend encore, certes plus rarement, la forme de la concurrence en matière d'inédit : il est agréable d'être en avance sur les nouvelles publiées et imprimées. Tel est le cas dans une lettre où Sévigné peut annoncer en avant-première à sa fille la présentation prochaine au roi de Langlade frondeur repent, secrétaire de cabinet et ami de La Rochefoucauld, nouvelle obtenue de la bouche même du principal intéressé :

⁵²⁸ Jean Racine, « Correspondance », *Œuvres complètes*, éd. Raymond Picard, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1952, t. II, p. 478.

⁵²⁹ 28 février 1689, III, 518.

⁵³⁰ Racine à son fils Jean-Baptiste, 31 septembre 1698, *Œuvres complètes*, op. cit., p. 624.

⁵³¹ 8 novembre 1688, III, 390.

⁵³² 27 avril 1674, I, 694.

Langlade m'est venu voir ce matin, et m'a donné part fort obligeamment de l'honneur qu'il aura dimanche d'être présenté et représenté au Roi par M. de Louvois. C'est encore un secret. Voilà de ces avances qui sont agréables, et que notre bon d'Hacqueville ne savait point ; il vous laissait bravement apprendre ces choses par la *Gazette*. Langlade m'a priée de vous mander ceci de sa part⁵³³.

Si les gazettes avaient entièrement débarrassé les lettres privées ou à diffusion restreinte de leur mission d'information, on ne trouverait plus dans les lettres de et à Sévigné que des nouvelles à caractère familial, concernant la santé, les activités quotidiennes (déplacements, visites, etc.) et ne pouvant intéresser que le destinataire et son cercle de proches – ce que Duchêne appelle les « nouvelles » par opposition aux « informations ». Tel n'est pas le cas et pourtant à intervalles réguliers, les gazettes viennent abrégé un développement surnuméraire au regard de son existence, ailleurs, sur un autre support. C'est là encore le fruit d'une opération de tri, de sélection de lecture : quand les gazettes sont bonnes, on les fournit au destinataire, quand elles ne le sont pas, on prend soi-même en charge le récit ; dans tous les cas, on se prononce à leur sujet : on les commente, on en apprécie la manière.

B. « JE SUIS EN FURIE CONTRE LE *MERCURE GALANT* » : COMMENTAIRE ET CONTESTATION

Il y a un petit éloge pour ce pauvre homme, dans la *Gazette*, qui m'a touché ; c'est une quantité de grandes qualités que j'honore depuis que je suis née. Il a vécu toute sa vie ; il n'a point senti la décadence de son esprit. C'est un bonheur. Je suis assurée que Monsieur le Chevalier, qui lui a des obligations, sentira sa mort⁵³⁴.

Le « pauvre homme », c'est Montausier mort à Paris une semaine avant la date portée sur la lettre à Mme de Grignan. Son éloge funèbre dans la *Gazette* du 20 mai 1690 loue en particulier les vertus chrétiennes dont il a fait preuve avant de mourir. La *Gazette* n'apprend pas à Sévigné la mort de Montausier, pas plus sans doute qu'elle n'informait sur les mariages ; elle renseigne sur les biographies. Sévigné et ses correspondants mettent moins en valeur l'annonce que la saisie d'une existence, d'une lignée disponible dans la *Gazette*. Une règle – qui, comme il se doit, s'accompagne d'exceptions – pourrait être extraite de tous les commentaires, de toutes les remarques faites à l'occasion de la lecture de gazettes : quand il arrive à l'épistolière de louer une gazette – la chose est rare – c'est le plus souvent pour son

⁵³³ 24 novembre 1679, II, 746. Langlade reçut cette grâce en remerciement des services rendus à Louvois pour le mariage de sa fille. Voir 14 juillet 1680, II, 1012 : « Langlade n'est pas plus avancé qu'il était dans le pays de la fortune. Il a fait la révérence au pied de la lettre, et puis c'est tout. Cet article était bien malin dans la gazette. »

⁵³⁴ 24 mai 1690, III, 882.

style, quand il s'agit de pièces rhétoriques, un éloge funèbre par exemple ; chaque fois qu'elle la blâme, c'est pour un défaut de contenu. La contestation de contenu concerne exclusivement des absences, des lacunes dans les récits de campagne militaire. Une fois encore, on constate que la lecture de gazettes n'a pas pour but de s'informer mais plutôt de vérifier, de compléter, d'avoir des détails, de confronter des versions. On lit pour retrouver la louange des actions d'un proche qui s'est rendu digne de son nom. Lorsqu'en juillet 1655, les troupes françaises menées par Turenne et La Ferté prennent aux Habsbourg d'Espagne la place forte de Landrecies, Sévigné conteste le récit de la *Gazette* qui ne mentionne Bussy-Rabutin qu'en passant :

Le gazetier parle de vous légèrement ; bien des gens en ont été scandalisés, et moi plus que les autres ; car je prends plus d'intérêt à tout ce qui vous touche. Ce n'est pas que je ne vous conseille de quitter Renaudot de ses éloges, pourvu que M. de Turenne et Monsieur le Cardinal soient toujours bien informés de vos actions⁵³⁵.

À en croire le commentaire inséré par Bussy-Rabutin dans ses *Mémoires*, en introduction à la lettre de sa cousine, ce fut chose faite : « le lendemain [26 juillet] je reçus cette Lettre de Madame de **** qui me l'écrivit transportée de joie des heureux succès de mes gardes de Landrecy⁵³⁶, que le Maréchal de Turenne avait fort louées à la Cour⁵³⁷ ». Ce qui compte c'est que les bonnes actions se sachent (« pourvu que »). La gazette sert à créer ou confirmer la renommée, à publier l'honneur. Ce phénomène est noté par Gilles Feyel :

La noblesse d'épée et la haute robe donnent au roi les officiers qui commandent en ses armées. Anxieuse du sort d'un père, d'un époux ou d'un fils, cette élite sociale attend de Renaudot les nouvelles les plus rapides et les plus exactes des derniers combats. Dans ce monde régi par les lois exigeantes de l'honneur, le « paraître » compte tout autant, voire plus que l'« être ». Cette noblesse se complaît à l'image d'elle-même que lui renvoie le miroir de la *Gazette*, une image toute d'excellence, de courage, d'abnégation⁵³⁸.

Dans un long réquisitoire épistolaire contre les gazettes, jugées trop partisanses, toujours dans l'excès de louange ou de blâme mais jamais dans le juste milieu du compte rendu, Pierre

⁵³⁵ À Paris, 14 juillet 1655, I, 31. Voir le « Journal du siège de Landrecy et de la campagne de 1655 » dans *Les Mémoires de messire Roger de Rabutin comte de Bussy, lieutenant général des armées du roi et mestre de camp général de la cavalerie légère*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1987, p. 249 et suivantes. Sur le rôle militaire attribué à Bussy-Rabutin par Turenne, voir Jacqueline Duchêne, « Bussy à la guerre ou les silences du maréchal de Turenne, XVII^e siècle, n° 159, 1988, p. 149-156.

⁵³⁶ « Garde. s. f. Guet, action par laquelle on observe ce qui se passe, afin de n'estre point surpris des ennemis. Faire la garde. faire bonne, mauvaise garde. entrer en garde. sortir de garde. estre en garde. Officier de garde. monter la garde. descendre la garde. », *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.

⁵³⁷ Bussy-Rabutin, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 257.

⁵³⁸ Gilles Feyel, « Renaudot et sa pratique du journalisme » dans *Théophraste Renaudot, L'homme, le médecin, le journaliste, 1586-1986, op. cit.*, p. 69-70.

Bayle épinglait ce pouvoir des gazettes de faire ou de défaire les réputations, militaires surtout : « Quand on est cocu dans un livre on en a jusques à la dernière postérité, disoit un héros de roman, disons aussi que quand on est decrié dans une gazette, on l'est jusques au bout du monde⁵³⁹ ». Pour Sévigné, un silence de gazette est déjà une manière de disgrâce. La critique des gazettes quand elle provient de représentants de la haute noblesse porte non sur un défaut d'information ou une erreur factuelle (Bussy-Rabutin est bien cité mais « légèrement ») mais sur le degré trop faible de louange. On sait par la lettre du 19 juillet 1655 que ce n'est pas la *Gazette* qui informe Sévigné des succès de son cousin :

Je vous fis une petite lettre en galopant qui vous faisait connaître quoique assez mal arrangée, la sensible joie que j'ai eue du bonheur que vous eûtes à vos gardes de Landrecies, dont la nouvelle nous est venue ici le plus agréablement du monde, par des gens de la cour qui nous ont dit que Monsieur le Cardinal avait dit beaucoup de bien de vous devant le Roi, qui en avait dit lui-même, et ensuite toute la cour, qui avait fort loué cette dernière action⁵⁴⁰.

Dès lors, la lecture de la *Gazette* est une lecture de vérification : il convient que le degré de louange coïncide avec les éloges reçus à la cour, il est scandaleux qu'il soit inférieur. Des années plus tard, un autre cas de figure se présente : la personne concernée et la gazette visée ont changé, mais la critique est sensiblement la même :

Mais je suis en furie contre le *Mercurie galant*, qui loue tous ceux qui ont été à cette bataille, je dis même des louanges sans distinction, et ne dit pas un seul mot du chevalier de Pomponne. Cela n'est pas naturel ; il y paraît de l'affectation, car personne ne peut avoir mérité plus de louanges que lui, et puisque le Roi lui a bien fait l'honneur de lui en donner, le *Mercurie galant* pouvait bien suivre cet exemple. Je jette le livre et je ne pardonnerai jamais à ces vilains-là ; si vous en connaissez quelques-uns, vous pouvez les assurer que le public et le particulier leur demandent raison de cette injustice, qui n'est pas pardonnable. Adieu, Monsieur, plaignez-vous-en⁵⁴¹.

N'avez-vous pas reçu une dernière lettre de moi, où j'étais en furie contre le *Mercurie galant* d'avoir trouvé l'invention de ne pas dire un mot du chevalier de Pomponne, en parlant du passage de la Sambre par les dragons et de toute la bataille de Fleurus ? Je m'en prenais à vous et voulais que vous en fissiez des reproches⁵⁴².

Dans ses deux lettres écrites depuis les Rochers à du Plessis, gouverneur du comte de Vins résidant à l'hôtel de Pomponne, la lectrice reproche à la gazette de Donneau de Visé une omission de nom ; une fois encore, la gazette n'est pas le relais entre les exploits d'un noble et

⁵³⁹ « Lettre 65. Pierre Bayle à Vincent Minutoli, A Lamberville ce jeudy 27 septembre 1674 », *Correspondance*, op. cit., p. 311. Sur Bayle lecteur de gazettes, voir Antony McKenna, « La lecture contradictoire des gazettes par le jeune Pierre Bayle » dans Henri Durantou, Claude Labrosse et Pierre Rétat (dir.), *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, op. cit., p. 167-175.

⁵⁴⁰ À Paris, 19 juillet 1655, I, 31.

⁵⁴¹ À Du Plessis, 27 août 1690, III, 930.

⁵⁴² À Du Plessis, 30 août 1690, III, 936.

le roi. Il s'agit plutôt d'une faute professionnelle : le roi ayant déjà reconnu les mérites du chevalier de Pomponne, la gazette n'a aucune raison d'omettre son nom. En effet, dans le numéro spécial du *Mercurie galant* consacré à la bataille de Fleurus⁵⁴³, l'action des dragons du chevalier de Pomponne est rapportée sans que le nom de leur chef soit mentionné – il l'était pour Bussy-Rabutin – ni même cité dans une longue énumération des officiers s'étant distingués dans la bataille. On trouve dans la correspondance de Racine une réaction du même ordre, mais cette fois avec la mise en concurrence des deux périodiques : « Je fais mille compliments à M. l'abbé Renaudot et j'exciterai ce matin M. de Croissy à empêcher s'il peut le malheureux *Mercurie galant* de défigurer notre victoire [remportée par Luxembourg sur Guillaume III]⁵⁴⁴ ».

Si les gazettes sont surtout critiquées pour leur manque de glorification de proches s'étant distingués au combat, elles peuvent aussi être attaquées pour leur style :

Le chevalier de Buos est bien content de moi ; je suis sa résidente chez M. de Pomponne. Guilleragues a fait des merveilles dans sa *Gazette*, mais je trouve les dernières louanges un peu embarrassées ; j'aimerais mieux un style plus naturel et moins recherché⁵⁴⁵.

Sévigné émet des réserves sur l'éloge funèbre de Turenne par Guilleragues. Par parenthèse, les articles de la *Gazette* étant anonymes, cette lettre montre que Sévigné possède un savoir antérieur la déterminant à aller lire sur pièces un article dont elle a entendu parler et dont elle connaît l'auteur. On est ici dans une autre configuration que dans le cas des articles concernant les récits de campagne militaire : l'éloge funèbre est un morceau rhétorique ; on le commente comme une pièce d'agrément. Même si les gazettes de l'époque ne présentent pas de rubrique fixe attribuant un genre de discours à chaque article, le lecteur juge de chacun de ces articles en fonction de son genre et n'a pas le même type d'attente selon l'extrait. On attend d'un récit de campagne militaire qu'il distribue efficacement les louanges des proches – et d'après Bayle c'est ce qu'ont trop tendance à faire les gazettes au détriment d'une information fiable et objective ; on attend, à l'inverse, d'un éloge funèbre qu'il évite de tomber dans l'apologie exagérée et qu'il reste dans l'élégance du style simple. C'est un autre défaut que pointe Racine quand il déconseille la lecture des gazettes étrangères à son fils :

⁵⁴³ *Mercurie galant*, juillet 1690, 1-274.

⁵⁴⁴ Racine, Lettre à Boileau, de Marly, 6 août 1693, dans *Correspondance, Œuvres complètes, op. cit.*, p. 536.

⁵⁴⁵ 7 août 1675, II, 36.

Mon cher fils, vous me faites plaisir de me mander des nouvelles ; mais prenez garde de ne les pas prendre dans les gazettes de Hollande ; car outre que nous les avons comme vous, vous y pourriez apprendre certains termes qui ne valent rien, comme celui de recruter dont vous vous servez, au lieu de quoi il faut dire faire des recrues⁵⁴⁶.

Les gazettes n'emploient pas un français assez pur pour servir de modèle de bien écrire.

Malgré un échantillon restreint de réactions de lecture, on peut tirer un premier bilan du rôle joué par la lecture des gazettes dans la rédaction de nouvelles épistolaires : une gazette est rarement mentionnée pour son intérêt informationnel. La plupart du temps, cette lecture entraîne une prise de position, soit par la voie du commentaire sur le style (on voulait lire une belle pièce), soit par le biais de la correction (on sait plus et on le montre par des compléments) ou de la contestation (on s'attendait à trouver quelque chose et l'on est déçu). Les passages signalés au destinataire ne le sont pas tant pour leur apport informationnel que pour leur qualité esthétique ou par le rapport direct qu'ils entretiennent avec le ou les correspondants, un peu à la manière d'une coupure de presse qu'on conserverait aujourd'hui parce que tel ou tel proche y est cité. On constate qu'aucune citation, même partielle, n'est reproduite explicitement dans le corps de la lettre, ce qui s'explique en grande partie par l'ajout dans le paquet des pièces auxquelles il est fait allusion⁵⁴⁷. Il arrive parfois qu'information disponible en gazette et information transmise par lettre se superposent (cas d'empiètement où Sévigné avoue annoncer ce qui se trouve en parallèle dans des imprimés contemporains).

Si la lecture des gazettes n'est pas décisive dans la collecte de nouvelles, si en tout cas elle n'est pas massivement signalée par l'épistolière, on fera l'hypothèse qu'elle exerce son influence sur l'écriture des nouvelles à un autre niveau : ce qui pour Sévigné « fait gazette », c'est surtout le modèle d'écriture que ces imprimés proposent. Quand une lettre « fait gazette », elle imite une disposition des nouvelles en rubriques, plus qu'elle ne recopie un contenu informatif.

⁵⁴⁶ Racine, Lettre à son fils du 24 septembre 1691 dans *Correspondance, Œuvres complètes, op. cit.*, p. 499.

⁵⁴⁷ La seule citation de gazette se trouve dans la lettre de Bussy-Rabutin du 15 septembre 1688, III, 355 : « Vous vous plaigniez, ma chère cousine, de ne point voir le nom de notre cousin d'Allemagne dans les gazettes ; vous allez avoir contentement. La gazette de Besançon, à l'article de Vienne du 26 août dernier, parle ainsi du siège de Belgrade : « Les assiégés faisaient de continuelles sorties, qui incommodaient beaucoup les Impériaux, et dans l'une de ces sorties le comte Rabutin y a été blessé à l'épaule d'un coup de mousquet et le comte Taxis, colonel des troupes de Bavière, d'un autre coup de mousquet assez dangereux. »

C. « UN PETIT AIR DE COPENHAGUE » : APPROPRIATION D'UN MODÈLE

1. Voici donc ma bonne, des nouvelles de la cour de Danemark. Je n'en sais point de celles de France mais pour celles de Copenhague, elles ne vous manqueront pas [...] Voici le premier tome. Je vous en manderai la suite, et je ne veux pas qu'il y ait présentement une personne en France mieux instruite que vous des intrigues de Danemark⁵⁴⁸.

2. Votre santé, votre famille, vos moindres actions, vos sentiments [...] c'est là ce qui me touche ; et je crois si bien que vous êtes de même que je ne fais nulle difficulté de vous parler des Rochers, de Mlle du Plessis, de mes allées, de mes bois, de nos affaires, du bon Abbé et de Copenhague quand l'occasion s'en présente⁵⁴⁹.

En octobre 1675, Sévigné réside en Bretagne. Momentanément éloignée de son espace habituel d'information, Sévigné n'est plus à même d'être la première à livrer à sa fille des nouvelles de Paris. À défaut, elle profite d'une autre source documentaire en la personne de la princesse de Tarente, Allemande familière de toutes les cours d'Europe, qui, depuis son veuvage, s'est retirée dans un faubourg de Vitré. Sévigné lui rend des visites régulières. Les nouvelles du Danemark et plus précisément de Copenhague supplantent celles de Paris. Après ces deux lettres, la simple mention du toponyme peut désormais renvoyer à un article de lettre consacré aux nouvelles de l'étranger livrées par Mme de Tarente.

À Paris, vendredi 22^e octobre [1677]

Je n'ai point de réponse à vous faire, ma très-chère ; ce n'est pas aujourd'hui mon jour. Je suis dans la chambre de Mme de Coulanges, chez qui je suis encore ; elle revint hier de Versailles ; toutes choses y sont comme à l'ordinaire : Mme de Ludres, belle et infortunée, qui lui fit une mine glacée, dont elle ne fit nullement sa cour chez Mme de Montespan, quoique des rampantes eussent été bien aises qu'elle eût fait voir par là qu'elle avait généreusement attiré cette indignation : elle ne fait point de ces petites misères-là. M. de La Trousse demeure sur la frontière, et prend soin des places conquises ; cet emploi est un morceau de favori : c'est par où a passé le maréchal de Rochefort ; La Trousse marche sur ses pas. M. de Louvois demanda pardon à Mme de Coulanges de lui ôter pendant l'hiver cette douce société ; au milieu de toute la France, elle soutint fort bien cette attaque ; elle eut le bonheur de ne point rougir, et de répondre précisément ce qu'il fallait. Le maréchal de Gramont est arrivé ; il a été reçu du Roi comme à l'ordinaire ; il est lui-même tout comme il était. D'Hacqueville est allé au-devant, et l'a mené à la cour ; enfin, rien n'est changé. M. et Mme de Molac sont allés en Bretagne, de peur de renouer la seule affaire qui leur étoit bonne. Mlle de Thianges est ravie d'aller en Italie : elle sera mariée dans un mois, vous serez ici ma très chère.

On a voulu croire que M. de Louvigny était amoureux de Madame la Grande Duchesse, et que Jeanneton la folle, qui ne l'est point, donnait les lettres. La Roi a dit que la Grande Duchesse serait un peu plus souvent à Montmartre. La Reine a sauvé la folle d'être chassée. Peut-être que tout cela n'est point vrai, mais le bruit n'en est bon ni pour l'un ni pour l'autre.

⁵⁴⁸ Aux Rochers, 2 octobre 1675, II, 115.

⁵⁴⁹ Aux Rochers, 13 octobre 1675, II, 125.

Mme de Coëtquen est grosse. Voudriez-vous en rire ? riez-en. Mme T[alon] a trouvé grâce devant Mme de Montespan : elle l'a vue à Bourbon l'année passée. Mme de Montespan l'a été voir à la campagne, et lui a fait donner une abbaye de vingt mille livres de rente pour une de ses sœurs. Cette femme est si peu digne des faveurs qu'elle reçoit que c'est un murmure. Je suis en train de dire des nouvelles ; il y a un petit air de Copenhague dans cette lettre qui vous fera souvenir agréablement de ma bonne marquise de Lavardin⁵⁵⁰.

On pourra trouver pour le moins paradoxal de citer cette lettre dans une partie consacrée à l'écriture des nouvelles : en effet qu'y a-t-il de nouveau dans ces annonces ? Rien ne se passe, rien ne change et Sévigné y insiste suffisamment pour nous en convaincre : « point de réponse », « pas aujourd'hui mon jour », « toutes choses y sont comme à l'ordinaire », « comme à l'ordinaire », « tout comme il était », « enfin, rien n'est changé ». Un élan événementiel survient avec l'histoire de Jeanneton la folle, pour retomber aussitôt « peut-être que tout cela n'est point vrai ».

Pourtant, c'est pour clore ce défilé de notations que l'épistolière s'autorise un commentaire métatextuel sur sa pratique : « je suis en train de dire des nouvelles » : cette remarque et la proposition relative sur la marquise de Lavardin, véritable gazette vivante, permettent de rattacher l'expression centrale « un petit air de Copenhague » non seulement aux informations données par Mme de Tarente à Vitré, mais, plus largement, à l'écriture gazetière. Une fois qu'il a été suffisamment question de Copenhague, la formule pourrait bien faire indice : de même que Sévigné donne aux bulletins de nouvelles manuscrits de l'abbé Bigorre le nom de leur auteur, de même la mention de la capitale du Danemark devient l'autre nom d'une gazette ou plus précisément indique un changement de registre au sein de la lettre, un chapitre qu'on ouvre ou qu'on clôt, celui des nouvelles. Le « petit air de Copenhague », c'est « le côté gazette de Mme de Sévigné ».

Quels sont les attributs d'une lettre (ou d'une partie de lettre) qui permettent à Sévigné de lui reconnaître un air de famille avec les périodiques imprimés ? À la lecture de la lettre du 22 octobre 1677, plusieurs caractéristiques se manifestent :

1. la liste comme principe organisateur stable. Dans la lettre, ce défilé est commandé par les patronymes. Chaque rubrique est une personne présente à la cour : Ludres, La Trousse, Louvois, Gramont, Molac, Thianges, Louvigny/la duchesse de Toscane, Coëtquen, Mme Talon. Or, on se souvient que la *Gazette* de Renaudot a pour structure un défilé de lieux géographiques et commence par les nouvelles étrangères pour finir par celles de la cour de

⁵⁵⁰ 22 octobre 1677, II, 580-581.

France. On passerait à la gazette dans une lettre dès lors qu'on énumère selon un mode de classement, quel qu'il soit (nom de lieux pour la *Gazette*, nom de famille dans cette lettre). Cette disposition n'est pas propre à Sévigné, on en trouve un exemple notamment dans une lettre de Mme du Bouchet à Bussy-Rabutin :

Le prince de Guéméné est mort.

Le duc de Roannès, beau-frère de la Feuillade, s'est retiré aux Pères de l'Oratoire et lui a laissé tout son bien.

Le cardinal de Retz vient de saluer le roi à Saint-Germain, il s'en va bientôt à Commercy. Ranty épouse mademoiselle Marchand, et Montbron épouse mademoiselle Macar⁵⁵¹.

2. l'apparence de neutralité : à l'exception de l'affaire des lettres de la duchesse de Toscane divulguées par Jeanneton la folle, que Sévigné évoque en un micro-récit, les nouvelles données sont brèves, débitées sur un ton impersonnel, peu ou pas commentées, et apparaissent comme un long discours rapporté, introduit par la mention d'une visite à Mme de Coulanges.

3. chaque nouvelle relate un événement unique et non une série reliée par la causalité : A fait B, C a dit D, etc. Cette manière de se limiter à l'annonce, sans entrer dans la narration à proprement parler, est précisément ce qui a retenu les théoriciens pour définir l'écriture gazetière, par opposition à celle de l'histoire : « Ce n'est pas écrire l'Histoire que de conter les actions des hommes, sans parler de leurs motifs, c'est faire le Gazetier, qui se contente de dire les événements des choses, sans remonter à leur source⁵⁵². »

Toutes ces caractéristiques se retrouvent à des degrés divers dans l'écriture gazetière, mais dans d'autres lettres, Sévigné est plus explicite sur ce qui, pour elle, « fait gazette » :

Vraiment, ma bonne, je suis ravie que mes lettres, et les nouvelles de mes amies que je vous redonne, vous divertissent comme elles font. La prudence de ceux qui vous écrivent est la véritable cause du bon succès de mon imprudence ; s'ils voulaient n'être point si sages, ils vous en diraient bien plus que moi. Mais enfin vous avez été contente de mes fagots. C'est une fort plaisante chose que de trouver dans mes lettres des nouvelles de la cour. Elles avaient aussi le style des gazettes, car il y avait des articles aussi de Copenhague et d'Oldenbourg. Enfin, mon enfant, je vous mande tout⁵⁵³.

⁵⁵¹ Lettre du 1^{er} mars 1667 dans Bussy-Rabutin, *Correspondance*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, Charpentier, 1858, t. I, p. 17

⁵⁵² René Rapin, *Réflexions sur l'histoire* dans *Les Œuvres du P. Rapin qui contiennent les réflexions sur l'Éloquence, la Poétique, l'Histoire et la Philosophie, avec le jugement qu'on doit faire des Auteurs qui se sont signalez dans ces quatre Partie des belles Lettres*, Amsterdam, Chez Pierre Mortier, 1709, t. II, p. 259-260.

⁵⁵³ 28 juillet 1680, II, 1027.

Le « style » des gazettes ici ne concerne pas l'expression linguistique, ni le type de rhétorique utilisée par les périodiques, mais l'organisation du contenu : une lettre fait gazette dès lors 1. qu'elle contient aussi des nouvelles de l'étranger ; 2. qu'elle ne semble pas trier : « je vous mande tout ».

Je crois que les États ne commenceront que le 25 à Rennes. Je ne sais pas encore en quel temps le Parlement y reviendra. On a fait des créations d'un président et de quatre conseillers ; on attend peut-être que ces charges soient remplies. M. le bailleul a remis sa charge à son fils ; M. de Mesmes exerce la sienne. Me revoilà dans la gazette⁵⁵⁴.

« Me revoilà dans la gazette » : énoncé littéral ou figuré ? Le choix de ne pas mettre la gazette en italique comme titre de parutions semble en effet contredit par les notes que Duchêne ajoute à cet extrait de lettre : « 2. La *Gazette* du 4 octobre annonce que le président Le Bailleul s'est démis de sa charge en faveur de Château-Gonthier, son fils, qui en avait la survivance. 3. “ Le président [Jean-Antoine] de Mesmes fut reçu, ces jours passés à la chambre des vacations” (*Gazette* du 1^{er} octobre)⁵⁵⁵ ». Faut-il comprendre que Sévigné se replonge effectivement dans le périodique de Renaudot et en extrait des nouvelles qu'elle compile (fusion de deux numéros) ou bien que, sans les avoir sous les yeux, elle refait elle-même de mémoire une gazette à partir de souvenirs de lecture ? Qu'il s'agisse de recopier ou de réécrire de mémoire, s'approprier le modèle gazetier dans une lettre consiste principalement à écrire une succession de faits (deux au minimum, mais souvent davantage) sans lien entre eux, en se gardant de tout commentaire, c'est-à-dire de toute spéculation sur la causalité. Une nouvelle n'existe pas seule, ou, si c'est le cas, on n'imité pas le modèle des périodiques. La gazette est un modèle d'écriture, un patron que Sévigné s'approprie pour coudre ensemble une série de nouvelles. En revanche, lorsque Sévigné élabore une narration développée d'un événement, elle a à sa disposition d'autres modèles, dont certains sont empruntés à ses lectures de fiction (fable, tragédie, histoire tragique, antiroman, etc.). Nous les évoquerons dans notre seconde partie.

Depuis l'abbaye de Livry où officie Christophe de Coulanges, Sévigné évoque dans la lettre du 25 octobre 1679 les débats animés au sein de la « compagnie », puis prévient sa fille : « Le gros abbé a commencé sa charge de gazetier ; ne vous incommodez point pour les réponses. Il a un style de gazette qu'il possède mieux que moi⁵⁵⁶ ». On peut supposer qu'il s'agit d'une lettre de nouvelles en préparation destinée à Mme de Grignan, Sévigné laissant

⁵⁵⁴ Aux Rochers, 9 octobre 1689, III, 721.

⁵⁵⁵ Note 2 de la p. 721, III, 1499.

⁵⁵⁶ 25 octobre 1679, II, 721.

cette tâche à ses compagnons de Livry. Une lettre-gazette est aussi une lettre à laquelle il n'est pas nécessaire de faire réponse point par point, c'est une lettre à sens unique, une lettre qui n'oblige pas aux mêmes devoirs épistolaires. Qui reçoit nouvelles simples et non récit circonstancié a aussi moins à commenter.

Je vous conjure tendrement de ne point tant écrire et de ne me point répondre sur toutes les bagatelles que je vous écris. Écoutez-moi ; figurez-vous que c'est une gazette. Aussi bien je ne me souviens plus de ce que je vous ai mandé ; ces réponses justes sont trop longues à venir pour être nécessaires à notre commerce. Dites-moi quelque chose en trois lignes de votre santé, de votre état, un mot d'affaires s'il le faut, et pas davantage, à moins que vous ne trouviez quelque charitable personne qui veuille écrire pour vous⁵⁵⁷.

À l'inverse de cette lettre du gros abbé et des siennes propres qui par leur longueur devraient décourager Mme de Grignan de répondre dans les mêmes proportions, une gazette est enfin pour Sévigné un compte rendu bref : à l'hiver 1689, Sévigné supplie sa fille de s'épargner de longues lettres et lui demande seulement des « gazettes de santé ». Celles-ci forment un sous-genre de la lettre familière que la mère réclame à sa fille :

1. Comment vous portez-vous en détail ? votre côté, vos coliques ? une petite gazette ! La mienne est toujours comme vous l'avez lue. Ma belle-fille vous embrasse, et continue ses soins pour moi⁵⁵⁸.
2. Parlez-moi de votre gazette de santé⁵⁵⁹.
3. Parlez-moi un peu de votre santé en détail, en gazette⁵⁶⁰.

Faut-il ici comprendre qu'« en gazette » et « en détail » sont synonymes ? Une lettre précédente permet de comprendre une fois de plus l'usage du terme :

Si je vous faisais une gazette de l'état de ma santé en détail, vous seriez persuadée que je tiendrai la parole que j'ai donnée à Mme de La Fayette. Vous verriez dans l'article de la vessie, que tout ce pays est dans une parfaite tranquillité, que les peuples sablonneux, qui avaient fait autrefois quelques entreprises, font à présent leurs efforts en d'autres pays lointains, qu'on a reçu des lettres des extrémités de ce royaume, qui portent que les jambes ne furent jamais ni mieux faites ni plus en état de servir, que les mains, qui sont sur les frontières, ne sont plus sujettes aux fantaisies des nerfs leurs voisins, ni aux vapeurs qui leur donnaient du secours, qu'enfin cet État serait un pays parfait si l'on y pouvait trouver la fontaine de jouvence ; voilà tout le malheur. Après cette ridicule gazette que vous m'avez demandée, je crois que vous devez avoir l'esprit en repos de ma santé⁵⁶¹.

⁵⁵⁷ 17 janvier 1680, II, 801.

⁵⁵⁸ 13 novembre 1689, aux Rochers, III, 755.

⁵⁵⁹ 20 novembre 1689, aux Rochers, III, 759.

⁵⁶⁰ 27 novembre 1689, aux Rochers, III, 765.

⁵⁶¹ 2 novembre 1689, III, 742.

La gazette se définit par sa structure en articles (« l'article de la vessie »). Par un tour allégorique qui rappelle les pratiques galantes⁵⁶² ou encore la manière d'un Furetière⁵⁶³, Sévigné parodie ici la structure de la *Gazette* qui classe les dépêches par lieux d'envoi des correspondants, du plus lointain au plus proche. On en donnera un bref exemple :

De Warsovie, le 11 décembre 1694 [...]

De Vienne, le 19 décembre 1694 [...]

De Ratisbone, le 18 décembre 1694 [...]

De Rome, le 11 décembre 1694 [...]

De Venise, le 18 décembre 1694 [...]

De Milan, le 15 décembre 1694 [...]

De Gênes, le 22 décembre 1694 [...]

De Londres, le 14 décembre 1694 [...]

De La Haye, le 30 décembre 1694 [...]

De Versailles, le 7 janvier 1695 [...]

De Paris, le 8 janvier 1695 [...]

À Paris, du Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvre, devant la rue S. Thomas, le 8 janvier 1695⁵⁶⁴.

Sévigné rappelle ce dispositif lorsqu'elle évoque « les lettres des extrêmités de ce royaume ». De même que dans la lettre commentée plus haut où le noyau structurant était un nom de famille, Sévigné fait varier le principe de l'énumération. Le ton de la lettre est ainsi dépendant de ce choix : chronique de la cour pour le nom de famille ; parodie pour l'organe corporel. La gazette est pour Sévigné un objet éminemment mobile : elle peut désigner une de ses lettres quand elle est trop longue et faite de trop de chapitres, aussi bien qu'une lettre brève, un quasi-billet demandé à sa fille, sous la forme du bulletin de santé. Mais, chaque fois, la gazette est ce type de texte brut, dont l'unité de base est un fait nu, non commenté, qu'on peut développer à l'infini par accumulation. Une gazette c'est une nouvelle plus une nouvelle plus une nouvelle *ad libitum*. Ce qui « fait gazette » ce n'est pas une certaine étendue mais une structure particulière fondée sur un noyau minimal qu'on décline à l'envi. On donnera pour finir un autre échantillon de ce phénomène qu'on retrouve très fréquemment tout au long de la correspondance :

Le mariage de Mlle d'Houdancourt et de M. de Ventadour a été signé ce matin. L'abbé de Chambonnas a été nommé aussi ce matin à l'évêché de Lodève. Madame la Princesse

⁵⁶² Voir Delphine Denis, *Le Parnasse galant. Institution d'une catégorie littéraire au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 21, 49 notamment.

⁵⁶³ Voir Antoine Furetière, *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivez au royaume d'Éloquence* [1658], éd. cit. Voir aussi Mathilde Bombart, Nicolas Schapira, « Obscurcissement, déchiffrement et illisibilité. Modalités de l'obscur dans la *Nouvelle allégorique* d'Antoine Furetière » dans Delphine Denis (dir.), *L'Obscurité, op. cit.*, p. 221-232.

⁵⁶⁴ *Gazette du 8 janvier 1695* dans *Recueil des Nouvelles ordinaires et extraordinaires*, Paris, Bureau d'adresse, 1696. Les dates et provenances géographiques sont en italiques dans le texte.

partira le mercredi des Cendres pour Châteauroux, où Monsieur le Prince désire qu'elle fasse quelque séjour. M. de La Marguerie a la place du conseil de M. d'Étampes, qui est mort. Mme de Mazarin arrive ce soir à Paris ; le roi s'est déclaré son protecteur, et l'a envoyé quérir au Lys avec un exempt et huit gardes et un carrosse bien attelé⁵⁶⁵.

Ces défilés de « brèves » ne sont pas une particularité sévignéenne, on retrouve de telles listes dans d'autres correspondances. Par exemple, dans une lettre de l'abbé de Choisy à Bussy-Rabutin du 19 septembre 1671 :

Le comte de Guiche a eu permission de venir voir son père qui a été à l'extrémité. Sa guérison va faire Brayer, qui l'a traité, premier médecin. Madame de Chevreuse a, dit-on, la petite vérole. Son mari s'est enfermé avec elle. Patry mourut hier à quatre-vingt-treize ans. Le vent a renversé les enchantements de Trianon. Le cadet de M. d'Avaux va ambassadeur à Venise. M. de Berny, fils de M. de Lionne, est maître de la garde-robe pour quatre cent cinquante mille livres qu'il achète cette charge. Bonnelles achète la charge de premier écuyer trois cent cinquante mille livres. Ma gazette est courte mais ce n'est pas ma faute⁵⁶⁶.

En revanche, contrairement aux autres correspondances que nous avons pu parcourir, celle de Sévigné est la seule dans laquelle l'épistolière commente à ce point ses gestes d'écriture, signale dans quel régime d'imitation se situe sa lettre. Quand dans les correspondances du temps, les épistoliers ont recours à ce type d'énumération, ils ne le rapprochent jamais du phénomène gazetier.

L'information n'est pas prioritaire dans la lecture des gazettes pour une épistolière déjà au fait, qui va chercher dans les périodiques une lecture d'agrément ou la confirmation de ce qu'elle sait déjà. Une certaine prudence méthodologique reste de mise : n'excluons pas la possibilité d'une influence passée sous silence ; Sévigné pourrait très bien apprendre beaucoup des gazettes et ne jamais leur rendre ce qui leur revient. Surtout, il faut rappeler que certains épistoliers, certes résidant en province et certes antérieurs à Sévigné, essayaient, eux, constamment de se procurer les gazettes au plus vite pour s'informer. Le savant Peiresc par exemple est connu pour cela⁵⁶⁷. Ce qui frappe surtout dans cette enquête, c'est à quel point une lecture n'est jamais passive : la gazette est l'objet d'une réappropriation et devient le

⁵⁶⁵ 6 février 1671, I, 151. Voir encore lettre du 20 février 1671, I, 166 : « M. de Ventadour devait être marié jeudi, c'est-à-dire hier ; il a la fièvre. La maréchale de La Mothe a perdu pour cinq cents écus de poisson. Méruville se marie avec la fille de feu Launay Gravé et de Mme de Piennes. Elle a deux cent mille francs ; Monsieur d'Albi nous assurerait qu'il en méritait cinq cent mille, mais il est vrai qu'il aura la protection de M. et Mme de Piennes, qui assurément ne se brouilleront point à la cour. ». Autre exemple, 27 février 1671, I, 171.

⁵⁶⁶ Bussy-Rabutin, *Correspondance*, op. cit., t. II, p. 33.

⁵⁶⁷ Voir Gilles Feyel, *La Gazette en province à travers ses réimpressions*, op. cit., p. 13-37 ; « Renaudot et sa pratique du journalisme », art. cit., p. 109-110 ; Peiresc, *Lettres à Naudé 1629-1637*, éd. Phillip Wolfe, Paris, Seattle, Tübingen, Gunter Narr Verlag, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 1983.

nom, soit d'un chapitre de lettre, soit d'un type de lettre familière (la lettre du « gros abbé »), soit encore d'une série – on pense aux lettres envoyées à Pomponne lors du procès Foucquet qu'elle rebaptise le « cours de [s]es gazettes⁵⁶⁸ ».

Si la gazette selon Sévigné peut s'appliquer à toute unité textuelle, quelle que soit sa taille, cela n'implique pas pour autant qu'elle n'en ait pas une appréhension selon un modèle invariant. « Faire gazette » par lettre, ce n'est ni faire une lettre courte, ni faire une lettre longue, ni tout à fait raconter tel type événement plutôt que tel autre : c'est imiter ce qu'on considère être typique de ce type d'imprimé, à savoir une organisation en rubriques selon un principe répétitif et déclinable à l'envi. À un bout de la chaîne, la lecture partagée, ce principe sert de signet (« l'article d'Amsterdam », « l'endroit de Liège et de Paris ») pour baliser la lecture de l'autre ; à l'autre bout, l'écriture, le choix d'une rubrique (un nom de courtisan, un nom d'organe) sert de structure à l'écriture de nouvelles « à la manière de ».

Les travaux des historiens nous avaient en partie prévenue : les gazettes ne sont pas une source d'information majoritaire pour une partie de l'aristocratie parisienne. La lecture des gazettes n'est pas décisive dans la collecte de nouvelles, en tout cas pas massivement signalée par l'épistolière. Lorsqu'elle les lit, Sévigné est déjà en grande partie au courant des faits. Les gazettes ne sont pas une source, mais cela n'empêche pas Sévigné d'en faire d'autres usages, à défaut d'un usage principalement documentaire. Elle s'en sert d'appendice, de pièce jointe pour s'épargner l'annonce de nouvelles disponibles partout. L'information fait aussi l'objet de stratégies de distinction : il est de bon ton de montrer qu'on possède d'autres voies d'accès que le canal ordinaire, disponible ailleurs. « Je veux vous dire ce que les gazettes ne disent point » dit cette recherche de la distinction, qui, en régime épistolaire, a partie liée avec la séduction du destinataire⁵⁶⁹. Quand elle ne délègue pas la mission d'information aux gazettes, Sévigné prend la peine de les commenter, de mettre en regard différentes mises en récit de l'événement, de comparer des versions et donc d'évaluer des mises en forme plus que des contenus propres. Enfin les gazettes sont l'objet d'une appropriation quant à leur modèle d'organisation. La disposition en rubriques est un modèle d'écriture possible pour l'actualité. Quand une lettre « fait gazette », elle imite un modèle d'organisation en rubriques plus qu'elle ne recopie un contenu informatif. Ce n'est pas en

⁵⁶⁸ 22 novembre 1664, I, 60.

⁵⁶⁹ D'autant plus que les gazettes sont fortement contrôlées par le pouvoir : annoncer des choses qui ne sont pas publiées dans les gazettes du temps, c'est aussi manifester une certaine proximité avec le pouvoir. Voir ce que Saint-Simon écrit de Dangeau : « ses Mémoires sont remplis de mil[e] faits que taisent les gazettes », *Mémoires*, *op. cit.*, t. VII, p. 713.

lisant qu'on peut se tenir et se dire au courant, mais plutôt en fréquentant du monde. C'est la source d'autorité la plus nettement revendiquée dans les lettres. Le crédit accordé à une nouvelle a tout à voir avec la légitimité accordée par Sévigné à celle ou à celui qui la profère. On verra dans le chapitre suivant quelles sont les stratégies d'accréditation mises en place par l'épistolière et comment les aléas de l'actualité, conjugués à la mobilité intrinsèque des nouvelles, conduisent à un certain nombre de déformations, puisqu'une nouvelle par lettre a déjà été usée par plusieurs relais de transmission. On voudrait s'intéresser aux cas des nouvelles incertaines, cadre d'un autre mode d'appropriation de l'actualité.

8. Présence de la *Gazette* dans la *Correspondance*.

Tome page	Date	Lieu	Expéditeur	Destinataire	Rapport
I, 31	14.07.1655	Paris	Sévigné	Bussy	Indignation liée au contenu
I, 43	24.07.1657	Paris	Sévigné	La Fayette	Privation pour justifier le manque de nouvelles Surnom de Mme Lavardin ou véritable référence ?
II, 36	7.08.1675	Paris	Sévigné	Grignan	Commentaire, critique du style
II, 120	6.10.1675	Rochers	Sévigné	Grignan	Hypothèse ironique
II, 746	24.11.1679	Paris	Sévigné	Grignan	Concurrence informationnelle (avance)
II, 882	22.03.1680	Paris	Sévigné	Grignan	Gazette comme avis de décès
II, 1012	14.07.1680	Rochers	Sévigné	Grignan	Commentaire
III, 24	22.09.1680	Rochers	Sévigné	Grignan	Allusion au contenu
III, 134	5.08.1680	Paris	Sévigné	Charles de Grignan	Renvoi à la lecture
III, 304	28.07.1687	Paris	Sévigné	Bussy	Répétition de contenu
III, 309	6.08.1687	Cressia	Bussy	Sévigné	Réponse à la lettre, non-lecture
III, 452	31.12.1688	Paris	Sévigné	Grignan (sa fille et son gendre)	Répétition de contenu
III, 518	28.02.1689	Paris	Sévigné	Grignan	Renvoi à la lecture
III, 882	24.05.1690	Rochers	Sévigné	Grignan	Allusion à une nécrologie
III, 982	10.10.1691	Paris	La Fayette	Sévigné	Allusion à l'avis de décès de La Troche
III, 987	31.01.1692	Chaseu	Bussy-	Sévigné	Nouvelle apprise

9. Présence de la « Gazette de Hollande » dans la Correspondance.

Tome, page	Date	Lieu	Expéditeur	Destinataire	Rapport
I, 181	4.03.1671	Paris	Sévigné	Grignan	Comparaison avec sa propre lettre. Reproche à sa fille de traiter ses lettres comme une gazette (sa fille ne divulgue que les nouvelles, pas les déclarations affectives)
I, 247	6.05.1671	Paris	Sévigné	Grignan	Mise en rapport gazette/lettre ; divulgation
I, 553	8.07.1672	Paris	Sévigné	Grignan	Envoi et indication de passage
I, 587	27.07.1673	Bussy	Bussy	Sévigné	Envoi et indication de passage ; rectification de contenu
II, 214	5.01.1676	Rochers	Sévigné	Grignan	Rectification de contenu
II, 333	1.07.1676	Paris	Sévigné	Grignan	Reformulation de contenu
II, 419	7.10.1676	Livry	Sévigné	Grignan	Renvoi à la lecture
II, 534	25.08.1677	Époisses	Sévigné	Grignan	Critique d'une absence de contenu
II, 588	8. 12. 1677	Paris	Sévigné	Bussy-Rabutin	Reformulation de contenu et commentaire du style
II, 590	13.12.1677	Bussy	Bussy	Sévigné	Critique et commentaire en réponse
II, 799	17.01.1680	Paris	Sévigné	Grignan	Commentaire, critique
III, 335	19.11.1687	Chaseu	Bussy	Sévigné	Citation/reformulation de contenu et commentaire

10. Présence du *Mercure galant* dans la Correspondance

Tome page	Date	Lieu	Expéditeur	Destinataire	Rapport	Référence dans le <i>Mercure galant</i> ⁵⁷⁰
II 967	9.06.1680	Rochers	Sévigné	Grignan	Intention de lecture	1680 Mars II, I-304 Cérémonies mariage de Mgr le Dauphin
II 980	21.06.1680	Rochers	Sévigné	Grignan	Hypothèse ironique	
II 134	4.08.1680	Rochers	Sévigné	Grignan	Hypothèse ironique	
II 1051	18.08.1680	Rochers	Sévigné	Grignan	Éloge	1680 Mars II, I-304 Cérémonies mariage Mgr le Dauphin
III 842	19.02.1690	Rochers	Sévigné	Grignan	Commentaire	1690 Janvier 162-173 origine des troubadours en Provence. A Mme la comtesse de Grignan (Calvy)
III 930	20.08.1690	Rochers	Sévigné	Du Plessis	Indignation et contestation contenu	1690 Juillet II 1-274 Relation de la bataille de Fleurus
III 937	30.08.1690	Rochers	Sévigné	Du Plessis	Indignation et contestation contenu	1690 Juillet II 1-274 Relation de la bataille de Fleurus
III 1102	9.06.1695	Paris	Mme de Coulanges	Sévigné	Renvoi à la lecture	?
III 1150	14.03.1696	Paris	Coulanges	Sévigné	Renvoi à la lecture	1696 Février 171-172

⁵⁷⁰ Les passages du *Mercure galant* auxquels Mme de Sévigné et ses correspondants font référence ont été repérés grâce à Monique Vincent, *Mercure galant, Extraordinaire, Affaires du temps. Table analytique contenant l'inventaire de tous les articles publiés 1672-1710*, Paris, Honoré Champion, 1998.

Chapitre 3. Annoncer l'incertain : fausses nouvelles et nouvelles à choix multiples

Hantise et péché de nouvelliste, la fausse nouvelle, on s'en doute, a mauvaise presse. Difficilement évitable en raison de la nature même de l'actualité et des obstacles liés à l'accès à l'information, elle est le lot de tous ceux qui se risquent à informer. Les gazetiers ne l'ignorent pas. Théophraste Renaudot, dans un éditorial, établit la différence qu'il y a, selon lui, entre l'histoire et la gazette :

l'Histoire est le recit des choses avenuës : la Gazette, seulement le bruit qui en court. La premiere est tenuë de dire toujours la vérité. La seconde fait assez si elle s'empesche de mentir. Et elle ne ment pas, mesmes quand elle rapoorte [*sic*] quelque nouvelle fauce qui luy a esté donnée pour veritable⁵⁷¹.

Les lecteurs le savent aussi quand ils transmettent avec circonspection les informations lues dans les gazettes, officielles ou étrangères. Que se passe-t-il lorsqu'une lettre de nouvelles se heurte aux aléas de l'actualité ? Peut-on appliquer la distinction de Renaudot entre Histoire et Gazette – genres officiels – aux deux genres de discours que sont les mémoires, par nature rétrospectifs, et l'épistolaire en prise avec l'actualité, avec des événements à l'issue encore incertaine ? Sévigné « fait-elle assez si elle s'empesche de mentir » ? Elle évoque des faits dont elle n'a souvent pas été le témoin oculaire, dont elle ignore le degré exact de véracité. Avant d'être celle qui informe, elle est celle qu'on informe, comme les précédents chapitres l'ont montré. Les nouvelles dans la correspondance sont le résultat d'une sélection opérée en amont, en fonction de l'importance de la nouvelle, de l'intérêt que le destinataire pourra y trouver et de l'autorité accordée à ses différentes sources d'information, certains informateurs étant tenus par Sévigné comme plus fiables que d'autres (qu'on pense par exemple aux railleries à l'encontre de d'Hacqueville évoquées dans le premier chapitre). En aval, les nouvelles relayées dans les lettres sont en constante évolution, confirmées, retouchées, commentées. Si une nouvelle est, selon le *Dictionnaire de l'Académie* (1694), « le premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment », on pourra se demander ce qui arrive lorsque le « deuxième avis » n'est pas le même, ou pas exactement le même. Autrement dit,

⁵⁷¹ Théophraste Renaudot, « Relation des nouvelles du monde, receuës le mois de Mars 1632 » dans *Recueil des gazettes nouvelles, relations & autres choses Memorables de toute l'Annee 1632*, Paris, Au Bureau d'adresse, 1633, p. 125.

quel est, dans la correspondance de Sévigné, le destin de ces nouvelles qui ne reçoivent pas confirmation, mais annulation ou correction ? Le récit d'actualité en régime épistolaire est en prise avec de nombreuses contraintes extérieures : dépendance au réel, information lacunaire, contemporanéité d'un événement dont on ignore l'issue, souci de plaire au destinataire... En contrepartie, la lettre présente des avantages certains : écriture non arrêtée, prise dans le flux d'une correspondance suivie, elle peut annuler les effets d'une précédente lettre, donner une nouvelle version d'un événement. Inévitable, la fausse nouvelle y serait donc assez facile à corriger. Dans quelle autre pratique d'écriture peut-on, à ce point, la démentir, l'amender, la réécrire ? On commencera par dresser la liste des procédures d'accréditation des nouvelles, avant de définir la fausse nouvelle, puis de se pencher sur les dispositifs de démentis et d'amendements des nouvelles fausses. Pour finir, on s'arrêtera sur un cas particulier : la livraison de toutes les versions possibles d'une même nouvelle que nous baptisons « nouvelle à choix multiples ». Nous voudrions partir des accidents épistolaires que constituent les fausses nouvelles, et voir comment l'épistolière s'y prend en amont pour les éviter, en aval pour les corriger, et le cas échéant, en tirer profit. Ou comment Sévigné chroniqueuse fait de nécessité vertu et convertit des contraintes factuelles en avantages narratifs, se libérant ainsi de la recherche du vrai au profit de l'invention du vraisemblable.

A. STRATÉGIES D'ACCRÉDITATION

1. *Procédés de garantie*

Consciente des péchés consubstantiels à la recherche d'informations inédites, parfois invérifiables – à commencer par l'empressement à colporter la rumeur –, Sévigné construit au fur et à mesure de sa correspondance un véritable manuel du parfait nouvelliste qui prend soin de raconter non seulement comment un événement s'est déroulé mais comment il est parvenu à sa connaissance. Comment assure-t-elle à ses correspondants qu'elle a toutes les chances de détenir des informations vraies ? L'épistolière rappelle en permanence l'importance qu'elle accorde à la véracité des nouvelles annoncées, comme si le fait même de l'énoncer exerçait un effet quasi-magique.

Première stratégie : l'affirmation réitérée. « Vous pouvez vous assurer que tout ceci est vrai. C'est mon aversion que les faux détails, mais j'aime les vrais⁵⁷² » ; « Je ne vous mande

⁵⁷² 12 février 1672, I, 440.

rien que de vrai ; je hais et méprise les fausses nouvelles⁵⁷³ » ; « Je ne sais nulle nouvelle aujourd'hui. Je hais tant de dire des faussetés que j'aime mieux ne rien dire ; ce que je vous mande est toujours vrai et vient de bon lieu⁵⁷⁴ » « On me vient de dire de très bon lieu [...] Voilà de ces bagatelles que je trouve plaisantes et qui sont vraies⁵⁷⁵ ».

Deuxième stratégie : valoriser les « bons auteurs », c'est-à-dire les garants fiables, et les nommer, accompagnés des preuves de leur valeur. Cette assurance par la mention des sources passe par deux biais principaux : soit l'épistolière ne cite qu'un nom, mais ce seul nom suffit, soit elle accompagne sa nouvelle d'une avalanche de sources, sous forme de liste. Dans le premier cas, c'est la valeur intrinsèque de la source qui suffit à garantir la nouvelle. Par exemple, à propos de Gourville, Sévigné ne manque pas de souligner cette qualité, si c'en est une : il est toujours au bon endroit au bon moment, par exemple à la fête de Chantilly au cours de laquelle Vatel se suicide ou encore chez Mme de Longueville à l'annonce de la mort de son fils. Il a accès aux nouvelles « à droiture », selon une formule de François de Callières, diplomate et correspondant de la marquise d'Huxelles⁵⁷⁶ : « Je verrai bientôt Gourville, et peut-être à Fresnes ; c'est le moyen de savoir tout à la fois⁵⁷⁷ » ; « Les nouvelles que je vous mande sont d'original ; c'est de Gourville qui était avec Mme de Longueville quand elle a reçu la nouvelle. Tous les courriers viennent droit à lui⁵⁷⁸. » *D'original*, c'est-à-dire « apprise de ceux qui en doivent être les mieux informés⁵⁷⁹ ».

Dans le second cas, c'est davantage le nombre qui fait autorité. On trouve une liste conséquente de « bons auteurs » dans la lettre du 21 août 1675 :

Quand je vous mande de certaines choses de Versailles, je les apprends ou de Monsieur le Premier [le marquis de Beringhen], que je vois assez souvent et chez lui et chez moi et chez Mmes de Lavardin et de La Fayette, ou de Monsieur le Grand Maître [le duc du

⁵⁷³ 4 mai 1672, I, 500.

⁵⁷⁴ 27 mai 1672, I, 520.

⁵⁷⁵ 19 août 1675, II, 62.

⁵⁷⁶ *Letters (1694-1700) of François de Callières to the Marquise d'Huxelles*, éd. Laurence Pope, Lewiston/Queenston/Lampeter, The Edwin Mellen Press, 2004, lettre du 8 juillet 1696, p. 47. On trouve l'expression « à droiture » dans un billet de Corbinelli à Bussy-Rabutin, mais dans un autre sens. Elle désigne le fait d'expédier des lettres sans passer par Paris : « Au reste, Monsieur, il me semble que nous devrions nous adresser nos lettres à droiture ; Mme de Sévigné est de mon avis », 18 septembre 1672, I, 563.

⁵⁷⁷ 14 août 1676, à Livry, II, 369.

⁵⁷⁸ 20 juin 1672, à Paris, I, 537.

⁵⁷⁹ *Dictionnaire de l'Académie Française*, 1694. Pour un autre exemple d'usage, voir La Bruyère, *Des caractères ou des mœurs de ce siècle*, éd. cit., p. 247 : « Arrias ne se trouble point, prend feu au contraire contre l'interrupteur ; je n'avance, lui dit-il, je ne raconte rien que je ne sache *d'original*, je l'ai appris de Sethon Ambassadeur de France dans cette Cour, revenu à Paris depuis quelques jours, que je connais familièrement, que j'ai fort interrogé, et qui ne m'a caché aucune circonstance ; il reprendrait le fil de sa narration avec plus de confiance qu'il ne l'avait commencée, lorsque l'un des conviés lui dit, c'est Sethon à qui vous parlez, lui-même, et qui arrive de son Ambassade. » .

Lude], ou du fils de M. de La Rochefoucauld [M. de Marcillac]. Ces auteurs-là ne sont pas méchants ; ils ne veulent jamais être cités pour les moindres bagatelles. Il y a des gens bavards dont je ne prends jamais les nouvelles. Voulez-vous savoir ce que les valets de chambre ont écrit ? Vous savez comme, en un certain lieu, on aime les lettres ridicules. L'un fait un inventaire de ce qu'il a perdu : son étui, sa tasse, son buffle, son caudebec. « C'était, dit-il, un désordre de diable. Ma foi, si j'avais été général, cela ne serait pas arrivé. » Un autre dit : « Nous avons été joliment téméraires. Nous n'étions que sept mille hommes ; nous en avons attaqué vingt-six. Aussi faut voir comme nous avons été frottés. » Un autre dit : « Nous nous sommes sauvés tout le plus diligemment que nous avons pu, et si, nous n'avons pas laissé d'avoir grand'peur ». Vous voyez qu'il y a des garçons pâtissiers partout. Il faut avoir, ma bonne, un étrange loisir pour vous conter de telles sottises⁵⁸⁰.

Les informateurs de Sévigné sont fiables, par opposition aux « bavards », aux « garçons pâtissiers⁵⁸¹ ». L'épistolière fait une présentation parodique des dispensateurs de nouvelles frivoles et réitère, par contraste, les deux impératifs indissolublement liés : qualité et authenticité de la nouvelle. La distinction repose en grande partie sur une distinction sociale entre les Grands et les « valets de chambre ». Une nouvelle de qualité est nécessairement une nouvelle émanant d'un cercle aristocratique. Mais tout le paradoxe performatif réside justement dans l'enregistrement réitéré de ces bagatelles. La troisième stratégie, symétrique de la précédente, déjà évoquée dans les chapitres précédents, consiste à disqualifier des informateurs. Sévigné se distingue auprès de sa fille par l'élimination des sources concurrentes, moins adroites et plus irresponsables qu'elle. Leurs informations sont soit fausses, soit inessentiels, comme on l'a déjà vu à propos de la concurrence avec d'Hacqueville :

Cette lettre du vendredi est sur la pointe d'une aiguille, car il n'y a point de réponse à faire et, pour moi, je ne sais point de nouvelles. D'Hacqueville me contait l'autre jour les sortes de choses qu'il vous mande, et qu'il appelle des nouvelles ; je me moquai de lui, et je lui promis de ne jamais charger mon papier de ce verbiage. Par exemple, il vous mande qu'on parle que M. de Verneuil donne son gouvernement à M. de Lauzun, et qu'il prend celui de Berry avec la survivance pour M. de Sully. Tout cela est faux et ridicule, et ne se dit point dans les bons lieux. Il vous dit que le Roi partira le 25 : voilà qui est beau. Je vous déclare, ma bonne, que je ne vous manderai rien que de vrai. Et quand il ne vient rien à ma connaissance que de ces lanternes-là, je les laisse passer, et vous conte autre chose⁵⁸².

Sévigné ne corrige pas ses nouvelles, mais celles des autres.

⁵⁸⁰ 21 août 1675, II, 64-65.

⁵⁸¹ Le « garçon pâtissier » renvoie aux « oublieux » qui allaient l'hiver crier les oublies dans les rues de Paris. Les oublies qui étaient à l'origine synonymes d'« hosties » désignent par extension des pâtisseries, distribuées tard dans les rues. Par analogie, Mme de Sévigné fait donc de la nouvelle une nourriture spirituelle qu'on dispense mais trop tard.

⁵⁸² 17 avril 1671, I, 223-224.

Deux règles à suivre ici : se méfier de sources peu fiables ; s'abstenir quand on ne sait pas. Une autre source de nouvelles est mise en doute plus loin dans la correspondance, la concurrente principale de l'épistolière en matière d'inédit, son amie la marquise d'Huxelles. Dans une lettre à sa fille, elle la critique ouvertement : « La marquise reprend tous les ordinaires les nouvelles qu'elle a mandées : appelle-t-on cela savoir ce qui se passe ? Je hais ce qui est faux⁵⁸³. » Il n'est pas rare que Sévigné use de raillerie pour discréditer les autres informateurs de sa fille : « Je ne sais point de nouvelles. Le Chevalier vous en dira ; il en sait toujours de vraies ou de fausses⁵⁸⁴ ». L'alternative finale dans laquelle l'adjectif *fausses* en hyperbate résonne comme un ajout perfide qui disqualifie *in extremis* les nouvelles du beau-frère de Mme de Grignan. Ce type de commentaires *in cauda venenum* se retrouve aussi dans la correspondance de Racine. Dans une lettre à Boileau, il raille ainsi le duc de Roannez : « Je lui ai demandé s'il ne savait rien de nouveau ; il m'a dit que non ; et il faut bien puisqu'il ne sait point de nouvelles, qu'il n'y en ait point ; car il en sait toujours plus qu'il n'y en a⁵⁸⁵ ». À l'inverse de Gui Patin, qui avait l'honnêteté de signaler à son correspondant : « Je vous en écris plus que je n'en crois⁵⁸⁶ », le duc de Roannez en sait « toujours plus qu'il n'y en a » : sous-entendu, il en invente, en ajoute toujours de sa propre initiative. Un bon nouvelliste par lettre sait admettre 1. quand il n'a pas de nouvelles à transmettre ; 2. quand celles qu'il transmet sont sujettes à caution. « Bons auteurs » ou « bons lieux » : Sévigné se place sous la protection de ce que les nouvellistes appelaient un patron⁵⁸⁷.

Dernière règle, enfin : attribuer à chaque nouvelle son degré de fiabilité en fonction des sources annoncées, séparer le bon grain de l'ivraie : ce qui a toutes les chances d'être vrai, ce qui circule sans garantie, ce qui « court », ce qui est « en l'air » ou « dans la nue » et attend confirmation. Sévigné évoque notamment dans sa lettre du 10 juillet 1676 les railleries que suscite une « nouvelle qui courait et qui court encore⁵⁸⁸ ». Ailleurs, elle souligne le ridicule de nouvelles sans consistance :

On dit que Mlle d'Elbeuf a dit à Monsieur que Mme de Richelieu a fait un compliment à Monsieur le Duc, sur ce que Madame n'est accouchée que d'une fille ; cela fait une fourmilière de dits, de redits, d'allées, de venues, de justifications, et tout cela ne pèse pas un grain⁵⁸⁹.

⁵⁸³ 14 janvier 1689, III, 473.

⁵⁸⁴ 1^{er} décembre 1679, II, 756.

⁵⁸⁵ 8 août 1687 dans Racine, *Œuvres complètes, op. cit.*, t. II, p. 482.

⁵⁸⁶ Gui Patin, Lettre à Falconet du 20 mars 1654, *Lettres, op. cit.*, III, 26.

⁵⁸⁷ Voir, à ce sujet, Frantz Funck-Brentano, *Les Nouvellistes*, 3^e éd., Paris, Hachette, 1923, p. 68.

⁵⁸⁸ 10 juillet 1676, II, 340-341.

⁵⁸⁹ 21 octobre 1676, II, 426.

Au fur et à mesure de la correspondance se construit une échelle de fiabilité des nouvelles, le degré le plus bas étant les bruits de cour et de salons, le degré le plus élevé les courriers diplomatiques et les informations transmises par certains nobles, particulièrement dignes de confiance. Le nouvelliste privé Ismaël Boulliau, déjà évoqué, ne procédait pas autrement, classant les nouvelles selon la valeur des informateurs :

Si la masse prenait pour argent comptant tous les on-dit, lui, Boulliau, gardait son sang-froid et cherchait à vérifier les nouvelles débitées par les « nouvellans ». Chose remarquable à ce propos, il opposait toujours les opinions les plus généralement répandues aux convictions des « mieux advertis », des « plus intelligens », « des plus clairs voyans », ou des « entendus », tous informateurs de choix qui dans l'embrouillamini des rumeurs savaient faire la part des choses. [...] Dans ses lettres il indiquait toujours la valeur que, selon lui, il fallait accorder aux informations. [...] En revanche, il ne révèle, par principe, aucune source précise, probablement pour éviter de mettre ses informateurs en difficulté⁵⁹⁰.

Cette manière de faire, on le voit, repose en dernière analyse sur la confiance : il faut bien croire l'épistolier-informateur sur parole, puisqu'il insiste auprès de son destinataire sur la valeur de ses sources, sans pouvoir ni vouloir les lui nommer. Sévigné établit une hiérarchie dont les deux extrémités sont le savoir « en l'air⁵⁹¹ » et le savoir de « bon lieu » : les nouvelles se tiennent chacune plus ou moins près de l'un de ces deux pôles.

2. « On dit »

L'évocation des différentes voies de l'accréditation ne doit pas faire oublier d'une part que l'indication des sources est loin d'être systématique et d'autre part que Sévigné ne se soumet pas nécessairement à ses propres déclarations, à sa propre éthique affichée de nouvelliste. Différentes modes d'anonymisation des nouvelles contredisent la concordance idéale entre dire et faire. Sévigné fait parfois ce qu'elle dit ne pas faire – colporter des rumeurs notamment. La voie de l'anonymat la plus frappante passe par l'usage du « on ». Classé tantôt dans les pronoms indéfinis, tantôt dans les pronoms personnels, « on » a besoin d'une interprétation. Dans son analyse de ce pronom « illusionniste », Françoise Atlani dresse la liste des interprétations possibles, à partir d'un corpus majoritairement emprunté à la presse⁵⁹²: « si les énoncés appartiennent à la presse quotidienne d'information, c'est parce que les quotidiens, et tout particulièrement *Le Monde*, emploient avec une très grande fréquence

⁵⁹⁰ Henk J. M. Nellen, *Ismaël Boulliau 1605-1694, astronome, épistolier, nouvelliste et intermédiaire scientifique, ses rapports avec les milieux du « libertinage érudit », op. cit., p. 360.*

⁵⁹¹ Pour les occurrences de cette expression à l'occasion de l'annonce de nouvelles, voir, entre autres, II, 706, II, 800, III, 488.

⁵⁹² Voir Françoise Atlani, « ON l'illusionniste » dans Almuth Grésillon et Jean-Louis Lebrave (dir.), *La Langue au ras du texte*, Villeneuve d'Ascq, P.U.L., 1984, p. 13-29.

cette forme linguistique⁵⁹³ ». Cette remarque incidente est à rapprocher de l'article que Jean Sgard a consacré aux « on dit » des gazettes dans lequel il montre, lui aussi, les interprétations possibles du *on* dans la presse :

Ce « on » [...] donne en effet au récit de presse une part de sa force de persuasion : il organise cet effet de polyphonie qui, dans le journal, se substitue à la voix unique du rédacteur et le fait oublier. [...] Dans le récit de presse, il renverra indifféremment au « nous » de la rédaction, au « vous » du lecteur dont on anticipe l'approbation, au « ils » des acteurs. La plupart du temps, il désigne la source, qu'il s'agisse du discours officiel, de l'opinion ou de la rumeur ; il permet d'éviter les marques d'énonciation trop précises, il crée cette impression d'évidence et d'unanimité qui est nécessaire à la consolidation du récit⁵⁹⁴.

Françoise Atlani classe ainsi trois familles de *on* selon l'équivalent qu'on peut lui donner. La première rassemble les *on* glosables en nous, ceux qui incluent l'énonciateur et les lecteurs, mais de manière implicite. Ce qui permet au journaliste de se faire discret. La deuxième famille exclut cette fois les lecteurs pour ne renvoyer qu'aux acteurs et, le cas échéant, au correspondant sur place. « Nous suggérons que le journaliste soit, ici, défini comme le porte-parole de la rumeur publique, avec toute l'ambiguïté afférente⁵⁹⁵ ». Enfin, la troisième famille exclut à la fois l'énonciateur et les lecteurs et renvoie le plus souvent à des instances officielles, identifiables pour des raisons d'ordre extra-linguistique, mais aussi parce que ce *on* peut fonctionner comme un anaphorique. Elle cite à titre d'exemple complémentaire des énoncés d'historiens : « Les monnaies d'or furent longtemps regardées avec suspicion par les Romains. On leur reprochait de ramasser sous un trop petit volume des valeurs considérables⁵⁹⁶ ». Le *on* ici est identifiable grâce au complément d'agent qui précède : les Romains.

Mais après ce travail de reconnaissance, Françoise Atlani insiste sur le fait que le *on* n'est pas superposable aux pronoms personnels auxquels on peut l'identifier et qu'il « colore » différemment les énoncés. Commentant les usages du *on* dans les textes d'historien, elle repère un paradoxe à l'œuvre : « alors que nous avons des critères formels qui permettent d'exclure que l'énonciateur puisse faire partie de ces *on*, c'est une vague présence

⁵⁹³ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁹⁴ Jean Sgard, « "On dit" », *S.V.E.C.*, n° 287, 1991, p. 25. Sur la polymorphie du *on* dans un autre corpus, voir Ruth Whelan, « Le revers de la médaille : la *Relation de la cour de France* d'Ézéchiel Spanheim (1690) » dans Jean Garapon (dir.), *Mémoires d'État et culture politique en France (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Cécile Defaut/Université de Nantes, coll. « Connaître les mémoires d'Ancien Régime », 2007, p. 144.

⁵⁹⁵ Françoise Atlani, « ON l'illusionniste », art. cit., p. 19-20.

⁵⁹⁶ Pierre Grimal, *La Vie à Rome dans l'Antiquité*, Paris, P.U.F., 1953, p. 41

de l'historien qui est perçue⁵⁹⁷ ». Une fois établi qu'il ne revient jamais au même d'utiliser on ou un pronom personnel, l'auteur s'attache à trouver ce qui fait l'homogénéité de cette forme, relevant de nouveaux paradoxes. Nous ne retiendrons, pour notre propos, qu'une seule conclusion, celle qui concerne la valeur référentielle :

C'est aussi cette absence totale de valeur référentielle qui explique une formule très employée par les journalistes, à l'écrit comme à l'oral : « On déclare, de source autorisée... » C'est bien parce que la source de l'information n'est pas identifiée par le journaliste, qu'il ne le veuille pas ou ne le puisse pas que seul *on* peut apparaître. Même un *ils* très indéterminé ne serait pas acceptable : « Ils déclarent, de source autorisée »⁵⁹⁸.

Dans sa correspondance, Sévigné ne dit évidemment jamais « Ils m'ont dit, de bon lieu », mais utilise le *on*, assorti d'un verbe déclaratif et de l'affirmation, en complément circonstanciel, de la qualité de cette source maintenue dans l'anonymat : « On me dit de bon lieu, en partant de Paris, qu'il y avait eu un bal à Villers-Cotterets ; il y eut des masques⁵⁹⁹ ». *A priori*, l'usage du *on* ne contribue pas à garantir une nouvelle, mais c'est tout le paradoxe : alors que ce pronom associe à la nouvelle une source inassignable, il transmet aussi une sorte de parole diffuse, collective qui bénéficie ainsi d'une autre forme d'autorité ; il « crée cette impression d'évidence et d'unanimité » dont parle Jean Sgard.

À partir de cet article de Françoise Atlani, on voudrait maintenant commenter l'usage sévignéen du *on*, lorsqu'il s'applique à la délivrance de nouvelles. On procédera par échantillons représentatifs. L'usage du *on* suivi d'un verbe déclaratif ou d'un verbe de croyance, de modalisation, parfois assorti d'un complément d'objet second renvoyant à la locutrice, est le plus fréquent :

1. On me vient de conter une aventure extraordinaire⁶⁰⁰ [...]
2. On ne me mande rien de nouveau⁶⁰¹.
3. On me vient de dire de très bon lieu que les courtisans croyant faire leur cour⁶⁰² [...]
4. Si cette nouvelle est comme on nous la mande, elle en vaut bien une autre⁶⁰³.
5. On nous vient de dire que ce sera M. de Richelieu qui sera chevalier d'honneur⁶⁰⁴
6. On me l'a mandée de Paris⁶⁰⁵.

⁵⁹⁷ Françoise Atlani, « ON l'illusionniste », art. cit., p. 21.

⁵⁹⁸ *Ibid.*, p. 23-24.

⁵⁹⁹ 6 mars 1680, II, 864.

⁶⁰⁰ 23 janvier 1671, I, 147. Sur cette aventure, voir chapitre 5, « Îlots narratifs », section A.

⁶⁰¹ 10 juin 1671, I, 269. Pour une étude plus générale de l'usage du *on*, voir Constance Cartmill, « Le général et le particulier ou les avatars du *on* dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », *Œuvres et critiques*, vol. 19, n° 1, 1994, p. 135-137.

⁶⁰² 19 août 1675, II, 62.

⁶⁰³ 26 août 1677, II, 536.

⁶⁰⁴ 13 décembre 1679, II, 770.

⁶⁰⁵ 31 mai 1680, II, 954.

Dans ce cas de figure, le *on* renvoie à la « rumeur publique » de la typologie d'Atlani, de laquelle la locutrice s'exclut par l'usage du complément d'objet : écrire « on me mande », c'est aussi une manière de faire oublier qu'elle mande à son tour, qu'elle fait partie de l'ensemble des personnes qui informent, c'est se détacher de son énoncé au moment même où on s'apprête à le proférer. Le phénomène est encore plus saillant quand l'épistolière fait immédiatement suivre la nouvelle d'un commentaire personnel, en livrant à sa destinataire ses soupçons quant à la véracité du bruit qui court, en manifestant son scepticisme :

1. On disait de Jarzé ce qu'on vous a dit mais cela est incertain. On prétend [...] On dit aussi⁶⁰⁶.
2. On a voulu croire que M. de Louvigny était amoureux de Madame la Grande Duchesse, et que Jeanneton la folle, qui ne l'est point, donnait les lettres. [...] Peut-être que tout cela n'est point vrai, mais le bruit n'en est bon ni pour l'un ni pour l'autre⁶⁰⁷.
3. On me mande qu'on parle de M. de Sillery pour gouverneur de M. de Chartres, et de Mme de La Sablière pour Milles de Nantes et de Tours. Je n'en crois rien du tout. Il serait grossier de dire pourquoi ; il y a trop de raisons⁶⁰⁸.
4. On m'écrit cent fagots de nouvelles de Paris, une prophétie de Nostradamus qui est étrange, et un combat d'oiseaux en l'air, dont après un long combat, il en demeure vingt-deux mille sur la place. Voilà bien des alouettes prises ; nous avons l'esprit, dans ce pays, de ne rien croire⁶⁰⁹.

La désaffection que Sévigné manifeste, ponctuellement, à l'endroit de ses informateurs anonymes s'apparente parfois à des formes de prétériton : « on me dit des nouvelles qui ne valent pas que je vous les transmette, je les transmets malgré tout ». On évoquait déjà ce phénomène à propos d'une source nommée, d'Hacqueville. Tout en raillant l'ineptie des nouvelles qu'il lui transmettait, Sévigné ne se privait pas de les recopier pour sa fille. Avant de déclarer sa préférence pour la lecture des romans sur les récits oraux du quotidien, Sévigné transmet à sa fille des nouvelles qu'elle dénigre :

Je crois que les nouvelles de Paris ne vous divertissent pas. Il n'y en a point ; ce qu'on me mande me fait mourir d'ennui. Il y a un mois qu'on me répète que la cour sera le 10^e du mois à Saint-Germain. On est réduit à me conter des sorcelleries pour m'amuser, et à m'apprendre qu'une fille ayant laissé son paquet dans une chaise depuis le Marais jusqu'au faubourg, les porteurs pensaient que ce fût un petit chien. Pour moi, j'aime encore mieux lire *Cléopâtre* et les grands coups d'épée de l'invincible Artaban⁶¹⁰.

⁶⁰⁶ 16 mars 1672, I, 460.

⁶⁰⁷ 22 octobre 1677, II, 581.

⁶⁰⁸ 23 octobre 1683, III, 116.

⁶⁰⁹ 11 mars 1676, II, 251.

⁶¹⁰ 5 juillet 1671, I, 289. *Cléopâtre* est un roman de La Calprenède dont le « fier » Artaban est le héros.

Le choix des verbes (« répéter », « réduire ») et les tournures hyperboliques (« mourir d'ennui », « il y a un mois », le numéral pouvant être réel ou symbolique) participent à la dévalorisation des nouvellistes. Sévigné ne se désolidarise pas toujours si explicitement du *on* sujet, son degré d'inclusion dans le collectif, de participation à la rumeur restant alors incertain. L'exemple suivant est plus ambigu : « On est persuadé que Sa Majesté va faire commencer les propositions du mariage de Bavière par M. le président Colbert, qu'on croit qui va partir ; tout cela est encore en l'air⁶¹¹. » Le *on* renvoie soit à tout le monde, Sévigné inclus, soit à tout le monde sauf elle. Le sens de la dernière phrase se détermine en fonction de cette alternative. Soit Sévigné s'inclut, et le « en l'air » renvoie simplement à l'attente d'une confirmation, c'est l'événement qui est en l'air, c'est-à-dire en suspens, en cours de réalisation. Soit elle s'exclut, et le « en l'air » renvoie aux énoncés qui circulent, ces propos sont dits en l'air, en passant, et il ne faut pas trop leur faire crédit. On se rappelle aussi la longue liste de « on dit » de la lettre du 17 juin 1672, au cours de laquelle La Rochefoucauld perdit deux fils :

On dit qu'il est blessé ; on dit qu'il a passé la rivière dans un petit bateau ; on dit que Nogent a été noyé ; on dit que Guित्रy est tué ; on dit que M. de La Feuillade et M. de Roquelaure sont blessés et qu'il y en a une infinité qui ont péri en cette rude occasion. Quand je saurai le détail de cette nouvelle, je vous le manderai⁶¹².

Mais c'est justement l'anaphore des « on dit » qui remplit la fonction sceptique : l'effet d'accumulation invite à prendre cette liste pour ce qu'elle est, fragile.

Un cas particulier qui sort du cadre des trois familles dégagées par Atlani est repérable dans la correspondance : quand le *on* est cataphorique, non anaphorique. Ainsi il arrive que la locutrice commence par laisser sa source dans un *on* anonyme, avant de la révéler en clause à son information. Ainsi lors d'un bon mot échangé à la cour :

On assure que l'autre jour M. de Montausier, parlant à Monsieur le Dauphin de la dignité des cardinaux, lui dit que cela dépendait du pape, et que s'il voulait faire cardinal un palefrenier, il le pourrait. Là-dessus le cardinal de Bonzi arrive. Monsieur le Dauphin lui dit : « Monsieur, est-il vrai que si le pape voulait, il ferait cardinal un palefrenier ? » M. de Bonzi fut surpris, et devinant l'affaire, il lui répondit : « Il est vrai, monsieur, que le

⁶¹¹ 18 octobre 1679, II, 706.

⁶¹² 17 juin 1672, I, 533. Voir chapitre 1 « Sévigné et ses correspondants », section A. 2 « Un tour de ville ».

pape choisit qui il lui plaît, mais nous n'avons pas vu, jusqu'ici, qu'il ait pris des cardinaux dans son écurie. » C'est le cardinal de Bouillon qui m'a conté ce détail⁶¹³.

« On assure », c'est-à-dire en fait le cardinal de Bouillon, garant de l'anecdote du palefrenier. À moins que le cardinal justement n'ait transmis « ce détail » à Sévigné qu'avec précaution, lui disant déjà qu' « on assur[ait] etc. » Il est rarement possible d'assigner avec certitude un pronom personnel ou un nom de personne de référence. Comme l'écrit Anne Herschberg-Pierrot : « L'intérêt de *on* tient précisément à cette neutralisation de la personne, qui rend nécessaire son interprétation, mais n'impose pas l'identification de son référent : celui-ci peut être identifié sans être explicité, en maintenant l'indétermination de la personne⁶¹⁴ ». Ce pronom offre l'avantage d'informer sans garantir, de révéler sans prendre de risque ni en faire prendre aux autres, de prévenir d'éventuelles fausses nouvelles⁶¹⁵.

Malgré toutes ces précautions et un usage prudent des informations en circulation, Sévigné ne peut pas déjouer toutes les contraintes du réel, tout au plus les tourner en avantages : s'il s'agit la plupart du temps de garantir « le premier avis », le caractère suivi de la correspondance permet de ne pas en rester là. Dans ce cas, il y a deux possibilités. Soit le « deuxième avis » est le même que le premier, la nouvelle est alors confirmée, validée par une autre source ou seulement stabilisée par le temps. Soit il diffère du premier et Sévigné peut alors transmettre à ses correspondants soit l'annulation de la nouvelle précédemment annoncée (correction totale), soit la modification de celle-ci (correction partielle par ajout de détails notamment). Avant de détailler les démentis et amendements, on commencera par distinguer les différents cas de fausse nouvelle dans la correspondance.

⁶¹³ 16 mars 1672, I, 460-461. On en trouve un autre exemple, concernant Mme de Coulanges, informatrice de cour : « On me mande que les conversations de Sa Majesté avec Mme de Maintenon ne font que croître et embellir, qu'elles durent depuis six heures jusqu'à dix, que la bru y va quelquefois faire une visite assez courte, qu'on les trouve chacun dans une grande chaise, et qu'après la visite finie, on reprend le fil du discours. Mon amie me mande qu'on n'aborde plus la dame sans crainte et sans respect et que les ministres lui rendent la cour que les autres leur font. », 21 juin 1680, II, 981-982.

⁶¹⁴ Anne Herschberg-Pierrot, *Stylistique de la prose*, Paris, Belin, 2003, p. 29.

⁶¹⁵ Laurence Rosier, *Le Discours rapporté. Histoires, théories, pratiques*, Paris, Bruxelles, De Boeck & Larcier, Départements Duculot, 1999, p. 162 : « ces formes [...] retournent l'énonciation vers un autrui de conscience collective, de *doxa* anonyme, face à laquelle l'énonciateur marque une réserve. Il peut cependant parfois se servir de cette attribution collective pour soutenir son propre discours (si les autres l'ont dit, c'est que c'est vrai) ».

B. QU'EST CE QU'UNE FAUSSE NOUVELLE ?

Juridiquement, la fausse nouvelle est un délit⁶¹⁶. Pour que cette infraction soit constituée, quatre éléments sont requis : la fausseté, l'intention coupable, la publicité et le trouble. Il faut qu'une personne ait émis publiquement une nouvelle qu'elle savait fausse et que cette émission ait provoqué un trouble⁶¹⁷. Une telle qualification pénale est évidemment anachronique pour la période concernée, mais elle permet de penser les différents seuils de fausseté de ce que Sévigné appelle une « fausse nouvelle ». Quand les historiens s'emparent de cette question, ils s'intéressent plus particulièrement au quatrième élément, le trouble, et portent leur attention sur les conséquences sociales et politiques d'une information erronée : en quoi telle fausse nouvelle a-t-elle modifié l'ordre social à un moment donné, de manière provisoire ou définitive ? Par exemple, Steven Kaplan a étudié les liens entre la diffusion de la rumeur et les émeutes de la faim pendant l'Ancien Régime, soulignant à quel point les contenus des fausses nouvelles étaient révélateurs des angoisses alimentaires de toute une population⁶¹⁸. L'étude de la fausse nouvelle permet ainsi de mettre au jour des éléments de l'imaginaire collectif, des faits de culture saillants.

Que les erreurs commises par les acteurs historiques aient un intérêt en soi, c'est ce que revendiquait Marc Bloch dans un article publié dans la *Revue de synthèse historique* en 1921. Il s'y intéressait à un cas particulier, la fausse nouvelle en période de guerre. La première partie de son article fait le point sur les récentes études en psychologie du témoignage et en tire les leçons pour le travail de l'historien. Ce dernier ne doit pas se donner pour seule tâche de redresser les erreurs des acteurs historiques quand ils ont témoigné, mais il doit aussi se pencher sur les conséquences de ces erreurs dans l'action :

⁶¹⁶ Cette infraction a été instituée par la loi du 27 juillet 1849, reprise dans l'article 27 de la loi de 1881 d'après l'ordonnance du 6 mai 1944, et modifiée par la loi du 15 juin 2000 : « La publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle aura troublé la paix publique ou aura été susceptible de la troubler, sera punie d'une amende de 45 000 euros. Les mêmes faits seront punis d'une amende de 135 000 euros, lorsque la publication, la diffusion ou la reproduction faite de mauvaise foi sera de nature à ébranler la discipline ou le moral des armées ou à entraver l'effort de guerre de la Nation. »

⁶¹⁷ Marc Fougères, *Du délit de fausses nouvelles, thèse pour le doctorat*, Université de Nancy, Faculté de droit, Imprimerie de Persan-Beaumont, Persan, 1943.

⁶¹⁸ Steven L. Kaplan, *Le Complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*, trad. Michèle et Jacques Revel, Paris, Armand Colin, coll. « Cahiers des annales », 1982, « Conclusion : la rumeur et l'histoire », p. 51-52 : « Les fausses nouvelles colportant l'annonce d'une mauvaise récolte, d'un exode de mendiants ou de brigands, d'une prochaine conscription, n'ont pas cessé de répandre la panique tout au long de l'Ancien Régime [...] l'histoire de l'Ancien Régime est celle d'un échec complet en matière de communication et d'information. Cette faillite est particulièrement patente lorsqu'il s'agit de subsistances, c'est-à-dire d'un domaine qui suscite les angoisses les plus extrêmes, les émotions les plus promptes à s'enflammer. »

Mais l'œuvre critique n'est pas tout pour l'historien. L'erreur n'est pas pour lui seulement le corps étranger qu'il s'efforce d'éliminer de toute la précision de ses instruments ; il la considère aussi comme un objet d'étude sur lequel il se penche lorsqu'il s'efforce de comprendre l'enchaînement des actions humaines. De faux récits ont soulevé les foules. Les fausses nouvelles, dans toute la multiplicité de leurs formes – simples racontars, impostures, légendes – ont rempli la vie de l'humanité. Comment naissent-elles ? de quels éléments tirent-elles leur substance ? comment se propagent-elles, gagnant en ampleur à mesure qu'elles passent de bouche en bouche ou d'écrit en écrit ? Nulle question plus que celles-là ne mérite de passionner quiconque aime à réfléchir sur l'histoire⁶¹⁹.

Une fois établi que la fausse nouvelle peut être, en elle-même, « un objet d'étude », et pas seulement un obstacle épistémologique à surmonter, Marc Bloch soulève deux objections principales quant aux protocoles expérimentaux mis en place par la psychologie du témoignage. En fabriquant artificiellement un dispositif de diffusion d'une fausse nouvelle auprès d'un échantillon de témoins-cobayes, elle ne rend pas compte des deux éléments primordiaux. D'abord, la longue durée qui permet à une première erreur de devenir une légende partagée, ensuite, le caractère illimité de sa diffusion par « des bouches innombrables⁶²⁰ ». La psychologie du témoignage sépare la fausse nouvelle du « bouillon de culture favorable⁶²¹ » dans lequel elle émerge. Afin de mieux saisir le phénomène, Marc Bloch signale qu'il n'est pas besoin de fabriquer artificiellement un dispositif expérimental alors que la Première Guerre mondiale offre justement un terrain de recherche idéal, « une sorte de vaste expérience naturelle [...] une immense expérience de psychologie sociale, d'une richesse inouïe⁶²² ».

La deuxième partie de l'article passe ainsi en revue les travaux de récolement des témoignages de guerre, pointant leurs qualités et leurs défauts. Un premier biais est introduit lorsqu'on limite l'étude aux fausses nouvelles parues dans la presse, celles-ci étant souvent fabriquées, peu spontanées. Marc Bloch précise alors qu'il se cantonne à « la fausse nouvelle

⁶¹⁹ Marc Bloch, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, Allia, 2007, p. 14. Le texte est paru pour la première fois dans la *Revue de synthèse historique* en 1921. Les éditions Allia ont repris le texte disponible dans Marc Bloch, *Écrits de guerre (1914-1918)*, Paris, Armand Colin, 1997. Pour d'autres travaux historiques sur la question, voir François Ploux, « “Bruits alarmants” et “fausses nouvelles” dans la France du XIX^e siècle (1814-1870) » dans Jean-Marie Bertrand et Pauline Schmitt, « La Rumeur », journée d'études de l'école doctorale, Université Paris I, *Hypothèses*, 2000, p. 303-314 ; François Ploux, « L'imaginaire social et politique de la rumeur dans la France du XIX^e siècle, 1815-1870 », *Revue historique*, CCCII/2, avril-juin 2000, p. 395-434 ; Claude Gauvard, « Introduction » de Maïté Billoré et Myriam Soria (dir.), *La Rumeur au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 23-32. Voir aussi en sociologie, cette fois, Edgar Morin, *La Rumeur d'Orléans*, Paris, Seuil, coll. « L'histoire immédiate », 1969 ; Françoise Reumaux, *Toute la ville en parle. Esquisse d'une théorie des rumeurs*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; *Les Oies du capitole ou les raisons de la rumeur* [1999], Paris, Éditions du C.N.R.S., 2005.

⁶²⁰ Marc Bloch, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, éd. cit., p. 16.

⁶²¹ *Ibid.*

⁶²² *Ibid.*, p. 19.

sincère ; dans le cycle, de simples mensonges ont sans doute trouvé place ; mais l'imposture consciente d'elle-même ne présente, aux yeux de l'historien ou du psychologue, rien de bien curieux⁶²³ ». La fausse nouvelle est envisagée dans le cadre d'une erreur d'information, commise de bonne foi et non dans le cadre d'un mensonge de propagande. Ce qui nous rapproche du corpus considéré. Dans la perspective de Bloch, seuls trois éléments sont retenus sur les quatre critères juridiques : la fausseté, l'émission publique par la prise en compte de la dimension collective, le trouble, dans une acception large comprenant l'ensemble des conséquences entraînées par la diffusion d'une fausse nouvelle. Pour le corpus sévignéen, on ne retiendra évidemment pas le quatrième élément, le trouble à l'ordre public ; on évitera aussi de faire un procès d'intention à l'épistolière en lui supposant des faussetés écrites en connaissance de cause ; on pourra débattre enfin de la question de la publicité : dans quelle mesure une nouvelle diffusée par Sévigné accède-t-elle à une diffusion collective, même minimale ? à quel degré est-elle une nouvelle diffusée largement ailleurs ? À propos d'une correction apportée à un premier compte rendu d'audience lors du procès Fouquet, on verra cependant que sa volonté de défendre la réputation de l'accusé la conduit à manipuler l'information et à diffuser une version partisane, favorable à l'accusé⁶²⁴. Cet article de Bloch permet d'avoir conscience d'un défaut lié aux limites du corpus étudié : à limiter l'enquête à un cas singulier, aux prolongements difficilement mesurables, on prive la fausse nouvelle de sa dimension collective. Mais les deux chapitres précédents ont montré la circulation permanente des nouvelles. On peut supposer que lorsque Sévigné a accès à une fausse nouvelle, elle n'est pas la seule, que lorsque cette fausse nouvelle parvient à Grignan, elle ne s'arrête pas toujours à cette seule destination, mais continue de se diffuser.

Il semble que le seul élément stable soit la fausseté, mais, là encore, l'affaire se complique. Quand Sévigné l'emploie, la formule « fausse nouvelle » recouvre en fait différentes réalités, différents degrés de fausseté. Afin de mieux percevoir les stratégies et les méthodes mises en œuvre par l'épistolière-nouvelliste pour déjouer les pièges de l'actualité, nous n'avons retenu ici que les fausses nouvelles corrigées par Sévigné elle-même, non celles dont on pourrait savoir maintenant, grâce à la recherche historique, qu'elles étaient fausses. Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, à l'article « nouvelle », on trouve, après la définition, les exemples suivants : « Cette nouvelle est vraie, est fausse ». La « fausse nouvelle » cependant n'est pas l'exact envers de la nouvelle vraie, pas tout à fait une nouvelle fausse. À proprement

⁶²³ *Ibid.*, p. 34.

⁶²⁴ Voir *infra*, section C, 3 « Apostilles ».

parler, la formule ne devrait s'appliquer qu'aux nouvelles qui, à aucun moment, n'ont été vraies. Or, dans ses *Libres propos sur la presse*, le spécialiste Antoine Seyl mentionne deux situations qui entrent dans le cadre des fausses nouvelles, sans pour autant que les informations données aient été entièrement erronées. Il propose ainsi une distinction entre la nouvelle faussée par un ou des détails et celle qui a pu être faussée sous l'effet du temps :

Peut-on les définir ? Elles contiennent souvent un élément de vérité mais c'est par un détail, parfois capital, qu'elles ricochent et passent dans le champ des nouvelles fausses [...] Il y a aussi des événements en plein devenir, dont le journaliste a saisi un aspect fugitif. En pareil cas, la prudence devrait lui enseigner de se taire jusqu'à ce que le fait en question ait terminé ses successives métamorphoses⁶²⁵.

Sévigné utilise aussi l'expression *fausse nouvelle* pour désigner plusieurs phénomènes, assez différents :

1. une nouvelle vraie au moment de son annonce, mais fausse l'instant d'après parce que la situation a changé, ce que Sévigné signale par la troublante formule, « cela devient faux » :

Je vous mandai avant-hier, par un petit guenillon de billet qui suivait une grosse lettre, que Mme de Soubise était exilée ; cela devient faux. Il nous paraît qu'elle a parlé, un peu murmuré de n'avoir pas été dame d'honneur, comme la Reine le voulait, peut-être méprisé la pension au prix de cette belle place ; et sur cela, la Reine lui aura conseillé de venir passer son chagrin à Paris. Elle y est et même on dit qu'elle a la rougeole. On ne la voit point mais on est persuadé qu'elle retournera, comme si de rien n'était. On faisait une grande affaire de rien. L'esprit charitable de souhaiter plaies et bosses à tout le monde est extrêmement répandu⁶²⁶.

À cela s'ajoute évidemment le délai entre rédaction et réception : le temps que la lettre parvienne en Provence, une nouvelle a de grandes chances d'avoir perdu de sa pertinence : soit de sa nouveauté, soit de sa véracité :

Je reçois mille amitiés de Mme de Vins. Je reçois mille visites en l'air des Rochefoucaulds, des Tarentes ; c'est quelquefois dans la cour de Carnavalet, sur le timon de mon carrosse. Je suis dans le chaos : vous trouverez le démêlement du monde et des éléments [...] tout est si peu stable, qu'avant que vous ayez cette lettre, il y aura eu et des nuages et des rayons de soleil⁶²⁷.

2. une nouvelle fausse au moment où Sévigné la transmet et la croit vraie.

⁶²⁵ Antoine Seyl, *Libres propos sur la presse*, « Genèse de la fausse nouvelle », Bruxelles, Édition des arts et industries graphiques, 1957, p. 2.

⁶²⁶ 29 décembre 1679, II, 779.

⁶²⁷ 20 octobre 1677, II, 579.

Une fausse nouvelle est une nouvelle *bientôt* fausse ou une nouvelle *déjà* fausse. Dans le premier cas, il n'y a faute de la part du nouvelliste que s'il ne met pas ses nouvelles à jour dans la lettre suivante. Dans le second, il y a déficit informationnel : la source était mauvaise, pas suffisamment fiable. Mais l'informateur corrige son annonce en fonction de nouvelles sources, jugées plus fiables. Afin de mieux installer la distinction, on peut comparer deux annonces, dont l'une est particulièrement connue : quand Sévigné informe son correspondant Ménage du mariage à venir de la Grande Mademoiselle avec le duc de Lauzun, la nouvelle n'est pas fausse : elle le deviendrait si Sévigné dans une lettre à venir n'annonçait pas l'annulation du mariage. La nouvelle a besoin d'une confirmation par le réel : « Adieu ; les lettres qui seront portées par cet ordinaire vous feront voir si nous disons vrai ou non⁶²⁸ ». Une nouvelle changeante n'est fausse que si celui qui la raconte en reste à la première annonce. En revanche, quand elle annonce la mort de quelqu'un qui ne l'est pas, la nouvelle n'a jamais été vraie : « Me voici à Paris, où je trouve que ces deux messieurs ne sont pas si morts qu'ils l'étaient hier⁶²⁹ ».

Étant donné les difficultés d'accès à l'information à l'époque, en particulier en période de conflits armés, et sous un régime absolutiste, où l'information est à ce point contrôlée par le pouvoir qu'il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les deux phénomènes. Sans compter l'importance de la rumeur, par définition sans auteur, sans source, le plus souvent sans fondement. Par ailleurs, il y a des degrés dans la fausse nouvelle : elle peut être inexacte dans son ensemble, comme on l'a vu dans l'exemple du faux mort ; rapidement obsolète, dépassée au moment même où elle est annoncée ; ou encore, et c'est le cas le plus fréquent, seulement incomplète, et en partie inexacte sur des points de détail que la lettre suivante se chargera d'apporter, soit le premier cas signalé par Antoine Seyl. Concernant les obsèques de Turenne, Sévigné est amenée à corriger la destination du tombeau : « Le corps du héros n'est point porté à Turenne, comme on me l'avait dit. On l'apporte à Saint-Denis au pied de la sépulture des Bourbons⁶³⁰ ».

En somme, une fausse nouvelle raconte soit quelque chose qui n'est pas arrivé du tout (un tel n'est pas mort), soit quelque chose qui est arrivé mais ne dure pas (l'avancée de troupes pendant une bataille, la levée d'un siège), soit quelque chose qui est arrivé mais qui s'est déroulé autrement, selon d'autres modalités (un tel n'a pas dit ceci mais cela, tel fait se

⁶²⁸ 15 décembre 1670, I, 140.

⁶²⁹ 3 juin 1672, I, 528.

⁶³⁰ 19 août 1675, II, 61.

situé avant ou après tel autre, Turenne sera enterré à tel endroit et non à celui qui était annoncé). Si elle groupe des cas différents sous l'appellation commune « fausse nouvelle », Sévigné distingue, dans l'usage, entre « reprendre une nouvelle » (annuler une nouvelle précédente) et « rajuster » (amender seulement). « Fausse nouvelle » est d'ailleurs moins souvent employé que simplement « fausseté », les formules récurrentes et complémentaires étant en général : « mander/ôter des faussetés »

Avant de donner des exemples de chacune de ces modalités, il convient d'ajouter que, malgré les déclarations de Sévigné contre ceux qu'elle juge mauvais informateurs, il lui arrive aussi d'annoncer des nouvelles colportées par la rumeur, mais elle les présente bien comme telles. Il existe dans la correspondance des cas d'annonce d'une nouvelle assortie de son démenti simultané : « On avait dit que les cardinaux de Bouillon et Le Camus ne seraient pas du voyage, mais je crois que c'est une fausse nouvelle ». Certaines périodes sont aussi plus marquées par la défiance à l'égard des informations en circulation : en 1689, presque toutes les nouvelles annoncées par Sévigné sont sous le sceau de la prudence : « On ne fait que mentir cette année⁶³¹ » ; « On dit que le roi d'Angleterre s'en va en Irlande ; ce bruit est répandu. Je ne réponds de rien cette année, car on ne fait que mentir⁶³² » ; « Je ne réponds de rien cette année, que de vous aimer chèrement⁶³³ » Sévigné par principe décide de ne rien croire, ou presque, poussée en cela par la confiance qu'elle accorde à l'un de ses informateurs, l'abbé Bigorre : « On nous disait que le pape était mort, et que M. de Lavardin ne faisait que changer de chemise et s'en retournait, mais l'abbé Bigorre ne souffre pas cette nouvelle de travers ; il assure qu'il n'est point mort⁶³⁴ ». Quand une nouvelle est située trop bas sur l'échelle de fiabilité, l'épistolière se dédouane, refuse de la garantir, d'en *répondre*.

C. DÉMENTIS ET AMENDEMENTS

1. « Les Fausses Nouvelles de la guerre »

Le dispositif le plus fréquent est l'annonce dans une lettre suivie de son démenti dans la suivante ou dans la même continuée à un autre moment de la journée. Sur l'échelle des nouvelles incertaines, le cas des campagnes militaires est sans doute le plus frappant, on l'a vu avec la lettre de Pellisson à Madeleine de Scudéry : présent sur le théâtre des opérations, il

⁶³¹ 14 janvier 1689, III, 473.

⁶³² 25 février 1689, III, 515.

⁶³³ *Ibid.*, III, 517.

⁶³⁴ 24 juillet 1689, III, 648.

anticipe les fausses nouvelles qui vont se répandre⁶³⁵. En connaissance de cause, Sévigné adapte le rythme épistolaire au rythme événementiel, les corrections sont permanentes, la mise à jour des nouvelles une priorité. Le *tempo* des lettres s'en trouve accéléré. Entre la fin décembre 1673 et le début de l'année 1674, par exemple, l'écriture épistolaire est au plus près de l'événement et adopte la forme de dépêches brèves. Monsieur le Prince et Turenne sont pressentis pour aller aider M. de Luxembourg près de Maastricht, encerclé par le prince d'Orange et M. de Monterey. L'épistolière annonce tantôt qu'ils vont partir à son secours, tantôt que le voyage est annulé parce que l'ennemi s'est retiré. Le 8 janvier 1674, en appendice à un paquet déjà envoyé, Sévigné écrit à sa fille : « Il n'est point vrai que M. de Monterey se soit retiré, ni que M. de Luxembourg soit dégagé. Ainsi nous vous ôtons cette fausse nouvelle pour vous remettre dans la vraie⁶³⁶ ». La « vraie » est elle-même destinée à être bientôt fausse, ce que confirme la suite, puisque quatre jours plus tard, l'épistolière annonce le retrait de Monterey. Ici, vraies et fausses nouvelles sont de toute façon provisoires, l'épistolière le sait, mais le souci du destinataire oblige à se tenir prêt à corriger à tout moment ; le caractère continu et régulier de la correspondance permet une écriture qui ne s'arrête jamais, qui ne met jamais le point final à un événement.

Quelques années plus tard, la nouvelle du siège de Charleroi qui « fait courir tous les jeunes gens, et même les boiteux⁶³⁷ » donne lieu, de nouveau, à une écriture épistolaire en tension, soumise à la pression de l'événement, assumant la responsabilité d'un devoir de correction permanent. Le 13 août 1677, Sévigné annonce à sa fille, sans donner de source précise, que le siège est levé. Le soir du 15, elle lui écrit que la levée du siège était « une fausse nouvelle répandue ». Le 18, l'information se stabilise :

Il était question lundi [le 16] d'une nouvelle qui était encore dans la nue. J'avais une grande impatience de savoir si on ne s'était point battu, car on nous avait ôté entièrement la levée du siège de Charleroi, qui s'était faussement répandue, on ne sait comment⁶³⁸. Je priai donc M. de Coulanges de m'envoyer à Melun, où j'allais coucher, ce qu'il apprendrait de Mme de Louvois. En effet, je vis arriver un laquais, qui m'apprit tout de bon que le siège de Charleroi était levé, qu'il avait vu le billet que M. de Louvois écrit à sa femme, et que je pouvais continuer mon voyage tranquillement⁶³⁹.

De « nouvelle dans la nue », la levée du siège devient nouvelle assurée par le biais d'une confiance accordée à un témoignage : le laquais assure avoir vu un billet de Louvois. De

⁶³⁵ Voir chapitre 1, « Sévigné et ses correspondants ».

⁶³⁶ 8 janvier 1674, I, 663.

⁶³⁷ 10 août 1677, II, 518.

⁶³⁸ Sévigné a déjà annoncé la fausseté de cette information dans sa lettre précédente, écrite de Paris, le dimanche 15 août 1677, II, 523 : « Il y eut hier une fausse nouvelle répandue, que le siège de Charleroi était levé. »

⁶³⁹ 18 août 1677, II, 524-525.

même que les fausses nouvelles sont toujours de seconde main, celles qui sont tenues pour vraies s'enracinent dans la confiance en l'autre. À supposer que le billet établisse la preuve d'un fait, Sévigné ne l'a pas vu et elle doit croire l'envoyé de Coulanges pour transmettre des informations fiables à sa destinataire. Le billet qui n'a été lu par aucune des deux correspondantes sert ici de garantie et sonne le coup d'arrêt de la mise à jour permanente. C'est notamment ce qu'espère le cousin de Sévigné quand il la prie de mettre fin à son ignorance : « Mandez-moi des nouvelles de la paix ou de la guerre. On doit savoir maintenant quelque chose de certain ; il n'est pas possible que les obscurités durent plus longtemps⁶⁴⁰ ». Toute « obscurité » a une fin, en attendant, du moins, la prochaine campagne. La fausse nouvelle et la correction permanente sont le lot nécessaire de tous ces événements qui se déroulent généralement loin de l'épistolière, instables d'une part (victoire et défaite, maintien et levée de siège ne cessant d'alterner), difficiles d'accès d'autre part (l'information militaire étant le plus souvent entre les mains du pouvoir). Ce dernier exemple s'apparente au cas limite : le récit de l'accès à l'information occupe tout l'espace de la séquence, écrasant ainsi l'information elle-même. Ces cas sont assez rares pour être remarqués. Ils témoignent d'un véritable plaisir à manifester à son destinataire un zèle nouvelliste qui fait passer au second plan l'information qu'on a mis tant de mal à débusquer. La confirmation recherchée qui occupe une courte proposition – « le siège de Charleroi [est] levé » – passe quasiment inaperçue, tant elle est encadrée par le récit reconstituant le relais de l'information, livré à rebours par l'épistolière : le laquais envoyé à Sévigné par M. de Coulanges lui assure avoir vu le billet que Louvois a transmis à sa femme. La levée du siège de Charleroi témoigne de cette « déambulation agitée de la nouvelle aussitôt transmise que contredite⁶⁴¹ », particulièrement en période de guerre.

2. *Démentis*

En périodes moins troublées, on trouve aussi des corrections totales, des revirements de situation, mais la raison en est plus souvent le déficit informationnel que le retournement rapide de l'événement. Sévigné n'est pas nécessairement en retard sur l'événement. Elle a surtout été mal renseignée. Le cas le plus radical est la résurrection d'une personne entre une lettre et la suivante. C'est ce qui arrive à Antoine Vallot, premier médecin du roi depuis 1652, déclaré mort par Sévigné à la toute fin de sa lettre du 25 février 1671, ressuscité à l'ouverture de celle du 27 février : « Rien ne dure cette année, pas même la mort de M. Vallot. Il se porte

⁶⁴⁰ 23 février 1678, II, 600.

⁶⁴¹ Arlette Farge, art. « Rumeur » dans *Dictionnaire européen des Lumières*, dir. Michel Delon, Paris, P.U.F., 1997, p. 959.

bien, et au lieu d'être mort, comme on me l'avait dit, il a pris une pilule qui l'a ressuscité⁶⁴². »
Correction ponctuelle d'une fausse nouvelle ponctuelle, élégamment élégamment intégrée à une maxime faite pour l'occasion, cet *erratum* incongru proche du *nonsense* partage cependant avec les fausses nouvelles évoquées précédemment une même caractéristique : la véracité de la nouvelle dépend d'une alternative à trancher (vivant ou mort, siège levé ou non, départ de troupes supplémentaires ou non).

Dans un échange de lettres avec son correspondant Moulceau, fin avril-début mai de l'année 1686, Sévigné est d'abord fière d'annoncer le retour à la cour du prince de Conti disgracié en 1685 pour désobéissance militaire et insolence, avant de devoir se rétracter dans la lettre suivante :

J'aimerais mieux mourir qu'un autre que moi vous eût mandé que M. le prince de Conti est enfin revenu à la cour. Il est ce soir à Versailles, et le Roi, comme un véritable père, l'a fait revenir auprès de lui après l'avoir exilé quelque temps pour lui donner le loisir de faire des réflexions. Il les a faites sans doute, et la cour sera bien parée et bien brillante de son retour⁶⁴³.

Je vous écrivis avant-hier avec une extrême joie, croyant que ce qui était répandu par tout Paris du retour du prince de Conti à Versailles, fût une vérité, mais j'ai su que j'ai mandé une fausseté, qui est la chose du monde que je hais le plus. Ce prince est simplement nommé pour être chevalier à la Pentecôte avec les trois autres et ne reviendra qu'en ce temps, et Dieu veuille qu'il y demeure ce jour-là ! Voilà qui est bien triste, Monsieur, de vous reprendre une si jolie nouvelle, mais je n'ai pas été seule trompée⁶⁴⁴.

Le goût de l'inédit ici n'est pas sans lien avec l'absence de sources citées. En possession d'un scoop, l'épistolière baisse sa garde et ne garantit son information d'aucune source tangible. La rétractation de la lettre suivante joue sur la stratégie de l'erreur collective : par deux fois et à des places stratégiques, au début et à la fin de la correction, Sévigné insiste sur le caractère global de la croyance : « ce qui était répandu par tout Paris », « je n'ai pas été seule trompée ». Le sentiment ressenti – la joie – est aussi un alibi à la croyance facile, selon le principe qui veut qu'on croie d'autant plus facilement ce que l'on souhaite voir advenir. À première vue, on se trouve ici en présence d'une correction totale : le prince de Conti n'est pas « ce soir à Versailles », le deuxième avis annule bien le premier. Mais on peut aussi bien considérer qu'il s'agit d'un cas particulier de la fausse nouvelle : la fausse nouvelle qui (re)deviendra vraie. En effet, si le prince de Conti n'est pas *hic et nunc* à Versailles, il y sera bientôt, « à la Pentecôte ». En 1680, Sévigné annule coup sur coup deux nouvelles, un départ

⁶⁴² 27 février 1671, I, 170. Il meurt la même année, en août.

⁶⁴³ 29 avril 1686, à Moulceau, III, 250.

⁶⁴⁴ 1^{er} mai 1686, à Moulceau, III, 251.

anticipé de Mme de Maintenon pour Saint-Germain et des places à prendre à la chambre de l'Arsenal :

J'ai à vous reprendre une fausse nouvelle, que Mme de Coulanges croyait vraie ; c'est la séparation de Mme de Maintenon d'avec les autres pour aller au devant. Quelle folie ! cela n'est point vrai, et on le disait pourtant en des lieux très bons. Je me dédis encore des vacances de la chambre de l'Arsenal⁶⁴⁵. Ils se sont remis à travailler au bout de quatre jours ; cela me fait désespérer de vous tromper et de vous faire raisonner à faux⁶⁴⁶.

Ici encore, le premier démenti est encadré par le rappel entêtant de la qualité des sources, Mme de Coulanges et les « lieux très bons ». Dans ces quelques exemples, la fausse nouvelle est « arrêtée [...] en cours de croissance⁶⁴⁷ » et ce, d'autant plus facilement qu'elle n'a pas fait l'objet d'un récit développé, mais d'une simple annonce, retirée aussi brièvement par la suite.

3. Apostilles

Jusqu'ici n'ont donc été évoqués que des cas de dépêches, nouvelles brèves, quelques phrases tout au plus. À nouvelle brève, démenti bref. Les corrections sont d'un autre ordre lorsque la nouvelle, suffisamment bien connue et détaillée, a donné lieu à un récit plus détaillé. On peut penser à cet égard à la concurrence des versions lors de la mort de Turenne. Sévigné a cherché partout le meilleur récit à transmettre à sa fille⁶⁴⁸. Nous avons choisi d'étudier deux cas d'apostilles à un récit.

En février 1680, lors de l'exécution d'une des principales coupables dans l'affaire des Poisons, la Voisin, Sévigné avait raconté à sa fille que la condamnée était jusqu'au bout restée impie, ce qu'elle corrige au vu de nouvelles données : « Il faut que je vous reprenne l'âme damnée de la Voisin. On dit au contraire que son confesseur a dit qu'elle avait dit *Jésus, Maria* dans le milieu du feu ; c'est peut-être une sainte. Voyez comme je suis scrupuleuse à vous ôter les fausses nouvelles⁶⁴⁹ ». Il est permis de douter du sérieux de cette dernière remarque ; d'une part en raison de son exhibition même, l'épistolière semble se mettre plaisamment en avant ; d'autre part à cause de la tournure récursive donnée à l'information qui souligne son caractère incertain : « on dit que son confesseur a dit qu'elle avait dit ». Pour

⁶⁴⁵ La rumeur avait annoncé que la Chambre ardente, établie pour juger les personnalités impliquées dans l'affaire des Poisons avait interrompu ses travaux. « Ils » renvoient aux magistrats en charge de l'affaire.

⁶⁴⁶ 28 février 1680, II, 851.

⁶⁴⁷ Marc Bloch, *Réflexions d'un historien*, éd. cit., p. 15.

⁶⁴⁸ « Je vous envoie la plus belle et la meilleure relation qu'on ait eue ici de la mort de M. de Turenne ; elle est du jeune marquis de Feuquières à Mme de Vins pour M. de Pomponne. Ce ministre me dit qu'elle était meilleure et plus exacte que celle du Roi. Il est vrai que ce petit Feuquières a un coin d'Arnauld dans sa tête, qui le fait mieux écrire que les autres courtisans » (12 août 1675, II, 49). Isaac de Pas, marquis de Feuquières (1618-1688), gouverneur de Verdun était un cousin de la famille Arnauld.

⁶⁴⁹ 6 mars 1680, II, 864.

recevoir et accréditer cette correction, il faut croire 1. qu'il n'y a eu aucune déformation entre le premier et le dernier informateur de la chaîne ; 2. qu'il est tout à fait possible d'entendre distinctement « au milieu du feu » ; 3. que la profération du nom du Sauveur et de sa mère sont des preuves irréfutables de conversion *in extremis*. Enfin le ton adopté lors du récit de cette exécution contribue à teinter cette correction d'humour⁶⁵⁰.

Le second exemple d'apostille à un récit est moins sujet à caution quant aux intentions de la nouvelliste se corrigeant. À la fin de l'année 1664, Sévigné raconte jour après jour à son correspondant Pomponne le procès Foucquet⁶⁵¹. Les chefs d'accusation principaux sont le péculat et le crime de lèse-majesté. Ce second grief est fondé sur la découverte, derrière un miroir, dans la propriété de l'accusé à Saint-Mandé, d'un plan de défense rédigé en 1657 qui donne des instructions de révolte à ses alliés en cas d'arrestation. Ce « plan de Saint-Mandé » fait l'objet de la dernière séance d'interrogatoire. Le procès s'est tenu à huis clos, mais l'épistolière avait un informateur à l'intérieur en la personne d'Olivier Lefèvre d'Ormesson qui exerçait la fonction de rapporteur. Cette source n'est jamais nommément citée dans les lettres :

Cependant, je veux rajuster la dernière journée de l'interrogatoire sur le crime d'État. Je vous l'avais mandé comme on me l'avait dit, mais *la même personne* s'en est mieux souvenue et me l'a redit ainsi. Tout le monde en a été instruit par plusieurs juges⁶⁵².

Pour analyser plus avant la nature de la correction, comparons les deux récits, celui de la lettre du 4 décembre et celui de la lettre du 9 décembre⁶⁵³. Mieux encore, la raison alléguée pour ce rajustement étant une meilleure mémoire de l'informateur, il convient de croiser les sources et de se reporter, entre autres, au *Journal* qu'a rédigé Lefèvre d'Ormesson pour y chercher une version éventuellement identique des faits. Pour chacun des récits, nous ne gardons que la partie qui fait l'objet de modifications, c'est-à-dire, le discours de Foucquet

⁶⁵⁰ Pour le récit de l'exécution, voir la lettre du 23 février 1680, II, 846.

⁶⁵¹ Voir chapitre 7, « La série et le récit », section B qui analyse l'ensemble des lettres sur le procès Foucquet.

⁶⁵² 9 décembre 1664, à Pomponne, I, 71. Nous soulignons.

⁶⁵³ « Obviously this little scene generated an unusual amount of discussion amongst Foucquet's friends, because Sévigné's next letter gives Pomponne a *revised* version of it based on five days of further conversations [...]. The definitive version of the scene has been produced collectively by this audience, in fact. Sévigné writes her correspondent, not that she wants him to know how it really was, but how it presently is in the conversations that he has been missing. », Elizabeth C. Goldsmith, *Exclusive Conversations*. *The Art of Interaction in Seventeenth Century France*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1988, p. 120-122. « De toute évidence, cette scène a été l'objet d'un nombre inhabituel de débats parmi les amis de Foucquet car la lettre suivante de Sévigné à Pomponne en donne une version *révisée*, enrichie par cinq jours de discussions [...]. La version définitive de cette scène est la création collective d'un public, en fait. Sévigné veut écrire à son correspondant non pas comment cette scène s'est déroulée, mais plutôt comment elle a été recréée dans les conversations auxquelles il n'a pu prendre part. » (notre traduction).

qui retourne contre le chancelier Séguier l'accusation de crime d'État, lui rappelant que lorsqu'il était du côté des frondeurs, lui, Foucquet, a su rester fidèle au Roi :

[Version Lefèvre d'Ormesson] M. Foucquet, piqué de ce discours luy répliqua qu'il estoit vray qu'il avoit toujours servi l'État, et que d'avoir eu une pensée extravagante qui n'estoit pas sortie de son cabinet, n'estoit pas desservir l'État, mais bien de se trouver à la teste du conseil des ennemis du roy et de faire livrer des passages par son gendre [le duc de Sully] et ouvrir des portes à une armée estrangère pour la faire passer au milieu du royaume ; que c'estoit cela qui estoit desservir l'État et le troubler et dit cela avec plus de chaleur qu'il n'avoit encore fait⁶⁵⁴.

[Version Sévigné 1] Monsieur le Chancelier a dit : « Il est bien difficile de le croire, quand on voit une pensée opiniâtement exprimée en différents temps. » M. Foucquet a répondu : « Monsieur, dans tous les temps, et même au péril de ma vie, je n'ai jamais abandonné la personne du Roi ; et dans ces temps-là vous étiez, Monsieur, le chef du conseil de ses ennemis, et vos proches donnaient passage à l'armée qui était contre lui. » Monsieur le Chancelier a senti ce coup ; mais notre pauvre ami était échauffé, et n'était pas tout à fait le maître de son émotion⁶⁵⁵.

[Version Sévigné 2] Monsieur le Chancelier lui dit : « Vous ne pouvez pas dire que ce ne soit là un crime d'État. » Il répondit : « Je confesse, monsieur, que c'est une folie et une extravagance, mais non pas un crime d'État. Je supplie ces messieurs, dit-il se tournant vers les juges, de trouver bon que j'explique ce que c'est qu'un crime d'État, ce n'est pas qu'ils ne soient plus habiles que moi, mais j'ai eu plus de loisir qu'eux pour l'examiner. Un crime d'État c'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince, et que tout d'un coup, on se met à la tête du conseil de ses ennemis, qu'on engage toute sa famille dans les mêmes intérêts, qu'on fait ouvrir les portes des villes dont on est gouverneur à l'armée des ennemis, et qu'on les ferme à son véritable maître, qu'on porte dans le parti tous les secrets de l'État : voilà, messieurs, ce qui s'appelle un crime d'État. » Monsieur le Chancelier ne savait où se mettre, et tous les juges avaient fort envie de rire. Voilà au vrai comme la chose se passa. Vous m'avouerez qu'il n'y a rien de plus spirituel, de plus délicat, et même de plus plaisant. Toute la France a su et admiré cette réponse. Ensuite, il se défendit en détail, et dit ce que je vous ai mandé. J'aurais eu sur le cœur que vous n'eussiez point su cet endroit comme il est. Notre cher ami y aurait beaucoup perdu⁶⁵⁶.

Sur le contenu, peu de différences, on retrouve les mêmes éléments dans les trois versions : la stratégie de défense par l'attaque, l'évocation du passé frondeur du chancelier Séguier, le débat sur la définition du crime d'État, l'émotion particulière de Foucquet, d'ordinaire placide.

Entre d'Ormesson et Sévigné, cependant une différence de taille : la manière de rapporter les discours, indirecte chez le premier, directe chez la seconde. Le discours direct, qui présente l'avantage de la vivacité et de l'illusion de présence, pose en revanche des

⁶⁵⁴ *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des Mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson*, éd. Adolphe Chéruel, 1661-1672, Paris, Imprimerie impériale, 1861, t. II, p. 263.

⁶⁵⁵ 4 décembre 1664, à Pomponne, I, 69.

⁶⁵⁶ 9 décembre 1664, à Pomponne, I, 71.

problèmes de vraisemblance⁶⁵⁷. Si elle n'était pas dans la salle, il faut bien supposer qu'elle réécrit les déclarations de Foucquet. On pourra répondre qu'étant donné la proximité temporelle entre l'événement, le récit oral fait par d'Ormesson à Sévigné et le récit écrit fait par Sévigné à Pomponne, il y a moins de pertes, de déformations que dans l'écriture rétrospective du genre mémorialiste. Mais il est difficile d'imaginer que d'Ormesson ait pris le temps et eu la capacité de reproduire exactement les paroles de l'accusé à son interlocutrice.

Dans cette perspective, l'allongement du discours de l'accusé entre la version 1 et la version 2 de l'épistolière est plus intéressant encore. Pour commencer, toute émotion de l'accusé a disparu. Alors qu'il était « échauffé » et « pas tout à fait maître de son émotion » dans la première lettre, il apparaît en pleine possession de ses moyens, et même en pleine gloire dans la seconde. Inversement, Séguier est représenté en personnage ridicule, tout droit sorti d'une comédie (« Monsieur le Chancelier ne savait plus où se mettre, et tous les juges avaient fort envie de rire »).

Plus problématique en termes de vraisemblance, le discours de Foucquet dans la version 2 est aussi plus efficace, quasi-sublime. La correction ici se fait par expansion et amplification rhétorique : cet ajout n'est pas neutre. En faveur de l'accusé, Sévigné se fait fort d'introduire une correction qui le mette en valeur. Protégée par l'alibi d'une meilleure mémoire de son informateur, l'épistolière peut alors s'autoriser de lui pour écrire un discours qu'il n'a pas écrit dans ses papiers le jour même de la séance, le 4 décembre et offrir à son ami Foucquet un morceau de bravoure politique et rhétorique digne d'un héros cornélien⁶⁵⁸. Il est bien sûr permis de supposer que Lefèvre d'Ormesson en a dit plus à Sévigné qu'il n'en a écrit dans son journal, mais la mise au net du discours de Foucquet, son amélioration en termes de force rhétorique (notamment par le passage de l'attaque frontale « vous étiez Monsieur le chef du conseil de ses ennemis » à l'attaque allusive « on se met à la tête du conseil de ses ennemis ») semble bien avoir pour seul responsable l'épistolière. La chroniqueuse opte pour une correction partielle par ajout de discours, comme dans le cas de la Voisin. Si ce premier exemple montrait une correction entraînant un changement d'interprétation, certes soumis à caution (d'impie, la Voisin devenait, *post mortem*, pieuse), l'exemple du procès Foucquet illustre le cas d'une correction, douteuse pour d'autres raisons,

⁶⁵⁷ À ce sujet, voir Laurence Rosier, *Le Discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, op. cit., p. 43-44.

⁶⁵⁸ C'est le parti que prend l'article de Pierre Dostie consacré aux lettres du procès Foucquet : « Fouquet sur la sellette : le procès d'un héros cornélien dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné », *P.F.S.C.L.*, n° 43, 1995, p. 583-595.

introduite sous couvert de l'autorité d'un tiers et peut-être plus éloignée du vrai que la première version. Autrement dit, une première nouvelle qui n'était pas fausse est amplifiée au risque de le devenir, ou comment le plaisir de narrer et la volonté de diffuser une version favorable à l'accusé peuvent prendre le pas sur le souci de véracité. On pourra s'étonner en outre de l'affirmation finale « Toute la France a su et admiré cette réponse ». Évidemment hyperbolique, elle suggère cependant que les propos tenus dans ce procès à huis-clos circulent à l'extérieur, pas seulement entre d'Ormesson et Sévigné. Foucquet a des partisans qui s'ingénient à diffuser sa bonne réputation. La lettre de Sévigné participe aussi à ce mouvement général de propagation d'une image glorieuse de l'accusé. À moins qu'il faille entendre cette déclaration comme une prophétie autoréalisatrice, comme un appel lancé à son destinataire pour qu'il poursuive lui-même ce processus de diffusion.

Ces exemples de correction par ajout constituent les frontières troubles entre souci d'amender des nouvelles incomplètes et plaisir d'inventer leurs compléments. En somme, l'endroit exact où ce qui n'a sans doute jamais été faux s'expose à le devenir. Pourtant, les cas de la Voisin et de Foucquet obéissent à des motivations bien différentes. La citation des dernières paroles de la condamnée semble motivée par le plaisir de faire une scène réussie, de frapper l'esprit de sa destinataire. La métamorphose du discours de l'accusé participe à une volonté des partisans de Foucquet, dont Sévigné fait partie, de diffuser le plus possible, une image positive de l'ancien surintendant, pas encore condamné.

Dans l'étude qu'il a proposée du journal de l'avocat Barbier, rédigé entre 1723 et 1763, Arnaud de Maurepas rend compte de l'hétérogénéité de ce texte de plus de cinq mille pages que la publication en extraits au XIX^e siècle a contribué à lisser. Il s'attache notamment aux corrections soigneusement apportées par le diariste lors de ses relectures. À cette occasion, il constate d'abord que, contre toute attente, ces ratures sont presque exclusivement d'ordre stylistique et que les fausses nouvelles sont laissées dans le corps du texte, simplement commentées par un « non », un « cela n'est pas vrai » en marge. L'analyse détaillée du récit de la mort du comte de Coigny en mars 1748 « qu'une rature légère permet de lire dans ses deux versions⁶⁵⁹ » aboutit à des conclusions qui rapprochent partiellement Barbier de Sévigné : la réécriture ne doit pas tout, loin de là, au souci de démentir une nouvelle fausse ni à la volonté d'ajouter des précisions :

⁶⁵⁹ Arnaud de Maurepas, « L'œil, l'oreille et la plume : la sensibilité testimoniale dans le *Journal* de Barbier (1717-1762) », *Histoire, économie et société*, 1991, n° 4, p. 498.

Autrement dit, ce n'est pas la connaissance de la fausse nouvelle qui pousse Barbier à réécrire : se mêlent un désir de « mieux faire » littéraire, et la volonté d'une mise en forme de son témoignage, dans laquelle sa sensibilité refuse toute exclusion du « révélé faux », et, au contraire, réaménage sa présence dans le texte comme une étape nécessaire de la connaissance, élaborée dans une perspective historique⁶⁶⁰.

La dernière raison avancée à ces remaniements du manuscrit ne peut pas concerner Sévigné, on ne récupère pas une lettre une fois qu'elle est partie ; en revanche, on peut de même hésiter quant aux motivations de ces fragments de lettres présentés, à l'image de cette réécriture d'une tirade de Foucquet, comme des amendements à des nouvelles transmises dans la lettre précédente. Pour finir, on évoquera une autre manifestation de cet interventionnisme épistolaire qui consiste à compléter une nouvelle « à trous » pour constituer un scénario vraisemblable.

D. LES NOUVELLES À CHOIX MULTIPLES

Si l'on a vu jusqu'ici comment Sévigné s'y prenait pour se prémunir contre le risque de fausses nouvelles, pour les annuler au plus vite ou compléter celles qui devaient l'être, il reste un cas singulier : l'annonce simultanée de toutes les versions d'une nouvelle, dont une seule sera la bonne. À charge pour le destinataire de procéder par élimination, d'isoler les fausses pour accéder à la vraie. À travers deux exemples, nous verrons comment l'épistolière fait en sorte d'imposer le choix de la majorité ou le sien propre. En 1688, au moment de la fuite hors de son royaume de Jacques Stuart, dernier monarque catholique de Grande-Bretagne, plusieurs rumeurs se font concurrence :

Mais que vous dirai-je d'Angleterre dont les modes et les manières sont encore plus fâcheuses ? M. de Lamoignon a mandé à Monsieur le Chevalier que le Roi d'Angleterre était arrivé à Boulogne. Un autre dit à Brest. Un autre dit qu'il est arrêté en Angleterre. Un autre qu'il est péri dans les horribles tempêtes qu'il y a eu sur la mer. Voilà de quoi choisir. Il est sept heures. Monsieur le Chevalier ne fermera son paquet qu'au bel air de onze heures ; s'il sait quelque chose de plus assuré, il vous le mandera. [*reprise de la lettre après interruption* :] on dit quatre choses différentes du roi d'Angleterre, et toutes quatre par de bons auteurs. Il est à Calais. Il est à Boulogne. Il est arrêté en Angleterre. Il est péri dans son vaisseau. Un cinquième dit à Brest. Et tout cela tellement brouillé qu'on ne sait que dire : M. Courtin d'une façon, Monsieur de Reims d'une autre, M. de Lamoignon d'une autre. Les laquais vont et viennent à tout moments ; jamais je n'ai vu un jour pareil⁶⁶¹.

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p. 499.

⁶⁶¹ 29 décembre 1688, III, 450-451. Sur les incertitudes quant au sort de Jacques II à la cour de Louis XIV, voir les sources données en note dans *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis recueillies et annotées par M. Monmerqué*, Paris, Hachette et C^{ie}, coll. « Grands Écrivains de la France », 1862, t. VIII, p. 366.

À deux intervalles temporels au sein de la même lettre, Sévigné, loin de réduire les possibles, en ajoute. Au départ, lors de la première annonce, à sept heures, quatre possibilités lui sont transmises, chacune escortée d'une source, dont une seule n'est pas anonyme : le roi d'Angleterre est à Boulogne (source : Lamoignon, voisin et familier de Sévigné depuis 1684, à l'achèvement de son hôtel particulier du Marais, tout proche de Carnavalet), il est à Brest (source : « un autre »), il est toujours en Angleterre (source : « un autre »), il est mort en mer pendant une tempête (source : « un autre »). Lors de la seconde annonce, après onze heures, une nouvelle option s'est glissée, subrepticement : la nouvelliste garde le chiffre quatre, mais introduit, comme en hyperbate, une cinquième rumeur, qui n'est d'ailleurs pas annoncée comme la dernière arrivée. La nouvelle option est présentée comme déjà là, placée en premier : « il est à Calais ». À ce stade, il y a surtout trois versions :

1. le roi n'a pas bougé, « arrêté en Angleterre »,
2. le roi est en chemin, avec incertitude entre trois lieux dans le royaume de France : Calais, Boulogne, Brest,
3. le roi est mort.

À la fin de la deuxième annonce, Sévigné donne ses autres sources, mais pas toutes, et sans attribuer à chacune son hypothèse : M. Courtin et Monsieur de Reims apparaissent aux côtés de M. de Lamoignon, déjà cité. Dans la lettre suivante, elle réduit les possibles, sans pour autant confirmer une des hypothèses :

Per tornar dunque al nostro proposito, je vous dirai, ma fille, que toutes les incertitudes d'avant-hier, qui paraissaient pourtant fixées, par l'assurance que M. de Lamoignon nous donnait que le roi d'Angleterre était à Calais, sont quasi devenues des certitudes qu'il est arrêté en Angleterre, et si ce n'était par cette sorte de malheur, il serait péri, car il devait se sauver et s'embarquer quelques heures après la reine. Ainsi quoiqu'on n'ait point de nouvelles certaines qu'il est arrêté, il n'y a personne qui ne le croie, et qui n'en soit persuadé. Voilà où tout le monde en est, et comme nous finissons cette année et comme nous commençons l'autre, cette année 89 si prédite, si marquée, si annoncée pour de grands événements⁶⁶².

Une source seulement est mise en avant : M. de Lamoignon, mais d'une part, préférence est donnée à son deuxième avis (Calais), non au premier qu'il avait communiqué (Boulogne) et d'autre part, son privilège lui est bientôt retiré. Ce faisant, Sévigné évoque une étape, déjà

⁶⁶² 31 décembre 1688, III, 451.

dépassée, dans le destin de cette nouvelle : à un moment donné, entre les deux lettres, l'option Calais était celle retenue. Étape suivante : l'option « arrêté en Angleterre » est la plus vraisemblable, mais là encore, *in extremis*, Sévigné concède que cette nouvelle n'a pour elle que la force de la croyance collective. Provisoirement, elle s'essaie à l'histoire-fiction : il vaut mieux qu'il ait été arrêté dans son pays, car s'il avait pris la mer, il serait mort. En somme, la seconde lettre ne fait pas progresser la nouvelle sur l'échelle du vrai, elle informe simplement de l'état de l'opinion et oriente la destinataire vers la croyance dominante.

Chronologiquement antérieur, le second cas sur lequel nous nous arrêterons présente une originalité : en l'absence de nouvelles sûres et dans la quasi-certitude de n'en avoir jamais, Sévigné s'autorise à inventer un scénario propre à combler les lacunes de l'actualité. Louis Turpin de Crissé, comte de Sanzei est porté disparu après la bataille de Conz-Sarbruck en 1675. Pendant tout le mois d'août, l'épistolière accumule les annonces paradoxales de nouvelles. Personne ne sait rien. Une première fois, le 16 août, devant l'absence de matières, elle se risque à proposer des options : « Je crois qu'il est noyé ou tué par des paysans en allant à Trêves⁶⁶³ ». Remettant au lendemain l'annonce de « plus sûres nouvelles⁶⁶⁴ », lorsqu'enfin elle en possède plusieurs, contradictoires, elle les balaie hors du champ du vraisemblable, contrairement au cas évoqué précédemment : « Nous sommes fort en peine de M. de Sanzei ; nous n'avons point de ses nouvelles que de traverse. Les uns disent qu'il est prisonnier ; d'autres qu'il a été tué ; d'autres qu'il est à Trêves avec le maréchal de Créquy. Tout cela ne vaut rien du tout⁶⁶⁵. » Par la suite, elle fait un pas de plus, en inventant les derniers instants de la vie de Sanzei, selon un scénario qu'elle juge vraisemblable :

Vraiment l'état de la pauvre Sanzei est déplorable. Nous ne savons rien de son mari. Il n'est ni vivant, ni mort, ni blessé, ni prisonnier [...]. Pour moi, je suis très persuadée que son mari est mort. Il est défiguré de son sang et de la poussière. On ne l'aura pas reconnu, on l'aura dépouillé. Peut-être qu'il a été tué loin des autres par ceux qui l'ont pris, ou par des paysans, et sera demeuré au coin de quelque haie. Je trouve plus d'apparence à cette triste destinée qu'à croire qu'il soit prisonnier et qu'on n'entende pas parler de lui⁶⁶⁶.

Cette rêverie au futur antérieur se fonde sur un raisonnement logique : si le disparu était prisonnier de guerre, on aurait eu de ses nouvelles par l'ennemi, comme ce fut le cas pour d'autres. Pour expliquer qu'il puisse être mort sans qu'on retrouve son corps, il faut supposer soit qu'il a été rendu méconnaissable (sans uniforme, couvert de sang et de poussière) soit

⁶⁶³ 16 août 1675, II, 56.

⁶⁶⁴ 19 août 1675, II, 60.

⁶⁶⁵ *Ibid.*, II, 62.

⁶⁶⁶ 28 août 1675, II, 80.

qu'il a été tué hors du champ de bataille, donc pas par des soldats. Le raisonnement se substitue à l'information et l'invention de scénario prend la place de la relation de faits. Faute de vrai, on se nourrit de vraisemblable. Ce déficit informationnel, qui n'est pas ici propre à Sévigné, mais aux aléas de la guerre, n'est pas sans avantage puisqu'il permet à l'épistolière de montrer à ses correspondants – ici Mme de Grignan – sa capacité à raisonner juste, à inventer avec eux l'événement dont tous sont privés. Ces réflexes de complémentation rapprochent l'écriture épistolaire de celle des gazettes dans lesquelles « les événements se dessinent comme un horizon proche de possibles ou comme une enveloppe de virtualités »⁶⁶⁷. Plusieurs historiens ont, en effet, repéré des phénomènes similaires chez les gazetiers de l'Ancien Régime – le plus souvent dans des publications du XVIII^e siècle. Anne-Marie Mercier-Faivre montre ainsi que dans la *Gazette de Leyde* de 1775, la fiction vient régulièrement au secours du journaliste en peine d'accès aux nouvelles :

Les éléments proches de la fiction naîtraient donc dans ce vide occasionné par l'absence de nouvelles, le trop grand secret ou l'éloignement excessif. [...] L'anecdote romancée, le récit elliptique, les hypothèses hasardeuses comblent les espaces vides. La nouvelle douteuse ou aventurée est ce qui remplit les interstices du vrai pour dire tout de même quelque chose, désennuyer le lecteur ou tenter d'expliquer ce qui est caché⁶⁶⁸.

En étudiant conjointement *Gazette de France* et *Gazette d'Amsterdam*, Shelly Charles compte le recours à la fiction – ou du moins à des modèles préexistants – au nombre des « parades » à disposition du journaliste chargé d'écrire sur ce qui n'a pas encore de forme⁶⁶⁹.

Si Sévigné promet régulièrement à ses correspondants la poursuite du « cours de [s]es gazettes⁶⁷⁰ », c'est que les lettres, comme les journaux, ont besoin de la continuité du feuilleton pour avoir une chance de saisir l'actualité et pouvoir l'offrir à leurs lecteurs. La nouvelle instable et invérifiable, toujours en soupçon de fausseté, est peut-être moins une anomalie, l'accident dans le parcours d'information, que la règle avec laquelle doivent

⁶⁶⁷ « “On ne sait rien encore”, mais il y a de l'événement dans l'air : un chapeau de cardinal, un festin, la crue d'une rivière, la tenue d'un Congrès, l'envoi d'un ministre, la nomination d'un ambassadeur, l'arrivée d'un prince, une action militaire et toujours çà et là des “affaires”. Les événements se dessinent comme un horizon proche de possibles ou comme une enveloppe de virtualités », Claude Labrosse, « L'incertain et le virtuel. L'événement en perspective dans les gazettes du XVIII^e siècle » dans Hans-Jürgen Lüsebrink, Jean-Yves Mollier (dir.), *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Bern, Peter Lang, coll. « Convergences », 2000, p. 8.

⁶⁶⁸ Anne-Marie Mercier-Faivre, « Dans les marges du vrai : la fiction à l'œuvre dans la *Gazette de Leyde* de 1775 » dans Malcolm Cook, Annie Jourdan (dir.), *Journalisme et fiction au XVIII^e siècle*, Bern, Peter Lang, 1999, p. 109-110.

⁶⁶⁹ Shelly Charles, « Sur l'écriture du présent : la *Gazette d'Amsterdam* et la *Gazette de France* » dans *Les Gazettes européennes de langue française, op. cit.*, p. 177-185.

⁶⁷⁰ 22 novembre 1664, I, 60.

composer tous ceux qui veulent se tenir au courant et en faire profiter les autres. La lettre de nouvelles, contrairement aux mémoires, cherche à rendre compte de faits privés de l'aval du temps, sans postérité ni autorité. Pourtant, même si un correspondant se doit de respecter son destinataire en lui apprenant le vrai, ou à défaut ce qui circule comme vrai, il n'est pas contraint de s'en tenir aux faits et peut, à loisir, et en particulier dans le cadre d'un échange privé, s'aventurer sur le terrain romanesque de l'invention et de la réécriture. À condition de ne pas déplaire à son destinataire, dans le monde de l'épistolaire, (presque) tout est permis. Peut-on pour autant parler d'une indifférence, d'une désinvolture vis-à-vis du vrai ? La question est sans doute mal posée : dans un cadre discursif gouverné par le souhait de transmettre à l'autre ce dont tout le monde parle, ce qui est, à un moment donné, au centre de l'attention, la rumeur est aussi une information. Informer de ce dont on parle compte davantage qu'informer de ce qui est, même si Sévigné ne manque pas de dénigrer « la fourmilière de dits [et] de redits⁶⁷¹ ».

Quand le vrai ne se démêle pas du faux, quand l'information manque à l'appel malgré tous les efforts faits pour se renseigner, quand la nouvelle, même vraie, manque de séduction épistolaire, reste alors à mettre en marche le raisonnement déductif, à combler les lacunes par le recours à l'histoire-fiction et au vraisemblable, à arranger et à polir l'événement à l'aide de stratégies rhétoriques et d'échappées vers le virtuel. Sévigné fait de nécessité (informationnelle) vertu (narrative). L'incertitude liée à l'actualité est l'occasion de convertir des nouvelles en aventures, de développer une information en récit. Seule une lecture continue de la correspondance permet de s'en rendre compte et de suivre, notamment, le destin de ces nouvelles en manque de durée, condamnées à ne pas être confirmées.

Quand j'ai écrit : *le bruit court, l'on dit, l'on croit, l'on a cru*, ces termes qui rendent douteuse ma narration et les choses que je traite incertaines, ne vous rebuteront-ils point de mes nouvelles, et ne vous sembleront-elles point des fables ? [...] Je vous conte ce que j'ai vu et ouï dire [...]. Je ne suis pas assez habile pour faire l'histoire ; je n'ai pas eu des emplois pour faire des commentaires ; je ne me suis point trouvé en place pour dresser des mémoires⁶⁷².

Ces déclarations liminaires de Nicolas Goulas au seuil de ce qu'on a, malgré lui, appelé *Mémoires*, pourraient figurer dans une des lettres de Sévigné, dans une de ses marges

⁶⁷¹ II, 426.

⁶⁷² Nicolas Goulas, *Mémoires*, Paris, Société de l'histoire de France, 1879, vol. 2, p. 446-447, cité par Sylvie Mouysset, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, xv^e-xix^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2007, p. 193-194. Voir l'édition mise à jour par Noémi Hepp, *Mémoires et autres inédits de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans*, Paris, Honoré Champion, 1995.

réflexives dont elle est coutumière. À ceci près que Sévigné, comme on l'a vu jusqu'à présent est plutôt du côté du oui-dire que du « j'ai vu », presque exclusivement une informatrice de seconde main. C'est à cette exception que constitue le témoignage qu'est consacré le dernier temps de cette première partie.

Chapitre 4. Du témoignage

« On me mande », « on me dit » : on l'aura noté, les voies du savoir dans la correspondance sont largement indirectes, souvent anonymes. Valorisées quand elles proviennent de « bons lieux » et de « bons auteurs », les nouvelles sont reçues par le destinataire à proportion du crédit accordé à celui ou celle auprès de qui l'information a été recueillie. Avant de clore cette partie sur les différentes voies d'accès au savoir et à son appropriation dans la correspondance, on voudrait évoquer un dernier cas de figure : la présence à un événement, l'attestation par la vue ou par l'ouïe. Phénomène le plus rare de la correspondance, l'information de première main sera traitée en appendice à cette partie. Il arrive en effet que Sévigné soit présente sur le terrain de l'événement, non plus seulement sur celui de son annonce. Pour être des cas isolés, les choses vues n'en font pas moins partie des récits les plus fameux de Sévigné, qu'on pense aux exécutions de la Brinvilliers en 1676 puis de la Voisin en 1680, ou à la représentation d'*Esther* à Saint-Cyr à laquelle Sévigné assiste en février 1689.

Avant d'étudier ces deux exemples en détail, récit d'exécution et récit de représentation, on fera quelques remarques sur la notion de témoignage⁶⁷³. On peut hésiter, pour ces lettres, à utiliser le terme tant il renvoie aujourd'hui à une réalité tout autre, tant il s'est chargé de connotations particulières, surtout au cours du XX^e siècle qui a vu l'émergence de « l'ère du témoin⁶⁷⁴ ». En effet, le « témoignage » ou la littérature dite « de témoignage » désigne aujourd'hui presque automatiquement et exclusivement un corpus de discours ayant trait aux événements de guerre, de génocide⁶⁷⁵. Dans un de ses articles sur le témoignage, Renaud Dulong s'applique à distinguer plusieurs idéal-types de témoin. Il rappelle

⁶⁷³ Dominique Legallois, Yannick Malgouze, Luc Vigier, *L'Accréditation des discours testimoniaux*, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, coll. « Champs du signe », 2011 ; Jean-Philippe Pierron, *Le Passage de témoin. Une philosophie du témoignage*, Paris, Éditions du Cerf, 2006 ; Mirna Velcic-Canivez, *Prendre à témoin*, Paris, Ophrys, 2006 ; « Témoins et témoignages », séminaire de l'école doctorale coordonné par Thomas Gomart, *Hypothèses*, travaux de l'école doctorale d'histoire de l'université Paris I – Panthéon Sorbonne, 1999, p. 71-122.

⁶⁷⁴ Annette Wieworka, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon, 1998, rééd. 2002.

⁶⁷⁵ On trouve évidemment des exceptions à cette tendance générale, ainsi le titre d'un article d'Arnaud de Maurepas, déjà évoqué à propos du *Journal* de Barbier : « Au cœur de l'écriture : pour un répertoire critique de la littérature de témoignage au XVIII^e siècle (1715-1789) », dans Benoît Mélançon (dir.), *L'Invention de l'intimité au siècle des Lumières*, Nanterre, Centre des Sciences de la littérature, coll. « Littérales », 1995, p. 117-129.

qu'historiquement, le *témoin instrumentaire*, tel que le définit le droit civil, est apparu dans le pré-droit de la Grèce antique, puis en droit romain pour désigner le tiers chargé de garantir l'accord passé entre des personnes. Professionnel, il est « l'agent qui exécute une tâche pour l'institution judiciaire, qui est mandaté pour cela et qui doit en rendre compte par un rapport écrit⁶⁷⁶ ». Apparue au Moyen Âge, la deuxième catégorie de témoin, le *témoin oculaire*, renvoie, cette fois, à un non-professionnel qui s'auto-institue comme témoin au moment où il profère son témoignage sous la forme d'un « j'y étais »⁶⁷⁷.

À partir de ces deux formes juridiques, Renaud Dulong essaie de situer la position du témoin historique dont il retrace, à rebours, la généalogie. Il repère en particulier la progressive extension de l'appellation qui n'a d'abord désigné que

les auteurs de documents, publiés ou non, décrivant, pour les dénoncer, les catastrophes humaines qui ont marqué la première moitié du XX^e siècle. On a ainsi qualifié d'abord la vague de témoignages sur les camps nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, puis, par extension, les ouvrages écrits par des combattants de la Première Guerre sur la réalité vécue au front ; enfin, rétroactivement, on qualifie aussi de témoignage historique certains textes isolés publiés avant le XX^e siècle, lorsqu'ils décrivent du point de vue des victimes des faits de guerre, des persécutions, voire des épidémies⁶⁷⁸.

Cette généalogie est marquée par trois étapes : les témoignages de la Seconde Guerre qui ont servi d'archétype, d'étalon de référence pour nommer un corpus plus large, s'appliquant d'abord à la Première Guerre mondiale, ensuite aux « malheurs du temps⁶⁷⁹ » d'époques plus éloignées. Dulong donne ensuite une définition formelle du témoin historique qui « serait un témoin oculaire qui décide de devenir témoin instrumentaire, par un acte intentionnel congruent à l'institution du témoignage oculaire⁶⁸⁰ ». Pour comprendre pourquoi tout témoignage semble supposer le récit d'un événement tragique ou traumatisant d'ampleur collective, il faut sans doute remonter à la tradition chrétienne des actes d'attestation de la foi par le martyr. La définition inclut un acte de dénonciation : hors univers juridique, le témoin, défenseur d'une cause, est celui qui instruit à charge au tribunal de la postérité. Dans ce cadre,

⁶⁷⁶ Renaud Dulong, « Qu'est-ce qu'un témoin historique ? » *Vox poetica*, 2009, URL : <http://www.vox-poetica.org/t/articles/dulong.html>.

⁶⁷⁷ « Je suggère de conserver à l'expression "témoin oculaire" son sens précis de narration d'un fait passé et connu du narrateur par expérience directe » Renaud Dulong, « Le témoignage historique : document ou monument », *Hypothèses*, *op. cit.*, p. 115.

⁶⁷⁸ *Ibid.*

⁶⁷⁹ Tel est le sous-titre du livre collectif de Christian Jouhaud, Dinah Ribard, Nicolas Schapira, *Histoire Littérature Témoignage*, *op. cit.*.

⁶⁸⁰ Renaud Dulong, « Qu'est-ce qu'un témoin historique ? », *art. cit.*

les journaux cévenols enregistrant les massacres et persécutions des protestants écrits par des auteurs issus de la religion réformée entrent pleinement dans cette catégorie⁶⁸¹.

Dans sa contribution à « une histoire du genre testimonial », Jean-Louis Jeannelle précise d'emblée qu'il envisage le témoignage « non comme un acte d'attestation au sens large mais comme un modèle d'écriture volontairement circonscrit, dans sa forme comme dans son extension historique, à la représentation que s'en font communément les lecteurs contemporains⁶⁸² ». Pour lever toute ambiguïté, il propose de parler d' « acte de témoignage » pour la période antérieure à la fin du XIX^e siècle et de « témoignage » seulement à partir des récits d'acteurs de la Commune. On ne s'étendra pas sur le reste de l'article qui propose les grandes étapes de la naissance de ces écrits comme genre constitué ou en voie de constitution, puisqu'ils ne font pas encore corpus au même titre que l'autobiographie ou les Mémoires.

Sans envisager le témoignage comme genre, un certain nombre d'historiens, en particulier autour du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur l'Histoire du Littéraire (GRIHL) utilisent la catégorie du témoignage afin de lire les textes d'Ancien Régime non seulement comme des documents, des archives mais pour intégrer la dimension pragmatique de ces écrits, pour comprendre ce que les hommes du passé cherchaient à faire lorsqu'ils enregistraient des événements tragiques.

Quelles que soient les approches, assez différenciées selon qu'elles concernent la période moderne ou contemporaine, il semble y avoir unanimité sur des éléments constitutifs permettant de parler de « témoignage » :

1. l'attestation oculaire ou auditive (la présence du scripteur comme observateur, plus rarement comme acteur, ce qui différencie le témoignage des Mémoires) ;

2. la dimension pragmatique (dénonciation, participation à la mémoire d'un groupe, etc.) ;

3. un écrit de la sphère du privé qui contient une dimension publique (prise en compte d'un collectif) qui le distingue du journal intime. Pascal Bastien note ainsi la nécessité de distinguer littérature de témoignage et littérature privée, tout en insistant sur l'instabilité générique de ces textes :

⁶⁸¹ Emmanuelle Lesne-Jaffro, « L'autorité du témoignage dans les mémoires de la guerre des Cévennes. Preuve, épreuve et martyre » dans Carole Dornier, Claudine Poulouin (dir.), « L'Histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècles) », *Elseneur*, n° 19, octobre 2004, p. 97-120.

⁶⁸² Jean-Louis Jeannelle, « Pour une histoire du genre testimonial », *Littérature*, n° 135, septembre 2004, p. 87.

La littérature de témoignage est difficile à définir : elle répond à une culture nouvelle que les historiens de la vie privée ont cherché à comprendre et elle est souvent réunie à la notion trop large de littérature privée dans laquelle se mêlent les mémoires, les livres de raison, les souvenirs, l'autobiographie, les récits de voyage, les chroniques, les anecdotes, les réflexions historiques et les journaux. Difficile à définir donc, elle l'est d'autant plus que chaque document se cantonne rarement dans un genre littéraire bien précis⁶⁸³.

On est donc assez loin d'une Sévigné assistant à un spectacle, un sermon, une exécution⁶⁸⁴. Si le terme « témoin » se trouve sous sa plume à de nombreuses reprises, c'est le plus souvent dans l'expression « prendre à témoin » et très rarement comme attribut de première personne. L'expression « témoin oculaire » n'apparaît à aucun moment dans la correspondance⁶⁸⁵.

Pourquoi alors parler encore de témoignage ? L'exécution de la Brinvilliers par exemple ne relève ni d'un souci de dénonciation, ni d'une prise de parole au nom d'un collectif. Ce qui nous intéresse ici c'est uniquement le premier aspect, celui de l'attestation oculaire. Par contraste avec les modes d'accréditation évoqués précédemment, on se demandera dans quelle mesure la présence sur place influe sur l'agencement narratif, en somme si l'autopsie⁶⁸⁶ ouvre à un mode différent de narration.

L'attestation par un témoin oculaire est un des « opérateurs de factualité » pour reprendre une catégorie proposée par Renaud Dulong⁶⁸⁷. Le sociologue distingue le témoignage, le récit proprement dit et l'opération factualisante qui encadre ce récit pour le certifier. Il sépare « le moment de la factualisation » et « celui de la narration⁶⁸⁸ » :

Un récit d'événement réel se réduirait à la forme F(r), où r désignerait un récit susceptible d'être regardé indifféremment comme vérité factuelle ou comme fable, et où F serait un opérateur, c'est-à-dire un algorithme transformant les contenus auxquels il s'applique et indépendamment d'eux⁶⁸⁹.

⁶⁸³ Pascal Bastien, *L'Exécution publique à Paris au XVIII^e siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, op. cit., p. 66-67.

⁶⁸⁴ On notera que tous ceux qui analysent le témoignage ne citent jamais le genre épistolaire comme espèce du témoignage.

⁶⁸⁵ On la trouve, par exemple, chez Saint-Simon : « J'ai voulu expliquer quel était le marquis de Rochechouart parce qu'il a été témoin oculaire de l'histoire dont il s'agit, qu'il vint tout droit à Paris du lieu près de Toulouse où il en eut le spectacle, et me la conta en arrivant », *Mémoires* [1697], op. cit., t. I, p. 412.

⁶⁸⁶ Sur le conflit entre « la règle de l'autopsie » et la « convocation du témoignage d'autres historiens » comme garants, voir notamment Philippe de Lajarte, « L'écriture du témoignage dans *L'Histoire d'un voyage en terre de Brésil* de Jean de Léry », dans « L'Histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècles) », *Elseneur*, op. cit., p. 15-32.

⁶⁸⁷ Renaud Dulong, « Les opérateurs de factualité. Les ingrédients matériels et affectuels de l'évidence historique », *Politix*, vol. 10, n° 39, 1997, p. 65-85.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 74.

⁶⁸⁹ *Ibid.*

Si l'on applique ce modèle aux différents modes d'accréditation évoqués aux chapitres précédents, F renverrait à toutes les déclarations liminaires de Sévigné du type « je vous assure que cela est vrai » et (r) aux nouvelles retranscrites dans la lettre.

Les deux cas qui vont nous occuper sont assez différents sur ce plan : le premier, sur l'exécution de la Brinvilliers, ne possède pas d'opérateur liminaire, on le verra ; le second s'ouvre sur la déclaration de présence à Saint-Cyr. Le premier révèle un paradoxe intéressant : alors que Sévigné était sur les lieux, elle signale elle-même n'avoir pas vu grand-chose et complète les lacunes de son témoignage par des compléments obtenus par les canaux habituels d'information. Le second est, lui aussi, atypique : alors qu'on pourrait s'attendre à un compte rendu de spectacle, c'est une représentation d'un autre ordre qui est offerte à Mme de Grignan.

A. « TU N'AS RIEN VU EN PLACE DE GRÈVE » : RÉCITS D'EXÉCUTION

1. Premiers échos de l'affaire

En 1673, l'empoisonneuse Marie-Madeleine Dreux d'Aubray, marquise de Brinvilliers fut condamnée par contumace parce qu'elle avait fui en Angleterre, puis aux Pays-Bas, lorsqu'avait été découverte une cassette dans laquelle se trouvaient avoués tous les crimes qu'elle avait commis avec la complicité de son amant Gaudin de Sainte-Croix. Retrouvée trois ans plus tard dans un couvent de Liège en mars 1676, elle fut écrouée à la Conciergerie puis jugée par la Grand'Chambre et les Tournelles réunies, en raison de son statut d'aristocrate. Cette chambre était présidée par Guillaume I^{er} de Lamoignon, père de Chrétien-François le familier et voisin de Sévigné, mentionné dans le chapitre précédent.

« Préface⁶⁹⁰ » à l'affaire des Poisons, l'arrestation, les aveux, puis l'exécution de la marquise de Brinvilliers en 1676 sont racontés en livraisons successives par Sévigné. Elle rend compte à sa fille à la fois des faits et de leur retentissement dans la société parisienne qu'elle fréquente, qui, tour à tour, se scandalise du comportement de l'empoisonneuse et s'inquiète d'éventuelles dénonciations lors des interrogatoires. Le nom de la Brinvilliers

⁶⁹⁰ Art. « Brinvilliers » *Dictionnaire du Grand Siècle*, dir. François Bluche, Paris, Fayard, 1990, p. 240. Georges Mongrédien parle de « prologue naturel et nécessaire », *Madame de Montespan et l'affaire des Poisons*, Paris, Hachette, 1973, coll. « Les causes célèbres », p. 19 ; Jacques Saint-Germain du « prologue de cette ténébreuse, vaste et complexe entreprise criminelle », *Madame de Brinvilliers : la Marquise aux poisons*, Paris, Hachette, 1971, p. 7.

apparaît pour la première fois dans la correspondance sous la plume de La Mousse⁶⁹¹ dans un billet adressé à Mme de Grignan et glissé dans le paquet pour la Provence. Ce dernier y signale l'arrestation à Liège de la fugitive et son premier interrogatoire, sans livrer ses sources⁶⁹². Deux semaines plus tard, Sévigné reprend l'affaire où La Mousse l'avait laissée : Brinvilliers est désormais « en prison » et elle a avoué ses crimes. Sévigné en livre un résumé saisissant :

Elle nous apprend qu'à sept ans elle avait cessé d'être fille, qu'elle avait continué sur le même ton, qu'elle avait empoisonné son père, ses frères, un de ses enfants et elle-même, mais ce n'était que pour essayer d'un contrepoison ; Médée n'en avait pas tant fait⁶⁹³.

On ne saura pas comment Sévigné a eu accès au contenu des aveux. « On a trouvé sa confession » : ici, le *on* renvoie, dans les catégories de Françoise Atlani, aux institutions, puisque lors de son arrestation, le capitaine-exempt Desgrez saisit dans les affaires de Brinvilliers une cassette, différente de celle trouvée chez Sainte-Croix, contenant aussi des déclarations écrites de la main de Brinvilliers sur ses crimes.

Dans la lettre suivante, l'épistolière continue d'égrener les aveux surprenants de l'accusée, soulignant à quel point l'affaire occupe les esprits : « On ne parle ici que des discours et des faits et gestes de la Brinvilliers⁶⁹⁴. » Ce n'est que dans les lettres suivantes que quelques noms sont donnés pour corroborer les informations, même si les formes d'attestation sont pour le moins ambivalentes : Mme de Fiennes d'abord – « que vous voyez traînante dans les cabinets⁶⁹⁵ » – est censée garantir les nouvelles obtenues le 26 juin, à savoir les noms des personnes dénoncées par Brinvilliers. Or le 1^{er} juillet, Sévigné dément : « je reprends les sottises nouvelles que Mme de Fiennes m'avait dites à Montargis⁶⁹⁶ ». Deuxième garant : La Rochefoucauld dont la mention vient clore une anecdote macabre :

L'affaire de la Brinvilliers va toujours son train. Elle empoisonnait de certaines tourtes de pigeonneaux, dont plusieurs mouraient qu'elle n'avait point dessein de tuer. Le chevalier du guet avait été de ces jolis repas et s'en meurt depuis deux ou trois ans. Elle demandait

⁶⁹¹ Prêtre et docteur en théologie, Pierre de La Mousse fut le précepteur de Mme de Grignan et accompagna Sévigné dans ses voyages aux Rochers. Il est souvent mentionné à l'occasion de lectures collectives.

⁶⁹² 15 avril 1676, II, 271.

⁶⁹³ 29 avril 1676, II, 278.

⁶⁹⁴ 1^{er} mai 1676, II, 281.

⁶⁹⁵ Selon la formule de Retz dans ses *Mémoires*, probablement adressés à Sévigné. Cette incise se trouve dans la première partie des *Mémoires*, éd. Simone Bertière, Le Livre de Poche/Classiques Garnier, « La Pochothèque », 1999, p. 229. Mlle de Fruges, comtesse des Chapelles, refusa de prendre le nom de son époux et se faisait appeler Mme de Fiennes.

⁶⁹⁶ 1^{er} juillet 1676, II, 330.

l'autre jour s'il était mort ; on lui dit que non. Elle dit en se tournant : « Il a la vie bien dure. » M. de La Rochefoucauld jure que cela est vrai⁶⁹⁷.

C'était déjà le moraliste qui servait de garant en décembre 1671, lorsque le roi offrit à M. de Marcillac de récupérer le gouvernement de Berry retiré à Lauzun tout juste disgracié : « Tout ceci est extrêmement vrai ; M. de La Rochefoucauld me le vient de conter⁶⁹⁸. » Même situation, à ceci près que La Rochefoucauld est mieux placé en 1671 qu'en 1676 pour détenir une information fiable puisqu'il s'agit d'une nouvelle dont son propre fils est le protagoniste. Delphine Reguig-Naya qui a commenté cette série signale, à juste titre, que

L'appel à la véridicité du témoin s'inscrit ainsi dans un climat de badinage grinçant d'autant plus que le statut du témoin lui-même ne donne lieu à aucune procédure de vérification : on ne sait pas en quoi, objectivement, M. de La Rochefoucauld est bien placé pour attester l'authenticité de cette saynète (« elle dit en se tournant »)⁶⁹⁹.

Curieuse didascalie en effet, qui suppose le relais d'un témoin oculaire. Dans la suite de son commentaire, Delphine Reguig-Naya s'attache à montrer comment Sévigné modélise l'émotion provoquée par l'affaire et ressentie lors de l'exécution, comment d'une version à l'autre, du 17 au 22 juillet, l'épistolière passe d'un « récit centré sur sa propre émotion » à un « récit centré sur l'émotion du "public"⁷⁰⁰ », en somme comment elle organise une présentation des faits, centrée sur les paroles de la condamnée et sur les mouvements de la rumeur, en se tenant de plus en plus à distance de son expérience au profit d'une stylisation, d'un travail de la lettre. Même si Delphine Reguig-Naya parle d'un « point-aveugle⁷⁰¹ » concernant l'exécution, elle ne s'appesantit pas sur l'attestation par l'autopsie qui est notre objet ici.

2. « Pour moi, je n'ai vu qu'une cornette »

Avant le 17 juillet, aucune annonce de l'exécution n'a été faite. Ce fait est très important pour mesurer l'effet de surprise d'une lettre commençant par « Enfin, c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air ». Le récit de l'exécution ne se présente pas sous la forme d'un récit détaillé, qui répondrait à une promesse faite dans une lettre précédente qui annoncerait une nouvelle du type : « La Brinvilliers a été exécutée. Quand j'en saurai le détail, je vous le manderai. ».

⁶⁹⁷ 3 juillet 1676, II, 334.

⁶⁹⁸ 23 décembre 1671, I, 396.

⁶⁹⁹ Delphine Reguig-Naya, « Rejoindre l'émotion et son public : d'une relation judiciaire par Mme de Sévigné » dans Hélène Merlin-Kajman (dir.), « Les émotions publiques et leurs langages à l'âge classique », *Littératures classiques*, n° 68, été 2009, p. 313.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 315.

⁷⁰¹ *Ibid.*, p. 316.

D'autre part, ce récit n'est jamais présenté comme un témoignage s'ouvrant sur un « J'y étais, voici ce que j'ai vu ». Au contraire, c'est au détour d'une proposition relative (en italiques ci-dessous), comme accidentellement, que le récit change de régime d'attestation, régime aussitôt mis à mal :

À Paris, ce < vendredi > 17^e juillet [1676]

Enfin c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air. Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et les cendres au vent, de sorte que nous la respirerons, et par la communication des petits esprits, il nous prendra quelque humeur empoisonnante, dont nous serons tous étonnés. Elle fut jugée dès hier. Ce matin, on lui a lu son arrêt, qui était de faire amende honorable à Notre-Dame et d'avoir la tête coupée, son corps brûlé, les cendres au vent. On l'a présentée à la question; elle a dit qu'il n'en était pas besoin, et qu'elle dirait tout. En effet, jusqu'à cinq heures du soir elle a conté sa vie, encore plus épouvantable qu'on ne le pensait. Elle a empoisonné dix fois de suite son père (elle ne pouvait en venir à bout), ses frères et plusieurs autres. Et toujours l'amour et les confidences mêlés partout. Elle n'a rien dit contre Pennautier. Après cette confession, on n'a pas laissé de lui donner la question dès le matin, ordinaire et extraordinaire ; elle n'en a pas dit davantage. Elle a demandé à parler à Monsieur le procureur général, elle a été une heure avec lui. On ne sait point encore le sujet de cette conversation. À six heures on l'a menée, nue en chemise et la corde au cou, à Notre-Dame faire l'amende honorable. Et puis on l'a remise dans le même tombereau, *où je l'ai vue*, jetée à reculons sur de la paille, avec une cornette basse et sa chemise, un docteur auprès d'elle, le bourreau de l'autre côté. En vérité, cela m'a fait frémir. Ceux qui ont vu l'exécution disent qu'elle a monté sur l'échafaud avec bien du courage. Pour moi, j'étais sur le pont Notre-Dame⁷⁰² avec la bonne d'Escars ; jamais il ne s'est vu tant de monde, ni Paris si ému ni si attentif. Et demandez-moi ce qu'on a vu, car pour moi je n'ai vu qu'une cornette, mais enfin ce jour était consacré à cette tragédie. J'en saurai demain davantage, et cela vous reviendra⁷⁰³.

Le jour même de l'exécution, le 17 juillet, Sévigné prend la plume et raconte les derniers instants de la Brinvilliers, en commençant par la fin, au présent (« la Brinvilliers est en l'air »). C'est ensuite qu'elle remonte la chronologie et livre l'emploi du temps détaillé de la condamnée depuis la veille jusqu'à son exécution par une cascade de compléments circonstanciels (« hier », « ce matin », « jusqu'à cinq heures du soir », « dès le matin », « une heure », « à six heures »). Cette abondance masque pourtant une confusion des temps repérable dès lors qu'on s'essaie à vraiment reconstituer dans l'ordre la journée du 17 :

1. Lecture de l'arrêt ;
2. Question envisagée ;
3. Aveux volontaires, qui rendent la question caduque ;
4. Question – c'est là qu'est la difficulté, a-t-elle eu lieu « après cette confession », comme l'indique le début de la phrase, ou « dès le matin », comme le signale la fin ? ;

⁷⁰² L'édition Monmerqué précise en note : « Sans doute à la fenêtre de l'une des soixante-et-une maisons dont le pont était alors chargé », *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, éd. cit., vol. 4, p. 529.

⁷⁰³ 17 juillet 1676, II, 342-343. Nous soulignons.

5. Entretien avec le procureur général, Achille de Harlay qui dure une heure mais qu'on ne sait pas où placer et dont on ignore le contenu : « on ne sait point encore le sujet de cette conversation » ;
6. Amende honorable à Notre-Dame ;
7. Exécution en place de Grève.

Ce problème discret de chronologie n'est pas le plus intéressant dans cette lettre, ce qui compte se joue dans la suite, lorsque Sévigné apparaît subrepticement comme spectatrice, à la faveur du trajet de la condamnée à mort entre Notre-Dame et la place de Grève : « on l'a remise dans le même tombereau, où je l'ai vue ». À partir de cette relative, les occurrences de première personne (« je », « m' », « pour moi », « pour moi ») et du verbe voir (« ont vu », « il ne s'est vu », « on a vu », « n'ai vu ») se multiplient, mais dans un fonctionnement décalé : au lieu qu'on trouve, comme dans de nombreux témoignages, « j'ai vu + proposition complétive », Sévigné se représente toujours en défaut, soit par une tournure restrictive « je n'ai vu qu'une cornette », soit en opposition avec les autres « ceux qui ont vu » ; « demandez-moi ce qu'on a vu ». L'opposition entre le moi du témoin et les autres est renforcée par un effet de parallélisme : « ceux qui ont vu » / « pour moi » ; « ce qu'on a vu » / « pour moi ». Témoignage paradoxal dans lequel le témoin dit lui-même être passé à côté de l'événement, n'avoir eu accès qu'à une modeste vignette : la condamnée dans le tombereau escortée de son bourreau et de son confesseur Edme Pirot. Jean-François Jeandillou y voit une stratégie d'accréditation d'autant plus efficace qu'elle est délimitée :

Mme de Sévigné prend bien soin de distinguer ce à quoi elle a assisté et ce qu'elle avance en se fiant aux informations glanées par ailleurs. Elle est en mesure de distinguer ce qu'on a vu sans pour autant en assurer l'exactitude. Cette précaution oratoire est d'une extrême importance : elle donne du crédit au compte rendu précisément parce qu'elle circonscrit avec clarté son domaine de pertinence⁷⁰⁴.

Si le témoin a l'honnêteté de classer ce qui relève de l'attestation oculaire et ce qui relève de bruits, de rumeurs, de paroles entendues, « glanées » par ailleurs, alors on peut lui faire crédit de ce qu'il a vu, même si c'est quantité négligeable. Cette lettre exhibe les différentes voies du savoir, sans les mettre en concurrence, comme il lui arrive de le faire pour les gazettes ou les informateurs de Grignan, mais en passant d'un régime d'accréditation à l'autre au sein de la même histoire et en cours de récit, qui plus est. Quant aux autres manières de savoir, hors autopsie, l'exécution est tellement ritualisée sous l'Ancien Régime qu'il n'est pas toujours besoin d'avoir accès à des sources précises pour reconstituer les étapes du supplice. Admettons que Sévigné n'ait ni entendu l'arrêt, ni lu le même arrêt placardé sur les murs de la

⁷⁰⁴ Jean-François Jeandillou, *L'Analyse textuelle*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 95.

ville ou acheté aux colporteurs, le déroulement de ce type d'événement reste relativement prévisible puisqu'il suit un rituel institué et reproduit à l'envi à l'époque⁷⁰⁵. La mention de la présence ne participe pas à la précision d'une information, elle sert à affirmer une expérience personnelle, à exprimer une impression, « cela m'a fait frémir ».

Edme Pirot, docteur en Sorbonne fut désigné par Lamoignon pour être le confesseur de la Brinvilliers. On l'aperçoit esquissé, de profil, dans le célèbre dessin de Lebrun conservé au Louvre (voir ci-contre). D'abord rétif, craignant de ne pouvoir supporter tous les supplices de la condamnée, car il était « autrefois tombé en foiblesse pour avoir veu panser une playe », il s'acquitta de cette tâche dont il rendit compte dans un manuscrit in-folio de 352 pages, qui fut publié au XIX^e siècle⁷⁰⁶. Ce long compte rendu est assez répétitif et essentiellement discursif : Pirot retranscrit – ce qui pose aussi des problèmes de vraisemblance – tous les

11. Charles Le Brun, Portrait de M.-M. de Brinvilliers, le jour de son exécution. (E. Pirot, de profil, à droite.)



entretiens qu'il a eus jusqu'au dernier moment avec Brinvilliers. Malgré la minutie du chroniqueur qui s'efforce de mettre en avant une conversion réussie et menée à bien par ses soins, il lui arrive de signaler, comme Sévigné, une restriction de champ, auditif ou visuel, qui fait de lui un témoin défaillant. C'est surtout au moment de l'exécution que les modalisateurs prudents et les négations se multiplient. D'abord, au moment du *Salve*, « dernier instant d'intercession avant la mort⁷⁰⁷ » :

Quand je l'eus entonné, le peuple qui estoit le plus près de l'échafaut suivit, & les autres qui n'avoient rien entendu continuèrent à faire un si grand bruit qu'on avoit quelque peine à distinguer le chant des premiers dans le bourdonnement des plus éloignés. [...] A la vérité je n'entendis pas les dernières paroles & fus quelque tems sans m'apercevoir qu'on

⁷⁰⁵ Sur cette question, voir Pascal Bastien, *L'Exécution publique à Paris au XVIII^e siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, op. cit., p. 59-66.

⁷⁰⁶ Edme Pirot, *La Marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot, son confesseur) notes et documents sur sa vie et son procès*, éd. G. Roulié, Paris, Alphonse Lemerre, 1883, 2 vol. L'extrait cité se situe vol. 1, p. 43. Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale de France, manuscrit français 10982. Sur la relation entre condamné et confesseur, voir Pascal Bastien, « La parole du confesseur auprès des suppliciés (Paris, XVII^e-XVIII^e siècle) », *Revue historique*, n° 634, avril 2005, p. 283-308.

⁷⁰⁷ Pascal Bastien, *Une histoire de la peine de mort. Bourreaux et supplices 1500-1800*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 2011, p. 166 : « Juste avant le coup fatal, dernier instant d'intercession avant la mort, le confesseur engageait la foule à réciter avec lui l'antienne *Salve Regina*. Cette prière de dévotion mariale s'illustre, on le sait, par le don de miséricorde dont elle est chargée : avocate des pénitents, la Vierge est capable de fléchir la justice divine. Le *Salve Regina* est une supplique, une plainte que la récitation collective constituait en caution du salut, rassurante pour la communauté ».

avoit fini & que je devois dire le verset & l'oraison ; mais cette distraction ne vint que de la forte attention, que j'avois d'ailleurs à ce que la dame me demandoit⁷⁰⁸.

Ce passage rend compte d'une atmosphère sonore, totalement absente du compte rendu de Sévigné : le chant du confesseur, celui des plus proches de l'échafaud qui prennent le relais, le « bourdonnement » des « plus éloignez » qui couvre le chant collectif. Et une voix plus proche, qui domine l'attention du confesseur, celle de la condamnée demandant encore des conseils pour l'absolution⁷⁰⁹. Par parenthèse, Primi Visconti va même jusqu'à affirmer qu'à cause du bruit, Brinvilliers n'eut pas de *Salve* du tout :

Elle fut condamnée en 1677 ; elle eut le poing coupé devant Notre-Dame et fut décapitée et jetée au feu, en Grève, au milieu d'un tel tumulte que le peuple ne put chanter le *Salve Regina* pour elle, comme on a coutume de faire en France pour tous les autres suppliciés⁷¹⁰.

Comme chez Sévigné, la relation de Pirot restreint le champ du témoignage (« je n'entendis pas », « sans m'apercevoir »), rendant compte de l'exécution certes, mais aussi de l'expérience réelle et donc partielle qu'en fait le témoin – et ici acteur, puisque Pirot n'est pas seulement spectateur. Ensuite, le confesseur n'a pas le temps de voir l'instant précis de la décapitation, tant le bourreau est rapide :

C'estoit le coup que le bourreau luy donna pour luy abatre la teste. Il fit cela si habilement que je ne vis point du tout le couteau passer quoyque j'eusse toujours la veüe appliquée à la teste qu'il coupa, & je suis encore à sçavoir comme est fait cet instrument que je n'ay jamais veu ni nud ny dans le foureau [...] Je ne vis point que le bourreau tastast le col pour prendre ses mesures & trouver juste l'endroit où il pouvoit frapper⁷¹¹.

À deux reprises, Pirot a recours au verbe *voir* dans une tournure négative : « je ne vis point » Mais dans le premier cas, le verbe de perception introduit une construction avec objet et prédicat de l'objet (« je ne vis point du tout le couteau passer »). Cette construction signale que quelque chose a bien eu lieu qui n'a pas été aperçu par le témoin alors que dans le second cas « je ne vis point que le bourreau tastast le col », l'usage du subjonctif dans la complétive « tastast » indiquerait plutôt que le geste n'a pas eu lieu. Alors qu'il avait les yeux fixés sur la tête de Brinvilliers, Pirot ne voit pas un élément, le couteau, qu'il suppose actionné en raison du résultat, mais il voit que quelque chose n'a pas eu lieu, la préparation au geste, ce qui renforce la « compétence du bourreau » qui n'aura même pas eu à prévoir son « coup ». Pour

⁷⁰⁸ Edme Pirot, *La Marquise de Brinvilliers*, op. cit., vol. 2, p. 133.

⁷⁰⁹ Sur l'atmosphère sonore du rituel d'exécution voir Pascal Bastien, *Une histoire de la peine de mort*, op. cit., chap. IV « Mourir à tue-tête », p. 183-243.

⁷¹⁰ Primi Visconti, *Mémoires sur la cour de Louis XIV, 1673-1681* [1909], éd. Jean-François Solnon, Paris, Perrin, coll. « L'Histoire en Mémoires », 1988, « année 1680 », p. 156.

⁷¹¹ Edme Pirot, *La Marquise de Brinvilliers*, op. cit., vol. 2, p. 170.

résumer, Pirot ne voit pas quelque chose qui arrive, puis voit que quelque chose n'arrive pas, alors qu'on aurait pu l'attendre. Enfin, c'est l'élimination du corps sur le bûcher qu'Edme Pirot n'a pas vu, par choix, cette fois :

Il descendit pour brusler le corps ; je demeuray sur l'échafaut assez embarrassé, ne regardant point du costé du bucher, & je ne puis dire de quel costé il estoit : je puis seulement assurer qu'il n'estoit point du costé de l'Hostel de Ville où je regarday toujours pour éviter la rencontre de ce spectacle qui m'auroit trop attendri, mon naturel estant fort opposé à cette veüe, & l'interest que je prenois à la mémoire de cette malheureuse dame ne me permettant pas de la pouvoir soutenir. [...] Je fus encore quelque tems sur l'échafaut, prenant comme on peut croire peu de plaisir à y estre regardé & observé de mille personnes qui estoient aux fenestres de tous costez⁷¹².

Sensible, le père Pirot détourne les yeux de la fin du rituel et se retrouve en position de regardé. Désormais seul sur la scène de l'échafaud, il est celui qu'on regarde après avoir été l'acteur qui ne voit pas tout.

Dans les deux témoignages, la forte impression suscitée par l'exécution et l'assertion de la présence sur le mode d'un « j'y étais » les obligent, comme témoins, à restreindre le champ de vision – et d'audition pour Pirot –, et comme narrateurs, à combler les défaillances de l'autopsie. L'acte de témoigner suppose de ne pas recouvrir son récit d'informations obtenues ailleurs et par d'autres biais, afin de pouvoir répondre entièrement des faits consignés. Mais le cadre pragmatique dans lequel se trouve Sévigné la place sous d'autres contraintes : si elle était face à un tribunal, Sévigné pourrait seulement signer sa description minimale du tombereau en mouvement et en détailler les occupants : « où je l'ai vue, jetée à reculons sur de la paille, avec une cornette basse et sa chemise, un docteur auprès d'elle, le bourreau de l'autre côté ». Mais elle se doit aussi de livrer à sa fille une relation cohérente, la plus complète possible. La lettre du 17 juillet conjugue deux régimes de récit : le témoignage très discret et très limité et le discours rapporté d'autres témoins, qui eux, ont vu, mais dont on ne connaîtra jamais l'identité.

La seconde version de l'exécution, dans la lettre du 22 juillet, signe le retour définitif, après l'excursion sur le pont Notre-Dame, au régime habituel d'attestation par les autres :

Encore un petit mot de Brinvilliers. Elle est morte comme elle a vécu, c'est-à-dire résolument. Elle entra dans le lieu où l'on devait lui donner la question, et voyant trois seaux d'eau : « C'est assurément pour me noyer, car de la taille dont je suis, on ne prétend pas que je boive tout cela. » Elle écouta son arrêt, dès le matin, sans frayeur ni sans faiblesse ; et sur la fin, elle le fit recommencer, disant que ce tombereau l'avait frappée d'abord, et qu'elle en avait perdu l'attention pour le reste. Elle dit à son confesseur, par le chemin, de faire mettre le bourreau devant elle, « afin de ne point voir,

⁷¹² *Ibid.*, p. 173-174.

dit-elle, ce coquin de Desgrez qui m'a prise ». Il était à cheval devant le tombereau. Son confesseur la reprit de ce sentiment ; elle dit : « Ah, mon Dieu ! je vous en demande pardon ; qu'on me laisse donc cette étrange vue. » Et monta seule et nu-pieds sur m'échelle et sur l'échafaud, et fut un quart d'heure mirodée⁷¹³, rasée, dressée et redressée, par le bourreau ; ce fut un grand murmure et une grande cruauté. Le lendemain, on cherchait ses os, parce que le peuple disait qu'elle était sainte [...] Admirez le malheur : cette créature a refusé d'apprendre ce qu'on voulait, et a dit ce qu'on ne demandait pas. [...] On dit encore mille autres choses, mais en voilà assez pour aujourd'hui⁷¹⁴.

Il est difficile, et peut-être accessoire, de savoir si Sévigné a pu parler à Pirot ou si elle a eu accès, indirectement, à des déclarations de Pirot, entre le 17 et le 22, mais les éléments qu'elle ajoute le 22 pourraient le laisser penser. En effet, l'épisode de Desgrez, responsable de l'arrestation en Belgique de Brinvilliers et présent à son exécution, figure longuement dans la relation du confesseur et étant donné le bruit assourdissant de la foule dont fait mention Pirot, on voit mal qu'un autre que le confesseur ait pu entendre le dialogue tenu dans le tombereau⁷¹⁵. Quoi qu'il en soit, on remarque que les ajouts et compléments sont principalement discursifs, et uniquement des déclarations de la condamnée, comme si Sévigné, même à distance du peuple qui croit désormais « sainte » la Brinvilliers, recueillait, elle aussi, des reliques sous forme de dernières paroles mémorables⁷¹⁶.

Que tout témoin soit nécessairement imparfait ne relève pas d'une découverte ; mais que le rapport de valeur entre autopsy et seconde main soit à ce point inversé dans ces lettres est sans doute plus rare. Sévigné n'a rien vu sur place et a l'air de tout savoir une fois qu'elle est chez elle. On ne développera pas le récit d'exécution de Catherine Voisin, quatre ans plus tard, en pleine affaire des Poisons, mais, plus discrètement, le principe y est le même : défilé de l'emploi du temps de la condamnée, puis récit de l'exécution au cours duquel Sévigné signale sa présence : « Nous la vîmes passer à l'hôtel de Sully, Mme de Chaulnes et Mme de

⁷¹³ « Ajustée avec soin (mot de la région de Rennes. Dresser quelqu'un : lui faire sa toilette », note de Roger Duchêne, II, 1258.

⁷¹⁴ 22 juillet 1676, II, 345-346.

⁷¹⁵ On exclut aussi la possibilité que Sévigné ait discuté avec le bourreau.

⁷¹⁶ À ce propos, Delphine Reguig-Naya note justement que toute la série sur Brinvilliers est centrée sur les déclarations de l'accusée : « La lettre répercute les réactions émotionnelles de ce public aux faits mais aussi aux rumeurs courant sur les faits. Ces faits sont eux-mêmes de nature verbale ; la Brinvilliers est évoquée sous l'angle des paroles qu'elle produit : confession, promesses, menaces, accusations et bons mots. Parmi les paroles de la criminelle, certaines paraissent obsédantes, et sont répercutées avec retard car la marquise ne recompose pas une chronologie mais construit une succession spontanée de témoignages, informations de seconde main, livrées sans souci de suivre un ordre narratif logique mais avec le soin de suivre la narrativité propre à la rumeur et aux émotions qu'elle nourrit. », « Rejoindre l'émotion et son public », art. cit., p. 312.

Sully, la Comtesse et bien d'autres⁷¹⁷ ». Cette fois, Sévigné ne déclare pas de défaillance au contraire puisque c'est seulement sur le bûcher qu' « on l'a perdue de vue ». Elle poursuit jusqu'au dénouement un récit qui prend alors la force de l'*evidentia*.

Pourquoi se rend-on à une exécution ? Diderot – dont la légende veut qu'il ait attrapé la jaunisse, enfant, après avoir assisté à une exécution⁷¹⁸ – a mis en scène le débat sur les motivations psychologiques réelles des spectateurs de ce rituel judiciaire dans un dialogue entre Jacques et son maître. Contestant l'idée d'un goût populaire pour la cruauté, Jacques préférerait défendre le goût du récit :

Quel est, à votre avis, le motif qui attire la populace aux exécutions publiques ? L'inhumanité ? Vous vous trompez : le peuple n'est point inhumain ; ce malheureux autour de l'échafaud duquel il s'attroupe, il l'arracherait des mains de la justice s'il le pouvait. Il va chercher en Grève une scène qu'il puisse raconter à son retour dans le faubourg ; celle-là ou une autre, cela lui est indifférent, pourvu qu'il fasse un rôle, qu'il rassemble ses voisins, et qu'il s'en fasse écouter⁷¹⁹.

Dans le cas de Sévigné, il apparaît que ce n'est pas principalement pour obtenir une information plus complète, plus précise que par les voies habituelles du oui-dire. Mais plutôt pour conjuguer les bénéfices d'informations circulant dans Paris à l'expérience personnelle de l'événement, pour cumuler les avantages d'un *je sais* à ceux d'un *j'y étais*. Être sur le lieu de l'événement et plus uniquement sur le lieu de sa diffusion ne substitue pas une voie d'accréditation à une autre. « Témoin en mouvement⁷²⁰ » selon la belle formule de Delphine Reguig-Naya, Sévigné n'a littéralement vu qu'un détail, la cornette, qui coiffe la tête d'une femme bientôt décapitée, objet capital qui concentre toute la symbolique de l'événement, à la

⁷¹⁷ 23 février 1680, II, 846. « Le 22 février 1680, Mme de Sévigné, qui habitait depuis trois ans l'hôtel Carnavalet, rue de la Culture-Sainte-Catherine (de Sévigné), se rendit à l'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine (n° 62), pour, de la terrasse, voir passer le tombereau conduisant de la Bastille à la place de Grève pour y être brûlée Catherine des Hayes, veuve Monvoisin, dite la Voisin, devineresse, mais surtout empoisonneuse comme l'avait été sa complice, la marquise de Brinvilliers », Jacques Hillairet, *La Rue Saint-Antoine*, Paris, Minuit, 1970, p. 56.

⁷¹⁸ « Il donna dès l'âge le plus tendre une preuve de profonde sensibilité : on le mena à trois ans voir une exécution publique ; il revint malade et fut attaqué d'une violente jaunisse », *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. Diderot par Mme de Vandeul, sa fille* dans Diderot, *Œuvres complètes* [DPV], Paris, Hermann, 1975, t. I, p. 9.

⁷¹⁹ Denis Diderot, *Jacques le fataliste et son maître*, éd. Barbara K. Toumarkine, Paris, Flammarion, coll. « GF. », 2006, p. 202-203. Voir aussi la condamnation de La Bruyère : « L'on court les malheureux pour les envisager, l'on se range en haie, ou l'on se place aux fenêtres pour observer les traits, et la contenance d'un homme qui est condamné, et qui sait qu'il va mourir, vaine, maligne, inhumaine curiosité ; si les hommes étaient sages, la place publique serait abandonnée, et il serait établi, qu'il y aurait de l'ignominie seulement à voir de tels spectacles. Si vous êtes si touchés de curiosité, exercez-la du moins en un sujet noble ; voyez un heureux, contemplez-le dans le jour même où il a été nommé à un nouveau poste, et qu'il en reçoit les compliments [...] », « De la cour », 50 [V], *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, op. cit., p. 334.

⁷²⁰ Delphine Reguig-Naya, « Rejoindre l'émotion et son public », art cit., p. 317.

fois châtement et repentance⁷²¹, mais qui signale aussi que Sévigné n'a donc pas vu l'exécution, seulement l'instant qui l'a précédée. Cette pièce d'habillement opère aussi à la manière d'un signe quasi proleptique, puisque la marquise de Brinvilliers a été considérée, dès la fin de son exécution, comme une sainte.

On conclura de ce premier cas que présence à l'événement et accréditation oculaire sont distincts, alors que leur lien fait précisément l'essence du témoignage. En passant, Sévigné signale ironiquement sa défaillance de témoin, renforçant ainsi d'une certaine manière sa crédibilité générale d'informatrice.

B. ESTHER : RÉCIT DE REPRÉSENTATION(S)

1. Premiers échos d'éloges

En décembre 1688, puis en janvier 1689, Sévigné annonce à sa fille la préparation d'une pièce à Saint-Cyr sous le patronage de Mme de Maintenon. Elle ne dispose encore que de deux informations : le titre – et donc l'argument – et le genre de la pièce : « On parle d'une comédie d'*Esther*, qui sera représentée à Saint-Cyr⁷²² » ; « Mme de Maintenon est fort occupée de la comédie qu'elle fait jouer par ses petites filles. Ce sera une fort belle chose, à ce qu'on dit⁷²³ » ; « Mme de Maintenon va faire jouer *Esther* à ses petites filles⁷²⁴ ». Cette première étape place l'événement à venir dans la catégorie des simples nouvelles, sans que la destinataire – et le lecteur moderne qui lirait la correspondance de manière suivie – puisse imaginer que Sévigné soit amenée à assister aux représentations. On retrouve le mode d'accréditation par la rumeur anonyme, à la fois unanime et insituable : « on parle », « à ce qu'on dit ».

Dès le mois de février pourtant, la nouvelle prend de l'ampleur par la mention développée des premières réactions du public (de choix) qui a déjà assisté au spectacle. Deux jours après la première représentation, devant le Roi, le 26 janvier, Sévigné se fait l'écho des éloges de spectateurs. Sans avoir vu elle-même *Esther*, elle commence à décrire à sa fille un certain nombre d'éléments :

⁷²¹ En effet, la « cornette » qui désigne d'après le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), une « sorte de coiffe de toile dont les femmes se servent dans leur deshabilité », était notamment portée par des religieuses et dans quelques cas par les condamnées à mort.

⁷²² 31 décembre 1688, III, 453.

⁷²³ 14 janvier 1689, III, 472.

⁷²⁴ 19 janvier 1689, III, 479.

On a déjà représenté à Saint-Cyr la comédie ou tragédie d'*Esther*. Le Roi l'a trouvée admirable ; Monsieur le Prince y a pleuré. Racine n'a rien fait de plus beau ni de plus touchant. Il y a une prière d'*Esther* pour Assuérus qui enlève. J'étais en peine qu'une petite demoiselle représentât le roi ; on dit que cela est fort bien. Mme de Caylus fait *Esther*, qui fait mieux que la Champmeslé. S'il y a un imprimé de cette pièce, elle ne sera pas oubliée sur la table. On veut y faire aller l'abbé Têtu⁷²⁵.

Le statut générique est encore instable, mais l'auteur est désormais signalé. Racine, qui avait abandonné l'écriture dramatique depuis sa *Phèdre* en 1677 pour se consacrer à sa tâche d'historiographe du roi, a écrit, à la demande de Mme de Maintenon, une tragédie à sujet biblique destinée à être jouée à Saint-Cyr. Institution pour jeunes filles de pauvre noblesse, l'école de Saint-Cyr est officiellement fondée en 1686 par Louis XIV et se situe à quelques centaines de mètres du parc de Versailles. Jugeant que les tragédies profanes montées et jouées par les petites filles pour le Carnaval de 1688 présentaient un trop grand risque moral pour ses pupilles, Mme de Maintenon demande à Racine « quelque espèce de poème moral ou historique dont l'amour fût entièrement banni, et dans lequel il ne crût pas que sa réputation fût intéressée, puisqu'il demeurerait enseveli dans Saint-Cyr⁷²⁶ ». Comme le souligne Georges Forestier, cette pièce n'est pas, pour Racine, un retour à l'écriture dramatique⁷²⁷. Si *Esther* a été appelée ensuite tragédie, c'est faute de mieux, « parce qu'il n'existait pas d'autre terme pour désigner une pièce de théâtre tirée de la Bible, mettant en scène un roi et une reine et comportant péril de mort pour les bons et sanglant châtement pour les méchants⁷²⁸ ». L'hésitation générique perceptible dans les lettres de Sévigné est partagée par les contemporains. Cette pièce de commande, à sujet biblique, qui s'apparente à une punition suite aux plaisirs pris par les jeunes filles à jouer des pièces profanes – dont *Cinna* et *Andromaque* – était destinée à être montée exclusivement à Saint-Cyr et à huis-clos, qui plus est. La frontière entre acteurs et spectateurs n'était pas censée y être pertinente puisque toutes les jeunes filles de Saint-Cyr devaient se trouver sur la scène. « Scène » est d'ailleurs un terme inadéquat, l'école n'ayant pas à proprement parler de scène théâtrale. D'ailleurs, à la

⁷²⁵ 28 janvier 1689, III, 487. Dans sa biographie du dramaturge, Georges Forestier signale deux inexactitudes de l'épistolière, qui ne parle pour l'instant que par oui-dire : « la prière d'*Esther* n'est pas à Assuérus mais à Dieu et Mme de Caylus se contentait de dire le prologue », Georges Forestier, *Jean Racine*, Paris, Gallimard, coll. « Biographies NRF », 2006, chap. 27 « Le poète de Saint-Cyr et la poésie sublime », p. 703.

⁷²⁶ Mme de Caylus, *Souvenirs*, éd. Bernard Noël, Paris, Mercure de France, 1965, p. 96, cité dans Jean Racine, *Œuvres complètes*, éd. Georges Forestier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1999, t. I « Théâtre-poésie », « Notice d'*Esther* », p. 1677. Voir aussi « Saint-Cyr, l'éducation et le théâtre », *Albineana 10-11*, *op. cit.*, p. 395-480.

⁷²⁷ « En écrivant *Esther*, Racine ne cherche pas à renouer un fil qu'il a coupé définitivement en 1677, après *Phèdre*, lorsqu'il est devenu historiographe du roi : il ne revient pas au théâtre ni à la tragédie. », Georges Forestier, « Notice d'*Esther* », *op. cit.*, p. 1673.

⁷²⁸ *Ibid.*, p. 1674.

prière de Racine, le roi donna le privilège d'imprimer – en date du 18 février – aux dames de Saint-Cyr avec défense aux comédiens de représenter la pièce. Pièce à contraintes, donc : finalité édifiante, sujet d'amour banni, présence du chant puisque celui-ci fait partie de la formation des jeunes filles.

Pourtant, cette représentation a d'emblée été marquée du sceau de l'ambiguïté, ce qui n'est pas sans intérêt pour la manière que Sévigné aura d'en rendre compte. C'est seulement parce que le roi a souhaité y assister qu'un public secondaire y a eu accès, essentiellement issu de la cour. Théâtre hors scène, sans public, cette pièce était pensée comme une sorte de moment liturgique de l'entre-soi, une cérémonie qu'une communauté s'offrait à elle-même, mais elle acquit, en raison du statut de Mme de Maintenon, une tout autre dimension, qui ne manqua pas d'étonner La Fayette, ironisant sur les vraies raisons d'un succès :

Tout cela composa un petit divertissement fort agréable pour les petites filles de Mme de Maintenon : mais comme le prix des choses dépend ordinairement des personnes qui les font ou qui les font faire, la place qu'occupe Mme de Maintenon fit dire à tous les gens qu'elle y mena que jamais il n'y avait rien eu de plus charmant ; que la comédie était supérieure à tout ce qui s'était jamais fait en ce genre-là ; et que les actrices, même celles qui étaient transformées en acteurs, jetaient de la poudre aux yeux de la Champmeslé, de la Raisin, de Baron et des Montfleury. Le moyen de résister à tant de louanges : Mme de Maintenon était flattée de l'invention et de l'exécution. La comédie représentait, en quelque sorte, la chute de Mme de Montespan et l'élévation de Mme de Maintenon [...] L'application qu'on lui faisait du caractère d'Esther, et de celui de Vasthi à Mme de Montespan, fit qu'elle ne fut pas fâchée de rendre public un divertissement qui n'avait été fait que pour la communauté et pour quelques-unes de ses amies particulières. Le roi en revint charmé ; les applaudissements que Sa Majesté donna augmentèrent encore ceux du public ; enfin l'on y porta un degré de chaleur qui ne se comprend pas, car il n'y eut ni petit ni grand qui n'y voulût aller ; et ce qui devait être regardé comme une comédie de couvent devint l'affaire la plus sérieuse de la Cour⁷²⁹.

D'après l'amie de Sévigné, qui visiblement se tient à distance d'un concert de louanges « qui ne se comprend pas », le succès de la pièce tiendrait moins à son degré de perfection qu'à l'application immédiate que les spectateurs en ont proposée. L'application désigne, à l'âge classique, un geste analogique qui consiste à transposer à une situation réelle une situation rencontrée dans la fiction romanesque ou dramatique. Cette lecture à clés – dont Sévigné ne dit mot – faisait d'*Esther* une allégorie de l'ascension de Mme de Maintenon. L'autre raison ajoutée par La Fayette relève de la réaction en chaîne : une fois que le roi a manifesté son admiration, tous les autres ont suivi. Le même ordre dans les éloges se retrouve justement dans les premières impressions transmises par Sévigné : « Le Roi l'a trouvée admirable ;

⁷²⁹ Mme de La Fayette, *Mémoires de la cour de France pour les années 1688 et 1689* [1731], éd. Gilbert Sigaux, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1965, rééd. 2001, p. 167-168.

Monsieur le Prince y a pleuré⁷³⁰. » Cette métamorphose d'une « comédie de couvent » en « affaire la plus sérieuse de la Cour » était manifeste dans la transformation du lieu, telle que Manseau, intendant de la Maison de Saint-Cyr la décrit dans ses *Mémoires*. Pour accueillir un public qui n'était pas prévu au départ,

un théâtre était aménagé au second étage de l'institution dans le vaste vestibule des dortoirs des jeunes filles ; ce vestibule avait été divisé en deux parties, l'une pour la scène, l'autre pour deux amphithéâtres qui devaient recevoir, pour le plus petit, les dames de Saint-Louis qui dirigeaient la communauté, pour le plus grand l'ensemble des jeunes filles, depuis les plus jeunes [...] jusqu'aux plus âgées [...]. Entre les deux amphithéâtres, étaient disposés les sièges pour les spectateurs extérieurs⁷³¹.

À cette scénographie installée pour l'occasion, s'ajoute un véritable rituel d'accès par l'instauration d'une liste restreinte d'invités. Dans son histoire de Saint-Cyr, Lavallée reproduit un des papiers des dames de Saint-Louis relatant l'organisation des représentations :

Mme de Maintenon faisait faire une liste de tous ceux qui devaient entrer, qu'on donnait à la portière, afin qu'elle n'en laissât pas passer d'autres ; et quand le roi était arrivé, il se mettait à la porte en dedans ; et tenant sa canne haute pour servir de barrière, il demeurait ainsi jusqu'à ce que toutes les personnes conviées fussent entrées ; alors il faisait fermer la porte⁷³².

Manseau estime à deux cents le nombre de personnes admises sur « plus de mille qui en demandaient à toutes les représentations⁷³³ ». Ce dispositif pour *happy few*, dans lequel Mme de Maintenon et Louis XIV se chargent de mettre en scène la gratification – la première établit la liste, le second fait « barrière » avec sa canne – permet de mesurer l'importance d'« en être », c'est-à-dire ce qui constitue le cœur du témoignage de Sévigné.

Mais n'anticipons pas : au moment des premières représentations, Sévigné est encore largement à distance, se contentant d'égrener la liste de ceux que la pièce a enchantés. Ainsi, dans ce même paquet du 28 janvier, figure un billet de Mme de Coulanges qui recommande à Mme de Grignan de venir à la cour voir *Esther* et qui redouble les éloges de la pièce, qu'elle, en revanche, a déjà vue. La lettre suivante signale la « dernière » représentation de la pièce, dont le statut générique est, cette fois, fixé (« la tragédie d'*Esther* ») et dresse la liste d'une

⁷³⁰ 28 janvier 1689, III, 487.

⁷³¹ Manseau, *Mémoires*, éd. Taphanel, p. 111-112, reproduit dans Raymond Picard, *Nouveau corpus racinianum*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1976, p. 231. Cité par Georges Forestier, « Notice d'*Esther* », *op. cit.*, p. 1678.

⁷³² Cité par Georges Forestier, « Notice d'*Esther* », *op. cit.*, p. 1679. Voir Théophile de Lavallée, *Mme de Maintenon et la Maison royale de Saint-Cyr*, Paris, Plon, 1862.

⁷³³ Reproduit dans Raymond Picard, *Nouveau corpus racinianum*, *op. cit.*, p. 236.

partie du public : Mme de Miramion⁷³⁴ et un nombre assez important de jésuites. Elle termine cette évocation par une phrase qui laisse penser que le chapitre du « chef d'œuvre de Racine⁷³⁵ » est définitivement clos : « Si j'étais dévote, j'aspirerais à la voir⁷³⁶ ».

Mais dans les courriers suivants, Sévigné s'attache à rapporter encore tous les éloges de la pièce qu'elle a pu récolter : après la réaction du roi et d'un prince du sang, après celle de son amie introduite à la cour, Mme de Coulanges, c'est au tour du chevalier de Grignan, qui se fend lui aussi d'un billet louant la pièce, que Sévigné transmet à sa fille : « Voilà le billet que Monsieur le Chevalier m'écrit qui vous fera voir que ces messieurs ne s'ennuient pas à Versailles, que Monsieur le Chevalier est ravi et transporté d'*Esther*⁷³⁷ ». Un cinquième spectateur est mobilisé : Pomponne à qui Sévigné rend visite et qui lui raconte comment le roi lui-même l'a prié d'assister à une représentation, occasion pour Sévigné de réitérer les mêmes éléments louanges de cette « belle tragédie » : elle évoque les larmes du chevalier de Grignan, signale que Pomponne était « content [...] au dernier point », que « Racine s'est surpassé » : « Il aime Dieu comme il aimait ses maîtresses ; il est pour les choses saintes comme il était pour les profanes. La sainte Écriture est suivie exactement dans cette pièce ; tout est beau, tout est grand, tout est traité avec dignité⁷³⁸ ».

Le plus frappant dans ces déclarations est qu'aucune n'est présentée sous la forme d'un discours rapporté. On sait qu'il s'agit d'éléments de seconde main uniquement parce que Sévigné signale les personnes qui ont vu la pièce et qu'elle n'en fait pas partie. Quasiment aucune formulation n'est modalisée, introduite par un « selon X » ou « X a dit que ». Tout devrait changer à partir du 11 février quand Sévigné annonce non seulement que les

⁷³⁴ Enlevée dans sa jeunesse par Bussy-Rabutin qui souhaitait l'épouser, Mme de Miramion (1699-1696) a consacré sa vie à des œuvres religieuses de charité. Elle devint notamment Trésorière des aumônes royales. Sur la trajectoire de Mme de Miramion, voir Danielle Haase-Dubosc, *Ravie et enlevée, de l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « Histoire », 1999, p. 219-266. Pour une version de l'épisode romanesque de l'enlèvement, voir Bussy-Rabutin, *Mémoires*, éd. Daniel-Henri Vincent, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », p. 117-119.

⁷³⁵ 31 janvier 1689, III, 491.

⁷³⁶ *Ibid.*

⁷³⁷ 4 février 1689, III, 497.

⁷³⁸ 7 février 1689, III, 498.

représentations vont continuer – sans Mme de Caylus dans le rôle d'Esther, qui « faisait trop bien, elle était trop touchante » –, mais encore qu'elle ira voir la pièce très prochainement⁷³⁹.

2. « *Sire, je suis charmée...* »

Un mois après la « générale » (et *in extremis* puisque le 19 février est la dernière représentation), Sévigné se rend à Saint-Cyr et c'est ici qu'on serait en droit de supposer un changement dans la façon de rendre compte de la pièce : désormais sur place, Sévigné a tout loisir pour commenter, donner ses propres impressions et non plus celles des autres. Elle n'a plus à faire, par procuration, l'expérience d'un spectacle dont elle ne transmet à sa fille que des bribes, des échos de seconde main. Or, en raison du statut même de cette représentation, Sévigné témoigne d'autre chose : d'une société de cour en représentation, à laquelle, une fois n'est pas coutume, elle a le « privilège exorbitant⁷⁴⁰ » d'appartenir. Elle renvoie à sa fille l'image d'une représentation d'elle-même particulièrement réussie plus que du succès de la représentation d'*Esther*. En comparant ce qu'elle dit de la pièce *avant* et *après* l'avoir vue, on s'aperçoit que les termes sont presque rigoureusement les mêmes, le seul élément nouveau étant qu'elle fait désormais pleinement partie de cette communauté, unanime à célébrer un moment de cohésion. Examinons attentivement le compte rendu de sa journée :

(1) Je fis la mienne [*ma cour*] l'autre jour à Saint-Cyr, plus agréablement que je n'eusse jamais pensé. Nous y allâmes samedi, Mme de Coulanges, Mme de Bagnols, l'abbé Têtu et moi. Nous trouvâmes nos places gardées. Un officier dit à Mme de Coulanges que Mme de Maintenon lui faisait garder un siège auprès d'elle ; vous voyez quel honneur. « Pour vous, madame, me dit-il, vous pouvez choisir. » Je me mis avec Mme de Bagnols au second banc derrière les duchesses. Le maréchal de Bellefonds vint se mettre, par choix, à mon côté droit, et devant c'étaient Mmes d'Auvergne, de Coislin, de Sully. (2) Nous écoutâmes, le maréchal et moi, cette tragédie avec une attention qui fut remarquée, et de certaines louanges sourdes et bien placées, qui n'étaient peut-être pas sous les fontanges de toutes les dames. (3) Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce. C'est une chose qui n'est pas aisée à représenter, et que ne sera jamais imitée ; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet qu'on n'y souhaite rien. Les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès. On est attentif, et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable pièce. Tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant. Cette fidélité de l'histoire sainte donne du respect ; tous les chants convenables aux paroles, qui sont tirés des *Psaumes* ou de *La Sagesse* et mis dans le sujet, sont d'une beauté qu'on ne soutient pas sans larmes. La mesure de l'approbation qu'on donne à cette pièce, c'est celle du goût et de l'attention. (4) J'en fus charmée, et le maréchal aussi, qui sortit de sa

⁷³⁹ 11 février 1689, III, 501. Dans les lettres des 14 et 16 février, Sévigné précise les conditions de ce déplacement : « Mme de Chaulnes me mande que je verrai Esther, qu'elle est à Versailles avec Mme de Coulanges, et que Mme de Coulanges y reviendra avec moi < et qu'elle nous donnera son équipage, car je ne vais qu'à cette condition. Je rends donc la liberté à Monsieur > le Chevalier, < qui m'aurait menée après dîner. », III, 503 ; « Je n'irai que samedi à Saint-Cyr avec M. de Lamoignon et Mme de Coulanges, < qui m'a promis d'y revenir avec moi. > Je vous rendrai compte de ce voyage. », III, 505.

⁷⁴⁰ Georges Forestier, *Jean Racine, op. cit.*, p. 704.

place pour aller dire au roi combien il était content, et qu'il était auprès d'une dame qui était bien digne d'avoir vu *Esther*. Le Roi vint vers nos places, et après avoir tourné, il s'adressa à moi, et me dit : « Madame, je suis assuré que vous avez été contente. » Moi, sans m'étonner, je répondis : « Sire, je suis charmée ; ce que je sens est au-dessus des paroles. » Le Roi me dit : « Racine a bien de l'esprit. » Je lui dis : « Sire, il en a beaucoup, mais en vérité ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi ; elles entrent dans le sujet comme si elles n'avaient jamais fait autre chose. » Il me dit : « Ah ! pour cela, il est vrai. » Et puis Sa Majesté s'en alla, et me laissa l'objet de l'envie. Comme il n'y avait quasi que moi de nouvelle venue, il eut quelque plaisir de voir mes sincères admirations sans bruit et sans éclat. Monsieur le Prince, Madame la Princesse me vinrent dire un mot. Mme de Maintenon, un éclair ; elle s'en allait avec le Roi. Je répondis à tout, car j'étais en fortune. (5) Nous revînmes le soir aux flambeaux. Je soupai chez Mme de Coulanges, à qui le Roi avait parlé aussi avec un air d'être chez lui qui lui donnait une douceur trop aimable. Je vis le soir Monsieur le Chevalier. Je lui contai tout naïvement mes petites prospérités, ne voulant point les cachoter sans savoir pourquoi, comme de certaines personnes ; il en fut content, et voilà qui est fait. Je suis assurée qu'il ne m'a point trouvé, dans la suite, ni une sottise vanité, ni un transport de bourgeoisie ; demandez-lui⁷⁴¹.

On peut distinguer, dans cet extrait, cinq moments :

(1) le placement : l'épistolière commence par décrire un premier cérémonial, celui de l'installation du public. Elle est au centre du dispositif et signale les autres à partir de la position qu'elle a elle-même choisie, soit « au second banc, derrière les duchesses ».

(2) l'attitude pendant la représentation : on s'en doutait déjà à l'issue de la séquence précédente, le spectacle a toutes les chances de se jouer davantage hors-scène que sur scène. Sévigné et le maréchal de Bellefonds se font remarquer par leur concentration et leurs commentaires, même si ceux-ci sont discrètement proférés. S'amorce alors un ballet de la parole que toute la suite va amplifier.

(3) le commentaire de la représentation : notons d'emblée qu'il n'occupe que dix lignes sur trente-six, nouvelle preuve de son importance secondaire. Il confirme aussi ce que le verbe d'audition « nous écoutâmes » exprimait allusivement : le dispositif de tout l'extrait est centré sur l'écoute, puis sur la parole, non sur la vue. L'insistance à relever la qualité de la musique composée par Jean-Baptiste Moreau s'explique aussi par la spécificité de cette tragédie qui fait une place de choix au chant : environ 900 vers dits par les personnages contre plus de 400 vers récités ou chantés par le chœur⁷⁴². S'il faut témoigner de quelque chose, c'est davantage par l'ouïe que par la vue. Le seul verbe d'attestation oculaire est au passé, et à l'infinitif qui plus est : « bien digne d'avoir vu »

⁷⁴¹ 21 février 1689, III, 508-509. Nous découpons et numérotions les séquences.

⁷⁴² Voir Bénédicte Louvat-Molozay, « Esther et Athalie : Racine et le théâtre à insertions musicales », *Théâtre et musique. Dramaturgie de l'insertion musicale dans le théâtre français (1550-1680)*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 549-560.

(4) l'après-représentation et le bref échange entre Sévigné et le Roi, « saynète dont tout le mérite est dans les didascalies⁷⁴³ », éphémère moment de gloire pour Sévigné qui fait une seconde entrée en scène à Saint-Cyr.

(5) l'après-visite à Saint-Cyr, le souper chez Mme de Coulanges et l'échange avec le chevalier de Grignan, deux autres spectateurs de la pièce.

Patrick Dandrey a très bien montré « l'emboîtement de spectacles » et les « différentes volontés de pouvoir qui s'exercent autour d'*Esther*⁷⁴⁴ » dans le dispositif panoptique propre à l'univers curial autant qu'à l'univers scolaire, où le regard se porte tout autant sur scène que dans le public et où il faut en même temps voir et se faire voir. En s'appuyant sur cette lecture, on voudrait envisager ici une comparaison entre information de première et de seconde main.

En effet, quand on compare les termes choisis et les objets du commentaire, on remarque qu'aucun élément nouveau ne vient s'ajouter à ce que Sévigné écrivait de la pièce avant de l'avoir vue et entendue. Dans la lettre du 28 janvier, Sévigné notait l'admiration du roi et les larmes du duc d'Enghien, devenu M. le Prince à la mort de son père en 1686. L'hyperbole était de mise (« Racine n'a rien fait de plus beau ni de plus touchant »), ainsi que le lexique mélioratif (« fort bien », « fait mieux »). Dans les commentaires des autres spectateurs, le même effet était à l'œuvre : Monsieur le Chevalier était « ravi » et « transporté », Pomponne « content [...] au dernier point » de cette « belle tragédie ». Et dans la même lettre, Sévigné soulignait le respect de l'Écriture, la dignité du sujet, sa beauté et sa grandeur, rajoutant les « larmes » du chevalier de Grignan. Sévigné reprend l'argument de la fidélité à l'histoire, l'effet pathétique produit par la pièce avec toujours le même lexique : « touchant », « qu'on ne soutient pas sans larmes », Sévigné est deux fois « charmée ». L'hyperbole est présente avec les adverbes intensifs, répétés, « si parfait et si complet », la gradation dans les adjectifs : « simple, innocent, sublime, touchant ».

Étudiant les formes mondaines de la critique, Christine Noille-Clauzade signale précisément cette « extrême répétitivité des expressions » et repère le « petit nombre de tours » auquel l'éloge a recours : « le superlatif absolu, le vocabulaire du transport et la reconnaissance d'une impossibilité à comparer, à décrire, à expliquer, l'ineffable apparaissant

⁷⁴³ Patrick Dandrey, « Pouvoirs de la séduction : Mme de Sévigné, *Esther* et le roi », *Cahiers de littérature française du XVII^e siècle*, n° 7, 1985, p. 37.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, p. 25.

ainsi une conséquence de la formulation hyperbolique⁷⁴⁵ ». Ces tours sont disséminés dans toute la lettre, Sévigné se contentant d'avaliser un commentaire qu'elle faisait déjà circuler précédemment. La seule différence c'est qu'elle y était et si l'information ne varie pas, c'est l'attestation qui donne à cette information une force supplémentaire : par trois fois et en usant de la dérivation, Sévigné signale une « attention » qui signe son application de bonne élève (« avec une attention qui fut remarquée », « on est attentif », « du goût et de l'attention »). Le passage de l'écoute (« nous écoutâmes ») à la vue (« bien digne d'avoir vu ») signale l'enjeu de cette lettre : montrer à sa fille comment on s'est montré le meilleur spectateur possible. Même si c'est pour redire la même chose que tout le monde, Sévigné l'a encore mieux fait que ses prédécesseurs. Cette lettre est marquée par un phénomène de surenchère dans lequel il s'agit non plus d'être le meilleur informateur, mais le meilleur spectateur sur place. Cette lettre qui est une des rares dans lesquelles le savoir de Sévigné est de première main est donc décevante dans la perspective d'une comparaison des voies d'accès au savoir, mais parce que l'enjeu s'est déplacé, parce que Sévigné avait déjà livré l'essentiel et qu'au vu de son propre succès, il n'était pas question de ne pas se rallier au concert d'éloges. La seule information inédite dans cette représentation qui a déjà eu lieu de nombreuses fois, c'est qu'elle a eu un échange personnel avec le Roi qui a rendu jaloux le reste du public, qu'elle a su « répondre à tout ».

Enfin, pendant tout le mois de mars, Sévigné commente *Esther* avec sa fille, qui a reçu la pièce imprimée de son beau-frère, le chevalier de Grignan⁷⁴⁶. L'enthousiasme est nettement retombé, au diapason de l'accueil mitigé réservé à la pièce par une alliance de circonstance entre les hommes de lettres jaloux de l'honneur fait à Racine, les courtisans exclus du privilège d'assister au spectacle et les esprits forts qui y voient une occasion de déplorer l'affectation de dévotion⁷⁴⁷. Les seuls unanimes à la louer sont les jansénistes, même s'ils demeurent choqués par le choix d'une représentation théâtrale dans une maison religieuse.

De quoi cette lettre est-elle le témoignage ? Certainement pas de la présence à un spectacle de théâtre chanté, mais d'une appartenance éphémère à une communauté qui fonctionne sur la distinction et l'exclusion. Si l'on ne lit pas toutes les lettres qui précèdent, on peut penser que toutes les déclarations portant sur la pièce sont issues de son expérience

⁷⁴⁵ Christine Noille-Clauzade, *L'Univers du style. Analyses de la rhétorique classique*, Université de Metz, coll. « Recherches textuelles », 2003, p. 141-142.

⁷⁴⁶ « Monsieur le Chevalier vous envoie *Esther* ; dites-moi votre avis », 4 mars 1689, III, 532. Pour les commentaires, voir 9 mars 1689, III, 537 ; 21 mars 1689, III, 549 ; 23 mars 1689, III, 551.

⁷⁴⁷ Georges Forestier, « Notice d'*Esther* », *op. cit.*, p. 1680. Voir du même auteur, *Jean Racine, op. cit.*, « Une réception contrastée », p. 708-712.

propre. Mais quand on compare ses éloges à ceux transmis par des spectateurs précédents, on s'aperçoit que son propre témoignage a été comme dicté à l'avance. Le seul doute émis par Sévigné avant qu'elle se rende à Saint-Cyr concerne le fait que des jeunes filles jouent des rôles masculins, de rois en particulier. Or cette critique potentielle est rapidement balayée sur la foi des témoignages des autres et l'épistolière n'y revient pas quand elle raconte sa propre expérience de spectatrice qui n'a en fait rien de spécifique, puisqu'elle se confond, sans reste, avec celle de toute la communauté.

Delphine Reguig-Naya évoquait un « emboîtement de discours » à l'œuvre dans la série sur la Brinvilliers : la voix de l'épistolière intègre dans sa lettre les discours saisissants de la condamnée et les réactions scandalisées de la rumeur publique. Patrick Dandrey relevait pour sa part dans la lettre sur la représentation d'*Esther* à Saint-Cyr un « emboîtement de spectacles » : tragédie à sujet biblique en partie chantée, spectacle d'un public privilégié mettant en scène sa présence à la représentation et enfin spectacle de Sévigné faisant sa cour au roi et s'offrant au regard de tous les autres courtisans. Le spectacle a d'abord lieu dans le parterre et ensuite après la représentation.

Ces deux cas ont d'abord été retenus parce que Sévigné était présente aux deux événements. Outre leur dimension spectaculaire, ce qui les rapproche, c'est la présence sur les lieux d'une Sévigné généralement à distance. Pourtant dans un cas, Sévigné est en retrait, sa présence est signalée discrètement et l'attestation oculaire est distincte de la certification. Alors qu'il aurait pu être un témoignage, le récit sévignéen de l'exécution de la Brinvilliers cherche finalement assez peu à être certifié : même sur place, elle n'a rien vu en place de Grève et une fois encore, ses sources sont surtout de seconde main. Sa voix s'y fait minoritaire, alors que dans le second exemple, c'est le spectacle qui est relégué au second plan. L'attestation y est davantage auditive qu'oculaire et surtout, elle est accessoire. Sévigné répète ce que d'autres avant elle avaient dit de la pièce et elle ne fait que confirmer les premières impressions, qui ont sans doute en grande partie déterminé à l'avance ce qu'elle en dirait une fois présente. Cette visite à Saint-Cyr est surtout l'occasion de manifester une réussite personnelle, de partager une expérience gratifiante. Alors que partout ailleurs le souci de distinction l'amène à proposer la meilleure version d'un événement, disqualifiant au passage les autres informateurs, sa préoccupation principale ici est de montrer à sa fille qu'elle sait tenir son rôle et faire comme tout le monde – c'est-à-dire comme les gens de la cour.

Dans ces deux cas si différents, on repère pourtant une même présence de voix multiples. Cette polyphonie s'explique d'une part parce que les deux événements ont à voir avec la parole (les aveux de la Brinvilliers, les chants des demoiselles de Saint-Cyr, le dialogue avec le roi etc.); d'autre part en raison des modes oraux de circulation de l'information.

Ainsi peut-on, dans la correspondance de Sévigné, repérer les différents « cercles d'appréhension » de l'information dont parlait Michèle Fogel⁷⁴⁸. De la rumeur entendue au loin aux *tours de ville* volontaires, effectués pour se renseigner et obtenir des détails sur les événements en cours, en passant par la collecte puis la redistribution de billets, lettres, relations : ce sont tous les degrés de familiarisation avec l'actualité qui sont représentés. Peu présente sur le terrain de l'événement, Sévigné se rattrape largement sur celui (et même ceux) de son annonce. La rareté de sa présence sur place contribue en particulier à une mise en vedette de l'expérience personnelle, qu'il s'agisse des émotions éprouvées lors d'une exécution ou de la fierté ressentie à l'occasion – exceptionnelle – d'un entretien avec le Roi. La seconde main est largement majoritaire dans cette correspondance : au sein des différentes voies indirectes du savoir – par opposition, à celle plus directe, de la perception oculaire et auditive –, échanges oraux et manuscrits sont dominants par rapport à la lecture d'imprimés.

Si Sévigné ne fait pas un usage documentaire des gazettes, l'étude de leur présence dans la correspondance permet de « saisir sur le vif toute une gamme de réactions à la presse périodique⁷⁴⁹. » Les gazettes sont généralement lues après que Sévigné a déjà eu accès à l'information : sa lecture cherche confirmation de l'événement, et plus souvent témoigne d'un plaisir pris à une diction particulière ou à la publication de la renommée d'un proche. Quand les gazettes ne louent pas suffisamment son entourage, Sévigné les critique ; quand elles sont bien écrites, qu'elles comportent des morceaux d'agrément, elle les transmet à ses correspondants. Du commentaire à la réécriture, il n'y a qu'un pas que Sévigné franchit toutes les fois qu'elle reprend aux gazettes leur organisation systématique en rubriques. Cette reprise par Sévigné d'un modèle d'écriture de l'actualité est un premier mode d'appropriation de l'information telle qu'elle se donne à lire dans les imprimés du temps. À défaut de leur reprendre un matériau informationnel, on leur emprunte une forme d'écriture.

⁷⁴⁸ Michèle Fogel, *Les Cérémonies de l'information*, op. cit., p. 76. Pour la citation longue, voir le préambule.

⁷⁴⁹ Christiane Berkvens-Stevelinck, « La réception des journaux dans la correspondance de Prosper Marchand » dans Hans Bost, (dir.), *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, Amsterdam et Maarsse, APA, Holland University Press, 1988, p. 129 : « Étudier la réception des journaux dans la correspondance d'un seul personnage paraît une gageure. En réalité, ce champ réduit d'investigations permet de saisir sur le vif toute une gamme de réactions à la presse périodique. Si l'espace est restreint, la gamme des réactions n'en est pas moins riche ».

Un deuxième mode d'appropriation, aperçu dans le chapitre suivant sur la fausse nouvelle, consiste à broder sur une actualité incertaine, à profiter des nouvelles lacunaires, incomplètes pour s'exercer à la déduction, à la complémentation par des spéculations. On espère avoir montré aussi que les usages d'une information sont variés : il ne s'agit pas toujours de s'acquitter d'une simple tâche utilitaire. Les inquiétudes de la guerre, les nécessités du monde social et de la carrière, le plaisir distinctif d'annoncer l'inédit, d'avoir en sa possession des éléments précieux et rares de l'actualité et d'en faire montre... On l'a déjà aperçu à propos de la réécriture du modèle gazetier : toute information n'a pas vocation à être développée en un récit, elle peut en rester au stade de la simple nouvelle, insérée dans une énumération. Cette question des frontières narratives est au cœur de notre seconde partie.

Seconde partie. Intrigues du temps

Ce qui m'encourage c'est que la matière ne me manquera pas ; puis que nous sommes environnés de toutes parts d'événements & de révolutions considérables, aussi bien que de témoins diligents & habiles qui s'appliquent à développer les ressorts cachés de tant de mouvements politiques dont les dehors paroissent si différens aux yeux du public : Et c'est ce qui me fait espérer qu'on ne sera pas marri d'être informé dans ces Lettres de plusieurs Pièces curieuses qui deviennent bien-tôt fugitives & difficiles à recouvrer, d'autant plus que les Journaux ordinaires n'en font point de mention. Quant à la forme que je pretens d'y donner, je n'ay rien à dire sinon que j'y feray de mon mieux, & qu'en disant la vérité, je tâcheray de me renfermer dans les bornes de la retenue qu'on doit garder en de semblables occasions.

Jean Tronchin du Breuil, *Lettres sur les matières du temps*⁷⁵⁰.

Il était une fois une coïncidence qui était partie faire une promenade en compagnie d'un petit accident. Pendant qu'ils se promenaient tous deux, ils rencontrèrent une explication, une très vieille explication, si vieille qu'elle était toute ratatinée et pliée en deux, en sorte qu'elle ressemblait à une devinette.

Lewis Carroll, *Sylvie et Bruno*⁷⁵¹.

Préambule. Narration et interprétation

A. FRONTIÈRES DU RÉCIT ÉPISTOLAIRE

Dans un essai de *Figures II*, Gérard Genette évoquait trois couples théoriques permettant d'examiner les « frontières du récit » : *diégésis* et *mimésis*, narration et description, récit et discours. Concernant la troisième opposition, le poéticien mettait en avant une dissymétrie :

le récit inséré dans le discours se transforme en élément de discours, le discours inséré dans le récit reste discours et forme une sorte de kyste très facile à reconnaître et à localiser. La pureté du récit, dirait-on, est plus manifeste que celle du discours [...] le discours n'a aucune pureté à préserver, car il est le mode « naturel » du langage, le plus large et le plus universel, accueillant par définition à toutes les formes [...] Le discours peut « raconter » sans cesser d'être discours, le récit ne peut « discourir » sans sortir de lui-même⁷⁵².

⁷⁵⁰ Jean Tronchin du Breuil, *Lettres sur les matières du temps*, A Amsterdam, chez Pierre Savouret dans le Calverstraet, 1688, p. 37.

⁷⁵¹ Cité par Marine M'Sili, *Le Fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 2000, p. 5.

⁷⁵² Gérard Genette, *Figures II* [1969], Paris, Seuil, 1979, p. 66.

Ainsi une intervention de Sévigné au cours de sa chronique du procès Foucquet ne produit-elle pas le même type de rupture que l'intrusion d'un auteur ne cessant d'interrompre le récit du voyage de Jacques et son maître. Statutairement, une lettre relève du genre conversationnel, même dans ses séquences narratives :

La plupart des genres discursifs fixent le type compositionnel dominant. Ainsi les genres du conte et de la fable sont-ils narratifs (narratif enchâssant des segments descriptifs et dialogaux) tandis que le genre épistolaire (avec ses sous-genres : courrier personnel, administratif, courrier des lecteurs dans la presse etc.), l'interview, le théâtre doivent être considérés comme des genres conversationnels (dialogue enchâssant des îlots narratifs, explicatifs etc.)⁷⁵³.

Même si certaines lettres privilégient la narration (dépêches diplomatiques, lettres de condamnés demandant la grâce du roi⁷⁵⁴, etc.), les « narrations ne forment pas une part obligatoirement constitutive du tissu de la correspondance⁷⁵⁵ ». La correspondance de Sévigné constitue à cet égard un poste privilégié d'observation : une épistolière fait en sorte que sa fille, son cousin ou, plus ponctuellement, d'autres correspondants soient informés de ce qui arrive, à la cour comme à la ville.

Pourtant, il n'est pas rare qu'elle s'excuse après un développement narratif jugé trop long, comme si le récit devait savoir rester à sa place. Comment contenir et légitimer dans le discours épistolaire des « îlots narratifs », pour reprendre la formule de Jean-Michel Adam ? La place du récit épistolaire est d'autant plus cruciale qu'à la période classique, c'est surtout par lettre que l'information circule. Même après la création des premières gazettes, la lettre continue, on l'a vu, d'être la référence⁷⁵⁶ : « Des narrations d'ampleur collective aux menus faits de la vie individuelle, le récit envahissait la correspondance⁷⁵⁷ ». Mais toute information transmise ne constitue pas un récit, comme le montrent les simples annonces sous forme de gazettes étudiées au chapitre 2 de la première partie. On essaiera de dégager les frontières entre nouvelle et récit⁷⁵⁸. Quels sont les critères d'identification d'une nouvelle, à partir de quand y a-t-il récit ? On voudrait ainsi dresser la carte du territoire narratif dans la

⁷⁵³ Jean-Michel Adam, *Genres de récits. Narrativité et généricité des textes*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan Academia, 2011, p. 21-22.

⁷⁵⁴ Voir Nathalie Zemon-Davis, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au xv^e siècle*, op. cit.

⁷⁵⁵ Bernard Bray, « Madame de Sévigné et l'art de la narration », *Épistoliers de l'âge classique*, op. cit., p. 297.

⁷⁵⁶ Voir le chapitre 0 « Des secrétaires ».

⁷⁵⁷ Jean-Michel Adam, « Les genres du discours épistolaire. De la rhétorique à l'analyse pragmatique des pratiques discursives », dans Jürgen Siess (dir.), *La Lettre entre réel et fiction*, Paris, Sedes, 1998, p. 38.

⁷⁵⁸ Sur les rapports entre nouvelle et récit dans les manuels épistolaires, voir le chapitre 0 « Des secrétaires ».

correspondance, en étudiant « divers degrés de la narrativité⁷⁵⁹ », différents paliers d'autonomie du récit par lettre(s).

1. *Extension du domaine narratif*

On peut d'abord considérer que la question narrative dans l'épistolaire relève du volume d'espace textuel occupé. À titre d'hypothèse, on a prélevé, dans le massif des éloges consacrés à la marquise, trois déclarations concernant le rapport entre épistolaire et narratif. La première, de Bernard Bray, suggère une relation d'*inclusion* et une *autonomie relative* du récit : « il s'agit donc d'un segment textuel refermé sur lui-même, et qui sera soumis, en fonction de son charme, à une appréciation séparée⁷⁶⁰ ». La deuxième, formulée par Harald Weinrich, fait signe vers une *identité* : « en fait, ses lettres *sont* souvent, ce qui contribue beaucoup à la grâce de leur style, des récits⁷⁶¹ ». La troisième concerne les lettres à Pomponne sur le procès Fouquet que Paul Morand qualifie de « plus beau *reportage* judiciaire de l'époque⁷⁶² » : la relation n'est plus entre une seule lettre et un récit unique – ni inclusion ni identité – mais entre plusieurs lettres pouvant ensemble faire récit, ce que nous appellerons une *narrativité par mise en série*. Prudence oblige, on se gardera de se prononcer sur le « charme », la « grâce » ou la « beau[té] » des narrations sévignéennes pour ne conserver de ces déclarations que leur potentiel heuristique. Les trois modèles qui s'en dégagent implicitement permettent de rendre compte de l'éventail des rapports possibles entre lettre et récit :

1. la lettre contenant une courte séquence narrative,
2. la lettre entièrement narrative, cas plus rare, variante du modèle précédent, par extension maximale (les bornes du récit sont celles de la lettre),
3. une série de lettres faisant récit.

Ils ne sont ni exclusifs l'un de l'autre, ni présents à l'état pur. On parlera plutôt de « dominante » dans le cadre d'une combinatoire des possibles narratifs dans l'épistolaire. Des passerelles peuvent exister de l'un à l'autre, par exemple lorsque Sévigné obtient plus d'informations sur un événement, elle développe en un récit plus circonstancié (modèle 2) ce qui, dans une lettre précédente, n'était qu'une séquence brève (modèle 1). Au contraire, un

⁷⁵⁹ Jean-Michel Adam, *Genres de récits. Narrativité et généricité des textes*, op. cit., p. 103.

⁷⁶⁰ Bernard Bray, « Madame de Sévigné et l'art de la narration », art. cit., p. 294.

⁷⁶¹ Harald Weinrich, *Leçon inaugurale au Collège de France*, Collège de France, n° 128, 1993, p. 23. Nous soulignons.

⁷⁶² Paul Morand, *Fouquet ou le soleil offusqué*, Paris, Gallimard, 1961, p. 143. Nous soulignons.

événement peut-être raconté dans une lettre-récit (modèle 2), puis évoqué à nouveau dans des séquences (modèle 1). Prise isolément, une lettre appartenant à un ensemble narratif (modèle 3) ressortit au premier ou au deuxième modèle.

Plusieurs lettres peuvent raconter de différentes manières le même événement, le reconfigurer en différentes versions. Dans ce cas, plusieurs séquences (modèle 1) traitent, d'une lettre à l'autre, du même événement. C'est pourquoi il faut prendre en compte dans les paramètres la *fréquence*, telle que Gérard Genette la définit dans son *Discours du récit* : « les relations de fréquence (ou plus simplement de répétition) entre récit et diégèse⁷⁶³ » :

Très schématiquement, on peut dire qu'un récit, quel qu'il soit, peut raconter une fois ce qui s'est passé une fois, *n* fois ce qui s'est passé *n* fois, *n* fois ce qui s'est passé une fois, une fois ce qui s'est passé *n* fois⁷⁶⁴.

Quand un narrateur raconte une fois ce qui s'est passé une fois, Genette parle de récit *singulatif* tandis qu'il appelle récit *répétitif* les cas où ce qui s'est passé une fois est raconté *n* fois. Dans la correspondance de Sévigné figurent ainsi des séquences orphelines qui racontent des petites histoires sur lesquelles aucune lettre suivante ne revient. Ils seront l'objet du chapitre 5. À l'inverse, une même histoire peut réapparaître dans plusieurs lettres par reconfigurations successives, sans aucun *suspense* quant à l'issue de l'histoire, ce qui différencie ce cas, traité dans le chapitre 6, du feuilleton, étudié au chapitre 7, où une série de lettres distribue les différents épisodes, et maintient le destinataire dans un état d'attente.

Il faudrait aussi inclure dans cet éventail, un ensemble de récits à l'existence plus problématique : ce corpus fantôme rassemblerait toutes les histoires dont la correspondance n'indique que des bribes. On les évoquera par souci d'exhaustivité, sans pouvoir, et pour cause, développer leur commentaire, mais surtout parce que certains de ces cas-limite sont typiques de la lettre familière, de conservation fragile et densément allusive. Pour un lecteur d'aujourd'hui, certaines histoires mentionnées dans la correspondance sont définitivement perdues, inaccessibles. Deux cas de figure sont à considérer : 1. les histoires contenues dans des lettres qui n'ont pas été conservées ; 2. les histoires non racontées dans des lettres conservées, parce que l'épistolière considère, soit qu'elles ne méritent pas d'être écrites, soit qu'elles ont déjà été – ou risquent d'être – racontées par d'autres. Dans les deux situations, différents degrés sont envisageables : a) il ne reste de l'histoire qu'un titre, un bref résumé ou

⁷⁶³ Gérard Genette, *Discours du récit*, op. cit., p. 111.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 112.

un fragment qui indique un contenu vague ; b) Sévigné raconte à nouveaux frais l'histoire, en propose une réécriture et dans ce cas, l'histoire originale n'est qu'en partie perdue.

La plupart des histoires narrées dans des lettres non conservées (cas n°1) concerne Mme de Grignan. On le sait, les lettres de Mme de Grignan ont disparu, emportant avec elles les différents récits qu'elles contenaient et que Sévigné commente à intervalles réguliers, le plus souvent pour en faire l'éloge. Sévigné ne cesse – on y reviendra⁷⁶⁵ – d'assurer sa fille de ses talents de conteuse, alors que celle-ci semble non seulement dénigrer sa propre compétence narrative, mais plus généralement le fait même de s'abaisser à cette activité⁷⁶⁶.

1. Je ne sais pourquoi vous nous dites que vous ne contez pas bien ; je ne connais personne qui attache plus que vous⁷⁶⁷.
2. J'aime fort votre petite histoire du peintre ; mais il faudrait, ce me semble, qu'il mourût⁷⁶⁸.
3. Vous ne devez souhaiter personne pour faire des relations ; on ne peut les faire plus agréablement que vous. [...] Notre d'Hacqueville est ravi que vous ayez fait cette jolie course. Il s'en va en Bretagne. Il a vu votre lettre, et Guitaut, et M. de La Rochefoucauld. Ils sont tous très contents de votre relation, mais surtout de l'histoire tragique, elle est contée en perfection. Nous avons peur que vous n'ayez tué cette pauvre Diane pour faire un beau dénouement. Nous voulons pourtant vous en croire et vous remercier d'avoir fait chasser l'amant de votre chambre. Si vous l'eussiez fait jeter dans la mer, vous auriez encore mieux fait ; sa barbarie est fort haïssable, et le mauvais goût de Diane nous console quasi de sa mort⁷⁶⁹.
4. En attendant, j'ai beaucoup à répondre sur l'histoire tragique et surprenante que vous me contez du pauvre Lauzier. Votre récit a toute la force de la rhétorique ; il surprend l'attention, il augmente la curiosité, et conduit à un événement si triste et si surprenant que j'en fus tout émue et fis un cri qui fit peur à mon fils. Il vint voir ce que j'avais à crier ; il lut cet endroit. Il fut conduit, comme moi, par les sentiments qu'il inspire, et se mit à crier comme j'avais fait, et même un peu plus, car il connaissait fort ce brave et honnête homme, et nous admirâmes ce que c'est que l'incertitude de l'heure et de la manière de notre mort⁷⁷⁰.

« Petite histoire du peintre » (2), « histoire tragique » (3), « histoire tragique et surprenante » du « pauvre Lauzier » (4) : Sévigné attribue un titre – et peut-être même un genre⁷⁷¹ – à ces trois récits manquants de Mme de Grignan. Cette reprise diaphonique d'une partie de lettre de Mme de Grignan est le plus souvent complétée par un commentaire, plus ou moins étendu, de l'histoire. On a ainsi accès à quelques éléments de cette histoire disparue : pour le peintre, c'est minimal, puisque tout ce qu'on sait c'est qu'à la fin, le héros ne meurt pas, ce que

⁷⁶⁵ Voir le chapitre 5, « Îlots narratifs », section A.

⁷⁶⁶ « quelque aversion que je vous aie toujours vue pour les narrations », 27 mars 1671, I, 201.

⁷⁶⁷ Ibid.

⁷⁶⁸ 23 mars 1672, I, 462.

⁷⁶⁹ 27 mai 1672, I, 518-520.

⁷⁷⁰ 1^{er} janvier 1690, III, 792.

⁷⁷¹ Voir le chapitre 5, « Îlots narratifs », section B.

Sévigné a l'air de regretter. Pour Lauzier, c'est l'inverse, on sait qu'il meurt et Sévigné signale davantage les réactions de lecture que le contenu de l'histoire écrite par sa fille. En revanche, l'histoire tragique en (2) est commentée plus en détail. Les réactions suscitées par la lecture d'un récit factuel s'apparentent à l'analyse d'une fiction. « Il faudrait qu'il mourût » : Tout se passe comme si ce peintre était un personnage inventé par Grignan sur lequel elle aurait pouvoir de vie ou de mort. Le temps utilisé suggère aussi que l'histoire de Grignan est à épisodes, qu'elle n'est pas terminée. De même, Grignan semble avoir « fait mourir Diane » pour faire une belle histoire. D'abord, Sévigné n'est pas la seule pourvoyeuse de récits. L'échange d'histoires, de « contes » fait partie du commerce par lettre. Ensuite ces histoires font l'objet de commentaires au même titre que les lectures de romans en vogue : cette critique interne est tout aussi interventionniste et rhétorique que la lecture des fictions en prose. Enfin, le phénomène de la diaphonie permet qu'il reste, aujourd'hui encore, une trace de ces contes disparus. En leur donnant un titre et en les évaluant, Sévigné leur a finalement assuré un autre mode de survivance.

Les histoires non racontées dans des lettres conservées (cas n°2) ne relèvent pas, comme le cas n°1, de l'accident. Elles sont plus intéressantes pour notre étude en ce qu'elles sont davantage propres à la lettre familière : dans ce royaume idéalement complice, les correspondants évoquent des histoires qu'ils n'ont pas besoin de coucher sur le papier, puisqu'ils les connaissent déjà tous les deux. Ainsi dans une lettre, Sévigné renvoie sans doute à un bon mot dont elle ne cite qu'un fragment : « Il faut vous dire, comme ce prélat disait à la Reine mère : “Ceci est histoire” ; vous savez le conte⁷⁷² ». Le lecteur moderne qui, lui, ignore « le conte », ne peut pas comprendre cette référence. Il arrive encore que Sévigné s'abstienne de raconter quand elle suppose que les histoires seront transmises par d'autres voies : « On m'a conté d'elle [Mme de Marans] deux petites histoires un peu épouvantables. Je les supprime pour l'amour de Dieu, et puis ce serait courir sur le marché d'Adhémar⁷⁷³ ». « Courir sur le marché », comme on l'a expliqué dans la première partie⁷⁷⁴, c'est empiéter sur les prérogatives informationnelles d'autres correspondants de sa fille, en l'espèce le beau-frère de cette dernière. Ni Mme de Grignan ni les lecteurs à sa suite ne bénéficient de ces « histoires un peu épouvantables » qui restent dans la correspondance à l'état de possibles narratifs que Sévigné renonce à réaliser.

⁷⁷² 28 juin 1671, I, 280. Ce « conte » n'a pas été retrouvé par les éditeurs. Même l'édition des « Grands Écrivains de la France » ne signale pas de référence.

⁷⁷³ 22 avril 1671, I, 231-232

⁷⁷⁴ Voir le chapitre 1 « Sévigné et ses correspondants », section A, 3 « Que cela tourne ».

Dans une lettre à Bussy-Rabutin du 19 juillet 1655, Sévigné signale explicitement l'absence volontaire d'un récit :

Je ne vous dis rien de l'aventure de Bartet. Je crois qu'on vous l'aura mandée, et qu'elle vous aura diverti ; pour moi, je l'ai trouvée bien imaginée. Il y a une dame qu'on accuse d'avoir été, les premiers jours, dans les maisons demander si c'était un affront que cela, parce qu'elle avait ouï dire à l'intéressé que ce n'était qu'une bagatelle. On dit que, présentement, il commence à sentir son mal et à trouver qu'il eût été mieux qu'il n'eût été tondu⁷⁷⁵.

« Je ne vous dis rien » et pourtant suit tout un chapitre de lettre sur ce Bartet, évoqué une seule fois dans toute la correspondance : s'agit-il d'une prétériorité ? Pas tout à fait. Certes, elle en dit bien quelque chose, mais elle s'abstient de raconter par le menu son « aventure ». On saura seulement qu'elle a eu pour résultat de rendre Bartet « tondu », ce dernier ne sachant finalement pas quoi penser de ce qui lui arrive. Cette histoire n'est pas tout à fait perdue pour nous puisque d'autres contemporains l'ont consignée. Ainsi y a-t-on notamment accès par le récit de Mlle de Montpensier dans ses *Mémoires* :

Il arriva à Paris une aventure assez nouvelle : Bartet, secrétaire du cabinet du roi, et qui étoit tant célèbre par ses voyages pendant que le cardinal Mazarin étoit en Allemagne, dit un jour dans les Tuileries, comme l'on parloit de M. de Candale et de sa bonne mine : « Je le voudrois voir sans canons, et sans moustaches, je crois qu'il ne seroit pas mieux qu'un autre. » M. de Candale sut cela et s'en estima offensé, parce que des ennemis de Bartet furent bien aises de le pousser par M. de Candale, ne l'osant faire eux-mêmes ; de sorte qu'étant prévenu qu'il devoit faire un éclat, un jour, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, quatre ou cinq hommes à M. de Candale, sans masques et fort connoissables, firent arrêter son carrosse, lui coupèrent les cheveux, et lui déchirèrent ses canons, et lui dirent que c'étoit pour lui apprendre à parler d'une personne de la qualité de M. de Candale.

Cette affaire fit beaucoup de bruit : les uns l'approuvèrent, les autres la blâmèrent, comme toutes les choses du monde ; il y a des partisans pour et contre. Bartet n'étoit pas aimé : on étoit bien aise qu'il lui fût arrivé quelque déconvenue ; on s'étonnoit que M. de Candale eût fait un tel éclat pour si peu de chose. Cela eut son temps⁷⁷⁶.

« Tondu » était bien à comprendre au sens littéral et la mention des réactions des « uns » et des « autres » confirme que Sévigné n'était pas la seule à s'interroger sur le degré de gravité de cette aventure. De même les péripéties de la vie de la marquise de Courcelles nous sont parvenues par d'autres textes que celui de Sévigné qui n'évoque qu'allusivement un des

⁷⁷⁵ 19 juillet 1655, I, 32.

⁷⁷⁶ Mlle de Montpensier, *Mémoires*, t. II dans *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. Petitot, tome XLI, Paris, Foucauld, 1825, [1655], p. 488-489. Voir aussi Bussy-Rabutin, *Mémoires*, Paris, J.-C. Lattès, 1987, p. 260 : « L'aventure de **** était qu'ayant parlé du duc de Candale à Madame de **** avec mépris, ce duc lui avait fait couper tout un côté de cheveux, ce qui fut une chose assez hardie, vu que **** était Secrétaire du Cabinet ».

procès faits à cette « Manon Lescaut du XVII^e siècle⁷⁷⁷ ». Née en 1650, Sidonia de Lenoncourt fut enlevée sur ordre de Louis XIV en 1665, avant d'épouser Charles de Courcelles l'année suivante. Elle prit de nombreux amants, dont Louvois, et fut mêlée à plusieurs intrigues. En 1672, Sévigné évoque un procès dont Courcelles est l'accusée, sans que jamais son cas ne soit éclairci, comme si les deux correspondantes étaient également au fait : « L'affaire de Mme de Courcelles réjouit fort le parterre. Les charges de la Tournelle sont enchéries depuis qu'elle doit être sur la sellette⁷⁷⁸ ».

Ainsi un certain nombre de silhouettes passent-elles dans la correspondance sous forme de titre d'histoires connues de tous et donc non écrites : comme cet « abbé roué » en février 1685 dont l'histoire est notamment connue par les *Mémoires* de Sourches, cités en note par Roger Duchêne⁷⁷⁹ ou encore « ce pauvre petit chevalier de Guerchi » dont la « triste aventure » ne sera jamais racontée⁷⁸⁰. Quand les correspondants sont à égalité de savoir, ils peuvent passer directement au commentaire et échanger des impressions sur les événements qui défraient la chronique. Par le biais de ces remarques en marge de l'actualité, le lecteur moderne a accès à des bribes de ces histoires et peut rêver à ce qu'auraient été ces histoires une fois racontées par Sévigné, inventer leurs détails, ou chercher ailleurs à les compléter, soit dans les *Mémoires* du temps, soit dans d'autres correspondances, journaux, etc.

Allusions fragmentaires à des récits absents, ces quelques passages de Sévigné permettent d'intégrer à la palette des formes de présence ce cas-limite, cette frontière du récit épistolaire : quand il est rendu caduc par un autre mode de circulation ou superfétatoire parce que déjà transmis par des correspondants complices qui partagent le même univers de savoir. C'est plutôt leur reconstitution fragmentaire qui empêche de les prendre tout à fait en considération, non leur longueur.

Pour rendre sensible l'existence de ce halo de récits autour du corpus principal, on a signalé, dans le tableau ci-dessous, les deux cas de figure possibles pour un récit manquant :

⁷⁷⁷ Émile Gérard-Gailly, *La Marquise de Courcelles. Une Manon Lescaut du XVII^e siècle*, Albin Michel, coll. « Les grandes pécheresses », 1943. Voir aussi Maurice Rat, *Aventurières et intrigantes du Grand siècle*, Paris, Éditions d'Histoire et d'art, 1957.

⁷⁷⁸ 26 février 1672, I, 446. Voir encore 9 mars 1672, I, 456 et 16 mars 1672, I, 460. Dans aucune de ces lettres, le procès ne fait l'objet d'un récit qui expliciterait notamment son objet et ses enjeux.

⁷⁷⁹ 28 février 1685, III, 187 : « L'histoire de cet abbé roué est affreuse. Il était de fort bonne maison ; demandez à Corbinelli. C'eût été une belle lumière de l'église. Il est vrai que, quand on a lu la destinée de pauvre misérable, il faut prendre du sel de soufre, dont je me trouve fort bien. Huit jours sous terre, la tête en bas : ah ! j'étouffe mais peut-on être huit jours sans manger ? Il y a d'étranges étoiles. Voyez que cet abbé a bien profité du vol de cette lettre de change. Voilà de quoi nous sommes capables quand Dieu nous abandonne. »

⁷⁸⁰ À Guitaut, 20 avril 1683, III, 109 : « Vous aurez su la triste aventure de ce pauvre petit chevalier de Guerchi ».

soit le récit manque parce qu'il se trouvait dans une lettre qui n'a pas été conservée. L'on a accès seulement au commentaire – et souvent à l'éloge – qu'en propose Sévigné, en réponse à son correspondant. Soit le récit est absent parce que Sévigné n'a pas jugé nécessaire de l'insérer dans sa lettre, n'a pas pris la peine de développer⁷⁸¹. Ce tableau fait aussi voir deux diagonales importantes. La première représente les deux extrêmes (le corpus conservé, en gris foncé, le corpus disparu en blanc), tandis que la seconde diagonale (en gris clair) correspond à l'éventail de tous les récits allusifs et incomplets :

12. Degrés de présence du récit épistolaire.

	Lettre conservée	non conservée
Histoire racontée	Corpus principal	Lettres de Mme de Grignan : « histoire du peintre », etc.
non racontée	« Histoires épouvantables » de Mme de Marans, « aventure de Bartet », etc.	Corpus fantôme (aucune trace par diaphonie)

Cette mise au point visait à cartographier les différents degrés de présence du récit dans la correspondance, d'en délimiter les frontières extérieures au corpus. Il convient maintenant de se pencher sur les récits effectivement présents, afin d'en arpenter les contours intérieurs.

2. *Récit minimal*

En effet, les frontières du récit épistolaire sont à géométrie variable. Même s'ils sont tous relativement courts, comparés à un roman (ou même à une nouvelle), les récits sévignéens occupent plus ou moins d'espace dans les lettres. Ils peuvent être réduits à une ou deux lignes ou, à l'inverse, occuper la totalité de la missive, nous y reviendrons. À quelles conditions peut-on identifier un ou plusieurs énoncés comme relevant du récit ? Pour répondre à cette question et proposer une première typologie, on commencera par rappeler les travaux de narratologie qui ont établi les critères nécessaires à la reconnaissance d'un récit.

La recherche sur le « récit minimal » s'est portée vers deux directions : celle de l'extension du récit et celle du contenu événementiel des récits, qu'on pense aux études sur le récit minimaliste, sur le peu, le rien, en particulier dans les lectures des auteurs du second

⁷⁸¹ Ces deux cases sont signalées par la même teinte gris clair dans le tableau.

XX^e siècle⁷⁸². Pour la première branche, les critères du récit minimal ont fait l'objet de nombreuses propositions en narratologie, mais pas seulement⁷⁸³. Le débat est complexe et porte principalement sur le nombre minimal d'énoncés nécessaire à l'existence d'un récit. Selon les théoriciens, il peut varier d'un à deux, parfois davantage⁷⁸⁴. Dans son *Nouveau Discours du récit*, Gérard Genette revient sur une affirmation de l'introduction à *Discours du récit* pour confirmer son choix d'une définition large du récit :

La notion de récit *minimal* pose un problème de définition qui n'est pas mince. En écrivant : « *Je marche, Pierre est venu* sont pour moi des formes minimales de récit⁷⁸⁵ », j'ai opté délibérément pour une définition large, et je m'y tiens. Pour moi, dès qu'il y a acte ou événement, fût-il unique, il y a histoire, car il y a transformation, passage d'un état antérieur à un état ultérieur et résultant. « *Je marche* » suppose (et s'oppose à) un état de départ et un état d'arrivée. C'est toute une histoire, et pour Beckett, ce serait peut-être déjà trop à raconter ou à mettre en scène [...] une histoire n'a pas besoin d'intéresser pour être une histoire. Intéresser qui, d'ailleurs ? *Je marche* n'intéresse sans doute que moi, et encore, ou plutôt cela dépend des jours : après un mois de clinique, cela peut être une merveille. Mais inversement, j'en connais à qui le récit spécifié Marcel finit par devenir écrivain n'arrache qu'un apathique : « Grand bien lui fasse ! » Il faut donc, me semble-t-il, distinguer des degrés de complexité d'histoire, avec ou sans nœud, péripétie, reconnaissance et dénouement, et laisser leur choix aux genres, aux époques, aux auteurs et aux publics, comme faisaient à peu près Aristote ou E.M. Forster avec sa célèbre distinction de l'histoire (*story* : « *The king died and then the queen died* ») et de l'intrigue (*plot* : « *...of grief* »). Il y a des temps et des lieux pour l'histoire, il y a des temps et des lieux pour l'intrigue. Il y a même, ajoutait Forster, des lieux pour le mystère : « *The queen died, no one knew why* ». Mon récit minimal est sans doute encore plus pauvre, mais pauvreté n'est pas vice, que l'histoire selon Forster. Tout juste « *The king died* ». C'est, me semble-t-il, assez pour faire une manchette. Et si le peuple veut des détails, on lui en donnera⁷⁸⁶.

Pour replacer cet extrait dans son contexte, on rappellera *d'abord* que Genette distingue *histoire*, *narration* et *récit*. L'histoire désigne la suite d'événements, le « signifié ou contenu narratif (même si ce contenu se trouve être en l'occurrence d'une faible intensité dramatique ou teneur événementielle) » ; le récit est « l'énoncé narratif » qui prend en charge l'histoire et

⁷⁸² Voir notamment Bruno Blanckeman, Marc Dambre (dir.), *Romanciers minimalistes (1979-2003)*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, coll. « Colloque de Cerisy », 2012.

⁷⁸³ Un collectif récent en rappelle les grandes lignes en introduction : voir Sabrinelle Bedrane, Françoise Revaz, Michel Viegnes (dir.), *Le Récit minimal. Du minime au minimalisme. Littérature, arts, media*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2012.

⁷⁸⁴ L'avant-propos de ce collectif en rappelle toutes les propositions : « Selon les théories sous-jacentes et les paramètres narratifs retenus, le nombre de propositions varie : un récit réduit à sa formulation la plus élémentaire “two states and one event”, par exemple, selon Prince, “deux propositions temporellement ordonnées” pour Labov, “quatre énoncés correspondant à une exposition, un début, un développement et une fin” pour Mandler et Johnson ou encore une structure quinaire pour Larivaille, Adam et Kafalenos. D'autres théoriciens, en revanche envisagent la possibilité de définir le récit au niveau de la *proposition isolée*. Pour ceux-ci, la forme minimale du récit est assimilable à une simple proposition verbale. Ce type d'analyse repose sur le postulat d'une identité de structure entre le niveau phrastique-propositionnel et le niveau textuel », *Le Récit minimal, op. cit.*, p. 11.

⁷⁸⁵ Gérard Genette, *Discours du récit* [1972], Paris, Seuil, coll. « Points », 2007, p. 19.

⁷⁸⁶ *Id.*, *Nouveau Discours du récit* [1983] dans *Discours du récit, op. cit.*, p. 302-303.

la narration l'acte qui produit le récit et est pris dans une « situation réelle ou fictive⁷⁸⁷ ». Ensuite, sa théorie du récit s'est élaborée sur le modèle de la grammaire verbale, qui fait de tout récit « le développement, aussi monstrueux qu'on voudra, donné à une forme verbale, au sens grammatical du terme : l'expansion d'un verbe⁷⁸⁸ ». Partant, il fonde le caractère minimal du récit sur le plus petit noyau narratif qui soit : le verbe d'action, amplifiable à l'envi et dont tout récit procède, quelle que soit sa longueur. Le glissement immédiat du terme *récit* à celui d'*histoire* fait hésiter sur la meilleure manière de gloser le syntagme « récit minimal » : s'agit-il du « récit d'une histoire minimale », du « récit minimal d'une histoire », « du récit minimal d'une histoire minimale » ? Le début du passage : « dès qu'il y a acte ou événement, fût-il unique, il y a histoire » incite à penser que « minimal » porte sur le signifié narratif, de même que la parenthèse qui suit la définition – citée plus haut – de l'histoire au début de *Discours du récit* : « (même si ce contenu se trouve être en l'occurrence d'une faible intensité dramatique ou teneur événementielle) ». L'allusion à Beckett renvoie aussi à cette idée. Mais les exemples donnés, de nature différente, perturbent cette tendance. Ainsi Genette propose-t-il des exemples qui sont soit des résumés, (*Marcel devient écrivain*, *Ulysse revient à Ithaque*) soit des énoncés minimaux disponibles pour des développements (*Je marche*, *Pierre est venu et enfin Le roi mourut*). Ces deux directions sont rappelées par le poéticien dans un entretien avec John Pier :

La notion de « récit minimal » est bien d'ordre narratologique, puisque cette discipline, comme on le sait au moins depuis Propp, doit s'appliquer à toutes les sortes de récits, y compris les plus élémentaires, et s'intéresser aussi bien à la manière dont un récit de cette sorte (« Le chat mange la souris ») peut s'étoffer par expansions, catalyses, contributions, etc., qu'au fait inverse de « résumé » (« Marcel devient écrivain ») d'un récit plus complexe, ou plus étendu⁷⁸⁹.

Les œuvres considérées sont des amplifications de ce noyau verbal où chaque fois est indiquée une modification (*devenir*, *revenir*). Si le lecteur peut accepter que « Marcel devient écrivain » est un récit, c'est sans doute en raison de sa mémoire de lecture, de l'effet de renvoi provoqué par le résumé : c'est parce qu'il y a de longues œuvres derrière ces énoncés que Genette n'a pas besoin de gloser ces énoncés narratifs minimaux. Ces résumés pourraient correspondre à la deuxième possibilité évoquée : récit minimal d'une histoire qui ne l'est pas.

⁷⁸⁷ *Id*, *Discours du récit*, op. cit., p. 13-15.

⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 19.

⁷⁸⁹ « La métalepse. De la figure à la fiction. Entretien avec Gérard Genette », URL : <http://www.vox-poetica.org/entretiens/intGenette.html> [dernière consultation le 6 octobre 2012].

Son deuxième type d'exemple *Je marche*, *Pierre est venu* et enfin *The king died* sont des récits minimaux d'histoires à ce point minimales que Genette les complète, imaginant même avec humour que ces exemples pourraient, à leur tour, passer pour des résumés⁷⁹⁰. Genette développe son *Je marche* à trois reprises : d'abord par une glose (« Je marche suppose etc. »), ensuite par une allusion à ce que Beckett pourrait faire d'un tel point de départ, enfin par l'invention d'un contexte : « après un mois de clinique, cela peut être une merveille » (on aurait envie d'ajouter : ou tout simplement un récit).

Ajoutons encore que *Je marche* n'a pas le même statut que *Le roi mourut*. D'une part dans un cas, il s'agit d'un récit à la première personne avec co-présence du sujet de l'énonciation à son énoncé, dans l'autre, d'un récit à la troisième personne proche de « l'énonciation historique » de Benveniste⁷⁹¹. D'autre part, la différence de personnel dramatique engage une extension différente du nombre de personnes susceptibles d'être intéressées : *Je marche* indique une action ordinaire, répétable à l'envi, tandis que le roi, personnage d'importance, ne meurt qu'une fois. À tant gloser son *Je marche*, jusqu'à imaginer une histoire de rétablissement après immobilisation en clinique, Genette ne fait-il pas *a contrario* la preuve que l'énoncé est loin de faire récit à lui tout seul ? Il développe plutôt les potentialités narratives de cet énoncé verbal pour faire voir la différence entre histoire et histoire intéressante, pour séparer critère définitoire et jugement évaluatif du récit, enjeu principal de l'extrait.

À la fin du passage cité, Genette prend appui sur la distinction entre *story* (2) et *plot* (3), énoncée par le romancier anglais Forster⁷⁹², pour dégager trois échelons de complexité narrative, ajoutant un degré zéro, plus « pauvre » encore :

1. Le roi mourut.
2. Le roi mourut, et puis la reine mourut.

⁷⁹⁰ « Je précise pour les lecteurs soupçonneux que “Pierre est venu” n'est pas un résumé du roman de Melville, ni “Je marche” un résumé des *Rêveries du promeneur solitaire* », *id. Nouveau discours du récit, op. cit.*, note 1, p. 302.

⁷⁹¹ Voir Émile Benveniste, « Les relations de temps dans le verbe français », *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, 1966, rééd. coll. « Tel », 1988, p. 237-250.

⁷⁹² « Let us define a plot. We have defined a story as a narrative of events arranged in their time-sequence. A plot is also a narrative of events, the emphasis falling on causality. “The king died, and then the queen died of grief” is a plot. The time-sequence is preserved, but the sense of causality overshadows it. Or again; “The queen died, no one knew why, until it was discovered that it was through grief at the death of the king.” This is a plot with a mystery in it, a form capable of high development. It suspends the time-sequence, it moves as far away from the story as its limitations will allow. Consider the death of the queen. If it is a story we say : “And then ?” If it is a plot we ask : “Why?” That is the fundamental difference between these two aspects of the novel », E.M. Forster, *Aspects of the Novel and related writings*, éd. Oliver Stallybrass, London, Edward Arnold, coll. « The Abinger Edition », 1974 [1927], p. 60.

3. Le roi mourut et puis la reine mourut de chagrin. / La reine mourut sans qu'on sache pour quoi.

À propos de « [s]on récit minimal » (1), Genette finit par parler en termes journalistiques : « c'est, me semble-t-il assez pour faire une manchette. Et si le peuple veut des détails, on lui en donnera ». C'est notamment ce terme qui conforte notre décision de baptiser *nouvelle* ce qu'il considère déjà comme un récit minimal. On s'en voudrait de s'appesantir trop longtemps sur des questions terminologiques, dans un domaine où il est parfois difficile de s'y retrouver⁷⁹³, d'autant plus que ce lexique moderne ne correspond pas terme à terme aux usages de Sévigné : celle-ci parle indifféremment de *nouvelle*, *narration*, *relation*, *histoire*, etc. Ainsi, quand elle raconte le duel manqué entre Varangeville et le duc de Lorraine, elle ouvre son récit par un « voici une *nouvelle* toute nouvelle » et le referme sur la promesse de mander « la suite de cette belle *histoire*⁷⁹⁴ ».

On a fait le choix ici d'une définition du récit moins large que celle de Genette (même si l'on retient du passage commenté l'importance de la question de l'intérêt et l'idée d'un continuum dans les degrés de complexité), mais plus large que celle défendue par Françoise Revaz qui réserve le terme au cas de textes d'action comportant une mise en intrigue⁷⁹⁵.

On considérera qu'un récit minimal a besoin d'au moins deux énoncés, entretenant un lien entre eux, sans pour autant qu'une intrigue soit mise en place. Ce critère des deux énoncés, retenu par William Labov⁷⁹⁶, entériné par Jean-Michel Adam⁷⁹⁷, a été notamment

⁷⁹³ « Il y a effectivement de quoi s'y perdre, sauf si l'on veut bien respecter les contextes et laisser chacun garder ses propres vaches, ou compter ses propres moutons, par quoi la narratologie est bien un remède à l'insomnie », Gérard Genette, *Nouveau discours du récit*, op. cit., p. 298.

⁷⁹⁴ II, 45-46.

⁷⁹⁵ Françoise Revaz, *Les Textes d'action*, Paris, Klincksieck, coll. « Recherches textuelles. Université de Metz », 1997.

⁷⁹⁶ « Nous nommerons "récit minimal" toute suite de deux propositions temporellement ordonnées si bien que l'inversion de cet ordre entraîne une modification de l'enchaînement des faits reconstitué au plan de l'interprétation sémantique. Autrement dit, les deux propositions sont unies (et séparées) par une jonction temporelle, et le récit minimal est celui qui ne contient qu'une seule jonction », William Labov, *Le Parler ordinaire*, op. cit., p. 463-464. La définition toute provisoire que propose Gérald Prince s'en approche : « J'adopterai ici (et peut-être seulement ici) la définition suivante : tout objet est un récit s'il est considéré comme la représentation non contradictoire d'au moins deux événements (ou d'un état et d'un événement) asynchrones et se rapportant l'un à l'autre sans se présupposer ou s'impliquer logiquement », Gerald Prince, « Récit minimal et narrativité » dans *Le Récit minimal*, op. cit., p. 25.

⁷⁹⁷ « Pour devenir un récit, un événement doit être raconté sous la forme d'au moins deux propositions temporellement ordonnées et formant une histoire. [...] Le récit minimal suivant respecte en partie cette définition : "L'enfant a pleuré. Le papa l'a pris dans ses bras". Entre la première proposition narrative (première phrase ici) et la seconde (deuxième phrase), il y a d'une part un rapport de contiguïté-conséquence temporelle, et d'autre part, la présence d'un acteur constant », Jean-Michel Adam, *Le Récit*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1984, p. 12-13.

remis en cause par Dominique Combe qui estime qu'il n'est rien de plus qu'un postulat de narratologue⁷⁹⁸. Il ne développe pas son argumentation, se contentant de poser la question :

Voilà bien un postulat, qui n'est pas plus fondé que le critère de la reconnaissance intuitive du récit grâce à une compétence partagée par tous les sujets parlants : qu'est-ce qui empêche de lire « La marquise sortit à cinq heures » qui ne compte qu'une seule proposition comme un récit? Faut-il y adjoindre obligatoirement d'autres propositions sur le modèle coordinatif ou subordinatif : « la marquise sortit à cinq heures et se rendit au théâtre » ? « La marquise sortit à cinq heures parce qu'elle se rendait au théâtre »⁷⁹⁹.

On retiendra de cet article de Dominique Combe qui interroge l'assimilation, opérée par la narratologie, du récit à un discours et l'homologie qu'elle postule entre phrase et récit, une remarque, plus subreptice, mais qui nous semble fondamentale : « Assurément, le récit suppose une situation de communication dialogique [...] il n'est pas de récit fondamentalement intransitif⁸⁰⁰ ». Dans une approche discursive du récit, un énoncé vient rarement seul : pour cette raison, une interrogation *in abstracto* à partir d'énoncés isolés ne permet pas d'apercevoir le moment précis où un récit s'actualise. Il est sans doute plus pertinent de se demander si *Le roi mourut* est un récit en prenant en compte le cotexte. Un locuteur, ici, une épistolière, se contente rarement d'une seule proposition. L'appréhension des récits dans la correspondance est inséparable de la prise en compte du degré d'appropriation de l'événement par la narratrice, de développement de l'information.

L'usage d'exemples sera sans doute plus parlant. Lorsque Sévigné écrit *Le roi va à Saint-Germain*⁸⁰¹, pour Genette, c'est un récit, et toutes les nouvelles « en gazette » mentionnées au chapitre 2 en seraient sans doute aussi. Dans le cadre d'un texte factuel qui joue des interruptions temporelles d'un courrier à l'autre, dans un genre où la narration ne va pas de soi, il nous semble plus pertinent de distinguer justement entre ce qui reste au stade de la nouvelle ou du fragment de récit potentiel et ce qui s'actualise en un récit. D'autant plus qu'un même événement peut bénéficier des deux types de traitement, la nouvelle, puis le récit. Si l'on considère que tout est récit, on perd une partie de ce par quoi Sévigné renouvelle en permanence ses objets et ses manières d'informer. Ses nouvelles sont bien des noyaux porteurs de potentiel narratif : que le roi va-t-il faire à Saint-Germain ? Une chose est de dire que dans tout énoncé avec verbe d'action est contenu un potentiel narratif qu'on peut

⁷⁹⁸ Ce n'est visiblement pas celui de Genette qui considérerait lui aussi que « la marquise sortit à cinq heures » est un récit.

⁷⁹⁹ Dominique Combe, « “La marquise sortit à cinq heures...” Essai de définition linguistique du récit », *Le Français moderne, revue de linguistique française*, 1989/3-4, p. 164.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p. 157.

⁸⁰¹ Notre exemple s'inspire de nombreuses lettres. Voir notamment 11 mars 1671, I, 182.

exploiter en amont (les origines du décès de la reine, les raisons de ma marche, de la venue de Pierre) ou en aval (la destination de ma marche, le départ de Pierre et son éventuel retour etc.), une autre de considérer qu'un seul énoncé suffit à lui tout seul à faire récit.

Quand un énoncé contient une information unique, qu'il soit pris dans une série (l'écriture-gazette) ou non, on parlera donc d'une *nouvelle*. On parlera de *récit* dès lors que deux énoncés d'action se rapportent au même protagoniste, que deux événements « sont enchaînés et entraînés les uns après les autres⁸⁰² », sans pour autant que soit nécessairement activé un lien de causalité faisant d'une simple succession, une consécution. Ainsi : « Pour nos soldats, on gagnerait beaucoup que ce fût des cordeliers. Ils s'amuse à voler ; ils mirent l'autre jour un petit enfant à la broche, mais d'autres désordres, point de nouvelles⁸⁰³. » Vol et cannibalisme : ces deux actions se rapportent au même collectif et constituent un récit minimal des crimes de guerre. Ces deux actions sont interprétables soit comme deux nouvelles disposées l'une à côté de l'autre soit comme un microrécit d'exactions militaires. On fait le choix de la deuxième formule, considérant que cet exemple peut s'apparenter à celui de Forster : « *the king died and then the queen died* ». Dans les deux cas, les énoncés sont subsumables en un titre, en un résumé : exactions de soldats pour Sévigné, épidémie de décès à la cour pour Forster.

Enfin, dernier degré, l'intrigue minimale, dont on va voir qu'elle n'est pas quantitativement plus longue, mais qu'elle met en place une relation de causalité explicite. En pleine période de commentaire de la *Princesse de Clèves* avec son cousin, Sévigné lui demande son avis sur un événement de la chronique mondaine, qui n'est pas sans rappeler les fictions romanesques du temps :

Mais que dites-vous de M. d'Albret qui allait voir amoureusement et nocturnement Mme de Lameth à la campagne ? on l'a pris pour un voleur, on l'a tué sur la place. Voilà une étrange aventure⁸⁰⁴.

On a ici trois actions : *aller voir, prendre pour, tuer*. Sévigné raconte « en trois lignes », comme plus tard Félix Féneon, l'histoire d'une méprise. Cette « brève » est pour nous un

⁸⁰² 10 août 1677, II, 518, à propos de la mort soudaine de Mme du Plessis-Guénégaud : « nous autres qui lisons dans la Providence, nous croyons que son heure était marquée de toute éternité ; tous ces petits événements se sont enchaînés et entraînés les uns après les autres pour en venir là. »

⁸⁰³ 5 janvier 1676, II, 212.

⁸⁰⁴ À Bussy-Rabutin, 9 août 1678, II, 619. La réponse du cousin de ne fait d'ailleurs pas attendre : « Quoique je me sois quelquefois en ma vie exposé à de pareilles aventures que celle du marquis d'Albret, j'ai toujours trouvé qu'on était bien sot de mourir ainsi, mais il me le paraît aujourd'hui plus qu'il n'a jamais fait. Passe encore si on était assuré d'être aimé, mais mourir pour une guenipe », 12 août 1678, II, 620.

récit, et même une intrigue minimale, alors que pour Genette : « M. d'Albret allait voir amoureux et nocturnement Mme de Lameth », est déjà un récit, puisque le verbe indique un déplacement et donc le passage d'un état à un autre. Cet énoncé contient en outre un potentiel narratif, principalement parce que les deux adverbes en *-ment* sont porteurs de tout un imaginaire de l'amour clandestin. Un amant est tué parce qu'on l'a pris pour un voleur : intrigue minimale, qui fait l'économie des circonstants, mais livre aussi l'essentiel.

L'autre jour, en entrant dans un bal, un gentilhomme breton fut poignardé par deux hommes habillés en femmes. L'un le tenait, l'autre lui perçait le cœur à loisir. Le petit d'Harouys y était ; il fut effrayé de voir cet homme, qu'il connaissait fort, tout étendu, tout chaud, tout sanglant, tout habillé, tout mort. Il m'en frappa l'imagination⁸⁰⁵.

Un peu plus étendu, le récit de ce meurtre pendant un bal, n'est pourtant pas développé en une intrigue : on ne saura jamais ce qui a motivé le geste des « deux hommes habillés en femme ».

Quant à la question de l'intérêt, il ne faut pas confondre récit minimal et histoire mineure, en tout cas dénigrée par la narratrice. Quand c'est la faible importance de l'événement que Sévigné souligne, elle parle ainsi de *lanternes*⁸⁰⁶, *lanterneries*⁸⁰⁷, *bagatelles*⁸⁰⁸, *sorcelleries*⁸⁰⁹, *guenille*⁸¹⁰, etc. Une histoire mineure peut être développée en un récit ou une intrigue, même brièvement, alors qu'un événement important peut ne faire l'objet que d'une notation, d'un énoncé unique, qui n'est alors qu'un fragment d'un récit potentiel, pas nécessairement actualisé.

Quand c'est le type d'événement qui est considéré comme minimal, Sévigné s'en excuse souvent, s'en explique parfois. Les raisons sont liées soit à la position de Sévigné par rapport aux nouvelles soit à une actualité trop peu chargée en événements d'importance. Ainsi quand elle est aux Rochers, éloignée des principaux lieux d'échange des nouvelles et plus généralement en province, elle justifie certains de ses récits par le défaut, le manque d'autre chose : « voilà ce qui s'appelle, ma bonne, des contes à dormir debout. Mais ils viennent au bout de ma plume, quand on est en Bretagne et qu'on n'a pas autre chose à dire⁸¹¹ ». L'ennui propre à une province qu'en bonne habitante du Marais, elle dédaigne régulièrement, est son

⁸⁰⁵ 1^{er} mars 1680, II, 858.

⁸⁰⁶ 13 mars 1671, I, 184.

⁸⁰⁷ 1^{er} mai 1671, I, 242.

⁸⁰⁸ 8 avril 1671, I, 214.

⁸⁰⁹ 5 juillet 1671, I, 289.

⁸¹⁰ 28 juillet 1677, II, 504 : « On est si avide de nouvelles qu'on a pris cette guenille et qu'on ne parle d'autre chose. »

⁸¹¹ 5 août 1671, p. 268.

alibi pour transmettre ce dont les Bretons « sont six mois à raisonner sans ennui⁸¹² ». Entre deux événements d'importance, la société parisienne qu'elle fréquente peut être à court d'informations dignes d'intérêt et du coup soit répéter les mêmes nouvelles, soit puiser dans les nouvelles de peu et se contenter d'anecdotes éphémères :

Je suis lasse à mourir de la fadeur des nouvelles. Nous avons bien besoin de quelque événement, comme vous dites, aux dépens de qui il appartiendra ; puisque ce ne peut plus être la mort de M. de Turenne, vogue la galère⁸¹³ !

Quand les deux raisons sont conjuguées, Sévigné s'exaspère. Depuis les Rochers, elle ne reçoit de Paris que des lettres de nouvelles répétitives :

Je crois que les nouvelles de Paris ne vous divertissent pas. Il n'y en a point ; ce qu'on me mande me fait mourir d'ennui. Il y a un mois qu'on me répète que la cour sera le 10^e du mois à Saint-Germain. On est réduit à me conter des sorcelleries pour m'amuser, et à m'apprendre qu'une fille ayant laissé son paquet dans une chaise, depuis le marais jusqu'au faubourg, les porteurs pensaient que ce fût un petit chien. Pour moi, j'aime encore mieux lire *Cléopâtre* et les grands coups d'épée de l'invincible Artaban⁸¹⁴.

Sévigné se prononce ainsi sur le degré d'intérêt des nouvelles et récits qu'elle envoie par lettre.

13. De la nouvelle à l'intrigue.

(suite d') énoncé(s) dans les lettres → (série de) nouvelle(s) *Le roi va à Saint-Germain*
→ récit minimal d'une histoire intéressante (*les exactions de soldats*) ou dénigrée par sa narratrice (*un enfant oublié dans une chaise à porteurs*) : deux actions se rapportant aux mêmes personnes
→ intrigue minimale (lien de causalité) : *l'aventure d'Albret.*

Pour finir, un quatrième cas est à considérer : celui où une nouvelle devient récit ou plus généralement intrigue. Par exemple, si Sévigné développe, d'une lettre à l'autre, un *Le roi va à Saint-Germain* initial et raconte par le menu ce déplacement (récit minimal) ou en donne les raisons (intrigue minimale). Un lecteur moderne évalue les énoncés de Sévigné en fonction d'un certain type de lecture : une lecture suivie des lettres permet de repérer le

⁸¹² 21 octobre 1671, I, 367.

⁸¹³ 11 décembre 1675, II, 185.

⁸¹⁴ 5 juillet 1671, I, 289.

développement éventuel d'une nouvelle en récit. Cette nouvelle n'apparaît alors comme une annonce que rétroactivement. De même, les effets de série ne sont repérables qu'*a posteriori*. À l'inverse, quand on ouvre un volume de Sévigné au hasard, ces passerelles d'une nouvelle à un récit, ou d'un récit qui se constitue d'une lettre à l'autre restent largement inaperçues. L'imprévisibilité liée aux contraintes du réel a aussi pour conséquence qu'on ne peut jamais savoir à l'avance si une nouvelle pourra être développée ou non, et, si elle ne l'est pas, dans quelle mesure cela tient à des difficultés d'accès à l'information ou à un désintérêt de la marquise. Autant que possible, c'est dans le cadre d'une lecture lettre après lettre que nous envisageons maintenant les rapports entre nouvelle et récit.

La nouvelle développée en récit d'une lettre à la suivante est un phénomène fréquent. Une première lettre donne la nouvelle brute qui, au regard d'une lettre suivante, fera figure de « manchette » pour reprendre la formule de Genette à propos de son récit minimal *The king died*. On a déjà rencontré ce phénomène, au chapitre 1, à l'occasion de l'embastillement de M. de Luxembourg. Dans un *post-scriptum* de lettre, Sévigné annonçait la décision royale, la lettre suivante faisait le récit détaillé de ses derniers instants de liberté. Dans le cas de l'emprisonnement de Lauzun, la nouvelle donne lieu à un développement ultérieur sous forme d'analepse. L'arrivée à destination est annoncée dans la lettre du 9 décembre 1671 : « Le pauvre M. de Lauzun est à Pignerol ». La lettre du 23 décembre revient sur le voyage jusqu'à Pignerol :

Vous avez tous les étonnements que doit donner un malheur comme celui de M. de Lauzun. Toutes vos réflexions sont justes et naturelles ; tous ceux qui ont de l'esprit les ont faites. Mais on commence à n'y plus penser ; voici un bon pays pour oublier les malheureux. On a su qu'il avait fait son voyage dans un si grand désespoir qu'on ne le quittait pas d'un moment. On le voulut faire descendre dans un endroit dangereux, il répondit : « Ces malheurs-là ne sont point fait pour moi. » Il dit que son crime est d'avoir des ennemis trop puissants. Le Roi n'a rien dit, et ce silence déclare assez la qualité de son crime. Il crut qu'on le laisserait à Pierre-Encise, et commençait à Lyon à faire ses compliments à M. d'Artagnan. Mais quand il sut qu'on le menait à Pignerol, il soupira et dit : « Je suis perdu ». On avait grand pitié de sa disgrâce dans les villes où il passait. Pour vous dire le vrai, elle est extrême⁸¹⁵.

Ce récit fonctionne comme une analepse narrative, par rapport à la lettre du 9. Le désespoir du disgracié croît à mesure qu'il découvre la vérité, de même que le récit, dans la lettre, se développe en fonction des informations recueillies. Ce court récit fait alterner les pôles de la disgrâce : le « on » anonyme des informés et des spectateurs (« on a su », le pôle parisien,

⁸¹⁵ 23 décembre 1671, I, 395-396.

« on avait grand’pitié », le pôle provincial), le roi qui se tait, au milieu du texte, par opposition au disgracié, seul à parler. Sauf à supposer que le « on » de la rumeur a « su » la destination avant le disgracié, on a ici un récit qui inverse l’ordre du savoir, de la propagation de la nouvelle : « on a su » vient avant le « il sut », comme introduction rétrospective à ce que le principal intéressé ne découvre qu’à la fin du récit, après avoir été détrompé (« il crut », « il sut »). À la fin du récit, tout le monde sait et la nouvelle annoncée trois semaines plus tôt trouve son origine.

« Tous les étonnements », « toutes vos réflexions » : les réactions de Mme de Grignan, dont nous ne disposons plus, portent sans doute sur la soudaineté de l’événement, sur la surprise que ce transfèrement⁸¹⁶ à Pignerol peut provoquer surtout pour un individu qui, à peine un an auparavant, défrayait déjà la chronique à propos d’un certain mariage raté avec la Grande Mademoiselle. Matière à réflexion, les événements font l’objet de discours, de recherche en causalité (comme on parle d’une recherche en paternité). On l’aura remarqué sans doute, ce transfèrement à Pignerol est raconté en une courte histoire, mais pas développé en une intrigue : Sévigné ne dit pas les raisons de cette brusque décision royale. À moins qu’il faille interpréter le silence du roi comme une confirmation de la cause supposée par Lauzun, à savoir une cabale fomentée par ses « ennemis trop puissants ». Certains événements du siècle provoquent une curiosité quant à leur causalité, à l’instar de ceux que La Rochefoucauld rassemble, dans sa réflexion XIX, « pour les rendre plus remarquables aux personnes qui voudront y faire réflexion⁸¹⁷ ». C’est sur cette question que nous terminerons ce préambule.

B. DE LA CAUSALITÉ

1. Pourquoi Psamménite pleure-t-il ?

C’est au détour d’une histoire et des commentaires qu’elle a suscités que nous voudrions aborder les rapports entre narration et causalité. Le roi égyptien, Psamménite, vaincu par le roi perse Cambyse voit successivement sa fille réduite en esclavage et son fils conduit à la mort, sans manifester la moindre réaction. Mais lorsque c’est son ami qu’il voit

⁸¹⁶ Le transfèrement désigne le fait de transférer une personne d’un lieu de détention dans un autre.

⁸¹⁷ La Rochefoucauld, *Maximes, mémoires, œuvres diverses*, éd. Jacques Truchet, Marc Escola, Alain Brunn, Paris, La Pochothèque, Classiques Garnier, 2001, *Réflexions diverses*, « XIX. Des événements de ce siècle », p. 744-745. Pour un commentaire de ce texte, voir Gérard Ferreyrolles, « La Rochefoucauld et l’histoire : réflexions sur la XIX^e Réflexion » dans Jean Dagen, Marc Escola, Martin Rueff (dir.), *Morales et Politique*, actes du colloque des 16-18 novembre 2000, Paris, Honoré Champion, coll. « Moralia », 2005, p. 311-323.

mendier, les larmes lui viennent. Un garde s'empresse de rapporter cet incident à Cambyse qui, intrigué, fait aussitôt interroger le vaincu. Ce dernier répond :

Fils de Cyrus, les morts de ma maison étaient trop grands pour être déplorés ; mais l'infortune d'un compagnon tombé d'une grande richesse dans l'indigence alors qu'il est au seuil de la vieillesse mérite bien des larmes⁸¹⁸.

Le roi déchu ne réagit pas quand on l'attend et pleure à contretemps. Comment se fait-il qu'il ne montre aucun signe extérieur d'affliction vis-à-vis du sort réservé à sa famille, alors qu'il « éclat[e] en sanglots » et « se frapp[e] la tête » pour un ami ? La surprise de Cambyse fut aussi celle des lecteurs d'Hérodote.

Les larmes de Psamménite ont fait couler beaucoup d'encre. Si ses différents commentaires en sont connus, ils n'ont jamais, à notre connaissance, été lus ensemble. Au chapitre « De la tristesse », Montaigne reprend cette histoire, traitée comme un cas exceptionnel à expliquer, non comme un *exemplum* sur lequel régler son comportement⁸¹⁹. Il en modifie quelques détails : le « compagnon de table » est devenu un « domestique » et son malheur a changé de nature (privé d'argent, il est désormais privé de liberté). En s'appuyant sur un événement contemporain du même ordre concernant Charles de Guise, cardinal de Lorraine, il propose une autre explication que celle fournie par l'intéressé :

Cecy [l'histoire de Psamménite] se pourroit apperier à ce qu'on vid dernièrement d'un Prince des nostres, qui, ayant ouy à Trante, où il estoit, nouvelles de la mort de son frere aisné, mais un frere en qui consistoit l'appuy et l'honneur de toute sa maison, et bien tost apres d'un puisné, sa seconde esperance, et ayant soustenu ces deux charges d'une constance exemplaire, comme quelques jours apres un de ses gens vint à mourir, il se laissa emporter à ce dernier accident, et, quittant sa resolution, s'abandonna au dueil et aux regrets, en manière qu'aucuns en prindrent argument, qu'il n'avoit esté touché au vif que de cette derniere secousse. Mais à la vérité ce fut, qu'estant d'ailleurs plein et comblé de tristesse, la moindre sur-charge brisa les barrieres de la patience. Il s'en pourroit (di-je) autant juger de nostre histoire, n'estoit qu'elle adjouste, que Cambyse s'enquerant à Psammenitus, pourquoy ne s'estant esmueu au malheur de son fils et de sa fille, il portoit si impatientement celui d'un de ses amis : C'est, respondit-il, que ce seul dernier déplaisir se peut signifier par larmes, les deux premiers surpassans de bien loin tout moyen de se pouvoir exprimer⁸²⁰.

Pour Montaigne, les larmes de Psamménite ne sont pas le signe d'une tristesse uniquement réservée à l'ami captif. Elles s'expliquent par l'effet d'accumulation, par la série de malheurs

⁸¹⁸ Hérodote, *Histoires*, III, 14, éd. Ph. E. Legrand, Paris, Les Belles lettres, 1967, p. 48.

⁸¹⁹ Sur le statut de l'exception, par opposition à l'histoire exemplaire, voir Jean Starobinski, *Montaigne en mouvement* [1982], Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1993, p. 48-52.

⁸²⁰ Montaigne, *Essais, op. cit.*, Livre I, chap. II, « De la tristesse », p. 11-12.

dont le dernier « brisa les barrières de la patience », non par une incapacité à manifester par les larmes les malheurs touchant au cercle familial. Les trois malheurs dont il est témoin ne sont pas de nature différente, les deux premiers ne sont pas au-delà de toute manifestation physique. On ne se prononcera pas sur l'interprétation à donner à ces larmes. Ce qui nous intéresse ici, c'est davantage le geste de Montaigne : la mise en marche d'une réflexion herméneutique et sa proposition d'une interprétation en quelque sorte « contreactoriale ». Est-elle la marque d'une insatisfaction à l'endroit de l'explication donnée par Psamménite lui-même et rapportée par Hérodote ? En tout cas, elle révèle les mécanismes de pensée des individus devant un événement surprenant, inhabituel, qui dérange l'idée qu'on se fait d'une réaction « normale ».

C'est sur les mécanismes d'inférence causale et la richesse des histoires du passé, toujours disponibles pour l'exercice interprétatif que Jean Paulhan puis Walter Benjamin ont, à leur tour, porté leur attention, ajoutant à l'interprétation de Montaigne, d'autres explications possibles. Paulhan ouvre son *Entretien sur des faits divers* par un extrait de Montaigne qu'il commente avec René Martin-Guelliott :

« TRISTESSE DE PSAMMENITUS.

Comme nous lisons ce passage de Montaigne :

Le conte dit que Psammenitus, roi d'Égypte, ayant été défait et pris par Cambyse, roi de Perse, voyant passer devant lui sa fille prisonnière habillée en servante, qu'on envoyait puiser de l'eau, tous ses amis pleurant et lamentant autour de lui, se tint coi, sans mot dire, les yeux fichés en terre ; et voyant encore tantôt qu'on menait son fils à la mort, se maintint en même contenance, mais qu'ayant aperçu un de ses domestiques conduit entre les captifs, il se mit à battre sa tête, et mener un deuil extrême ; aucuns en prirent argument qu'il n'avait jamais été touché au vif que de cette dernière secousse ; mais à la vérité, ce fut qu'étant d'ailleurs plein et comblé de tristesse, la moindre surcharge brisa les barrières de la patience.

Moi. – Mais c'est bien simple : Psammenitus...

René Martin. – Non, non. Nous connaissons ses amours : c'était l'homme le plus normal. Mais que pensez-vous de l'histoire ?

M. – Elle m'embarrasse. J'hésite d'abord à accepter l'explication que propose Montaigne. A peine l'ai-je acceptée cependant qu'elle me paraît évidente, au point qu'il était presque inutile de la dire.

R. M. – Mais si vous aviez connu l'événement, sans l'explication ?

M. – J'aurais été intrigué ; peut-être me serais-je résigné à n'y rien comprendre. Mais non, il est probable que j'aurais songé à la « goutte d'eau qui fait déborder le vase » et conclu comme Montaigne

R. M. – Et si le proverbe n'avait pas existé ?

M. – Eh bien ! Je l'aurais peut-être inventé. De toute façon je me serais refusé, je pense, à croire que Psammenitus n'avait été touché que de la dernière secousse.

R. M. – Je m’y serais refusé aussi ; je le pense du moins, sans en être tout à fait sûr. Reste que telle est bien la première explication qui se présente à nous. Voyez combien le spectateur se trouve desservi...

M. – Le spectateur ?

R.M. – J’entends le spectateur du genre humain (comme l’on disait il y a deux cents ans)...se trouve desservi au regard du physicien ou du naturaliste. Personne n’est jamais allé supposer d’un vase qu’il suffirait, pour l’emplir et le faire déborder d’une seule goutte d’eau ; mais si Psammenitus avait vécu de nos temps, tous les journaux nous auraient appris qu’il préférerait son valet de chambre à ses enfants

René Martin admettait là-dessus qu’un exercice exact de l’esprit avait chance d’entraîner des réflexions plus paradoxales encore que ne sont les sciences de la nature. Il m’en donnait chaque jour de nouvelles preuves. Celles que je vais citer relèvent assez bien d’un même paradoxe ou, si l’on aime mieux, d’une même loi⁸²¹.

Ce premier dialogue socratique⁸²² porte donc sur une sorte de « paradoxe de Psamménitus », sur un comportement qui va à l’encontre du sens commun (on pleure toujours aux malheurs de sa famille). Les « faits divers » sur lesquels les deux interlocuteurs exercent leur jugement sont d’abord à considérer en un sens neutre : ce sont divers faits traités sur le mode du paradoxe, de l’étonnement, qu’ils soient tirés de textes littéraires, de la presse, etc⁸²³. Mais ils sont à considérer aussi dans leur sens journalistique : le « fait divers » porte la marque d’une sortie du cours ordinaire des choses qui provoque des réflexes herméneutiques propres. En outre, la dernière interprétation imaginée par René Martin, dans une transposition actuelle de cette histoire, confine à l’écriture sensationnaliste propre au traitement journalistique des faits divers : « tous les journaux nous auraient appris qu’il préférerait son valet de chambre à ses enfants ».

Le premier réflexe de René Martin est d’écarter le soupçon d’un amour homosexuel, puis les deux amis commentent l’interprétation de Montaigne : pour eux, celle-ci a finalement tellement la force de l’évidence qu’elle en perd son intérêt, qu’elle en devient superflue. Trop facile, elle laisse insatisfait. Dans l’hypothèse d’une histoire livrée sans aucune explication, Jean Paulhan en vient à supposer qu’il serait probablement « retombé » sur la même explication que Montaigne, par le biais d’un rapprochement proverbial, « la goutte d’eau qui fait déborder le vase ». Il y a unanimité pour refuser l’hypothèse de l’indifférence à l’égard de

⁸²¹ Jean Paulhan, *Entretien sur des faits divers* [1930, rééd. 1945] dans *Œuvres complètes, II, L’Art de la contradiction*, éd. Bernard Baillaud, Paris, Gallimard, coll. « NRF », 2009, p. 54-56.

⁸²² René Martin a toujours refusé de signer l’ouvrage avec Paulhan, préférant la discussion à la fixation par écrit, « Je suis un oral à la Socrate, *si licet parvo* », écrit-il à Paulhan dans une lettre du 12 septembre 1928. Cité dans Jean Paulhan, *Œuvres complètes, II, op. cit.*, « Notice sur *Entretien sur des faits divers* », p. 619. Sur la longue gestation de cette œuvre de 1909 à 1945 et au-delà, voir Jean-Yves Lacrois, *Bibliographie 1903-1995 des écrits de Jean Paulhan*, Paris, IMEC Éditions, 1995.

⁸²³ Le titre complet de cet ouvrage a beaucoup varié au cours des rééditions et réécritures : *Entretiens sur des faits divers ou l’usage des arguments* en mai 1945, *Entretiens sur des faits divers à l’usage des arguments* en août-septembre 1945, notamment.

la fille et du fils : « une seule goutte d'eau » (soit le sort de l'ami) ne peut, à elle seule, faire déborder un vase (briser la résistance d'un homme), mais trois en revanche (soit le sort de la fille, du fils et de l'ami), voilà qui correspond plus aux « lois » ordinaires.

Laissé ouvert, le débat est repris par Walter Benjamin dans une ébauche préparatoire à son essai « Le Narrateur », puis dans l'essai lui-même⁸²⁴. Benjamin cite cette histoire dans la « version originale » d'Hérodote puis il reprend la proposition de Montaigne comme une interprétation possible parmi d'autres. Une telle coïncidence nous a d'abord surpris, mais en lisant un manuscrit de Benjamin intitulé « Matériau pour Psamménite » (*Materialen zum Psammenit*), reproduit dans ses œuvres complètes en allemand, nous avons découvert qu'il avait lu une première version de « Tristesse de Psamménitus » dans la rubrique « Le carnet du spectateur » du numéro 182 de la *Nouvelle Revue française*⁸²⁵. Il en prélève la remarque de René Martin sur ce que les journalistes contemporains auraient fait d'une telle histoire et la recopie pour la mettre au compte des interprétations possibles. Le point de départ de Benjamin n'est pas le même que celui de Paulhan : le philosophe allemand fait le diagnostic que son époque a perdu l'art de raconter des histoires, à mesure que s'est développée une société de l'information dans laquelle toute expérience est standardisée par l'explication causale. Par contraste, l'histoire de Psamménite a préservé tout son mystère, et partant, son actualité :

« ART DE RACONTER.

Chaque matin nous instruit des nouvelles du globe. Et pourtant nous sommes pauvres en histoires merveilleuses⁸²⁶. D'où cela vient-il ? La raison en est qu'aucun événement ne nous parvient plus qui n'ait déjà été imprégné d'explications. En d'autres termes : presque plus rien de ce qui arrive ne bénéficie plus au récit, presque tout bénéficie à l'information. C'est déjà la moitié de l'art du récit de préserver d'explications une histoire

⁸²⁴ Walter Benjamin, « Petits tours d'adresse », *Images de pensée*, trad. Jean-François Poirier et Jean Lacoste, Paris, Christian Bourgois, 1998, rééd. coll. « Titres », 2011, p. 253-255 [« Kleine Kunst-Stücke », *Denkbilder* dans *Gesammelte Schriften*, Band IV.1, éd. Tillman Rexroth, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1972, p. 436-438.] L'extrait qui nous intéresse « Art de raconter » [*Kunst zu erzählen*] n'est repris que partiellement dans l'essai dont il était un fragment préparatoire : « Le Conteur. Réflexions sur l'œuvre de Nicolas Leskov » [*Der Erzähler. Betrachtungen zum Werk Nicolai Lesskows*], *Œuvres III*, trad. Maurice de Gandillac, Rainer Rochlitz, Pierre Rusch, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2000, p. 123. *Der Erzähler* a été traduit par « Le Narrateur », par Benjamin lui-même, voir Walter Benjamin, *Écrits français*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1991, p. 273-274 pour le passage concerné.

⁸²⁵ « *Materialen zum Psammenit* », Benjamin-Archiv, Ms 1711, reproduit dans Walter Benjamin, *Gesammelte Schriften*, Band IV.2, p. 1011-1012.

⁸²⁶ L'adjectif allemand est *merkwürdig*, soit étymologiquement « digne d'être remarqué ». Le traducteur du fragment « Art de raconter » chez Bourgois choisit de le traduire par « merveilleux » quand le traducteur de l'essai « Le Conteur » chez Gallimard opte pour « remarquable ». Se traduisant lui-même, Benjamin avait choisi « curieux ». Dans le premier cas, l'accent est mis sur la dimension conteuse, légendaire (comme y invite la comparaison avec les graines des pyramides) ; dans le second, sur la dimension mémorable, en tout cas notable, plus proche en cela du fait divers. La traduction choisie par Benjamin a l'avantage de renvoyer à la fois au contenu et à l'effet produit.

pendant qu'on la raconte. En cela les Anciens étaient des maîtres ; Hérodote en tête. [*suit l'histoire*] – Cette histoire fait voir ce qu'il en est d'un vrai récit. L'information arrive à ses fins à l'instant de sa nouveauté. Elle ne vit que dans cet instant. Elle doit se livrer entièrement et, sans perdre de temps, s'expliquer à celui-ci. Il en va autrement du récit : il ne se dilapide pas. Il conserve sa force rassemblée en lui-même et est capable de se déployer au bout d'un long moment. Ainsi Montaigne est revenu sur ce récit du roi d'Égypte et il s'est demandé : pourquoi pousse-t-il des plaintes à la vue du serviteur et non auparavant ? Montaigne répond ainsi : « étant d'ailleurs plein et comblé de tristesse, la moindre sur-charge brisa les barrières de la patience ». On peut comprendre l'histoire ainsi. Mais elle laisse aussi la place à d'autres explications. Chacun peut apprendre à les connaître en lançant un jour la question de Montaigne dans le cercle de ses amis. L'un des miens disait par exemple : « Le sort de la famille royale ne touche pas le roi ; car c'est le sien propre. » Ou un autre : « Bien des choses nous touchent sur scène qui ne nous touchent pas dans la vie ; ce serviteur n'est qu'un comédien pour le roi. » Ou un troisième ; « La grande douleur s'accumule et n'éclate qu'au moment de la détente. La vue de ce serviteur était la détente. » - « Si cette histoire s'était produite aujourd'hui, pensait un quatrième, on lirait dans tous les journaux que Psamménite préférait son serviteur à ses enfants. » Il est sûr que tout reporter l'expliquerait en un tournemain. Hérodote n'a pas un seul mot d'explication. Son compte rendu est absolument sec. Voilà pourquoi cette histoire de l'ancienne Égypte est toujours en mesure de susciter étonnement et méditation. Elle ressemble à ces graines qui sont restées des millénaires enfermées à l'abri de l'air dans les chambres des pyramides et qui ont conservé jusqu'à aujourd'hui leur puissance germinative⁸²⁷.

Par rapport aux notes préparatoires rassemblées dans son manuscrit « Matériau pour Psamménite », Benjamin a anonymisé les différentes réponses à son questionnaire. En effet, dans le manuscrit, Benjamin a dressé une liste des réponses récoltées soit oralement, soit dans des écrits qui l'ont précédé. Il reproduit d'abord la réponse de Psamménite, notant que seul le messenger a été témoin de cette réponse. Ensuite, celle de Hessel, un ami de Benjamin qu'on retrouve dans l'extrait ci-dessus : « Le sort de la famille royale ne touche pas le roi ; car c'est le sien propre. » Il donne ensuite la sienne reformulée dans l'état final et parente de celle de Montaigne : « La grande douleur s'accumule et n'éclate qu'au moment de la détente. La vue de ce serviteur était la détente. ». Vient ensuite la réaction d'une certaine Asja, « Bien des choses nous touchent sur scène qui ne nous touchent pas dans la vie ; ce serviteur n'est qu'un comédien pour le roi. ». Enfin Benjamin recopie la citation de Montaigne sur les « barrières de la patience » et la remarque de René Martin. Après avoir rassemblé d'une part les interprétations disponibles dans les livres, d'autres part les réponses données par ses proches, Benjamin conclut à la richesse de l'histoire par rapport à l'information – essentiellement médiatique – qui est sans postérité parce que sans mystère, ce à quoi on acquiesce sans s'interroger, alors qu'une histoire digne de ce nom relance en permanence les réflexes herméneutiques d'une collectivité.

⁸²⁷ Walter Benjamin, « Petits tours d'adresse » [sans date] dans *Images de pensée, op. cit.* p. 253-255.

On s'est permis ce détour – provisoirement digressif – pour plusieurs raisons. D'abord parce que l'idée benjaminienne selon laquelle certaines histoires ne vieilliraient jamais en raison de la part de mystère causal qu'elles savent préserver s'applique assez bien à un certain nombre d'histoires de Sévigné. Elles restent vivantes par l'appel toujours relancé à fabriquer de l'explication. Ensuite et surtout parce que les réactions des auteurs, de Montaigne à Benjamin et ses amis sont, à bien des égards, homologues des manières d'intervenir sur l'actualité au sein des différents cercles fréquentés par Sévigné. Ceux-ci ouvrent régulièrement « leur sac à réflexions⁸²⁸ » pour y collectionner des histoires qui les intriguent. C'est notamment le goût de découvrir « les dessous de cartes » que Sévigné manifeste à de nombreuses reprises. Que ce soit chez Paulhan (dialogue à deux) ou chez Benjamin (réponses de plusieurs à un même questionnaire, et invitation lancée au lecteur à faire de même), cet exercice collégial est très proche du phénomène que l'on voudrait décrire dans la correspondance de Sévigné : si l'on a déjà évoqué le fait qu'on n'annonce pas une nouvelle juste pour l'annoncer mais pour en « causer », on souhaiterait dans cette partie examiner les gestes d'inférence causale, les recherches en causalité menées par Sévigné. Comme Paulhan, Sévigné ne se satisfait pas toujours des explications officielles, traditionnelles, celles qui sont si évidentes qu'elles en deviennent suspectes. Chez Paulhan comme chez Benjamin, et comme chez Sévigné, tous les réflexes interprétatifs prennent place dans un cadre conversationnel. Un indissociable lien entre la causalité et la causerie, la cause comme motif pour causer : l'hypothèse est séduisante⁸²⁹. On la testera sur quelques lettres, en particulier sur tous ces événements surprenants qui laissent les correspondants intrigués, démunis face au manque de lisibilité d'une actualité brouillonne. Mais une différence de taille n'est pas à négliger : Sévigné et ses comparses se penchent sur des événements de leur propre présent, souvent livrés sans explication, qui n'ont pas bénéficié de l'aval du temps qui, souvent, y fait voir plus clair.

2. *Causar*

« *The queen died, nobody knew why* » : on se souvient de cet exemple donné par Forster, comme possible développement d'une intrigue. « Ne pas savoir pourquoi », ignorer les causes, voilà qui peut faire « causer », susciter des échanges visant à reconstituer le

⁸²⁸ 30 juin 1680, II, 993.

⁸²⁹ Alain Rey, *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, art. « Causar » : « v. intr. Est emprunté (1174) au latin *causari* “plaider, disputer”, “alléguer, débattre des arguments” et “faire des objections pour gagner du temps”, de *causa*. [...] Attesté une première fois au sens juridique de “faire comparaître qqn en justice pour qu'il s'explique”, le mot a eu en ancien et moyen français le sens de “raisonner, expliquer” en emploi pronominal (v.1265) et en construction transitive (XIV^e siècle). Le sens moderne de « bavarder » (1572) est une extension propre au français de l'idée de discussion, implicite au sens de “plaider”. »

scénario le plus vraisemblable et à proposer des hypothèses explicatives. Dans une lettre à son correspondant régulier Falconet, Gui Patin évoque les conversations et rumeurs provoquées par l'abdication volontaire de la reine de Suède au printemps 1654⁸³⁰ :

On parle fort ici de la reine de Suède, qui se démet de la royauté, en se réservant une pension notable. Elle met en sa place un prince de Suède son cousin, de la maison palatine. On ne sait point la véritable cause de cette abdication. Les historiens n'en ont jamais dit une bonne pour Dioclétien, qui en fit de même. On dit qu'un des Andronics en fit autant, épouvanté d'un spectre qu'il vit dans son cabinet et qui lui commanda de le faire. Charles-Quint étoit vieux et cassé, et avoit beaucoup de péchés sur le dos. Les moines disent qu'il vouloit faire pénitence. Tout cela est bon à dire ; mais beaucoup de gens croient qu'il fit une folie de se dépouiller avant que de se coucher, aussi ne tarda-t-il guère à s'en repentir. La curiosité de notre siècle aura bien de la peine à découvrir la vraie cause de celle-ci, et quand on la saurait, peu de gens la diroient. Le résident de France à Stockholm, nommé Picques, a près de soi un jésuite, nommé le père Langlois, qui est un homme d'esprit, qui en écrit ici à un de ses compagnons assez particulièrement. Il est de là travesti et habillé en cavalier et se fait nommer M. de Saint-Hubert. On dit que la reine s'est mise entre les mains d'un ambassadeur du roi d'Espagne, nommé Pimentel, qui l'emmène en Italie pour lui faire voir le pays, qu'elle se veut faire catholique ; qu'elle veut aller voir la Grèce, la Thrace, l'Euphrate et le Pont-Euxin ce que je ne crois point. Néanmoins nous sommes dans un siècle plein de prodiges⁸³¹.

« On parle fort » de cette abdication, à proportion du manque d'explications. Pour mieux cerner un événement de son présent, Patin fait appel – sans grand succès – aux exemples du passé. En cela, il fait le chemin inverse de celui de Montaigne qui avait recours à un passé récent – la série de décès chez les Guise – pour réévaluer les larmes de Psamménite. Évoquant tour à tour Dioclétien, « un des Andronics » (on suppose qu'il faut comprendre « Andronicus »), et Charles-Quint dont l'abdication a été expliquée par les uns – les moines – par son souci de faire pénitence, par les autres comme un moment de folie qu'il regretta vite, Patin conclut à l'impossibilité d'accéder à la « véritable raison ». L'usage du terme « curiosité » est intéressant en ce qu'il correspond à la distinction que Raphaël Baroni reprend à Meir Sternberg entre *suspense* et *curiosité*. Le *suspense* est tourné vers le futur, il désigne l'ignorance de ce qui va se passer, alors que la *curiosité* renvoie à un passé en manque de

⁸³⁰ Voir Bernard Quilliet, *Christine de Suède*, Paris, Fayard, 2003, chap. VIII « L'abdication », p. 215-242 ; Verena Von der Heyden-Rynsch, *Christine de Suède. La souveraine énigmatique*, trad. de l'allemand Philippe Giraudon, Paris, Gallimard, 2001, « Abdication et conversion », p. 91-112.

⁸³¹ « De Paris, 1^{er} mai 1654 », *Lettres de Gui Patin, op. cit.*, t. III, p. 29-30. La Rochefoucauld place cet événement au nombre des « choses extraordinaires qui sont renfermées dans le cours de chaque siècle » : « La reine de Suède, en paix dans ses États et avec ses voisins, aimée de ses sujets, respectée des étrangers, jeune et sans dévotion, a quitté volontairement son royaume, et s'est réduite à une vie privée », « Des événements de ce siècle », réflexion XIX dans La Rochefoucauld, *Maximes, mémoires, œuvres diverses, op. cit.*, p. 744 et 752.

causalité⁸³². Ici, c'est un passé tout récent, mais cette distinction pourrait sans doute nous permettre de séparer les cas où Sévigné s'interroge sur les causes d'un événement qui vient de se produire, de ceux où elle attend surtout de savoir leur issue. Ainsi la disgrâce de Pomponne et le procès Foucquet ne sont-ils pas sous le même régime de récit, comme on le verra dans les chapitres 6 et 7. Enfin, Patin termine par l'ébauche d'une intrigue concernant la circulation d'une information secrète : par le biais d'un espion, « on » a pu savoir – Patin n'en croit rien – ce que Christine de Suède s'apprêtait à faire, d'où création d'un *suspense*, en surcroît de la *curiosité* : va-t-elle se convertir et faire les voyages qu'on lui prête ? On sait aujourd'hui que l'abdication de la reine fut bien suivie d'une conversion au catholicisme, mais au moment où Patin écrit, tout ce qu'il transmet à son correspondant est placé sous le régime du « on dit » dont lui-même se désolidarise⁸³³.

Larmes de Psamménite, abdication de Christine de Suède : dans les deux cas, l'étonnement suscité par l'événement conduit les contemporains ou les lecteurs à réfléchir sur la causalité, à proposer des explications pour résoudre l'énigme, réduire la part d'inconnu. Or la théorie de l'action développée dans les années 1950 a établi une distinction entre l'événement et l'action. Ricoeur en a résumé les enjeux ainsi :

Le schéma de l'argument [est] le suivant : ce n'est pas dans le même jeu de langage que l'on parle d'événements se produisant dans la nature ou d'actions faites par des hommes. Car, pour parler d'événements, on entre dans un jeu de langage comportant des notions telles que cause, loi, fait, explication, etc. Il ne faut pas mêler les jeux de langage, mais les séparer. C'est donc dans un autre jeu de langage et dans un autre réseau conceptuel que l'on parlera de l'action humaine. Car, si on a commencé à parler en termes d'action, on continuera à parler en termes de projets, d'intentions, de motifs, de raisons, d'agir, d'agents⁸³⁴.

Ainsi devrait-on parler de cause uniquement pour un événement physique et de motif ou raison d'agir pour une action humaine⁸³⁵. Mais comme le signale Françoise Revaz à la suite

⁸³² Raphaël Baroni, *L'Œuvre du temps. Poétique de la discordance narrative*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », p. 80. La distinction entre *curiosité*, *suspense* et *surprise* était l'objet de son précédent livre *La Tension narrative*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2007. Meir Sternberg, « Telling in time (I) : Chronology and narrative theory », *Poetics Today*, n° 11, p. 901-948 ; « Telling in time (II) : Chronology, teleology, narrativity », *Poetics Today*, n° 13, p. 463-541.

⁸³³ Sur le *on*, voir le chapitre 3 « Annoncer l'incertain ».

⁸³⁴ Paul Ricoeur, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil, 1986, p. 169, cité par Françoise Revaz, *Les Textes d'action, op. cit.*, p. 74. *Id.*, « Sur quelques connexions remarquables entre la théorie du texte, la théorie de l'action et la théorie de l'histoire », *Revue philosophique de Louvain*, t. 75, févr. 1977, p. 126-147. Pour une synthèse de cette question, voir Jean-Michel Adam et Françoise Revaz, *L'Analyse des récits*, Paris, Seuil, coll. « Mémo », 1996, p. 14-18.

⁸³⁵ Cette distinction de deux jeux de langage permet, en retour, de mieux comprendre le problème posé par Paulhan et Martin au cours de leurs entretiens : comment appliquer aux humains, en l'espèce à Psamménite, des inférences causales issues des lois physiques ?

de Ricoeur, il ne faut pas déduire de ces deux jeux de langage que « dès qu'un acteur humain est présent, tout n'est que motivation pure⁸³⁶ ». Ainsi *pleurer* pour un agent humain relève davantage du régime de la causalité, tandis qu'*abdiquer* relève de la motivation, que les « spectateurs » (pour reprendre le terme de Paulhan qu'il emprunte lui-même à la tradition du XVIII^e siècle) cherchent par tous les moyens à percer. Mourir tient de l'événement, tuer de l'action, comme le résume l'exemple de Ricoeur : « Bayard meurt : c'est un événement ; tuer Bayard, c'est une action⁸³⁷ ».

Précisons assez vite que dans les récits sévignéens, il est surtout question d'acteurs humains, quasiment pas d'événements physiques, telles que des catastrophes naturelles. Quand il arrive à Sévigné d'en évoquer – le passage d'une comète par exemple –, elle les rapporte aussitôt à des faits contemporains mettant en scène des humains ; dès lors, la comète est un signe à interpréter (ou non). Dans les cas de décès, il peut arriver qu'elle recherche leur cause, mais, le plus souvent, Sévigné examine les motivations des personnes impliquées, il est plus rare qu'elle s'appesantisse sur des causes. On le verra pour le suicide de Vatel : la cause du décès (le poignard) ne fait absolument pas problème, alors que les raisons du suicide entrent en concurrence⁸³⁸. Pour la disgrâce de Pomponne, étudiée à la suite du cas Vatel, la démarche de Sévigné consiste à refuser (et réfuter) les raisons données par le pouvoir pour justifier le renvoi du ministre. Elle affine alors progressivement la « véritable cause », comme écrit Patin, en donnant successivement trois versions de l'événement.

Employée à dix-neuf reprises dans la correspondance, l'expression « dessous de cartes », avec des variantes (« dessous des cartes », « dessous de vos cartes »), est toujours employée au figuré pour désigner la réalité tenue cachée sous les apparences et qu'on met au jour, comme une carte qu'on retourne lorsqu'on montre son jeu⁸³⁹. À une exception près cependant : lorsque Sévigné évoque le talent de joueur de Dangeau qu'elle a vu à l'œuvre, à l'occasion d'une visite à Versailles avec les époux Villars, l'usage de la formule est largement littéral : « il découvre le jeu, il tire les conséquences, il voit ce qu'il y a à faire. Enfin, j'étais ravie de voir cet excès d'habileté ; vraiment c'est bien lui qui sait le dessous des cartes, car il sait toutes les autres couleurs⁸⁴⁰ ». Si l'on veut bien lire, au figuré cette fois, ce portrait d'un

⁸³⁶ *Ibid.*, p. 75. Voir encore le chap. « Composantes de l'action » dans Jean-Michel Adam, Françoise Revaz, *L'Analyse des récits*, op. cit., p. 14-18.

⁸³⁷ Cité par Françoise Revaz, *Les Textes d'action*, op. cit., p. 74.

⁸³⁸ Voir chapitre 6, « La relation et la version », section B.

⁸³⁹ Pour les occurrences, voir II, 13, 14, 20, 39, 40, 42, 68, 207, 232, 239, 352, 911, 966, 991, III, 41, 212, 346.

⁸⁴⁰ 29 juillet 1676, II, 352.

joueur, en se souvenant de ce que Saint-Simon pensait de la capacité de Dangeau à connaître le « dessous des cartes » historique, ce passage est particulièrement savoureux⁸⁴¹.

La première fois qu'elle emploie l'expression, c'est pour donner l'acte de naissance de son usage figuré, justement. Sévigné raconte à sa fille un des divertissements auquel elle s'est livrée avec sa « compagnie » en visite à Pomponne :

Nous avons fort causé. Une de nos folies a été de souhaiter de découvrir tous les dessous de cartes de toutes les choses que nous croyons voir et que nous ne voyons point, tout ce qui se passe dans les familles, où nous trouverions de la haine, de la jalousie, de la rage, du mépris, au lieu de toutes les belles choses qu'on met au-dessus du panier et qui passent pour des vérités. Je souhaitai un cabinet tout tapissé de dessous de cartes au lieu de tableaux ; cette folie nous mena bien loin, et nous divertit fort. Nous voulions casser la tête de d'Hacqueville pour en avoir et nous trouvions plaisant d'imaginer que, de la plupart des choses que nous croyons voir, on nous détromperait. Vous pensez donc que cela est ainsi dans une maison ; vous pensez que l'on s'adore en cet endroit-là. Tenez, voyez : on s'y hait jusqu'à la fureur. Et ainsi de tout le reste ; vous pensez que la cause d'un tel événement est une telle chose : c'est le contraire. En un mot, le petit démon qui nous < tirerait > les rideaux nous divertirait extrêmement⁸⁴².

Les compagnons ont donc imaginé un dispositif que la fiction romanesque a souvent exploité. Ancêtre d'un autre diable – celui de Lesage au siècle suivant –, le « petit démon » ne soulève pas les toits des maisons, mais c'est tout comme : « il tirerait les rideaux ». À défaut de démon, on peut toujours « casser la tête » de d'Hacqueville, détenteur de tant d'informations que, parmi elles, doivent bien figurer quelques secrets à lui soutirer. Création collective, cette image empruntée à l'univers du jeu permet de décrire une réalité toujours à deux faces : le dos de la carte, son « dessus », la face commune à toutes les cartes, c'est l'impression que les gens donnent, l'amour de façade, la réputation des grandes maisons, les comptes rendus officiels qu'on lit dans les gazettes. Alors que la face particulière, ce sont les secrets de famille, les haines cachées, les raisons officieuses, les fameux *arcana imperii*⁸⁴³. Dès le mois suivant, Sévigné met en pratique cette recherche des « dessous de cartes ». Ainsi est-elle fière de « faire voir » à sa fille en août 1675 la haine que se portent Mme de Montespan, appelée – en

⁸⁴¹ Voir l'extrait de Saint-Simon concernant Dangeau cité dans le préambule de notre première partie. Nous en reproduisons ici seulement un extrait : « Mais il faut dire aussi qu'il eût été difficile à Dangeau d'écrire de vrais Mémoires, qui demandent qu'on soit au fait de l'intérieur et des diverses machines d'une cour [...] Sa vie frivole et d'écorce était telle que ses *Mémoires* : il ne savait rien au-delà de ce que tout le monde voyait. » *Mémoires*, *op. cit.*, t. VII, p. 712.

⁸⁴² 24 juillet 1675, II, 13-14.

⁸⁴³ Dans sa *Nouvelle allégorique*, Antoine Furetière emploie lui aussi l'image de la carte pour ce type de connaissance, mais rapportée cette fois à la géographie. « Sçavoir la carte » « se dit nont seulement au propre, de ceux qui sçavent la Géographie, mais plus souvent au figuré, de ceux qui connoissent les intrigues d'une cour, le train des affaires d'un estat, les destours d'une maison les connoissances, habitudes, les secrets d'une famille, d'un cartier », Antoine Furetière, *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Éloquence* [1658], éd. Mathilde Bombart et Nicolas Schapira, éd. cit., p. 14.

manière de code – *Quanto(va)* dans la correspondance, et Mme de Maintenon, en charge de l'éducation des enfants que la première a eus de Louis XIV. Leur amitié n'est que de façade et la seconde ne supporte plus de recevoir les ordres de la première⁸⁴⁴. Les dessous de cartes ne sont pas tous de l'ordre du sentiment réel, des états de fait, d'où l'inclusion par Sévigné de l'explication des faits eux-mêmes : « vous pensez que la cause d'un tel événement est une telle chose : c'est le contraire ».

Ce compte rendu de conversation livre donc au lecteur l'archéologie d'une formule qui servira par la suite à désigner allusivement la révélation de « lumières mises sous le boisseau⁸⁴⁵ », de « secrets qui roulent sous terre⁸⁴⁶ ». Les trois dimensions de la pratique mondaine du cercle de Sévigné – la conversation, la causalité et le secret – sont, d'une certaine manière, enregistrés dans l'article « causer » du *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694. Trois sens y sont distingués : 1. être la cause, 2. « s'entretenir familièrement avec quelqu'un de choses légères », 3. « ne pas garder un secret ». La recherche d'une cause, élaborée dans (et grâce) à la discussion collective, prend la forme du dévoilement :

N'admirez-vous pas comme on raisonne quelquefois, et que l'on ne comprend point les choses ? C'est quand je dis qu'il y a un fil de manqué. Et l'on voit clair quand on voit le dessous des cartes⁸⁴⁷.

Les deux métaphores de la couture et du jeu sont imbriquées pour figurer l'exercice intellectuel préféré de Sévigné et de ses proches. Raisonner pour comprendre, pour y « voi[r] clair » : voilà notamment à quoi ils s'occupent quand ils « causent » des événements de leur siècle. Dix ans avant, cette ambition était déjà au cœur de l'entreprise des *Maximes* de La Rochefoucauld, avec qui Sévigné a pu s'exercer à débusquer les véritables motifs des actions de ses contemporains. L'« Avis au lecteur » qui ouvre la première édition, en 1665, anticipe ainsi « la censure de certaines personnes qui ne peuvent souffrir que l'on se mêle de pénétrer

⁸⁴⁴ 7 août 1675, II, 39 : « Je veux vous faire voir un petit dessous de cartes qui vous surprendra ; c'est que cette belle amitié de *Quanto* et de son amie qui voyage est une véritable aversion depuis près de deux ans. C'est une aigreur, c'est une antipathie, c'est du blanc, c'est du noir. Vous demandez d'où cela vient ? C'est que l'amie est d'un orgueil qui la rend révoltée contre les ordres de *Quanto*. Elle n'aime pas à obéir ; elle veut bien être au père, mais non pas à la mère » ; voir aussi 22 août 1675, II, 68 : « Les amis de la voyageuse, voyant que le dessous des cartes se voit, affectent fort d'en rire et de tourner cela en ridicule, ou bien conviennent qu'il y a eu quelque chose, mais que tout est raccommoqué ».

⁸⁴⁵ 19 août 1676, II, 373, à propos de Mme de Schomberg : « Il est vrai que son mérite s'est fort humanisé. Elle en a toujours eu beaucoup pour ceux qui la connaissaient, mais cette lumière, qui était sous le boisseau, éclaire présentement tout le monde ». À Moulceau, 24 novembre 1687, III, 337, à propos d'intrigues de cour évoquées à demi-mot : « Voilà de plaisantes lumières à mettre sur le boisseau. Il faudrait les mettre dessous, et qu'on ignorât toutes leurs actions, *ma tace*, je vous prie, car je ne veux point de tels ennemis. »

⁸⁴⁶ I, 792.

⁸⁴⁷ 7 août 1675, II, 39.

dans le fond de leur cœur, et qui croient être en droit d'empêcher que les autres les connaissent, parce qu'elles ne veulent pas se connaître elles-mêmes⁸⁴⁸ ». Quand La Rochefoucauld dresse la liste « des événements de ce siècle » dans sa Réflexion XIX, déjà évoquée, il rassemble un matériau brut qu'il met ainsi à la disposition des « personnes qui voudront y faire réflexion », c'est-à-dire de tous ceux qui voudront, comme il le faisait dans ses Maximes (mais sans s'appuyer sur des faits précis), pénétrer « le fond des cœurs ».

Dans les lettres de Patin et de Sévigné, les discussions évoquées (« on parle fort », « nous avons fort causé ») tirent leur origine de la recherche des causes (« On ne sait point la véritable cause de cette abdication. [...] La curiosité de notre siècle aura bien de la peine à découvrir la vraie cause de celle-ci, et quand on la saurait, peu de gens la diroient » ; « de la plupart des choses que nous croyons voir, on nous détromperait »). Contemporains de l'« inflexion nouvelle vers l'analyse psychologique et la recherche des motivations⁸⁴⁹ » dans l'écriture de l'histoire, Sévigné, Patin et leurs entourages respectifs, correspondants compris, s'adonnent à une tâche ardue, qui ne déparerait pas « l'usage de l'histoire », tel que les traités de l'époque et en particulier celui de Saint-Réal, le conçoivent :

Cependant le véritable usage de l'Histoire ne consiste pas à sçavoir beaucoup d'événemens & d'actions, sans y faire aucune reflexion. Cette maniere de les connoître seulement par la memoire, ne merite pas même le nom de sçavoir : car sçavoir, c'est connoître les choses par leurs causes ; ainsi, sçavoir l'Histoire, c'est connoître les hommes, qui en fournissent la matiere, c'est juger de ces hommes sainement ; étudier l'Histoire, c'est étudier les motifs, les opinions, & les passions des hommes, pour en connoître tous les ressorts, les tours, & les détours, enfin toutes les illusions qu'elles sçavent faire aux esprits, & les surprises qu'elles font aux cœurs⁸⁵⁰.

Passé ancien, « histoire immédiate » : la démarche semble la même qui consiste à s'essayer à une « anatomie spirituelle des actions humaines⁸⁵¹ ». Cet exercice pose des problèmes différents cependant quand il s'agit d'examiner une actualité instable⁸⁵² et les comportements de ses contemporains surtout quand ceux-ci évoluent dans des sphères où l'on se heurte,

⁸⁴⁸ La Rochefoucauld, *Réflexions ou sentences et maximes morales*, « Avis au lecteur » dans La Rochefoucauld, *Maximes, mémoires, œuvres diverses*, éd. citée, p. 289.

⁸⁴⁹ Béatrice Guion, *Du bon usage de l'histoire : histoire, morale et politique à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2008 « Des causes aux motifs », p. 261.

⁸⁵⁰ Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire* [1671], éd. René Démoris et Charles Meurillon [1980], Villeneuve-d'Ascq, Presses de l'Université de Lille III, 2000, « A M**** », p. 2.

⁸⁵¹ *Ibid.*, « Discours quatrième », p. 55. Voir aussi Mabillon, *Brèves réflexions sur quelques Règles de l'histoire*, préf. et notes de Blandine Barret-Kriegel, Paris, P.O.L., 1990, p. 113-114 : « cette diversité de sentimens n'est pour l'ordinaire que touchant ce qui regarde le dedans des faits, c'est a dire touchant les Intentions, les motifs, et les causes de quelques faits particuliers qui sont des choses qu'il n'est pas bien facile de penetrer à moins que de scavoir le secret du cabinet ».

⁸⁵² Voir à ce sujet le chapitre 3 de la première partie « Annoncer l'incertain : fausses nouvelles et nouvelles à choix multiples ».

parfois, au « plaisir » du roi, c'est-à-dire à sa volonté, qui se passe aisément de motivation⁸⁵³. Mais c'est aussi ce qui, pour des lecteurs inactuels, rapprochent les histoires racontées par Sévigné des « histoires merveilleuses » (*merwürdige Geschichte*) de Benjamin qui « ont conservé jusqu'à aujourd'hui leur puissance germinative » précisément parce tout en s'efforçant de les expliquer, Sévigné garde intacte leur puissance d'appel, invitant à poursuivre l'enquête.

On souhaiterait ainsi, dans cette seconde partie, examiner tour à tour les différentes extensions du domaine narratif, en regard des modèles de causalité que mobilise Sévigné. Notre premier cas de figure, la séquence narrative dans une lettre, ce que Jean-Michel Adam nomme « îlots narratifs » sera l'objet du chapitre 5. Décliné en deux volets, il traitera successivement de la blessure d'une princesse du sang et des meurtres d'un passementier. La différence de statut social entre les personnes (vie majeure, vie mineure) conduit-elle à un traitement narratif différent ? Cette question sera l'occasion d'interroger la pertinence de la catégorie du « fait divers ».

Le chapitre 6 examine le deuxième modèle, la lettre-récit, quand les bornes de la lettre et celles du récit coïncident, quand Sévigné propose un compte rendu des faits circonstancié. On voudrait surtout analyser les passages d'un modèle à l'autre et les combinaisons possibles entre les différents modèles. À l'inverse des récits étudiés dans le chapitre 5, ceux du chapitre 6 sont des récits *répétitifs* (au sens genettien). Ainsi pour la mort de Vatel, Sévigné passe de la séquence à la lettre entièrement narrative, qu'elle baptise *relation*. Pour la disgrâce de Pomponne, c'est l'inverse : la première lettre sur cet événement *est* déjà un récit et les reconfigurations successives par affinage progressif de la causalité qu'on trouve dans les lettres suivantes sont contenues dans les bornes d'une séquence. Le matériau événementiel d'abord relativement neutre est progressivement passé au filtre de modèles intertextuels permettant d'en saisir la véritable signification.

Le chapitre 7 s'intéresse au récit qui se construit dans et par une série de lettres. Le caractère suivi de la correspondance instaure à la fois un régime interrompu de narration et la garantie d'une suite. On tentera une expérience sur une histoire éparpillée dans la correspondance sur les années 1671-1672 concernant le mariage d'une demoiselle

⁸⁵³ « *Car tel est nostre plaisir*, Formule de lettres de Chancellerie, par laquelle le Roy marque sa volonté dans les Declarations, dans les Edits, &c. », *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694. Sur son origine, voir Gabriel Demante, « Observations sur la formule “car tel est notre plaisir” dans la chancellerie française », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, t. 54, p. 86-96.

Houdancourt avec le « monstre » Ventadour, puis on verra comment Sévigné compose avec les contraintes du « reportage judiciaire » (Paul Morand) lors du procès Foucquet.

L'hypothèse défendue dans notre dernier chapitre concerne une interprétation possible à donner au « côté Dostoïevski » de la marquise, défendu, sans trop de conviction, par le Narrateur de la *Recherche*. À travers trois cas, très différents, c'est tout l'éventail des « désordres » du récit que l'on voudrait examiner dans la relation qu'ils entretiennent avec le modèle (du) romanesque : une histoire – déceptive – de battue dans le bois des Rochers, une enquête sur un tricheur de cartes, le roman miniature d'une fugueuse en proie à un donquichottisme évangélique.

Chapitre 5. « Îlots narratifs » : les séquences singulatives

Nous empruntons cette formule à Jean-Michel Adam pour aborder notre premier modèle, soit l'inclusion dans une lettre d'une séquence narrative dont il convient de délimiter les bornes et de mesurer le degré d'autonomie. La première caractéristique des récits épistolaires est leur brièveté. Plus exactement, ils se doivent d'être doublement courts : parce qu'une lettre ne saurait être trop longue et parce qu'un récit ne doit pas occuper tout l'espace de la missive. Seul Du Plaisir n'exclut pas *a priori* la possibilité de lettres longues, mais à condition d'y éviter le ton enjoué :

On ne peut pas dire généralement que les longues lettres soient condamnables. Il est vrai que celles d'affaires, de société et de simple compliment, celles où l'on écrit à des personnes qui par leur emploi ont peu de loisir, sont rarement étendues. Mais celles qui s'écrivent par un commerce réglé entre deux personnes d'esprit ou entre deux amis, ne sont jamais trop longues [...] parce qu'il est impossible de remplir de subtilités une longue lettre, et de ne pas tomber en de certains endroits vides et stériles, il me paraîtrait assez raisonnable d'être toujours sérieux dans de longues lettres⁸⁵⁴.

Il convient d'éviter les « narration[s] infinie[s] »⁸⁵⁵. Même les plus étendues dans la correspondance ne dépassent pas les deux pages. Textes courts, les récits factuels par lettre sont d'autant plus brefs – au sens rhétorique cette fois⁸⁵⁶ – qu'ils n'ont pas besoin de tout dire. Entre correspondants complices, on se comprend « à demi-mot »⁸⁵⁷, on connaît les personnes dont il est question, on peut aller vite.

Dans « un des premiers ouvrages consacrés au seul récit »⁸⁵⁸ écrit par Bérardier de Bataut, professeur d'éloquence du XVIII^e siècle, un des interlocuteurs de ce dialogue sur l'art

⁸⁵⁴ Du Plaisir, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style* [1683], éd. Philippe Hourcade, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1975, p. 27-28.

⁸⁵⁵ 28 juin 1671, I, 283 : « J'en ai su tout le détail, mais ce serait une narration infinie », à propos de l'histoire de Catau que nous évoquons *infra*, p. 287.

⁸⁵⁶ La brièveté rhétorique exige de « ne rien dire qui n'ait rapport au sujet qu'on traite, [de] retirer tous les détails inutiles et qui ne contribuent pas à faire mieux connaître l'objet dont il s'agit. [...] Je ne dirai point qu'un tel prit son fusil, y mit de la poudre & une balle ; qu'il l'arma ; qu'il mit en joue ; qu'il déchargea son coup sur tel autre, qui en fut renversé & mis à mort : tandis que je puis dire, sans tous ces détours, qu'il le tua d'un coup de fusil. », François Joseph Bérardier de Bataut, *Essai sur le récit, ou entretiens sur la manière de raconter*, Paris, chez Charles-Pierre Berton, 1776, p. 43.

⁸⁵⁷ Expression de l'épistolier dans une lettre à Bussy-Rabutin, 19 décembre 1670, I, 142.

⁸⁵⁸ Jean-Michel Adam, Françoise Revaz, *L'Analyse des récits*, op. cit., p. 8.

de raconter rappelle justement cette économie propre au récit épistolaire, au sujet du récit de l'incendie chez les Guitaut⁸⁵⁹ :

La personne à qui elle est adressée connoissoit les lieux ; ainsi il étoit inutile de les décrire : mais le récit est si clair, que nous appercevons presque la situation & l'ordre des maisons sans les avoir jamais vues. C'est un grand art de faire ainsi deviner ce qu'on ne dit pas⁸⁶⁰.

Sévigné réussit cette gageure de faire voir sans décrire. Nul n'était besoin de préciser les lieux à une destinataire qui les connaît très bien, mais malgré tout, ce récit est complet aussi pour ceux qui ne sont pas des habitués de cette rue du Marais. En épilogue à la fameuse « lettre des foins », Sévigné reprend ironiquement l'exigence cicéronienne de brièveté propre à la *narratio* rhétorique :

Pour moi, j'aime les narrations où l'on ne dit que ce qui est nécessaire, où l'on ne s'écarte point ni à droite, ni à gauche, où l'on ne reprend point les choses de si loin ; enfin je crois que c'est ici, sans vanité, le modèle des narrations agréables⁸⁶¹.

Après s'être autorisée à en dire plus qu'il n'était besoin, à donner des détails inutiles, Sévigné rappelle plaisamment la règle de brièveté qu'elle vient plaisamment de transgresser.

Un récit épistolaire, même bref, ne l'est jamais suffisamment, au point que la justification de sa présence pourrait bien être une autre de ses caractéristiques. Elle passe en particulier par l'intérêt – anticipé par l'épistolière – qu'y prendra le destinataire. Cet intérêt se décline : une histoire vaut la peine d'être mise par écrit *d'abord* parce qu'elle est toute nouvelle, quatrième caractéristique du récit factuel épistolaire : l'inédit⁸⁶². *Ensuite* parce que le destinataire y a un intérêt direct ; *enfin*, parce qu'elle est extraordinaire. L'exemple qui va suivre manifeste la concomitance de ces trois motifs : « On me vient de conter une aventure extraordinaire qui s'est passée à l'hôtel de Condé, et qui mériterait de vous être mandée,

⁸⁵⁹ 20 février 1671, I, 163-166.

⁸⁶⁰ François Joseph Bérardier de Bataut, *Essai sur le récit, ou entretiens sur la manière de raconter*, *op. cit.*, p. 666.

⁸⁶¹ 22 juillet, I, 304, 255. Voir Cicéron, *De Inventione*, I, XIX-XX (trad. M. Nisard dir., 1840) : « La narration est l'exposé des faits tels qu'ils se sont passés, ou qu'ils ont pu se passer. [...] Brièveté, clarté, vraisemblance, voilà les trois qualités de la narration. [...] Il faut prendre garde de n'être ni confus, ni entortillé ; ne point divaguer ; ne point remonter trop haut ; ne pas aller trop loin, et ne rien omettre d'essentiel. », cité dans le « Glossaire de rhétorique » établi par l'équipe « Rhétorique de l'Antiquité à la Révolution (RARE), Université de Grenoble III, URL : <http://w3.u-grenoble3.fr/rare/spip/spip.php?article207> [dernière consultation le 8 octobre 2012]. Sur l'exigence de brièveté, voir aussi 29 décembre 1675, II, 201 : « Pour moi, je ne trouve point qu'il les faille entièrement bannir, quand ils sont courts et tout pleins de sel comme ceux que vous faites ».

⁸⁶² On se souvient de la conversation de Madeleine de Scudéry où les devisants soulignaient l'inconvénient « de recevoir une longue narration d'une vieille aventure », voir chapitre 0. « Des secrétaires ».

quand nous n’y aurions pas l’intérêt que nous y avons ». Ainsi s’ouvre le récit du duel entre un valet et un page de la princesse de Condé, nommé Rabutin, qui aboutit à la blessure de l’épouse du Grand Condé⁸⁶³. La périphrase verbale temporelle à valeur de passé récent, « on me vient de », signale une proximité entre l’événement survenu quelques jours plus tôt et son récit, une actualité qui justifie déjà la présence de cette séquence narrative dans le corps de la lettre. Deux programmes de lecture sont ensuite mis en concurrence pour justifier la narration qu’elle s’apprête à faire : 1) « l’intérêt que nous y avons » : Bussy-Rabutin est directement concerné parce que le page compromis dans le duel porte le même nom que lui, que ce scandale est donc une atteinte à la réputation des Rabutin. 2) l’histoire « mériterait d’[...] être mandée » par son caractère exceptionnel, inhabituel, même sans cette relation de parenté. Cette « aventure » racontée par Sévigné peut être lue soit de manière autonome, soit en rapport avec le reste de la lettre qui rappelle que Bussy-Rabutin a lui-même manqué à sa réputation, lorsque son *Histoire amoureuse des Gaules* a été rendue publique quelques années plus tôt, précipitant sa disgrâce en 1665.

L’épistolière encourage le premier type de lecture – l’autonomie – par des dispositifs d’encadrement fort. En voici quelques exemples :

1. Voilà ce que j’ai su de la fête d’hier. [...] Voilà tout ce que je sais⁸⁶⁴.
2. Il y a présentement une nouvelle qui fait l’unique entretien de Paris [...] Voilà de quoi l’on parle uniquement⁸⁶⁵.
3. Voici une histoire qu’il vous envoie cette fois au lieu de dragées [...] Voilà ma commission⁸⁶⁶.

Les présentatifs récurrents, « voici » et « voilà » exhibent les frontières des « îlots narratifs ». À l’initiale, ils constituent des embrayeurs de narration, des « entrées-préfaces » ; en position finale, des « chutes »⁸⁶⁷, c’est-à-dire qu’ils ne sont ni des débuts ni des fins de récits, mais des bornes déposées par l’épistolière pour signaler l’entrée dans (puis la sortie d’) une séquence spécifique. Le dispositif 2. encadre le récit de la disgrâce d’un tricheur de cartes, Saissac, et met l’accent, par la dérivation (« unique », « uniquement ») sur son caractère récurrent dans les conversations parisiennes. L’alibi narratif ici est double : l’épistolière ne raconte pas seulement une histoire qui sort de l’ordinaire, elle raconte aussi ce dont tout le monde parle. Dans le cas 3., Sévigné transmet une anecdote qu’elle tient de La Rochefoucauld à propos de

⁸⁶³ 23 janvier, I, 147. Voir la section A du présent chapitre.

⁸⁶⁴ 9 février, I, 153.

⁸⁶⁵ 18 mars, I, 187-188.

⁸⁶⁶ 20 mars 1671, I, 193.

⁸⁶⁷ Sur cette terminologie, voir Jean-Michel Adam, *Le Texte narratif*, Paris, Nathan, 1994, p. 182-186.

« chanoines nègres tout nus ». Sa présence dans la lettre relève, cette fois, d'une demande à honorer, l'épistolière n'est que la messagère d'une histoire racontée oralement par La Rochefoucauld. On aperçoit ici une tendance des récits épistolaires : ces derniers sont souvent présentés comme des retranscriptions de récits oraux, sources inaccessibles et perdues, mais origines affichées de bien des séquences narratives.

Dès lors se pose la question du type de lecture appelé par l'épistolaire : faut-il s'efforcer de mettre en avant la discontinuité et valoriser une esthétique de la variété, conseillée notamment par les manuels épistolaires de l'époque ? Ou souligner la continuité entre les chapitres d'une même lettre, un récit n'étant alors jamais tout à fait « hors d'œuvre⁸⁶⁸ » ? Prenons l'anecdote du madrigal du roi racontée à Pomponne en décembre 1664 : le roi demande son avis à un courtisan sur un petit poème qu'il lui affirme juger mauvais. Le courtisan piégé s'empresse d'abonder dans le sens du roi, avant que ce dernier ne lui révèle qu'il en est l'auteur. On lit d'abord cette « petite historiette » comme un divertissement en marge du procès Fouquet, mais l'épistolière la rattache *in extremis* et allusivement au sujet principal de la lettre : « Pour moi, qui aime toujours à faire des réflexions, je voudrais que le Roi en fit là-dessus, et qu'il jugeât par là combien il est loin de connaître jamais la vérité⁸⁶⁹ ». Ainsi le dispositif épistolaire est-il double : un récit cadré, limité en extension et signalé comme tel, disponible pour une lecture orale, que son commentaire rattache au reste de la lettre pour en faire un de ses « chapitres⁸⁷⁰ ».

L'incident à l'hôtel de Condé en 1671 et le triple meurtre au faubourg Saint-Marceau en 1675 sont emblématiques de cette double possibilité de lecture, en prise avec le reste des sujets traités dans la lettre ou en régime autonome. Ces deux histoires, closes et complètes, ont aussi été choisies parce qu'elles sont livrées en une seule séquence narrative, sur laquelle l'épistolière ne revient jamais. Enfin, elles permettent de tester la pertinence des appellations génériques : on s'interrogera en particulier sur la catégorie anachronique du « fait divers », dont Roland Barthes a proposé une définition structurale particulièrement féconde pour analyser certains des « îlots narratifs » de la correspondance.

⁸⁶⁸ « Cette lettre est écrite *hors d'œuvre* chez Trochanire » (21 mars, I, 196, 115). « Hors d'œuvre », d'après le *Dictionnaire de l'Académie Française* (1694) désigne les « choses qui ne sont point dans la place où elles doivent estre ».

⁸⁶⁹ 1^{er} décembre 1664, I, 67. Pour un commentaire détaillé de cette séquence, voir chapitre 7 « La série et le récit », section B.

⁸⁷⁰ « Toute sa lettre est excellente, et ses chapitres » (25 octobre, I, 369, à propos d'une lettre de Coulanges).

A. COUP D'ÉPÉE À L'HÔTEL DE CONDÉ

1. *Anachronie*

« Jadis ». Dans cette nouvelle de Maupassant, une vieille dame demande à une jeune fille de lui faire la lecture. Parcourant le journal, celle-ci s'exécute et choisit pour l'aïeule les rubriques susceptibles de l'intéresser :

« Il y a beaucoup de politique, grand-mère, faut-il passer ?

– Oui, oui, mignonne. N'y a-t-il pas d'histoires d'amour ? La galanterie est donc morte, en France, qu'on ne parle plus d'enlèvements, ni de combats pour les dames, ni d'aventures comme autrefois ! »

La jeune fille chercha longtemps.

« Voilà, dit-elle, c'est intitulé : « Drame d'amour ».

La vieille femme sourit dans ses rides.

« Lis-moi cela », dit-elle.

Et Berthe commença.

C'était une histoire de vitriol. Une dame pour se venger de la maîtresse de son mari lui avait brûlé les deux yeux. Elle était sortie des assises acquittée, innocentée, félicitée, aux applaudissements de la foule.

L'aïeule s'agitait sur son siège et répétait :

« C'est affreux, mais c'est affreux, cela !

Trouve-moi donc autre chose, mignonne. »

Berthe chercha ; et plus loin, toujours aux tribunaux, se mit à lire : « Sombre drame ».

Une jeune fille de vertu trop mûre s'était laissée choir tout à coup entre les bras d'un jeune homme et, pour se venger de son amant, dont le cœur était volage et la rente insuffisante, lui avait tiré à bout portant quatre coups de revolver.

Deux balles étaient demeurées dans la poitrine, une dans l'épaule, l'autre dans la hanche. Le monsieur resterait estropié toute sa vie. La jeune fille avait été acquittée aux applaudissements de la foule, et le journal maltraitait fort ce séducteur de vierges faciles.

Cette fois, la vieille grand-mère se révolta tout à fait, et, la voix tremblante ;

« Mais vous êtes donc fous aujourd'hui, vous êtes fous. Le bon Dieu vous a donné l'amour, la seule séduction de la vie ; l'homme y a mêlé la galanterie, la seule distraction de nos heures, et voilà que vous y mettez du vitriol et du revolver, comme on mettrait de la boue dans un flacon de vin d'Espagne⁸⁷¹ ! »

Cette aïeule anachronique – comme le rappelle la description de son salon Louis XV un peu avant notre extrait – qui parle encore de « gazettes » à propos des journaux, qui rêve d'enlèvements et se réfère à la galanterie, se confronte par voie de presse à ce qu'est devenu l'amour dans le contexte bourgeois du mariage : « Mais le mariage c'est sacré, grand-mère. L'aïeule tressaillit en son cœur de femme née encore au grand siècle galant. « C'est l'amour qui est sacré, dit-elle. Écoute [...] ⁸⁷² ». S'amorce ensuite un débat ou plutôt une leçon d'amour de l'ancêtre à sa petite-fille. Ce conflit générationnel est à bien des égards un conflit générique : ce que la grand-mère ne supporte pas c'est que l'amour ait changé de genre

⁸⁷¹ Guy de Maupassant, *Contes grivois*, éd. Georges Belle, Paris, L.G.F., 1995, p. 2-3.

⁸⁷² Ibid.

(éditorial), qu'il soit passé du livre au journal, du roman héroïque et galant au fait divers, à la chronique des tribunaux. Apparue pour la première fois en 1836 dans le quotidien *La Presse* fondé par Émile de Girardin, l'expression *faits divers* y nomme une rubrique. Par la suite, elle a pu désigner trois réalités différentes : l'événement, le récit ou la rubrique⁸⁷³. Avant tout « genre journalistique⁸⁷⁴ », le fait divers a aussi servi à caractériser certains récits littéraires. Il y a ainsi deux manières de s'exprimer sur les rapports entre fait divers et littérature : soit on considère que la littérature s'approprie un fait divers, le réagence pour en faire autre chose et dans ce cas, le fait divers n'est qu'un matériau. On dira alors qu'un roman s'est inspiré d'un fait divers, par exemple *Le Rouge et le Noir* de Stendhal, de l'affaire Berthet. Soit *fait divers* renvoie à une structure narrative et dans ce cas, il désigne un type de récit auquel les écrivains s'essayent parfois. Ainsi Philippe Hamon propose-t-il de l'ajouter au répertoire des formes :

Dans la terminologie d'un André Jolles, on pourrait presque en faire une « forme simple » de la littérature, qui amalgamerait la forme du « cas » et celle du « mémorable »⁸⁷⁵. Ou en faire une catégorie dévaluée et prosaïque du « sublime », ce grand régime littéraire où un spectateur terrifié, mais à l'abri de l'événement indescriptible, essentiellement naturel, auquel il assiste jouit en toute impunité de son effroi, en faire donc une sorte de catégorie démocratisée, miniaturisée (kitsch ? le kitsch joue souvent sur un changement d'échelle), narrativisée et socialisée du sublime⁸⁷⁶.

On peut ainsi dire que Sévigné *s'approprie* un fait divers qu'on lui aurait raconté oralement *ou* que sa séquence narrative *est* un fait divers. Événement ou récit, thème ou structure, catégorie transhistorique ou propre à l'ère de la presse, le fait divers a ainsi été l'objet d'une constante interrogation quant à son statut. On le verra, cette difficulté est partagée par d'autres formes narratives brèves.

Mais revenons, pour l'heure, à notre aïeule : ce qui la révolte, c'est la disconvenance entre un sujet et son traitement : « du vitriol et du revolver » n'ont rien à faire dans une histoire amoureuse. On ajoutera un peu plus d'anachronie à cette nouvelle en rappelant qu'une autre grand-mère pointe justement, dans les histoires qu'elle raconte à sa fille, la folie

⁸⁷³ Voir Marine M'Sili, *Le Fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, op. cit., p. 46-47. Pour un recensement de toutes les définitions qui ont été données du fait divers, voir Annick Dubied, *Les Dits et les scènes du fait divers*, Genève, Droz, 2004, p. 335-340.

⁸⁷⁴ Marie-Ève Thérenty, *La Littérature au quotidien, poétiques journalistiques au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2007. Le fait divers est recensé comme l'un des cinq « genres journalistiques », à côté de la chronique, du grand reportage, de l'interview, du « premier-Paris ».

⁸⁷⁵ André Jolles, *Formes simples* [1930], Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1972.

⁸⁷⁶ Philippe Hamon, « Introduction. Fait divers et littérature », *Romantisme*, 1997/3, n° 97, p. 7.

amoureuse d'individus jugés indignes des « coups de plats d'épée⁸⁷⁷ » de ses romans préférés. Cécile Lignereux lisant quelques-unes de ces anecdotes souligne ainsi que

les anecdotes galantes de Mme de Sévigné témoignent, s'il en était encore besoin, de la fidélité de la marquise aux idéaux de sa jeunesse – à savoir les valeurs du royaume de Tendre. En « précieuse jamais repentie⁸⁷⁸ » qui persiste à penser que seuls quelques cœurs d'exception sont capables d'aimer véritablement, c'est-à-dire de conférer à leurs sentiments le raffinement et la distinction propres à la tendresse, la marquise ne manque pas de ridiculiser les agissements qui lui semblent être autant de « péché[s] » commis « contre l'idée de l'amour »⁸⁷⁹.

C'est notamment le cas de l'histoire de Catau commentée et détaillée par Sévigné, sans que cette dernière ne la raconte véritablement : « J'en ai su tout le détail, mais ce serait une narration infinie⁸⁸⁰ » (le cas n°2 que nous évoquions en préambule). Mais tout ce qu'elle en dit dans ses commentaires permet de comprendre les grandes lignes de l'événement : Catau enceinte et ne voulant pas d'un enfant s'est arrangée pour maquiller un avortement en fausse couche. Sa condition sociale n'est pas étrangère au mépris que lui porte l'épistolière :

Je crois qu'elle est mariée, mais elle a eu une conduite bien malhonnête et bien scandaleuse. Je lui pardonne moins d'avoir voulu tuer son enfant, étant de son mari, que si elle l'avait eu d'un autre, et cela vient d'un bien plus mauvais fonds. Son mari, à ce qu'on me mande de Paris⁸⁸¹, est un certain Droguet que vous avez vu laquais de Chésières. L'amour est quelquefois bien inutile de s'amuser à de si sottés gens ; je voudrais qu'il ne fût que pour les gens choisis, aussi bien que tous ses effets, qui me paraissent trop communs et trop répandus⁸⁸².

Sans doute consciente des désavantages de naître bâtard, Sévigné élabore une échelle de la compréhension – dans tous les sens du terme – fondée sur les raisons d'agir qu'on peut supposer à Catau : si c'est la crainte du déshonneur (risque de découverte que l'enfant n'est pas du mari) qui a motivé son geste, Catau est excusable. Dans le cas contraire, il faut supposer, toujours selon Sévigné, « un bien plus mauvais fonds ». La maxime qui suit relève du même type de réaction que celle de l'aïeule de Maupassant : une grossesse non désirée et un avortement, comme le vitriol ou le revolver, n'ont rien à faire dans une histoire d'amour,

⁸⁷⁷ Sévigné renvoie par cette expression au roman de La Calprenède, *Cléopâtre*, mais plus largement au roman héroïque. Elle oppose l'intérêt de ces lectures romanesques aux « nouvelles de Paris ». Voir 5 juillet 1671, I, 289, cité dans le chapitre 3 et dans le préambule de la seconde partie.

⁸⁷⁸ Marc Escola, « La seconde main de la marquise : fiction et diction dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », *La Licorne*, « Le savoir des genres », dir. Raphaël Baroni, Marielle Macé, n° 79, 2006, p. 208.

⁸⁷⁹ Cécile Lignereux, « Vers une typologie des anecdotes galantes de Mme de Sévigné », *Littératures classiques*, « Écritures de l'actualité (xvi^e-xviii^e siècles), dir. Karine Abiven, Laure Depretto 2012/2, n° 78, p. 108.

⁸⁸⁰ 28 juin 1671, I, 283. La dernière formule entre guillemets est une citation de Sévigné, 29 novembre 1679, II, 750.

⁸⁸¹ À cette date, Sévigné est en résidence aux Rochers.

⁸⁸² 28 juin 1671, I, 282.

en tout cas quand l'idée de ce sentiment est en grande partie inspirée des lectures. L'histoire qui va suivre est placée sous le signe d'une hésitation générique, en raison même du personnel dramatique impliqué. On attendrait un traitement romanesque ou tragique pour ces « gens choisis ». Sévigné ne fait pas ce choix narratif, on essaiera de voir pourquoi.

2. « Une affaire mystérieuse »

C'est par cette manchette de journaliste que Félix Gaiffe titrait un fait divers propre à révéler « l'envers du Grand Siècle⁸⁸³ » : en janvier 1671, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce de Richelieu, mariée en 1641 à Louis II de Bourbon-Condé, dit le Grand Condé, prince du sang, est blessée d'un coup d'épée dans son hôtel particulier.

« Les langues travaillent, les lettres circulent⁸⁸⁴ » : plusieurs contemporains ont témoigné du retentissement que cette affaire a eu à l'époque, même si elle reste moins connue que le mariage raté de la Grande Mademoiselle et du duc de Lauzun à la fin de 1670 ou le suicide de Vatel lors de la réception donnée par Condé à Chantilly, en avril 1671, deux événements plus massivement racontés en leur temps et largement passés à la postérité. Sans compter les récits oraux, évidemment manquants, qui constituaient les premières annonces, les écrits portant la trace de cet événement sont variés : la *Gazette* du 17 janvier 1671, deux lettres du médecin Gui Patin à Falconet des 14 janvier et 18 mars 1671 – le matériau de Gaiffe –, le journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, rapporteur au procès Fouquet, une lettre de Sévigné à son cousin Bussy-Rabutin du 23 janvier 1671, une lettre de Mme de Montmorency à Bussy-Rabutin du 25 février 1671⁸⁸⁵. Par la suite, Bussy-Rabutin rédige une note pour accompagner une lettre du 26 avril 1682. Mlle de Montpensier et Saint-Simon évoquent cette

⁸⁸³ « Pour mieux montrer encore combien se ressemblent au fond les époques les plus éloignées en apparence, je vais transcrire quelques faits divers, aujourd'hui bien oubliés, qui piquèrent la curiosité des Parisiens au cours du règne : on verra combien, en tout temps, l'humanité, individuelle ou collective, reste la même. Voici ces anecdotes, de sources diverses, auxquelles je me contente de donner des titres, comme le ferait le rédacteur d'un journal d'informations », Félix Gaiffe, *L'Envers du Grand Siècle, étude historique et anecdotique*, Paris, Albin Michel, 1924, chap. 4 « Le siècle des bonnes mœurs » p. 231.

⁸⁸⁴ Charles Asselineau, *Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé 1628-1694*, Paris, Léon Techener, 1872, p. 81.

⁸⁸⁵ Il est sans doute accessoire de déterminer le récit le plus proche de l'événement, celui qui ferait figure d'inédit total dans la mesure où une nouvelle est avant tout nouvelle *pour* quelqu'un. Or, tous n'ont pas tout lu ; les versions ne s'écrivent pas les unes en fonction des autres, les canaux d'information ne sont pas les mêmes. Seul Bussy-Rabutin reçoit deux versions, la seconde étant relativement tardive.

affaire dans leurs Mémoires et Pierre Bayle, s'appuyant sur la lecture de Gui Patin, le mentionne dans son *Dictionnaire historique et critique*, à l'article « Brézé »⁸⁸⁶.

Pour l'essentiel manuscrites et privées (à l'exception de la *Gazette* imprimée et publiée juste après les faits), les sources, dont cinq d'actualité, sont autant de versions plus ou moins informées. Les éléments donnés plus haut sont les seuls présents peu ou prou dans chacune d'elles⁸⁸⁷. Cette première présentation – les faits minimaux – s'interdit volontairement de détailler plus avant parce que ce serait déjà choisir une version et se fonder sur elle pour juger et évaluer les autres. Or, il ne s'agit pas de rouvrir l'enquête, même si l'analyse s'apparente par moments à un véritable jeu de Cluedo (qui a blessé la princesse, dans quelle pièce, etc. ?). Installons-nous d'abord dans la fiction d'une actualité, ce que Pierre Rétat appelait « une histoire aveugle⁸⁸⁸ », afin de saisir les enjeux d'une histoire en train de s'écrire, d'un événement encore inédit que les contemporains révèlent chacun à leur manière, tous sous le poids de contraintes diverses, au premier rang desquelles les contraintes informationnelles.

Dans une réflexion sur les rapports entre écriture de l'actualité et annonce de l'inédit, c'est d'abord le statut ambigu de cet événement qui suscite l'intérêt : il survient dans un lieu intermédiaire, non pas à la cour, mais dans un hôtel particulier, entre antichambre et cabinet ; il concerne l'épouse d'un prince du sang, déjà en partie ostracisée et soustraite aux regards du monde, une personne publique par alliance, désormais peu publique. Ce sont ensuite les liens qui unissent le *faire savoir* et le *faire scandale* que révèlent ces différentes relations : cet incident doit sa publicité à un désordre – on a blessé une princesse du sang. Si le scandale est « l'esclat que fait une chose qui est honteuse à quelqu'un » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1694), pour qui est-elle honteuse ? C'est ce sur quoi chacun des scripteurs sera amené à se prononcer. Qu'est-ce qui fait événement ici : l'accident de la princesse ou les réactions publiques qu'il provoque dans le monde ? Sur quoi porte la mise en intrigue ?

Après l'analyse comparée des différentes versions des faits disponibles, l'étude sera centrée sur la relation de Sévigné. Sa présentation épistolaire de l'« aventure » est la seule qui opère des choix permettant une véritable mise en intrigue par l'activation d'un seul déroulement, d'une seule causalité, sur le mode assertif. Elle contraste ainsi avec l'écriture

⁸⁸⁶ Signalons aussi une adaptation allégorique de l'événement sous la forme d'une fable anonyme « Le lion, le chat et le chien », qui circulait sans doute avant que le *Recueil dit de Maurepas* ne l'enregistre. Elle est reproduite dans Georges Mongredien, *Le Grand Condé, L'homme et son œuvre*, Paris, Librairie Hachette, 1959, p. 182-183.

⁸⁸⁷ Encore y a-t-il discordance sur la date et le nombre de coups d'épée reçus.

⁸⁸⁸ Pierre Rétat, *Le Dernier règne, chronique de la France de Louis XVI, 1774-1789*, Paris, Fayard, coll. « Chroniques », 1995, p. 10.

corrective des autres. À quelles conditions est-il possible de la lire comme un « îlot narratif » autonome ?

3. Raconter, c'est choisir

Récits brefs, les comptes rendus qui nous sont parvenus relèvent soit de la narration *ultérieure* – même si quelques heures ou quelques jours seulement les séparent de l'événement – soit de la narration *intercalée* (le journal de d'Ormesson ou la série de lettres de Patin)⁸⁸⁹. Tous de seconde main, ils manifestent la difficulté inhérente à l'enregistrement de l'actualité, cernée par la rumeur, ce « frisson parlé de l'événement⁸⁹⁰ », entravée par les difficultés d'accès à un incident en manque de témoins, survenu dans l'intimité. Ils concernent tous (ou presque) un inédit, sauf les versions mémorialistes – principalement celles de Mlle de Montpensier et celle de Saint-Simon – : il s'agit d'annoncer le tout nouveau, et donc le tout incertain. Partant, ils font tous mention du bruit, de l'intérêt provoqué par l'événement. Il s'agit d'un cas où c'est autant l'incident que le passage au scandale qui intéresse les rédacteurs. On ne sait pas s'ils racontent parce que tout le monde en parle ou l'inverse. « On raisonna beaucoup sur cette Avanture. Cela étoit inévitable dans une Ville aussi remplie de Nouvellistes qu'est celle de Paris. Je parle de Nouvellistes raisonneurs, & qui se piquent d'aller au fait⁸⁹¹. »

Que s'est-il passé ? Est-ce une tentative de meurtre ? un accident au cours d'un duel ? qui étaient les duellistes et que faisaient-ils chez la princesse ? Ce mystère suscite la curiosité et des recherches d'éclaircissements. Certaines sources rapportent la rumeur de l'assassinat de la princesse : elle a d'abord été crue morte. Ensuite, c'est la tentative d'assassinat qui est envisagée : elle n'est que blessée. Enfin, et c'est la version dominante : il s'agit d'un accident,

⁸⁸⁹ Voir Gérard Genette, *Discours du récit*, Paris, Seuil, 2007 [1972], p. 224-225. La narration *ultérieure* est la situation la plus fréquente (un récit au passé), tandis que la narration *intercalée*, plus rare, désigne la narration faite « entre les moments de l'action ». « La narration au passé peut en quelque sorte se fragmenter pour s'insérer entre les divers moments de l'histoire ». Nous reviendrons sur les différents types de narration en fonction de la position temporelle du narrateur dans le chapitre 7, « La série et le récit », section B, à propos du feuilleton Foucquet.

⁸⁹⁰ Pierre Rézat (dir.), *L'Attentat de Damiens, discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 343.

⁸⁹¹ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, art. « Brézé (Claire-Clémence de Maillé) », Amsterdam, P. Brunel, 1740, 5^e éd., t. I, p. 667. Dans la première édition en 1697, cette charge contre les nouvellistes ne figure pas dans l'article : « Elle est morte depuis peu à Château-Roux dans le Berri, où elle s'étoit retirée après un accident fort étrange qui lui arriva vers la fin de l'an 1670. Un de ses domestiques fut assez fou pour mettre l'épée contre elle & pour lui en donner un coup. Il se sauva mais on le prit peu après. On dit que cette Princesse sans écouter les mouvemens de vengeance, & prêtant l'oreille aux conseils de l'humanité & de la débonnairété, demanda instamment grace pour l'assassin. On raisonna (H) beaucoup sur cette aventure. [L'article se termine ici et dans la note (H), Bayle cite longuement les lettres de Gui Patin :] (H) *On raisonna beaucoup sur cette aventure*. Je viens de lire dans Mr Patin quelques circonstances de cette action & de ses suites. », *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, chez Reinier Leers, 1697, t. I, p. 664. Pour le rapport de Bayle aux nouvellistes et aux gazettes, voir le chapitre 2, p. 160 et 174-175.

la princesse a été blessée en s'interposant dans un duel entre deux hommes, Duval et Rabutin, quand ils sont nommés. À l'exception de la relation sévignéenne, tous les rédacteurs gardent la trace de ce qu'ils savent être faux, la récusation de la rumeur faisant aussi partie de la stratégie d'accréditation. À l'intérieur d'un même compte rendu, plusieurs versions sont soit laissées en concurrence, soit successives, par élimination progressive des éléments faux⁸⁹².

Malgré des points communs entre les textes, des discordances factuelles sont repérables. Les circonstances varient d'un texte à l'autre : le lieu de l'accident (chambre ou antichambre⁸⁹³), la fonction des duellistes (anciens ou actuels serviteurs de la princesse⁸⁹⁴), le nombre de coups portés, le responsable du duel et de la blessure (qui a tiré l'épée le premier, qui a porté le coup). Quant aux motivations, elles sont diverses : vol, demande de paiement de pension, rivalité amoureuse, défense de l'honneur. En somme, il s'agit soit d'une affaire d'argent soit d'une affaire galante. Enfin, sur les suites de cet événement, soit l'arrestation a été immédiate, soit elle a été plus tardive, toutes les sources ne faisant pas mention du dénouement de l'histoire. Les comptes rendus de cet incident ne couvrent pas tous la même portion de l'histoire : tous ne commencent pas le jour de l'accident ; certains s'y arrêtent, d'autres en donnent la conclusion c'est-à-dire l'arrestation, puis l'exil et l'envoi aux galères pour les duellistes, la retraite forcée à Châteauroux pour la victime.

Le récit de la *Gazette* est, avec celui de d'Ormesson, celui qui enregistre le plus de versions différentes. Autre fait notable : il est entièrement construit sur les déclarations des protagonistes. Or, paradoxalement, il est marqué par l'absence de savoir des acteurs mêmes :

De Paris, le 17 janvier 1671 [...]

Le 13, sur les 3 heures apres midy, la Princesse de Condé, dont tous les Domestiques estoient lors, allez disner, estant accourue en son Anti-Chambre où elle entendoit du bruit, se sentit, à l'instant, blessée au dessus de la Mamelle droite, sans qu'elle pût sçavoir de quelle manière la chose luy estoit arrivée. D'abord, on pensa que c'estoyent des Voleurs qui l'avoient voulu assassiner : mais comme elle avoit reconnu le nommé du Val, ci-devant, son Valet de pied & qu'un petit Page qui estoit de garde, en son Anti-Chambre, rapporta qu'il luy avoit veu remettre son espée au fourreau, en sortant, on fit, aussi-tost, toute la diligence possible [sic], pour se saisir de ce Misérable. Il fut, le lendemain, arrêté : & déclara que sortant de l'Appartement de cette Princesse, il avoit trouvé le nommé Rabutin, cy-devant, aussi, Page du Prince de Condé, lequel luy ayant fait quelque menace, avec injure, & mis l'épée à la main, il s'estoit senti obligé de tirer,

⁸⁹² Sur ce point, voir le chapitre 3, « Annoncer l'incertain », en particulier à propos du *Journal* de Barbier, p. 213.

⁸⁹³ Sur la distribution des pièces en enfilade dans un hôtel particulier au XVII^e siècle, voir Alain Mérot, *Retraites mondaines, aspects de la décoration intérieure à Paris au XVII^e siècle*, Paris, Le Promeneur, 1990, p. 13 ; « Petit lexique de l'hôtel parisien » dans « L'hôtel parisien au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n° 162, 1989, p. 104-105.

⁸⁹⁴ Ce détail a son importance dans la mesure où, s'ils ne sont plus à l'hôtel de Condé, il faut trouver une explication sur leur présence ce jour-là, ce qui n'est pas nécessaire s'ils font toujours partie de la domesticité.

aussi, la sienne : qu'il se souvenoit avoir veu la Princesse entrer avec précipitation, dans le lieu où ils estoient, & l'avoir entendüe crier, en mesme temps : mais qu'il ne pouvoit dire qui, de luy ou dudit Rabutin, l'as blessée, ayant esté si surpris de sa présence, qu'il luy estoit impossible de sçavoir comment cela s'estoit passé⁸⁹⁵.

Le seul compte rendu publié, qui fait figure de version officielle, est sans aucun doute – est-ce un hasard ? – le plus flou. Les protagonistes disent ne rien savoir ou avoir oublié, leurs déclarations ne sont pas compossibles, notamment en termes d'entrées et de sorties de pièces de l'hôtel, les témoignages sont pour le moins discordants. La plupart des relations suivent l'ordre de découverte des circonstances, non l'ordre de déroulement des faits. C'est l'interrogatoire de Duval qui fournit, après coup, le récit des événements ayant conduit à la blessure. L'annonce – la blessure de la Princesse – est ainsi suivie d'un complément d'informations en analepse, comme dans le compte rendu de Patin : « Enfin il est pris et s'appelle Duval. Il lui demandoit de l'argent qu'il prétendoit lui être dû. Son procès est sur le bureau⁸⁹⁶. »

Les deux lettres de Gui Patin, adressées, à deux mois d'intervalle à Falconet, retranscrivent à leur destinataire les informations dans l'ordre de leur acquisition par l'épistolier :

Il y a trois semaines qu'un homme, qui a été valet de pied de M. le Prince, donna, dans l'hôtel de Condé, à mademoiselle la Princesse, qu'il trouva à son avantage, un coup d'épée qui n'est pas mortel. On croit qu'il avoit envie de la voler mais il se sauva et n'est pas pris. Tous les diables ne sont pas en enfer, ni tous les fous dans les Petites-Maisons. Il y a bien des gens las de vivre sur la terre. Enfin il est pris et s'appelle Duval. Il lui demandoit de l'argent qu'il prétendoit lui être dû. Son procès est sur le bureau. On parle ici de cette affaire à l'oreille et fort diversement. *Vale*⁸⁹⁷.

La première lettre s'arrête à l'arrestation, si l'on ose dire, l'interrogatoire de Duval venant préciser le mobile. À la différence du compte rendu de la *Gazette*, la version de Duval ne rapporte que les déclarations de l'accusé. Patin ne fera jamais mention d'un deuxième

⁸⁹⁵ *Recueil des gazettes nouvelles ordinaires et extraordinaires relations et récits des choses avenues tant en ce royaume qu'ailleurs pendant l'année mil six cent septante un*, Paris, Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvre, 1672, p. 71-72.

⁸⁹⁶ Lettre à Falconet du 14 janvier 1671, *Lettres de Gui Patin, op. cit.*, t. III, p. 776. Étant donné la datation de la lettre et la mention d'une action datant d'« il y a trois semaines », on pourrait croire que cet incident est survenu dans les derniers jours de décembre 1670. Sans que, toutefois, il s'agisse d'un argument décisif, Gui Patin est la seule source indiquant une telle date. Retenons simplement que la datation de sa lettre fait débat et varie selon les érudits : Lord Mahon opte pour le 18 février (*Life of Louis, prince of Condé, surnamed the Great, Londres*, 1845, p. 275) et Walckenaer propose le 24 janvier (*Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné durant les premières conquêtes de Louis XIV*, Paris, Firmin Didot, 1845, tome III, p. 225). Si la date la plus probable est bien le 13 janvier, aucune de ces corrections ne permet de maintenir, entre l'événement et sa narration, l'intervalle des trois semaines.

⁸⁹⁷ *Ibid.*

homme. La seconde lettre, datée du 18 mars 1671, livre le dénouement (départ prochain pour les galères pour Duval, exil à Châteauroux pour la princesse) :

Le valet de pied, nommé Duval, qui avoit blessé mademoiselle la Princesse, a été condamné aux galères, et mis à la chaîne avec les autres, mais ils ne sont point encore partis, car il est encore à Paris ; mais pour elle, on dit qu'elle partira bientôt pour être menée à Châteauroux en Berry, par commandement du roi, et ordre du mari ; on n'en sait pas le secret⁸⁹⁸.

Patin n'établit pas de lien causal entre la tentative d'assassinat et le départ en province : puisque dans sa version, la princesse n'apparaît que comme une innocente victime, on voit assez mal pourquoi un prince se débarrasserait de sa femme à peine remise d'une tentative d'assassinat. Pour l'épistolier, ce n'est pas ce qui s'est passé à l'hôtel de Condé qui fait mystère, mais le départ de la princesse pour Châteauroux : « on n'en sait pas le secret ». Aveu d'ignorance qui vient clore un compte rendu entouré par la présence massive d'un « on » anonyme. Patin rend sans doute davantage compte d'une épaisseur de la rumeur, du discours tenu sur l'actualité que du déroulement de l'action (« on croit », « on parle », « on dit »).

À cet égard, c'est le journal de d'Ormesson qui permet de suivre avec le plus d'acuité le circuit oral de l'information et ses corrections :

Le mardy 13 janvier, MM. Le Laboureur ayant disné avec nous, on vint leur dire sur les trois heures que Mme la Princesse venoit d'estre assassinée dans sa chambre par un de ses valets de pied. M. le bailly de Montmonrency y alla, et dit à son retour que c'estoit un nommé Duval, qui avoit esté son valet, et que M. le Prince avoit chassé de sa maison, lequel estoit entré dans la chambre de Mme la Princesse à l'issue de son disner, et l'ayant trouvée seule luy avoit demandé de l'argent, et elle l'ayant refusé sur ce qu'elle n'en avoit point, il avoit tiré son espée et l'avoit frappée dans le corps. Cette action fust aussytost respandue partout, et trouvée fort extraordinaire.

Le mercredy 14 janvier, estant allé voir des orangers avec M. l'abbé de Villiers, il me dit que l'histoire de Mme la princesse estoit une infamie, que l'on vouloit estouffer cette affaire, et que M. le duc d'Anguien avoit fait évader ce nommé Duval, afin qu'on ne le prist point.

Le jeudy 15 janvier, je fus le matin aux Jésuites, où j'appris que ce nommé Duval avoit esté pris chez le nommé Frontin, chanoine de la Sainte-Chapelle, avoit esté conduit à l'hostel de Condé, et de là aux prisons de Saint-Germain ; que l'on avoit informé du fait, et que les informations portoient que ce nommé Duval ayant pris querelle contre un autre et tiré l'espée, Mme la Princesse estoit sortie au bruit pour les séparer, et que, dans ce rencontre, elle avoit esté blessée par l'un d'eux d'un coup d'espée ; que l'on avoit conté cette histoire au roy de la sorte par bien des raisons.

Le matin [du 16 janvier] avant l'audience [...] M. Talon dit qu'il avoit eu avis que, le mardy dernier, deux hommes, l'un nommé Duval, l'autre Rabustin [ou Rabastin], avoient pris querelle dans l'antichambre de Mme la Princesse et tiré l'espée, qu'elle, ayant accouru au bruit pour les séparer, avoit esté blessée par l'un d'eux, et qu'un crime de cette qualité pouvant passer pour estre de lèze-majesté en la personne d'une princesse de

⁸⁹⁸ *Ibid.*, p. 777.

sang, ils estoient obligés de requérir qu'il plust à la cour commettre deux de Messieurs pour se transporter à l'hostel de Condé, et recevoir la déclaration de Mme la Princesse, interroger ce nommé Duval, qui estoit prisonnier aux prisons du faubourg Saint-Germain, et, à cette fin, ordonner qu'il seroit transféré, continuer les informations commencées, etc. [...] L'apresdisnée, parlant à M. le procureur général de cette affaire, qui estoit fort différente du premier récit, il me dit qu'elle estoit vraye, sinon que la querelle s'estoit faite dans la chambre et non dans l'antichambre⁸⁹⁹.

Selon la loi du genre, le compte rendu du diariste est structuré en blocs d'informations journalières (mention du jour et de la date en début de chaque paragraphe). Plusieurs versions se succèdent, de moins en moins lacunaires : d'abord l'assassinat, sans mention du nom du criminel, complété ensuite par l'identité du responsable, un nommé Duval et l'indication d'un mobile, une demande d'argent refusée. Enfin, une troisième version corrige l'assassinat en accident lors d'un duel, survenu – ultime correction – dans la chambre, et non dans l'antichambre. On notera au passage qu'on apprend que la princesse est vivante seulement dans le paragraphe du 15 janvier. Les réseaux et les lieux de savoir se multiplient à mesure que le texte avance. Dans un premier temps, c'est l'information qui vient à d'Ormesson, avant que s'organise une prise de renseignements sur les lieux mêmes du (supposé) crime avec les allers et retours du bailli. S'ensuit une discussion en tête à tête dans l'orangerie avec l'abbé de Villiers qui amende les informations recueillies la veille ; c'est dans un troisième lieu, chez les Jésuites, que d'Ormesson apprend l'arrestation de Duval et l'ouverture d'une information judiciaire. À ce stade, c'est désormais par la procédure de justice que le diariste, homme du métier, aura accès aux nouvelles informations concernant le prévenu. La boucle se referme lors d'une discussion privée avec le procureur général, qui lui révèle, en tête à tête, comme c'était déjà le cas avec l'abbé de Villiers, le lieu exact de l'accident. Cet extrait de journal manifeste une écriture en constant amendement, qui procède par empilements de versions, sans suppression de ce qui précède et qui progresse soit par corrections soit par apports de compléments. Il garde la trace de ce que son rédacteur sait n'être plus vrai.

La lettre de Mme de Montmorency à Bussy opère par rapport à d'Ormesson et à la *Gazette* un déplacement, en mettant l'accent non pas tant sur l'événement que sur les calomnies qu'il a occasionnées, les « mille commentaires », plus proche en cela de la manière d'un Gui Patin :

Pour vous dire l'histoire de Mme la Princesse, vous saurez qu'un homme qui avoit été à elle en qualité de valet de pied et auquel par une manière de pitié, elle donnoit pension, n'en étant pas bien payé, la lui demanda insolemment devant un garçon de qualité qui

⁸⁹⁹ *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, op. cit.*, t. II, p. 608-609.

porte votre nom, et qui avoit été nourri page de M. le Prince ; celui-ci trouva le procédé du valet de pied mauvais : sur cela l'autre lui répondit une insolence. Ils mirent l'épée à la main ; madame la Princesse, voulant les séparer, fut blessée de deux coups, et là-dessus on a fait mille commentaires : l'on vouloit que ces deux hommes fussent bien avec elle, et que le valet de pied, croyant baisser, s'en prit à l'autre ; ce fut là le sujet de leur querelle. L'on a tourné cela le plus mal qu'on a pu pour madame la Princesse, que M. le Prince a envoyée à Châteauroux. M. le Duc a fait ce qu'il a pu pour rompre ce voyage ; mais la Palatine a mis la dernière aigreur dans l'esprit de M. le Prince. On dit que ce qui l'a encore plus irrité, c'est qu'il a su que Mademoiselle, qui le hait à cause de l'affaire de Lauzun en a fait des railleries avec le roi. La colère de M. le Prince étoit si grande, que sans M. le Duc, madame la Princesse s'en alloit sans équipage. Il n'y a point de désespoir pareil au sien. Personne que ses très-proches ne l'a vue en partant⁹⁰⁰.

Ces « mille commentaires » constituent le pivot, le tournant de la narration, séparant un premier moment, le récit des faits, d'un second moment centré sur le récit des réactions et des conséquences de ces réactions, essentiellement la colère du prince. L'exil ne serait pas la conséquence directe du duel, mais davantage le résultat d'une campagne peu charitable menée par l'entourage du prince contre son épouse (« le plus mal », « a mis la dernière aigreur », « encore plus irrité », « railleries avec le roi »).

À cette date, le destinataire, Bussy-Rabutin, a déjà reçu la lettre de Sévigné, qui se distingue des autres versions : ni écriture correctrice, ni information analeptique. Penchons-nous plus en détail sur sa version des faits :

On me vient de conter une aventure extraordinaire qui s'est passée à l'hôtel de Condé, et qui mériterait de vous être mandée, quand nous n'y aurions pas l'intérêt que nous y avons. La voici : Madame la Princesse ayant pris il y a quelque temps de l'affection pour un de ses valets de pied nommé Duval, celui-ci fut assez fou pour souffrir impatiemment la bonne volonté qu'elle témoignait aussi pour le jeune Rabutin, qui avait été son page. Un jour qu'ils se trouvaient tous deux dans sa chambre, Duval ayant dit quelque chose qui manquait de respect à la princesse, Rabutin mit l'épée à la main pour l'en châtier ; Duval tira aussi la sienne, et la princesse se mettant entre-deux pour les séparer, elle fut blessée légèrement à la gorge. On a arrêté Duval, et Rabutin est en fuite ; cela fait grand bruit en ce pays-ci. Quoique le sujet de la noise soit honorable, je n'aime pas qu'on nomme un valet de pied avec Rabutin. Je vous avoue que je ne suis guère humble, et que j'aurais eu une grande joie que vous eussiez fait de notre nom tout ce qui était en vos mains.

Adieu, mon pauvre Rabutin, non pas celui qui s'est battu contre Duval, mais un autre qui eût bien fait de l'honneur à ses parents, s'il avait plu à la destinée⁹⁰¹.

Contrairement à d'autres événements racontés par Sévigné, nous n'avons pas ici affaire à une série de lettres, mais à un récit unique. L'affaire du mariage raté évoquée plus haut occupe par

⁹⁰⁰ Lettre 354, *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis, op. cit.*, t. I, p. 378-379.

⁹⁰¹ 14 janvier 1671, I, 147.

exemple quatre lettres à Coulanges, tandis que la fête à Chantilly et la mort de Vatel sont racontés dans deux lettres à Mme de Grignan⁹⁰².

Si Sévigné signale bien un dénouement, le départ de Duval aux galères, c'est dans une lettre adressée à sa fille, non à son cousin, et datée du 10 avril 1671, soit plusieurs mois après : elle n'y fait pas le lien avec l'accident de la princesse, se contentant d'esquisser une scène à la manière de *Manon Lescaut* :

Je rencontraï la chaîne des galériens qui partait pour Marseille. Ils arriveront dans un mois ; rien n'eût été plus sûr que cette voie. Mais j'eus une autre pensée : c'était de m'en aller avec eux. Il y a un certain Duval, qui me parut homme de bonne conversation. Vous les verrez arriver, et vous auriez été agréablement surprise de me voir pêle-mêle avec une troupe de femmes qui vont avec eux⁹⁰³.

Le devenir de la princesse de Condé est aussi évoqué – et ce, pour la dernière fois de la correspondance – dans une lettre à Mme de Grignan : « Madame la Princesse partira le mercredi des Cendres pour Châteauroux où Monsieur le Prince désire qu'elle fasse quelque séjour⁹⁰⁴ ». On sait aujourd'hui que ce séjour fut aussi son dernier.

Alors que son récit, comme les autres, est de seconde main, Sévigné ne cite pas ses sources d'information. Surtout, elle est la seule à n'évoquer qu'une version, à faire d'emblée un choix et à taire les mouvements de la rumeur, l'incertitude, les évolutions de l'information. L'ordre du récit suit l'ordre chronologique. Alors que chez d'Ormesson elle était progressivement amendée, l'affaire est ici remise en ordre :

1. situation initiale, la triangulation amoureuse,
2. mise en place d'un nœud « fut assez fou pour », la rivalité et la jalousie, réunion des trois personnes dans un lieu clos et duel,
3. dénouement, la fuite et l'arrestation.

Les participiales et le participe présent apposé conjuguent antériorité et causalité : « ayant pris de l'affection pour un de ses valets de pied », « ayant dit quelque chose qui manquait de respect à la princesse », « se mettant entre-deux pour les séparer ». L'ordre de succession est aussi un ordre de consécution, ce qui rend ce chapitre de lettre plus lisible, plus clair que les

⁹⁰² Voir le chapitre suivant, section B.

⁹⁰³ 10 avril 1671, I, 216.

⁹⁰⁴ 9 février 1671, I, 151.

autres comptes rendus. Partant, on considérera comme *intrigue* uniquement la version Sévigné (clôture, causalité), les versions des autres contemporains n'étant que des *récits*⁹⁰⁵.

Faisant le choix d'une seule motivation, elle fait sienne la rumeur de rivalité amoureuse, sans la présenter comme incertaine. Or, si la triangulation amoureuse se prêtait aisément à un traitement romanesque, Sévigné n'active pourtant pas ce possible narratif, lui préférant le traitement en fait divers.

4. Un fait divers ?

Si l'on peut parler de fait divers ici, en dépit de l'anachronisme, c'est qu'il semble qu'un certain nombre d'éléments tant de contenu que de traitement – le fait divers désignant autant l'événement que sa mise en forme – y invite. En prenant *fait divers* au sens propre, cette forme pourrait aussi être le refuge des événements quand Sévigné ne leur donne pas de configuration selon un modèle littéraire identifiable.

Commençons par analyser les obstacles éventuels à l'analyse en termes de fait divers. En attribuant aux acteurs des motivations d'ordre galant et non financier, Sévigné évite l'interprétation basse qui conviendrait parfaitement au registre du fait divers. Cependant, sa version n'élève pas l'événement au rang d'une noble cause, digne d'un genre élevé⁹⁰⁶. Sans doute en raison du statut social des prétendants, deux domestiques, la tragédie est ici impossible. Surtout peut-être, les faits divers n'ont jamais délaissé les affaires de cœur. Une deuxième – et plus forte – résistance concerne le personnel dramatique : le fait divers suppose normalement un relatif anonymat préalable, le héros du fait divers n'accédant à la notoriété que par l'événement inhabituel. Un narrateur n'est généralement pas un proche d'un héros du fait divers qu'il raconte. Le genre suppose altérité et extériorité. Or, ici, les personnes en jeu sont préalablement connues du destinataire : la Princesse est une figure publique, l'épouse d'un prince du sang, qui, de surcroît, s'est distinguée pendant la Fronde. Le page est un cousin. Deux obstacles ici : le rang de la victime et la relation du destinataire du récit à l'un des duellistes. Pour le premier, il semble que, si, en droit, une princesse n'a pas sa place dans un fait divers, de fait, elle est ici saisie dans un cadre privé. De plus, ce n'est pas le rang de la victime qui élève les duellistes à la dignité d'un genre de récit plus noble mais bien leur rang

⁹⁰⁵ Sur cette distinction terminologique, voir la section A, 2 du préambule de cette seconde partie.

⁹⁰⁶ Voir le commentaire de la série de lettres sur le mariage raté de la Grande Mademoiselle dans Michel Charles *Introduction à l'étude des textes, op. cit.*, p. 248-259 : « Le personnel de l'histoire (la famille royale) impose le modèle tragique ».

inférieur qui déteint sur elle ou plutôt, c'est le mélange des ordres qui s'accorde avec le fait divers. Quant au second obstacle, nous y reviendrons.

Récit bref, clos – contrairement à une série comme les lettres sur le mariage raté de la Grande Mademoiselle ou celles sur le procès Foucquet –, ce chapitre de lettre correspond à la définition du fait divers en termes de complétude et d'unicité telle que la formulait Roland Barthes :

[...] au niveau de la lecture, tout est donné dans un fait divers ; ses circonstances, ses causes, son passé, son issue ; sans durée et sans contexte, il constitue un être immédiat, total, qui ne renvoie, du moins formellement, à rien d'implicite ; c'est en cela qu'il s'apparente à la nouvelle et au conte, et non plus au roman. C'est son immanence qui définit le fait divers⁹⁰⁷.

Concernant la structure et l'information, le compte rendu de Sévigné présente tout ce qui est nécessaire à la lisibilité de l'événement : une présentation des personnages (nom et fonction) et des rapports qu'ils entretiennent, un motif, une chaîne causale. En effet, l'enchaînement est parfaitement mené. Il faut expliquer pourquoi les deux domestiques ont tiré l'épée (défense de l'honneur attaqué de la princesse), mais en amont, il faut aussi justifier le manquement à l'honneur de celle que l'on sert (la jalousie de Duval), de même que la présence simultanée des deux hommes dans la chambre (la princesse a deux amants). Même si Sévigné reconnaît la validité du motif du duel (« quoique le sujet de la noise soit honorable »), il est moins sûr qu'elle juge favorablement le fait que la princesse distribue ses faveurs, qui plus est, à ses serviteurs.

Dans les éléments favorables à l'analyse, c'est ensuite la formule « aventure extraordinaire » qui peut mettre sur la voie, dès lors qu'elle signale une sortie provisoire du cours normal des événements, déjà amorcée par la confusion des ordres, une princesse, un gentilhomme-page et un valet. On a bien affaire à une causalité troublée⁹⁰⁸ : un duel ne blesse généralement pas un tiers, mais un des deux duellistes, quand il ne le tue pas. Une princesse ne met généralement pas sa vie en danger pour ceux qui la servent. Comble de malchance (qui est aussi un ressort de fait divers), il arrive *précisément* ce que la princesse de Condé voulait éviter, à savoir que l'on trouve un mort ou un blessé dans sa chambre. Or, ce n'est pas ce qui intéresse l'épistolière qui ne produit pas de commentaire sur le destin, comme elle le fait par

⁹⁰⁷ Roland Barthes, « Structure du fait divers », *Essais critiques* [1964] dans Roland Barthes, *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Seuil, 2002, t. II 1962-1967, p. 443.

⁹⁰⁸ *Ibid.*, p. 446 : « le fait divers est riche de déviations causales : en vertu de certains stéréotypes, on attend une cause, et c'est une autre qui apparaît ».

exemple lors de la mort de Turenne, classée elle aussi parmi les « événements surprenants⁹⁰⁹ » : « Peut-on douter de la Providence et que le canon qui a choisi de loin M. de Turenne, entre dix hommes qui étaient autour de lui, ne fût chargé depuis une éternité⁹¹⁰ ? » Rien de tel pour la princesse, qui, certes, n'est pas morte – encore moins au combat – mais qui, après tout, aurait pu bénéficier d'une présentation plus empathique, comme dans la lettre de Mme de Montmorency.

Si l'on veut bien se prêter au jeu du parallèle biographique, on aurait même pu s'attendre à une lecture d'identification : Sévigné, quelques années auparavant, est passée tout près du coup d'épée. C'est Valentin Conrart qui dans ses papiers-mémoires consacrés à la Fronde⁹¹¹ raconte une affaire similaire dont la marquise est la protagoniste. En juin 1652, le marquis de Tonquedec, gentilhomme de Bretagne et le duc de Rohan ont failli tous deux tirer l'épée chez elle pour des questions de préséance :

Le mardi 18 juin, Tonquedec étant chez la veuve du marquis de Sévigné, le duc de Rohan y arriva. Tonquedec, qui étoit dans une chaise à bras, au chevet du lit dans la ruelle, se leva à demi, ôta son chapeau et se rassit avant que le duc de Rohan eût un siège, et sans lui offrir sa place. Il n'en témoigna pourtant aucun ressentiment ; mais en sortant il dit à la marquise de Sévigné que si ce n'eût point été chez elle, il eût appris à Tonquedec à se mettre à son devoir⁹¹².

Conscient du lieu dans lequel il se trouve, Rohan qui sait se tenir, s'abstient de tout éclat mais prévient tout de même la marquise. Celle-ci s'empresse alors de prévenir tout incident à venir en promettant à Rohan qu'elle ne recevra plus l'impertinent Breton. Mais une semaine plus tard, Rohan retrouve Tonquedec chez Sévigné et commence alors le ballet des négociations pour empêcher le duel. Après quelques atermoiements et les conseils de personnes extérieures à la querelle, le pire, c'est-à-dire le scandale, est évité. Conrart conclut son récit par la révélation des vrais motifs de cette querelle, mal dissimulés par des questions d'étiquette : « la véritable cause du malentendu du duc de Rohan et de Tonquedec est qu'ils étoient tous deux amoureux de la marquise de Sévigné⁹¹³ ».

⁹⁰⁹ 31 juillet 1675, II, 25.

⁹¹⁰ *Ibid.* Voir aussi la lettre à Bussy-Rabutin du 6 août 1675, II, 33 qui reprend la même lecture providentialiste. Pour le récit de la mort de Turenne, voir la section suivante de ce chapitre.

⁹¹¹ Voir Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, *op. cit.*, p. 440-452.

⁹¹² *Mémoires de Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française suivis des Mémoires du père Berthod*, éd. L.J.N. Monmerqué, Paris, Foucault, « Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France », 1825, t. 48 [réimpr. Genève, Slatkine, 1971], p. 89-90.

⁹¹³ *Ibid.*, p. 92.

Or l'épistolière ne fixe pas son attention sur la princesse de Condé – ni sur Duval d'ailleurs – mais sur Rabutin. Elle saisit cette occasion pour un usage bien particulier : une attaque directe contre celui à qui ce fait divers est adressé.

5. *Privé / Public : la traversée des frontières*

Revenons au second obstacle, laissé en suspens : peut-on parler d'un fait divers quand un des acteurs est un familier de celui à qui on le raconte ? En amont et en aval du récit, Sévigné interpelle son cousin, partie prenante de l'histoire parce qu'il porte le même nom, parce qu'à l'image du duelliste en fuite et de la future princesse en exil, Bussy est à cette époque en disgrâce, suite au scandale de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Dans la guerre épistolaire qui ne cesse de se rejouer entre son cousin et elle⁹¹⁴, Sévigné fait alors feu de tout événement. Au moment du récit, Bussy est en train d'écrire une histoire généalogique. Le début de la lettre du 23 janvier le rappelle : « Voilà mon cousin, tout ce que l'abbé de [Coulanges] sait de notre maison dont vous avez dessein de faire une petite histoire. Je voudrais que vous n'eussiez jamais fait que celle-là⁹¹⁵. » L'allusion est transparente : on oppose une histoire à une autre, une satire à clés, calomnieuse, à une histoire généalogique chargée de transmettre à la postérité la renommée d'une famille. Si, à première lecture, l'histoire de la princesse était sans lien, comme un *excursus* divertissant, son encadrement discursif permet de relire le fait divers comme un nouveau reproche.

Dans l'histoire familiale, la branche cadette est indigne de la branche aînée par emboîtement : Rabutin le page vis-à-vis de Bussy, Bussy vis-à-vis de Marie de Rabutin-Chantal (marquise de Sévigné par son mariage), un cousin vis-à-vis d'un autre cousin, un cousin vis-à-vis de sa cousine. L'indignité vient ici de la non-tenue de son rang, de la non-correspondance entre dignité et réputation. Ce qui relie l'histoire de la princesse et celle de la disgrâce de Bussy, en creux, c'est ce même reproche d'une traversée des espaces, d'une transgression des frontières entre privé et public (si la princesse a des amants, le plus grave c'est que tout le monde le sache ; si Bussy écrit des portraits satiriques, le plus grave, c'est qu'ils soient diffusés). Bussy a manqué aux devoirs attachés à son « "nom" (qui est à la fois *patronyme et renom*)⁹¹⁶ ». Cela étant, et ce n'est pas le moindre paradoxe, le geste narratif de

⁹¹⁴ Dans les lettres précédentes se déploie une série d'attaques, suivie d'un système de défense : Bussy reproche à sa cousine de ne pas lui avoir prêté d'argent (comme Duval à la princesse ?) ; Sévigné, le portrait satirique qu'il a fait d'elle et qui a circulé dans le monde, lui, son absence lorsqu'il était embastillé etc.

⁹¹⁵ Voir *Histoire généalogique de la Maison de Rabutin précédée d'une lettre à Madame de Sévigné par le comte de Bussy, op. cit.*

⁹¹⁶ Georges Forestier et Emmanuel Bury, « XVII^e siècle » dans Jean-Yves Tadié (dir.), *La Littérature française, dynamique et histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2007, 2 vol., t. I, p. 551 : « De fait la culture

Sévigné consistant à faire d'une calomnie un récit avéré ressemble moins à l'*Histoire généalogique* qu'à l'*Histoire amoureuse*. La réserve, la discrétion à l'endroit d'une princesse du sang cadrent assez mal avec le goût de l'actualité scandaleuse.

En somme, si un fait divers est toujours bon à raconter parce qu'il offre à celui qui le raconte le plaisir d'annoncer un inédit extraordinaire, il n'est jamais bon qu'il touche à une personne de son entourage. C'est dans cet intervalle que se situe l'affaire de la princesse de Condé telle que Sévigné la relate à son cousin, comme l'annonçait son double programme de lecture : « qui mériterait de vous être mandée, quand nous n'y aurions pas l'intérêt que nous y avons ». Pour le dire autrement, « si Rabutin n'était pas de votre famille, je vous raconterais un fait divers, mais comme cela touche votre famille, je vous informe d'une nouvelle atteinte faite à notre nom et à notre renommée. » La réponse du berger à la bergère ne se fait pas d'ailleurs pas attendre : « L'aventure de notre cousin n'est ni belle ni laide : la maîtresse lui fait honneur et le rival de la honte⁹¹⁷ ».

Même si Sévigné raconte un événement du passé récent, appris récemment en tout cas, comme les autres contemporains évoqués, certaines traces caractéristiques d'un récit d'actualité sont effacées : pas de source nommée, pas d'incertitudes, pas de promesses de corrections ni de précisions dans une lettre suivante (la lettre n'enclenche pas une série), pas de date (« il y a quelque temps », « un jour »). Reste pourtant la fierté à annoncer – et donc à être au courant de, à savoir – ce qui « fait grand bruit en ce pays-ci » et que, sans doute, le destinataire exilé ignore. Contrairement aux comptes rendus de la *Gazette*, de Patin ou d'Ormesson, l'ordre du récit ne suit pas l'ordre d'éclaircissement des faits. Contrairement à Mme de Montmorency qui faisait de la rivalité amoureuse une calomnie, une exagération motivée par la vengeance, Sévigné transforme la rumeur en explication avérée.

Raconter à quelqu'un un événement de l'actualité dont on ignore le degré d'importance historique ou dont on sait qu'il reste mineur, à l'inverse d'un récit de campagne militaire par exemple, suppose un certain nombre de gestes. Au premier chef, juger l'histoire digne d'intérêt et parier sur celui qu'y prendra le destinataire soit parce qu'elle est inhabituelle et insolite (c'est le fait divers), soit parce qu'elle le concerne directement (c'est la lettre d'admonestation). Le mode d'emploi – et l'appétit – de lecture, installés par la mention de « l'aventure extraordinaire » sont mis en concurrence par les allusions et commentaires en

aristocratique est fondée sur l'histoire, c'est-à-dire à la fois sur la généalogie et sur les hauts faits des ancêtres qui ont fondé le "nom" (qui est à la fois *patronyme* et *renom*) de la lignée ».

⁹¹⁷ Réponse de Bussy-Rabutin du 1^{er} février 1671, I, 149.

amont et en aval. Cet extrait de lettre manifeste ainsi un double usage de l'actualité, à l'image de ses deux lectures possibles : hors-lettre, isolé comme le présenterait un Félix Gaiffe constituant une anthologie, ce récit est la trace d'une actualité révolue, aussitôt oubliée mais encore lisible aujourd'hui parce qu'elle ne nécessite aucun contexte, contrairement à l'information politique notamment. Inséré dans la lettre, ce fait divers adressé – contrairement à la *Gazette* et au journal – transmet une autre information, familiale cette fois : une leçon à tirer quant à l'importance du nom, de la préservation d'une réputation, à sa mise en péril par des traversées risquées entre espace du privé et espace du public.

Quant à la postérité de cette « aventure », ceux qui s'y sont intéressés n'ont pu s'appuyer que sur les sources mentionnées, « les documents concernant cette affaire [ayant] été soigneusement éliminés des archives de la famille Condé⁹¹⁸ ». Pour ce qui est des réécritures fictionnelles, on signalera pour le XIX^e siècle, un drame historique, *La Princesse de Condé à Châteauroux*⁹¹⁹ ; pour le XX^e siècle, le roman-mémoires de l'historien Jean-Christian Petitfils, *La Transparence de l'aube*⁹²⁰. Malgré l'absence d'archives, de nouvelles pièces à conviction, la dimension axiologique et l'entreprise de réhabilitation d'une héroïne de la Fronde, éclipsée par la gloire de la Grande Mademoiselle, ont parfois conduit à de nouvelles inférences, psychologiques, voire psychologisantes, et qui étaient absentes des textes écrits sur le moment. Soit la question est rapidement expédiée : la princesse était folle. C'est ce qu'affirme par exemple Désormeaux dans son *Histoire du Grand Condé* en 1766. Soit on présente la princesse comme une victime, son sort relevant du « martyr de l'Ancien Régime⁹²¹ ». Mlle de Montpensier avait ouvert la voie en insistant sur le « mépris que l'on avoit pour cette pauvre femme [...] si abandonnée qu'elle ne voyoit plus personne⁹²² ». Le prince de Condé aurait ainsi profité de cet incident pour se débarrasser d'une femme qu'il n'aimait pas et le duc d'Enghien son fils, pour récupérer sa fortune : c'est en particulier l'hypothèse du quatrième descendant du Grand Condé qui blâme la conduite de son ancêtre⁹²³ et le parti de Charles Asselineau, biographe de la princesse, qui prend appui sur un couplet répété dans le *Recueil dit de Maurepas* :

« Condé, je ne saurois m'en taire

⁹¹⁸ Bernard Pujot, *Le Grand Condé*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 306.

⁹¹⁹ *La Princesse de Condé à Châteauroux, drame historique en trois actes*, Châteauroux, Ernest Loubatier, 1875. L'auteur est resté anonyme.

⁹²⁰ Jean-Christian Petitfils, *La Transparence de l'aube. Mémoires de Claire-Clémence, princesse de Condé, roman*, Paris, Perrin, 2007.

⁹²¹ *La Princesse de Condé à Châteauroux, op.cit.*, « Avertissement de l'auteur », n.p.

⁹²² *Mémoires de Mlle de Montpensier, petite-fille d'Henri IV*, éd. Adolphe Chéruel, Paris, 1859, t. IV, p. 237.

⁹²³ Louis-Joseph de Bourbon-Condé, *Essai sur la vie du Grand Condé*, 1798.

Tu declares p... ta mère
Pour avoir son dernier écu... »
Là est peut-être tout le secret de l'affaire : la donation⁹²⁴ !

Ne niant pas l'existence de l'incident à l'hôtel de Condé, les différents auteurs attribuent les mêmes motifs aux acteurs que les textes de l'époque – et pour cause, ce sont leurs sources – c'est-à-dire soit l'argent, soit l'amour. Ainsi, dans son roman-mémoires, Jean-Christian Petitfils opte pour la première hypothèse : la narratrice raconte ainsi comment un de ses valets, ivre, s'est introduit dans sa chambre pour réclamer une pension impayée et comment Bussy a volé à son secours.

En revanche, ils minorent tous l'importance du duel, par rapport à l'exil de la princesse à Châteauroux qui a suivi et dont il serait logique de penser qu'il en est la conséquence directe. Ainsi Saint-Simon relie-t-il les deux événements :

Ce Rabutin était ce page *pour lequel* Madame la Princesse fut renfermée à Châteauroux, d'où elle n'est jamais sortie, et où, après tant d'années, elle ignore toujours la mort de Monsieur le Prince son mari, gardée avec autant d'exactitude que jamais jusqu'à la mort par les ordres de Monsieur le Prince son fils⁹²⁵.

Or, justement, les auteurs des XIX^e et XX^e siècles ont rétrospectivement réinterprété le duel comme un alibi, prêtant ainsi au prince de Condé et à son fils de sombres motivations. Ainsi n'ont-ils pas hésité, eux non plus, à chercher « le dessous des cartes », mais leurs cartes avaient changé. Dès lors que la surprise de l'accident était passée, que son issue malheureuse en était connue, il devenait plus intéressant de déplacer le curseur sur la fin de l'enchaînement des actions et de questionner la consécution duel-exil, non plus de reconstituer ce qui conduisit au coup d'épée.

Quand, dans les mois suivants, Sévigné annonce le départ de la princesse pour Châteauroux ou quand elle raconte qu'elle a vu un dénommé Duval partir pour les galères, d'abord, c'est à sa fille qu'elle écrit, non à son cousin. Ensuite elle n'établit aucun lien entre le duel et le sort respectif des protagonistes. Elle ne dit pas pourquoi ni comment ils en sont arrivés là, comme si la séquence était définitivement refermée, véritable îlot réservé à Bussy. Ainsi, même lorsque des années après, elle commente avec lui la réussite de ce fameux cousin « en fuite » devenu respectable en Allemagne, aucun des correspondants ne revient sur cette

⁹²⁴ Tels sont les derniers mots de Charles Asselineau dans sa *Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé*, 1872, « Appendice. », p. 125.

⁹²⁵ Saint-Simon, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 598-599. Nous soulignons.

affaire. Et Sévigné semble n'avoir plus si honte de ce Rabutin « qui s'est battu contre Duval », au contraire, c'est lui qui est devenu cet « autre qui eût bien fait de l'honneur à ses parents s'il avait plu à la destinée » :

[La Providence] veut, par exemple, que notre cousin d'Allemagne soit romanesquement transplanté, et en apparence fort heureux. Nous ne voyons point le dessous des cartes, mais enfin c'est cette Providence qui l'a conduit par des chemins si extraordinaires, et si loin de nous faire deviner la fin du roman, qu'on ne peut en tirer aucune conséquence, ni s'en faire aucun reproche. Il faut donc revenir d'où nous sommes partis, et se < résoudre > sans murmure à tout ce qu'il plaît à Dieu de faire de nous. Je ne sais comme je me suis embarrassée dans ces moralités : j'en veux sortir en vous disant que c'est le marquis de < Villars >, qui est revenu d'Allemagne, qui nous a dit des merveilles de notre cousin⁹²⁶.

Quand l'épistolière n'a plus de leçon à donner à Bussy-Rabutin, « le cousin d'Allemagne » redevient fréquentable, digne même d'un traitement romanesque. À condition cependant de ne pas voir le « dessous des cartes » et de s'en remettre à la Providence. Close sur elle-même et complète, l'intrigue du coup d'épée à l'hôtel de Condé est une séquence singulative, un fait divers auquel Sévigné ne donne pas suite. Elle n'utilise cette « aventure extraordinaire » qu'au moment où elle en a besoin pour tancer son cousin.

Cette vie d'illustre traitée par Sévigné sur un mode peu héroïque pour les besoins de sa cause – contre celle de son cousin – peut, on l'a vu, ressortir au fait divers, mais au prix de quelques obstacles : la princesse est connue avant l'incident, alors qu'en général, le personnel dramatique d'un fait divers n'accède à la notoriété qu'au moment des faits. On voudrait maintenant interroger plus avant le syntagme *fait divers*, en le confrontant à un syntagme d'époque, *histoire tragique*, à propos d'une « petite histoire » racontée par Sévigné qui concerne un anonyme, un « homme infâme », comme l'aurait appelé Michel Foucault.

⁹²⁶ 13 août 1688, III, 346.

14. Versions et interprétations données à l'accident de la princesse de Condé⁹²⁷.

Auteur/Titre /Genre/Date	Version
La <i>Gazette</i> du 17 janvier 1671	1 ^{re} version : tentative d'assassinat par des voleurs 2 ^e version : par son valet de pied Duval 3 ^e version (après interrogatoire de Duval) : PC blessée en s'interposant lors du duel entre Duval et Rabutin dans l'antichambre
Patin, Lettres à Falconet des 14 janvier et 18 mars 1671	1 ^{re} version : tentative d'assassinat par un valet de pied-voleur 2 ^e version : arrestation du coupable, nommé Duval (demande d'argent). Duval condamné aux galères, PC exilée
Lefèvre d'Ormesson, <i>Journal</i> . Rédaction contemporaine	1 ^{re} version le 13 : assassinat dans sa chambre par un valet de pied 2 ^e version le 13 : Duval lui demande de l'argent, refus, Duval tente de l'assassiner 3 ^e version le 15 (après interrogatoire de Duval) : PC blessée en s'interposant lors du duel entre Duval et Rabutin dans l'antichambre 4 ^e version : correction : dans la chambre Duval condamné aux galères (preuves insuffisantes)
Sévigné, Lettres à Bussy et Mme de Grignan des 23 janvier, 6 février et 10 avril 1671	Rivalité amoureuse entre Duval et Rabutin, duel, PC blessée en s'interposant, Duval arrêté, Rabutin en fuite PC exilée, conversation avec Duval lors de son départ pour les galères
Mme de Montmorency, Lettre à Bussy du 25 février 1671	Valet de pied demande pension impayée devant témoin (Rabutin), duel, PC blessée en s'interposant. Calomnies contre PC, exil de PC.
Anonyme, fable, « Le lion, le chat et le chien », <i>Recueil dit de Maurepas</i> .	Rivalité amoureuse entre le « chat » et le « chien » tous deux amants de PC, accident lors d'un duel. Point de vue du lion-Condé
Mlle de Montpensier, <i>Mémoires</i> 1677	Versions concurrentes : ancien valet voleur/demandant argent dans la chambre devant gentilhomme ; PC blessée en s'interposant lors du duel Envoi du valet de pied aux galères et exil de PC
Bussy, note de la lettre à la duchesse de Holstein, épouse de Rabutin lettre du 26.04.1682, note ?	Duel entre Rabutin et Duval, ivre et insolent, dans la chambre, PC blessée en s'interposant Arrestation immédiate de Duval, Rabutin part en Allemagne
Pierre Bayle, <i>Dictionnaire historique et critique</i> , 1697 (1 ^{re})	Coup d'épée d'un domestique, fuite et arrestation du coupable, Clémence de PC envers le coupable
Saint-Simon <i>Mémoires</i>	« Ce Rabutin était ce page pour lequel Madame la Princesse fut renfermée à Châteauroux », fuite, carrière en Allemagne
Désormeaux, <i>Histoire du Grand Condé</i> , 1766	PC était folle
Louis-Joseph de Bourbon-Condé, <i>Essai sur la vie du Grand Condé</i> 1798 (1 ^{re}), 1806	Condé profite de l'occasion pour se débarrasser de sa femme. L'auteur blâme la conduite de son ancêtre
J.J.E.Roy, <i>Histoire du Grand Condé</i> , 1844	Aucune mention
Walckenaer, <i>Mémoires sur Mme de Sévigné</i> , 1845	Version du voleur diffusée dans le public « pour sauver l'honneur de cette princesse ». PC responsable du duel (la preuve : déjà responsable d'un duel entre marquis de Cessac et Coligny pendant la Fronde, sources alléguées : <i>Mémoires</i> de Coligny-Saligny, de Lenet, lettre de Sévigné du 3.07.1655)

⁹²⁷ On a abrégé la Princesse de Condé en PC. Les parties grisées indiquent les réécritures fictionnelles.

Charles Asselineau, <i>Les Émaux de Petitot...</i> , 1862	Duel entre « deux officiers de sa maison », PC blessée en s'interposant puis exilée
Lord Mahon, <i>Life of Louis, prince of Condé, surnamed the Great</i> , 1843	Défense de la vertu de PC Le frère de Duval vient réclamer de l'argent et devant son refus la blesse de 3 coups, le page vient à son secours après. Version de l'accident inventée par la princesse pour épargner le coupable (source alléguée : correspondance secrète, du 16.01 au 24.02.1671)
Charles Asselineau, <i>Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé...</i> 1872	Affection maternelle de PC pour Rabutin « badinage innocent de Chérubin chez la comtesse Almaviva » Prétexte à exil et récupération de sa fortune (responsabilité de Condé et Enghien).
<i>La Princesse de Condé à Châteauroux, drame historique en trois actes</i> 1875	« martyre de l'ancien régime » (Avertissement de l'auteur) Affection maternelle de PC pour Rabutin. Acte I Le duel, Acte II La lettre de cachet, Acte III Le Château-Raoul
Homberg et Jouselin, <i>La Femme du Grand Condé</i> 1905	Défense de PC, insiste sur le mystère. Prétexte à exil et récupération de sa fortune
Mongrédien, <i>Le Grand Condé</i> 1959	« règlement de comptes entre les deux galants », Duval et Rabutin
Pujo, <i>Le Grand Condé</i> 1995	Rapporte les deux versions principales : rivalité amoureuse/affaire d'argent, impossibilité de trancher (archives de la famille Condé éliminées) Réaction disproportionnée du prince
Béguin, <i>Les Princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes...</i> , 1999.	PC « qui aurait été blessée en tentant de séparer deux domestiques qui se disputaient ses faveurs », prétexte à « dépeuplement »
Petitfils, <i>La Transparence de l'aube. Mémoires de Claire-Clémence, princesse de Condé</i> , roman-mémoires, 2007.	Version de PC (récit à la 1 ^{re} personne) : valet Duval, ivre, chassé par Condé, revient par surprise dans sa chambre réclamer le paiement d'une pension impayée. Bussy entre pour porter secours, duel, Duval la blesse de 2 coups, Fuite, interrogatoire, mensonge sur le lieu (antichambre au lieu de chambre) Rapporte la rumeur d'assassinat par des voleurs

B. UNE « PETITE HISTOIRE » DE SEVIGNE : HISTOIRE TRAGIQUE OU FAIT DIVERS ?

Lorsque le philosophe voulut rassembler un corpus des récits de vie de personnes inconnues, recueillis dans les archives de l'enfermement de l'Hôpital général et de la Bastille, il fit précéder son anthologie d'une préface intitulée « La vie des hommes infâmes ». Il y explique son projet :

C'est une anthologie d'existences. Des vies de quelques lignes ou de quelques pages, des malheurs et des aventures sans nombre, ramassés en une poignée de mots. Des *exempla*, mais – à la différence de ceux que les sages recueillaient au cours de leurs lectures – ce sont des exemples qui portent moins de leçons à méditer que de brefs effets dont la force s'éteint presque aussitôt. Le terme de « nouvelle » me conviendrait assez pour les désigner, par la double référence qu'il indique : à la rapidité du récit et à la réalité des événements rapportés ; car tel est dans ces textes le resserrement de choses dites qu'on ne sait pas si l'intensité qui les traverse tient plus à l'éclat des mots ou à la violence des faits

qui se bousculent en eux. Des vies singulières, devenues, par je ne sais quels hasards, d'étranges poèmes, voilà ce que j'ai voulu rassembler en une sorte d'herbier⁹²⁸.

« Brefs effets », « éclats des mots », « violence des faits » : les récits sévignéens concernant des individus anonymes, désignés par un nom de métier, une fonction sociale (on a déjà évoqué « l'abbé roué ») et pris dans des aventures étonnantes qui peuvent susciter l'effroi ou la compassion, correspondent assez bien à celles que Foucault a collectionnées dans son « herbier » qui s'étend de 1660 à 1760. Seul un élément distingue les récits de Sévigné de ceux sélectionnés par Foucault dans les archives. Dans la suite de la préface, il expose en effet les critères qu'il a fixés pour choisir les histoires :

- qu'il s'agisse de personnages ayant existé réellement ;
- que ces existences aient été à la fois obscures et infortunées ;
- qu'elles soient racontées en quelques pages ou mieux quelques phrases, aussi brèves que possible
- que ces récits ne constituent pas simplement des anecdotes étranges ou pathétiques, mais que d'une manière ou d'une autre (parce que c'étaient des plaintes, des dénonciations, des ordres ou des rapports) ils aient fait partie réellement de l'histoire minuscule de ces existences, de leur malheur, de leur rage ou de leur incertaine folie ;
- et que du choc de ces morts et de ces vies naisse pour nous encore un certain effet mêlé de beauté et d'effroi⁹²⁹.

Précisément parce que c'est une marquise qui la raconte, à distance, Foucault n'aurait donc pas retenu l'histoire de ce passementier assassin pourtant « doté d'aucunes de ces grandeurs qui sont établies et reconnues – celles de la naissance, de la fortune, de la sainteté, de l'héroïsme ou du génie⁹³⁰ », tout au plus la version institutionnelle consignée au Châtelet. Voici le récit de Sévigné :

Voici une petite histoire qui s'est passée il y a trois jours. Un pauvre passementier⁹³¹, dans ce faubourg Saint-Marceau, était taxé à dix écus pour un impôt sur les maîtrises. Il ne les avait pas. On le presse et le represse. Il demande du temps ; on le lui refuse. On prend son pauvre lit et sa pauvre écuelle. Quand il se vit en cet état, la rage s'empara de son cœur ; il coupa la gorge à trois enfants qui étaient dans sa chambre. Sa femme sauva le quatrième et s'enfuit. Le pauvre homme est au Châtelet ; il sera pendu dans un jour ou deux. Il dit que tout son déplaisir, c'est de n'avoir pas tué sa femme et l'enfant qu'elle a

⁹²⁸ Michel Foucault, « La vie des hommes infâmes », *Les Cahiers du chemin*, n° 29, 15 janvier 1677, réédité dans *Dits et écrits*, éd. Daniel Defert et François Ewald, Paris, Gallimard, coll. « NRF », 1994, t. III, 1976-1979, p. 237.

⁹²⁹ *Ibid.*, p. 239.

⁹³⁰ *Ibid.*, p. 240.

⁹³¹ Le dictionnaire Richelet, à l'article « passementier », propose deux exemples d'usage, qui entre en résonance particulière avec cette « petite histoire » : « Passementier, s.m. C'est celui qu'on appelle ordinairement Rubanier & qui fait de toutes sortes de rubans & de passemens. [*Il est maître passementier. Les passementiers sont presque aujourd'hui tous pauvres.*] ».

sauvé. Songez que cela est vrai comme si vous l'aviez vu, et que depuis le siège de Jérusalem, il ne s'est point vu une telle fureur⁹³².

Comme dans le cas précédent, la séquence narrative est parfaitement encadrée, en amont par le présentatif « voici », en aval par le retour au discours sous la forme d'un impératif (« Songez ») qui invite la destinataire à prêter foi à ce récit et à le rattacher à une histoire ancienne, celle du siège de Jérusalem, raconté par Flavius Josèphe dans *La Guerre des juifs*, ouvrage que lisent assidûment les deux correspondantes, dans la traduction d'Arnaud d'Andilly. On voudrait poser plusieurs questions à cette « petite histoire ».

1. de quel type de récit relève-t-elle ? Constance Cagnat l'a rapprochée du genre « histoire tragique », encore en vogue éditoriale à l'époque de Sévigné. On essaiera en particulier de comparer les bénéfiques heuristiques de cette attribution, en regard d'une autre, celle du fait divers. *Histoire tragique* et *fait divers* sont-ils deux syntagmes équivalents, l'un d'époque, l'autre anachronique ? L'alternative suggérée par le titre de cette section ne signifie pas (tout à fait) qu'il faille se prononcer, ni qu'un texte doive appartenir à un (seul genre). On se place ici davantage dans la perspective proposée par Jean-Michel Adam et Ute Heidmann :

Les noms de genres – « conte », « Märchen », « histoire tragique », « fait divers », « épopée », etc. – fonctionnent comme des étiquettes d'appartenance et ont tendance à réduire un énoncé à une seule catégorie ou famille de textes. La généricité permet de penser la participation d'un texte à plusieurs genres⁹³³.

2. quel rôle peut jouer la référence à Flavius Josèphe, une autorité ? Permet-elle un anoblissement, l'élévation de ce passementier anonyme au rang de personnage tragique ? On comparera cette hésitation à une autre, relevée par Carlo Ginzburg et Nathalie Zemon Davis à propos de l'histoire d'Arnaud du Tilh, le faux Martin Guerre, condamné à mort pour avoir pris la place d'un autre. Ceux qui consignèrent le procès de cette imposture hésitèrent à parler de tragédie pour ce « gentil rustre »⁹³⁴.

⁹³² 31 juillet 1675, II, 25.

⁹³³ Jean-Michel Adam, Ute Heidmann, « Six propositions pour l'étude de la généricité », *La Licorne*, « Le savoir des genres », dir. Raphaël Baroni, Marielle Macé, Rennes, P.U.R., 2006, p. 25. Cette proposition s'appuie sur une déclaration de Jacques Derrida, « La loi du genre », *Parages*, Paris, Galilée, coll. « La philosophie en effet », 1986, p. 264 : « un texte ne saurait appartenir à aucun genre. Tout texte *participe* d'un ou de plusieurs genres, il n'y a pas de texte sans genre, il y a toujours du genre et des genres mais cette participation n'est jamais une appartenance. »

⁹³⁴ Voir Nathalie Zemon Davis, *Le Retour de Martin Guerre* [1982], préf. Carlo Ginzburg, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2008.

3. quel rapport entretient-elle avec le reste de la lettre ? Quel est son degré d'autonomie ? On verra notamment qu'elle précède l'annonce de la mort de Turenne, qualifiée d' « histoire tragique » à mettre au compte des « événements surprenants⁹³⁵ ». Peut-on parler d'une histoire double, à deux faces (triple homicide d'un inconnu et mort glorieuse d'un Grand ?

À partir d'une mise en relation avec d'autres textes qui entretiennent entre eux comme des airs de famille (Flavius Josèphe déjà cité plus haut, Jean-Pierre Camus, Marguerite Duras), on voudrait analyser les différentes appellations – et donc attributions génériques – possibles pour ce récit.

1. Le genre éditorial des « Histoires tragiques »

Constance Cagnat suggère que Sévigné « subit la pression de certains modèles littéraires dont sa culture l'a rendue familière⁹³⁶ ». Parmi ces modèles, elle propose d'inclure celui de l'Histoire tragique⁹³⁷. Cette appellation renvoie à des recueils d'histoires publiés au XVI^e et XVII^e siècle. On date son apparition de la publication en 1559, du livre de Pierre Boaistuau, *Histoires tragiques extraictes des œuvres Italiennes de Bandel, & mises en nostre langue François*. Cet ouvrage marque le début d'une vogue éditoriale illustrée par des auteurs comme François de Belleforest, François de Rosset et Jean-Pierre Camus, l'évêque de Belley. Même si la publication de nouveaux recueils s'essouffle dans la première moitié du siècle, de nombreuses rééditions s'échelonnent tout au long de la seconde.

Les historiens du genre considèrent qu'il a émergé au croisement de plusieurs traditions : les traditions italienne et espagnole de la nouvelle (genre littéraire) et la tradition éditoriale de ce qu'on appelait les *occasionnels*, c'est-à-dire des feuillets imprimés relatant les faits notoires en matières politique et militaire, publiés selon les aléas de l'actualité. Ces bulletins d'information sans périodicité se spécialisaient parfois dans le traitement d'histoires

⁹³⁵ 31 juillet 1675, II, 25.

⁹³⁶ Constance Cagnat, « Les histoires tragiques de Mme de Sévigné », *XVII^e siècle*, n° 175, 1992, p. 219. Voir aussi la sous-partie « la pression d'un genre littéraire » dans le chapitre « Les histoires tragiques de Mme de Sévigné » dans Constance Cagnat, *La Mort classique. Écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 415 et suivantes.

⁹³⁷ Désormais, quand il s'agira du genre, on emploiera la majuscule pour *Histoire tragique* ; on réservera la minuscule pour le cas où le syntagme renvoie à un énoncé de Sévigné.

extraordinaires, inhabituelles, et dans ce cas, sont appelés *canards*⁹³⁸. À titre de comparaison avec l'histoire du passementier assassin, on pourrait citer en exemple le canard reproduit dans l'anthologie de Maurice Lever qui relate, certes avec un personnel dramatique différent, une même intrigue – l'extrême pauvreté conduisant à l'homicide, qui, lui-même, entraîne la condamnation à mort – :

Histoire sanguinaire, cruelle et émerveillable, d'une femme de Cahors en Quercy près Montauban, qui désespérée pour le mauvais gouvernement et ménage de son mari, et pour ne pouvoir apaiser la famine insupportable de sa famille, massacra inhumainement ses deux petits enfants, et consécutivement son dit mari, pour lesquels meurtres elle fut exécutée à mort par ordonnance de justice le cinquième jour de février 1583 dernier passé. Avec la remontrance qu'elle fit publiquement au dernier supplice sur le devoir des hommes mariés envers leurs femmes et enfants⁹³⁹.

Roger Chartier a pu montrer, à partir d'un autre occasionnel relatant l'histoire d'une « pendue miraculeusement sauvée », les usages que les lecteurs pouvaient faire de ces imprimés. En fonction des choix éditoriaux, des réécritures proposées par les imprimeurs, cette histoire relevait soit de l'*exemplum* illustrant la nécessité du culte de la Vierge, soit de l'hagiographie, la biographie de la miraculée étant traitée sur le mode de la Vie de saint⁹⁴⁰. On retiendra surtout de ces propositions l'importance de l'hybridation des récits, les différents usages possibles d'un même matériau événementiel. Encadrée par un important discours moral, l'Histoire tragique est la plupart présentée comme une histoire vraie, nouvelle, illustrant une vérité de la foi. Thierry Pech propose six critères pour identifier l'Histoire tragique⁹⁴¹ :

⁹³⁸ Voir Maurice Lever, « De l'information à la nouvelle : les canards et les *Histoires tragiques* de Rosset », *R.H.L.F.*, juillet-août 1979, p. 577-593. Gabriel-André Perouse, « Sur l'intitulation des recueils de narrations brèves, en France, au temps de la Renaissance », dans *Narrations brèves : mélanges de littérature ancienne offerts à Krystyna Kasprzyk*, Genève, Droz, 1993, p. 137-145. Sergio Poli, *Storia di storie : considerazioni sull'evoluzione della storia tragica in Francia dalla fine delle guerre civili alla morte di Luigi XIII*, Albano Terme, Piovan, 1985 ; *id.*, *Histoire(s) tragique(s) : anthologie-typologie d'un genre littéraire*, Fasano, Schena, Paris, Nizet, 1991. Dietmar Rieger, « "Histoire de loi" – "Histoire tragique". Authenticité et structure de genre chez François de Rosset », *XVII^e siècle*, octobre 1994, n° 3, p. 461-477. Jean-Pierre Seguin, *L'Information en France avant le périodique : 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964. Sozzi L., *L'« Histoire tragique » nella seconda metà del cinquecento francese*, Turin, Genesi Editrice, 1991. Vincent Combe, « Histoire tragiques et "canards sanglants" : genre et structure du récit bref épouvantable en France à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle », thèse sous la direction d'Éliane Kotler, Université de Nice Sophia Antipolis, 5 novembre 2011, URL : http://hal-unice.archives-ouvertes.fr/docs/00/64/33/07/PDF/THESE_pdf.pdf [dernière consultation le 10 septembre 2012].

⁹³⁹ Maurice Lever, *Canards sanglants : naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 78-86.

⁹⁴⁰ Roger Chartier, « La pendue miraculeusement sauvée. Étude d'un occasionnel » dans Roger Chartier (dir.), *Les Usages de l'imprimé*, Paris, Fayard, 1987, p. 83-127.

⁹⁴¹ Thierry Pech, *Contre le crime : droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques, 1559-1644*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 41-44.

1) récit bref, elle appartient à la famille de la nouvelle. Elle en a les caractéristiques : nouveauté affichée du cas raconté, personnel dramatique en petit nombre, isochronie et simplicité de l'histoire.

2) le dénouement est toujours funeste. En cela, elle se rapproche de la tragédie.

3) elle s'oppose aux formes comiques du récit bref telles que les fabliaux par exemple. Une identification y est rendue possible, notamment en raison du choix du rang social des personnages :

Le choix des personnages y contribue : ce dont on pouvait sourire dans les fabliaux violents parce qu'il s'agissait de simples gens, prend un caractère de gravité beaucoup plus évident lorsqu'il s'agit de belles dames et d'excellents gentilshommes. Toutefois ce personnel évolue et se diversifie à mesure que l'on avance dans le temps. En effet, même si la représentation de la noblesse demeure majoritaire, encore faut-il distinguer entre les princes du sang, les robins de première ou de seconde génération et les *hidalgos* désargentés des campagnes les plus reculées⁹⁴².

On verra que ce n'est pas toujours le cas, en particulier pour l'histoire qui nous intéresse et que, d'une certaine manière, ce nouveau genre éditorial a aussi contribué à élever à la dignité tragique des personnages généralement cantonnés à l'univers comique. Ainsi, dans le recueil qui est considéré comme la dernière création du genre, les *Histoire tragiques de nôtre temps, arrivées en Hollande*, Jean Nicolas de Parival écrit dans son épître dédicatoire :

Ces actions tragiques ont esté perpetrées par des hommes & sur des gens de moyenne & basse condition, pour la plus grande partie ; mais elles nous doivent aussi bien, voire plus tôt emouvoir, que celles qui arrivent, à des Rois, Princes, & grands Potentats⁹⁴³.

4) la structure est généralement tripartite⁹⁴⁴. C'est aussi le cas pour la « femme de Cahors en Quercy », on l'a vu, qui obéit au même schéma que celui du passementier assassin : extrême pauvreté, homicide, condamnation à mort.

⁹⁴² *Ibid.*, p. 43.

⁹⁴³ Jean Nicolas de Parival, *Histoires tragiques de nôtre temps, arrivées en Hollande* [1656], à Leiden, chez Salomon Vaguenauer, 2^e éd., 1663, épître dédicatoire « à Madame la baronnesse de Jehay, de Merode, &c. Dame de Gorcy, Cuissigny, Viller devant Orval, Aunoy, &c. », n.p.

5) la thématique est assez réduite et concerne principalement la misère des hommes. On ajoutera, au vu des autres travaux sur l'Histoire tragique, que les histoires rassemblées dans ces recueils s'accompagnent d'un discours d'escorte religieux qui les rapproche de l'*exemplum*⁹⁴⁵.

6) la nouvelle est inscrite au sein d'un recueil d'histoires analogues.

Les Histoires tragiques sont d'abord un pluriel, qui désigne un genre éditorial, un type de recueil. Parler d'*histoire tragique* au singulier, c'est déjà traiter une partie et non un tout, isoler un exemplaire d'une série. De même, *fait divers* est, au départ, littéralement un non-sens au singulier, même si l'usage au singulier a existé dès son apparition. Ces deux syntagmes ont en commun d'être devenus des noms de types de récit, mais qu'on peut employer sans référence à un genre (à l'inverse du mot *sonnet* par exemple). Les choses se compliquent encore davantage quand on sait que les critiques qui travaillent sur ce corpus d'imprimés intitulés *Histoires tragiques* ont tendance à employer le terme *fait divers* pour désigner le contenu raconté par l'Histoire tragique. *Fait divers* désigne pour eux l'histoire et l'*Histoire tragique* le récit. La confusion est d'autant plus grande que bien souvent l'Histoire tragique est considérée comme une ancêtre du fait divers, comme sa « préhistoire⁹⁴⁶ ».

2. Une histoire de « fureur »

Après cette présentation de ce qu'on appelle *Histoire tragique* comme genre en histoire littéraire, revenons à l'article de Constance Cagnat. L'auteur commence par relever onze occurrences de la formule dans la correspondance⁹⁴⁷. Si le syntagme apparaît

⁹⁴⁴ Voir en particulier la définition de Sergio Poli dans son article, « Autour de Rosset et de Camus : l'histoire tragique ou le bonheur impossible », *Littératures classiques*, n° 15, octobre 1991, p. 33 : « une histoire de loi reposant sur les trois piliers obligatoires et successifs de l'interdiction, de la transgression et de la punition, où il n'est question que de coupables et de l'inévitable sanction qui les frappe. ». Pour la structure de ces histoires, on peut aussi se reporter à Anne de Vaucher Gravili, *Le Schéma narratif de l'histoire tragique en France au XVII^e siècle*, Venise, Cafoscarina, 1981 ; *ead.*, *Loi et transgression : les histoires tragiques au XVII^e siècle*, Lecce, Università degli Studi di Venezia, 1982 ; E. Boggio Quallio, « La structure de la nouvelle tragique de Jacques Yver à Jean-Pierre Camus » dans Jean Lafond, André Stegmann (dir.), *L'Automne de la Renaissance 1580-1630*, 22^e colloque international d'études humanistes, Tours, 2-13 juillet 1979, Paris, Vrin, 1981, p. 209-218.

⁹⁴⁵ Joël Zufferey, *Le Discours fictionnel. Autour des nouvelles de Jean-Pierre Camus*, Peeters, Louvain, Paris, Dudley, MA, 2006, Chap. 7 « La nouvelle et la question du genre », p. 101-136 ; Chap. 8 « Histoire tragique et dévotion civile », p. 137-170.

⁹⁴⁶ Annick Dubied, *Les Dits et les scènes du fait divers*, op. cit., p. 19.

⁹⁴⁷ En voici la liste : « des histoires tragiques de ceux qui se sont hasardés », 16 janvier 1671, I, 146 ; « histoires tragiques », 8 avril 1671, I, 211 ; « l'histoire tragique », 27 mai 1672, I, 519 ; « une histoire tragique de Livry », 30 mai 1672, I, 522 ; « cette histoire tragique », 31 juillet 1675, II, 25 ; « des histoires tragiques », 13 novembre 1675, II, 158 ; « toutes vos histoires tragiques », 28 mars 1676, II, 260 ; « nos histoires tragiques », 13 mars 1680, II, 871 ; « l'histoire tragique du P. Païen », 28 juillet 1680, II, 1028 ; « des histoires tragiques », 15 novembre 1684, III, 158 ; « l'histoire tragique et surprenante », 1^{er} janvier 1690, III, 792.

effectivement, il ne va pas de soi qu'il renvoie au genre. En effet, la locution n'est pas toujours figée dans cet ordre. L'adjectif est parfois antéposé :

1. On conte aussi cette *tragique histoire* à Mme de Lafayette, qui me l'a répétée avec plaisir et qui me prie de vous mander si vous êtes encore bien en colère contre elle⁹⁴⁸.
2. Toujours la suite, je vous prie, ma bonne, de cette *tragique histoire*⁹⁴⁹.

Le substantif peut en outre être assorti de deux adjectifs en colocation : « histoire tragique et surprenante⁹⁵⁰ » ou « histoire sainte et tragique ». Il y a encore des cas où l'adjectif est modélisé par un adverbe : « une histoire bien tragique⁹⁵¹ ». Enfin, Sévigné a aussi recours à une série de parasyonymes pour désigner des histoires de même nature : « histoire lamentable⁹⁵² », « horrible histoire », etc.

Or, pour Constance Cagnat, ce « recours si aisé à l'expression “histoire tragique” » est une preuve « qu'il faut [l'] entendre comme une référence directe à un genre littéraire constitué depuis plus d'un siècle autour de règles spécifiques⁹⁵³ ». Pour donner un autre exemple, dans le *Dictionnaire de l'Académie Française* de 1694, la formule apparaît au sein d'une énumération, qui ferait penser qu'elle ne renvoie pas au genre :

Il se dit aussi du récit de toute sorte d'aventure particulière. *Je veux vous conter, vous faire une petite histoire, une plaisante histoire, une histoire grotesque, une histoire facétieuse, une histoire tragique, une histoire mémorable.*

Affirmer que cette formule renvoie nécessairement au genre relève déjà d'une interprétation, que Constance Cagnat justifie de plusieurs manières :

1) par une adéquation entre le mot et la chose : les onze occurrences concernent des histoires qui partagent un certain nombre de traits thématiques, en particulier la violence et l'issue funeste (un des critères, on s'en rappelle, retenus par Thierry Pech). Toutes les histoires auxquelles renvoie Sévigné par cette formule se ressemblent et traitent soit des désordres de l'amour, soit de morts singulières.

⁹⁴⁸ 5 août 1684, à Charles de Sévigné, de Paris, III, 132. Nous soulignons.

⁹⁴⁹ 15 mars 1690, des Rochers, III, 850. Nous soulignons.

⁹⁵⁰ 1^{er} janvier 1690, III, 792 et 19 novembre 1688, de Paris, III, 401 : « Je veux suivre, ma chère bonne, *l'histoire sainte et tragique* du pauvre Saint-Aubin. Mercredi dernier, aussitôt que je vous eus écrit, on me vint dire qu'il était fort mal, qu'il avait reçu l'extrême onction ». Nous soulignons.

⁹⁵¹ 24 janvier 1680, de Paris, II, 810 : « Voici une *histoire bien tragique*. Cette pauvre Bartillat est devenue passionnée, pour ses péchés passés, de l'insensible Caderousse ». Nous soulignons.

⁹⁵² 4 mars 1689, de Paris, III, 532 : « Nous avons transi de *l'horrible histoire* de ce pendu. Quelle affreuse mort ! » ; 3 novembre 1675, II, 149 : « Si vous m'envoyez le roman de votre Premier Président, je vous enverrai, en récompense, *l'histoire lamentable* avec la chanson du violon qui fut roué à Rennes ». Nous soulignons.

⁹⁵³ Constance Cagnat, « Les histoires tragiques de Mme de Sévigné », art. cit., p. 222.

2) par une spéculation biographique :

car Mme de Sévigné n'a pu ignorer ce genre d'écrits : même si sa correspondance ne contient aucune référence à ce type de lecture, son goût avoué pour les romans (dont les histoires tragiques constituent comme un sous-genre), et plus encore sa curiosité pour tout ce qui sort de l'ordinaire, l'ont nécessairement conduite aux histoires tragiques⁹⁵⁴.

Même si cette supposition ne s'appuie sur aucune preuve textuelle, seulement sur un raisonnement analogique fondé sur le goût sévignéen des romans (on pourrait d'ailleurs contester l'intégration de l'Histoire tragique à l'archi-genre du roman), elle n'est pas invraisemblable. On voudrait seulement nuancer ici son caractère nécessaire (« n'a pu ignorer », « nécessairement »), non pas contester la pertinence de la mise en rapport. Entre le constat d'un emploi par Sévigné et la reconnaissance d'un genre, il y a un saut herméneutique qu'il faudrait reconnaître pour ce dont il relève : une intuition générique, un phénomène de reconnaissance propre à tout lecteur⁹⁵⁵.

3) par le contexte dans lequel l'expression est employée : « sur les onze occurrences de l'expression, cinq au moins s'inscrivent dans un contexte de compétition littéraire entre Sévigné et sa fille⁹⁵⁶ ». La locution – dès lors nom de genre – serait alors un signal d'entrée dans une situation d'émulation narrative, où chaque correspondant se propose de raconter une histoire « à la manière de », de s'essayer à la pratique d'un genre que le destinataire est capable d'identifier et donc de lire à l'aune de ses modèles fictionnels.

Après le relevé des occurrences, Constance Cagnat s'arrête sur l'histoire du passementier assassin qu'elle relie à une histoire tragique de Jean-Pierre Camus, « La fureur brutale » qui figure dans son recueil *Les Événements singuliers* :

Adam s'en retournant s'alloit esgarant en ses pensees, dans lesquelles il se perdoit comme dans un labyrinthe, & se voyant par sa faute reduit à une extreme pauvreté, le diable lui ietta un tel desespoir dans le cœur, qu'il resolut de finir par un licol sa miserable vie. Sur ceste mortelle determination il entre chez lui, avec des yeux hagards & un visage affreux. Il cherche de tous costez un cloud & une corde, quand une petite fille luy demande : Mon pere que cherchez vous ? Il la regarda de travers sans lui respondre, & passant dans le poëslé, il rencontre un petit fils qui lui demande du pain. La pitié qu'il eut de ceste demande lui renouvela sa playe, & le rendit impitoyable. Apporte moi un couteau (lui dit-il) & ie t'en donnerai pour toute ta vie. La fillette qui crût que ce fust cela qu'il cherchast, & qui pressee de la faim desiroit à manger aussi bien que son frere, court à luy & luy en

⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 221-22.

⁹⁵⁵ Sur l'intuition générique, voir Dominique Vaugeois, « Un genre est un genre parce que c'est un genre. Réflexion sur les critères minimaux du genre littéraire », *La Licorne*, « Le Savoir des genres », *op. cit.*, p. 216-217.

⁹⁵⁶ Constance Cagnat, « Les histoires tragiques de Mme de Sévigné », *art. cit.*, p. 223.

met un entre les mains, duquel, saisi d'une rage diabolique & desnaturee, il l'esgorgea sur le champ, comme aussi celui qui lui avoit demandé du pain. Et non content de ce massacre, il en fit autant à un innocent qui dormoit paisiblement dans le berceau.

La femme qui de loin l'avoit veu revenir de la ville, curieuse de sçavoir s'il avoit eu de l'argent du Maistre pour subvenir à leurs necessitez, arrive comme il achevoit ceste sanglante boucherie. Elle commence à crier de douleur & d'estonnement : mais ce tygre se ruant sur elle luy coupa en mesme temps la gorge & la parole. Le garçon qui accompagnoit sa mere s'enfuit à ce spectacle, & bien lui prit de sauver sa vie à la course : car ce brutal l'alloit encore sacrifier à sa fureur. Lequel n'ayant plus d'autre victime à y immoler que soy-mesme, se plonge le mesme couteau dans le sein, dequoy il ne mourut pas soudainement, Dieu peut-estre luy reservant un filet de vie pour declarer les particularitez de son mal-heur.

Le garçon fuyant donna aussi tost l'avis au village de ces assassinats. A ceste allarme chacun accourt, où l'on trouva ce miserable veautré dans son sang, palpitant encore & donnant de legers signes de vie. Sa playe bandee on tira encore de lui l'eclaircissement du fait que ie viens de deduire. Et quoy qu'on l'exhortast de penser à Dieu, il mourut en des desesperois & en des blasphemes, dont i'ay horreur de souiller ces pages.

Miroir terrible de la pernicieuse mort des pecheurs, finissans dans l'impenitence, la iuste providence permettant que ceux-là en mourant s'oublent eux mesmes, qui ont mis en leur vie la salutaire crainte de Dieu en oubli. Mais ce qui est de plus remarquable, est de voir en quels abysmes de desesperoir & d'abomination conduit ce Cerbere à trois gosiers, le blaspheme, le ieu, & l'yvrognerie. Trois vices execrables, & qui alienent le corps & l'esprit du train de la vertu & de la raison, & rendent l'homme tout à fait indigne des voyes & misericordes eternelles⁹⁵⁷.

Ce rapprochement est fondé sur une parenté thématique évidente et localement sur une identité lexicale, le récit de Sévigné se concluant sur la « fureur » qui constitue une partie du titre choisi par Camus. Pourtant, on l'indiquait brièvement en introduction, la formule « histoire tragique » ne s'applique pas à l'histoire du passementier assassin, mais à la mort de Turenne (ce que d'ailleurs Constance Cagnat ne nie pas) :

Peut-on douter de la Providence et que le canon qui a choisi de loin M. de Turenne, entre dix hommes qui étaient autour de lui, ne fût chargé depuis une éternité ? Je m'en vais rendre cette histoire tragique à M. de Grignan pour celle de Touloun ; plutôt à Dieu qu'elles fussent égales⁹⁵⁸ !

La lecture du récit comme Histoire tragique ne peut pas tout à fait s'autoriser du vocabulaire sévignéen, puisque l'épistolière applique la locution à la mort de Turenne, non aux homicides du passementier. D'ailleurs, on pourrait aussi repérer des Histoires tragiques, même lorsque Sévigné n'emploie pas la locution exacte : en droit, la reconnaissance générique pourrait s'appliquer à des cas où la formule n'est pas employée. En fait, c'est ce que fait Constance

⁹⁵⁷ Jean-Pierre Camus, « La Fureur Brutale. EVENEMENT XV », *Les Evenemens singuliers* [1628], éd. Max Vernet, Paris, Classiques Garnier, 2010, Livre IV, p. 757-758.

⁹⁵⁸ 31 juillet 1675, II, 25.

Cagnat : « si le récit de Mme de Sévigné n'est pas explicitement qualifié d'histoire tragique, il est clair que la ressemblance avec le genre la frappe⁹⁵⁹ ».

Il y a en effet des points communs entre l'histoire de Camus et celle de Sévigné : un air de famille formel (la brièveté), thématique (scénario en trois temps, dénouement tragique), discursif aussi. Comme les narrateurs d'Histoires tragiques, Sévigné insiste sur la dimension factuelle (« songez que cela est vrai comme si vous l'aviez vu ») et sur le caractère récent de l'événement, sur sa nouveauté (« qui s'est passée il y a trois jours »), donc sur la proximité entre l'histoire et son récit.

Mais il manque un discours édifiant, le plus souvent absent de la correspondance ou alors détourné, de façon ironique. En effet, l'histoire de Camus se clôt sur tout un paragraphe réservé à la leçon de l'*exemplum* et préparé en particulier par les deux références au diable (« le diable lui ietta un tel desespoïr dans le cœur », « rage diabolique & desnaturée ») :

Miroir terrible de la pernicieuse mort des pecheurs, finissans dans l'impenitence, la iuste providence permettant que ceux-là en mourant s'oublient eux mesmes, qui ont mis en leur vie la salutaire crainte de Dieu en oubli. Mais ce qui est de plus remarquable, est de voir en quels abysmes de desespoir & d'abomination conduit ce Cerbere à trois gosiers, le blaspheme, le ieu, & l'yvrognerie. Trois vices execrables, & qui alienent le corps & l'esprit du train de la vertu & de la raison, & rendent l'homme tout à fait indigne des voyes & misericordes eternelles⁹⁶⁰.

« Miroir », cette histoire est l'occasion d'une mise en garde contre une série de vices (blasphème, jeu et alcoolisme). Camus, qui a repris cette histoire à un recueil de Simon Goulart⁹⁶¹, le *Trésor d'histoires admirables et mémorables*, a choisi de décontextualiser son récit pour lui donner un caractère plus universel. Ainsi l'Adam Stekman de l'histoire d'origine, n'est-il plus qu'Adam et l'histoire n'est plus datée ni située alors que Goulart la place « en l'an mil cinq cens cinquante [...] au pays d'Alsace⁹⁶² ». L'histoire n'est pas non plus suivie d'un prêche et se termine brutalement sur l'exécution du personnage : « Le parricide est empoigné, tenaillé, et roué vif⁹⁶³ ».

Cet accent mis sur l'exemplarité, l'encadrement par le sermon a été particulièrement souligné par les spécialistes de Camus. Non seulement ce dernier a participé à la

⁹⁵⁹ Constance Cagnat, « Les histoires tragiques », art. cit., p. 222.

⁹⁶⁰ Jean-Pierre Camus, « La Fureur Brutale. EVENEMENT XV », dans *Les Evenemens singuliers*, op. cit., p. 758.

⁹⁶¹ *Thresor d'histoires admirables et memorables de nostre temps recueillies de plusieurs Autheurs, Memoires & Avis de divers endroits mises en lumiere par Simon Goulart Senlisien*, à Cologne, Paul Marceau, 1610, p. 103.

⁹⁶² *Ibid.*

⁹⁶³ *Ibid.*

métamorphose de la nouvelle italienne en Histoire tragique, mais il a surtout opéré un « décalage par rapport aux pratiques connues de l'histoire tragique, un traitement inédit du genre qui s'apparente à l'invention d'un nouveau genre, l'histoire dévote⁹⁶⁴ » :

La *brevitas* des récits camusiens, réalisée par les trois plans de l'économie narrative, de l'homogénéité discursive et de l'univocité axiologique, diffère profondément de la tradition boccacienne⁹⁶⁵.

[...] il instaure une tension poétique entre un genre (l'histoire tragique) dont il souhaite en se l'appropriant utiliser le succès, et un autre encore inédit (l'histoire dévote) qu'il s'efforce de normaliser⁹⁶⁶.

Il va de soi que Sévigné, femme de l'aristocratie, ne peut, dans un cadre épistolaire familial et mondain, tenir les mêmes discours que l'évêque de Belley. Mais, par la suite, elle ne se prive pas de faire référence à la Providence pour évoquer la mort soudaine de Turenne. Pour le dire autrement, l'histoire de Sévigné serait une Histoire tragique, moins une de ses parties, à savoir son encadrement par un discours univoque d'ordre religieux. La causalité activée par l'évêque de Belley n'est pas du même ordre que chez la marquise : si le passementier tue sa famille, c'est surtout parce qu'il est pauvre, écrasé par « l'impôt sur les maîtrises », alors que, chez Camus, si Adam est pauvre, c'est surtout qu'il boit et qu'il joue au lieu de travailler. D'ailleurs, chez Simon Goulart, même sans moralité finale, la pauvreté est aussi le résultat d'un vice (l'amour du jeu). La causalité dans le récit sévignéen n'est pas déterminée par des critères axiologiques.

La mise en relation de Constance Cagnat permet de mettre en rapport l'écriture de Sévigné et les modèles littéraires dont elle dispose grâce à ses nombreuses lectures – attestées ou supposées. Elle a l'avantage de proposer une relation intertextuelle (au sens large) en règle avec la chronologie : le genre Histoire tragique – et son sous-genre, l'histoire dévote – précède les lettres de Sévigné. Cette attribution générique respecte l'ordre de l'histoire littéraire. Celle que nous allons suggérer maintenant la prend, provisoirement, à rebours.

3. *Le passementier assassin et le coupeur d'eau*

Pour d'autres critiques et historiens, quelques récits de la correspondance relèvent du « fait divers ». Ainsi Louis Chevalier compte-t-il au nombre des faits divers l'affaire des

⁹⁶⁴ Joël Zufferey, *Le Discours fictionnel. Autour des nouvelles de Jean-Pierre Camus*, op. cit., p. 171.

⁹⁶⁵ *Ibid.*, p. 117.

⁹⁶⁶ *Ibid.*, p. 172. Sur les tentatives de Camus pour instaurer une « apologétique romanesque », voir Sylvie Robic de Baecque, *Le Salut par l'excès. Jean-Pierre Camus (1584-1652). La poétique d'un évêque romancier*, Paris, Honoré Champion, 1999 ; Christian Jouhaud, « Roman historié et histoire romancée : Jean-Pierre Camus et Charles Sorel », *XVII^e siècle*, 2002/2, n° 215, p. 307-316 ; « Journées internationales Jean-Pierre Camus », *XVII^e siècle*, 2011/2, n° 251.

Poisons ou encore l'aventure du chevalier de Boufflers qui « a tué un homme après sa mort⁹⁶⁷ », racontées par Sévigné⁹⁶⁸. Dans le numéro des *Annales* consacré aux rapports entre faits d'histoire et fait divers, Michelle Perrot évoque, à propos de la « trajectoire du fait divers », les « on dit » « qu'on retrouve parfois dans les correspondances jusque chez Mme de Sévigné⁹⁶⁹ ». L'adverbe est significatif. Doit-on comprendre ce *jusque* comme une concession faite à la chronologie (il y a des faits divers avant que le mot existe) ou comme une précaution à l'endroit d'une possible dissonance entre la valeur littéraire accordée à la correspondance et le peu de noblesse qu'on accorde souvent à ce petit récit de presse ?

Disons d'emblée pour éviter, si possible, tout malentendu qu'on emploie la locution *fait divers* sans connotation péjorative. On ne considère pas que reconnaître un fait divers dans un texte considéré comme littéraire remet en cause la valeur esthétique accordée à ce texte. Que gagne-t-on à nommer la « petite histoire » de Sévigné un *fait divers* ? Pourquoi ne pas garder *petite histoire* ? D'abord parce qu'elle entretient le flou. On ne sait pas si cette appellation désigne l'histoire, le signifié ou le récit, le signifiant. À cet égard, *histoire tragique* posait le même problème. *Fait divers* n'arrange rien, puisqu'une fois de plus, le syntagme figé peut désigner à la fois l'événement et son récit. Ensuite, si l'on considère que l'appellation « petite histoire » peut désigner le récit, elle est frustrante parce que peu spécifique (elle ne renvoie qu'à un critère de longueur, or, tous les récits épistolaires sont relativement brefs).

On voudrait ici faire la même opération que celle de Constance Cagnat avec « La fureur brutale » de Camus, mais en assumant un anachronisme propre à une expérience de lecture. En effet, le rapprochement avec « La fureur brutale » de l'Adam de Jean-Pierre Camus permettrait de fonder en raison une reconnaissance générique : celle de l'*Histoire tragique*. On proposera un autre rapprochement, à titre expérimental. Le « Coupeur d'eau » de Marguerite Duras entretient, lui aussi, une certaine parenté avec notre passementier assassin :

C'était un jour d'été, il y a quelques années, dans un village de l'Est de la France, trois ans peut-être, ou quatre, l'après-midi. Un employé des Eaux est venu couper l'eau chez

⁹⁶⁷ « M. de Boufflers a tué un homme, après sa mort. Il était dans sa bière et en carrosse. On le menait à une lieu de Boufflers, pour l'enterrer ; son curé était avec le corps. On verse ; la bière coupe le cou au pauvre curé », 17 février 1672. Sur les rapports entre l'anecdote de Sévigné et la fable de La Fontaine, « Le curé et le mort » (VII, 11), voir Marc Escola, *Lupus in fabula. Six façons d'affabuler La Fontaine*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, coll. « L'imaginaire du texte », 2003, p. 58-59.

⁹⁶⁸ Voir Louis Chevalier, *Splendeurs et misères du fait divers* [2004], éd. Emilio Luque, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2010, p. 98 et p. 146. Avant lui déjà, Georges Auclair réservait un développement au récit sévignéen de, voir Georges Auclair, *Le Mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers* [1970], Paris, Anthropos, 1982, p. 93-94.

⁹⁶⁹ Michelle Perrot « Faits divers et histoire au XIX^e siècle », *Annales E.S.C.*, « Faits divers, faits d'histoire », année 83, vol. 38, n° 4, p. 912.

des gens qui étaient un peu à part, un peu différents des autres, disons, arriérés. Ils habitaient un gare désaffectée – le T.G.V. passait dans la région – que la commune leur avait laissée. L'homme faisait des petits travaux chez les gens du village. Et ils devaient avoir des secours de la mairie. Ils avaient deux enfants, de quatre ans et d'un an et demi.

Devant leur maison, très près, passait cette ligne du T.G.V. C'étaient des gens qui ne pouvaient pas payer leur note de gaz ni d'électricité, ni d'eau. Ils vivaient dans une grande pauvreté. Et un jour, un homme est venu pour couper l'eau dans la gare qu'ils habitaient. Il a vu la femme, silencieuse. Le mari n'était pas là. La femme un peu arriérée avec un enfant de quatre ans et un petit enfant d'un an et demi. L'employé était un homme apparemment comme tous les hommes. Cet homme je l'ai appelé le Coupeur d'eau. Il a vu que c'était le plein été. Il savait que c'était un été très chaud puisqu'il le vivait. Il a vu l'enfant d'un an et demi. On lui avait ordonné de couper l'eau, il l'a fait. Il a respecté son emploi du temps : il a coupé l'eau. Il a laissé la femme sans eau aucune pour baigner les enfants, pour leur donner à boire.

Le soir même, cette femme et son mari ont pris les deux enfants avec eux et sont allés se coucher sur les rails du T.G.V. qui passait devant la gare désaffectée. Ils sont morts ensemble. Cent mètres à faire. Se coucher. Faire tenir les enfants tranquilles. Les endormir peut-être avec des chansons.

Le train s'est arrêté dit-on.

Voilà, c'est ça l'histoire⁹⁷⁰.

Le point commun évident est à la fois thématique (l'infanticide) et structurel (une même cause attribuée par les narratrices à un état). La pauvreté, aggravée par une demande extérieure – que ce soit l'impôt sur les maîtrises de l'Ancien Régime ou le règlement de factures d'eau de l'ère contemporaine – a conduit à l'infanticide. Un même sujet, une même inférence causale. La liste de chaque ressemblance serait sans doute fastidieuse : on retiendra l'anonymat – qui par parenthèse n'est présent ni chez Camus, ni chez Goulart –, l'encadrement discursif qui assure la clôture de la séquence et la fiction d'oralité (« voici une petite histoire qui s'est passée il y a trois jours », « voilà, c'est ça l'histoire »). De même y a-t-il des différences notables : l'accent n'est pas porté sur le même protagoniste, l'histoire est commentée plus longuement par Duras dans la suite, etc.

Ce détour par Duras nous permet de comprendre, à rebours, pourquoi l'histoire de Sévigné nous apparaît comme un *fait divers*. Même si les faits divers impliquent bien souvent une certaine idéologie, en tout cas tels qu'ils sont traités dans les journaux, ce terme, même anachronique, nous semble décrire mieux le récit du passementier assassin tel qu'il s'insère dans la lettre. Sévigné n'impose pas de commentaire édifiant, providentialiste, comme chez Camus. La posture d'écriture n'est pas la même. Duras et Sévigné ont en commun un même geste narratif : écrire sur son actualité, sur ce qu'on a lu dans une gazette ou entendu dire en société, et le partager à nouveau sous la forme d'un « voici une petite histoire » ou d'un « voilà, c'est ça l'histoire », faire circuler des histoires d'anonymes qui fascinent. La situation

⁹⁷⁰ Marguerite Duras, *La Vie matérielle*, Paris, P.O.L., 1987, « Le Coupeur d'eau », p. 101-102.

de discours (une lettre) correspond davantage à un échange de petites histoires du quotidien et de l'actualité telles que nous pouvons les échanger aujourd'hui qu'à un discours d'autorité tel qu'il se manifeste dans les recueils intitulés *Histoires tragiques*. Elle renvoie à ce que Michèle Perrot appelle « un certain type de communications caractérisées par la primauté de la parole, une initiative plus décentralisée et le commentaire commun⁹⁷¹ ».

Pour conclure, on dira qu'il y a deux manières d'envisager la question. Soit on considère qu'*histoire tragique* et *fait divers* désignent une seule et même réalité, que l'*histoire tragique* est le *fait divers* d'avant la presse de masse. Dans ce cas, selon qu'on voudra respecter l'ordre du temps ou non, on emploiera sans dommage l'une ou l'autre des appellations. Soit on considère d'emblée qu'*histoire tragique*, sous la plume de Sévigné, renvoie au genre que la tradition littéraire a conservé sous ce nom. Dans ce cas, la posture discursive est très différente et *fait divers* est alors, peut-être, plus à même de désigner ces petits récits de faits singuliers qu'on s'échange, qu'on fait circuler pour leur pouvoir de fascination et pour la méditation à laquelle ils invitent.

Dans les deux cas, tout dépendra de l'univers de référence du lecteur et de la mémoire des œuvres qu'il mobilise. Si en lisant « *histoire tragique* » sous la plume de Sévigné, le lecteur – et en premier lieu, la destinataire Mme de Grignan – pense inmanquablement au genre illustré notamment par Jean-Pierre Camus, alors cette locution fera figure de signal invitant à interpréter la séquence narrative de Sévigné comme un exercice littéraire d'imitation. Et en effet, les points communs sont nombreux. En revanche, un lecteur du XXI^e siècle sera peut-être plus enclin à penser au *fait divers*, catégorie encore active dans son univers de référence, alors qu'*histoire tragique* n'est guère plus utilisée comme nom de genre. Son intuition générique le portera à considérer ce texte comme un *fait divers*, comparable aux *faits divers durassiens*. Quoi qu'il en soit, c'est aussi la difficulté de ces appellations (*histoire tragique*, *fait divers*, *nouvelle*, etc.), qu'elles confondent le type d'événement et le récit qui le prend en charge.

L'article de Constance Cagnat signale implicitement le rôle joué par notre mémoire des textes : la locution *histoire tragique* est désormais chargée d'une histoire qu'il est difficile d'ignorer. Si l'on choisit de reconnaître dans certains récits de Sévigné qu'elle nomme (ou non) « *histoire tragique* » des *Histoires tragiques* au sens générique, c'est à la condition d'amputer ce genre d'une partie de ce qui le constitue, à savoir son discours d'encadrement.

⁹⁷¹ Michelle Perrot, « Faits divers et histoire au XIX^e siècle », art. cit., p. 913.

En somme, le fait divers, c'est l'Histoire tragique *moins* l'imposition d'une exemplarité d'ordre religieux. Cependant, « La fureur brutale » de Jean-Pierre Camus que Constance Cagnat rapproche du texte de Sévigné, n'est peut-être pas la plus représentative des Histoires tragiques. En effet, les spécialistes de Camus considèrent, on l'a dit, qu'il a infléchi la tradition des Histoires tragiques en direction d'une « apologétique romanesque⁹⁷² ». Pour maintenir l'hypothèse de Constance Cagnat, il convient de préciser que Sévigné n'emprunte qu'un des aspects des Histoires tragiques, que l'histoire du passementier assassin participe du genre, sans pour autant lui appartenir pleinement⁹⁷³. Cette histoire sévignéenne témoignerait alors d'une tendance de l'époque qui voit le basculement progressif de l'*exemplum* vers des formes narratives centrées sur le mystère (anecdote, nouvelle, histoire secrète, etc). Dans une interrogation sur la périodisation littéraire de ces différentes formes, Anne Defrance et Éric Méchoulan signalent les deux directions qu'elles ont empruntées dans la seconde partie du XVII^e siècle, le divertissement d'un côté, l'interrogation sérieuse sur les comportements humains de l'autre. Après avoir cité la préface de Jean-Pierre Camus aux *Événements singuliers*, les auteurs la commentent ainsi :

C'est cependant cette structure exemplaire qui s'effrite et laisse peu à peu la place à la légèreté de l'anecdote ou à la profondeur du secret. Là où le récit exemplaire octroyait à la platitude d'un événement la résonance d'un espace public en mettant en évidence l'usage général que l'on pouvait en tirer, l'anecdote et le secret lui allouent tantôt la force immédiate d'une singularité sans valeur générique, tantôt la puissance de l'insondable. On ne cherche plus la valeur commune d'un événement, on ne fait plus d'une histoire (inventée ou non) la médiation d'une leçon, il s'agit désormais de s'attacher à une existence, que ce soit un mode de vie social ou la somme d'une vie particulière⁹⁷⁴.

« Force immédiate d'une singularité », « puissance de l'insondable » : on retrouve ici quasiment les mots de Foucault pour désigner les récits retenus pour sa collection de « vies infâmes ». L'homicide du passementier ressortit à cette intérêt porté à « une existence » dont on découpe un moment de paroxysme tragique. C'était déjà, on s'en souvient un intérêt du même ordre qui motivait la réévaluation par Montaigne de l'histoire de Psamménite. Celle-ci n'était pas propre à fournir un matériau exemplaire, un modèle sur lequel régler sa conduite, mais davantage une « une vie particulière » à laquelle s'attacher.

⁹⁷² Voir Chistian Jouhaud, « Roman historié et histoire romancée : Jean-Pierre Camus et Charles Sorel », *XVII^e siècle*, 2002/2, n° 215, p. 307-316. Son article s'appuie notamment sur la thèse de Sylvie Robic de Baeque consacrée à Camus, *Le Salut par l'excès*, *op. cit.*

⁹⁷³ On a déjà évoqué cette distinction entre appartenance et participation à un genre, formulée par Jacques Derrida et reprise notamment par Jean-Michel Adam et Ute Heidmann dans leurs propositions sur la « généricité ». Voir *supra*, p. 308.

⁹⁷⁴ Anne Defrance, Éric Méchoulan, « L'art de tourner court : conte, nouvelle et périodisation au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, « La périodisation de l'âge classique », dir. Jean Rohou, n° 34, 1998, p. 181-182.

Enfin, nommer anachroniquement la « petite histoire » de Sévigné un fait divers, relève aussi sans doute, d'une forme de mimétisme. De même que Sévigné met en rapport une lecture de son présent, *La Guerre des Juifs*, et un événement d'actualité, abolissant ainsi par un saisissant raccourci la distance qui sépare le 1^{er} du XVII^e siècle ; de même notre parallèle avec Duras a-t-il rapproché deux époques distinctes. Pour Sévigné, l'histoire du passementier assassin ressemble à un épisode du siège de Jérusalem qu'elle vient de lire. Pour nous, elle ressemble à celle du coupeur d'eau.

4. Le siège de Jérusalem et la mort de Turenne

Les deux mises en relation, celle de Constance Cagnat avec Camus, la nôtre avec Duras, ont toutes deux le défaut de négliger à la fois le reste de la lettre, qui, rappelons-le, annonce la mort de Turenne et la référence au siège de Jérusalem, qui clôt la séquence narrative. Cette allusion est éclairée par Roger Duchêne qui renvoie, en note, à un épisode raconté par Flavius Josèphe dans *La Guerre des Juifs*. En 1675, les deux correspondantes lisent assidûment cet ouvrage historique, dans la traduction d'Arnauld d'Andilly. Josèphe raconte en particulier un épisode d'infanticide et de cannibalisme :

XXI. Une dame, nommée Marie, fille d'Éléazar et fort riche, était venue avec d'autres du bourg de Bathéchor, c'est-à-dire maison d'Hysope, se réfugier à Jérusalem, et s'y trouva assiégée. Ces tyrans, sous la cruauté desquels cette malheureuse ville gémissait, ne se contentèrent pas de lui ravir tout ce qu'elle avait apporté de plus précieux, ils lui prirent aussi à diverses fois ce qu'elle avait caché pour vivre. La douleur de se voir traitée de la sorte la mit dans un tel désespoir qu'après avoir fait mille imprécations contre eux il n'y eut point de paroles outrageuses qu'elle n'employât pour les irriter afin de les porter à la tuer : mais il ne se trouva pas un seul de ces tigres qui, par ressentiment de tant d'injures, ou par compassion pour elle, voulût lui faire cette grâce. Lorsqu'elle se trouva ainsi réduite à cette dernière extrémité de ne pouvoir plus, de quelque côté qu'elle se tournât, espérer aucun secours, la faim qui la dévorait, et encore plus le feu que la colère avait allumé dans son cœur, lui inspirèrent une résolution qui fait horreur à la nature [...] Après avoir parlé de la sorte elle tua son fils, le fit cuire, en mangea une partie et cacha l'autre. [...] Le bruit d'une action si funeste se répandit aussitôt par toute la ville, l'horreur que tous en conçurent ne fut pas moins grande que si chacun en particulier eût commis un semblable crime ; les plus pressés de la faim ne souhaitaient rien tant que d'être promptement délivrés de la vie, et estimaient heureux ceux qui étaient morts avant d'avoir pu voir ou entendre raconter une chose aussi exécrable.

Les Romains apprirent bientôt aussi la nouvelle de cet enfant sacrifié par sa propre mère au désir de se conserver elle-même. Quelques-uns ne la pouvaient croire, d'autres étaient touchés de compassion ; mais elle augmenta dans la plupart la haine qu'ils avaient déjà contre les Juifs⁹⁷⁵.

⁹⁷⁵ Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs* dans *Histoire ancienne des Juifs & la guerre des Juifs contre les Romains, 66-70 après J.-C., Autobiographie*, textes traduits sur l'original grec par Arnauld d'Andilly, adaptés en français moderne par J.A.C Buchon, Paris, Éditions Lidis, 1989, Livre Sixième, p. 889-890.

Cet épisode du siège de Jérusalem par l'armée de Titus en 70 a été repris de nombreuses fois, en particulier par Agrippa d'Aubigné au livre I des *Tragiques*⁹⁷⁶. Plus largement, il a servi de référence à toute l'historiographie des guerres de Religion, en particulier pour évoquer le siège par l'armée royale de la citadelle huguenote de Sancerre en 1572-1573. Après plusieurs mois de siège et une famine qui conduisit à quelques cas de cannibalisme, les protestants se rendirent⁹⁷⁷. Rien d'étonnant donc à ce que des auteurs racontant un événement de leur temps fassent référence à un texte faisant autorité, celui de Josèphe et qui décrit des phénomènes semblables. Il est peut-être plus étonnant sous la plume d'une épistolière qui vient de raconter certes un infanticide, mais qui relève du cadre individuel, non d'un collectif, en temps de guerre qui plus est. Même incomplète, cette analogie conduit à s'interroger sur le statut de l'événement d'actualité que Sévigné raconte. Mobiliser un récit historique qui bénéficiait d'une autorité à l'époque élève-t-il ce triple homicide à la hauteur de l'histoire ou de la légende, en tout cas du mémorable ? Si le sort réservé au maître artisan assiégé par les impôts est comparable, malgré la différence des temps, à celui des Juifs assiégés par l'armée de Titus, Sévigné adopte-t-elle pour autant le modèle de l'écriture historique ? On ne voudrait pas trop gloser sur une allusion qui n'est peut-être que très circonstancielle ; après tout, Sévigné mobilise ce qui lui vient en premier à l'esprit parce qu'elle est en train de lire Josèphe.

Pourtant, dans le cadre d'une pensée des genres d'écriture directement en prise sur le statut social du personnel dramatique, la question reste pertinente. Le passementier n'est-il pas indigne d'un Josèphe ? La singularité de cet homicide oblige-t-elle au contraire à mobiliser le modèle historique ? C'est une telle hésitation générique que pointe Nathalie Zemon Davis quand elle étudie les récits du procès d'Arnaud du Tilh, « gentil rustre », qui se fit passer pour Martin Guerre et fut condamné à mort pour cette usurpation d'identité. Guillaume Le Sueur et Jean de Coras⁹⁷⁸, contemporains des faits et auteurs de ces récits, ont ainsi tous deux été fascinés par l'intelligence, le charisme de cet homme du peuple et l'historienne montre que si Le Sueur en a donné une version somme toute traditionnelle,

⁹⁷⁶ Théodore Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, éd. Jean-Raymond Fanlo, Paris, Honoré Champion, 1995, t. I, L. I, « Misères », v. 496, p. 89. Je remercie Charles-Olivier Sticker-Metral de m'avoir signalé cette référence à Josèphe.

⁹⁷⁷ Voir Jean de Léry, *Histoire mémorable du siège de Sancerre*, Genève, s.n., 1574.

⁹⁷⁸ Guillaume Le Sueur, *Admiranda historia de Pseudo Martino Tholosae Damnato Idib. Septemb. Anno Domini MDLX*, Lyon, Jean de Tournes, 1561 ; *Histoire admirable d'un faux et supposé mary, advenue en Languedoc, l'an mil cinq cens soixante*, Paris, Vincent Certenas, 1561. Jean de Coras, *Arrest Memorable du Parlement de Tholose. Contenant une Histoire prodigieuse d'un supposé mary, advenue de nostre temps : enrichie de cent et onze belles et doctes annotations*, Paris, Galliot du Pré, 1572.

« s’achevant par un petit couplet moral⁹⁷⁹ », le livre de Coras est beaucoup plus équivoque, notamment par son mélange des genres :

On pourrait peut-être le définir tout à la fois comme un ouvrage juridique questionnant le fonctionnement de la loi, un récit historique, qui doute de sa propre narration et une narration se déployant entre les frontières du conte moral, de la comédie et de la tragédie [...] Les qualités exceptionnelles d’Arnaud étaient mises en relief par des comparaisons avec les grands imposteurs des temps bibliques, de l’Antiquité classique et des époques plus récentes⁹⁸⁰.

Elle relève en particulier une annotation de Coras en marge à son texte qui montre le statut ambigu de l’histoire et le désarroi du rédacteur face à un fait d’époque qu’il ne sait pas comment traiter :

C’estoit veritablement tragedie pour ce gentil rustre : d’autant que l’issue en fut fort funeste et miserable pour luy. Surquoy nul ne sçait la différence entre tragedie et comedie...⁹⁸¹

Le passementier assassin est aussi ce « gentil rustre » que son geste meurtrier fait basculer du côté de l’histoire antique, alors qu’en temps normal, il ressortirait au fabliau, à la comédie. Dans certains cas exceptionnels, les entorses au principe de la roue de Virgile⁹⁸² sont donc permises et les événements extraordinaires justifient les brouillages entre statut social et noblesse générique. L’allusion à Josèphe est peut-être une manifestation de ces hésitations propres à l’écriture « à chaud », où le choc provoqué par l’événement conduit à rapprocher l’inédit du connu, en l’espèce, la *Guerre des Juifs* que Sévigné est en train de lire.

À l’échelle de la lettre, l’allusion à Josèphe peut être lue non seulement comme une clôture refermant l’épisode du passementier, mais aussi comme une transition, une passerelle en direction d’un autre événement contemporain, collectif cette fois, la campagne au cours de laquelle Turenne a perdu la vie. On aurait alors une histoire double, comme La Fontaine écrivait des fables doubles⁹⁸³ : la condamnation à mort d’un « Infâme » et la mort glorieuse

⁹⁷⁹ Nathalie Zemon Davis, *Le Retour de Martin Guerre*, *op. cit.*, p. 179.

⁹⁸⁰ *Ibid.*, p. 182-186.

⁹⁸¹ *Ibid.*, p. 189.

⁹⁸² Sur la constitution, au Moyen Âge, de la roue de Virgile, voir Antoine Compagnon, « La notion de genre, leçon 5 », cours disponible en ligne, URL de référence : <http://www.fabula.org/compagnon/genre5.php> [dernière consultation le 30 septembre 2012]. Voir aussi Gérard Genette, « Introduction à l’architexte » dans Collectif, *Théorie des genres*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1986, p. 89-159.

⁹⁸³ Sur les « fables doubles », voir notamment Marc Escola, *Lupus in fabula. Six façons d’affabuler La Fontaine*, *op. cit.*

d'un Illustre, pour reprendre les catégories de Foucault. Deux manières brutales de mourir, chacune à leur manière, « hors du commun » et ainsi, dignes d'être consignées par lettre.

Ainsi ces deux histoires, la blessure d'une princesse du sang et les meurtres d'un anonyme sont-elles riches d'enseignement pour l'étude des « îlots narratifs » de la correspondance. D'abord, elles sont signalées et encadrées par l'épistolière de manière à être clairement perçues comme des séquences détachables : « on me vient de conter une aventure extraordinaire », « voici une petite histoire ». Leur caractère singulier, surprenant mérite que l'épistolière les enregistre.

Ensuite, bien qu'autonomes, elles sont rattachées par l'épistolière au reste de la lettre. Ces repérages sont évidemment en partie sous la responsabilité du lecteur, mais les deux lettres programment aussi leur protocole de lecture. Sévigné met clairement l'aventure du page Rabutin en lien avec la disgrâce de son cousin et cette histoire est alors à verser au dossier de leurs disputes épistolaires. Elle participe aussi de la lettre d'admonestation. La représentation au sein de la même lettre de deux destins marqués par la mort violente, celui du passementier et celui de Turenne, invite à une lecture sous forme d'un dyptique représentant les surprises de l'actualité, les misères du temps.

Enfin, *singulatifs* au sens genettien, ces deux récits sévignéens rassemblent un certain nombre de traits qui les rapprochent du fait divers, au moins dans la définition structurale qu'en a donné Roland Barthes : information complète qui ne nécessite aucun contexte, intrigue construite sur un trouble de la causalité, sur une sortie du cours ordinaire des choses. Lisibles hors de toute actualité, ces deux histoires sont intelligibles à toutes les époques. On a fait ici l'hypothèse d'un chiasme concernant le personnel dramatique et le traitement que Sévigné lui réserve. Alors que le statut social des personnes concernées fait attendre pour l'une, le registre tragique, pour l'autre le traitement d'habitude réservé aux classes populaires, c'est en partie l'inverse qui se produit. Pour les besoins de sa propre cause, Sévigné rabaisse l'accident de la princesse à un vaudeville peu reluisant, alors que la référence à Josèphe qui suit l'histoire du passementier participe peut-être d'un certain anoblissement. Malgré tout, ces « deux classes de faits divers et faits divers qui sont véritablement de classe⁹⁸⁴ » n'ont pas eu le même écho et seul le premier a eu, si l'on ose dire, le privilège de faire scandale⁹⁸⁵, comme en témoigne le nombre de versions disponibles. « Invasion d'une vie dans celle qui

⁹⁸⁴ Louis Chevalier, *Splendeurs et misères du fait divers*, op. cit., p. 51.

⁹⁸⁵ « Au-dessous d'un certain revenu, une affaire de justice n'est jamais qu'un fait divers », Roland Barthes, « Qu'est-ce qu'un scandale ? » [1959] dans *Œuvres complètes*, op. cit., t. I, p. 940.

l'ignorait⁹⁸⁶ », l'histoire du passementier assassin n'a pas connu la même fortune textuelle à l'époque, ni la même postérité.

En tout cas, ces deux histoires témoignent d'une discordance qui ouvre à une réflexion sur les noms de genre. La question méthodologique de la terminologie est inséparable de l'interprétation en termes génériques : attribuer un nom à un texte relève plus souvent de la reconnaissance que du baptême. C'est dans un second temps qu'on tente de fonder en raison cette intuition première qui fait lire un texte comme représentatif ou participant d'un certain genre. Notre analyse des bénéfices respectifs des appellations *histoire tragique* et *fait divers* entendait contribuer à une réflexion plus vaste, lancée il y a quelques années, sous l'impulsion de Jean-Marie Schaeffer notamment, sur les phénomènes de reconnaissance générique, sur le « fonctionnement d'un label générique⁹⁸⁷ ».

Même si deux seulement ont été mis en lumière ici, d'autres récits singulatifs d'événements surprenants figurent dans la correspondance. Un certain nombre en particulier sont consacrés à des personnes anonymes. À la suite de l'un d'entre eux, Sévigné oppose ce type d'îlot aux *relations* de sa fille qu'elle ne cesse de complimenter pour leur qualité :

Si vous ne trouvez pas cette tête-là assez renversée, vous n'avez qu'à le dire ; je vous donnerai celle de Mme Paul, qui est devenue éperdue, et s'est amourachée d'un grand benêt de vingt-cinq ou vingt-six ans, qu'elle avait pris pour faire le jardin. Vraiment, il a fait un beau ménage ; cette femme l'épouse. Ce garçon est brutal ; il est fou. Il la battra bientôt ; il l'a déjà menacée. N'importe, elle en veut passer par là. Je n'ai jamais vu tant de passion. Ce sont tous les plus violents sentiments qu'on puisse imaginer. Mais ils sont croqués, comme les grosses peintures. Toutes les couleurs y sont, il n'y aurait qu'à les étaler. Je me suis extrêmement divertie à méditer sur les caprices de l'amour. Je me suis effrayée moi-même, voyant de tels attentats. Quelle insolence ! s'attaquer à Mme Paul c'est-à-dire à l'austère, l'antique et grossière vertu ! Où trouvera-t-on quelque sûreté ? Voilà de belles nouvelles, ma pauvre bonne, au lieu de vos aimables relations⁹⁸⁸.

« Belles nouvelles » contre « aimables relations » : la compétition narrative ne semble pas en faveur de l'épistolière qui sait pourtant, elle aussi, envoyer à sa fille davantage que des faits divers matrimoniaux et prend aussi le temps, parfois, de consacrer au récit plus qu'une courte séquence.

⁹⁸⁶ Nous reprenons, en l'adaptant, la formule de Merleau-Ponty : « le fait divers frappe au contraire [du roman] parce qu'il est l'invasion d'une vie dans celles qui l'ignoraient », Merleau-Ponty, « Sur les faits divers » [décembre 1954], *Signes* [1960], Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2001, p. 504.

⁹⁸⁷ Marielle Macé, « Le nom du genre. Quelques usages de l'«essai» », *Poétique*, 132, novembre 2002, p. 402. Voir Jean-Marie Schaeffer, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1989.

⁹⁸⁸ 30 mai 1672, I, 522.

Chapitre 6. La relation et la version : les récits répétitifs

A. ASPECTS DE LA RELATION

Qu'on pense aux lettres du mariage raté de la Grande Mademoiselle, de la mort de Turenne, de la représentation d'*Esther* à Saint-Cyr..., l'appellation « la lettre de(s) » est assez répandue dans la réception critique de Sévigné. Or, la plupart de ces lettres qui figurent en bonne place dans les anthologies, sont majoritairement narratives, leur titre renvoyant à un événement. Si l'on peut titrer une missive, cela signifie-t-il pour autant qu'elle relève du deuxième modèle proposé en introduction à cette seconde partie, à savoir la lettre qui est un récit, quasiment *sans reste* ? Le principe du test n'est pas sans défaut : si l'on peut attribuer un titre à une lettre, ce n'est pas nécessairement parce qu'elle serait uniquement narrative, mais peut-être parce qu'elle concerne une personne historique, un événement passé à la postérité. Les lettres auraient acquis un titre parce qu'elles relataient un événement *par ailleurs* connu, indépendamment de celles-ci. C'est aussi pour leur intérêt documentaire que la plupart de ces lettres ont eu tendance à s'imposer parmi les plus célèbres et que la tradition leur a donné un titre⁹⁸⁹.

Pourtant, le test du titre fonctionne, même hors des sentiers battus de l'Histoire : certaines lettres entièrement narratives sont passées inaperçues et concernent des quasi-inconnus. C'est le cas de celle envoyée à Charles de Sévigné qu'on pourrait titrer « lettre d'une fugue » : une Mlle d'Alègre, impressionnée par sa lecture des Vies de saint et de missionnaire, a été retrouvée à Rouen alors qu'elle tentait de regagner Dieppe pour aller évangéliser « au bout du monde »⁹⁹⁰. La lettre commence immédiatement par une entrée-préface : « Il faut qu'en attendant vos lettres, je vous conte une fort jolie petite histoire » et la fin de la missive coïncide avec la chute du récit : « Que dites-vous de ce petit récit ? Vous a-t-

⁹⁸⁹ Sur les grandes phases de réception des lettres de Sévigné, on rappellera l'ouvrage de Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné : conventions du genre et sociologie des publics*, *op. cit.*

⁹⁹⁰ 5 août 1684, III, 132-134. Pour un commentaire plus développé de cette lettre, voir le chapitre 8 « Le côté Dostoïevski de Mme de Sévigné », section C, « Fugue romanesque ».

il ennuyé ? N'êtes-vous pas content ? » Cet exemple est un cas typique de coïncidence parfaite entre lettre et récit. Le plus souvent, l'extension narrative n'est pas si maximale.

Si l'on prend l'année 1671 comme échantillon, certaines lettres tendent vers un quasi-monopole du récit : l'incendie chez les Guitaut occupe la majeure partie de la lettre du 20 février⁹⁹¹, l'art de faire les foins celle du 22 juillet⁹⁹², les États de Bretagne celle du 5 août⁹⁹³, la disgrâce de Lauzun celle du 23 décembre⁹⁹⁴. Le dispositif d'encadrement repéré pour les séquences narratives succinctes se retrouve dans ces lettres-récits. Seul l'espace déployé entre les bornes a changé, pour s'agrandir. Dans la lettre des foins, les limites narratives font concorder le caractère ténu de l'histoire et l'économie du récit qui la prend en charge : « Voici une autre *petite* proposition incidente : vous savez qu'on fait les foins [...] Voilà l'histoire en *peu de mots*⁹⁹⁵. » Concernant les États de Bretagne, Sévigné raconte par le menu le déroulement des festivités et la longueur du bilan est justifiée par l'ennui de la vie de province : « Il faut un peu que je vous dise des nouvelles de nos États pour votre peine d'être bretonne [...] voilà, ce qui s'appelle des contes à dormir debout. Mais ils viennent au bout de la plume, quand on est en Bretagne et qu'on n'a pas autre chose à dire⁹⁹⁶. »

Si « la lettre titrée » peut renvoyer à d'autres lettres que les lettres-récits et notamment à celles que la postérité a retenues en raison de l'importance de l'événement ou de la célébrité du personnel dramatique, une autre appellation permettrait peut-être de penser notre deuxième modèle : la *relation*. Les dictionnaires du XVII^e siècle considèrent la *relation*, dans un de ses sens, comme un synonyme de *récit*, plus précisément de *récit factuel* :

Récit qu'on fait de quelque chose [Une relation fort fidelle]⁹⁹⁷.

Récit de quelque aventure, histoire, bataille. On m'a envoyé une fidelle *relation* de ce qui s'est fait en cette negociation, en ce combat, la *relation* extraordinaire de la gazette contenant les cérémonies de couronnement de l'Empereur⁹⁹⁸.

Le récit, la narration qu'on fait de ce qui s'est passé, de ce qu'on a vû, entendu. Relation fidelle, veritable, exacte, ample, succinte, brève. Faire une relation, une relation du voyage des Indes, relation du siège d'une ville, relation d'un combat naval. Il en a fait la relation à sa compagnie. Sur la relation d'un tel, on n'a point douté que, &c⁹⁹⁹.

⁹⁹¹ I, 163-166.

⁹⁹² I, 303-304.

⁹⁹³ I, 312-314.

⁹⁹⁴ I, 395-397.

⁹⁹⁵ 22 juillet 1671, I, 303-304. Nous soulignons.

⁹⁹⁶ 5 août 1671, I, 312-314, 266-268.

⁹⁹⁷ Pierre Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, 1680.

⁹⁹⁸ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690.

⁹⁹⁹ *Dictionnaire de l'Académie Française*, 1694.

Un sens spécialisé du mot renvoie aux récits de voyage tandis que le troisième sens dégagé par les dictionnaires d'époque renvoie au sens usuel auquel le mot s'est ensuite réduit. Si le verbe *relater* est encore actif en français contemporain, *relation* est d'usage beaucoup plus rare.

La *relation* désigne d'abord le compte rendu que rédigeaient les ambassadeurs à l'issue de leur mission. C'est la République de Venise qui, au XVI^e siècle, en systématise et en réglemente l'usage. Écrit manuscrit émanant d'un professionnel, la *relazione* se déroule toujours selon une même structure, contient les mêmes rubriques et vise à une information exhaustive sur le pays visité, en tout cas telle qu'elle permette au prince de prendre des décisions « informées », comme on ne disait pas encore¹⁰⁰⁰. Ces *relazioni* – qui circulaient, diffusés oralement et/ou imprimés illégalement¹⁰⁰¹ – ont ensuite été un modèle imité dans toute l'Europe¹⁰⁰². Par exemple, lorsque Ézéchiél Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, rédige, depuis Berlin, le rapport de son ambassade en France, il fait figurer sur le manuscrit qu'il remet à l'Électeur Frédéric III, le titre suivant : *Relation de la cour de France en 1690*. Dans le préambule, il annonce ainsi son ouvrage :

Puisqu'on a désiré de moi une Relation de la cour de France après un emploi public de neuf années que je venais d'y remplir de la part de Leurs Altesses Royales Electorales de glorieuse mémoire et aujourd'hui régnante [...] ¹⁰⁰³.

De nombreux imprimés publiés au XVII^e siècle s'intitulent « Relation », assez souvent « Relation de ce qui s'est passé... ¹⁰⁰⁴ ». Comprenant peu de feuillets, ces imprimés sont, la plupart du temps, anonymes et publiés à l'occasion d'un événement précis. À propos du duc de Luxembourg, on a déjà évoqué les relations diffusées lors de la victoire qu'il remporta à Fleurus en 1690¹⁰⁰⁵. On se limitera à deux exemples tirés du catalogue de la Bibliothèque

¹⁰⁰⁰ Jean-Pierre Pantalacci, « Le personnel diplomatique vénitien à travers l'Europe, dans la première moitié du XVI^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 2009/2, 78, URL : <http://cdlm.revues.org/index4697.html> [dernière consultation le 18 septembre 2012]. Romain Descendre, « Analyse géopolitique et diplomatie au XVI^e siècle. La qualification de l'ennemi dans les *relazioni* des ambassadeurs vénitiens », *Astérian*, 2007, n° 5, URL : <http://asterion.revues.org/724> [dernière consultation le 18 septembre 2012.]

¹⁰⁰¹ Voir Filippo De Vivo, « How to read Venetian *Relazioni* », *Renaissance and Reformation*, 2011/1-2, vol. 34, Special issue “Relations, rélations, relazioni”, Thomas Cohen and Germaine Warkentin (dir.), p. 25-59.

¹⁰⁰² Voir *Relation de la cour de France en 1690 par Ézéchiél Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg*, éd. Ch. Schefer, Paris, Renouard, 1882, « Introduction », p. XXXVII.

¹⁰⁰³ *Ibid.*, p. 31.

¹⁰⁰⁴ Sévigné aussi glose ses emplois du mot relation : « relation de ce qui s'était passé chez lui », II, 561 ; « relation toute naturelle de ce qui m'est arrivé de plus considérable depuis que je vous ai écrit », III, 155.

¹⁰⁰⁵ Voir le chapitre 1 « Sévigné et ses *correspondants* ».

nationale de France : *Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée de la reine Christine de Suède, à Essaune en la maison de M. Hesselin*¹⁰⁰⁶ ; *Relation de ce qui s'est passé dans les armées du roi, en Allemagne et en Flandre, depuis le commencement de l'année 1675 jusqu'en 1676 ; avec les particularités du combat de M. de Crequi et du siège de Treve*¹⁰⁰⁷. Fêtes, entrées, royales, batailles, etc. : les événements relatés impliquent toujours la puissance royale qu'il convient de publier. Destinés à circuler de main en main, ces écrits de circonstance sans auteur sont sous le régime de l'énonciation historique. Les histoires qu'ils contiennent semblent « se raconter toutes seules » pour reprendre la formule d'Émile Benveniste¹⁰⁰⁸. On retrouve aussi ce titre dans beaucoup de mazarinades, qui cherchent ainsi à faire passer la version d'un des camps en présence pour une narration objective¹⁰⁰⁹. À la mort de Turenne, Sévigné est à la recherche du plus grand nombre de relations possibles pour les transmettre à sa fille¹⁰¹⁰. Dans quelques rares cas, le titre peut être double. Ainsi par exemple de la *Lettre en vers à Leurs Altesses royales Monsieur et Madame, ou Relation de ce qui s'est passé à la fête dauphine de Chantilly*¹⁰¹¹. Ce titre en forme d'alternative est intéressant pour notre étude. En effet, Sévigné oppose les deux régimes discursifs, à l'occasion de la mort de Vatel.

Lorsqu'on analyse les soixante-sept occurrences du substantif, au singulier comme au pluriel, une écrasante majorité contient le trait sémantique de narration. Seules deux

¹⁰⁰⁶ *Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée de la reine Christine de Suède, à Essaune en la maison de M. Hesselin ensemble la description particulière du ballet qui y a esté dansé le 6 Septembre 1656, et un panégyrique latin sur l'entrée de cette princesse à Paris. Avec l'explication en françois*, Paris, R. Ballard, 1656, in-4°.

¹⁰⁰⁷ *Relation de ce qui s'est passé dans les armées du roi, en Allemagne et en Flandre, depuis le commencement de l'année 1675 jusqu'en 1676 ; avec les particularités du combat de M. de Crequi et du siège de Treve*, Cologne, P. Du Marteau, 1676, in-12°.

¹⁰⁰⁸ Voir la définition de *relation* dans Pierre Rétat (dir.), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 119 : « un discours dont les auteurs anonymes, interchangeables font entendre dans les gazettes la voix située et marquée des communautés qui composent le concert national. »

¹⁰⁰⁹ *Relation de ce qui s'est fait & passé touchant les propositions faites au Roy estant en son conseil, la Reine Regente sa Mère présente*, Paris, s.n., [1651], in-4°, 23 p. ; *Relation de ce qui s'est passé à Bordeaux le jour de mars 1651, sur la liberté de MM. les Princes*, Paris, Veuve J. Guillemot, s. d., in-4°, etc.

¹⁰¹⁰ Voici un exemple de ces relations en circulation au moment des faits et jusqu'à l'année suivante : *Relation de la campagne de l'année mil six cens soixante-quinze, en Allemagne, jusqu'à la mort de Monsieur de Turenne*, A Paris, chez Claude Barbin, 1676, « Le libraire au lecteur », n. p. : « J'ai crû que le public recevoit agreablement cette Relation du commencement de la Campagne presente jusqu'à la mort de Monsieur de Turenne. Celuy qui en est l'Autheur estant volontaire dans son armée, a esté present aux choses qu'il écrit, & nous fait voir avec autant de fidélité que d'exactitude, ce qui s'y est passé de plus particulier. Il seroit à souhaiter qu'il eust pû nous faire voir la suite de la campagne ; mais ayant esté obligé de quitter l'armée à cause d'une blessure, il n'a point voulu entreprendre d'écrire ce qu'il avoit point veu : l'ay seulement joint à cette Relation celle qu'il a faite en l'année mil six cens soixante & quatorze, du Combat de Sintzheim & du passage du Necre ; & quoy qu'il ait déjà paru quelque chose sur le mesme sujet, i'ay crû que la Relation de deux actions si considerables, écrite avec beaucoup de soin & de sincerité, par un homme qui en a esté témoin, ne laisseroit pas d'estre agreable quoy qu'elle fust de l'année passée. »

¹⁰¹¹ Jacques Laurent, *Lettre en vers à Leurs Altesses royales Monsieur et Madame, ou Relation de ce qui s'est passé à la fête dauphine de Chantilly depuis le 22 aoust jusqu'au 30 du même mois, par le sieur Laurent*, Paris, A. Rafflé, 1688, 24 p., in-8°.

occurrences renvoient au sens logique. Ensuite, la plupart désigne des lettres écrites par les correspondants, au premier rang desquelles celles de Mme de Grignan (dix-sept occurrences). Comme nous ne les avons plus, il est délicat de mesurer l'adéquation du terme à son référent, mais il semble qu'il désigne effectivement une lettre majoritairement narrative :

Je reçois votre lettre de Marseille, ma chère bonne, jamais relation ne m'a tant amusée. Je lisais avec plaisir et avec attention (je suis fâchée de vous le dire, car vous n'aimez pas cela, mais vous narrez très agréablement), je lisais donc votre lettre vite, par impatience, et je m'arrêtais tout court, pour ne la pas dévorer si promptement¹⁰¹².

Le plus souvent, les compliments de Sévigné sur les relations de Mme de Grignan laissent supposer qu'elles concernent les déplacements de sa fille, ses différents voyages, par exemple : « il vient de m'apporter une relation admirable de tout votre voyage¹⁰¹³ ». Le reste du temps, les *relations* mentionnées dans la correspondance sont soit celles que Sévigné a reçues d'autres correspondants et qu'elle refait circuler (six occurrences renvoient à un écrit, imprimé ou manuscrit, joint au paquet), soit celles qu'elle a lues oralement avec son entourage du moment.

Enfin, dans sept cas, Sévigné fait référence à son propre texte, sans que celui-ci ait d'ailleurs toujours été conservé. Dans la lettre du 4 octobre 1677, Sévigné évoque une lettre qu'elle a écrite à l'abbé Bayard mais que ni ce dernier ni la postérité ne lira jamais :

Il mourait et expirait. Et le lendemain, quand je lui écrivis en partant une relation de ce qui s'était passé chez lui, dont il aurait été ravi, il n'était plus au monde, et c'était à un mort que j'écrivais¹⁰¹⁴.

Dans la correspondance, une *relation* serait la limite supérieure de la lettre : quand la conversation disparaît quasi complètement au profit d'un monopole narratif¹⁰¹⁵. Lorsque la mission narrative est accomplie, la lettre doit prendre fin. Ainsi, après avoir raconté la seconde journée d'audience du procès Foucquet, Sévigné prend ainsi congé de son

¹⁰¹² 13 mai 1671, I, 250.

¹⁰¹³ I, 189.

¹⁰¹⁴ 4 octobre 1677, II, 561-562.

¹⁰¹⁵ Étudiant les temps verbaux dans les lettres sur le suicide de Vatel, Nathalie Fournier applique la distinction de Benveniste entre discours et récit au couple lettre-relation : « Le vendredi soir, Mme de Sévigné annonce à sa fille la mort de Vatel, qu'elle vient d'apprendre, puis la lui raconte en détail le surlendemain ; la nouvelle à chaud est au passé composé, la *relation* au passé simple et au présent de narration [...] on voit que le passé composé est un passé de discours, qui rapporte les procès au sujet énonciateur, alors que le passé simple construit une situation de récit et met l'événement raconté à distance du sujet énonciateur, qui s'efface de la narration. », *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998, p. 408-410.

correspondant : « Adieu, je sens que l'envie de causer me prend. Je ne veux pas m'y abandonner ; il faut que le style des relations soit court¹⁰¹⁶ ».

En ouverture au récit du suicide de Vatel, Sévigné oppose explicitement *lettre* et *relation* : « ce n'est pas une lettre, c'est une relation que vient de me faire Moreuil à votre intention, de ce qui s'est passé à Chantilly touchant Vatel. Je vous écrivis vendredi qu'il s'était poignardé ; voici l'affaire en détail¹⁰¹⁷. » Le dispositif informatif fonctionne en deux temps : la *relation* se signale comme un récit détaillé d'une certaine étendue, venant à la suite d'une séquence narrative – Vatel s'est suicidé – abrégée faute d'informations complémentaires (« Je n'en sais pas davantage présentement¹⁰¹⁸ ».)

Mais on peut relever une deuxième caractéristique, qui concerne la garantie du récit, capitale en régime factuel. Ici, la version détaillée du suicide de Vatel émane d'un certain Moreuil. La *relation* désigne la retranscription d'un récit disponible ailleurs, soit envoyé à Sévigné par un autre correspondant, soit raconté oralement par l'une de ses fréquentations. Au sein de la correspondance, elle apparaît comme de deuxième, voire d'énième main. C'est le cas du récit de l'exécution, à Vienne, du comte de Frangipani, compromis dans une conspiration contre Léopold I^{er} de Habsbourg : « Enfin, ils en vinrent à bout, à force de le charcuter. Voilà tout justement comme je ferais. Mme de Villars m'a envoyé cette relation qu'on lui venait d'envoyer d'Allemagne¹⁰¹⁹ ». La *relation* se caractérise par sa circulation, dans le cas de Frangipani, d'Allemagne à Mme de Villars, de Mme de Villars à Sévigné et de la mère à la fille. Cette relation d'une exécution pour le moins laborieuse a déjà beaucoup voyagé, et sans doute ne s'arrêtera-t-elle pas non plus au château de Grignan. Le récit épistolaire est une seconde version d'un premier récit dont l'origine – et partant, l'autorité – est signalée comme extérieure à l'interaction épistolaire. Dès lors, la narratrice ne se présente pas dans sa lettre comme garante de ce qu'elle raconte.

Quand l'événement est de taille, la recherche des *relations* en circulation est une activité à plein temps. Ainsi lors de la mort de Turenne, Sévigné multiplie les lectures, classe les différentes relations imprimées auxquelles elle a accès et en transmet une partie à sa fille.

¹⁰¹⁶ 17 novembre 1664, I, 56.

¹⁰¹⁷ 26 avril 1671, I, 235.

¹⁰¹⁸ 24 avril 1671, I, 234.

¹⁰¹⁹ 7 juin 1671, I, 266. Selon toute vraisemblance, cette relation transmise par Mme de Villars doit s'apparenter à l'imprimé conservé à la Bibliothèque nationale de France : Fran Krsto Frankopan, *Histoire des procédures criminelles et de l'exécution des trois contes François Nadardi, Pierre de Zrin et Frans Christofe Frangespan fidèlement traduit sur l'exemplaire alleman imprimé par ordre et avec Privilege de Sa Majesté Impériale*, à Amsterdam, chez Herman Allard, 1672. L'exécution est racontée p. 97-98. Il a dû exister une édition en 1671.

Sévigné commence par envoyer « une très bonne relation de ce qu'il a fait les derniers jours de sa vie¹⁰²⁰ » dans sa lettre au comte de Grignan du 31 juillet 1675. Puis, le 12 août, elle transmet à sa fille « la plus belle et la meilleure relation qu'on ait eue ici de la mort de M. de Turenne¹⁰²¹ ». Écrite « à Mme de Vins pour M. de Pomponne¹⁰²² » par le jeune marquis de Feuquières, Sévigné y a eu accès par Pomponne qui, après comparaison avec une autre relation envoyée au Roi, l'a assurée de sa supériorité. Le terme *relation* ne renvoie donc pas uniquement à des imprimés, mais aussi à des écrits manuscrits, qui, eux aussi, circulent en grand nombre dans la correspondance, comme l'ont montré les chapitres 1 et 2.

Il semble donc commode de nommer *relation* toute lettre-récit, à condition de se rendre attentif au fait que le terme s'applique aussi, dans la correspondance, à des séquences narratives plus brèves (modèle 1). Quoi qu'il en soit, il signale la même posture énonciative : une narratrice remaniant, recomposant une matière dont elle n'est pas garante. Nous allons étudier dans ce chapitre la mort de Vatel puis la disgrâce de Pomponne. Le premier cas nous permettra d'illustrer le passage de la séquence narrative à la lettre-récit, ou comment en possession de plus de détails, Sévigné reconfigure l'événement en une relation. Symétrique inversé du premier, le second montre le passage d'une relation à plusieurs versions du même événement, disposées dans les lettres suivantes sous forme de séquences narratives. Ces deux études seront l'occasion d'interroger les modèles de causalité que mobilise Sévigné.

B. DE LA SEQUENCE A LA RELATION. AUTOPSIE D'UN SUICIDE : LA MORT DE VATEL

En février 2003, le chef étoilé Bernard Loiseau se suicidait. Pour comprendre son geste, on évoqua des difficultés financières et la menace de la perte d'une étoile au Michelin, rumeur répandue dans les médias. Pour n'avoir pas ménagé le cuisinier dans leurs colonnes, les critiques gastronomiques furent jugés responsables de cette mort. Son épouse tint à corriger toutes ces causes alléguées, révélant que son mari souffrait de troubles bipolaires et que son suicide résultait d'un long surmenage. À l'occasion de cette tragédie en pleine gloire, la presse dressa immédiatement un parallèle avec un suicidé célèbre, François Vatel. En avril 1671, ce maître d'hôtel au service du prince de Condé se poignardait pendant la fête donnée à Chantilly en l'honneur de Louis XIV, qu'il avait à charge d'organiser et qui devait assurer le

¹⁰²⁰ 31 juillet 1675, II, 26.

¹⁰²¹ 12 août 1675, II, 49.

¹⁰²² Ibid.

retour en grâce définitif de celui qui avait osé défier le roi pendant la Fronde. Référence partagée, cette fin tragique de Vatel est devenue, au fil du temps l'archétype quasi légendaire¹⁰²³ de ce genre d'événement.

Comme pour Loiseau, la recherche des causes produisit des interprétations concurrentes, un premier motif allégué étant remplacé par un autre, jugé plus satisfaisant. Lors de la redécouverte au XIX^e siècle de ce personnage du Grand Siècle, deux versions ont été données : l'une, officielle et fondée sur des sources, l'autre, officieuse et romanesque. La première s'appuie sur les écrits des contemporains – les seuls dont on dispose sont deux lettres de Sévigné et un extrait des *Mémoires* de Gourville, ancien frondeur au service de La Rochefoucauld, puis de Condé¹⁰²⁴ – et explique le suicide « par une forme d'honneur nobiliaire¹⁰²⁵ » : Vatel attendait une commande de poissons pour le vendredi saint, jour maigre. Ne la voyant pas venir, il anticipa les conséquences déshonorantes d'une fête en l'honneur du roi en partie manquée et se tua de plusieurs coups d'épée.

Une autre, développée dans des fictions, imagine une histoire d'amour qui aurait mal tourné entre le maître d'hôtel et une dame de la cour, la duchesse de Ventadour¹⁰²⁶. Ainsi, au XIX^e siècle, Louis Lurine a imaginé un dialogue entre Sévigné et ses visiteurs dont M. d'Hacqueville. La marquise commence par exposer sa version, puis d'Hacqueville l'interrompt pour proposer une version concurrente : « ce que vous ne savez pas sur les causes réelles qui ont amené la mort de M. Vatel, vous plairait-il de l'entendre ce soir de ma bouche¹⁰²⁷ ? » Cette version apocryphe, écrite dans les marges des lettres conservées de

¹⁰²³ Sur les étapes de cette fabrique d'un « mythe Vatel », voir Dominique Michel, *Vatel et la naissance de la gastronomie. Recettes du Grand Siècle adaptées par Patrick Rambourg*, Paris, Fayard, 1999, p. 14-30.

¹⁰²⁴ La Grande Mademoiselle y fait une brève allusion mais sans citer le nom de Vatel, simplement désigné comme « un maître d'hôtel » : « Il arriva un tragique accident comme la cour étoit à Chantilly. Un maître d'hôtel de M. le Prince, qui avoit toujours été fort sage, se tua. On dit que c'étoit qu'il avoit trouvé que quelque chose n'alloit pas bien à sa fantaisie et qu'il s'en étoit tué de dépit. », *Mémoires de Mlle de Montpensier*, éd. Adolphe Chéruel, Paris, Charpentier, 1859, t. IV, 2^e partie, chap. 18, p. 274. La correspondance entre Mme de Montmorency et Bussy-Rabutin ne contient pas de récit de l'événement, simplement des commentaires, nous y reviendrons. La *Gazette* enfin raconte la fête par le menu, sans mentionner le suicide de Vatel.

¹⁰²⁵ Reynald Abad, « Aux origines du suicide de Vatel : les difficultés de l'approvisionnement en marée au temps de Louis XIV », *XVII^e siècle*, octobre-décembre 2002, n° 217, p. 632.

¹⁰²⁶ Voir Joseph Berchoux, *La Gastronomie ou l'homme des champs à table, poème didactique en IV chants* [1801], Paris, Giguet et Michaud, 1803, chant III, p. 75-78 ; Louis Lurine, *Ici l'on aime*, Paris, Victor Lecou, 1834, « La véritable mort de Vatel », p. 153-171 ; *Vatel, tragédie (si l'on veut) ou drame burlesque en trois actes en vers par un gastronome en défaut*, Poitiers, Poitiers, F.-A. Saurin, 1849. Plus récemment : Isabelle Canu, *Vatel, pièce dramatique en trois actes*, Paris, Éd. du Paradoxe, 2007.

¹⁰²⁷ Louis Lurine, *Ici l'on aime, op. cit.*, p. 157.

Sévigné est plaisamment présentée comme une « petite histoire véritable », alors que le récit factuel de Sévigné est ramené au rang de « petite fantaisie romanesque¹⁰²⁸ ».

D'après cette version, Vatel aurait rencontré à Paris une jeune fille, Denise, auprès de laquelle il se serait fait passer pour un Grand. Vatel aurait découvert juste avant la fête que la prétendue Denise avait elle aussi menti sur son identité, qu'elle était en fait la duchesse de Ventadour – personne réelle dont nous aurons l'occasion de reparler. Pire, Vatel aurait reçu un billet d'elle lui annonçant qu'elle était au courant de sa véritable identité. Les festivités à Chantilly auraient alors été le théâtre des adieux des deux amants. Cette double méprise digne de Marivaux aurait entraîné le suicide de Vatel. Cette version officieuse a circulé pendant tout le XIX^e siècle, figurant même – certes à titre spéculatif – dans des dictionnaires biographiques à l'article « Vatel », sans jamais être étayée par des sources d'époque.

Roger Duchêne a lui-même proposé une troisième piste, la crainte d'être mis en cause par son concurrent : « Gourville venait de rentrer d'exil et de prendre la charge d'intendant du Grand Condé ; ce fait n'est peut-être pas étranger au suicide de Vatel, dont la gestion, peu efficace, a pu avoir été malhonnête¹⁰²⁹ ».

On se propose de relire de près les deux extraits de lettres que Sévigné a consacrés à cet événement, lui assurant une grande partie de sa postérité. Comment déjoue-t-elle les contraintes du réel (ou comment raconter un suicide que personne n'a vu) ? Comment informe-t-elle l'événement pour lui conserver sa puissance de surgissement et son effet tragique, tout en ménageant une explication causale satisfaisante ?

1. « Ce n'est pas une lettre, c'est une relation. »

La première lettre concernée, datée du 24 avril, est en deux parties. Dans la première moitié, Sévigné mentionne les préparatifs de la fête de Chantilly. Puis, elle s'interrompt pour effectuer un de ses « tours de ville¹⁰³⁰ » (« Tantôt je vous manderai des nouvelles en fermant mon paquet¹⁰³¹ »). La deuxième moitié est rédigée alors qu'elle est encore en visite chez La Rochefoucauld :

À Paris, ce < vendredi au soir, > 24^e avril 1671, chez M. de La Rochefoucauld.
Je fais donc ici mon paquet. J'avais dessein de vous conter que le Roi arriva hier au soir à Chantilly. Il courut un cerf au clair de la lune ; ses lanternes firent des merveilles. Le feu

¹⁰²⁸ *Ibid.*

¹⁰²⁹ Note 7 de la page 235, I, 1070.

¹⁰³⁰ Voir chapitre 1 « Sévigné et ses correspondants ».

¹⁰³¹ 24 avril 1671, I, 234.

d'artifice fut un peu effacé par la clarté de notre amie, mais enfin le soir, le souper, le jeu, tout alla à merveille. Le temps qu'il a fait aujourd'hui nous faisait espérer une suite digne d'un si agréable commencement. Mais voici ce que j'apprends en entrant ici, dont je ne puis me remettre, et qui fait que je ne sais plus ce que je vous mande : c'est qu'enfin Vatel, le grand Vatel, maître d'hôtel de M. Foucquet, qui l'était présentement de Monsieur le Prince, cet homme d'une capacité distinguée de toutes les autres, dont la bonne tête était capable de soutenir tout le soin d'un État ; cet homme donc que je connaissais, voyant à huit heures, ce matin, que la marée n'était point arrivée, n'a pu souffrir l'affront qu'il a vu qui l'allait accabler, et en un mot, il s'est poignardé. Vous pouvez penser l'horrible désordre qu'un si terrible accident a causé dans cette fête. Songez que la marée est peut-être ensuite arrivée comme il expirait. Je n'en sais pas davantage présentement ; je pense que vous trouverez que c'est assez. Je ne doute pas que la confusion n'ait été grande ; c'est une chose fâcheuse à une fête de cinquante mille écus. M. de Ménars épouse Mlle de La Grange Neuville. Je ne sais comme j'ai le courage de vous parler d'autre chose que de Vatel¹⁰³².

Ce premier récit est développé dans la lettre suivante rédigée deux jours plus tard. Nous l'insérons ici, avant de commenter ensemble ces deux lettres et le passage opéré par Sévigné d'une séquence narrative à une relation.

À Paris, ce [dimanche] 26 avril 1671

< Il est dimanche 26 avril ; cette lettre ne partira que mercredi, mais ce > n'est pas une lettre, c'est une relation que vient de me faire Moreuil, à votre intention, de ce qui s'est passé à Chantilly touchant Vatel. Je vous écrivis vendredi qu'il s'était poignardé ; voici l'affaire en détail.

Le Roi arriva jeudi au soir. La chasse, les lanternes, le clair de la lune, la promenade, la collation dans un lieu tapissé de jonquilles, tout cela fut à souhait. On soupa. Il y eut quelques tables où le rôti manqua, à cause de plusieurs dîners où l'on ne s'était point attendu. Cela saisit Vatel. Il dit plusieurs fois : « Je suis perdu d'honneur ; voici un affront que je ne supporterai pas. » Il dit à Gourville : « La tête me tourne, il y a douze nuits que je n'ai dormi. Aidez-moi à donner des ordres. » Gourville le soulagea en ce qu'il put. Ce rôti qui avait manqué, non pas à la table du Roi, mais aux vingt-cinquièmes, lui revenait toujours à la tête. Gourville le dit à Monsieur le Prince. Monsieur le Prince alla jusque dans sa chambre et lui dit : « Vatel, tout va bien ; rien n'était si beau que le souper du Roi. » Il lui dit : « Monseigneur, votre bonté m'achève ; je sais que le rôti a manqué à deux tables. – Point du tout, dit Monsieur le Prince ; ne vous fâchez point : tout va bien. » La nuit vient. Le feu d'artifice ne réussit pas ; il fut couvert d'un nuage. Il coûtait seize mille francs. À quatre heures du matin, Vatel s'en va partout ; il trouve tout endormi. Il rencontre un petit pourvoyeur qui lui apportait seulement deux charges de marée ; il lui demanda : « Est-ce là tout ? » Il lui dit : « Oui, monsieur ». Il ne savait pas que Vatel avait envoyé à tous les ports de mer. Il attend quelque temps ; les autres pourvoyeurs ne viennent point. Sa tête s'échauffait ; il croit qu'il n'aura point d'autre marée. Il trouve Gourville et lui dit : « Monsieur, je ne survivrai pas à cet affront-ci ; j'ai de l'honneur et de la réputation à perdre. » Gourville se moqua de lui. Vatel monte à sa chambre, met son épée contre la porte, et se la passe au travers du cœur, mais ce ne fut qu'au troisième coup, car il s'en donna deux qui n'étaient pas mortels ; il tombe mort. La marée cependant arrive de tous côtés. On cherche Vatel pour la distribuer. On va à la chambre. On heurte, on enfonce la porte, on le trouve noyé dans son sang. On court à Monsieur le Prince, qui fut au désespoir. Monsieur le Duc pleura ; c'était sur Vatel que roulait tout son voyage de Bourgogne. Monsieur le Prince le dit au Roi fort tristement. On dit que c'était

¹⁰³² *Ibid.*, p. 234-235.

à force d'avoir de l'honneur en sa manière ; on le loua fort. On loua et blâma son courage. Le Roi dit qu'il y avait cinq ans qu'il retardait de venir à Chantilly, parce qu'il comprenait l'excès de cet embarras. Il dit à Monsieur le Prince qu'il ne devait avoir que deux tables et ne se point charger de tout le reste ; il jura qu'il ne souffrirait plus que Monsieur le Prince en usât ainsi. Mais c'était trop tard pour le pauvre Vatel. Cependant Gourville tâcha de réparer la perte de Vatel ; elle le fut. On dîna très bien, on fit collation, on soupa, on se promena, on joua, on fut à la chasse. Tout était parfumé de jonquilles, tout était enchanté. Hier, qui était samedi, on fit encore de même¹⁰³³.

Sévigné n'étant pas présente à Chantilly, les deux lettres ne sont pas des témoignages, mais des récits de seconde main. Même présentes sur place, les personnes de qui Sévigné tient ses informations n'ont, pas plus qu'elle, assisté à la mort de Vatel. Si « on enfonce la porte », si « on le trouve noyé dans son sang », c'est que personne n'a vu de ses propres yeux – *autopsie* au sens étymologique – le suicide de Vatel. Seul un examen, même sommaire, du cadavre – *autopsie* au sens moderne – a permis aux hôtes de reconstituer les derniers instants du maître d'hôtel : « Vatel monte à sa chambre, met son épée contre la porte, et se la passe au travers du cœur, mais ce ne fut qu'au troisième coup, car il s'en donna deux qui n'étaient pas mortels ; il tombe mort ». Raconter un suicide, c'est nécessairement commencer par la fin, en produire une reconstitution vraisemblable à partir de l'issue fatale. Les lettres de Sévigné sont éloignées de l'événement, en tout cas de sa dernière partie, de deux degrés : on lui a raconté cette mort et cette narration est elle-même sujette à caution. La différence entre récit de première et de seconde main n'est pas primordiale ici, la présence sur les lieux n'assurant pas davantage une attestation oculaire.

Comment dès lors assurer sa destinataire de la fiabilité de ses informations ? Principalement, en insistant sur le caractère direct, immédiat de l'accès aux sources. Rappelons les informateurs que mobilise l'épistolière. Selon Sévigné, le vendredi 24, à quatre heures du matin, Vatel rencontre le petit pourvoyeur et, à huit heures, il s'enferme dans sa chambre pour se poignarder. Au même moment – ou presque – à Paris, Sévigné commence sa première missive, avant de se rendre chez son amie Mme de Lavardin, puis au « faubourg », c'est-à-dire chez La Rochefoucauld. Elle promet à sa fille deux *relations* de la fête : « D'Hacqueville y est allé ; il vous fera une relation à son retour. Pour moi, j'en attends une petite ce soir, que je vous enverrai avec cette lettre¹⁰³⁴ ». Soit les deux écrits proviennent d'une unique source, d'Hacqueville, *correspondant sur place* et fidèle informateur, qui écrit une version longue mais différée pour la fille et une version courte mais immédiate (« ce

¹⁰³³ 26 avril 1671, I, 235-236.

¹⁰³⁴ 24 avril 1671, I, 232.

soir ») pour la mère ; soit la relation qu'attend Sévigné émane d'une autre source. La marquise a pu être informée par Hébert, un de ses anciens serviteurs, passé au service de Condé¹⁰³⁵. À ce stade, le récit programmé, mais non encore délivré, est uniquement celui des festivités. Sévigné dispose de plusieurs voies d'accès pour le transmettre à sa fille.

Le soir, de l'hôtel de La Rochefoucauld, Sévigné écrit la deuxième partie de la lettre du 24, où elle offre une première version de la mort de Vatel. Non seulement le récit n'est pas celui qu'on attendait, mais il n'émane pas non plus des informateurs prévus. C'est sans doute Gourville, anciennement au service de La Rochefoucauld, qui a transmis la nouvelle. Le surlendemain, dimanche 26, Sévigné rédige sa seconde lettre présentée comme la retranscription du témoignage d'une troisième source, Moreuil, premier écuyer dans la maison de Condé. Les sources mentionnées pour garantir l'information sont différentes : le récit attendu mais absent, celui de la fête, devait être sous la responsabilité de d'Hacqueville, la nouvelle inédite est apprise chez La Rochefoucauld, les détails du suicide sont transmis par Moreuil.

Rappelons que les ordinaires pour la Provence partaient de Paris le mercredi et le vendredi. La première missive est envoyée le jour même de sa rédaction, tandis que la seconde est partie par l'ordinaire suivant, trois jours après avoir été écrite. Les deux lettres ne sont donc pas expédiées, comme parfois, dans le même paquet. Quand Mme de Grignan reçoit le second paquet, elle sait déjà que Vatel est mort : l'étonnement a eu le temps de laisser place à la spéculation et la seconde lettre arrive à point nommé pour fournir de plus amples explications au geste désespéré de Vatel. Écrites à deux jours d'intervalle, la première lettre, la plus proche de l'événement, est présentée comme une réaction à chaud dans une mise en scène de l'épistolière, la seconde sous la forme d'une *relation*, d'une suite détaillée de la première : « Ce n'est pas une lettre, c'est une relation que vient de me faire Moreuil, à votre intention, de ce qui s'est passé à Chantilly touchant Vatel. Je vous écrivis vendredi qu'il s'était poignardé ; voici l'affaire en détail ». Sévigné promettait à sa fille des relations *en complément* de sa lettre, voilà qu'elle met une relation *à la place de* sa lettre : un tel événement, si inattendu, si surprenant, le justifie amplement. Un récit prévisible promis par un

¹⁰³⁵ « J'eus l'esprit, l'autre jour, en riant, de le donner à Gourville et de lui dire qu'il fallait qu'il le plaçât dans cet hôtel de Condé, qu'il s'en trouverait bien, qu'il m'en remercierait, que je répondais de lui [...] J'étais tout étonnée qu'il l'envoya quérir hier. Il s'habilla en gentilhomme ; il y alla. Il lui dit qu'il lui donnerait une place à l'hôtel de Condé, qui lui vaudrait deux cent cinquante livres de rente, logé, nourri, et tout cela en attendant mieux, mais que présentement il l'envoyait à Chantilly pour distribuer tout le linge par compte pendant que le roi y sera. Il prit donc dix coffres de linge sur son soin, et est parti pour Chantilly. Le Roi ira le 25 de ce mois ; il y sera un jour entier. », 17 avril 1671, I, 224-225.

informateur régulier, celui de la fête, est éclipsé par deux nouveaux récits, la version courte puis la version longue du suicide, qui s'invitent dans la lettre pour en perturber les contours, en troubler l'autonomie.

Ces deux versions, justement, sont présentées différemment par l'épistolière qui les oppose fortement : différence de statut générique (lettre *vs* relation), différence de garant (un invité *vs* un serviteur de Condé, responsable des festivités), différence de contenu (un récit encore lacunaire et incertain *vs* une « affaire en détail »). Même si la seconde figure parfois seule dans les anthologies, ces deux lettres, par leur sujet commun, font diptyque. D'ailleurs, tous les commentaires de l'histoire de la mort de Vatel telle que Sévigné la raconte à sa fille analysent conjointement les lettres des 24 et 26 avril, les lisent l'une par rapport à l'autre. Constance Cagnat écrit par exemple : « Cet événement offre la matière de deux lettres successives de Mme de Sévigné à sa fille : leur comparaison révèle l'importance dans l'imaginaire de Mme de Sévigné de ce motif de la mort dans la fête¹⁰³⁶. » Même si les commentaires envisagent les lettres sous des angles différents, chaque fois, l'accent est mis sur l'importance d'une lecture conjointe de cette double version. La deuxième lettre y est toujours valorisée par rapport à la première, l'une étant comme le brouillon de l'autre, sa *relation* achevée. D'une missive à l'autre, un progrès serait à l'œuvre, dans la création d'un récit structuré, dans l'assignation d'une causalité.

2. Chronique d'une mort annoncée

S'appuyant sur la différence soulignée par Sévigné elle-même entre *lettre* et *relation*, Michele Longino Farrell montre comment, par souci de vraisemblance, la seconde lettre cherche à réduire l'arbitraire du premier récit, le retard de marée pouvant apparaître comme une trop faible motivation. Le parcours tracé par les deux lettres de Sévigné conduit justement à combler la distance entre cause et effet¹⁰³⁷. À la fin de la lettre du 24, la disproportion entre l'événement déclencheur et la décision de Vatel est préparée par la longue apposition hyperbolique : « Vatel, le grand Vatel, maître d'hôtel de M. Foucquet, qui l'était présentement de Monsieur le Prince, cet homme d'une capacité distinguée de toutes les autres, dont la bonne tête était capable de soutenir tout le soin d'un État ; cet homme donc que je connaissais ». Sévigné établit une relation directe entre une cause « voyant à huit heures... »

¹⁰³⁶ Constance Cagnat, *La Mort classique*, *op. cit.*, p. 444.

¹⁰³⁷ « Thus we know a great deal more about his state of mind – perfectionism, exhaustion, a sense of failure, feelings of inadequacy, desperation, isolation – than we did in the first letter. This knowledge reduces the arbitrariness of the original version and provides the motivation », Michèle Longino Farrell, « Writing Letters, Telling Tales, Making History: Vatel's Death Told and Retold », *The French Review*, vol. 66, n° 2, décembre 1992, p. 236.

et un effet « il s'est poignardé », sans remonter à des motifs plus lointains. L'étonnement est de mise : Vatel si professionnel, au service des plus Grands – Foucquet d'abord, pour qui il organisa la fête de Vaux-le-Vicomte dix ans plus tôt, Condé ensuite – s'est laissé gagner par le désespoir. D'ailleurs, mis au courant par son amie Mme de Montmorency, Bussy-Rabutin refusait, pour sa part, – comme Jean Paulhan et René Martin à propos de Psamménite¹⁰³⁸ – de s'en tenir à cette inférence causale : « L'aventure de Vatel a bien troublé la fête de Chantilly. Il faut que ce maître d'hôtel fût fou avant l'accident de la marée, car la première folie ne coûte pas d'ordinaire la vie¹⁰³⁹. » C'est précisément ce que la lettre de Sévigné en date du 26 va chercher à élucider, « l'accident de la marée » ne pouvant pas être, selon toute vraisemblance, « la première folie ».

Quand on lit cette relation, on s'aperçoit que plusieurs ratés – dont aucun autre récit contemporain ne parle – sont déjà venus inquiéter Vatel. Du rôti a *d'abord* manqué à quelques tables. À l'occasion de cette première avarie, une parole de Vatel rapportée au discours direct, vient proposer une chaîne causale beaucoup plus longue que dans la lettre du 24, le suicide est l'aboutissement d'un surmenage : « il y a douze nuits que je n'ai dormi ». *Ensuite*, le feu d'artifice ne réussit pas à cause d'un nuage – nuage absent de la lettre du 24 où le feu d'artifice fut seulement « un peu effacé ». *Enfin*, troisième raté, le pourvoyeur n'apporte que deux charges de marée. Le premier et le dernier incidents sont chacun suivis de brefs dialogues retranscrits au discours direct : à la suite du souper, Vatel alerte Gourville qui prévient ensuite Condé. Les deux interlocuteurs rassurent tour à tour le maître d'hôtel. Au moment de l'approvisionnement, Vatel s'adresse à nouveau à Gourville, qui, cette fois, « se moqu[e] de lui ». Trois échanges donc – Vatel et Gourville, puis Vatel et Condé, Vatel et Gourville enfin – qui rappellent les trois ratés, mais le plus frappant est qu'ils correspondent aux trois tentatives de coups d'épée. On notera au passage que Sévigné est la seule à faire mention de ces trois coups – de théâtre – et qu'elle pourrait très bien avoir ajouté ce détail de sa propre initiative. Les « deux [coups] qui n'étaient pas mortels » peuvent ainsi s'interpréter

¹⁰³⁸ « De toute façon je me serais refusé, je pense à croire que Psammenitus n'avait été touché que de la dernière secousse », citation donnée dans le préambule, section B. « De la causalité ».

¹⁰³⁹ *Correspondance de Roger de Rabutin comte de Bussy avec sa famille et ses amis (1666-1693)*, op. cit., t. I, p. 390-391. La nouvelle tient en deux lignes dans la lettre de sa correspondante : « M. le Prince a donné un régal magnifique au roi à Chantilly. Cependant Vatel, maître d'hôtel de M. le Prince, enragé de ce que la marée n'étoit pas arrivée un jour maigre, s'alla poignarder. », *Ibid.* Dans une lettre à son ami Corbinelli en date du 8 mai 1671, Bussy-Rabutin transforme cette histoire en *exemplum* illustrant la nécessité de ne jamais se laisser gagner par le désespoir : « Si le malheureux Vatel n'eût été persuadé que l'espérance étoit inutile, et même que le désespoir étoit un remède, il n'aurait pas en se poignardant, fait horreur aux hommes, offensé Dieu et la clémence du prince son maître, qui est une de ses principales vertus ; au contraire, il auroit par ses soins à l'avenir regagné sa grâce de laquelle il a désespéré si sottement », *ibid.*, p. 398.

à l'échelle de la lettre : les deux premiers ratés de la fête n'étaient pas mortels, c'est le dernier qui a achevé Vatel. Un même schéma se répète : quelque chose rate, Vatel s'en aperçoit, en parle ; on le rassure, sans le prendre au sérieux. Le modèle de l'accumulation par gradation contribue à rationaliser l'extraordinaire. La lettre du 26 raconte l'histoire d'un surmenage, qui a commencé bien avant le début de la fête et dont le retard de marée n'est que le dernier épisode. Sévigné établit de la cohérence en introduisant des analogies structurales implicites, laissées à l'appréciation du lecteur, entre la chaîne causale (les trois ratés) et l'événement (les trois coups d'épées). Il y a là une manière de jouer avec le désir de cohérence, cohérence narrative qui vient assurer la cohérence de l'histoire et de son explication. Par ailleurs, cette structuration en trois moments est la même que celle qui présidait à l'histoire de Psamménite (le sort de la fille, du fils et de l'ami). Toute la question est alors de savoir si c'est le dernier épisode qu'il faut considérer comme seul responsable ou les trois, le dernier constituant la « goutte d'eau qui fait déborder le vase ».

On mesure l'insistance de Sévigné à ne pas en rester à cette première attribution causale, quand on compare son récit à celui qu'en a donné Gourville dans ses *Mémoires*, des années après. Ces deux textes n'ont pas le même statut : les *Mémoires* de Gourville – rédigés en 1702 – relèvent de l'écriture rétrospective, non du compte rendu d'actualité, comme la lettre de Sévigné ; ils sont écrits par un acteur de la fête et un témoin de premier plan, Gourville, « que Monsieur le Duc [le fils de Condé] [...] avoit chargé de l'exécution de ce qu'il y avait à faire à Chantilly¹⁰⁴⁰ ». Troublante déclaration du mémorialiste : on croyait que Vatel était officiellement chargé de l'organisation de la réception du Roi. À lire la suite du texte, on peut supposer que Gourville et Vatel se partageaient la tâche, le premier s'occupant du logis, le second du couvert. Mais la fin de l'épisode confirme surtout que le premier a de fait remplacé le second. Le centre de gravité des deux récits ne porte pas sur la même portion de l'histoire : Sévigné se concentre sur ce qui précède le suicide, sur la découverte du cadavre et sur les réactions suscitées par cette mort pour ne consacrer que quelques lignes à la suite des festivités (de « Cependant Gourville tâcha de réparer la perte de Vatel » à « on fit encore de même ») tandis que Gourville expédie le suicide de Vatel en une phrase :

Vatel qui était contrôleur chez Monsieur le Prince, homme très expérimenté qui devait avoir la principale application, voyant, le lendemain à la pointe du jour, qui était un jour maigre, que la marée n'arrivait point comme il se l'était imaginé, s'en alla dans sa

¹⁰⁴⁰ *Mémoires de Monsieur de Gourville*, éd. Arlette Lebigre, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2004, p. 202. Sur les différentes éditions de ses mémoires, parus pour la première fois en 1724, voir Félix R. Freudmann, *L'Étonnant Gourville (1625-1703)*, Genève, Paris, Droz, Librairie Minard, 1960.

chambre, ferma sa porte par-derrrière et, ayant mis son épée contre la muraille, se tua tout roide¹⁰⁴¹.

Les dialogues en discours direct sont totalement absents du récit de Gourville, ce qui contribue aussi à l'exempter de toute responsabilité. Ce dernier ne pouvait anticiper cette issue fatale puisqu'il était endormi quand on vint le prévenir de la mort de Vatel :

Après qu'on eut enfoncé la porte, on me vint avertir dans la Canardière¹⁰⁴², où je dormais sur de la paille, de ce qui venait d'arriver. La première chose que je fis, ce fut de dire qu'on le mit dans une charrette et qu'on le menât à la paroisse, à une demi-lieue de là, pour le faire enterrer et je trouvai que la marée commençait à arriver¹⁰⁴³.

Chez Sévigné, Gourville n'a pas le beau rôle : il commence certes par rassurer et aider Vatel (premier échange), mais au lieu de voir venir la catastrophe, il se « moqu[e] de lui » ; dans ses propres mémoires, il est celui qui permet que la fête suive son cours, sans que personne ne s'aperçoive de rien. Il développe surtout l'après, pour mettre en valeur sa propre capacité à agir dans l'adversité. Gourville construit son bref récit sur une causalité unique, tandis que Sévigné ne se satisfait pas de cette cause alléguée et en propose toute une série, les délivrant par gradation. Alors que les deux auteurs signalent une même causalité (retard de marée) et des conséquences similaires (ce suicide n'a finalement pas influé sur le reste des festivités : « Cependant Gourville tâche de réparer la perte de Vatel ; elle le fut »), l'une raconte l'histoire d'un surmenage, l'autre celle d'un sauvetage. Mais si Sévigné multiplie les causes probables de suicide, elle maintient, même dans la seconde lettre, l'effet propre de cet événement imprévu.

3. *L'instant de sa mort*

Dès lors que le suicide de Vatel s'inscrit à la suite logique d'une série de coups du sort, de « coups d'autorité¹⁰⁴⁴ » de la Providence, comment comprendre que la postérité – qui s'est essentiellement fondée sur Sévigné – ait à ce point retenu le dernier d'entre eux, le retard de marée ? Aurait-elle conservé l'impression laissée par la première lettre ? La tradition historique semble avoir pris le parti de Gourville – et de la première lettre – et ne cesse de souligner, comme le rappelle Reynald Abad, la disproportion entre cause et effet :

Alors que le côté spectaculaire du geste de Vatel le transformait, à partir du XIX^e siècle, en une sorte de fait d'arme de l'histoire culinaire de la France, son côté disproportionné

¹⁰⁴¹ *Ibid.*

¹⁰⁴² La Canardière est une dépendance du château.

¹⁰⁴³ *Ibid.*, p. 203.

¹⁰⁴⁴ 2 août 1671, I, 311.

en faisait parallèlement un objet d'étonnement et même de mystère [...] Ainsi la question des causes de la mort du maître d'hôtel du Grand Condé, qui a fait couler tant d'encre, est-elle close, sauf à découvrir des documents inédits. Je voudrais pour ma part déplacer l'enquête vers l'amont en posant la question du retard de la marée

En effet, l'incident qui est à l'origine du suicide de Vatel n'a guère suscité d'intérêt jusqu'ici. Sans doute Mme de Sévigné en est-elle pour partie responsable : outre qu'elle ne fournit aucune information sur le retard de la marée, elle tresse si adroitement son récit et lui donne un tour si littéraire qu'on finit, presque inconsciemment, par prendre le retard de la marée pour un de ces coups du destin d'où sortent les grandes tragédies. Or, on n'interroge pas les coups du destin. Au demeurant, les esprits même les mieux prévenus contre l'habileté épistolaire de Mme de Sévigné ont pu être tentés d'assimiler le retard de la marée à un événement imprévisible. Il me semble, au contraire, que cet incident est révélateur des difficultés ordinaires de l'approvisionnement en marée¹⁰⁴⁵.

Dans cet article consacré non plus aux raisons du suicide, mais aux causes de la raison du suicide, l'historien refuse de spéculer, comme les contemporains de Vatel ou les érudits du XIX^e siècle, et de rouvrir l'enquête. En revanche, il choisit de remonter la chaîne causale en essayant de comprendre pourquoi la marée est arrivée à huit heures, et non quatre heures auparavant. Selon lui, l'épistolière transforme instantanément un événement en épisode de tragédie, donnant ainsi un coup d'arrêt à une véritable explication. Son souci d'un récit réussi la conduirait à favoriser la recherche de l'effet tragique au détriment de la recherche des causes.

On voudrait donc, pour finir, montrer la tension à l'œuvre dans ces lettres. Alors que Sévigné a besoin de minorer le retard de marée pour expliquer plus pleinement ce suicide, elle a besoin de le mettre en avant pour susciter l'empathie, souligner le tragique d'une telle situation. Certes la deuxième version, la lettre du 26, est bien une amplification de la lettre du 24, mais on se gardera d'acquiescer trop vite à la distinction faite par l'épistolière (« ce n'est pas une lettre, c'est une relation »), qui conduit à postuler une différence fondamentale entre les deux lettres. *D'abord*, celle écrite chez La Rochefoucauld le 24 au soir n'est pas une simple annonce. Il serait exagéré de parler seulement d'une nouvelle ; Sévigné configure déjà l'événement, ce que manifeste la présence d'une causalité (Vatel est mort par suicide) et d'une motivation (son suicide est un suicide d'honneur). Une chaîne causale est inaugurée par le participe présent « voyant » (qu'on retrouve d'ailleurs dans le récit de Gourville) : la marée n'est pas arrivée, Vatel anticipe le déshonneur d'un repas maigre manqué, et pour l'éviter, se suicide. *Ensuite*, on l'a vu, les deux récits sont présentés comme des retranscriptions certes indirectes, mais en provenance des meilleures sources possibles (« voici ce que j'apprends en

¹⁰⁴⁵ Reynald Abad, « Aux origines du suicide de Vatel », art. cit., p. 631-632.

entrant ici », « c'est une relation que vient de me faire Moreuil, à votre intention »). Statutairement, ces deux lettres ne sont pas si distinctes.

Enfin et surtout, les deux lettres mettent en vedette la coïncidence. La première lettre du 24 la signale, en la modalisant : « Songez que la marée est peut-être ensuite arrivée comme il expirait » ; la seconde, le 26, la confirme en une asyndète tragique : « il tombe mort. La marée cependant arrive de tous côtés ». Sévigné opère un rapprochement saisissant entre ces deux moments, alors qu'ils étaient relativement disjoints dans le récit de Gourville (« et je trouvai que la marée commençait à arriver »). Vatel se suicide parce que la marée n'arrive pas, or cette cause disparaît au moment même où elle engendre un (funeste) effet. Roland Barthes associait cette structure de simultanéité à un ressort typique de la tragédie, le *comble* :

c'est précisément quand Agamemnon condamne sa fille qu'elle le loue de ses bontés ; c'est précisément quand Aman se croit au faite des honneurs qu'il est ruiné ; c'est précisément quand elle vient de mettre son pavillon en viager que la septuagénaire est étranglée ; c'est précisément le coffre-fort d'une fabrique de chalumeaux que les cambrioleurs se mettent à percer ; c'est précisément quand ils sont appelés en séance de conciliation que le mari tue sa femme : la liste des combles est interminable¹⁰⁴⁶.

On aurait envie d'ajouter à cette liste : c'est *précisément* quand Vatel se suicide que la marée arrive, que la raison de son suicide s'évanouit. Comble de malchance. À l'instant où il se croit perdu, surgit – sans qu'il le sache – ce qui aurait pu le sauver. Non seulement Vatel s'est tué pour rien parce que la marée est finalement arrivée comme prévu, mais c'est au moment même où il se poignardait dans sa chambre qu'elle a fini par arriver. Le modèle de la coïncidence est, dans les deux lettres, en concurrence directe avec le modèle de la causalité, les deux relations étant pour Roland Barthes, au cœur de la structure des faits divers et plus largement de l'ensemble des récits¹⁰⁴⁷. La consécution développée dans une durée – les préparatifs et les débuts de la fête, les douze nuits sans sommeil – entre en tension avec un autre choix d'agencement narratif, lui aussi présent, dans les deux lettres, celui de la simultanéité d'une cause et d'un effet qui, en plus, se trouvent dans un rapport pervers : ce qui était la cause ne peut plus être cause au moment où elle prend effet. Deux temporalités sont en conflit : la durée (causalité) et l'instant (coïncidence). Elles correspondent aux deux

¹⁰⁴⁶ Roland Barthes, « Structure du fait divers », *Essais critiques* [1964], *Œuvres complètes, op. cit.*, t. II, p. 449.

¹⁰⁴⁷ D'ailleurs, dans la liste de Barthes, les exemples de tragédie côtoient, sans différence de statut, les faits divers, d'abord en raison du statut historique que lui a réservé la postérité, ensuite parce que Roland Barthes, cherchant à cerner la spécificité de ce texte de presse ailleurs que dans ses thèmes récurrents, en vient lui-même à élargir son corpus : « Il s'agit donc là, probablement d'un phénomène général qui déborde de beaucoup la catégorie du fait divers », *ibid.*, p. 450.

ambitions narratives évoquées en introduction, à savoir respectivement produire un récit motivé et vraisemblable, et souligner le tragique d'une situation inédite et unique.

Le critique américain Henry Thomas Barnwell a mis en avant l'importance du modèle tragique dans son analyse de la lettre du 26 avril, qui relève, selon lui, d'un « *miniature five-act arrangement*¹⁰⁴⁸ ». Or, pour lire les épisodes développés dans la *relation* comme les cinq actes d'une tragédie classique, il faut au préalable considérer que l'événement convient à ce genre. Ce que Sévigné faisait à l'occasion d'un autre événement surprenant, le mariage raté de la Grande Mademoiselle :

Vous savez présentement l'histoire romanesque de Mademoiselle et de M. de Lauzun. C'est le juste sujet d'une tragédie dans toutes les règles du théâtre. Nous en réglions les actes et les scènes l'autre jour ; nous prenions quatre jours au lieu de vingt-quatre heures, et c'était une pièce parfaite¹⁰⁴⁹.

Mais justement, Sévigné n'a pas ce réflexe pour le suicide de Vatel. Dans une conception classique de la convenance, Vatel n'est pas de ces personnages dont on fait les héros tragiques, c'est un serviteur des Grands, non un Grand, comme Mlle de Montpensier. Mais cet argument n'est pas décisif puisque, on l'a vu, Sévigné réserve à l'histoire à Vatel un traitement noble, à l'inverse de celui qu'elle choisissait pour la princesse de Condé. Une autre raison permet d'expliquer pourquoi Sévigné ne propose pas d'agencer le suicide de Vatel comme une tragédie réglée. Dans la série sur le mariage raté, ce qui motive l'application du modèle tragique c'est surtout la soudaineté du renversement de fortune. En effet la suite de l'extrait cité plus haut le dit explicitement : « Jamais il ne s'est vu de si grands changements en si peu de temps¹⁰⁵⁰ ». Or ici, Sévigné est remonté douze jours en arrière pour expliquer le geste de Vatel et montrer le long surmenage qui a conduit à ce suicide.

Tout événement tragique n'est pas destiné à être agencé comme une tragédie et à cet égard, il convient peut-être moins de chercher une structure à épisodes respectant les codes de la tragédie classique que de repérer ce qui fait le tragique de cette situation : le *comble*. L'histoire du surmenage sert davantage le projet explicatif que la recherche d'un effet tragique, suscité surtout par la relation de coïncidence vers laquelle Sévigné pointe à deux reprises. Le tragique de cette histoire provient essentiellement de la concomitance entre

¹⁰⁴⁸ Henry Thomas Barnwell, « The Vatel letters and the narrative art of Mme de Sévigné », *Seventeenth-Century French Studies*, VIII, 1986, p. 190.

¹⁰⁴⁹ 24 décembre 1671, I, 143.

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*.

suicide et arrivée de la marée, ce qui expliquerait pourquoi cette dernière cause a, presque seule, été retenue par l'Histoire.

Dans cette perspective, la seconde lettre ne se contente pas d'accumuler les motifs de suicide, elle convertit en signes annonciateurs ce qui a précédé cette mort. Quand arrive le deuxième paquet, Mme de Grignan sait déjà que Vatel est mort. Les déclarations de ce dernier au discours direct opèrent alors à la manière de l'ironie tragique. Le personnage, tel que l'épistolière le fait parler, en sait moins que la destinataire : « voici un affront que je ne supporterai pas », « je ne survivrai pas à cet affront-ci ». Cette double énonciation est renforcée par le rôle que Sévigné fait jouer aux interlocuteurs de Vatel : ni Gourville, ni Condé ne prennent la mesure de l'inquiétude de Vatel et ce n'est qu'*a posteriori* que le Roi dira comprendre « l'excès de cet embarras ». Vatel est à lui-même sa propre Cassandre, ou son propre chœur tragique. Dans le modèle de la causalité, les fameuses douze nuits dénotent simplement une longue privation de sommeil, elles sont glosables en « beaucoup trop de temps sans dormir ». Mais dans le programme de lecture instantanéiste instauré par la relation de coïncidence, ce qui compte c'est la treizième nuit, nombre symbolique et instant funeste, nuit porte-malheur.

Ainsi Sévigné installe-t-elle deux dispositifs de lecture au cœur de son récit de la mort de Vatel. La postérité a fait son choix et n'en a actualisé qu'un, ou surtout un. Il ne faudrait pas croire, cependant, qu'ils sont uniquement successifs, comme les commentaires précédents de ces lettres pourraient le laisser penser. La lettre du 26 avril est bien un développement de celle du 24 par ajout de détails, tentative de réduction de l'arbitraire par l'établissement de plusieurs causes, graduellement disposées. En l'absence des *ultima verba* du suicidé, il convient d'expliquer cette action surprenante, de s'essayer à trouver « les dessous de cartes ». Mais l'épistolière maintient intacte la fascination pour l'extraordinaire, en conservant un modèle ébauché dans la première lettre : celui de la coïncidence tragique entre le suicide de Vatel et l'arrivée de la marée, dont le retard conserve le statut de cause principale du suicide. Pour que sa fille puisse raisonner sur cette mort, elle lui livre tous les motifs possibles dans une durée narrative permettant de créer une assez longue chaîne causale. Mais pour qu'à Grignan, on continue de s'étonner, d'être fasciné par cette mort dont on est déjà au courant, elle conserve à cette mort son pouvoir de frapper les esprits en mettant l'accent sur l'instant, ce que Barthes appelait le *comble*. Long calvaire et pic tragique : les résultats de l'autopsie de Vatel se tiennent entre ces deux pôles.

On a vu par cet exemple comment Sévigné passait d'un îlot narratif de fin de lettre à une lettre-récit, à une *relation*. Le récit occupe un plus vaste espace épistolaire, proportionnel au souci explicatif. La relation est ce récit qui fournit des détails et des circonstances permettant au lecteur de développer sa réflexion sur la causalité de l'événement. On s'intéresse maintenant au symétrique inversé : lorsque Sévigné passe d'une relation, donc d'un récit circonstancié qui s'abstient relativement de toute configuration subjective à des réagencements successifs, dans plusieurs séquences narratives appartenant à différentes lettres. Cette reconfiguration a ceci de particulier qu'elle est largement tributaire de modèles tirés des lectures.

C. DE LA RELATION AUX VERSIONS. L'AFFAIRE POMPONNE

1. *Pluricausalité*

En novembre 1679, Louis XIV renvoie son secrétaire d'État aux Affaires étrangères en poste depuis 1671, Simon Arnauld de Pomponne, fils de Robert Arnauld d'Andilly – le traducteur de Flavius Josèphe –, neveu du Grand Arnauld et ancien ambassadeur. La *Gazette* du 25 novembre 1679 enregistre la démission de Pomponne et son remplacement par Colbert de Croissy, le frère de Colbert, sans donner aucune explication. Sévigné, amie de longue date du disgracié¹⁰⁵¹ s'empresse d'annoncer la nouvelle à sa fille, de lui en détailler les circonstances, puis de la commenter avec elle. Comme l'écrit Bourdelot¹⁰⁵² au prince de Condé le 21 novembre :

Tout le monde discourt sur la disgrâce de M. de Pomponne ; on dit qu'il était négligent à faire sa cour, d'autres que le Jansénisme lui a valu cela ; il y en a qui disent que le Roi n'est pas content de lui pour quelque chose qui s'est passé au désavantage du Roi de Suède dans un traité¹⁰⁵³.

Les contemporains – puis les mémorialistes et historiens qui leur ont succédé – n'ont pas manqué de s'interroger sur les raisons d'une décision qui fit figure de coup de tonnerre.

¹⁰⁵¹ C'est à lui qu'est adressée la série de lettres relatant le procès Foucquet, I, 55-82. Ami des deux correspondants. Pomponne fut lui-même enveloppé dans la disgrâce du Surintendant. Voir chapitre 7, section B.

¹⁰⁵² L'abbé Pierre Michon Bourdelot (1610-1685) était le médecin de la famille de Condé à Paris. Il animait aussi un cercle savant. Il est, entre autres, l'auteur de *Recherches et observations sur les vipères*, publiées chez Claude Barbin en 1671.

¹⁰⁵³ Lettre de Bourdelot au prince de Condé, « Paris, 21 novembre 1679 », Archives de Chantilly, série P, vol. LXXVI, fol. 192. Original autographe, reproduite dans Louis Delavaud, *Le Marquis de Pomponne, ambassadeur et secrétaire d'État, 1618-1699, documents publiés pour la société d'histoire diplomatique*, Paris, Plon-Nourrit et cie, 1911, p. 76-77.

Les principaux récits conservés témoignent de l'intérêt porté à cette disgrâce et de la diversité des motifs avancés pour l'expliquer, tels que Bourdelot les résume pour Condé. On mentionnera les principaux avant de relire en détail les différents (ré)agencements narratifs de Sévigné. On s'en doute, selon les positions de chacun des scripteurs, les raisons avancées ne seront pas les mêmes. Plusieurs facteurs sont généralement évoqués, parfois combinés :

1. l'incompétence globale. Dans ses notes rédigées au moment de l'événement, plus tard rassemblées sous le titre *Réflexions sur le métier de roi* par les éditeurs et historiens, Louis XIV dénonce l'incompétence de Pomponne qui s'est montré indigne de sa charge :

Mais l'employ que je luy ay donné s'est trouvé trop grand et trop estendu pour luy. Jay soufer plusieurs années de sa foiblesse de son opiniastreté et de son inaplication. Il m'en a cousté des choses considérables. Je nay pas profité de tous les avantages que je pouvois avoir et tout cela par complaisance et bonté. Enfin il faut que je lui ordonne de se retirer parce que tout ce qui passe par luy perd de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres du roy de France qui naist pas malheureux. Ci j'avois pris le party de l'esloigner plus tost j'aurois esvisté les inconveniens qui me sont arrivés et je ne me reprocherois pas que ma complaisance pour luy a pu nuire à l'Etat¹⁰⁵⁴.

L'argument est repris par l'épistolière, on le verra, sous la forme du « on dit », de la rumeur.

2. une négligence ponctuelle, variante allégée de la cause précédente. Pomponne aurait dû transmettre une dépêche que le Roi attendait lui confirmant la conclusion du mariage entre le Dauphin et la princesse de Bavière. Il décida d'attendre pour aller en « compagnie » à Pomponne. Mais, entretemps, Colbert avait reçu de son frère Colbert de Croissy un courrier lui annonçant que la dépêche de confirmation avait dû arriver. Le Roi à qui Colbert fit voir la lettre reçue d'Allemagne découvrit ainsi la négligence de Pomponne. Au début du XX^e siècle, Louis Delavaud a publié un ouvrage sur Pomponne dans lequel il a rassemblé des documents inédits. L'un d'entre eux est une courte notice biographique rédigée par la petite-fille de Pomponne, la marquise d'Ancezune¹⁰⁵⁵. Elle reconstitue ainsi le déroulement des deux journées qui furent fatales au ministre :

Le Roi était dans l'attente d'un courrier que M. de Croissy devait dépêcher pour apporter la nouvelle de la conclusion de ce mariage. M. de Pomponne qui savait que l'affaire était conclue, mais que le courrier ne devait arriver que le lendemain du jour que le Roi

¹⁰⁵⁴ « Fragment », *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, éd. C. Dreyss, Paris, Didier et Cie, 1860, t. II, p. 521. Sur le statut de ces écrits, voir Stanis Perez, « Les brouillons de l'absolutisme : les "Mémoires" de Louis XIV en question », *XVII^e siècle*, 2004/1, n° 222, p. 25-50.

¹⁰⁵⁵ *Abrégé de la vie de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, ministre et secrétaire d'État, surintendant général des postes et relais de France, par la marquise d'Ancezune, sa petite-fille* dans Louis Delavaud, *Le Marquis de Pomponne, ambassadeur et secrétaire d'État, 1618-1699, documents publiés pour la société d'histoire diplomatique*, Paris, Plon-Nourrit et cie, 1911, p. 7-16.

donnait la liberté à ses ministres d'aller chez eux, avait une partie avec M. le duc de Chaulnes, M. de Lavardin et Mmes de Sévigné et de Grignan¹⁰⁵⁶ pour aller passer deux jours à Pomponne. Le courrier arriva, et il porta à M. Colbert une lettre de M. son frère qui lui mandait qu'il apprendrait par les dépêches le détail de la nouvelle de la conclusion du mariage de Mgr le Dauphin. Le Roi étant impatient de ne point voir arriver cette dépêche, se fâcha de ne point recevoir la lettre de M. de Croissy¹⁰⁵⁷.

Gourville consacre un passage de ses *Mémoires* à cette affaire qu'il perçoit comme un malheureux concours de circonstances, dû à une erreur de jugement du ministre. Le mémorialiste s'efforce de dédouaner tout le monde sauf le principal intéressé, qui « serait mort dans sa charge, s'il n'avait pas, *lui seul*, donné lieu à la disgrâce qui lui arriva à l'occasion du mariage de Madame la Dauphine¹⁰⁵⁸ ». Gourville rapporte ainsi un long entretien qu'il a eu avec le disgracié. L'intendant de Condé aurait alors tenté de détromper Pomponne qui voyait dans sa disgrâce la main de Louvois. Visiblement, il ne se gêna pas non plus pour faire à l'ancien ministre une leçon d'histoire contrefactuelle :

j'ajoutai qu'il était bien malheureux de n'avoir point connu la bonté du Roi et l'aisance avec laquelle il vivait avec ceux qui avait l'honneur de le servir ; que j'étais persuadé que, si, au lieu de dire au courrier de ne pas se montrer, il avait baillé ce paquet à un de ses commis pour le porter à Versailles, le déchiffrer et en rendre compte au Roi, en s'excusant de ce qu'il ne l'avait reçu qu'en montant en carrosse avec une nombreuse compagnie qu'il menait à Pomponne, et lui demandant pardon de n'être pas venu lui même, espérant que S.M. ne le trouverait pas mauvais, cela n'aurait eu aucunes suites¹⁰⁵⁹.

3. D'après Gourville, Pomponne lui-même soupçonnait des manœuvres de cour. Pour Saint-Simon, il ne fait aucun doute que cette disgrâce est le résultat d'une cabale montée par Colbert et Louvois qui se sont servis des liens jansénistes de Pomponne pour le desservir auprès du roi :

tous deux voulaient, sous divers prétextes, manier les affaires étrangères, et tous deux s'en trouvaient également sagement, mais doucement repoussés. [...] Ce désir de s'en délivrer pour mettre en sa place quelqu'un qui ne pût pas si bien se défendre réunit pour un temps ces deux ennemis : ils se concertèrent. Le jansénisme fut leur ressource : c'était en effet le miracle du mérite de Pomponne que, fils, frère, neveu, cousin germain et parent le plus proche, ou lié des nœuds les plus intimes avec tout ce qu'on avait rendu le plus odieux au Roi et en gros et personnellement, il pût conserver ce ministre dans un poste de la première confiance. [...] À force d'attaques continuelles, il [Louis XIV] céda à la fin, et, comme la dernière goutte d'eau est celle qui fait répandre le vase, un rien [l'affaire du courrier] perdit M. de Pomponne après tant d'assidues préparations¹⁰⁶⁰.

¹⁰⁵⁶ Louis Delavaud corrige ici le texte de la petite-fille de Pomponne : « Mme d'Ancezune se trompe en parlant de Mme de Grignan qui était alors en Provence. », *ibid.*, p. 11.

¹⁰⁵⁷ *Ibid.*, p. 11-12.

¹⁰⁵⁸ *Mémoires de Monsieur de Gourville, op. cit.*, chap. XXI, p. 278. Nous soulignons.

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*, p. 280.

¹⁰⁶⁰ Saint-Simon, *Mémoires*, « Famille, fortune et mort de M. de Pomponne [1699] », t. I, p. 653-655.

Ainsi, les ennemis de Pomponne auraient-ils tiré argument du jansénisme de la famille Arnauld pour le desservir auprès du Roi¹⁰⁶¹.

Dans le récit de Saint-Simon, les principaux facteurs sont présents, à l'exception du premier. Le duc reconnaît de nombreuses compétences à Pomponne, même s'il concède que sa décision de faire attendre le courrier pour aller se divertir était une erreur stratégique, surtout dans le temps même où Louvois et Colbert conspiraient pour le perdre. « Dernière goutte [...] qui fait répandre le vase », l'affaire du courrier est à la disgrâce, structurellement, pour l'interprète Saint-Simon, ce que le sort du serviteur était aux larmes de Psamménite.

On s'est permis cet assez long préambule pour pouvoir montrer le sort que Sévigné réserve aux causes et rumeurs qui circulent sur le compte du ministre et la façon dont elle oppose très rapidement cause officielle et cause véritable. Tout commence dans la lettre à Mme de Grignan du 22 novembre, entièrement consacrée à l'événement. Dans la lettre du 29, Sévigné en propose une première reconfiguration sous la forme d'un résumé allusif et codé. Enfin, elle en donne une dernière version dans la lettre du 8 décembre. Entretemps, l'épistolière évoque la disgrâce dans une lettre à un autre correspondant, Guitaut, en date du 6 décembre et qui reprend littéralement certains passages des précédentes. La dernière de la série, celle du 13 décembre revient au premier récit. Dans cet ensemble, il n'y a pas plusieurs récits à proprement parler, mais davantage une première *relation*, complétée, présentée différemment en *versions* successives. L'intérêt de ces récits *répétitifs* – pour reprendre la terminologie genettienne – réside dans la différence essentielle entre le premier récit, relativement objectif et les variantes suivantes, qui utilisent massivement citations et allusions. Cette pratique intertextuelle permet-elle de dire autre chose que le récit initial ?

2. Relation de la disgrâce

La lettre du 22 novembre est presque entièrement consacrée à la relation de la disgrâce. Elle s'ouvre sur l'annonce de la nouvelle, qui remplit la fonction de titre, de

¹⁰⁶¹ En dehors de toute cabale, Charles Gérin voit essentiellement dans cette disgrâce une attaque contre les jansénistes : « Si l'on veut bien suivre avec attention ce récit, on ne verra plus dans cette disgrâce un simple incident de la vie des cours, une mésaventure personnelle, mais un événement considérable, et le point de départ d'une des phases les plus affligeantes de notre histoire ecclésiastique », « La Disgrâce de M. de Pomponne, 18 novembre 1679 », extrait de la *Revue des questions historiques* (janvier 1878), Paris, Librairie de Victor Palmé, 1878, p. 9.

manchette pour toute la lettre : « Ma bonne, je m'en vais bien vous surprendre et vous fâcher : M. de Pomponne est disgracié¹⁰⁶² ». Le récit se clôt sur une nouvelle adresse à la destinataire :

Ma pauvre bonne, voilà bien des détails et des circonstances, mais il me semble qu'ils ne sont point désagréables dans ces sortes d'occasions [...] Enfin, ma bonne, voilà qui est fait, voilà le monde. M. de Pomponne est plus capable que personne de soutenir ce malheur avec courage, avec résignation et beaucoup de christianisme¹⁰⁶³.

Avant la fin de la lettre, un second chapitre est ouvert, celui de la lettre reçue : Sévigné fait réponse à sa fille, mais cette partie est beaucoup plus brève que le récit de disgrâce. En outre, la dernière phrase de la missive revient sur « la nouvelle du jour » : « Je crois que M. de Grignan sera aussi étonné que vous de la nouvelle du jour¹⁰⁶⁴ ». La cohérence épistolaire est ainsi assurée par un rappel constant de son objet principal, même quand il semblait que l'épistolière avait changé de sujet. On retrouve le même effet de fermeture que pour les séquences narratives par la reprise anaphorique (« ma pauvre bonne », « enfin, ma bonne »), le recours aux présentatifs (« voilà bien des détails », « voilà qui est fait¹⁰⁶⁵ », « voilà le monde ».) Sévigné indique aussi à sa correspondante les moyens par lesquels elle a eu accès à l'information (« pour moi, j'appris cette nouvelle par l'abbé de Grignan¹⁰⁶⁶ ») et aux détails (« J'allai à leur porte vers le soir¹⁰⁶⁷»). Elle développe autant le déroulement des faits que l'effet produit par l'annonce de la nouvelle auprès de la famille. Le temps dominant est le passé simple et le récit est globalement sous le régime de l'énonciation historique, avec quelques incursions de discours du type « je vous en assure¹⁰⁶⁸ ». Quasi-monopole du récit donc, abondance de détails, mais aussi indications des sources de savoir : tous les ingrédients qui font la *relation* sont réunis. La lettre commence donc ainsi :

Ma bonne, je m'en vais bien vous surprendre et vous fâcher : M. de Pomponne est disgracié. Il eut ordre samedi au soir comme il revenait de Pomponne, de se défaire de sa charge, qu'il en aurait sept cent mille francs, qu'on lui continuerait sa pension de vingt mille francs qu'il avait comme ministre, et que le Roi avait réglé toutes ces choses pour lui marquer qu'il était content de sa fidélité. Ce fut M. Colbert qui lui fit ce compliment, en l'assurant qu'il était au désespoir d'être obligé etc. M. de Pomponne demanda s'il ne pourrait point avoir l'honneur de parler au Roi et savoir de sa bouche quelle faute avait attiré ce coup de tonnerre ; on lui dit qu'il ne pouvait point parler au Roi. Il lui écrivit, lui

¹⁰⁶² 22 novembre 1679, II, 739.

¹⁰⁶³ *Ibid.*, p. 741.

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*, p. 742.

¹⁰⁶⁵ Sur l'usage par Sévigné de cette tournure, voir Jean Lafond, « “Voilà qui est fait” : la mort de La Rochefoucauld dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné », *L'Homme et son image. Morales et littérature, de Montaigne à Mandeville*, Paris, Honoré Champion, 1996, p. 239-249.

¹⁰⁶⁶ 22 novembre 1679, II, 740.

¹⁰⁶⁷ *Ibid.*

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*

marqua son extrême douleur, et l'ignorance où il était de ce qui pouvait lui avoir attiré sa disgrâce. Il lui parla de sa nombreuse famille ; il le supplia d'avoir égard à huit enfants qu'il avait. Aussitôt il fit remettre ses chevaux au carrosse, et revint à Paris, où il arriva à minuit¹⁰⁶⁹.

Voilà le récit initial. Puis en analepse, Sévigné raconte la soirée du vendredi passée à Pomponne par la marquise et d'autres proches de la famille : « On causa tout le soir. On joua aux échecs. Ah ! quel échec et mat on lui préparait à Saint-Germain ! Il y alla dès le lendemain matin ». C'est dans la soirée du même samedi que Colbert annonce sa disgrâce à Pomponne. Le contenu de cette conversation a été rapporté, au discours indirect, par Sévigné au début de sa lettre. Puis elle reprend l'ordre chronologique et raconte l'annonce de la nouvelle faite par un valet au reste de la famille Pomponne le dimanche matin. La famille rejoint alors le disgracié, resté à Paris.

Cette première lettre mime le mouvement de panique et de surprise, en inversant l'ordre chronologique, pour livrer la nouvelle-titre avant le récit détaillé, l'effet avant la cause. Le pathétique de la scène est rendu notamment par le resserrement du temps, les accélérations (abondance des marqueurs temporels), la parataxe. Il est renforcé par le discours de commentaire, éloge hyperbolique du disgracié et bilan dramatisé de la situation. Jusqu'à présent, l'événement était présenté sans explication. La première explication, la raison officielle est donnée après l'évocation élégiaque de la nouvelle situation de l'ex-ministre. Elle est immédiatement suivie d'autres explications qui remettent en cause la version officielle. La fin du récit met en place le dispositif explicatif qui sera maintenu dans les lettres suivantes : explication officielle suivie de l'explication officieuse sous forme ironique (les « conduites de la Providence » *ne* sont jamais *que* des manœuvres de Colbert pour remplacer Pomponne par un membre de son clan).

On dit que tant de voyages et quelquefois des courriers qui attendaient, et même celui de Bavière, qui était arrivé le vendredi, et que le Roi attendait impatiemment, ont un peu contribué à ce malheur. Vous comprendrez aisément ces conduites de la Providence quand vous saurez que c'est M. le président Colbert [Colbert de Croissy] qui a la charge. Il est en Bavière ; monsieur son frère [le Colbert que nous connaissons] la fait en attendant et lui a écrit en se réjouissant [...]¹⁰⁷⁰.

Un passage de la lettre suivante, celle du 24 novembre reprend la même structure, mais la forme est déjà plus allusive, sous l'aspect d'une interrogation qui a toutes les apparences de la

¹⁰⁶⁹ *Ibid.*, 739.

¹⁰⁷⁰ II, 741.

question rhétorique lourde de sous-entendus : « On dit qu'il faisait un peu négligemment sa charge, que les courriers attendaient. Il se justifie très bien, mais mon Dieu ! ne voyez-vous pas bien son tort ¹⁰⁷¹? » Cette adresse complice à la destinataire fait signe vers la seconde interprétation : le tort de Pomponne est d'avoir un ennemi puissant, Colbert.

3. Causalité et intertextualité

Une fois que la destinataire est suffisamment mise au fait, grâce à un premier récit détaillé, l'épistolière peut amorcer son travail de reconfiguration de l'événement en fonction de l'interprétation admise par les deux correspondantes : Pomponne est victime d'une machination. La lettre du 29 novembre est codée selon deux modalités : par la densité référentielle (qui rend la lettre à peine lisible et nécessite tout un travail préalable de recontextualisation et de reconstitution de l'événement) et par les citations. Les deux stratégies discursives de l'épistolière, la saturation et la citation fonctionnent ensemble pour créer un discours à haute teneur politique :

Enfin, il ne sera plus que le plus honnête homme du monde. Vous souvenez-vous de Voiture en parlant de Monsieur le Prince :

Il n'avait pas un si haut rang :

Il n'était que prince du sang.

Voilà justement l'affaire. Mais il y a des contre-coups plaisants dans cette disgrâce. Je disais que cela me faisait souvenir de Soyecourt : *Est-ce que je parle à toi ?* Mlle de Méri se réveilla de son épuisement pour dire une chose bien plaisante : « C'est la chanson de la Bourdeaux qui tombe sur la Romère. » *Le monde, chère Agnès, est en vérité une étrange chose.* Lisez la fable des Animaux :

Sa peccadille fut trouvée un cas pendable,

et le reste. Vous entendez fort bien tout ce que je dis et ne dis point. Enfin, il en faut revenir à la Providence dont M. de Pomponne est adorateur et disciple. Et le moyen de vivre sans cette divine doctrine ? il faudrait se pendre vingt fois le jour. Et encore, avec tout cela, on a bien de la peine à s'en empêcher¹⁰⁷².

La nouvelle version fait figure de parenthèse, glissée comme un intermède plaisant, entre un éloge solennel et une remarque sur la Providence. Présentée comme la retranscription d'une conversation, elle permet d'abord de donner au destinataire l'impression qu'il appartient au cercle de la conversation ; ensuite, de partager le tort de remarques éventuellement trop légères au regard de la gravité de la situation. Comme si l'épistolière refusait d'assumer seule le parti de faire des bons mots sur une disgrâce.

¹⁰⁷¹ II, 744.

¹⁰⁷² II, 747-748.

a. De l'ingratitude des Grands

La première référence est une citation littérale et explicite d'un fragment d'une épître de Voiture (1597-1648), la « Réponse à l'épître écrite à la Marquise de Montausier sur son nouvel accouchement », qui traite sous forme digressive – ce qui tombe bien – de la précarité de la faveur et du pouvoir qui rend les hommes ingrats. Dans l'épître, le poète se plaint de la défaveur dans laquelle il est tombé auprès de son ancien ami, son « compère le brochet¹⁰⁷³ », le duc d'Enghien, depuis qu'il est devenu Monsieur le Prince. La méditation amère sur l'arbitraire du pouvoir est présentée dans la lettre de Voiture comme une digression, qui reprend la transposition animale chère aux jeux galants de l'hôtel de Rambouillet :

Le mot est bien vray, messeigneurs,
 Que les honneurs changent les mœurs
 (Comme on dit en cette province)
 Du temps que Monseigneur le Prince
Ne tenoit pas un si haut rang
Qu'il n'estoit que prince du sang
 Que vainqueur de trois cens murailles ;
 Et que gagueur de trois batailles ;
 Voiture estoit aymé de luy
 Comme d'autres sont aujourd'huy
 Mais du jour qu'il fut fait grand-maistre
 Il fit sa faveur disparestre
 Et laissa dans un grand dechet
 Feu son compere le brochet.
 Le brochet jadis son compere
 Et qui quelquefois luy sceut plaire
 Tous les etangs de ce pais
 Les fleuves en sont ébais
 La tanche par tout en caquette
 La carpe n'en est pas muëtte
 Et de mille estranges façons
 Cela fait parler les poissons.
 Il n'est goujon qui ne murmure
 Considérant cette aventure,
 Et qui ne dise entre ses dents
 Les princes sont d'estranges gens :
 Heureux qui ne les connoist guere
 Plus heureux qui n'en a que faire¹⁰⁷⁴.

Dans la lettre de Sévigné, les citations sont aussi présentées comme des digressions divertissantes, alors qu'elles proposent en « interligne¹⁰⁷⁵ » des interprétations de cette

¹⁰⁷³ En novembre 1645, pour féliciter celui qui deviendra le Grand Condé de la victoire de Rocroi et du passage du Rhin, Voiture lui avait adressé une lettre précieuse et badine, dans laquelle les réalités humaines étaient transposées dans le monde animal, plus précisément, l'univers des poissons. Voiture était alors la carpe, le duc d'Enghien le brochet.

¹⁰⁷⁴ Voiture, « Réponse pour Mme la marquise de Montausier » [1647], *Œuvres, lettres et poésies*, Genève, Slatkine Reprints, 1967, t. II, p. 403-404. Les deux vers repris par Sévigné sont en italiques.

disgrâce. L'insertion dans la lettre de deux vers de l'épître de Voiture pose des problèmes d'identification. À qui renvoie le pronom « Il » ? De l'attribution de ce pronom dépend le sens de la citation. Le prince du sang est celui qui, sans régner lui-même, appartient à la famille souveraine. Or, l'épître de Voiture désignait sous ce « Il », Condé, dont Voiture était le protégé. L'avantage de cette citation sortie de son contexte réside dans l'indétermination du pronom qui n'accuse personne directement. À première vue, il s'agit de Pomponne revenu à la vie civile, qui vient de perdre le « haut rang » de secrétaire d'État. Mais dans le contexte de l'épître, c'est bien Condé l'ingrat et cette citation pourrait aussi bien désigner Colbert dont la faveur sans cesse accrue a pour corollaire l'ingratitude. Ou est-il question du roi, qui a oublié les services que Pomponne lui avait rendus ? Du pouvoir en général qui congédie ses meilleurs appuis ? Le plus frappant ici c'est que la citation retenue est davantage un signe en direction des vers proches dans l'épître, qui, eux, ne sont pas cités :

Cela fait parler les poissons.
 Il n'est goujon qui ne murmure.
 Considérant cette aventure,
 Et qui ne dise entre ces dents,
 Les princes sont d'étranges gens :
 Heureux qui ne les connoist guère,
 Plus heureux qui n'en a que faire.

Cette citation pointe moins vers l'événement que vers les pratiques interprétatives qu'il suscite. « Cela fait parler Sévigné et ses proches », on « murmure » sur les raisons. La citation dans la lettre n'est pas accusatrice. Détachée de son contexte, elle ne fait qu'énoncer un constat : « il » a acquis du pouvoir. Mais elle fait signe en direction de vers plus directement accusateurs, qui eux, sont tus. L'attribution d'un équivalent au « il » est alors moins décisive, il s'agit davantage d'une analogie générale.

b. Allusions comiques

Après cette citation désabusée, le ton change : « Mais il y a des contre-coups plaisants dans cette disgrâce ». Cette phrase de transition permet d'entrer dans la parenthèse légère proprement dite et d'assurer le passage du sérieux au comique ; l'épistolière va raconter une conversation ou du moins tenter de rendre les bons mots qui s'y sont échangés. La lettre rapporte deux citations paillardes (l'une tirée d'un propos de Soyecourt, l'autre d'une chanson satirique), perdues pour nous, contrairement aux autres citations de la lettre (Voiture, Molière, La Fontaine). Rappelons-le : ces citations sont des citations au carré, citation d'un propos

¹⁰⁷⁵ Expression de l'épistolière, III, 877.

citationnel tenu en société. Sévigné se cite, citant une bribe de Soyecourt, puis elle cite le bon mot de Mlle de Méri, citant une chanson. Le sens de ces citations est mystérieux pour des lecteurs qui n'étaient pas les destinataires premiers de la lettre et qui ne partagent plus le même univers de référence. Le texte citant est ainsi un conservatoire des conversations éphémères et des textes oubliés. « La littérature est le cimetière des allusions perdues¹⁰⁷⁶ ». En dépit de la déperdition de contexte, on a tenté de proposer une résolution de ces énigmes. On peut en effet bâtir un système d'équivalences, grâce au souvenir de la lettre du 22. Le bon mot de Soyecourt, personnage réputé pour sa virilité, est explicité par l'un des éditeurs de Sévigné au XVIII^e siècle, Perrin :

M. de Soyecourt étant couché dans la même chambre avec trois de ses amis, la fantaisie lui prit de parler fort haut pendant la nuit à l'un d'entre eux ; un autre impatienté, s'écrie : « Eh, morbleu ! tais-toi, tu m'empêches de dormir. » M. de Soyecourt lui dit : « Est-ce que je parle à toi¹⁰⁷⁷ ? »

Quand on rapproche cet extrait de la *relation* de la disgrâce, on peut supposer qu'il s'agit désormais d'écrire, sur le mode comique, une nouvelle version du refus du roi de parler à Pomponne pour s'expliquer : « M. de Pomponne demanda s'il ne pourrait point avoir l'honneur de parler au Roi et savoir de sa bouche quelle faute avait attiré ce coup de tonnerre ; on lui dit qu'il ne pouvait point parler au Roi » (22 novembre). Colbert-Soyecourt dérange le dormeur-Pomponne en lui annonçant sa disgrâce, décidée de concert lors d'une conversation avec l'ami-le roi. Quand le dormeur éveillé (ou le disgracié sous le choc) vient demander des comptes, Soyecourt lui répond qu'il ne le connaît plus, non plus que le roi, qui refuse de lui accorder un entretien. Les rôles de l'ami et de Soyecourt pourraient être interchangeables entre Colbert et le roi, mais la citation de Voiture, qui renvoie à la faveur accrue de Colbert facilite la première attribution.

Après ce premier déplacement sur le terrain comique, la surenchère est de mise entre les devisants : c'est à qui fera le bon mot le plus plaisant. Il s'agit de chercher la formule la plus brève, la plus surprenante à condition qu'elle reste compréhensible ou lisible. Cette allusion fait référence à des chansons satiriques qui circulaient à l'époque sur des femmes de

¹⁰⁷⁶ Antoine Compagnon, « L'Allusion et le fait littéraire » dans Michel Murat (dir.), *L'Allusion dans la littérature*, Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 2000, p. 245.

¹⁰⁷⁷ Cité par Roger Duchêne, note 2 de la p. 748, II, 1447.

mauvaise réputation¹⁰⁷⁸. L'une d'entre elles rassemble les trois personnages, Mme de Romère, Mme de Bourdeaux, M. de Soyecourt :

La nymphe Romère
Et sa chère Bourdeaux
Ne se servent plus guère
De petits ni de gros
Disant en grattant leur motte
Chacune à leur tour
Qu'en amour
On est bien sotté
D'aller si loin chercher un grand Saucourt¹⁰⁷⁹.

C'est le nom de Soyecourt (prononcé Saucourt) qui sert de lien implicite entre les deux « railleries », celle de Sévigné et celle de Mlle de Méri. Le sujet s'est déplacé de Pomponne à Soyecourt, de la disgrâce à la sexualité effrénée et scandaleuse de personnages à mauvaise réputation. « C'est la chanson de la Bourdeaux qui tombe sur la Romère » : faut-il comprendre que le roi et Colbert, en se rencontrant, ont décidé de se passer de Pomponne, qui ne leur est plus d'un « grand secours » ? Mais le verbe « tomber » signale un transfert d'application : une chanson satirique sur l'une des femmes vaut soudainement pour une autre. Roger Duchêne adopte cette interprétation dans une note qui développe en la paraphrasant la phrase elliptique de Mlle de Méri : « C'est comme la chanson faite contre Mme de Bourdeaux qui fut appliquée à Mme de Romère ». Les accusations portées contre l'une se reportent sur l'autre. Ce qui pourrait vouloir dire, sur un mode comique, que les favoris reprochent à d'autres favoris des vices qu'ils partagent et qu'ils font « tomber » ces vices sur eux pour les faire renvoyer. La disgrâce est à la politique ce que la chanson satirique est à la vie sexuelle de personnes privées. On peut ruiner des réputations en reportant sur l'un des fautes partagées par tous.

Ainsi l'allusion accrédirait-elle l'idée selon laquelle Pomponne s'est certes montré incompetent, mais qu'il a été renvoyé pour des fautes que les autres commettaient déjà et qui plus est, pour des fautes qu'il leur reprochait. Mais l'exemple choisi semble dire aussi que ces accusations ne sont pas injustifiées, puisque la chanson d'une femme de mauvaise réputation « tombe » non sur une innocente, mais sur une de ses complices. La disgrâce « tombe » sur Pomponne, comme elle tombait sur d'autres personnages avant lui et comme elle en frappera d'autres.

¹⁰⁷⁸ Voir *Le Nouveau siècle de Louis XIV ou choix de chansons historiques et satiriques presque toutes inédites, de 1634 à 1712*, Paris, Garnier Frères, 1857.

¹⁰⁷⁹ Cité par Roger Duchêne, II, 1447.

Quoi qu'il en soit, ces deux allusions restent opaques et notre interprétation sujette à caution, privée de l'appui de textes passés, eux aussi, à la postérité, comme ceux que Sévigné cite par la suite. La disgrâce devient, l'espace de la parenthèse, le prétexte au jeu mondain.

c. Théorie du bouc émissaire

La citation suivante est intégrée de manière abrupte et constitue une phrase entière : « Le monde, chère Agnès, est une étrange chose ». Cette citation est le vers 467 de l'acte II, scène 5 de *l'École des Femmes*. Elle fait partie d'une tirade, par laquelle Arnolphe essaie de faire parler sa pupille sur la visite qu'elle a reçue pendant son absence. Cet énoncé gnominique s'insère dans une stratégie : Arnolphe recherche l'aveu, en amadouant sa pupille et en lui faisant une leçon de choses. Il essaie de faire dire à Agnès ce qu'il sait déjà, ce qu'il a appris par son valet. Sortie de son contexte, cette phrase d'apparence banale pourrait être utilisée par l'épistolière pour son contenu : un parent parle à sa fille du fonctionnement du monde. Le « monde » renvoie ici à la cour. Si la situation d'énonciation est la même, Sévigné se transformant en Arnolphe, le ton n'est plus le même : le fait de citer, en ajoutant l'incise redondante « en vérité », comme pour faire maxime, transforme la citation en parodie de leçon de morale. Si cette phrase n'était pas une citation ou si elle était totalement détachée de son contexte d'origine, elle pourrait être prise au sérieux. Mais le choix de la citation correspond au refus de tout dogmatisme. Comme la citation de Voiture, la citation de Molière est un signal. Le vers intéressant pour la situation présente n'est pas celui cité, mais le suivant :

ARNOLPHE, ayant un peu rêvé
 Le monde, chère Agnès, est une étrange chose
 Voyez la médisance, et comme chacun cause :
 Quelques voisins m'ont dit qu'un jeune homme inconnu
 Était en mon absence à la maison venu,
 Que vous aviez souffert sa vue et ses harangues
 Mais je n'ai point pris foi sur ses méchantes langues,
 Et j'ai voulu gager que c'était fausement...¹⁰⁸⁰

La leçon d'Arnolphe sur la médisance et les intrigues n'est donc pas sans lien avec la disgrâce de Pomponne. Invitation est donnée à la destinataire de faire réflexion sur le fonctionnement de la cour : la disgrâce est le résultat d'une médisance (sur le courrier de Bavière notamment), mais d'une médisance fondée en raison (Agnès a effectivement reçu un jeune homme, Pomponne aurait-il donc bien été incompétent ?). De même que les chansons satiriques

¹⁰⁸⁰ Molière, *L'École des femmes*, II, 5, *Œuvres complètes*, éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1971, t. I, p. 569.

circulant sur les mœurs sexuelles de dames de la cour, les déclarations d'Arnolphe sont convoquées pour proposer sur un mode dégradé une lecture de l'événement. Comme si les machinations politiques de cour étaient à mettre sur le même plan que la jalousie d'un vieux barbon.

Ces citations et allusions en réseau, aboutissent à la fable de La Fontaine, plus sombre, plus directe dans l'accusation d'injustice portée contre le pouvoir. Cette citation rassemble tous les éléments disséminés dans les allusions précédentes. L'impératif qui introduit la fable « lisez » poursuit la volonté didactique à l'œuvre, amorcée par la citation précédente – même si cette volonté était parodiée par le recours à une scène de comédie. La citation du vers 59 de la fable donne une interprétation claire de l'événement, à condition encore une fois de connaître ou d'aller relire, après y avoir été invité (« et le reste ») les alentours de la fable, en particulier ses derniers vers :

À ces mots on cria haro sur le baudet,
 Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
 Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
 Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal.
 Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
 Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
 Rien que la mort n'était capable
 D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.
 Selon que vous serez puissant ou misérable,
 Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir¹⁰⁸¹.

Cette citation est sans doute celle qui correspond le mieux à la situation de Pomponne, âne de la fable. Elle est aussi la plus transparente. Quoi de plus commode que de raconter un événement politique à l'aide d'une fable elle-même politique¹⁰⁸² ? On perçoit alors tout le chemin citationnel parcouru avant d'arriver au passage le plus clair ; l'interprétation retenue en dernière analyse est la théorie du bouc émissaire, même si ce bouc émissaire n'est pas nécessairement blanc comme un agneau. Le pouvoir politique fait tomber des ministres pour des bagatelles. Pomponne méritait moins que d'autres cette disgrâce et ce sont les autres qui ont œuvré à sa chute auprès du Roi-Lion, en particulier le clan Colbert. La harangue de Colbert, *alias* le loup, a entraîné la condamnation de Pomponne. Elle apparaît d'ailleurs

¹⁰⁸¹ La Fontaine, « Les Animaux malades de la peste », *Fables*, VII, 1, *Œuvres complètes*, éd. Jean-Pierre Collinet, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1991, t. I, p. 250.

¹⁰⁸² Cette fable n'est d'ailleurs pas la seule utilisée par l'épistolière pour parler des situations arbitraires créées par le pouvoir. Deux autres fables traitant des manœuvres, de la flatterie et de la nécessité de se tenir à l'écart sont mentionnées dans les lettres. *La Cour du lion* (Fables, VII, 6) est évoquée dans la lettre du 22 mai 1674 à Mme de Grignan : « Voilà une fable des plus jolies ; ne connaissez-vous personne qui soit aussi bon courtisan que le Renard ? » puis *Le Berger et le roi* (X, 9) dans la lettre du 4 octobre 1679 toujours à Mme de Grignan.

comme un avatar des discussions entre Soyecourt et son ami, entre la Romère et la Bourdeaux. En effet, toutes les allusions supposent une même configuration : deux interlocuteurs qui parlent d'un tiers pour le perdre. La « peccadille » (le courrier de Bavière) n'est donc qu'un prétexte. La faute en revient aux conseillers du roi qui convoitaient la place de Pomponne pour un des leurs. La parenthèse se clôt sur un commentaire de sa pratique citationnelle : « Vous entendez fort bien ce que je dis et ne dis point ».

Cette lettre met ainsi en œuvre une pratique d'écriture oblique fondée sur la saturation référentielle, sur une intertextualité en réseau, où ce ne sont pas les citations données mais les passages non reproduits, adjacents aux extraits cités, qui explicitent l'événement. Les transitions se préparent non pas entre deux citations ou allusions, mais à l'intérieur de la citation.

4. Dernière version : l'interprétation proverbiale

La lettre du 8 décembre propose une relecture morale de l'événement, qui entérine définitivement la version officieuse. Les autres ministres ont fomenté la chute du ministre :

Vous avez raison, la dernière faute [c'est-à-dire l'affaire du courrier] n'a point fait tout le mal, mais elle a fait résoudre ce qui ne l'était pas encore. Un certain homme [Louvois qui voulait placer un de ses hommes à la fonction occupée par Pomponne] avait donné de grands coups depuis un an, espérant tout réunir, mais on bat les buissons et les autres [le clan Colbert] prennent les oiseaux, de sorte que l'affliction n'a pas été médiocre et a troublé entièrement la joie intérieure de la fête [le mariage de la fille de Louvois avec le petit-fils de La Rochefoucauld]. M'entendez-vous bien ? car vous n'aurez pas votre courrier de dix ans. Il vaut autant mourir. C'est donc un mat qui a été donné, lorsqu'on croyait avoir le plus beau jeu du monde et rassembler toutes ses pièces ensemble. Il est donc vrai que c'est la dernière goutte d'eau qui a fait répandre le verre ; ce qui nous fait chasser notre portier quand il ne nous donne pas un billet que nous attendons avec impatience, a fait tomber du haut de la tour, et on s'est bien servi de l'occasion¹⁰⁸³.

La deuxième version avait recours aux citations et aux allusions. Sévigné trouve un dernier biais pour évoquer la disgrâce : les analogies. Celles-ci renvoient à des univers différents. C'est d'abord le modèle de chasse qui est convoqué (« on bat les buissons et les autres prennent les oiseaux »). Il permet non seulement de modéliser la lutte entre les clans Louvois et Colbert et la victoire du second sur le premier, mais aussi d'indiquer une leçon supplémentaire à tirer de cette histoire : l'ironie propre aux alliances de circonstances qui finissent toujours par se défaire et se retourner contre l'un des conspirateurs. Pomponne n'est pas le seul perdant. Vient ensuite la comparaison avec le jeu d'échecs qui parcourt toutes les

¹⁰⁸³ II, 766.

séquences narratives sur cette disgrâce et ce, dès la première *relation* : « c'est donc un mat qui a été donné, lorsqu'on croyait avoir le plus beau jeu du monde et rassembler toutes ses pièces ensemble ». Dans la lettre du 22 novembre, Sévigné passait du sens littéral au sens figuré : « On causa tout le soir. On joua aux échecs. Ah ! quel échec et mat on lui préparait à Saint-Germain¹⁰⁸⁴ ! ». Cependant ici, l'image peut s'appliquer tout autant à Pomponne qui n'a pas vu venir son malheur, qu'à Louvois qui pensait remporter la partie contre Colbert. La troisième analogie, avec les lois de la physique, est celle que Saint-Simon, on l'a vu, mobilisait, comme les différents interprètes de l'histoire de Psamménite (« c'est la dernière goutte qui a fait répandre le verre »). Enfin, Sévigné convoque l'univers domestique (« ce qui nous fait chasser notre portier quand il ne nous donne pas un billet que nous attendons avec impatience »). Le travail d'abstraction propre à la fabrication d'une morale de l'histoire est mené par l'épistolière sur plusieurs plans : utilisation du présent gnomique, énallage de la personne (les pronoms « on » et « nous ») qui sert à la fois la prudence et le projet moraliste. Cette approche de la causalité par le proverbe est la conclusion d'un travail d'interprétation proposé entre les lignes d'un récit intertextuel.

Si Sévigné dissémine, dans cet ensemble de lettres, citations et allusions en réseau qui font signe vers des passages non cités, si elle pratique l'énallage de personne (présence massive du « on ») et l'analogie par le recours aux proverbes, ses stratégies obliques n'ont de chance de réussir qu'à condition qu'elle en délivre le mode d'emploi. Pour ce faire, il convient d'une part de faciliter l'identification des citations et allusions par la mention du nom d'auteur (Voiture), du nom du personnage de la pièce (Agnès), du nom du texte (« la fable des Animaux)..., d'autre part, d'insister sur le tournant oblique de son discours (questions rhétoriques, ironie, glose : « vous entendez fort bien tout ce que je dis et ne dis point »).

Ainsi le suicide de Vatel et la disgrâce de Pomponne font-ils l'objet de deux relations. Dans le premier cas, la relation complète une première séquence narrative plus brève tandis que dans le second, elle est le préalable à un ensemble de reconfigurations successives par le biais d'analogies littéraires et proverbiales. Pour les deux événements, il convient à la fois de rassembler un matériau informationnel et de proposer une explication permettant de réduire la distance entre le fait et sa compréhension. Le réflexe est chaque fois le même : attribuer à l'événement immédiatement précédent la responsabilité de la suite (retard de la marée, retard

¹⁰⁸⁴ II, 739.

du courrier de Bavière), puis remonter la chaîne causale plus en amont pour montrer que ce dernier événement n'est qu'un chaînon et ne figure pas seul au tableau explicatif. Le recours au modèle de la goutte d'eau – ou syndrome de Psamménite – permet de donner à l'événement le plus proche de l'issue (le suicide, la disgrâce) un statut particulier par rapport à ceux qui précèdent (le rôle de bascule), sans le considérer seul. Dans ce chapitre, on a étudié plusieurs lettres traitant du même événement, sans que celles-ci fassent feuilleton pour autant. On verra dans le chapitre suivant à quelles conditions un ensemble de séquences narratives distribuées dans plusieurs lettres peut constituer une série à *suspense*.

Chapitre 7. La série et le récit : le feuilleton épistolaire

A. DES HISTOIRES EN ARCHIPEL ?

On a déjà fait état d'une continuité entre lettres, d'échos d'une lettre à l'autre. Dans le cas de Vatel, deux lettres sont sans doute trop peu pour parler d'une série, d'autant qu'il s'agit plutôt d'une version courte suivie d'une version longue, non d'une histoire racontée en plusieurs épisodes. Pour Pomponne, tous les éléments sont donnés dès la première lettre et les suivantes sont des reformulations du même matériau, sans que soient ajoutés de nouveaux éléments. Chaque fois, l'histoire est finie au moment où Sévigné la raconte. L'affaire des Poisons, évoquée dans le chapitre 4 sur le témoignage, relève davantage du modèle sériel – de l'arrestation à l'exécution –, même si, on l'a vu, dans le chapitre 3 sur les fausses nouvelles, il est surtout question de revenir sur des propos pour préciser, corriger des données factuelles, ajouter des détails. À ce stade, c'est donc principalement le rapport entre séquence narrative, ou « îlot », et lettre narrative, ou *relation* qui a été mis en avant. Le second modèle est une extension du premier pouvant aller jusqu'à la coïncidence parfaite entre lettre et narration (la seconde lettre sur la mort de Vatel). Le récit s'y signale de la même façon par un dispositif d'encadrement ; simplement dans le second cas, la totalité de la lettre est contenue entre ces bornes.

On voudrait maintenant analyser un autre rapport : celui qu'entretiennent des segments narratifs, ou simplement informatifs, d'une lettre à l'autre, lorsque l'histoire n'est pas terminée à l'issue de la première séquence. En effet, le caractère suivi de la correspondance permet de retrouver différentes personnes d'une lettre à l'autre, dans une sorte de « retour des personnages » appliqué à un univers non-fictionnel. Suffit-il qu'il soit question d'une personne dans plusieurs chapitres de lettres pour que l'ensemble nous raconte son histoire sous forme de feuilleton ?

À l'origine, cette appellation générique désignait des récits littéraires publiés en tranches, qui sont devenus extrêmement populaires au cours du XIX^e siècle, et qui ont largement contribué à augmenter le tirage des journaux qui les inséraient dans leurs colonnes¹⁰⁸⁵.

Le feuilleton est au départ une fiction périodique imprimé au bas du journal, « le rez-de-chaussée ». L'espace baptisé feuilleton (au bas de la page) était avant la Monarchie de Juillet consacré à la critique littéraire ou au potin mondain, pas au roman¹⁰⁸⁶. Le principe d'une écriture interrompue crée chez le lecteur du feuilleton de puissants effets d'attente. Dans l'univers factuel, beaucoup plus contraint, le narrateur agence un matériau événementiel dont il n'est pas le maître et dont il ne connaît pas l'issue. Nous examinerons deux cas. On se livrera sur le premier à une expérimentation visant à tester la « sérialité » de lettres convoquant un même personnel dramatique. Le second cas est attesté comme une série par la tradition éditoriale puis critique, puisqu'il a d'abord été publié en édition séparée : les lettres à Pomponne sur le procès Foucquet.

1. Mariage retardé, mariage commenté

On commencera par une petite expérience. Au cours de l'année 1671, Sévigné évoque à plusieurs reprises deux personnes : Mlle d'Houdancourt et M. de Ventadour. Leur mariage est annoncé dès le mois de février. D'abord retardé parce que M. de Ventadour est souffrant, il a finalement lieu et suscite des commentaires – plutôt malveillants – de contemporains qui jugent ce mariage mal assorti. La cérémonie ne fait jamais l'objet d'un récit ponctuel et développé, comme c'est le cas notamment pour le couple formé par le prince de Conti et Mlle de Blois¹⁰⁸⁷. Que se passe-t-il si l'on rassemble les éléments dispersés dans huit lettres entre le 6 février et le 6 mai ? Précisons d'emblée que chacun des fragments suivants n'est pas en soi narratif, il peut s'agir d'une simple nouvelle. Peut-on faire récit avec des nouvelles dispersées ?

1. Le mariage de Mlle d'Houdancourt et de M. de Ventadour a été signé ce matin¹⁰⁸⁸.
2. M. de Ventadour devait être marié jeudi, c'est-à-dire hier ; il a la fièvre. La maréchale de La Mothe a perdu pour cinq cents écus de poisson¹⁰⁸⁹.

¹⁰⁸⁵ Raphaël Baroni et Françoise Revaz, « Le fait divers sérialisé, un feuilleton médiatique », *Les Cahiers du journalisme*, n° 17, été 2007, p. 194. Voir aussi Françoise Revaz, « Museler les toutous ? Le feuilleton d'une polémique mordante », *A contrario*, « Récits journalistiques et culture médiatique », 2009/2, n° 12, p. 46-65 ; Françoise Revaz, Stéphanie Pahud et Raphaël Baroni, « De l'intrigue littéraire à l'intrigue médiatique, le feuilleton Swissmetal », *A contrario*, 2006/2, n° 4, p. 125-143.

¹⁰⁸⁶ Voir Lise Queffelec, *Le Roman-feuilleton français au XIX^e siècle*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1989 ; Lise Dumasy (dir.), *La Querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique. Un débat précurseur (1836-1848)*, Grenoble, Ellug, 1999 ; Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du quotidien*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000.

¹⁰⁸⁷ 27 décembre 1679, II, 775 et 17 janvier 1680, II, 798.

¹⁰⁸⁸ 6 février 1671, I, 151.

3. M. de Ventadour a la fièvre double-tierce, de sorte que le mariage est retardé. On dit mille belles choses là-dessus. Cette petite d'Houdancourt est bien jolie. L'abbé de La Victoire lui disait l'autre jour : « Mademoiselle, il n'y a pas d'apparence que vous refusiez à d'autres ce que vous accorderez à M. de Ventadour. » Et Benserade disait : « Je voudrais bien voir qu'une mère, une tante, une amie s'avisât de gronder une femme comme celle-là parce qu'elle haïrait son mari et qu'elle aurait un galant ; ma foi, elles auraient bonne grâce »¹⁰⁹⁰.

4. En voici une, à mon sens, encore plus étrange ; c'est de coucher demain avec M. de Ventadour, comme fera Mlle d'Houdancourt. Je craindrais plus ce monstre que celui d'Andromède, *contra il qual non vale l'elmo ne scudo*¹⁰⁹¹.

5. Pour hier au soir, j'avais ici assez de gens, et j'étais comme Benserade ; je me faisais un plaisir de ne point coucher avec M. de Ventadour, comme cette pauvre fille qui a eu cet honneur¹⁰⁹².

6. Je fus voir l'autre jour cette duchesse de Ventadour ; elle était belle comme un ange¹⁰⁹³.

7. Après cela, il vint bien des duchesses, entre autres la jeune Ventadour, très belle et jolie. On fut quelques moments sans lui apporter ce divin tabouret. Je me tournai vers Monsieur le Grand Maître, et je dis : « Hélas ! qu'on le lui donne, il lui coûte assez cher. » Il fut de mon avis¹⁰⁹⁴.

8. Nous trouvâmes l'autre jour aux Tuileries Mme d'Aumont et Mme de Ventadour. La première nous parut d'une incivilité parfaite en répondant comme une reine aux compliments que nous lui faisons sur sa couche et lui disant que nous avions été à sa porte. Pour l'autre, elle nous parut d'une sottise si complète que je plaignis M. de Ventadour, et je trouvai que c'était lui qui s'était mal marié. Que toutes les jeunes femmes sont sottes, plus ou moins¹⁰⁹⁵ !

Deux conditions nécessaires mais non suffisantes sont réunies pour faire récit : économie du personnel dramatique, Mlle d'Houdancourt et M. de Ventadour ; unité du temps, une période de quatre mois, du 6 février au 6 mai¹⁰⁹⁶. Plusieurs moments (signature du contrat, maladie, conversation, visite et rencontre) constituent les épisodes de cette affaire.

Un premier nœud permettrait une mise en intrigue : la maladie du futur marié. Entre (1) et (3), il lance une ébauche d'histoire : le mariage est retardé, les victuailles prévues pour la cérémonie, perdues. À titre de contrepoint, on comparera ce mariage à un autre, beaucoup plus tragique :

¹⁰⁸⁹ 20 février 1671, I, 166.

¹⁰⁹⁰ 27 février 1671, I, 171.

¹⁰⁹¹ 13 mars 1671, I, 184. « “Contre lequel ni heaume ni bouclier ne peut rien”. Ces vers sont à peu près ceux de Pétrarque au chapitre 1^{er} du *Triomphe d'Amour* [...]. On retrouve à peu près la même expression au chant X du livre II de l'*Orlando innamorato* dans la version de Berni [...] Le rapprochement de l'expression italienne et de l'histoire d'*Andromède* semble être de Mme de Sévigné », note de Roger Duchêne, I, 1019.

¹⁰⁹² 15 mars 1671, I, 186.

¹⁰⁹³ 18 mars 1671, I, 190.

¹⁰⁹⁴ 1^{er} avril 1671, I, 205. « Les duchesses seules avaient le droit d'être assises en présence de la Reine sur un tabouret, que la jolie La Mothe-Houdancourt avait acheté en épousant l'horrible Ventadour. », note de Roger Duchêne, I, 1042.

¹⁰⁹⁵ 6 mai, I, 245.

¹⁰⁹⁶ Voir Jean-Michel Adam et Françoise Revaz, *L'Analyse des récits*, op. cit., p. 25-26 : « Un temps unique n'est pas suffisant pour garantir l'unité de l'action [...] La présence d'un acteur unique n'est pas suffisante pour garantir l'unité de l'action. »

Un M. du Rivaux de Beauveau, grande maison, jeune et joli, qui avait donné dans la vue d'une fille de Mme de Montglas qui est en religion, enfin devait, après plusieurs embarras trop longs à vous dire, l'épouser Jeudi gras, il eut la fièvre le mercredi. Il faut attendre que l'accès soit passé ; la petite vérole paraît. Ah, mon Dieu ! Cela est fâcheux ! cette petite vérole fit si bien qu'il mourut hier. Et voilà cette fille dans les furies d'un désespoir amoureux et romanesque, dont je vous parlerais longtemps si je voulais¹⁰⁹⁷.

La maladie est bien le nœud central d'un récit d'un mariage qui n'aura jamais lieu et pour cause. Or, dans le cas qui nous occupe, M. de Ventadour ayant survécu à sa fièvre, l'intérêt se déplace sur le commérage concernant les époux, qui deviennent objet de discours et non plus de récit. Dès les discours rapportés en (3), le commentaire prend le relais : le caractère repoussant du mari fait plaindre la « petite d'Houdancourt » et en (8), la rencontre avec la jeune mariée par l'épistolière inverse la tendance : la sottise de l'une est pire que la laideur de l'autre.

Un deuxième nœud, à partir de (3) était envisageable : le caractère mal assorti des époux, qui aurait pu donner lieu à un récit comique.

C'est [...] sur le motif du mariage que repose le plus souvent le nœud de l'intrigue dans la nouvelle et la comédie : mariages « mal assortis » où l'épouse jeune et rusée s'ingénie à rendre cocu son barbon de mari dans les nouvelles comiques italiennes, mariages imposés par des parents cupides que les jeunes amoureux évitent *in extremis* dans la comédie traditionnelle¹⁰⁹⁸.

Ainsi le laissait présager la double allusion littéraire en (4) : « Je craindrais plus ce monstre que celui d'Andromède, *contra il qual non vale l'elmo ne scudo*. » Dans la mythologie, Andromède est livrée par son père Cassiopée à un monstre marin pour apaiser la vengeance de Poséidon. Elle est sauvée par Persée qui devient son époux. Sévigné déplace plaisamment les comparants puisque Mlle d'Houdancourt doit épouser un monstre, et non un Persée. La citation en italien « contre lequel ni heaume ni bouclier ne peut rien » est rapportée, par l'éditeur Roger Duchêne, à deux sources possibles : un vers du *Triomphe d'amour*, poème allégorique de Pétrarque et un vers de Berni, poète italien du XVI^e siècle tiré de l'*Orlando innamorato*, réécriture héroï-comique du poème épique de Boiardo. Cet amalgame intertextuel entre tradition antique et tradition italienne est à l'image de la discordance d'une alliance, plus monstrueuse qu'amoureuse. Pourtant, on n'aura pas affaire à une réécriture d'un modèle

¹⁰⁹⁷ 8 mars 1680, II, 867.

¹⁰⁹⁸ Guiomar Hautcoeur Pérez-Espejo, *Parentés franco-espagnoles au XVII^e siècle. Poétique de la nouvelle de Cervantès à Challe*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 381. L'auteur cite un recueil centré sur cette thématique : Claude Vanel, *La Semaine de Montalban ou les mariages mal assortis. Contenus en huit Nouvelles, tirées du Paratodos du même auteur, traduits de l'espagnol, en deux volumes*, Paris, Guillaume de Luyne, 1684.

fictionnel, ni en version comique – inspirée par exemple, du conte-type de l'époux monstrueux¹⁰⁹⁹ –, ni en version tragique, l'amant fauché juste avant son mariage, comme dans notre exemple de contrepoint.

Si le récit semble ne jamais se lancer en une intrigue, c'est qu'on est passé insensiblement des faits à leur commentaire : si en (1), (2) et (3), l'épistolière est une narratrice extérieure, à partir de (4) au moins, elle devient partie prenante comme commentatrice et personnage – la visite puis la rencontre en (6), (7) et (8) –, reléguant au second plan le couple de mariés. Sans compter l'ellipse centrale qui oblitère le mariage en lui-même, jamais raconté. Le tournant dans cette histoire n'est pas d'ordre narratif – le mariage a bien eu lieu comme prévu, malgré la péripétie de la fièvre –, il concerne l'interprétation : si ce mariage est mal assorti, ce n'est pas, contrairement aux apparences, en raison de la laideur de l'époux, mais de la bêtise de la jeune mariée. Il ne fait pas l'objet d'un feuilleton, mais d'un débat, sorte d'envers des fameuses « questions d'amour¹¹⁰⁰ » : « dans un cas de mariage désaccordé, lequel des époux a fait une mauvaise affaire ? » Au début, Sévigné informait sa fille d'une alliance imminente. Dans les mois qui suivent, elle la tiendra plutôt au fait des plaisanteries, potins et rumeurs circulant sur le compte des époux, avant de donner son verdict définitif : « je trouvai que c'était lui qui s'était mal marié ». Plusieurs séquences tirées de lettres successives ne suffisent pas à produire une série narrative parce que les nouvelles égrenées au fil des lettres, quand elles ne sont pas développées en un récit ponctuel, tendent plutôt à servir de matériau conversationnel, à faire montre d'esprit, comme en témoigne exemplairement le bon mot sur le tabouret de duchesse en (7).

2. *Huit ans après... : « enfin l'intrigue vint »*

Il n'est plus question pendant cinq années de ce couple mal assorti. En septembre 1676, l'époux monstrueux refait surface à la faveur d'un potin colporté par la fameuse Mme

¹⁰⁹⁹ Anti Aarne, Stith Thompson, *The Types of the Folktale. A Classification and bibliography* [1961], Helsinki, Suomalainen Tiede Akatemia, Academia Scientiarum Fennica, 1987, conte 425.

¹¹⁰⁰ Voir Jean Lafond, « La mode des questions et maximes d'amour », *Moralistes du XVII^e siècle, op. cit.*, p.49-54. César Rouben, « Un jeu de société au Grand Siècle : les Questions et Maximes d'amour. Inventaire chronologique », *XVII^e siècle*, 1972, n° 97, p. 85-104 ; Christa Schlumbohn, *Jocus und Amor. Liebesdiskussionen vom mittelalterlichen "joc partit" bis zu den präziösen "questions d'amour"*, Hamburg, 1974.

Cornuel, connu dans les cercles parisiens pour ses bons mots qui « réjou[issent] le parterre¹¹⁰¹ » :

9. Mme Cornuel dit que M. de Ventadour [...] a mis un bon suisse à sa porte, en donnant, à ce qu'on dit, une belle maladie à sa pauvre femme¹¹⁰².

Ce passage est non seulement allusif, mais aussi grammaticalement équivoque, notamment quant à l'interprétation des adjectifs possessifs. On a supposé que le bon mot résidait dans l'usage figuré de l'expression « mettre un bon suisse à sa porte » : quel meilleur remède, en effet, que de donner une maladie – qu'on supposera vénérienne¹¹⁰³ – à sa femme pour s'assurer de sa fidélité ? Cette parole mémorable de Mme Cornuel indique que les époux Ventadour sont toujours l'objet de conversations mondaines, visiblement de railleries surtout, certes à intervalles plus espacés que lors de leur mariage.

Dans le récit romancé de cette histoire qu'on trouve dans *La France galante ou Histoires amoureuses de la cour*, publié en 1688, c'est une périphrase qui indique obliquement le caractère sexuel de la maladie : « [elle] accusait son mari de lui avoir fait présent d'une galanterie, mais [...] sous prétexte qu'il était débauché [elle] s'en donnoit à cœur joye avec Mr de Tilladet¹¹⁰⁴ ». La suite de l'extrait confirme l'interprétation. Il est intéressant aussi par l'enchaînement causal qu'il propose. Contrairement à Sévigné qui ne connaît ni la suite ni la fin de cette histoire – ni même s'il y aura histoire, le rédacteur de cette histoire peut relier les épisodes les uns aux autres en attribuant des motifs aux individus : la duchesse a pris prétexte des infidélités de son mari pour prendre un amant.

Or, chez Sévigné, pour l'instant, le discours l'emporte largement sur le récit. Il faut attendre l'année 1679 pour qu'une réelle occasion d'intrigue soit exploitée par Sévigné. Enfin ce qui n'était pas développé en intrigue au moment des noces, et que des lecteurs familiers des histoires littéraires de mal-mariés étaient en droit d'espérer, trouve à se nouer dans une querelle dont la duchesse est l'objet :

¹¹⁰¹ 16 mars 1672 : « Voici un bon mot de Mme Cornuel, qui a fort réjouï le parterre. » En avril 1676, dans une lettre à Mme de Grignan, jointe au paquet de Sévigné, Corbinelli écrit : « Elle [Sévigné] m'interrompt pour me dicter trois ou quatre bons mots de Mme Cornuel qui firent faire à M. de Pomponne ces éclats de rire que vous connaissez. » À la lecture de la lettre du 6 mai 1676, on se prend à rêver d'un volume qu'aurait pu écrire Sévigné, à la manière d'un Tallemant des Réaux : « M. de Pomponne m'a mandé qu'il me prioit d'écrire tous les bons mots de Mme Cornuel », II, 286. L'auteur des *Historiettes* consacre lui aussi de nombreux passages à Mme Cornuel, voir Tallemant des Réaux, *Historiettes, op. cit.*, t. I, p. 169, 412, 525, 557 ; t. II, p. 286-289, 290, 303, 689, 885.

¹¹⁰² 8 septembre 1676, II, 391.

¹¹⁰³ Voir l'anecdote du comédien évoqué au chapitre 1, p. 114.

¹¹⁰⁴ *La France galante ou Histoires amoureuses de la cour*, Cologne, chez Pierre Marteau, 1688, p. 95.

10. Vous savez la querelle de M. de Ventadour et du duc d'Aumont. Ce dernier revenait de Bourbon avec sa femme, la duchesse de Ventadour et le chevalier de Tilladet. M. de Ventadour était à une de ses terres dans ce même pays, appelé La Motte. Il avait prié sa femme d'y venir ; il en envoya prier toute la compagnie. On le refusa. Il vint lui-même, et ne fut pas bien reçu, parce que, de la dînée à la couchée, les suivant partout, ses discours étaient un peu entremêlés de menaces et d'injures. Il était à cheval par la campagne, le pistolet à la main, comme don Quichotte, menaçant et défiant ces messieurs. Le chevalier de Tilladet le traita de fou, et qu'il fallait le mener aux Petites-Maisons. Enfin, dans des transes mortelles, les dames arrivèrent à Paris, où le Roi, averti, envoya aussitôt garder Mme de Ventadour. La voilà sous sa protection. Que fait le monstre ? Il s'en va trouver le Roi, accompagné de ses proches, c'est-à-dire MM. les princes de Condé, de Conti, MM. de Luxembourg, Duras, Schomberg, Bellefonds, et avec une hardiesse incroyable, parla à Sa Majesté, disant que le chevalier de Tilladet lui avait manqué de respect. Remarquez ce mot : il remet la duchesse où elle était autrefois. « Eh ! Sire, pourquoi me refuse-t-on ma femme ? Que m'est-il arrivé d'extraordinaire ? Suis-je plus bossu et plus mal fait que je n'étais quand on m'a bien voulu ? Si je suis laid, Sire, est-ce ma faute ? Si je m'étais fait moi-même, j'aurais pris la figure de Votre Majesté ; mais tout le monde n'est pas partagé comme il le voudrait être. » Et enfin, avec cette flatterie naturelle et juste, qu'on n'attendait point, et beaucoup de raison dans ses discours, il a si bien fait que le Roi a été fort content de lui, et toute la cour. Cependant on les va séparer. L'embarras, c'est qu'il veut absolument que sa femme soit dans un couvent, et cela est triste. M. de La Rochefoucauld est chargé de toute cette affaire, et des accommodements entre ces messieurs. Il est bien plus empêché de tout cet embarras que s'il avait à faire un poème épique¹¹⁰⁵.

« Vous savez la querelle de M. de Ventadour et du duc d'Aumont » : cette entrée-préface allusive renvoie à un de ces récits fantômes qu'on évoquait en préambule. Sévigné ne racontera pas la dispute qui opposa Ventadour à son beau-frère. Pourtant, comme la suite le laisse deviner, elle est un épisode du différend qui oppose les époux Ventadour. Sévigné organise l'histoire en deux moments principaux qui correspondent à un retournement de situation. Cette intrigue est agencée dans le droit fil de la discordance monstrueuse qui présidait aux commentaires lors des noces : une fois de plus, les rôles s'inversent. C'est d'abord la duchesse qui obtient la « protection » du roi et qu'on « garde » contre son époux. Ce dernier qui mérite l'enfermement en maison de fous et fait preuve d'une « hardiesse incroyable », ce « monstre » enfin, parvient à retourner la situation à son profit.

Ne parvenant pas, après plusieurs sommations, à récupérer sa femme qui a bien fini par lui échapper, Ventadour s'en remet à l'arbitrage royal. Ce que ni la prière, ni les menaces et injures, ni la voie des armes (« le pistolet à la main ») n'avaient su faire, l'intimidation symbolique et la flatterie y parviennent. En effet, Ventadour se rend auprès du Roi

¹¹⁰⁵ 18 octobre 1679, II, 706-707. Dans une lettre à Guitaut, quelques jours plus tard, Sévigné reprend quelques éléments de sa lettre à Grignan : « Je lui appris [à Mme de Vins] une querelle entre Mm. < de V[entadour], d'A[umont] et le chevalier de T[illadet]. > M. de La Rochefoucauld les accommode, et s'en trouve si embarrassé qu'il aimerait mieux avoir à faire un poème épique, à ce que me mande Mme de La Fayette. < Je vous en dirai davantage mercredi > », 25 octobre 1679, II, 715.

accompagné de rien moins que des princes du sang et des maréchaux pour réclamer justice contre le chevalier de Tilladet. Conscient du respect qui est dû à son rang (« il remet la duché où elle était autrefois »), Ventadour est déjà assuré de l'emporter contre un chevalier¹¹⁰⁶. À l'image de la Barbe-Bleue parvenant à faire oublier la couleur de sa barbe grâce à son savoir-vivre et son éloquence, Ventadour séduit le Roi « et toute la cour » par un raisonnement logique et un compliment bien tourné (« Suis-je plus bossu et plus mal fait que je n'étais quand on m'a bien voulu ? Si je suis laid, Sire, est-ce ma faute ? Si je m'étais fait moi-même, j'aurais pris la figure de Votre Majesté ; mais tout le monde n'est pas partagé comme il le voudrait être »). À défaut d'obtenir la restitution de sa femme, pour mieux s'en débarrasser dans un couvent, Ventadour ne récupère que sa bonne réputation. Ventadour est décidément maître dans l'art de faire oublier ses disgrâces physiques et de renverser la situation à son profit. Déjà lors d'une première visite, Sévigné inversait les rôles pour faire tomber sur l'épouse tous les défauts et rendre le mari un peu moins monstrueux.

Le héros disgracieux de cette histoire est traité à la fois en mari ridicule de comédie, et en fou de roman. « Suivant partout » sa femme et les hommes qui l'entourent, errant « à cheval par la campagne, le pistolet à la main, comme don Quichotte », Ventadour est comme M. de Béthune, « le Berger extravagant de Fontainebleau, autrement *Cassepot*¹¹⁰⁷ » qui bien des années plus tard, épousa clandestinement la jeune Mlle de Vaubrun. Décidément Sévigné ne manque pas de railler les maris peu heureux en amour et si La Rochefoucauld est plus embarrassé d'avoir à faire l'arbitre dans cette affaire « que s'il avait à faire un poème épique », Sévigné n'a aucun mal à en faire un anti-roman miniature. La configuration de cette intrigue sur un modèle romanesque contribue largement à faire de cette histoire une véritable intrigue. Pour exister, celle-ci suppose évidemment la participation active de sa destinataire et des lecteurs secondaires, en particulier leur compétence générique.

Ce couple mal assorti fait donc l'objet de dix séquences en tout. Après la querelle, il ne sera plus question d'eux dans la suite de la correspondance. Seule la dernière séquence,

¹¹⁰⁶ Les ducs viennent immédiatement après les princes du sang dans la hiérarchie nobiliaire, alors qu'un chevalier se situe tout en bas de l'échelle, juste avant l'écuyer.

¹¹⁰⁷ 25 mars 1689, III, 557. Sur cette lettre fameuse racontant un enlèvement et un mariage clandestin, voir Marc Escola, « La seconde main de la marquise : fiction et diction dans la correspondance de Mme de Sévigné » dans Raphaël Baroni, Marielle Macé (dir.), « Le Savoir des genres », *op. cit.*, p. 201-210. Pour une comparaison entre les différentes versions de cette histoire, voir Juliette Nollez, « Déclinaisons et variations du traitement discursif de l'actualité sous l'Ancien Régime », *Littératures classiques*, « Écritures de l'actualité (XVI^e-XVIII^e siècles) », Karine Abiven, Laure Depretto (dir.), *op. cit.*, p. 81-96. Le *Berger extravagant* est un roman de Charles Sorel dans lequel le héros applique à son existence le modèle des romans pastoraux. Nous y reviendrons dans le chapitre 8 « Le côté Dostoïevski », section C « Fugue romanesque ».

pourtant, est véritablement une intrigue. Partant, elle bénéficie d'une autonomie par rapport aux précédentes. La fabrique volontairement artificielle d'un texte continu à partir de fragments interrompus et répartis sur plusieurs années présente le défaut évident de supposer au lecteur une mémoire absolue. Pour percevoir l'évolution de cette histoire disponible ou non pour un récit, voire pour une intrigue, il faut en effet se souvenir chaque fois qu'il a déjà été question des Ventadour. Mais on pourra aussi supposer que pour la destinataire d'origine, ces noms étaient connus, beaucoup plus facilement mobilisables. Qu'ainsi Mme de Grignan pouvait être dans une situation d'attente narrative devant une histoire qui avait tous les prérequis nécessaires à l'aventure romanesque.

Cette expérience permet surtout d'apercevoir, en négatif, quelques-unes des conditions permettant qu'un ensemble de lettres puisse faire feuilleton. Il y manque la création d'une tension, d'un effet d'attente, d'un resserrement temporel aussi. L'étalement dans le temps contribue notamment à un relâchement de l'attention et à un oubli progressif que seul un épisode développé en véritable intrigue (la querelle et l'arbitrage royal) vient conjurer, le temps d'une séquence narrative seulement.

B. LE FEUILLETON FOUQUET

Considérons, par comparaison, les lettres adressées à Pomponne à l'occasion du procès Fouquet en 1664, ce « reportage » loué par Paul Morand¹¹⁰⁸.

1) Certaines comportent une séquence narrative, comme l'anecdote du madrigal du roi, déjà évoquée¹¹⁰⁹, certes détachable, mais reliée par le biais d'un commentaire final, à l'événement principal, le procès.

2) Prises individuellement, elles sont essentiellement narratives et baptisées *relations* par leur rédactrice : « Adieu, je sens que l'envie de causer me prend. Je ne veux pas m'y abandonner ; il faut que le style des relations soit court¹¹¹⁰. »

3) Lues en série, on peut leur donner un titre « Lettres du procès Fouquet ». C'est d'ailleurs en édition séparée qu'elles ont été publiées pour la première fois¹¹¹¹. Elles forment un tout unifié, en particulier parce qu'une tension y est constamment à l'œuvre : à l'échelle

¹¹⁰⁸ Voir la citation donnée *supra*, p. 251.

¹¹⁰⁹ Voir *supra*, p. 67 et 284.

¹¹¹⁰ 17 novembre 1664, I, 56.

¹¹¹¹ *Lettres de Mme de S*** à M. de Pomponne*, Amsterdam, 1756.

d'une journée d'audience, l'accusé s'est-il bien défendu ? à l'échelle de toute la série, sera-t-il condamné ?

1. *Rappel des faits*

La disgrâce de Fouquet est sans doute la plus célèbre du règne de Louis XIV. Parce qu'elle inaugure de manière spectaculaire la prise de pouvoir du roi, après la mort de Mazarin en mars 1661. Parce qu'elle a pris une forme, le procès et la prison à vie qui ne sera pas imitée par la suite. Fouquet était surintendant des finances depuis 1653, charge qu'il occupait avec Servien, avant d'en être seul détenteur à la mort de ce dernier, en 1659. Résolu à le perdre, notamment sous l'influence de Colbert, pour liquider l'héritage gênant de Mazarin, Louis XIV le fit arrêter à Nantes le 5 septembre 1661. Cette arrestation avait toutes les caractéristiques du « coup de majesté » : embuscade, lettres de cachet, secret partagé par un cercle étroit, exécutants dévoués (la compagnie de mousquetaires de d'Artagnan), mise en scène retentissante¹¹¹². Il fut conduit de prison en prison jusqu'à Vincennes puis à la Bastille. Son procès prit place au sein d'une réforme plus vaste du système financier. En effet, lors de son arrestation, le roi décida d'instaurer une chambre de justice, juridiction spéciale chargée d'examiner et de juger les crimes et délits financiers. Créée par un édit royal du 15 novembre 1661, elle avait pour objet « la recherche des abus et malversations commis dans les finances depuis 1635 »¹¹¹³. On jugea d'abord une soixantaine de personnes puis les interrogatoires de Fouquet commencèrent et la chambre monta un dossier d'instruction contre lui. Neuf chefs d'accusation furent retenus, autour du thème du péculat et du crime de lèse-majesté. Péculat car Fouquet était accusé d'avoir puisé dans les caisses de l'État et d'avoir fait « l'Épargne à la maison ». Lèse-majesté car on trouva dans ses papiers ce qu'on a appelé le « plan de Saint-Mandé¹¹¹⁴ », dans lequel Fouquet prévoyait, en cas de disgrâce, une prise d'armes contre le roi. Une fois l'instruction terminée, son procès commença en novembre 1664, soit trois ans après son arrestation.

Il se déroula à huis clos, à l'Arsenal, sous la présidence du chancelier Séguier. Les deux rapporteurs étaient Lefèvre d'Ormesson et Sainte-Hélène. Le premier, parent éloigné de la marquise, fut son informateur. Le procès fut mené en trois temps :

¹¹¹² Voir Yves-Marie Bercé, article « Coup de majesté », *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, dir. Lucien Bély, Paris, P.U.F., 1996, p. 353-353.

¹¹¹³ Les chambres de justice, « variantes des chambres ardentes, sont chargées de statuer sur les prévarications commises dans l'administration des finances de la Couronne », Benoît Garnot, *Histoire de la justice*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire inédit », 2009, p. 567.

¹¹¹⁴ Il fut trouvé le 14 décembre 1661 à Saint-Mandé derrière une glace. Ce projet élaboré en 1657 à un moment où Fouquet craignait que Mazarin ne le fit arrêter, fut repris et complété en 1658-1659 au moment de l'acquisition de la forteresse de Belle-Île.

1) d'abord les interrogatoires, ou « interrogations », du 17 novembre au 4 décembre, au cours desquels Foucquet fut sommé de se justifier sur les différents chefs d'accusation.

2) Puis du 10 au 16 décembre eurent lieu les conclusions des deux rapporteurs qui récapitulaient le procès devant les juges, puis les réquisitions furent prononcées.

3) Enfin, les juges donnèrent leurs avis. Sur vingt-deux, neuf seulement votèrent pour la peine capitale. Foucquet fut condamné au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous ses biens. Le roi transforma le bannissement en prison à vie, qui ne figurait d'ailleurs pas dans l'échelle des peines criminelles. En théorie, le roi ayant délégué son pouvoir judiciaire à une chambre d'exception, il ne pouvait qu'exercer son droit de grâce, non intervenir sur la nature de la peine. L'argument avancé fut celui du salut de l'État : Foucquet une fois à l'étranger aurait pu porter atteinte au royaume et révéler à l'ennemi des secrets politiques. Aussitôt après le verdict, Foucquet fut conduit à Pignerol par d'Artagnan, où il mourut en 1680.

Le déroulement du procès nous est connu par plusieurs sources : les procès-verbaux officiels, les journaux personnels de certains juges, du rapporteur Lefèvre d'Ormesson, les correspondances du prince de Condé, de Gui Patin et de Sévigné. Les lettres de Sévigné occupent une place privilégiée parmi ces sources.

Du massif des lettres de Sévigné, on l'a vu en introduction¹¹¹⁵, l'homme aux ciseaux a très peu gardé : un peu plus d'une dizaine de lettres écrites, toutes adressées à Simon Arnauld de Pomponne, lui-même exilé à Verdun le 2 février 1662, parce qu'il était en relation épistolaire avec l'accusé. Onze lettres sont parues pour la première fois en 1756, à la mort du dernier des Arnauld, dans un volume de soixante-treize pages, précédé d'un avertissement sur les circonstances historiques¹¹¹⁶. Dans l'édition de Roger Duchêne, il y a quatorze lettres sur le procès et son dénouement, écrites entre le 17 novembre et le 30 décembre 1664. Rédigés au jour le jour, chaque soir, ces comptes-rendus sont écrits dans l'ignorance de l'issue. Chaque lettre contient elle-même plusieurs billets groupés et envoyés ensemble dans un seul paquet. Les lettres du procès Foucquet – du moins celles qu'on a conservées car il manque au moins une lettre au début, celle du récit de la première audience – sont restées célèbres parce qu'elles forment un tout, facilement isolable dans une correspondance si foisonnante, parce

¹¹¹⁵ Voir p. 20.

¹¹¹⁶ *Lettres de Mme de S*** à M. de Pomponne, op. cit.* Les autographes en sont perdus. On ne connaît ces lettres que par deux copies manuscrites qui datent du XVIII^e siècle. Pour les détails de sources, voir I, 819-820.

qu'elles sont le récit des journées d'audience et ont servi à plusieurs reprises de documents historiques, à tel point que certains historiens citent de façon littérale Sévigné quand elle recrée les échanges verbaux entre l'accusé et ses juges¹¹¹⁷. Ces lettres ont souvent été lues comme une chronique judiciaire à caractère journalistique. Le critique Henry-Thomas Barnwell a évoqué cette série épistolaire, en mettant l'accent sur l'importance de l'investissement émotionnel de la narratrice, qui, selon lui, est la cause principale de la réussite de cette chronique¹¹¹⁸.

2. « La cassette de poulets »

Le dossier Foucquet déborde largement le cadre de la narration du procès. En amont, d'une part, au moment de l'arrestation de Foucquet et de la saisie de ses papiers en septembre 1661, Sévigné s'inquiète d'avoir été trouvée dans sa correspondance. En aval, d'autre part, elle fait le récit du voyage de Foucquet jusqu'au donjon de Pignerol puis ne manque pas de rappeler, à intervalles réguliers, son sort malheureux. Enfin, le récit de sa mort et les réflexions qu'elle entraîne occupent encore quelques lettres. La disgrâce de Foucquet dans les lettres de Sévigné ne se limite donc pas au procès, apogée de la chute. Avant d'être l'objet d'un récit, la disgrâce de Foucquet a d'abord été pour Sévigné objet d'inquiétude. Les lettres sur Foucquet furent d'abord des lettres à visée persuasive, éclipsées dans la critique sévignéenne par les lettres du procès, érigées en véritable monument littéraire.

Lors de son arrestation, les biens et les papiers de Foucquet ont été saisis, en particulier sa correspondance. Des lettres de l'épistolière ont été trouvées dans la cassette du surintendant. Sévigné, inquiète, écrit à ses correspondants pour leur demander de l'aider à préserver sa réputation : elle se défend de compter au nombre des maîtresses de Foucquet et se désole que Foucquet ait (suposément) rangé les lettres d'affaires qu'elle lui envoya dans « la cassette de ses poulets¹¹¹⁹ ». Les lettres qu'elle lui a écrites n'étaient pas des lettres galantes mais des requêtes. Sévigné sollicitait l'aide du surintendant correspondant pour le mariage de son cousin, M. de La Trousse. Ce premier épisode se situe entre octobre 1661 et novembre 1663. Il regroupe une lettre à Chapelain, une à Ménage, une à Pomponne et deux lettres de Chapelain. En voici des extraits :

¹¹¹⁷ Voir le récit de la première journée d'audience dans Jean-Christian Petitfils, *Foucquet*, Paris, Perrin, p. 424. On a vu au chapitre 3 « Annoncer l'incertain » les réécritures par Sévigné des propos de Foucquet, p. 212 et suivantes.

¹¹¹⁸ Henri-Thomas Barnwell, « L'art épistolaire de Mme de Sévigné dans les lettres sur le procès Foucquet », *Correspondances, mélanges offerts à Roger Duchêne*, Tübingen, Aix en Provence, 1992, p. 387-394.

¹¹¹⁹ À Ménage, 9 octobre 1661, I, 50.

Je pense que vous savez bien le déplaisir que j'ai eu d'avoir été trouvée dans le nombre de celles qui lui ont écrit. Il est vrai que ce n'était ni la galanterie ni l'intérêt qui m'avaient obligée d'avoir un commerce avec lui ; l'on voit clairement que ce n'était que pour les affaires de M. de La Trousse. Mais cela n'empêche pas que je n'aie été fort touchée de voir qu'il les avait mises dans la cassette de ses poulets, et de me voir nommée parmi celles qui n'ont pas eu des sentiments si purs que moi. *Dans cette occasion, j'ai besoin que mes amis instruisent ceux qui ne le sont pas. Je vous crois assez généreux pour vouloir bien en dire ce que Mme de La Fayette vous en apprendra*, et j'ai reçu tant de marques de votre amitié que je ne fais nulle façon de vous conjurer de me donner encore celle-ci¹¹²⁰.

Mais que dites vous de tout ce qu'on a trouvé dans ces cassettes ? Eussiez-vous jamais cru que mes pauvres lettres, pleines du mariage de M. de La Trousse et de toutes les affaires de sa maison, se trouvassent placées si mystérieusement ? Je vous avoue que, quelque gloire que je puisse tirer, par ceux qui me feront justice, de n'avoir jamais eu avec lui d'autre commerce que celui-là, je ne laisse pas d'être sensiblement touchée de me voir obligée à me justifier, et peut-être fort inutilement, à l'égard de mille personnes qui ne comprendront jamais cette vérité. Je pense que vous comprenez bien aisément la douleur que cela fait à un cœur comme le mien. *Je vous conjure de dire sur cela ce que vous en savez ; je ne puis avoir assez d'amis en cette occasion*¹¹²¹.

La disgrâce de Foucquet dans la *Correspondance* est d'abord une affaire personnelle : Sévigné craint pour sa réputation et se prémunit contre une éventuelle disgrâce. D'après les témoignages des mémorialistes, elle n'était pas la seule à craindre pour sa réputation :

La reine mère, qui savait le secret et le jour qu'on le devait prendre, étant demeurée à Fontainebleau, fit saisir toutes ses maisons, et sceller ses coffres et cabinets, qui furent après ouverts par des commissaires ; et on trouva dedans force lettres d'amour des plus belles dames de la cour, desquelles il recevait des faveurs pour de l'argent [...] cela brouilla bien du monde à la cour ; et chacun tremblait, de peur d'être trouvé dans ses mémoires¹¹²².

L'on trouva dans les cassettes de M. Foucquet plus de lettres de galanterie que de papiers d'importance ; et comme il s'y rencontra de quelques femmes qu'on avait jamais soupçonnées d'avoir de commerce avec lui, ce fondement donna lieu de dire qu'il y en avait de toutes les plus honnêtes femmes de France¹¹²³.

Au cours de cette période, Sévigné déploie une stratégie de persuasion et de publication : il faut convaincre ses proches de diffuser une information et de convaincre à leur tour l'ensemble du public. Elle élabore par lettres un réseau de diffusion : La Fayette doit instruire en détail Ménage qui à son tour répandra la nouvelle. Il reste d'ailleurs un certain nombre d'incertitudes sur le contenu de cette cassette et sur celui des lettres de Sévigné. Roger

¹¹²⁰ À Ménage, 9 octobre 1661, I, 49-50. Nous soulignons.

¹¹²¹ À Pomponne, 11 octobre 1661, I, 50. Nous soulignons.

¹¹²² Montglat, *Mémoires*, publiés par le P.G. Bougeant, Amsterdam [Rouen], 1727, p. 352-353, coll. « Michaud-Poujoulat », III, 5, 1838, cité par Alain Niderst (éd.), *Les Français vus par eux-mêmes. Le Siècle de Louis XIV. Anthologie des mémorialistes du siècle de Louis XVI*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1997, p. 677.

¹¹²³ La Fayette, *Histoire de Mme Henriette d'Angleterre*, op. cit., p. 185-186. L'éditeur consacre une section entière à la disgrâce de Foucquet, voir p. 673-705.

Duchêne a relevé des incohérences dans cette stratégie de défense de sa réputation. En effet, Sévigné a toujours maintenu la ligne argumentative des lettres du mariage de M. de La Trousse. Mais Bussy-Rabutin évoquera dans ses mémoires des lettres d'amitié¹¹²⁴. Chapelain, dans sa dernière lettre remet même en cause l'information à l'origine de l'inquiétude : il n'est pas sûr qu'on ait trouvé des lettres de Sévigné dans la cassette :

C'est un grand point que la Reine lui ait juré que vous n'aviez point été nommée parmi les autres, et cela doit être véritable à l'égard du Roi, qui ne l'aurait pas tu à sa mère si on avait trouvé de vos lettres ou si on en avait trouvé qui fussent sujettes à interprétation. Que si la Reine l'eût voulu dissimuler à Mme de Montausier, elle ne se fût pas engagée à demander au Roi s'il s'y en était trouvé des vôtres. Je sais bien que vous ne les demandez point, mais je me souviens bien que vous avez désiré de notre amie qu'elle la priât, puisqu'elle les avait, de dire à tout le monde ce qu'elle y avait vu. Ainsi donc, sa réponse vous est très favorable, puisqu'elle a répondu qu'elle n'en avait point vu et moins encore ouï dire qu'il s'y en fût rencontré. C'est peut-être votre prière qui a été cause que la Reine a sur qu'il y en pouvait avoir¹¹²⁵.

La cassette de lettres secrètes est l'accessoire romanesque indispensable à une affaire de ce genre, sans compter que la multiplicité des correspondants permet une ébauche de roman épistolaire et une polyphonie qui contribue à brouiller les pistes : incertitudes sur le contenu des lettres, et même sur leur existence, adaptation du style et du ton en fonction du degré de proximité au destinataire. En effet, les lettres à Chapelain sont beaucoup plus solennelles et officielles que celles adressées à Ménage et à Pomponne, sans compter que Chapelain est le seul correspondant ouvertement hostile à Foucquet¹¹²⁶. Il est intéressant de mettre en relation cette affaire de cassette avec une autre, qui apparaît plus tard dans la *Correspondance*, à propos d'un autre disgracié célèbre :

On a trouvé, dit-on, mille belles merveilles dans les cassettes de M. de Lauzun : des portraits sans compte et sans nombre, des nudités, une sans tête, une autre les yeux crevés (c'est votre voisine), des cheveux grands et petits, des étiquettes pour éviter la confusion. À l'un : *grison* d'une telle ; à l'autre : *mousson* de la mère ; à l'autre : *blondin pris en bon lieu*. Ainsi mille gentillesses, mais je n'en voudrais pas jurer, car vous savez comme on invente dans ces occasions¹¹²⁷.

Sévigné ne peut s'empêcher de propager la rumeur, avant de se prémunir contre toute accusation de calomnie, comme si elle se souvenait *in extremis* de l'affaire précédente et du danger qu'il y a à diffuser ce genre d'informations non vérifiées. Mais étant donné le ton

¹¹²⁴ Roger Duchêne, *Naissances d'un écrivain, Madame de Sévigné, op. cit.*, ch. 4 « La cassette du surintendant », p. 31-36.

¹¹²⁵ De Chapelain, 7 novembre 1661, I, 53.

¹¹²⁶ Voir sa lettre-réquisitoire du 3 octobre 1661, I, 48-49.

¹¹²⁷ 23 décembre 1671, I, 397.

général de l'extrait, il est difficile de prendre entièrement au sérieux cette précaution qui a toute l'apparence d'une allusion complice et ironique.

3. *Chronique judiciaire*

Le feuilleton judiciaire commence donc trois ans après. Ce récit sera celui du procès, non de l'arrestation, pour laquelle nous avons beaucoup de témoignages de mémorialistes¹¹²⁸, mais pas de lettres de Sévigné.

On donnera d'abord un bref aperçu de l'organisation des lettres de la série. Après cinq lettres qui traitent exclusivement des billets de Sévigné trouvées dans la cassette du surintendant, commence la série de lettres à Pomponne relatant les jours du procès jusqu'au verdict et au transport de Foucquet à la prison de Pignerol. Dans ces quatorze lettres – composées elles-mêmes de plusieurs missives – les huit premières relatent les audiences et les événements survenus entre les « interrogations » ; la fin de la huitième et les trois suivantes évoquent les conclusions et les réquisitions, au cours desquelles les différents juges amenés à se prononcer émettent leurs « avis ». La dernière partie de la onzième lettre de la série du procès annonce le verdict sous forme de billet. Enfin, les trois dernières racontent les suites du verdict, à savoir le changement de peine par le roi, son annonce à l'accusé, son transfèrement à Pignerol, sous la conduite de d'Artagnan.

Dans chacune des lettres, le chapitre du procès occupe une place variable, soit la totalité de la lettre, soit la moitié de la lettre, soit quelques lignes. Par exemple, le premier récit d'audience occupe la première moitié de la lettre du 17 novembre, tandis que la deuxième moitié est consacrée à d'autres nouvelles, parmi lesquelles la signature du Formulaire par les jansénistes. Le début de la quatrième lettre, datée du 24 novembre fait figure d'exception. L'audience ayant été suspendue en raison de la maladie de la reine Marie-Thérèse, Sévigné raconte deux anecdotes, toutes deux liées au procès : la visite pieuse du chancelier Séguier, président de la chambre de justice à la mère supérieure du couvent de la Visitation Sainte-Marie de Saint-Antoine et leur conversation sur le procès Foucquet puis la guérison de la reine grâce à l'emplâtre prodigué par la mère de Foucquet elle-même, événement qui a fait figure de tournant dans l'opinion. On a voulu croire en effet que cette

¹¹²⁸ Voir Alain Niderst, *Le Siècle de Louis XIV, Anthologie des mémorialistes du siècle de Louis XIV*, Paris, Robert Laffont, 1997, « La disgrâce de Fouquet », p. 673-705.

guérison entraînerait la grâce de son fils, ce dont Sévigné doutait¹¹²⁹. Dans les autres lettres, elle alterne moments à la chambre et anecdotes annexes.

Nous voudrions ici interroger la question du type de récit dont l'épistolaire devient provisoirement la structure d'accueil. Peut-on à bon droit parler d'une chronique judiciaire¹¹³⁰ ? À quels moyens l'épistolière a-t-elle recours pour éviter à son destinataire l'ennui des minutes d'un procès ? Le caractère feuilletonesque de cette chronique est imposé par la nature même de l'événement, un procès en cours dont l'issue n'est pas encore connue, et par la situation d'énonciation, la lettre familière. Chaque récit d'audience devient un épisode de ce feuilleton, de même que chaque anecdote racontée en marge. On se trouve ici dans une situation d'énonciation particulière où le narrateur ne peut pas, comme dans les récits fictionnels retarder volontairement la suite de son récit à seule fin de ménager le *suspense*. De fait, Sévigné n'a sur son destinataire qu'une seule journée d'avance, avance comblée une fois la lettre terminée, « alors que dans la fiction, l'incomplétude relève d'une stratégie d'écriture qui met en jeu une asymétrie épistémique essentielle au fonctionnement de cette littérature¹¹³¹ ».

Si l'on reprend la distinction établie dans notre préambule entre récit minimal et histoire minimale pour l'appliquer à une unité textuelle plus étendue, on peut se demander si l'ensemble des lettres produit une intrigue, ou seulement un récit. C'est ici que les distinctions proposées notamment par Françoise Revaz peuvent permettre de distinguer entre plusieurs phénomènes, même si l'on n'adopte pas son lexique. On rappellera que Françoise Revaz considère que deux conditions doivent être réunies pour qu'il y ait récit (ce que nous appelons *intrigue* dans ce travail) : la présence d'un nœud et d'un dénouement et celle d'une tension, « ces deux traits combinés permettant de distinguer les récits des autres formes de textualisation de l'action notamment de la chronique, de la recette ou de la relation¹¹³² ». On pourrait dire que la nature même de l'action racontée comporte un nœud et un dénouement : le procès – le signifié narratif – est, par nature, structuré selon ce mode. La chronique judiciaire peut alors à bon droit entrer dans la catégorie des récits à mise en intrigue. Mais ce

¹¹²⁹ Voir 20 novembre, I, 59 : « Mme Foucquet la mère a donné un emplâtre à la Reine qui l'a guérie de ses convulsions, qui étaient à proprement parler des vapeurs. La plupart, suivant leur désir, se vont imaginant que la Reine prendra cette occasion pour demander au Roi la grâce de ce pauvre prisonnier ; mais pour moi qui entends un peu parler des tendresses de ce pays-là, je n'en crois rien du tout ».

¹¹³⁰ Voir en particulier Arlette Lebigre, « Madame de Sévigné chroniqueur judiciaire » dans Roger Duchêne (dir.), *Mme de Sévigné (1626-1696). Provence, spectacles, lanternes, op. cit.*, p. 287-294.

¹¹³¹ Raphaël Baroni, Françoise Revaz, « Le fait divers sérialisé, un feuilleton médiatique », art. cit., p. 196.

¹¹³² Raphaël Baroni, *La Tension narrative, op. cit.*, p. 52. L'auteur synthétise les travaux de Françoise Revaz.

serait « confondre la tension dramatique, notion essentiellement sémantique et le nœud, notion compositionnelle¹¹³³ » comme le rappelle Françoise Revaz.

Les deux notions ne sont pourtant pas sans lien : l'incertitude quant à l'issue du procès a pour effet d'obliger Sévigné à exercer des formes d'anticipation. Seul le lecteur moderne a cet avantage sur les deux correspondants, de connaître l'issue du procès Fouquet. La mise sous tension est externe au récit, contrainte par le réel, ce qui n'empêche pas Sévigné de ménager elle-même des effets de *suspense*, à petite échelle. L'attente propre au procès – Fouquet va-t-il être déclaré coupable de ce dont la chambre de justice l'accuse, si oui, quelle sera la condamnation ? – autorise des anticipations, tantôt optimistes, tantôt pessimistes. Sévigné alterne entre des temps forts jugés signifiants pour la suite des événements et des temps faibles, jugés sans conséquence. Le récit achemine progressivement la tension vers sa résolution¹¹³⁴. Nous avons donc fait le choix de considérer cette relation d'événements comme un récit, non comme une intrigue, comme un récit à fortes contraintes externes (par son objet et la position du locuteur). La caractérisation de cette série dépend de l'échelle qu'on adopte : à l'échelle macrostructurale (la série entière), il n'y a pas de mise en intrigue, pas de nœud ; les récits se suivent en fonction de l'avancement du procès. À l'échelle microstructurale (la lettre), la reconfiguration de chaque journée d'audience est évidente (discordance entre l'ordre de l'histoire et l'ordre du récit, alternance de résumés et de scènes détaillées...).

On pourra s'aider pour ce récit de disgrâce des distinctions faites par Gérard Genette dans *Figures III*. Genette distingue quatre types de narration : la narration ultérieure, la narration antérieure (récit d'anticipation, de prédiction), la narration simultanée et la narration intercalée. C'est ce dernier type qui nous intéresse puisque Sévigné narre chaque soir la journée qui vient de s'écouler et chaque lettre vient s'intercaler entre deux journées d'audience.

La très grande proximité entre histoire et narration produit ici, le plus souvent, un effet très subtil de frottement, si j'ose dire, entre le léger décalage temporel du récit d'événements (« Voici ce qui m'est arrivé aujourd'hui ») et la simultanéité absolue dans l'exposé des pensées et des sentiments (« Voilà ce que j'en pense ce soir »). Le journal et la compétence épistolaire allient constamment ce que l'on appelle en langage radiophonique le direct et le différé, le quasi-monologue intérieur et le rapport après-coup¹¹³⁵.

¹¹³³ Françoise Revaz, *Les Textes d'action*, op. cit., p. 186.

¹¹³⁴ Sur cette question de la différence entre tension dramatique et nœud, voir Raphaël Baroni, *La Tension narrative*, op. cit., p. 52.

¹¹³⁵ *Ibid.*, p. 230.

C'est ce « frottement » qui constitue en grande partie l'intérêt narratif et la tension propre à cette série de lettres. Sévigné doit relever plusieurs défis : créer du continu avec du discontinu, du relief avec du plat (la succession répétitive de la procédure), du lisible et compréhensible avec du contemporain, sans recul historique. Elle est en cela aidée par l'adoption d'une position partisane qui lui permet de tenir une ligne cohérente de mise en valeur systématique de l'accusé. À grande échelle, il s'agit d'une narration intercalée (une lettre entre deux jours d'audience) ; à petite échelle, d'une narration rétrospective (une lettre raconte la journée qui vient de s'écouler), qui se donne par endroits des allures de narration simultanée, de reportage en direct (présent de narration, discours direct...) ¹¹³⁶. D'où ces effets de « frottement » qu'évoque Gérard Genette. Ce cadre théorique posé, il faut maintenant se pencher sur ces récits et en dégager les particularités. Plusieurs phénomènes seront tour à tour l'objet de notre attention :

1) le traitement du temps et du rythme narratif, la mise en ordre d'événements contemporains,

2) la pratique du discours rapporté, capitale dans le compte rendu d'un événement essentiellement discursif, qu'il s'agisse des interrogatoires ou de la rumeur publique ¹¹³⁷,

3) la (fausse ?) digression, le commentaire et l'insertion d'anecdotes en marge,

4) les biais du récit, les méthodes d'un récit partisan, Sévigné et son destinataire appartenant au camp des défenseurs de Fouquet. Le récit renonce par avance à l'objectivité au profit d'une héroïsation de l'accusé. Ce dernier trait ne sera pas analysé en lui-même car il est le résultat des pratiques citées plus haut.

Cette série de lettres a un destinataire unique, Pomponne. Les réponses de Pomponne n'ont pas été conservées. L'absence d'interaction épistolaire contribue à faire de cette série une narration ininterrompue à une voix. L'unité assurée par un destinataire unique est renforcée par l'unité thématique : les jours du procès Fouquet jusqu'à sa condamnation. Non qu'ils soient le sujet unique des missives, mais ils en sont le principal et l'on verra que même les chapitres annexes des lettres ont un lien, souligné par l'épistolière avec le procès en cours.

¹¹³⁶ Marie-Laure Ryan propose la même distinction à propos des journaux : la narration y est simultanée au niveau macrostructural, rétrospective au niveau microstructural. Voir Marie-Laure Ryan, *Avatars of Story*, Minneapolis, London, University of Minnesota Press, coll. "Electronic Mediations", vol. 17, 2006, "Narrative in Real Time", p. 79. Sur la « narration simultanée », voir Dorrit Cohn, *Le Propre de la fiction*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2001, p. 149-166 [*The Distinction of fiction*, 1999]. L'auteur y invite à développer l'étude narratologique des romans à la première personne entièrement écrits au présent.

¹¹³⁷ Cet aspect déjà commenté au chapitre 3 sera traité plus rapidement, voir *supra*, p. 212 et suivantes.

On essaiera de dégager les « *procédures de cimentage*¹¹³⁸ » par lesquelles Sévigné relie ses lettres les unes aux autres, crée de la continuité et soulage la mémoire de son lecteur par de constants rappels.

a. Temps forts, temps faibles, temps morts

Rétrospectivement, la première lettre de la série fait figure de matrice, de modèle à partir duquel Sévigné va, par la suite, régler son récit. On l'a dit, les journées du procès nous sont connues par plusieurs sources, ce n'est peut-être pas un hasard si Sévigné est la plus souvent citée parmi tous ces chroniqueurs. En effet, les lettres de Gui Patin ne sont jamais si détaillées et ce dernier se contente de faire le sommaire de la journée d'audience. À l'opposé, le *Journal* de Lefèvre d'Ormesson est presque aussi détaillé mais beaucoup plus plat, sans relief. On peut notamment mesurer la différence entre ces différents types de récit, en prenant comme repère la relation de la deuxième journée d'audience :

[Version Gui Patin]

M. Foucquet a aujourd'hui compare devant ses juges, et a été mis sur la sellette.¹¹³⁹

[Version Lefèvre d'Ormesson]

Le lundi 17 novembre, à l'Arsenal, M. Foucquet est entré à l'ordinaire et s'est assis sur la sellette. Monsieur le Chancelier lui ayant dit de lever la main et lui s'en excusant, Monsieur le Chancelier a commencé à redire les raisons pourquoi il devait reconnaître la Chambre. À quoi M. Foucquet a répondu qu'il ne pouvait faire préjudice à son privilège, et Monsieur le chancelier ayant dit que, puisqu'il était sur la sellette, il fallait qu'il crût être devant ses juges, M. Foucquet a répliqué que, après les services qu'il avait rendus et les charges qu'il avait eues, il ne méritait pas d'être traité de la sorte, que c'était une mortification qu'il recevait de la main de Dieu. Après Monsieur le chancelier lui ayant encore dit que le roi, par arrêt émané de son autorité souveraine, avait jugé qu'il était justiciable de la chambre et que toutes les pièces avaient été vues très exactement, M. Foucquet lui dit que si le Roi avait laissé juger sa requête au Parlement, il aurait espéré qu'il lui eût conservé son privilège ; mais que l'arrêt du Conseil était extraordinaire, que les rois jugeaient ou selon les lois ou contre les lois, qu'au dernier cas, leurs arrêts n'étaient pas arrêts. Sur ce, Monsieur le Chancelier répartit : « Vous dites donc que le Roi n'a pas pu juger et qu'il a abusé de son autorité ». M. Foucquet, piqué de ce discours, lui a répliqué : « C'est vous qui le dites ; je ne l'ai pas dit : *a te ipso hoc dicis* ; ce sont vos paroles. Quoique l'on se plaigne des arrêts du toi, ce n'est pas à dire qu'ils sont donnés contre son pouvoir et par abus de son autorité. Vous en rendez tous les jours, parce que vous les croyez justes. Vous les cassez le lendemain, ayant connu la surprise. Ce n'est pas à dire que vous ayez abusé de votre autorité par ce premier arrêt ; car vous avez cru faire justice et aviez le pouvoir de donner l'arrêt. Je dis donc que je n'ai pas été entendu, et que cet arrêt qui m'a débouté de mon déclinatoire, sans que j'aie dit mes raisons, n'est pas arrêt à mon égard¹¹⁴⁰.

¹¹³⁸ Raphaël Baroni, Françoise Revaz, « Le fait divers sérialisé, un feuilleton médiatique », art. cit., p. 200. Les auteurs empruntent le terme « cimentage » à Annik Dubied, *Les Dits et les scènes du fait divers*, op. cit., p. 207.

¹¹³⁹ Gui Patin, *Lettres*, op. cit., t. III, p. 491.

¹¹⁴⁰ Cité par Roger Duchêne en note, I, p. 890- 891.

[Version Sévigné]

Aujourd'hui, lundi 17^e novembre, M. Foucquet a été pour la seconde fois sur la sellette. Il s'est assis sans façon comme l'autre fois. Monsieur le Chancelier a recommencé à lui dire de lever la main ; il a répondu qu'il avait déjà dit les raisons qui l'empêchaient de prêter serment, qu'il n'était pas nécessaire de les redire. Là-dessus, Monsieur le Chancelier s'est jeté dans de grands discours, pour faire voir le pouvoir légitime de la chambre, que le Roi l'avait établie, et que les commissions avaient été vérifiées par les compagnies souveraines. M. Foucquet a répondu que souvent on faisait des choses par autorité, que quelquefois on ne trouvait pas justes quand on y avait fait réflexion. Monsieur le Chancelier a interrompu : « Comment ! vous dites donc que le Roi abuse de sa puissance ? » M. Foucquet a répondu : « C'est vous qui le dites, monsieur, et non pas moi. Ce n'est point ma pensée et j'admire qu'en l'état où je suis, vous me vouliez faire une affaire avec le Roi. Mais Monsieur, vous savez bien vous-même qu'on peut-être surpris. Quand vous signez un arrêt, vous le croyez juste. Le lendemain, vous le cassez ; vous voyez qu'on peut changer d'avis et d'opinion. – Mais cependant, a dit Monsieur le Chancelier, quoique vous ne reconnaissiez pas la chambre, vous lui répondez, vous présentez des requêtes et vous voilà sur la sellette. – Il est vrai, monsieur, a-t-il répondu, j'y suis. Mais je n'y suis pas par ma volonté ; on m'y mène. Il y a une puissance à laquelle il faut obéir, et c'est une mortification que Dieu me fait souffrir, et que je reçois de sa main. Peut-être pouvait-on bien me l'épargner, après les services que j'ai rendus et les charges que j'ai eu l'honneur d'exercer¹¹⁴¹.

Le récit du procès commence, par la force des choses, *in medias res*, car la lettre racontant la première audience n'a pas été conservée. La première lettre de la série permet de supposer l'existence de cette lettre par le rappel constant de faits analogues à la veille (« déjà », préfixe de réitération re-, compléments circonstanciels « pour la seconde fois », « comme l'autre fois »). Toutes ces « tournures continuatives¹¹⁴² » participent du cimentage propre au feuilleton. Elles sont autant d'opérateurs de continuité et facilitent la remémoration par le destinataire de ce qu'il a lu dans le paquet précédent. Le récit minimal de Patin mis à part, les deux récits sont de facture assez semblable. La version de Sévigné n'est plus courte que de trois lignes (vingt-cinq contre vingt et une), pourtant son récit semble plus dense. C'est d'abord par la concision que Sévigné crée un récit plus dynamique. Les discours indirects chez d'Ormesson sont, chez Sévigné, soit narrativisés (en particulier, le passage sur la question de la légitimité de la chambre de justice : « Monsieur le Chancelier s'est jeté dans de grands discours »), soit théâtralisés. Ce qui, dans le discours de Foucquet, est au discours indirect chez d'Ormesson prend la forme d'une tirade chez la narratrice.

L'autre différence principale est l'inversion opérée par l'épistolière des répliques de Foucquet : elle place, en effet, la tirade sur la Providence divine à la fin de l'échange, là où d'Ormesson la rapporte au tout début. Cette inversion renforce l'effet dramatique, déjà créé

¹¹⁴¹ 17 novembre 1664, I, 55-56. C'est nous qui soulignons.

¹¹⁴² Raphaël Baroni, Françoise Revaz, « Le fait divers sérialisé », art. cit., p. 205.

par le discours direct et la parataxe. La mise en valeur de l'accusé est manifeste ; elle le sera dans tout le reste de la série, Foucquet ayant presque seul le privilège du discours direct. Sévigné rend ainsi au surintendant la parole qui, selon elle, lui est si souvent confisquée.

Ce début de chronique met en place le modèle qui sera répété tout au long du récit : datation absolue ou relative (parfois les deux), cérémonial des formes. Par la suite, Sévigné donne au début de chaque compte rendu le chef d'accusation du jour :

1. M. Foucquet a été interrogé ce matin sur le marc d'or¹¹⁴³.
2. Aujourd'hui, vendredi 21^e, on a interrogé M. Foucquet sur les cires et sucres¹¹⁴⁴.
3. M. Foucquet est entré ce matin à la chambre. On l'a interrogé sur les octrois¹¹⁴⁵.

En donnant immédiatement l'objet de l'audience du jour, ces premières phrases constituent comme les titres de la lettre. Après cette ouverture neutre et informationnelle, l'épistolière entremêle au compte rendu des paroles de l'accusé ses propres commentaires et fait alterner scènes rapportées au discours direct et résumé ou discours narrativisé. La formule récurrente de ces résumés est presque toujours la même : « M. Foucquet a très bien répondu », « a dit des merveilles », etc.

À l'effort de concision et de dramatisation s'ajoute un traitement particulier du tempo narratif. Sévigné ignorant l'issue de son propre récit, alimente par des effets d'annonce, des retours en arrière, par l'alternance de pauses récréatives et de moments de forte tension. Pour donner à son destinataire un récit ordonné et lisible d'un événement en cours, elle met en avant les tournants du procès, les changements qui permettent rétrospectivement d'apercevoir la structure de ces journées. Trois ruptures sont ainsi soulignées. Le premier changement concerne le comportement de l'accusé et des juges : Foucquet a pris un ton plus humble et les membres de la chambre ont renoncé à le saluer – en soulevant leur bonnet – respectant ainsi la coutume. « Je ne sais quel bon ange l'a averti qu'il avait été trop fier, mais il s'en est corrigé aujourd'hui, comme on s'est corrigé aussi de le saluer », écrit-elle dans la missive du 22 novembre.

Le deuxième changement intervient entre le 28 novembre et le 1^{er} décembre : le rythme s'accélère : « Il est certain qu'on veuille tirer l'affaire en longueur¹¹⁴⁶ », « Il y a deux jours que tout le monde croyait que l'on voulait tirer l'affaire en longueur ; présentement, ce

¹¹⁴³ 20 novembre 1664, I, 59.

¹¹⁴⁴ 21 novembre 1664, I, 59.

¹¹⁴⁵ 22 novembre 1664, I, 60.

¹¹⁴⁶ 28 novembre 1664, I, 65.

n'est plus la même chose. C'est tout le contraire : on presse extraordinairement les interrogations¹¹⁴⁷ ».

Enfin, à partir du 9 décembre, une nouvelle période commence, tendue vers le dénouement, celle de l'attente du verdict. Sévigné commence chaque fois par souligner le changement à l'initiale de la lettre, avant de revenir en arrière, pour raconter le jour qui vient de passer. Par exemple, la lettre du 4 décembre commence ainsi : « Enfin les interrogations sont finies¹¹⁴⁸ ». Ce n'est que dans la suite de la lettre que le lecteur se rend compte qu'elle fait le récit des dernières interrogations et que l'annonce du début était en fait la conclusion du récit de la journée. Cette pratique se retrouve encore au moment des plaidoiries finales : « Je vous assure que ces jours-ci sont bien longs à passer et que l'incertitude est une épouvantable chose¹¹⁴⁹ ». La suite de la lettre est une réflexion sur l'espoir de grâce, puis reprend le récit de l'audience sur le crime d'État pour la compléter. Ainsi, chaque fois que le destinataire pouvait à bon droit penser avoir une lettre sans récit substantiel, est-il surpris de lire malgré tout un nouveau récit.

Pour assurer une meilleure lisibilité, Sévigné ménage des analepses, qu'elle signale elle-même : « Il faut reprendre de plus loin¹¹⁵⁰ ». Sur le plan de l'énoncé autant que sur le plan de l'énonciation, la narratrice s'assure toujours du bon fonctionnement du récit adressé.

b. Interventions de la chroniqueuse

La narration est ponctuée par des parties discursives d'adresse au destinataire. Elles sont de trois types : rappels, annonces, corrections. La chronique reste avant tout épistolaire. En bonne pédagogue, Sévigné fait précéder le nouvel épisode, d'un résumé de l'épisode précédent, surtout quand un changement est intervenu.

Le rappel peut précéder une correction ou un ajout : « Je vous mandai samedi comme M. d'Ormesson avait rapporté l'affaire et opiné, mais je ne nous parlai point assez de l'estime extraordinaire qu'il s'est acquise par cette action¹¹⁵¹. » Le rappel peut mettre en scène le caractère brusque et surprenant du changement de rythme : « Tout le monde croyait que l'on voulait tirer l'affaire en longueur, ce n'est plus la même chose. C'est tout le contraire. ».

¹¹⁴⁷ 1^{er} décembre 1664, I, 66. Benoît Garnot signale une particularité des juridictions spéciales sous l'Ancien Régime, qu'il s'agisse des « chambres ardentes » où des « chambres de justice » : « les règles de la procédure pénale sont modifiées selon les besoins, notamment avec des délais de comparution réduits pour accélérer les jugements. », *Histoire de la justice, op. cit.*, p. 567.

¹¹⁴⁸ 4 décembre 1664, I, 68.

¹¹⁴⁹ 9 décembre 1664, I, 70.

¹¹⁵⁰ 19 décembre 1664, I, 77.

¹¹⁵¹ 17 décembre 1664, I, 74.

L'annonce donne au destinataire, à l'avance, le calendrier de déroulement du procès : « On ne rentrera que lundi ¹¹⁵² » ; « Cela durera encore toute la semaine qui vient ¹¹⁵³ » ; « On continuera de suite, et la chose ira si vite que je crois que les interrogations finiront cette semaine ¹¹⁵⁴ ». Un autre type d'annonce concerne la relation épistolaire proprement dite : Sévigné promet à son destinataire tenu en haleine de lui raconter la suite encore inconnue des deux correspondants : « Les interrogations continueront et je continuerai à vous les mander fidèlement ¹¹⁵⁵ ». Sévigné scelle un pacte d'écriture, organise un calendrier épistolaire qui entend remédier du mieux possible au discontinu : « Je vous écrirai tous les soirs, mais je n'enverrai ma lettre que le samedi au soir ou le dimanche, qui vous rendra compte du jeudi, vendredi et samedi ; et il faudrait que l'on pût vous en faire tenir encore une le jeudi, qui vous apprendrait le lundi, mardi et mercredi ¹¹⁵⁶ ».

Enfin, Sévigné corrige un de ses récits, dans la lettre du 9 décembre : « Cependant, je veux rajuster la dernière journée de l'interrogatoire sur le crime d'État. Je vous l'avais mandé comme on me l'avait dit, mais la même personne s'en est mieux souvenue, et me l'a redit ainsi ¹¹⁵⁷. » La correction puise sa motivation dans la volonté de livrer les informations les plus exactes possible. Elle tire sa vraisemblance d'un nouveau récit de l'informateur, qui accrédite la nouvelle version de l'épistolière, comme on l'a vu dans l'analyse du chapitre 3. L'exemple de la deuxième journée d'audience en témoigne : ce qui importe dans un feuilleton judiciaire, c'est de mettre en valeur la rhétorique des partis en présence, d'en donner un aperçu à son destinataire et de restituer ce théâtre de la parole qu'est la chambre de justice. La lettre se fait également chambre d'échos de la rumeur publique, cette dernière étant quasiment aussi importante dans le cadre d'un procès politique que les débats proprement juridiques.

La disproportion en faveur de l'accusé est particulièrement saillante dans la pratique du discours direct. La scène énonciative fait une place de choix à celui qu'on tente de réduire au silence. La recherche du sensationnel explique aussi la part privilégiée qui est faite aux discours directs reconstitués. À cet égard, le choix de la chroniqueuse se porte de préférence sur les moments polémiques du procès, comme on l'a vu à propos de l'humiliation par Foucquet du chancelier Séguier. On mesure les compromis faits par l'épistolière pour composer avec les contraintes de son objet et de son genre. Mais ce qui, à notre sens, fait

¹¹⁵² 28 novembre 1664, I, 65.

¹¹⁵³ 5 décembre 1664, I, 70.

¹¹⁵⁴ 1^{er} décembre 1664, I, 66.

¹¹⁵⁵ 17 novembre 1664, I, 56.

¹¹⁵⁶ 26 novembre 1664, I, 63.

¹¹⁵⁷ 9 décembre 1664, I, 71.

l'originalité décisive de cette série, c'est l'art de la transition, le déplacement de la tension hors de la chambre de justice, l'attention qui est portée aux marges du procès.

c. Les anecdotes en marge

Dans les interstices des récits de procès, Sévigné glisse un certain nombre d'événements survenus, soit à la lisière de la chambre de justice, soit en d'autres lieux ayant tous un rapport plus ou moins étroit avec le procès. Ainsi la chronique judiciaire semble-t-elle toujours débordée par des microrécits jugés plus intéressants. Sévigné pratique deux types d'*excursus* : l'un est encore lié au procès puisqu'il relate des faits qui se produisent en dehors de la chambre d'audience, sur le trajet entre la prison et le tribunal ; l'autre évoque des anecdotes connexes reliées au thème principal soit par une personne, soit par analogie. Ces *excursus* sont une façon d'éviter la monotonie d'un compte rendu de procès, de « dynamiser une durée qui risque de devenir monocorde¹¹⁵⁸, peut-être même de déplacer l'intérêt du procès à l'extérieur de la chambre de justice. Tout se passe comme si son issue devait de toute façon se décider ailleurs qu'au sein du tribunal, ce qui sera d'ailleurs le cas, quand Louis XIV aggravera la peine de bannissement en prison à vie. Quoi qu'il en soit, les à-côtés du procès sont systématiquement mis en valeur par l'épistolière. On en trouve plusieurs types.

D'abord l'anecdote en extérieur, sur le chemin de la chambre. La première se trouve dans la lettre du 18 novembre : « L'abbé d'Effiat l'a salué en passant. Il lui a dit, en lui rendant son salut : "Monsieur, je suis votre très humble serviteur", avec cette mine riante et fine que nous connaissons. L'abbé d'Effiat en a été si saisi de tendresse qu'il n'en pouvait plus¹¹⁵⁹ ». Ce cérémonial des salutations s'étend à la lettre suivante, puisque plusieurs juges s'y soumettent, s'attirant les reproches de Séguier, président de la chambre. La deuxième plus significative met encore l'accusé en valeur et poursuit de portrait de Fouquet en homme digne :

En repassant par l'Arsenal, à pied pour le promener, il a demandé quels ouvriers il voyait ; on lui a dit que c'étaient des gens qui travaillaient à un bassin de fontaine. Il y est allé, et en a dit son avis, et puis s'est tourné en riant vers d'Artagnan et lui a dit : « N'admirez-vous point de quoi je me mêle ? Mais c'est que j'ai été autrefois assez habile sur ces sortes de choses-là. » Ceux qui aiment M. Fouquet trouvent cette tranquillité admirable, je suis de ce nombre. Les autres disent que c'est une affectation ; voilà le monde¹¹⁶⁰.

¹¹⁵⁸ Philippe Marion, « Signes extérieurs de récit. Affaires Van den Biest et saga médiatique » dans Frédéric Antoine (dir.), *La Médiamorphose d'Alain Van der Biest. Lectures d'une narration journalistique*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1993, p. 96.

¹¹⁵⁹ 18 novembre 1664, I, 57.

¹¹⁶⁰ 20 novembre 1664, I, 59.

Cette anecdote est l'occasion de livrer au destinataire l'état de l'opinion. La rumeur fait partie du procès au même titre que les débats d'audience, puisque dans ce contexte précis, tout est affaire d'interprétation des signes. Les deux dernières de ce type présentent des situations similaires. Elles retiennent l'attention d'abord par la répétition d'une structure topique, ensuite par leur destin littéraire.

Il faut que je vous conte ce que j'ai fait. Imaginez-vous que des dames m'ont proposé d'aller dans une maison qui regarde droit dans l'Arsenal pour voir revenir notre pauvre ami ; j'étais masquée. Je l'ai vu venir d'assez loin. M. d'Artagnan était auprès de lui ; cinquante mousquetaires derrière à trente ou quarante pas. Il paraissait assez rêveur. Pour moi, quand je l'ai aperçu, les jambes m'ont tremblé, et le cœur m'a battu si fort que je n'en pouvais plus. En s'approchant de nous pour rentrer dans son trou, M. d'Artagnan l'a poussé, et lui a fait remarquer que nous étions là. Il nous a donc saluées, et a pris cette mine riante que vous connaissez. Je ne crois pas qu'il m'ait reconnue, mais je vous avoue que j'ai été étrangement saisie, quand je l'ai vue rentrer dans cette petite porte. Si vous saviez combien on est malheureuse quand on le cœur fait comme je l'ai, je suis assurée que vous auriez pitié de moi ; mais je pense que vous n'en êtes pas quitte à meilleur marché de la manière dont je vous connais¹¹⁶¹.

Cependant M. Foucquet est allé dans la chambre d'Artagnan. Pendant qu'il y était, il a vu par la fenêtre passer M. d'Ormesson, qui venait de reprendre quelques papiers qui étaient entre les mains de M. d'Artagnan. M. Foucquet l'a aperçu ; il l'a salué avec un visage ouvert et plein de joie et de reconnaissance. Il lui a même crié qu'il était son très humble serviteur. M. d'Ormesson lui a rendu son salut avec une très grande civilité, et s'en est venu, le cœur tout serré, me raconter ce qu'il avait vu¹¹⁶².

En répétant la structure pour la faire varier, Sévigné introduit dans le traitement de la disgrâce ce qui va devenir un *topos* : l'échange de signes d'entente entre le disgracié et ses défenseurs¹¹⁶³. En témoigne la réutilisation par Courtilz de Sandras dans ses mémoires fictifs de d'Artagnan au début du XVIII^e siècle : le romancier développe les possibilités fictionnelles de l'épisode évoqué par Sévigné :

Et comme certaines maisons n'étaient pas éloignées de quatre cents pas de sa fenêtre, je mis des sentinelles de ce côté-là, qui, sans faire semblant de rien, prirent garde qu'on ne lui fit aucun signal. Cependant on ne laissa pas de m'attraper. La marquise de Sévigné,

¹¹⁶¹ 27 novembre 1664, I, 64.

¹¹⁶² 21 décembre 1664, I, 79.

¹¹⁶³ Bussy par la suite lui reproche de ne pas avoir réitéré la manœuvre quand il était à la Bastille. Voir 29 juillet 1678, I, 97 : « [...] toutes mes amies, hormis vous, me vinrent voir sur le fossé aux fenêtres de la Bastille. »

qui était de ses amies particulières, fut dans une de ces maisons et trouva moyen de lui faire savoir quelque chose et d'en avoir réponse¹¹⁶⁴.

La logique romanesque déjà présente dans le récit factuel (une marquise masquée, une entreprise clandestine, une tension émotionnelle à son comble) trouve un nouveau destin littéraire dans l'interprétation – apocryphe – de la scène par le narrateur-personnage d'Artagnan : il y eut échange de signes codés entre complices.

Le deuxième type d'anecdotes concerne encore les marges du procès, mais l'accusé n'en est plus le protagoniste : il s'agit par exemple du récit de la visite de Séguier dans un couvent, du récit de l'emplâtre donné par la mère de Foucquet à la Reine mère malade, ou enfin des « trois ou quatre petites choses » que Sévigné raconte après le récit du réquisitoire, dans sa lettre du 17 décembre. Regroupées ensemble en fin de lettre sous le sceau de l'« extraordinaire », ces nouvelles disparates ont toutes un lien avec le procès en cours ; l'apparition d'une comète au moment même du dénouement est perçue comme un signe. Berrier, un des juges est devenu fou. Un autre membre Lamothe qui avait témoigné contre Foucquet vient de se rétracter et Masnau, un autre juge est venu héroïquement à la chambre malgré sa maladie.

d. Le piège du madrigal

L'anecdote de cour est le troisième type de récit que Sévigné raconte en marge du procès. Il n'y en a qu'une dans la série, mais elle mérite l'attention. Dans la lettre du 1^{er} décembre, l'épistolière commence par raconter une audience avant de rapporter à Pomponne une « historiette » survenue à la cour :

(1) Il y a deux jours que tout le monde croyait que l'on voulait tirer l'affaire de M. Foucquet en longueur ; présentement, ce n'est plus la même chose. C'est tout le contraire ; on presse extraordinairement les interrogations. Ce matin Monsieur le Chancelier a pris son papier, et a lu, comme une liste, dix chefs d'accusation, sur quoi il ne donnait pas le loisir de répondre. M. Foucquet a dit : « Monsieur, je ne prétends point tirer les choses en longueur, mais je vous supplie de me donner loisir de répondre. Vous m'interrogez, et il me semble que vous ne vouliez pas écouter ma réponse ; il m'est important que je parle. Il y a plusieurs articles qu'il faut que j'éclaircisse, et il est juste que je réponde sur tous ceux qui sont dans mon procès. » Il a donc fallu l'entendre, contre le gré des malintentionnés ; car il est certain qu'ils ne sauraient souffrir qu'il se défende si

¹¹⁶⁴ Gatien Courtilz de Sandras, *Mémoires de Monsieur d'Artagnan*, 1700, éd. Gilbert Sigaux, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1987 [1965 pour la première édition sans appareil critique], p. 249. Pour un autre destin romanesque de Sévigné et d'Artagnan, voir Roger Nimier, *D'Artagnan amoureux, cinq ans après*, Paris, Gallimard, 1989. Dans ce roman, l'auteur imagine une histoire d'amour entre les deux personnages et invente, en pastichant, leur échange épistolaire. Voir Jean Lombard, *Courtilz de Sandras et la crise du roman à la fin du Grand Siècle*, Paris, P.U.F., 1980.

bien. Il a fort bien répondu sur tous les chefs. On continuera de suite, et la chose ira si vite que je crois que les interrogations finiront cette semaine.

[Suivent (2) le récit d'un dîner à l'hôtel de Nevers où le sort de Foucquet fait l'objet de toute l'attention et (3) un compliment sur la lettre que Sévigné vient de recevoir de Pomponne qui commente la visite de Séguier au couvent]

(4) Il faut que je vous conte une petite historiette qui est très vraie et qui vous divertira. Le Roi se mêle depuis peu de faire des vers ; MM. de Saint-Aignan et Dangeau lui apprennent comme il faut s'y prendre. Il fit l'autre jour un petit madrigal¹¹⁶⁵, que lui-même ne trouva pas trop joli. Un matin, il dit au maréchal de Gramont : « Monsieur le maréchal, je vous prie, lisez ce petit madrigal et voyez si vous en avez jamais vu un si impertinent. Parce qu'on sait que depuis j'aime les vers, on m'en apporte de toutes les façons. » Le maréchal, après avoir lu, dit au Roi : « Sire, Votre Majesté juge divinement bien de toutes choses ; il est vrai que voilà le plus sot et le plus ridicule madrigal que j'aie jamais lu. » Le Roi se mit à rire, et lui dit : « N'est-il pas vrai que celui l'a fait est bien fat ? – Sire, il n'y a pas moyen de lui donner un autre nom. – Oh bien ! dit le Roi, je suis ravi que vous m'en ayez parlé si bonnement ; c'est moi qui l'ai fait. – Ah ! Sire, quelle trahison ! Que Votre Majesté me le rende, je l'ai lu brusquement. – Non, monsieur le maréchal ; les premiers sentiments sont toujours les plus naturels. » Le Roi a fort ri de cette folie, et tout le monde trouve que voilà la plus cruelle petite chose que l'on puisse faire à un vieux courtisan. Pour moi, qui aime toujours à faire des réflexions, je voudrais que le Roi en fit là-dessus, et qu'il jugeât par là combien il est loin de connaître jamais la vérité¹¹⁶⁶.

Cette lettre contient en tout quatre chapitres : (1) l'interrogatoire de Foucquet, (2) le dîner à l'hôtel de Nevers, chez les Plessis-Guénégaud, favorables à l'accusé, (3) le commentaire de la lettre de Pomponne, (4) l'historiette du madrigal du roi. Sévigné prend soin de souligner chaque fois la transition entre chacun des chapitres. Foucquet y apparaît bien comme le fil conducteur. Entre le premier et le deuxième thème, le lien est celui de l'événement à son commentaire : « nous avons bien causé, la maîtresse du logis et moi, sur ce chapitre ». Du deuxième au troisième chapitre, Sévigné passe d'un commentaire à un autre, de la conversation de vive voix à l'entretien par lettres et commente un autre commentaire, celui de Pomponne dans sa précédente lettre. Elle complimente Pomponne sur sa trouvaille concernant le chancelier Séguier « Je suis au désespoir que ce ne soit pas moi qui ai dit la métamorphose de Pierrot en Tartuffe ». Enfin, la transition vers l'anecdote du madrigal n'est explicitée qu'à la fin de la lettre quand Sévigné indique rétroactivement un rapport entre le procès de Foucquet et le courtisan piégé par le roi, comme on l'évoquait brièvement dans le chapitre 5. L'anecdote en marge est rattachée *in extremis* au corps de la lettre et l'historiette d'abord annoncée comme un divertissement – dans tous les sens du terme – accède au rang de récit

¹¹⁶⁵ « MADRIGAL. s. m. Sorte de poésie fort semblable à l'Epigramme qui renferme dans un petit nombre de vers une pensée galante & ingénieuse. *Un Madrigal bien tourné, un joli Madrigal.* », *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Coignard, 1694. Un « madrigal » désigne au départ une courte chanson, puis un court poème de huit à dix vers, traitant de sujets, de préférence, légers et galants. Il peut parfois aussi être satirique. Voir l'article « madrigal », *Dictionnaire des termes littéraires*, Paris, Champion, 2001, p. 291-292.

¹¹⁶⁶ 1^{er} décembre 1664, I, 66-67.

exemplaire. En effet, Sévigné tire de cet événement singulier une loi générale. De façon paradoxale, le courtisan piégé une seule fois conduit Sévigné à penser à toutes les fois où ce dernier n'est pas pris en flagrant délit de mensonge flatteur. Pour Sévigné, la victoire du roi dans cette affaire n'est que l'envers de toutes ses défaites, au cours desquelles le roi ne voit pas que le courtisan ne fait que lui dire ce qu'il veut entendre. Ce que Sévigné ne peut dire qu'allusivement, c'est qu'on trompe le roi sur Foucquet ; que n'ayant pas mis en place de stratagème pour découvrir la vérité sur cette affaire, il persévère dans son erreur.

Cette anecdote n'est pas seulement liée au reste de la lettre par la transition faite *a posteriori* par l'épistolière. En effet, ce récit partage avec le récit de l'audience un certain nombre de points communs. Les deux récits apparaissent comme les deux panneaux d'un diptyque à l'ironie tragique : l'accusé répond bien, mais il ne sera pas sauvé par le roi, la mauvaise réponse du courtisan est sans conséquence pour lui. Dans les deux situations deux personnes sont face à face et l'événement se situe sur le terrain de la parole et du discours. Les deux situations concernent un jugement : affaire judiciaire dans le premier cas, jugement de goût dans le second¹¹⁶⁷. Dans le premier cas, le chancelier Séguier pose des questions à Foucquet, sans le laisser répondre et tente de le priver de son droit de parole. Dans le second, le Roi ne pose pas une vraie question à son courtisan, le maréchal de Gramont ; il lui demande confirmation de son propre jugement, en lui mentant sur l'auteur réel du madrigal. Dans chaque cas, celui qui a le pouvoir met en place un piège, dans lequel seul le premier ne tombe pas : Foucquet défend – et obtient – son droit de parler, Gramont acquiesce à l'opinion du roi, comme suggéré par le roi lui-même, alors qu'il aurait dû le contester. Gramont est dans une impasse : s'il contredit le roi, il met en cause son jugement ; en ne le contredisant pas, il critique son talent. Le piège est parfait puisque quel que soit le choix de Gramont, il est toujours perdant. La prudence aurait voulu qu'il nuance, qu'il suspende son jugement, comme le renard de la « Cour du lion » qui allègue d'un rhume pour ne pas avoir à se prononcer sur

¹¹⁶⁷ Cette saynète du madrigal n'est d'ailleurs pas sans rappeler, par anticipation, la scène 2 de l'Acte I du *Misanthrope* de Molière, représenté deux ans plus tard, dans laquelle Oronte soumet un de ses poèmes au jugement d'Alceste et de Philinte, le premier lui répondant sincèrement et sans ménagement, tandis que le second le flatte excessivement. Voir Molière, *Œuvres complètes*, éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1971, t. II, p. 154-162.

l'odeur nauséabonde qui règne à la cour¹¹⁶⁸. Dans les deux récits, celui qui lit (les chefs d'accusation, le madrigal) est défait, en partie parce qu'il a lu trop vite : Séguier lit sa liste sans laisser de place à la contestation, Gramont lit en sachant déjà ce qu'il répondra. Sa seule défense sera d'ailleurs de demander à relire le madrigal lu trop vite (« Que Votre Majesté me le rende ; je l'ai lu brusquement. »). Gramont sera par la suite présenté comme le type même du courtisan maladroit parce que trop empressé : en avril 1672, il se fait remarquer lors d'un sermon de Bourdaloue, qu'il interrompt par des louanges exclamatives¹¹⁶⁹. Il est l'objet d'une deuxième saynète en août 1675, que Sévigné juge alors plus sévèrement. Après avoir rapporté le compliment exagéré qu'il fit au roi, à l'occasion d'une défaite, elle déclare : « Les courtisans trop courtisans devraient bien se corriger de leurs basses flatteries avec un tel maître¹¹⁷⁰. » Le ton a changé et l'heure n'est plus à l'indulgence.

Revenons à la situation : deux renversements donc, l'un en faveur du sujet, l'autre en faveur du roi : l'accusé reprend la parole, mais il en sera bientôt privé (« il est certain qu'ils ne sauraient souffrir qu'il se défende si bien »). Le seul remède est d'accélérer la procédure. Le Roi annonce au courtisan qu'il est le véritable auteur du madrigal. À chaque bout de la lettre, deux vainqueurs provisoires : Foucquet, le roi. Le premier répond bien mais on accélérera les interrogations pour qu'il parle le moins possible. Le second démasque un courtisan, mais se laissera piéger par d'autres, comme il se fait déjà manipuler dans l'affaire Foucquet.

Dix jours après l'anecdote du madrigal, dans la lettre du 11 décembre, Sévigné rapporte un vice de procédure puis commente :

¹¹⁶⁸ La Fontaine, *Œuvres complètes*, éd. Jean-Pierre Collinet, Paris, Gallimard, Pléiade, 1991, t. I, *Fables, contes et nouvelles*, « La Cour du lion », Livre VII, VI, p. 260-261. La morale est explicite : « Ceci vous sert d'enseignement / Ne soyez à la Cour, si vous voulez y plaire / Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère / Et tâchez quelquefois de répondre en Normand. » Sur l'art de se taire chez La Fontaine, voir Randa Sabry, « La mise en fable d'un silence éloquent », *Poétique*, 110, 1997, p. 143-159, Marc Escola, « Le singe et son roi : politique de La Fontaine », *Morales et politique, Actes du colloque international organisé par le Groupe d'Études des Moralistes*, éd. Jean Dagen, Marc Escola, Martin Rueff, Paris, Champion, 2005, p. 65-87 ; Arnaud Welfringer, *Le Courage de l'équivoque. Politiques des Fables de La Fontaine*, thèse sous la dir. de Marc Escola, soutenue le 19 novembre 2010, Université Paris 8-Saint-Denis.

¹¹⁶⁹ 13 avril 1672, I, 479. Le personnage est d'ailleurs resté célèbre pour cela. Voir notamment une anecdote rapportée par Primi Visconti : « Le maréchal de Gramont me voulut avoir au nombre de ses amis : c'était un parfait courtisan, grand seigneur en toutes choses, fort bien considéré, mais flatteur incorrigible. Le Roi, qui le connaissait bien, goûtait un jour, à table, une mauvaise poire : il en tendit au maréchal un morceau en disant : « Oh ! la poire délicieuse ! Goûtez-en, monsieur le maréchal ! » Et le maréchal aussitôt : « C'est un fruit exquis ! » Le Roi se mit à rire et, donnant à d'autres ce fruit à goûter, il fit trouver la poire détestable et juger le maréchal comme un flatteur », Primi Visconti, *Mémoires sur la cour de Louis XIV*, éd. J.-F. Solnon, Paris, Perrin, 1988, p. 41. Je remercie Karine Abiven de m'avoir signalé cette anecdote.

¹¹⁷⁰ 27 août 1675, II, 84. Bussy-Rabutin revient dans sa réponse en septembre sur cette affaire et le ton se fait plus dogmatique encore : « Il faut parler juste devant un prince d'aussi bon entendement que le Roi, et particulièrement quand il vient de perdre une bataille », II, 88. À flatteur, flatteur et demi...

N'êtes-vous point désespéré qu'on fasse entendre les choses de cette façon-là à un prince qui aimerait la justice et la vérité s'il les connaissait ? Il disait l'autre jour à son lever, que Foucquet était un homme dangereux ; voilà ce qu'on lui met dans la tête¹¹⁷¹.

Enfin, une fois le verdict tombé, Sévigné réitère l'argument du roi trompé : « De telles vengeances rudes et basses ne sauraient partir d'un cœur comme celui de notre maître. On se sert de son nom et on le profane, comme vous voyez. » Les deux vainqueurs, sur le terrain de la parole, Foucquet et le roi, sont donc au final les deux perdants politiques. Foucquet est privé par la suite de son seul pouvoir, sa parole ; le roi est privé de la vérité, partant, de son attribut, la justice. La lettre met en concurrence deux pièges tendus, dont l'issue a des conséquences cruelles : Gramont est sauvé, pas Foucquet, le roi a gagné une bataille qui n'est que l'envers de toutes ses défaites. La lecture en dyptique de ces pièges tendus relève aussi d'un dispositif piégé où peut se lire, en interligne, un chiasme signifiant¹¹⁷². Selon la position de discours, selon que vous serez sur la sellette ou dans la chambre du Roi, votre parole aura ou n'aura pas d'efficace ; elle pourra ou non vous sauver. L'anecdote a ici un rôle capital : elle permet de lire le reste de la chronique, elle en est le mode d'emploi.

Le discours adressé demande une attention particulière à la lisibilité, comme capacité à suivre une histoire et à l'interpréter. Sévigné intervient abondamment dans son texte pour indiquer les tournants, donner la bonne interprétation, organiser la régularité d'un échange qui garantisse la continuité de la narration. Les deux principes de cette chronique sont l'alternance et le déplacement. Alternance de l'itératif et du singulatif, de récits de paroles et de récits d'action, de scènes à la chambre et de scènes en extérieur... Le parti pris que prend l'épistolière de déplacer systématiquement l'intérêt sur les marges, lui assure sa singularité :

1. Déplacer la parole de vérité des accusateurs vers l'accusé, en lui garantissant le quasi-monopole du discours direct.

2. Déplacer la curiosité narrative des audiences à la chambre vers les anecdotes en marge, plus signifiantes parce qu'elles recèlent plus de possibilités narratives, à moins que ce ne soit l'inverse. Ce déplacement se fait moins par l'opposition frontale que par la mise en relation, que l'épistolière invite son lecteur à faire de lui-même : ce qui arrive en marge donne son sens à l'événement central. Dans le modèle Foucquet, la compétence exigée est la capacité à faire des transitions entre des événements en apparence sans rapport car c'est

¹¹⁷¹ I, 73.

¹¹⁷² On s'inspire ici de Louis Marin, *Le récit est un piège*, Paris, Minuit, 1978, en particulier chap. 2 « Bagatelles pour meurtres », p. 37-66.

l'enchâssement et le brouillage de hiérarchie entre histoire-cadre et anecdotes marginales qui servent de principe d'explication.

Quand les nouvelles se réfèrent à une histoire qui possède une certaine durée et que l'information tend à se sérialiser, il n'est pas rare d'observer l'apparition d'effets esthétiques qui sont ordinairement associés aux intrigues littéraires : suspense, énigmes, dramatisation particulière des événements¹¹⁷³.

L'invention fondamentale du XIX^e siècle reste cependant le feuilleton fictionnel ou roman feuilleton. Invention progressive. Le feuilleton, réservé à la critique depuis son invention par le *Journal des débats* s'ouvre durant les années 1830 à ce que Hans Lüsebrink appelle des récits à demi fictionnels : légendes, récits de voyage, chroniques historiques – narrations équivoques, idéales pour un glissement discret vers la fiction. Peu à peu la matière documentaire de ces narrations se réfugie dans l'appareil paratextuel (notes) ou dans un récit-cadre ; puis, finalement devenue alibie, elle disparaît. Il existe donc déjà de nombreux textes feuilletonesques au début de la monarchie de Juillet qui gravitent dans un *no man's land* générique entre fiction et information¹¹⁷⁴.

Ainsi les lettres à Pomponne sur le déroulement et l'issue du procès sont-elles écrites sous la contrainte d'une résolution imposée par le réel et ignorée au moment de l'écriture. Sous le régime d'une « sérialité ouverte¹¹⁷⁵ », involontaire, contrairement aux romans feuilletons, ces lettres font série d'abord, parce que même étalées sur une durée de plusieurs mois, elles sont suffisamment rapprochées dans le temps pour que le destinataire en garde une appréhension totale. Ensuite, elles ont un objet commun, toujours mis au centre de la missive, même quand il ne l'occupe pas intégralement. Enfin et surtout – différence essentielle avec les lettres concernant les époux Ventadour – elles sont constamment liées entre elles par des rappels et des annonces de l'épistolière. La promesse d'une écriture suivie, l'engagement à ne pas s'arrêter d'écrire tant que le verdict ne sera pas connu, crée chez le destinataire une attente, que chaque lettre satisfait en même temps qu'elle la relance.

L'étude de trois modèles – séquence singulative, récits répétitifs autour d'une *relation*, feuilleton écrit dans l'ignorance de la fin – a montré que les frontières du récit épistolaire étaient à géométrie variable : même lorsque le récit occupe toute une lettre – voire une série de lettres – il est signalé par l'épistolière comme une séquence spécifique, soit par un cadrage discursif, soit par une appellation spécifique, quand Sévigné parle de *relation*, soit les deux. Les caractéristiques du récit par lettre(s) – brièveté, factualité, contemporanéité, effet d'oralité

¹¹⁷³ Raphaël Baroni, *L'Œuvre du temps*, op. cit., p. 72.

¹¹⁷⁴ Marie-Ève Thérenty, *La Littérature au quotidien*, op. cit., p. 126-127.

¹¹⁷⁵ Sur la distinction entre sérialité ouverte et sérialité fermée, élaborée sur le corpus des séries télévisuelles, voir notamment Danielle Aubry, *Du roman-feuilleton à la série télévisuelle. Pour une rhétorique du genre et de la sérialité*, Berne, Peter Lang, 2006.

– le placent constamment à l'intersection entre la simple nouvelle, le commentaire d'un fait d'actualité qu'on annonce sans le raconter en détail, la chronique qui fait se succéder des actions disparates sans les installer dans un rapport de causalité, la conversation retranscrite. Afin de repérer le degré d'autonomie du récit par rapport à la lettre, on a voulu procéder par tests : le premier concernait la lisibilité hors-lettre, en séquence détachable. Le second la capacité du récit à s'émanciper de son cadre épistolaire au point de le faire (quasiment et très provisoirement) oublier. Le dernier, la possibilité de reconstituer une histoire à partir de chapitres de différentes lettres. Ce type d'expérimentation souhaitait répondre à une sollicitation propre à la correspondance de Sévigné, véritable laboratoire, dans lequel l'épistolière ne cesse de commenter ses propres gestes narratifs.

En guise d'épilogue, on voudrait s'intéresser à l'ordre du récit, en particulier dans les rapports qu'il entretient avec les modèles fictionnels. On fera l'hypothèse que les désordres – qu'ils soient chronologiques ou simplement logiques – qu'on peut repérer dans certains récits sont souvent la marque d'une tentation romanesque.

Chapitre 8. Le « côté Dostoïevski de Mme de Sévigné »

Mon petit, qu'est-ce que vous avez voulu dire l'autre jour quand vous m'avez dit : « C'est comme le côté Dostoïevski de Mme de Sévigné. » Je vous avoue que je n'ai pas compris. Cela me semble tellement différent. – Venez, petite fille, que je vous embrasse pour vous remercier de vous rappeler si bien ce que je dis, vous retournerez au pianola après. Et j'avoue que ce que j'avais dit là était assez bête. Mais je l'avais dit pour deux raisons. La première est une raison particulière. Il est arrivé que Mme de Sévigné, comme Elstir, comme Dostoïevski, au lieu de présenter les choses dans l'ordre logique, c'est-à-dire en commençant par la cause, nous montre d'abord l'effet, l'illusion qui nous frappe. C'est ainsi que Dostoïevski présente ses personnages. Leurs actions nous apparaissent aussi trompeuses que ces effets d'Elstir où la mer a l'air d'être dans le ciel. Nous sommes tout étonnés d'apprendre que cet homme sournois est au fond excellent, ou le contraire. – Oui, mais un exemple pour Mme de Sévigné. – J'avoue, lui répondis-je en riant, que c'est très tiré par les cheveux, mais enfin je pourrais trouver des exemples¹¹⁷⁶.

Cette célèbre déclaration du Narrateur de la *Recherche* pourrait bien nous laisser dans le même embarras que l'élève Albertine devant une formule qu'elle n'a pas saisie. D'abord, parce que Marcel annonce deux raisons et qu'il n'en donnera qu'une. Ensuite, parce que s'il affirme pouvoir « trouver des exemples », il se garde bien d'en donner. C'est qu'il en a déjà cité un, dans *À l'ombre des jeunes filles en fleur*, où la formule apparaît pour la première fois :

« Je ne pus résister à la tentation, je mets toutes mes coiffes et casaques qui n'étaient pas nécessaires, je vais dans ce mail dont l'air est bon comme celui de ma chambre ; je trouve mille coquecigrues, *des moines blancs et noirs, plusieurs religieuses grises et blanches, du linge jeté par-ci par-là, des hommes ensevelis tout droits contre des arbres*, etc. », je fus ravi par ce que j'eusse appelé un peu plus tard (ne peint-elle pas les paysages de la même façon que lui, les caractères ?) le côté Dostoïevski des *Lettres* de Madame de Sévigné¹¹⁷⁷.

Voilà, semble-t-il, l'exemple qui manquait à l'appui de la théorie. Mais comme l'a montré Vincent Descombes, cet exemple dysfonctionne. Proust livre une citation tronquée de Sévigné, omettant l'introduction explicative de sa description : « L'autre jour, on me vint

¹¹⁷⁶ Marcel Proust, *La Prisonnière, À la recherche du temps perdu*, éd. cit., t. III, , p. 880.

¹¹⁷⁷ Marcel Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs II*, éd. cit., t. II, p. 14. Karen Haddad-Wotling repère une intéressante mise en abyme dans la disposition des deux passages : « L'effet [de la formule] est d'autant plus frappant que, conformément à la technique découverte par Proust chez les deux écrivains, il n'est pas immédiatement expliqué », *L'Illusion qui nous frappe. Proust et Dostoïevski. Une esthétique romanesque comparée*, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 14.

dire : « Madame, il fait chaud dans le mail ; il n’y a pas un brin de vent. La lune y fait des effets les plus brillants du monde¹¹⁷⁸. » Et le philosophe de commenter :

La présence d’un tel préambule s’accorde assez mal avec une décision de violer l’ordre logique au profit d’un ordre des perceptions. Selon cette décision, il faudrait aller dans le mail, y voir les moines blancs et noirs, et découvrir *ensuite* qu’il s’agissait d’un effet de lune. Mais ici nous étions prévenus¹¹⁷⁹.

L’extrait de lettre, rétabli dans son intégralité, contredit donc le commentaire : l’épistolière a suivi l’ordre logique, elle a fourni l’explication avant le phénomène. Faut-il alors abandonner ce « plagiat par anticipation » séduisant, mais, de l’aveu même de son inventeur, « très tiré par les cheveux » ? Nous essaierons, au contraire, de voir en quoi cette formule – qui bénéficia d’une ample fortune critique – peut servir de modèle heuristique pour aborder la correspondance de Sévigné. En quoi permet-elle de rendre compte des phénomènes d’ordre ? Il n’est pas rare que l’épistolière présente les faits et les choses dans un ordre inattendu, inhabituel. Elle peut ainsi raconter une histoire en commençant par sa fin (un décès, une disgrâce etc.) ou ménager des effets de surprise, de *suspense*. Lus ensemble, les deux extraits de Proust introduisent une incertitude : cette singularité sévignéenne régit-elle les narrations ou les descriptions ? La mention de la cause et de l’effet dans le premier extrait pointe vers la première interprétation, l’usage du verbe *peindre*, la mention des *paysages* et la description par Sévigné des effets de lune dans le deuxième extrait, vers la seconde.

Pour cette raison, on commencera par évoquer un cas d’illusion visuelle, similaire aux effets de lune, décrit dans la lettre du 21 octobre 1671, à l’occasion d’une battue dans le bois des Rochers en Bretagne¹¹⁸⁰. On s’intéressera ensuite à une histoire racontée à rebours, dans la lettre du 18 mars de la même année, celle de la disgrâce de Saissac, le tricheur de cartes. Enfin, on reviendra sur la fin de la citation, centrée sur le traitement réservé par Dostoïevski à ses personnages. La fugue romanesque de Mlle d’Alègre, qui faillit être l’épouse de Charles de Sévigné, sera l’occasion d’examiner une troisième facette du « côté Dostoïevski de Mme de Sévigné » : la révélation du vrai visage de ses contemporains.

Avant de suivre les trois pistes lancées par le Narrateur proustien, on rappellera que le récit fictionnel a souvent été valorisé à proportion de sa capacité à déranger l’ordre

¹¹⁷⁸ 12 juin 1680, II, 970.

¹¹⁷⁹ Vincent Descombes, *Proust. Philosophie du roman*, Paris, Minuit, 1987, « Dans l’atelier d’Elstir », p. 285. Après avoir rappelé que l’analogie est à trois et non à deux termes, Elstir étant le moyen terme, Descombes déconstruit les mécanismes de la mise en relation proustienne et conclut : « La vérité est donc qu’il n’y a pas le moindre côté Dostoïevski de Mme de Sévigné », p. 285-286.

¹¹⁸⁰ Pour le commentaire stylistique d’un autre extrait de cette lettre, on pourra se reporter à Jean-Louis de Boissieu, Anne-Marie Garagnon, *Commentaires stylistiques*, Paris, Sedes, 1987, chap. V, p. 95-118.

chronologique. Gérard Genette rappelle ainsi cette déclaration de Pierre-Daniel Huet : « Il a suivi grossièrement l'ordre des temps et n'a pas jeté d'abord le Lecteur comme il le pouvoit, dans le milieu du sujet, suivant l'exemple qu'Homère en a laissé dans son *Odyssée*¹¹⁸¹ ». À l'inverse, la non-concordance entre histoire et récit est plus périlleuse en régime factuel, où l'isochronie devrait être la règle :

En ce qui est de commencer les Histoires par le milieu, ou par quelque autre endroit, cela n'est permis qu'aux Histoires fabuleuses et aux Romans, qui feignent tout ce qui leur plaît [...] Or s'il est besoin de garder une règle fort exacte aux Narrations entièrement feintes, si l'on voulait ordonner une vraie Histoire de pareille sorte, et la commencer par le milieu, il serait nécessaire d'y observer un grand Art pour la faire trouver raisonnable et judicieuse¹¹⁸².

En droit, un récit factuel s'astreindra autant que possible à suivre « la suite du temps ». C'est en effet ce qu'annonce, certes prudemment, Tallemant des Réaux en ouverture de ses *Historiettes* :

J'appelle ce recueil *Les Historiettes*, parce que ce ne sont que petits Mémoires qui n'ont aucune liaison les uns avec les autres. J'y observe seulement en quelque sorte la suite du temps, pour ne point faire de confusion¹¹⁸³.

C'est encore, on s'en souvient, ce que recommande Paul Jacob dans son chapitre de secrétaire consacré aux « préceptes de la lettre de nouvelles » : l'épistolier doit « observer l'ordre des temps¹¹⁸⁴ ». On sait, grâce aux travaux de Delphine de Garidel en particulier, toutes les entorses faites par Saint-Simon au principe chronologique au nom du principe d'explication¹¹⁸⁵. Il faut parfois faire des retours en arrière pour rendre intelligible une situation, de même qu'il est permis d'anticiper la suite des événements, surtout en régime de narration rétrospective.

¹¹⁸¹ Pierre-Daniel Huet, *Traité de l'origine des romans [1670-1711]* dans Camille Esmein (éd.), *Poétiques du roman*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 469. Plus loin, le théoricien reprend le même adjectif : « il commence grossièrement à la naissance de ses Bergers et finit à leur mariage », p. 492. Sur la mauvaise réputation des récits dans l'ordre chronologique, voir Meir Sternberg, « La règle de la chronologie: poétique biblique et théorie narrative », trad. Jean Pierre Sonnet, *Vox poetica*, URL : <http://www.vox-poetica.org/t/articles/sternberg.html> [dernière consultation le 13 septembre 2012] ; *id.*, *Expositional Modes and Temporal Ordering in Fiction*, Baltimore et Londres, Johns Hopkins University Press, 1978, rééd. Bloomington, Indiana University Press, 1993.

¹¹⁸² Charles Sorel, *De la connaissance des bons livres [1671]* dans Camille Esmein, *Poétiques du roman, op. cit.*, p. 317-318.

¹¹⁸³ Tallemant des Réaux, *Historiettes, op. cit.*, t. I, p. 2.

¹¹⁸⁴ Voir chapitre 0, « Des secrétaires ».

¹¹⁸⁵ Voir Delphine de Garidel, *Poétique de Saint-Simon. Cours et détours du récit historique dans les Mémoires*, Paris, Honoré Champion, 2005.

Les récits sévignéens sont, d'une certaine manière, doublement en marge de ces questionnements. D'une part, qu'on soit romancier ou mémorialiste, on sait généralement comment finit l'histoire. Quand on l'ignore – ce qu'illustre en particulier la série sur Fouquet –, l'anachronie ne peut porter que sur un épisode, pas sur l'ensemble de l'histoire. C'était l'objet notamment du chapitre précédent. D'autre part – et c'est en partie l'objet de ce chapitre –, la longueur de ces récits oblige à un changement d'échelle, à un ajustement des outils. Si anachronie il y a, elle n'aura jamais la même portée, la même amplitude que dans des Mémoires ou dans un roman en plusieurs volumes. Tout *suspense* volontairement créé est nécessairement de courte durée. De même toute curiosité, maintenue par une rétention de la causalité, finit par être satisfaite et ne dure jamais bien longtemps.

A. HISTOIRE DE LOUP ET CONTE « À DORMIR DEBOUT »

Entre le loup au coin d'un bois et le loup au coin d'une page, il y a comme un chatoyant maillon. Ce maillon, ce prisme, c'est l'art littéraire¹¹⁸⁶.

Proust, on l'a vu, cite la manière dont Sévigné décrit des effets visuels dus aux reflets de la lune, un soir de juin 1680. Quelques années auparavant, Sévigné s'essaie déjà à l'exercice de la scène au clair de lune, qui, cette fois, est en parfaite adéquation avec les propositions du Narrateur – il n'est d'ailleurs pas interdit de supposer que sa mémoire a superposé ces deux tableaux nocturnes :

À propos, il y a des loups dans mon bois ; j'ai deux ou trois gardes qui me suivent les soirs, le fusil sur l'épaule ; Beaulieu est le capitaine. Nous avons honoré depuis deux jours le clair de la lune de notre présence, entre onze heures et minuit. Nous vîmes d'abord un homme noir ; je songeai à celui d'Auger, et me préparais déjà à refuser la jarretière¹¹⁸⁷. Il s'approcha, et il se trouva que c'était La Mousse. Un peu plus loin nous vîmes un corps blanc tout étendu. Nous approchâmes assez hardiment de celui-là ; c'était un arbre que j'avais fait abattre la semaine passée. Voilà des aventures bien extraordinaires ; je crains que vous n'en soyez effrayée en l'état où vous êtes. Buvez un verre d'eau, ma bonne¹¹⁸⁸.

¹¹⁸⁶ Vladimir Nabokov, *Austen, Dickens, Flaubert, Stevenson*, Paris, Stock, 1999, cité dans Raphaël Baroni, *L'Œuvre du temps, op. cit.*, p. 224.

¹¹⁸⁷ À notre connaissance, cette tournure elliptique de Sévigné n'est expliquée nulle part. Nous en proposons deux gloses, sujettes à caution, qui aboutissent peu ou prou à la même interprétation. La jarretière désignant une pièce d'habillement placé au-dessus ou au-dessous du genou et servant à maintenir et tendre les bas, on a supposé que la « refuser » reviendrait à résister à une tentative de viol. Sévigné s'imaginerait héroïquement préférer la mort au déshonneur, dans une version sexualisée de la formule rituelle « la bourse ou la vie ». On peut aussi considérer que la jarretière est une expression tronquée renvoyant à « l'Ordre de la Jarretière », le plus élevé des ordres de chevalerie britannique. Dans ce cas, la « refuser » reviendrait à reconnaître un comportement lâche, peu digne d'un tel ordre. Sévigné indique plaisamment qu'elle s'apprêtait à manquer de courage.

¹¹⁸⁸ 21 octobre 1671, I, 368.

Sévigné joue avec sa lectrice qui, précédemment, lui a raconté une histoire recueillie auprès d'un de leurs domestiques à Grignan, un certain Auger. Privé de la lettre de la fille, on est réduit à spéculer sur le contenu de ce récit par écrit d'une narration orale portant sur des phénomènes surnaturels et magiques¹¹⁸⁹. Tout ce qu'on sait, c'est que Sévigné « en frissonnai[t] en la lisant¹¹⁹⁰ ». En réponse au récit de sa fille, elle crée une atmosphère typique de l'histoire effrayante inspirée du folklore : les loups, la forêt, le « fusil sur l'épaule », l'heure symbolique, proche des douze coups de minuit. Mais son récit est plaisamment déceptif. Elle parodie à sa manière les contes oraux qu'on se raconte à la veillée pour se faire peur, en désamorçant immédiatement tout suspens. Elle présente d'abord une vision, puis la corrige immédiatement, le réel s'avérant beaucoup plus trivial que l'illusion. Partie pour « voir le loup¹¹⁹¹ », Sévigné devra se contenter d'une promenade d'illusions où, par deux fois, la banalité du réel vient décevoir des attentes romanesques : « l'homme noir » n'est *que* La Mousse¹¹⁹², le « corps blanc » *qu'un* arbre abattu. L'aventure tourne court, comme en témoigne la chute rapide du récit. La mention antiphrastique des *aventures extraordinaires* et l'impératif ironique du verre d'eau qui clôturent cette expédition avortée disent à la fois le désir de romanesque et sa déception.

Ce tableau nocturne, occasion d'une méprise, n'est pas sans rappeler l'anecdote dite des capucins noirs, racontée d'abord par Tallemant des Réaux dans une historiette à propos de Voiture, puis par le cardinal de Retz dans ses *Mémoires*. À l'été 1647 – d'après Tallemant – de retour d'une promenade à Saint-Cloud, une petite compagnie en carrosse fait une rencontre inattendue, d'abord énigmatique : une troupe de religieux qui reviennent de se baigner sont pris pour des fantômes.

L'esté devant sa mort, il fit une promenade à Saint-Cloud avec feu Mme de Lesdiguières et quelques autres. La nuit les prit dans le bois de Boulogne ; ils n'avoient pas de flambeaux. Voilà les dames à faire des contes d'esprits. En cet instant, Voiture, s'avance du carrosse pour regarder si un escuyer qui estoit à cheval suivoit, car la nuit n'estoit pas encore fermée : « Ah ! vrayment, » dit-il, « si vous en voulez voir des esprits, n'en voylà que « huict. » On regarde : en effect, il paroissoit huict figures noires qui alloient en pointe. Plus on se hastoit, plus ces fantosmes se hastoient aussy. L'escuyer ne voulut

¹¹⁸⁹ Voir 18 octobre 1671, I, 365-366 : Sévigné y parle de « la plus étrange chose du monde » et de l'apparition surnaturelle d'un sylphe.

¹¹⁹⁰ Ibid.

¹¹⁹¹ « On dit encore prov. Qu'*Un homme a veu le loup*, pour dire, ou qu'il s'est trouvé en plusieurs occasions de guerre, ou qu'il a fait beaucoup de voyages & dans des pays dangereux, ou qu'il est extrêmement rompu dans les affaires, dans le commerce du monde. », *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.

¹¹⁹² Prêtre et docteur en théologie, Pierre de La Mousse fut le précepteur de Mme de Grignan et accompagna Sévigné dans ses voyages aux Rochers.

jamais en approcher : cela les suivit jusques dans Paris. Mme de Lesdiguières conte leur frayeur au Coadjuteur depuis cardinal de Retz : « Dans huit jours, » luy dit-il, « j'en sçauray la vérité. » Il découvrit que c'estoit des Augustins deschaussez qui revenoient de se baigner à Saint-Cloud, et qui, de peur que la porte de la ville ne fust fermée, n'avoient point voulu laisser esloigner ce carrosse, et l'avoient tousjours suivy¹¹⁹³.

Dans les deux textes, le champ lexical de la vue prédomine, corrélé à celui de la vérité, par le biais de la difficulté à bien distinguer de nuit et par celui du témoignage exact. De même, la présentation des faits par Sévigné relève du paradigme illusion/réal : elle « peint » ce qu'elle croit voir, avant de dire ce qui était vraiment à voir. Au cours de cette scène en noir et blanc, il est surtout question de vision de près et de loin, ce que manifestent la répétition du verbe *voir* au passé simple et le polyptote *s'approcha/approchâmes*.

Dans le cadre de l'échange épistolaire, cette histoire est un argument à verser au dossier des mécanismes de la crédulité. Mme de Grignan semble prêter foi à l'histoire que son domestique, Auger, lui a racontée oralement et qu'elle a reproduit dans une lettre à sa mère. Dans les lettres suivantes, Sévigné y revient à deux reprises pour assurer sa fille qu'elle lui fait confiance, malgré le caractère hautement invraisemblable du récit du domestique :

Mme de La Fayette me mande que, puisque vous me mandez sérieusement l'histoire d'Auger, elle est persuadée qu'elle est vraie, et que vous ne vous moquez point de moi. Elle pensait que ce fût une folie de M. de Coulanges, et cela se pouvait très bien penser¹¹⁹⁴.

Je ne doute nullement de l'histoire d'Auger, et n'en ai jamais douté ; c'est une vision de Mme de La Fayette, fondée sur la folie de M. de Coulanges. Présentement, elle la croit comme moi¹¹⁹⁵.

Cette battue au clair de lune peut jouer le rôle de l'exemple manquant pour le versant optique, illusionniste de l'analogie de Proust. Sévigné fait une description enjouée des phénomènes d'erreurs de perception, surtout quand ils s'originent dans un désir d'aventure. Intégré comme réponse à un récit de sa fille, ce récit peut être lu comme une mise à nu du désir de croire qui repose en chaque auditeur/lecteur d'histoires extraordinaires. Ainsi à d'autres occasions, Sévigné s'amuse-t-elle de ses domestiques :

¹¹⁹³ Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, 2 tomes, t. I, p. 499-500. Nous ne reproduisons pas ici le récit du cardinal, beaucoup plus long : Retz, *Mémoires*, éd. Michel Pernot, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2003, 1^{re} partie, p. 89-91.

¹¹⁹⁴ 4 novembre 1671, I, 376.

¹¹⁹⁵ 22 novembre 1671, I, 383.

Je me porte toujours très bien. Tous mes gens vous obéissent admirablement. Ils ont des soins de moi ridicules ; ils me viennent trouver le soir, armés de toutes pièces, et c'est contre un écureuil qu'ils veulent tirer l'épée¹¹⁹⁶.

Fondé sur le motif de l'illusion déçue, ce « conte à dormir debout¹¹⁹⁷ » n'est pas du même ordre qu'un récit qui présenterait les effets avant les causes, qui commencerait par sa fin ou qui « écorcherait l'anguille par la queue », pour reprendre une expression proverbiale de Furetière¹¹⁹⁸.

B. HISTOIRE DE TRICHERIE ET « DESSOUS DE CARTES »

1. Enquête royale

Par exemple, prenons le messenger du roi. Il est en prison maintenant qui purge sa condamnation. Le jugement est pour mercredi prochain ; et naturellement, le crime viendra en dernier¹¹⁹⁹.

« Le crime viendra en dernier » : pour reformuler cette phrase en termes logiques, la cause suivra l'effet. En narratologie, on dira que le récit du crime est une analepse. Dans l'ordre du récit, la raison de la condamnation sera donnée une fois qu'on aura raconté le processus judiciaire. Le chapitre 4 « Du témoignage » évoquait déjà un récit qui commençait par sa fin – « Enfin la Brinvilliers est en l'air –, puis remontait aux étapes de l'exécution de l'empoisonneuse. C'est déjà ce que fait Sévigné lorsqu'elle raconte, dans une lettre à sa fille datée du 18 mars 1671, la disgrâce de Saissac¹²⁰⁰. Parmi les « archives de la Bastille » que François Ravaisson, bibliothécaire à l'Arsenal, rassembla au milieu du XIX^e siècle, figure une nouvelle à la main, conservée à la Bibliothèque Mazarine, qui raconte l'événement comme suit :

¹¹⁹⁶ Aux Rochers, 27 octobre 1675, II, 144.

¹¹⁹⁷ 5 août 1671, p. 268. L'épistolière désigne ainsi son évocation des États de Bretagne. Dans cet emploi, cette formule fait signe vers l'ennui que pourrait éprouver sa destinataire devant des nouvelles peu intéressantes. Mais cette expression, on le sait, est aussi synonyme d'« histoire invraisemblable ». Nous l'appliquons à la battue au clair de lune parce qu'elle rend compte de ces deux traits sémantiques : Sévigné ironise sur son aventure finalement décevante et de peu d'importance, tout en pointant vers ses possibilités romanesques.

¹¹⁹⁸ Antoine Furetière, *Le Roman bourgeois* [1666], « Avertissement du libraire au lecteur », dans Camille Esmeïn, *Poétiques du roman, op. cit.*, p. 349 : « Ecorcher l'anguille par la queue, c'est-à-dire commencer mon histoire par la fin, comme font tous ces messieurs qui croient avoir bien raffiné pour trouver le merveilleux et le surprenant quand ils font de cette sorte le récit de quelque aventure ».

¹¹⁹⁹ Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles*, cité dans Groupe µ, *Rhétorique générale* [1970], Paris, Seuil, coll. « Points », 1982, p. 184.

¹²⁰⁰ Sur sa biographie, voir Saint-Évremond, *Lettres*, éd. René Ternois, Paris, M. Didier, coll. « S.T.F.M. », 1967-68, 2 tomes, t. II, « Notice sur le marquis de Saissac », p. 278-280.

Le marquis de Cessac ayant été convaincu de tricherie au jeu de cartes par l'aveu du cartier¹²⁰¹ qui lui en fournissait, lequel y faisait des marques très-imperceptibles, mais qui n'ont pu néanmoins échapper à la clairvoyance du Roi ; il n'y a personne qui ose plaindre sa disgrâce, et on admire encore la bonté que le Roi a eue de lui permettre de vendre sa charge de gentilhomme de la garde-robe, qui lui avait coûté 500,000 livres, vu même qu'on dit qu'il lui avait gagné près de deux millions de livres, et plus de 100,000 à d'autres seigneurs de la cour¹²⁰².

Toute l'intrigue est ramassée en quelques lignes et le récit suit globalement l'ordre chronologique : Saissac a été reconnu coupable de tricherie aux cartes, ce qui a entraîné sa disgrâce et la revente de sa charge. Pièce à conviction, le témoignage du cartier a révélé le nom du coupable et confirmé le mode opératoire (les cartes marquées) qui n'avait pas échappé à « l'œil du Roi sans paupières¹²⁰³ ». Même dans cette intrigue minimale, l'ordre de déroulement des faits est bousculé au profit du respect de l'ordre de leur découverte. C'est-à-dire que le procédé de la tricherie est indiqué *après* la mention des aveux du cartier, alors qu'évidemment, la tricherie a eu lieu *avant* l'interrogatoire.

Dans son « Discours du récit », au chapitre de l'ordre, Gérard Genette propose une procédure qui permet de

confronter l'ordre de disposition des événements ou segments temporels dans le discours narratif à l'ordre de succession de ces mêmes événements ou segments temporels dans l'histoire, en tant qu'il est explicitement indiqué par le récit lui-même, ou qu'on peut l'inférer de tel ou tel indice indirect¹²⁰⁴.

La lettre sur la disgrâce de Saissac se prête assez bien à ce genre de confrontation, puisque le récit mobilise de nombreux temps, qu'il est ponctué par des compléments circonstanciels qui facilitent la lisibilité de l'histoire, tout en ménageant différentes vitesses. La richesse de l'emploi des temps y est l'indice d'une complexité de la représentation temporelle. On commencera par attribuer à chacun des segments du récit une lettre majuscule, insérée entre parenthèses dans le corps de la lettre :

(A) Il y a présentement une nouvelle qui fait l'unique entretien de Paris. (B) Le roi a commandé à M. de Saissac de se défaire de sa charge, et tout de suite, de sortir de Paris.

¹²⁰¹ « CARTIER, s.m. celui qui fait & vend des cartes à jouer. *Maître cartier*. », *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.

¹²⁰² *Archives de la Bastille*, éd. François Ravaillon, Paris, Durand et Pedrone-Lauriel, 19 vol., t. IV, p. 50-51.

¹²⁰³ L'expression est de Jean-Michel Delacomptée, *La Princesse de Clèves : la mère et le courtisan*, Paris, P.U.F., coll. « le texte rêve », 1990, p. 99. Sur les scènes de jeu royal dans la *Correspondance*, voir Laurent Thirouin, « La Marquise au jeu du Roi » dans *Mme de Sévigné (1626-1696). Provence, spectacles, lanternes*, colloque international du tricentenaire de la mort de Mme de Sévigné, Château de Grignan, 29 mai-1^{er} juin 1996, Département de la Drôme, Association culturelle des Châteaux départementaux de la Drôme, 1998, p. 249-264.

¹²⁰⁴ Gérard Genette, *Discours du récit*, op. cit., p. 23.

Savez-vous pourquoi ? (C) Pour avoir trompé au jeu et avoir gagné cinq cent mille écus avec des cartes ajustées. (D) Le cartier fut interrogé par le Roi même ; il nia d'abord. Enfin le Roi lui promettant son pardon, il avoua qu'il faisait ce métier depuis longtemps, (E) et même cela se répandra plus loin, car il y a plusieurs maisons où il fournissait de ces bonnes cartes rangées. (F) Le Roi a eu beaucoup de peine à se résoudre à déshonorer un homme de la qualité de Saissac. Mais voyant depuis deux mois que tous ceux qu'il gagnait étaient ruinés, il a cru qu'il y allait de sa conscience à faire éclater cette friponnerie. (G) Il savait si bien le jeu des autres que toujours il faisait va-tout sur la dame de pique, parce que les piques étaient dans les autres jeux, et le Roi perdait toujours à trente-un¹²⁰⁵ de trèfle et disait : « Le trèfle ne gagne point contre le pique en ce pays-ci. » (H) Saissac avait donné trente pistoles aux valets de chambre de Mme de La Vallière pour jeter dans la rivière des cartes qu'ils avaient, qu'il ne trouvait point bonnes, et avait introduit son cartier. (I) Celui qui le conduisait dans cette belle vie s'appelle Pradier, et s'est éclipsé aussitôt que le Roi défendit à Saissac de se trouver devant lui. S'il avait été innocent, il se serait mis en prison et aurait demandé qu'on lui fit son procès. Mais il n'a pas pris ce chemin, et a trouvé celui de Languedoc plus sûr. Plusieurs lui conseillaient la Trappe, après un malheur comme celui-là. (J) Voilà de quoi l'on parle uniquement (18 mars 1671, I, 187-188, p. 104-105).

Les segments (A) et (J) constituent les bornes d'un récit nettement circonscrit par l'effet de rime entre la formule introductive et le présentatif, par un système d'échos entre les deux adverbes en *-ment* et par la reprise en dérivation : « **Il y a présentement** une nouvelle qui fait l'unique entretien de Paris » / « **Voilà** de quoi l'on parle uniquement ». Ces deux segments, au présent de l'indicatif, sont concomitants à la rédaction de la lettre, au présent de l'instance de narration, ce que renforce l'adverbe « présentement ». À l'initiale, le segment (A) constitue un embrayeur de narration, une « entrée-préface », tandis qu'en position finale, le segment (J) assure la clôture du récit, sa « chute »¹²⁰⁶. Outre le rôle de cadre, ces deux segments remplissent une deuxième fonction : motiver la présence de ce récit dans la lettre. L'omniprésence de cette histoire dans les conversations oblige, pour ainsi dire, l'épistolière à ne pas laisser en reste sa destinataire éloignée de Paris, à l'inclure en différé dans la boucle de commentaires sur cette affaire.

Le segment (B) constitue le début du récit proprement dit, qui s'ouvre sur l'ordre du roi, double et à exécution immédiate (« tout de suite ») : Saissac doit se défaire de la charge de maître de la garde-robe qu'il possède depuis 1660 et sortir de Paris. En (I), cet ordre est rappelé et complété par la mention de la fuite de Pradier et la décision quant au lieu d'exil pour Saissac. En (C), la narratrice livre la cause de cette disgrâce, ménageant pour sa destinataire une attente de courte durée, par une interrogation partielle, laissant le circonstant causal à compléter : « Savez-vous pourquoi ? Pour avoir trompé au jeu ».

¹²⁰⁵ « TRENTE [...] Aux cartes, il y a des jeux qu'on appelle la Belle, le Flux & le Trente un, où celui qui a trente & un point en ses cartes, gagne », Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690.

¹²⁰⁶ Sur cette terminologie, voir Jean-Michel Adam, *Le Texte narratif*, Paris, Nathan, 1994, p. 182-186.

Après cette introduction brève qui fait figure de résumé, la narratrice entre dans le détail des circonstances et adopte le passé simple (« fut interrogé », « nia », « avoua »). Elle signale d'abord l'interrogatoire et les aveux du cartier (D). Elle évoque ensuite brièvement, au futur, d'éventuelles conséquences à venir quant à l'ampleur de la tricherie (E). Puis elle met en scène, dans un retour au passé composé, la délibération du roi (F). Enfin, elle expose le procédé de la tricherie, en deux temps : le premier temps (G), chronologiquement postérieur au second (H) est à l'imparfait itératif, la tricherie était répétée « depuis deux mois » et Saissac procédait « toujours » de la même manière. La séquence (H), antérieure, est au plus-que-parfait et révèle les préparatifs de la fraude : Saissac a soudoyé les valets de Mme de La Vallière et a introduit un complice dans la place.

Entre l'interrogatoire et l'explication se situe le moment dramatisé de la prise de décision du roi, en proie au scrupule, balançant entre le respect des convenances et le souci de justice. La délibération du roi (faut-il ou non rendre publique cette fraude ?) est en position centrale, entre les aveux du cartier et la délivrance du *modus operandi* de Saissac et ses complices. La transition entre le récit de l'enquête et le récit de la tricherie, résultat de cette enquête est placée en focalisation interne, rendant compte des pensées du roi : « mais voyant depuis deux mois que tous ceux qu'il gagnait étaient ruinés, il a cru qu'il y allait de sa conscience à faire éclater cette friponnerie ». La narratrice reproduit alors le geste du roi et fait elle-même « éclater » le procédé du tricheur, en racontant par le menu ses méthodes.

Enfin, dans l'avant-dernier segment (I), l'épistolière insère, en guise de commentaire, une évocation du possible après avoir fait le récit du réel : « S'il avait été innocent, il se serait mis en prison et aurait demandé qu'on lui fit son procès ». Sévigné imagine les « chemins » que le disgracié n'a pas pris par l'emploi modal du conditionnel dans un système hypothétique. La seule marge de manœuvre du disgracié réside dans le choix du lieu d'exil. Sévigné met en scène ce choix sous la forme imagée du carrefour : Saissac pouvait prendre le chemin de la prison, celui de la province, celui de la retraite religieuse. Il a choisi le Languedoc. Le retour à la situation contemporaine de l'énonciation est brutal et soudain.

L'usage du passé composé dans les séquences (B), (I) et (F) (« a commandé », « s'est éclipsé », « n'a pas pris », « a trouvé ») pourrait être interprété comme une application de la règle académique des 24 heures : « narration au passé composé des événements du jour [...] »

et au passé simple des événements antérieurs à la nuit¹²⁰⁷ ». Mais comme le signale Nathalie Fournier, le critère discriminant entre les deux tiroirs verbaux est d'ordre aspectuel et énonciatif, et non référentiel. En somme, ce n'est pas tant que l'ordre de disgrâce relève du passé proche, alors que la tricherie remonte à « deux mois ». Mais plutôt que le repère temporel de l'énonciation est inclus dans le même moment que la prise de décision et l'ordre du roi, tandis que l'enquête et le déroulement de la triche sont racontés à distance par une épistolière « qui s'efface de la narration¹²⁰⁸ ». La séquence (E) fait alors figure d'incursion discursive de la locutrice au beau milieu de son récit.

Pour synthétiser les phénomènes d'ordre dans ce récit, on peut reprendre la méthode déployée par Genette, en attribuant à chaque segment du récit un chiffre qui corresponde à sa position chronologique, dès lors qu'on s'ingénie à remettre l'histoire « à l'endroit ». On obtient alors la formule suivante :

A5 – B4 – C2 –// D3 – E6 – F3(2) //– G2 – H1 – I4 – J5

Les doubles barres rappellent les trois unités du récit :

1. l'introduction avec annonce de la nouvelle, mention de sa cause sous forme de résumé-réponse à une devinette ;
2. Le récit de l'enquête et de la délibération royale ;
3. Le récit du procédé du tricheur et le retour aux conséquences présentes de la découverte de cette triche¹²⁰⁹.

Un récit suivant l'ordre de la diégèse aurait procédé ainsi :

1. Saissac prépare son coup,
2. Les parties truquées de Saissac,
3. Les soupçons du roi, les aveux du cartier, la délibération du roi,
4. l'ordre de disgrâce et son exécution,
5. Les réactions à Paris.

On peut dresser plusieurs constats à partir de cette formule :

¹²⁰⁷ Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, op. cit., p. 410. Sur cette question, voir l'intégralité du chap. 18 « Passé simple et passé composé », p. 395-416.

¹²⁰⁸ Ibid.

¹²⁰⁹ On a simplifié les moments de l'histoire, considérant notamment que l'ordre du roi (B), la fuite de Pradier et le départ de Saissac (I) étaient quasiment simultanés, ce que la conjonction de subordination « aussitôt que » laisse entendre ; que la délibération du roi (F) était à peu près contemporaine des aveux du cartier (D). Lors de cette prise de décision, l'étape antérieure est rappelée (« voyant depuis deux mois »), nous l'avons indiqué entre parenthèses.

a. L'effet précède la cause ici, puisque Sévigné annonce à sa fille une nouvelle, la disgrâce, à laquelle elle donne l'explication sous forme de réponse à une devinette : « Savez-vous pourquoi ? ». La disgrâce est le résultat de la découverte d'une fraude au jeu.

b. Pour autant, la construction du récit n'obéit pas à un « mouvement régulièrement rétrograde¹²¹⁰ » puisque Sévigné n'arrête pas son récit au premier épisode diégétique, la subversion par Saissac des valets de chambre de Mme de La Vallière et l'introduction du cartier complice (H).

c. Symétriquement, elle ne commence pas exactement son récit par la fin puisqu'elle ne débute pas par le départ de Saissac en Languedoc, mais par l'ordre du roi.

d. Ce récit ne commence donc ni tout à fait par sa fin, ni par son début exact. On a davantage affaire à une structure embrassée dans laquelle les segments se répondent (A5 et J5, B4 et I4, C2 et G2, D3 et F3) et se répartissent temporellement de part et d'autre d'une annonce au futur « cela se répandra plus loin », ligne de fuite sur les conséquences à venir quant à l'ampleur de la triche. La délibération du roi apparaît comme l'axe de symétrie le long duquel se distribuent les moments du récit. C'est aussi un point de bascule qui fait passer du micro-récit de l'enquête à celui de ses résultats.

Annoncer et raconter, tenir au courant et expliquer : ces deux gestes ne peuvent être réalisés rigoureusement en même temps. Sévigné met sa fille au fait des événements qui font l'actualité des conversations mondaines. Son point de départ est donc celui de l'*après*, le temps du commentaire de l'événement qui défraie la chronique. D'abord l'annonce, ensuite le récit. Pour le récit, sa configuration de l'événement est mimétique de l'ordre de découverte des événements, non de l'ordre de leur déroulement, comme dans tout récit d'enquête. Elle retrace et emprunte à nouveau, pour sa fille, le même cheminement d'enquête que le roi, retardant, comme lui, le moment de « faire éclater cette friponnerie » auprès de sa destinataire. Qu'elle redouble le geste de *publication* royale en situation épistolaire privée n'est pas non plus sans intérêt, quant à son *ethos* de narratrice. D'autant plus que cette dernière ne cache pas ses ambitions d'enquêtrice, quand elle affirme, à plusieurs reprises dans sa correspondance, vouloir découvrir « les dessous de cartes¹²¹¹ ». Pour rendre encore plus saillant ces phénomènes d'ordre, on terminera par une comparaison entre la version de Sévigné et celle de Saint-Simon.

¹²¹⁰ *Ibid.*, p. 26.

¹²¹¹ Sur cette formule, voir le préambule de la seconde partie, section B.

2. *Nécrologie d'un joueur*

Même si Saint-Simon donne d'autres éléments et présente une version différente de l'enchaînement des faits, c'est dans l'ordre qu'il raconte l'histoire dans ses *Mémoires* :

Le vieux Saissac épousa la dernière sœur du second lit du duc de Chevreuse, jeune et jolie, qui, avec peu de bien, le voulut malgré la disproportion d'âge, dans l'espérance d'être bientôt veuve et de jouir des grands avantages de son contrat de mariage. C'était un homme de grande qualité et de beaucoup d'esprit, que démentaient toutes les qualités de l'âme. Il avait eu la charge de maître de la garde-robe du Roi de M. de Guित्रy lorsque le Roi fit pour lui la nouvelle charge de grand maître de la garde-robe. Saissac était fort riche, fort gascon, gros joueur et beaucoup du grand monde, mais peu estimé, et on se défiait fort de son adresse au jeu. Le Roi, dans ces temps-là, jouait aussi fort gros jeu, et c'était le berlan¹²¹² qui était à la mode. Un soir que Saissac était de la partie du Roi, M. de Louvois vint lui parler à l'oreille. Un moment après, le Roi donna son jeu à M. de Lorges, à qui il dit de le tenir et de continuer pour lui jusqu'à ce qu'il fût revenu, et s'en alla dans son cabinet avec M. de Louvois. Dans cet intervalle, Saissac fit une tenue à M. de Lorges, et qu'il jugea contre toutes les règles du jeu, puis un va-tout qu'il gagna ne portant quasi rien. Le coup était fort gros. Le soir, M. de Lorges se crut obligé d'avertir le Roi de ce qui s'était passé. Le Roi fit arrêter sans bruit le garçon bleu qui tenait le panier des cartes, et le cartier : les cartes se trouvèrent pipées, et le cartier, pour avoir grâce, avoua que c'était Saissac qui les lui avait fait faire, et l'avait mis de part avec lui. Le lendemain, Saissac eut ordre de se défaire de sa charge et de s'en aller chez lui¹²¹³.

Récit rétrospectif, la version de Saint-Simon est, par rapport au reste de l'évocation de la vie de Saissac, une analepse. Saint-Simon évoque trois mariages conclus en 1698. Et c'est à l'occasion de l'un d'entre eux, celui de Saissac, alors âgé de soixante-six ans avec une sœur du duc de Chevreuse de vingt-deux ans, que Saint-Simon évoque la disgrâce, en complément illustratif d'un portrait qui se conclut sur « son adresse au jeu »¹²¹⁴. À l'issue de ce récit de disgrâce, Saint-Simon poursuit d'ailleurs la biographie de Saissac par le rappel de son lent retour à la cour. Il termine son évocation du « vieux Saissac » par sa disparition, sans héritier et l'extinction de sa lignée. Si Saint-Simon avait raconté, dans l'ordre, la biographie de Saissac, il aurait inséré le mariage entre la disgrâce et la mort de ce dernier.

¹²¹² « Berlan ou Brelan. s. m. Ce dernier est le meilleur. Jeu de cartes qu'on jouë à trois, quatre & cinq personnes. On y donne trois cartes à chacun, après en avoir ôté les plus petites jusqu'au sept inclusivement. On y fait plusieurs encheres à l'envi les uns des autres, & celui qui a le plus de point gagne ; ou celui qui a trois cartes d'une même sorte : celui qui a trois as gagne sur celui qui a trois Rois, & le reste de même », Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690.

¹²¹³ Saint-Simon, *Mémoires*, *op. cit.*, [Année 1698], t. I, p. 477.

¹²¹⁴ Sur les modes d'insertion des caractères chez Saint-Simon, Delphine de Garidel signale que les « portraits suscités par les alliances matrimoniales sont moins systématiques, et en tout cas plus court, se réduisant souvent à quelques lignes évocatrices, peut-être parce que les mariages concernent davantage la famille que l'individu ». Les événements comme la mort, les nominations engendrent davantage de portraits, *Poétique de Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 324. Sur le regroupement dans la chronique de plusieurs mariages ou de plusieurs décès, voir p. 325-326.

Mais à l'échelle de la disgrâce, c'est-à-dire de la portion racontée aussi par Sévigné, Saint-Simon procède différemment : il commence par la tricherie aux cartes, dénoncée à l'issue d'une partie par Lorges, qui dans l'espace du jeu, a dû se substituer au roi et termine par l'ordre de disgrâce survenu « le lendemain » de l'interrogatoire du cartier. On retrouve dans le récit de Saint-Simon la même ponctuation par les circonstanciels, même s'ils sont plus largement sous le régime de l'indéfini : « dans ces temps-là », « un soir », « un moment après », « le soir », « le lendemain ». La principale différence, outre l'ordre, réside dans le choix du singulier, alors que Sévigné renvoie à des scènes répétées de triche « depuis deux mois », Saint-Simon raconte une seule partie. Chiasme intéressant : la lettre, sous le régime de l'éphémère, de l'instant favorise ici la durée, tandis que les mémoires mettent en avant l'instant, le coup « fort gros » qui a permis de démasquer Saissac.

En conclura-t-on, pour autant, qu'un récit d'actualité tend davantage à être raconté dans le désordre alors qu'un récit rétrospectif de mémorialiste bénéficie du recul nécessaire pour rétablir l'ordre ? On répondra par la négative, concernant Saint-Simon d'abord, puisque son respect de l'ordre chronologique ne concerne que le récit de disgrâce, qui, à plus grande échelle, est lui-même analeptique. Chez Sévigné ensuite, on fera remarquer qu'il lui arrive aussi de raconter une histoire dans l'ordre de son déroulement chronologique, comme en témoigne le récit de la blessure de la princesse de Condé¹²¹⁵. Elle était même la seule à le faire, puisque les autres versions avaient tendance à suivre le fil de l'enquête. On dira plutôt que la disgrâce de Saissac recouvre des enjeux différents pour les deux narrateurs. Pour Sévigné, il s'agit de surprendre sa destinataire, en retardant volontairement l'explication de la disgrâce d'abord, du procédé de tricherie ensuite. Le suspens est à double détente. Pour Saint-Simon, cette anecdote vient illustrer le caractère de Saissac, c'est donc la scène de tricherie qu'il met en avant, non sa conséquence, la disgrâce, expédiée en une courte phrase : « le lendemain Saissac eut ordre de se défaire de sa charge et de s'en aller chez lui ». La suite de la notice biographique d'ailleurs est entièrement tournée vers son amour du jeu, qui lui fit faire fortune en Angleterre et lui permit de revenir progressivement en grâce, à la demande du frère du roi, joueur lui aussi. Revenu en grâce en 1675, Saissac est impliqué quelques années plus tard dans l'affaire des Poisons ; il prend la fuite et reste dix ans en cavale.

Une battue dans les bois et la disgrâce de Saissac offrent à Sévigné la matière de deux récits qui mettent en œuvre une tension liée à l'ordre d'exposition des faits. Dans chacun des

¹²¹⁵ Voir le chapitre 5, « Îlots narratifs », section A.

deux cas cependant, cette tension est orientée vers un pôle temporel opposé. Pour la promenade nocturne, Sévigné fait en sorte de ménager un *suspense*, certes de courte durée, mais efficace. Que fallait-il voir en lieu et place des illusions d'optique en partie provoquées par un désir d'aventure ? À l'inverse, pour la disgrâce, la résolution de l'énigme est tournée vers le passé. Que Saissac a-t-il bien pu faire pour s'attirer les foudres du roi ? Cette distinction correspond précisément à celle que Deleuze et Guattari ont proposée pour distinguer le conte de la nouvelle :

L'essence de la « nouvelle », comme genre littéraire, n'est pas très difficile à déterminer : il y a nouvelle lorsque tout est organisé autour de la question : « Qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qui a bien pu se passer ? » Le conte est le contraire de la nouvelle, parce qu'il tient le lecteur haletant sous une tout autre question : « qu'est-ce qui va se passer ? » Toujours quelque chose va arriver, va se passer. [...] Quelque chose s'est passé, ou quelque chose va se passer, peuvent désigner pour leur part un passé tellement immédiat, un futur tellement proche, qu'ils ne font qu'un (dirait Husserl) avec des rétentions et des protentions du présent lui-même¹²¹⁶.

Si l'on suit les deux auteurs, la battue dans les bois relèverait du conte, la disgrâce de Saissac de la nouvelle. Cette attribution est confortée par le sujet et le cadre de ces histoires. On a déjà signalé pour la première que Sévigné posait un décor typique d'histoire effrayante à raconter lors d'une veillée (la nuit, les loups, le « fusil sur l'épaule », etc.). Pour la seconde, la structure d'enquête reconstituant le déroulement d'une tricherie aux cartes est particulièrement propice à l'écriture nouvelliste (entendue cette fois au sens littéraire du terme). Ces deux formes – miniatures en contexte épistolaire – organisent différemment un matériau événementiel récent. L'une installe la destinataire dans « un futur tellement proche », l'autre évoque un « passé tellement immédiat » « qu'ils ne font qu'un » avec le présent de l'écriture épistolaire. On a ainsi pu tester deux des suggestions du Narrateur proustien (« l'illusion qui nous frappe », « l'effet avant la cause »). Il en reste une dernière, que nous allons maintenant envisager.

C. FUGUE ROMANESQUE

C'est ainsi que Dostoïevski présente ses personnages. Leurs actions nous apparaissent aussi trompeuses que ces effets d'Elstir où la mer a l'air d'être dans le ciel. Nous sommes tout étonnés d'apprendre que cet homme sournois est au fond excellent, ou le contraire¹²¹⁷.

¹²¹⁶ Gilles Deleuze, Félix Guattari, *Mille Plateaux. Capitalisme et schizophrénie II*, Paris, Minuit, coll. « Critique », 1980, chap. 8, « 1874. Trois nouvelles, ou “qu'est-ce qui s'est passé ?” », p. 235-236.

¹²¹⁷ Marcel Proust, *La Prisonnière*, éd. cit., p. 880.

On voudrait maintenant s'attarder sur la fin de la citation de Proust donnée en ouverture à ce chapitre. Elle concerne plus particulièrement le personnage et le dispositif de dévoilement au cœur des romans de Dostoïevski. En effet, si l'on retient souvent les deux premiers volets de l'analogie (« l'illusion qui nous frappe » et « l'effet avant la cause ») – dont on a respectivement testé la pertinence sur la battue aux Rochers puis la disgrâce de Saissac –, la suite passe souvent plus inaperçue. Dans le *Temps retrouvé*, le Narrateur évoque une dernière fois cette technique qu'ont en commun le peintre Elstir et le romancier russe :

À supposer que la guerre soit scientifique, encore faudrait-il la peindre comme Elstir peignait la mer, par l'autre sens, et partir des illusions, des croyances qu'on rectifie peu à peu, comme Dostoïevski raconterait une vie¹²¹⁸.

Peindre un paysage ou écrire une vie « par l'autre sens » : c'est ce deuxième aspect qui touche au personnage que nous allons aborder. La lettre qui nous occupera pour finir est précisément un récit structuré par le phénomène du retournement : Sévigné s'ingénie avec humour à persuader son fils qu'il a bien fait de ne pas épouser une certaine Mlle de Garaud devenue depuis marquise d'Alègre. Pourquoi ? Parce qu'elle n'est pas ce qu'elle paraît. Sévigné procède en deux temps : d'abord, cette prétendante n'était pas un bon parti, car trop dévote. Ensuite sa dévotion même n'était que le masque de la folie, qu'un objet provisoire sur lequel cette tête « extrême » avait fixé son besoin de romanesque. Dans ses *Additions au Journal de Dangeau*, Saint-Simon rassemble ces deux traits de caractère en deux formules assassines : la marquise d'Alègre était une « dévote à triple carat et folle au centuple¹²¹⁹ ». Cette dévotion qui confine à la folie l'a en effet conduite à s'enfuir pour aller évangéliser au bout du monde. Rattrapée alors qu'elle allait s'embarquer pour les Indes, elle fut ramenée chez elle et sa fugue cachée à son époux. Voici le récit qu'en fait Sévigné :

À Paris, ce [samedi] 5^e août [1684]

(1) Il faut qu'en attendant vos lettres, je vous conte une fort jolie petite histoire. (2) Vous avez regretté Mlle de [Garaud] ; vous avez mis au rang de vos malheurs de ne l'avoir point épousée : vos meilleures amies étaient révoltées contre votre bonheur ; c'étaient Mme de Lavardin et Mme de La Fayette qui vous coupaient la gorge. Une fille de qualité, bien faite, avec cent mille écus ! Ne faut-il pas être bien destiné à n'être jamais établi, et à finir sa vie comme un misérable, pour ne pas profiter des partis de cette conséquence quand ils sont entre nos mains ? Le marquis d'[Alègre] n'a pas été si difficile ; la voilà bien établie. Il faut être maudit pour avoir manqué cette affaire-là ; voyez la vie qu'elle mène. C'est une sainte ; c'est l'exemple de toutes les femmes. Il est vrai, mon très cher, jusqu'à ce que vous ayez épousé Mlle de Mauron, vous avez été prêt à vous pendre ; vous ne pouviez mieux faire, mais attendons la fin. (3) Toutes ces belles dispositions de sa

¹²¹⁸ Marcel Proust, *Le Temps retrouvé*, éd. cit., t. IV, p. 560.

¹²¹⁹ Saint-Simon, *Mémoires. Additions au Journal de Dangeau*, op. cit., t. X, p. 239.

jeunesse, qui faisaient dire à Mme de La Fayette qu'elle n'en aurait pas voulu pour son fils avec un million, s'étaient heureusement tournées du côté de Dieu. C'était son amour, c'était l'objet de son amour ; tout s'était réuni à cette unique passion. Mais comme tout est extrême dans cette créature, sa tête n'a pas pu soutenir l'excès du zèle et de l'ardente charité dont elle était possédée, et pour contenter ce cœur de Madeleine, elle a voulu profiter des bons exemples et des bonnes lectures de *La Vie des Saints Pères du Désert*¹²²⁰ et des saintes pénitentes. Elle a voulu être le don Quichotte de ces admirables histoires. (4) Elle partit, il y a quinze jours, de chez elle à quatre heures du matin avec cinq ou six pistoles¹²²¹ et un petit laquais. Elle trouva dans le faubourg une chaise roulante. Elle monte dedans, et s'en va à Rouen toute seule, assez déchirée, assez barbouillée, de crainte de quelque mauvaise rencontre. Elle arrive à Rouen ; elle fait son marché de s'embarquer dans un vaisseau qui va aux Indes. C'est là où Dieu l'appelle, c'est où elle veut faire pénitence, c'est où elle a vu, sur la carte, les endroits qui l'invitent à finir sa vie sous le sac et sur la cendre, c'est là où l'abbé Zosime¹²²² la viendra communier quand elle mourra. Elle est contente de sa résolution. Elle voit bien que c'est justement cela que Dieu demande d'elle. Elle renvoie le petit laquais en son pays. Elle attend avec impatience que le vaisseau parte. Il faut que son bon ange la console de tous les moments qui retardent son départ. Elle a saintement oublié son mari, sa fille, son père et toute sa famille. Elle dit à toute heure :

*Ça, courage, mon cœur, point de faiblesse humaine*¹²²³.

Il paraît qu'elle est exaucée ; elle touche au moment bienheureux qui la sépare pour jamais, de notre continent. Elle suit la loi de l'Évangile : elle quitte tout pour suivre Jésus-Christ. Cependant on s'aperçoit dans sa maison qu'elle ne revient point dîner. On va aux églises voisines ; elle n'y est pas. On croit qu'elle viendra le soir, point de nouvelles. On commence à s'étonner, on demande à ses gens ; ils ne savent rien. Elle a un petit laquais avec elle, elle sera sans doute à Port-Royal-des-Champs ; elle n'y est pas. Où pourra-t-elle être ? On court chez le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Le curé dit qu'il a quitté depuis longtemps le soin de sa conscience et que, la voyant toute pleine de pensées extraordinaires, et de désirs immodérés de la Thébaïde, comme il est homme tout simple et tout vrai, il n'a point voulu se mêler de sa conduite. On ne sait plus à qui avoir recours. Un jour, deux, trois, six jours. On envoie à quelques ports de mer, et par un hasard étrange, on la trouve à Rouen sur le point de s'en aller à Dieppe et, de là, au bout du monde. On la prend ; on la ramène bien joliment. Elle est un peu embarrassée :

*J'allais, j'étais... l'amour a sur moi tant d'empire*¹²²⁴.

Une confidente déclare ses desseins. On est affligé dans la famille ; on veut cacher cette folie au mari, qui n'est pas à Paris, et qui aimerait mieux une galanterie qu'une telle équipée. (5) La mère du mari¹²²⁵ pleura avec Mme de Lavardin, qui pâme de rire et qui dit

¹²²⁰ Les italiques sont de Roger Duchêne. *Les Vies des Saints Pères des déserts et de quelques Saintes, écrites par des Pères de l'Église et autres anciens auteurs ecclésiastiques Grecs et Latins, traduites en François par M. Arnauld d'Andilly*, Paris, Pierre le Petit & Antoine Vitry, 1653, 2 vol. in-4°.

¹²²¹ « PISTOLE. s. f. Monnoye d'or estrangere du poids du loüis d'or. Pistole d'or. pistole d'Italie. pistole d'Espagne. demi-pistole. double pistole. pistole de poids. pistole legere. pistole fausse. pistole douteuse. pistole rognée. On appelle, Pistole fourrée, Une pistole d'or dont le dedans est de cuivre ou d'argent. Ordinairement quand on dit Pistole, sans ajouter d'or, on n'entend que la valeur de dix francs. On dit prov. d'Un homme fort riche, qu'Il est cousu de pistoles. », *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.

¹²²² « Solitaire du VI^e siècle qui, selon *Les Vies des Saints Pères des déserts*, venait chaque année communier sainte Marie l'Égyptienne, la nuit du Jeudi au Vendredi saint, sur les bords du Jourdain. », note 2 de la p. 133, III, 1220.

¹²²³ Adaptation d'un vers de *Tartuffe* sur lequel nous reviendrons. Voir la note de Roger Duchêne, note 1 de la page 399, I, 1203 : « Mme de Sévigné cite de mémoire le vers d'Orgon, qui, dans le Tartuffe, se fortifie contre les exhortations de Marianne en disant : « Allons, ferme, mon cœur ! point de faiblesse humaine ! » (IV, III). »

¹²²⁴ Jean de Rotrou, *Venceslas*, IV, IV, v. 1267 : « J'allais, j'étais ; l'amour a sur moi tant d'empire... / Je me confonds, Seigneur, et ne vous puis rien dire », *Théâtre complet I*, éd. Marianne Béthery, Paris, Société des textes français modernes, 1998, p. 336.

¹²²⁵ Marie de Remond de Modène, épouse en secondes noces d'Emmanuel, vicomte d'Alègre.

à ma fille : « Me pardonnez-vous d'avoir empêché que votre frère n'ait épousé cette infante ? » On conte aussi cette tragique histoire à Mme de La Fayette, qui me l'a répétée avec plaisir, et qui me prie de vous mander si vous êtes encore bien en colère contre elle. Elle soutient qu'on ne peut jamais se repentir de n'avoir pas épousé une folle. On n'ose en parler à Mlle de Grignan, son amie, qui mâchonne quelque chose d'un pèlerinage, et se jette, pour avoir plus tôt fait, dans un profond silence. Que dites-vous de ce petit récit ? Vous a-t-il ennuyé ? N'êtes-vous pas content ?

Adieu, mon fils. M. de Schomberg marche en Allemagne avec vingt-cinq mille hommes ; c'est pour faire venir plus promptement la signature de l'Empereur. La Gazette vous dira le reste¹²²⁶.

Pour dévoiler le caractère de la véritable Mme d'Alègre, Sévigné déploie plusieurs stratégies qui seront l'objet de notre examen. Tout d'abord, elle retarde volontairement le récit de l'aventure qu'elle introduit par paliers successifs, livrant à son fils l'explication des faits avant de les lui raconter. Elle programme d'emblée la lecture de son destinataire.

Ensuite, elle convoque différents modèles narratifs, soit par le recours à des citations – extraites d'une tragédie et d'une comédie –, soit par le biais de *topoi* romanesques¹²²⁷. C'est notamment ce qu'a mis en évidence Jean-Yves Huet qui attribue à cette lettre un titre repris à Balzac : « un drame au bord de la mer ». Dans son commentaire, l'auteur s'attache à montrer la contamination de différents modèles narratifs (la Vie de saint, la nouvelle galante et l'histoire comique)¹²²⁸. Nous mettrons aussi en évidence les filtres fictionnels qui informent la lettre, mais en axant le propos sur la question du renversement « dostoïevskien », quant à la présentation des personnages. En outre, Jean-Yves Huet considère que cette lettre est construite sur l'enchaînement de deux récits, celui de la fugue puis celui de l'enquête menée pour retrouver la fugitive. Il nous semble plutôt qu'à l'exposé de l'interprétation succède le récit proprement dit. Sévigné n'agence pas deux récits ; elle expose longuement l'interprétation à donner à un événement dont elle ne cesse de retarder la narration.

Ce dispositif permet de montrer les deux faces du romanesque. D'un côté, son versant pathologique figuré par Mme d'Alègre qui lit de travers, de l'autre, son versant conscient, représenté par Sévigné racontant « romanesquement¹²²⁹ » une (més)aventure de lecture. Comme l'a montré Delphine Denis, Sévigné se laisse séduire par les charmes du romanesque, sans toutefois en être la dupe :

¹²²⁶ 5 août 1684, III, 132-134. Notre découpage.

¹²²⁷ *Ibid.*, p. 265-276.

¹²²⁸ Jean-Yves Huet, « Un drame au bord de la mer. L'aventure de Mlle d'Alègre » dans Roger Duchêne (dir.), *Mme de Sévigné (1626-1696). Provence, spectacles, lanternes, Colloque international du tricentenaire de la mort de Mme de Sévigné*, Grignan, Direction des Archives de France, 1996, p. 265-276.

¹²²⁹ On emprunte à la marquise cette création adverbiale. Fritz Nies la classe au nombre des néologismes sévignéens, voir *Les Lettres de Mme de Sévigné, op. cit.*, p. 438-439. Pour les occurrences dans la correspondance, voir I, 482, II, 292, II, 449, II, 801, II, 923, III, 346, III, 394, III, 793, III, 932.

Loin de déplorer l'usure de la topique romanesque, à rebours des positions que Sorel réaffirmait dans *De la connaissance des bons livres*, Mme de Sévigné se sert de ce « déjà-lu » pour conférer à l'événement inédit le surcroît de signification et de valeur qu'une attention flottante aurait négligé. [...] Dans cette distance subtile de soi à soi, qui autorise un abandon consenti en connaissance de cause aux séductions du romanesque, s'épanouit en quelque sorte, entre indulgence amusée et mauvaise conscience, le plaisir mêlé que repérait en elle Mme de Sévigné à la lecture des « sottises » romanesques de La Calprenède¹²³⁰.

Si Mme d'Alègre est ridicule c'est précisément parce qu'elle ne possède pas « cette distance subtile de soi à soi ». Le comportement de cette ancienne fiancée de Charles conduit Sévigné à recourir au modèle de l'*antiroman*¹²³¹. Cette appellation générique a été introduite par Charles Sorel en 1633 lors de la seconde édition du *Berger extravagant*¹²³² « qui raconte les (més)aventures d'un jeune bourgeois à qui la lecture des romans pastoraux a tourné la tête, au point qu'il prend leurs fictions pour vérité et décide de se faire berger de pastorale, se baptisant Lysis, et Charite la jeune servante dont il est épris¹²³³ ». Par la suite, le terme a désigné tous les romans qui mettent en scène un personnage incapable de distinguer entre sa vie et ses lectures qui applique un modèle de comportement fictionnel à son existence. Ainsi Don Quichotte qui ne voit le monde qu'à travers le filtre du roman de chevalerie ou ce berger extravagant qui croit vivre dans un roman pastoral. La discordance chez Mme d'Alègre, on le verra, est double : elle lit des livres de dévotion comme des romans et sa fugue motivée par l'amour de Dieu ressemble à s'y méprendre à une escapade clandestine avec un amant¹²³⁴.

¹²³⁰ Delphine Denis, « Romanesque et galanterie » dans Michel Murat, Gilles Declercq (dir.), *Le Romanesque*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 114. Dans cet article, Delphine Denis analyse la confusion consciemment entretenue entre la vie et le roman comme un signe distinctif de la galanterie : « C'est à cette porosité, précisément, que l'on peut reconnaître l'une des marques propres à l'univers de la galanterie au XVII^e siècle, dans lequel toute saisie des espaces de sociabilité recourt à la médiation d'une esthétique. », p. 106. Voir aussi l'article de Roger Duchêne, « Signification du romanesque chez les mondains », *Écrire au temps de Mme de Sévigné. Lettres et texte littéraire*, Paris, Vrin, 1982, p. 121-138. L'auteur distingue deux formes de relation entre la vie et le roman. Tantôt les événements sont interprétés à l'aune de lectures romanesques. Tantôt, ces événements sont jugés propices à constituer la matière d'un roman encore à écrire.

¹²³¹ Sur cette sous-espèce du genre romanesque, voir Gérard Genette, *Palimpsestes*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1982, p. 164-175.

¹²³² Charles Sorel, *Le Berger extravagant : où parmi des fantaisies amoureuses on void les impertinences de roman & de poésie*, Paris, Toussaint Du Bray, 1627-1628, rééd. Paris, Toussaint Du Bray, 1633, avec pour sous-titre « L'Anti-Roman ».

¹²³³ Gérard Genette, *Palimpsestes*, op. cit., p. 165.

¹²³⁴ Sur le fonctionnement sinon normal, du moins courant des modèles qu'on peut tirer de ses lectures, voir Emmanuel Bury, *Littérature et politesse. L'Invention de l'honnête homme 1580-1750*, Paris, P.U.F., coll. « Perspectives littéraires », chap. III, « Les modèles de vie et la littérature », p. 83-128.

Enfin, une fois n'est pas coutume, Sévigné est une narratrice omnisciente, capable de « pénétrer le secret des cœurs¹²³⁵ » et de faire parler les consciences des différents personnages. À cet égard, il faudra être particulièrement attentif à l'usage du discours indirect.

On verra en outre que cette stratégie du retournement (les choses ne sont jamais ce qu'elles paraissent¹²³⁶) ne porte pas uniquement sur Mme d'Alègre, mais que, sur un mode mineur et oblique, Sévigné touche aussi à l'image de Port-Royal.

On a déjà évoqué le cadre discursif de ce récit dont les frontières coïncident parfaitement avec les bornes de la lettre. On aura reconnu aussi l'incertitude générique propre au lexique sévignéen. L'entrée-préface en (1) annonce une « fort jolie petite histoire » et la chute reprend le même adjectif, pour l'appliquer cette fois au signifiant : « que dites-vous de ce petit récit ? ». L'aventure de la marquise d'Alègre est caractérisée comme « une tragique histoire » que l'on « conte » dans le monde, à tel point qu'elle a fini par parvenir aux oreilles de l'épistolière, qui s'empresse, à son tour de la colporter. Histoire dont on pleure ou dont on rit, selon la personne avec qui l'on en parle, selon qu'on est partie prenante ou spectateur amusé. Ainsi Mme de Lavardin, déjà rencontrée au chapitre 1, experte en chronique amoureuse et mondaine, se désole-t-elle de la situation avec la belle-mère de Mme d'Alègre pour mieux en rire avec Mme de Grignan. La position médiane de l'amie nouvelliste dans la phrase est au diapason de sa situation dans le circuit de l'information : relais entre les acteurs et les commentateurs de l'histoire, elle est aussi l'auteur d'une morale de l'histoire sous forme interrogative qui sert à Sévigné de boucle à son histoire : « Me pardonnez-vous d'avoir empêché que votre frère n'ait épousé cette infante ? ». Le commentaire de La Fayette, au discours indirect cette fois, réitère la leçon à tirer de cet épisode : « Elle soutient qu'on ne peut jamais se repentir de n'avoir pas épousé une folle ».

En effet, les compagnes de Sévigné semblent avoir leur part de responsabilité dans l'échec de cette alliance envisagée quelques années auparavant. Elles auraient dissuadé Charles, en mal d'épouse, de se laisser aveugler par la promesse d'une dot conséquente. Le deuxième temps de cette lettre est consacré à un rappel des débats qui animèrent le cercle sévignéen quand Charles voulut épouser cette Mlle Garaud. Voici comment Émile Gérard-Gailly récrit l'épisode dans « Les sept fiancées de Charles de Sévigné » :

¹²³⁵ Saint-Réal, *De l'usage de l'histoire*, op. cit., p. 54. Voir aussi la citation de l'« Avis au lecteur » de la première édition des *Maximes* de La Rochefoucauld, cité dans le préambule de cette seconde partie, p. 279.

¹²³⁶ Voir à ce sujet, le développement consacré aux « dessous de cartes » dans le préambule de cette seconde partie, section B.2 « Causer ».

Il rencontra la chaussure qu'il croyait la mieux faite pour son pied. Cette chaussure-là renfermait cent mille écus et la plus jolie fille de vingt ans, Jeanne-Françoise de Garaud, dont le père était président à mortier au Parlement de Toulouse. À ces mérites, Mlle de Garaud en joignait de plus personnels : une tête bien remplie, le goût des lettres et de la peinture, une religion plus que sérieuse et tout à la fois une fantaisie active, un brin précieuse, où les gens rassis ne verraient que du romanesque, mais où Charles découvrit la poésie même, – bref « le modèle de toutes les femmes¹²³⁷. »

Charles de Sévigné a bien failli avoir autant de fiancées que Barbe-Bleue avait d'épouses, mais il finit par se marier le 8 février 1684 à Rennes, soit quelques mois avant la lettre en question. En 1679, Mlle de Garaud avait finalement épousé Yves d'Alègre, un jeune marquis, colonel du régiment des dragons du roi. En « historiographe des amours de son fils¹²³⁸ », Sévigné rappelle, en (2) les pensées et sentiments de son fils à l'époque, reproduits au discours indirect libre, que signalent le passage à l'imparfait et les tournures exclamative et interrogative. On comprend ainsi que les amies de Sévigné ont déconseillé ce mariage à Charles qui n'a eu de cesse depuis de le regretter. À cette occasion, une caractérisation de Mme d'Alègre est donnée, sans qu'on sache exactement à qui l'attribuer : « C'est une sainte ; c'est l'exemple de toutes les femmes ». Est-ce encore Charles qui parle ou bien l'écho de la renommée qui s'exprime ?

Sévigné annonce alors le renversement à venir sous forme d'un *suspense* délibéré : « mais attendons la fin ». Cette tournure adversative sera reprise lors du deuxième renversement : « mais comme tout est extrême dans cette créature... ». Ces deux conjonctions sont ainsi des marqueurs du phénomène « côté Dostoïevski ». Ils préparent l'exposition des faits « par l'autre sens », pour reprendre la formule du narrateur proustien. Dans un troisième moment, Sévigné prépare son récit en commençant d'une certaine manière par la fin, c'est-à-dire en livrant la clé d'un comportement, avant de détailler ce dit comportement dans une intrigue qu'elle ne cesse de retarder. Sévigné donne les motifs d'une action qu'on ne connaît toujours pas (répétition de *vouloir* au passé composé), empêchant par ce biais toute autre attribution causale.

1. *Don Quichotte et les Pères du désert*

« Elle a voulu être le don Quichotte de ces admirables histoires. » Faut-il s'étonner d'un tel parallélisme ? Sacrilège ? Iconoclaste ? Le rapprochement fait porter l'accent sur une imitation. Or, les *Vitae patrum*, connues en Occident depuis le VI^e siècle, ont rencontré un

¹²³⁷ Émile Gérard-Gailly, *Les Sept couches de Madame de Grignan, les sept fiancées de Charles de Sévigné*, Paris, Éditions Albert, 1936, p. 72-73.

¹²³⁸ *Ibid.*, p. 46.

succès théologique important au Moyen Âge. Plus encore, comme l'a mis en évidence Alain Boureau, les dominicains se sont approprié le modèle des Pères du désert au point de s'identifier à eux¹²³⁹. Il n'en reste pas moins que cette équivalence entre imitation religieuse et imitation romanesque peut sembler choquante. L'imitation à laquelle invitent les Pères de l'Église peut-elle être mise sur le même plan que cette pathologie de la lecture dont souffre le chevalier à la Triste Figure ? Comment peut-on « vouloir » être don Quichotte, autant dire pour l'époque être fou ? Au XVII^e siècle, ce dernier est un personnage unanimement reconnu comme comique, ridicule¹²⁴⁰. Ce n'est qu'à la période romantique que la tendance s'inverse : don Quichotte est alors présenté comme un héros malheureux qui s'est trompé de monde.

Maurice Bardon, spécialiste de la réception du roman de Cervantès en France à l'Âge classique, a pourtant repéré un parallèle entre Ignace de Loyola et don Quichotte, fait par un gazetier anonyme, auteur dans la *Bibliothèque universelle* du compte rendu de *L'Enthousiasme de l'Église Romaine démontré par quelques remarques sur la vie d'Ignace de Loyola*, paru à Londres en 1688 : « c'est à notre connaissance le premier parallèle qu'on ait institué entre le dévot chevalier de la Vierge Marie et le chevalier non moins dévot de Dulcinée¹²⁴¹. » Le gazetier anonyme dresse un système d'équivalences entre deux modèles et deux imitateurs : saint François d'Assise fut à Ignace ce qu'Amadis et tous les romans de chevalerie furent à don Quichotte.

Ce que dit la lettre de Sévigné, outre que Charles l'a échappé belle – lettre de consolation envoyée avec retard –, c'est un effet possible de toute lecture, qu'elle soit romanesque ou dévote. À observer le comportement d'une marquise d'Alègre, il semble que le romanesque soit partout parce qu'il réside toujours dans les yeux de celui, ici celle, qui lit. D'ailleurs dans les années 1960, à l'occasion d'une réédition des *Vies des pères du désert*, l'éditeur se fait fort de distinguer les deux genres narratifs, tout en leur concédant un air de famille romanesque :

Cette profusion de merveilleux ne doit pas faire confondre les vies des ermites avec les *Voyages de Gulliver*, ni donner le change sur la valeur du monachisme. Elle répond à un goût du romanesque qui habite le cœur de l'homme. La littérature chrétienne – actes

¹²³⁹ Alain Boureau, *L'Événement sans fin. Récit et christianisme au Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 1993, p. 63 : « je voudrais, désormais, montrer que les *Vitae patrum* ont joué le rôle d'un modèle et non pas seulement d'une règle ou d'une source ».

¹²⁴⁰ Voir Maurice Bardon, « *Don Quichotte* » en France au XVII^e et au XVIII^e siècle, 1605-1815, I-II, Slatkine Reprints, Genève, 1974 [Paris, Honoré Champion, 1931]. Sur la lecture de Sévigné, voir t. I, p. 216-220.

¹²⁴¹ *Ibid.*, p. 243. À la même page, Maurice Bardon cite un extrait de l'article du gazetier : « Ignace se choisit un patron, et pour n'en avoir pas un moindre que Don Quichotte, il se proposa d'imiter S. François d'Assise, qui a surpassé d'aussi loin les autres Saints qu'Amadis les vrais héros ».

apocryphes des apôtres et passions des martyrs – ne se fait pas scrupule d'utiliser les mêmes conventions littéraires que les lettres profanes pour nourrir l'imagination populaire¹²⁴².

Mme d'Alègre a donc fait des *Vies des pères du désert* ses romans de chevalerie. La leçon humoristique de cette « petite histoire », c'est que même les histoires les plus sérieuses peuvent donner lieu aux imitations les plus folles, qu'il y a du Cervantès dans la traduction d'Arnauld d'Andilly, du don Quichotte chez saint Jean Climaque, chez l'abbé Zosime, dont le nom d'ailleurs ne déparerait pas au beau milieu d'un roman baroque...

Après cette mise en relation, le récit commence enfin (4). Il se signale par l'adoption du passé simple et le complément circonstanciel « il y a quinze jours ». Une fois de plus, Sévigné retarde l'annonce de la destination – certes l'attente est de courte durée – mais elle n'écrit pas non plus directement : « Elle partit donc il y a quinze jours pour les Indes ». Les ingrédients romanesques sont tous là : voyage clandestin d'une femme, obligée de se travestir pour voyager *incognito* et éviter les mauvaises rencontres – « toute seule, assez déchirée, assez barbouillée » –, les pistoles qu'on emporte avec soi, l'embarquement « dans un vaisseau qui va aux Indes ». Le présent participe à l'accélération du mouvement. Mme d'Alègre est pressée de parvenir à son but (« monte », « s'en va », « arrive », « fait »). À partir de la tournure présentative qui reprend le « c'était son amant, c'était l'objet de son amour », on entre dans la conscience de la fugueuse. Ce passage de la narratrice à un point de vue omniscient est aussi le signal d'une entrée dans un régime de récit qui abandonne le factuel pour s'adonner au plaisir d'un véritable morceau de bravoure. En régime factuel, il aurait ainsi fallu modaliser et ne se risquer qu'à supposer les pensées de la jeune femme. Dès lors qu'elle est traitée comme un personnage de roman, fou qui plus est, on peut lui prêter des monologues intérieurs, sans se soucier de vraisemblance. Ce passage en discours indirect libre est aussi une description de la rêverie géographique propre aux lectures exotiques : avant son départ, la marquise a fait un premier voyage mental dans une géographie fantasmée dont la carte était le support.

Le comique de ce récit tient aussi à une discordance maintenue en permanence par Sévigné. Par exemple, l'attelage de l'adverbe « saintement » à l'oubli des devoirs familiaux. On trouve certes ce genre de commandement dans les lettres d'exhortation, de saint Jérôme par exemple :

¹²⁴² *Vies des pères du désert*, éd. A. Hamman, trad. Arnauld d'Andilly et Benoît Lavaud, Paris, Grasset, « Lettres chrétiennes », n° 4, 1961, « Introduction », p. 7-8.

Passez pardessus luy pour passer outre avec des yeux secs, & volez plustost que de courir pour vous ranger sous l'estendart de la croix, puisqu'en semblables recontres la pieté consiste à estre cruel¹²⁴³.

Mais, en obéissant trop à la lettre aux exhortations de ces fameux Pères du désert, Mme d'Alègre a, selon Sévigné, la bêtise de croire qu'il suffit de tout quitter pour être immédiatement sanctifiée. Ce que raille l'épistolière c'est l'imitation servile, trop docile, qui conduit toujours à des comportements ridicules parce que mal appliqués. La citation approximative d'un vers d'Orgon dans le *Tartuffe* de Molière (« Allons, ferme, mon cœur ! Point de faiblesse humaine ») pointe aussi le ridicule de cette comédie de la dévotion. Orgon s'adresse cette exhortation pour résister aux supplications de Marianne. C'est alors une autre relation à quatre termes que fait entendre Sévigné : Mme d'Alègre est, vis-à-vis de ses lectures de dévotion, dans le même rapport de domination qu'est Orgon vis-à-vis du faux dévot qui le pousse à abandonner et délaisser toute sa famille. Cette escapade relève de la comédie. Même – et surtout – sincère, Mme d'Alègre n'échappe pas au ridicule de la dévotion démonstrative.

2. Ligne de fuite romanesque : de Port-Royal aux Indes

Dix ans auparavant, de retour de sa première – et unique – visite à Port-Royal des Champs, au cours de laquelle elle s'entretint pendant six heures avec Arnauld d'Andilly, Sévigné présentait l'abbaye janséniste comme une nouvelle Thébaidé¹²⁴⁴. C'est alors elle qui établissait le lien qu'on connaît entre les jansénistes, dont était l'oncle de son mari, René-Renaud de Sévigné, et les premiers Pères du désert :

Ce Port-Royal est une Thébaidé. C'est le paradis ; c'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée ; c'est une sainteté répandue dans tout ce pays à une lieue à la ronde. Il y a cinq ou six solitaires qu'on ne connaît point, qui vivent comme les pénitents de saint Jean Climaque [...] Je vous avoue que j'ai été ravie de voir cette divine solitude, dont j'avais ouï tant parler ; c'est un vallon affreux, tout propre à faire son salut¹²⁴⁵.

¹²⁴³ « Lettre de saint Hierosme à Heliodore », dans *Les Vies des saints peres des deserts, op. cit.*, t. II, p. 3. Voir aussi « Lettre à Rufin », *ibid.*, p. 18 : « abandonner sa mere, ses sœurs & ce frere qu'il aimoit si fort, pour aller comme un nouveau citoyen du paradis chercher une isle si battue de tous costez par la mer qu'elle ne semble estre destinée que pour des naufrages. »

¹²⁴⁴ « La Thébaidé était un désert, en Egypte, où de nombreux chrétiens s'étaient retirés dans la solitude. Saint Jean Climaque, disciple de saint Grégoire de Naziance, entra à seize ans au monastère du Sinaï. Il avait composé *L'Échelle sainte, traité de vie spirituelle*. Arnauld d'Andilly avait traduit et publié ce traité en 1652, 1654 et 1661, sous le titre *L'Échelle sainte ou les Degrés pour monter au ciel, composé par saint Jean Climaque, et traduit du grec en français*. », note 7 de la page 681, I, 1392. Sur les relations de Sévigné avec Port-Royal, voir Jean Lesaulnier, Antony McKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2004, art. « Sévigné », p. 927-928.

¹²⁴⁵ 26 janvier 1674, I, 681.

Dix ans avant la fugue de Mme d'Alègre, les nouveaux Pères du désert n'étaient donc pas très loin de Paris, dans ce « vallon affreux » qu'est la vallée de Chevreuse. Le frère de l'un d'entre eux, Filleau de Saint-Martin, traduisait même le *Quichotte*¹²⁴⁶. Or, quand on cherche Mme d'Alègre, c'est, en toute logique, du côté de Port-Royal où « elle sera sans doute » que les recherches se portent prioritairement. À défaut de Port-Royal, les soupçons se reportent sur une paroisse affiliée au jansénisme, celle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Le discours indirect rapportant les déclarations du curé confirment le diagnostic : « pensées extraordinaires », « désirs immodérés de la Thébàide ».

« J'allais, j'étais ; l'amour a sur moi tant d'empire... » Après avoir été la victime Orgon, voilà Mme d'Alègre métamorphosée en Ladislas, fils indigne de Wencelas, roi de Pologne et personnage éponyme de la tragi-comédie de Rotrou. La citation est extraite de la scène IV de l'acte IV, scène d'aveu entre le roi et son fils, qui lui confesse le meurtre, de nuit, d'un homme qu'il croit – à tort – être le duc Frédéric. Rendant visite à son amante Cassandre, Ladislas a cru rencontrer le duc sur son chemin, alors qu'en réalité, il a tué son propre frère Alexandre. « Coupable chanceux¹²⁴⁷ », Ladislas sera, au dénouement, non seulement gracié mais fait roi, après l'abdication de son père. Une fois de plus la dissonance est de taille : si dans la citation de *Tartuffe*, un lien au moins était maintenu avec la situation – la dévotion –, ici c'est l'amour terrestre seul qui guide l'antihéros. La scène d'aveu de Rotrou est renversée : Mme d'Alègre confesse son amour pour Dieu, ce qui a toutes les apparences plaisantes d'un paradoxe logique. Sa confession a été recueillie par une « confidente » qui « déclare ses desseins ». À nouveau, les rôles sont inversés : une confidente est censée garder le secret, non le révéler à d'autres et *a priori*, la dévotion n'est pas une faute qu'on avoue. Dans cette histoire où tout fonctionne décidément à contresens, personne ne remplit le rôle qu'on attendait de lui, rien n'est conforme aux apparences.

Le comique de cette narration tient à la mise en abyme des modèles romanesques que construit Sévigné et à la confusion générique qu'elle prête à son personnage principal. Sévigné applique le modèle de l'antiroman à une aventure dont le ressort principal est une application romanesque faite à mauvais escient à partir d'un corpus de dévotion. Mme

¹²⁴⁶ Filleau de Saint-Martin, un proche de Port-Royal traduisit en 1677-1678 l'ensemble du *Don Quichotte*, en quatre volumes. Un cinquième tome fut ajouté en 1695 et un sixième en 1713, sous forme d'une suite aux aventures du héros. Cette traduction fut d'abord attribuée à Arnauld d'Andilly. Voir Maurice Bardou, « *Don Quichotte* » en France au XVII^e et au XVIII^e siècle, op. cit., chap. VII, « Le Don Quichotte de Port-Royal (1677-1713) », p. 347-368.

¹²⁴⁷ Selon la formule de Marianne Béthery, « *Wenceslas*. Introduction », dans Jean de Rotrou, *Théâtre complet I*, op. cit., p.201.

d'Alègre lit les Pères du désert comme des romans d'aventure, première erreur et son comportement pendant sa fugue, seconde erreur, a toutes les apparences d'une aventure amoureuse clandestine typique des romans baroques ou des nouvelles galantes. D'ailleurs, sa famille aurait encore préféré qu'elle s'enfuit pour des motifs amoureux, plutôt que par passion religieuse (son mari, nous dit-on, « aimerait mieux une galanterie qu'une telle équipée »). Le caractère de Mme d'Alègre n'est qu'un empilement d'apparences : avant son mariage, elle passait pour une sainte parée de tous les atours de la fortune, du moins aux yeux de Charles de Sévigné ; lors de sa fugue, elle cherche à ressembler aux Pères du désert mais elle prend en réalité le masque de l'amante clandestine et de l'héroïne donquichottesque. Enfin, quand elle est ramenée chez elle, « on veut cacher cette folie au mari » dans une dernière dissimulation.

À la fin d'une longue lettre à sa fille, Sévigné révélait déjà les excentricités de la marquise d'Alègre :

Ne vous ai-je pas parlé de cette Mlle de [Garaud] ? Non, c'est à mon fils. Elle est donc mariée à M. d'Alègre à qui, contre notre pensée, on a effectivement donné cent mille écus, cent mille écus bien comptés. Ils ont été éblouis de cette somme ; ils sont avares. Mais en même temps, on leur a donné la plus folle, la plus dissipatrice, la plus ceci, la plus cela qu'il est possible d'imaginer. Après avoir été habillée comme une reine à son mariage par son père, elle a jeté encore douze mille francs à un voyage qu'elle fit à Fontainebleau. Elle y entra dans le carrosse de la Reine ; il n'y a pas de raillerie : elle donna cinquante pistoles aux valets de pied. Elle joua, et tout à proportion. Elle en revint enfin. Voici le diantre : père et mère, navrés de douleur sur la dépense, vinrent pleurer chez Mme de Lavardin, qui les avait avertis, maudissant l'heure et le jour de ce mariage. Le mari vint ensuite, disant avec naïveté qu'il lui pleuvait dans la bouche (remarquez bien cet endroit) des lettres d'avis de tous côtés de la mauvaise conduite passée et présente de sa femme, qu'il était au désespoir. Mme de Lavardin riait sous gorge et conte tout cela fort plaisamment. Enfin, sans vous dire ses réponses ni ses conseils, voici la conclusion : une belle et grande maison, qu'on avait louée pour revenir cet hiver, est rendue, et le voyage d'Auvergne n'aura ni fin ni terme. Voilà une belle histoire dont vous vous souciez beaucoup, ma chère belle. C'est l'oisiveté qui jette dans ces sortes de verbiages¹²⁴⁸.

En août 1684, elle n'en est donc pas à son premier forfait et son projet d'évangélisation « au bout du monde » est à ajouter à la (déjà) longue liste de comportements inadaptés (caprices de princesse, dépenses somptuaires, pertes au jeu, etc.). Saint-Simon ne procède pas autrement quand il dresse à son tour la liste des folies de Mme d'Alègre :

261. D'Alègre, longtemps depuis maréchal de France en 1724, avait épousé une belle femme, d'esprit très romanesque, fille d'un riche président de Toulouse, dévote et minaudière à l'extrême, qui lui meubla une fois une maison de campagne des plus

¹²⁴⁸ 25 octobre 1679, II, 722.

superbes brocarts d'or en tapisseries et chaises, qui une autre fois lui mit un remboursement de deux cent mille livres en tableaux de dévotion ; que le cardinal de Coislin rattrapa ayant passé à pied à Orléans, allant, disait-elle, à la Thébaïde ; toujours mise à ravir et magnifique à tout, hors à payer ses dettes. D'Alègre la laissait faire et était fou des ministres et des emplois¹²⁴⁹.

Ainsi le récit de cette fugue romanesque est-il à plusieurs fonds, comme certains tiroirs, ou personnages dostoïevskiens. Cette lettre a des allures de parodie. Connaissant le goût de son fils pour les romans – qu'elle partage d'ailleurs avec lui et qui l'oppose à sa fille¹²⁵⁰ – Sévigné lui offre un morceau choisi d'antiroman. On sait d'ailleurs, par une autre lettre, que Sévigné pratiquait ce type d'exercice d'imitation, dont on suppose qu'il revêtait une dimension parodique :

Le style de La Calprenède est maudit en mille endroits : de grandes périodes de roman, de méchants mots, je sens tout cela. J'écrivis l'autre jour une lettre à mon fils de ce style, qui était fort plaisante. Je trouve donc qu'il est détestable, et je ne laisse pas de m'y prendre comme à de la glu. La beauté des sentiments, la violence des passions, la grandeur des événements, et le succès miraculeux de leurs redoutables épées, tout cela m'entraîne comme une petite fille ; j'entre dans leurs desseins¹²⁵¹.

Malheureusement cette lettre n'a pas été conservée. Mais on peut supposer qu'elle relatait un événement d'actualité « à la manière de ». Parodie de *consolatio* aussi, cette lettre entend réconcilier Charles avec son destin matrimonial. Qu'il imagine, au vu de cette fugue, s'il l'avait épousé ! Le raisonnement, on l'a dit, est à double détente : la marquise d'Alègre aurait pu être une épouse, ce fut une sainte, telle que les gens la présentaient alors. Mais au lieu d'être une sainte, elle s'est comportée comme une insensée. Le plaisir de se mettre à la place des autres – rendu sensible par le recours massif au discours indirect libre – contribue aussi à faire entendre plusieurs voix dans cette lettre. Et n'est-ce pas tout à fait un hasard si au *lamento* de Charles répond la rêverie de Mme d'Alègre, en une forme plaisante de chants amoebés.

¹²⁴⁹ Saint Simon, *Mémoires. Additions au Journal de Dangeau*, op. cit., t. I, p. 1098.

¹²⁵⁰ Voir 9 juin 1680, II, 966-967 : « Il me faudra toujours quelque petite histoire, car je suis grossière comme votre frère. Les choses abstraites vous sont naturelles et nous sont contraires. Ma bonne, pour être si opposées dans nos lectures, nous n'en sommes pas moins bien ensemble ; au contraire, nous sommes une nouveauté l'une pour l'autre, et enfin je ne souhaite au monde que de vous revoir et jouir de la douceur qu'on trouve dans une famille aussi aimable que la mienne ».

¹²⁵¹ 12 juillet 1671, I, 294.

Ainsi, Mme d'Alègre qui se rêvait en Mère du désert¹²⁵² n'est qu'un don Quichotte de plus. Non seulement elle n'est pas ce qu'elle voudrait – et par voie de conséquence, elle n'est pas celle que Charles voulait épouser lorsqu'il s'en croyait amoureux –, mais encore Port-Royal n'est plus ce qu'il était et il faut partir « au bout du monde » pour trouver désormais une nouvelle Thébaïde. Rien n'est ce qu'il paraît et le récit de cette fugue met en pratique la fameuse recherche des « dessous de cartes » si chères à Sévigné et à son cercle.

Y a-t-il bien un « côté Dostoïevski de Mme de Sévigné » ? On a suivi les différentes pistes indiquées allusivement par le Narrateur : donner l'erreur avant sa rectification, l'espoir avant sa déception ; la conséquence avant la cause ; la clé herméneutique avant le récit et le vrai caractère des individus après leur apparence. La formule peut s'appliquer à un (dés)ordre (logique) de présentation des éléments dans une description, à une inversion du rapport entre le réel et l'illusion autant qu'à l'agencement narratif, aux écarts entre temps de l'histoire et temps du récit, entre annonces de nouvelles et révélations des « dessous de cartes ». Plus largement, les phénomènes analeptiques et proleptiques – dont les emblèmes respectifs pourraient être les formules récurrentes « mais il faut reprendre de plus loin¹²⁵³ » et « mais attendons la fin » – servent à varier les formules narratives, à cultiver une esthétique de la surprise, à ancrer le récit par lettre dans une fiction d'oralité, comme en font foi notamment, les nombreuses incursions discursives de l'épistolière au sein de ses narrations.

En conclusion générale, on voudrait insister sur les deux fils directeurs qui ont guidé cette partie. Tout d'abord, on a cherché à dégager les trois modes d'articulation entre le récit et la lettre. Le premier, majoritaire, est celui de l'insertion. Des séquences narratives sont intégrées et nettement délimitées dans la missive (la blessure de la princesse de Condé, le triple homicide du passementier assassin). Le second qu'on a baptisé *relation* est la limite supérieure du premier modèle : lorsque le récit occupe tout l'espace épistolaire. Lors de l'examen de cette deuxième formule, on a particulièrement insisté sur les passages du premier au deuxième mode et inversement. En effet, une *relation* est soit le prolongement d'un précédent « îlot narratif » que l'épistolière amplifie et développe (le suicide de Vatel), soit le point de départ d'un ensemble de lettres qui réagencent successivement un matériau événementiel exposé en détail dans une première lettre (la disgrâce de Pomponne). Le

¹²⁵² Pour cette formule, on s'autorise d'une formule équivalente dans la correspondance. En effet à l'occasion d'un sermon de Bourdaloue, Sévigné surnomme Mmes de Conti et de Longueville les « Mères de l'Église », 13 mars 1671, I, 183.

¹²⁵³ On en donnera deux exemples : « Voici un jour qui nous donne de grandes espérances ; mais il faut reprendre de plus loin », 19 décembre 1664, I, 77 ; « Ce qui s'appelle tomber du haut des nues, c'est ce qui arriva hier soir aux Tuileries ; mais il faut reprendre les choses de plus loin », 19 décembre 1671, I, 140, p. 43.

troisième type d'agencement concerne, comme le deuxième, plusieurs lettres. En revanche, il ne s'agit plus de revenir sur un événement pour en proposer différentes mises en récit, mais de composer avec un matériau encore incomplet, de raconter des histoires en cours. C'est le feuilleton épistolaire, soit un récit qui se construit progressivement d'une lettre à l'autre. La fin de l'histoire n'est connue qu'à la dernière lettre de la série. Par voie de conséquence, l'identification d'un ensemble de lettres constituant une série narrative à épisodes suppose une saisie rétrospective. Toutefois, les deux exemples sur lesquels nous avons testé les phénomènes de mise en série (les aléas du mariage de Mlle d'Houdancourt et de M. de Ventadour et le procès Foucquet) montrent que la fabrique d'une série suppose un certain resserrement temporel et l'intervention d'une épistolière qui met en place des pierres d'attente qui favorisent le *suspense*. Pour le mariage mal assorti, Sévigné commente l'événement plus qu'elle ne le raconte et quand elle élabore enfin une intrigue, les épisodes précédents ne sont pas rappelés, ni mis en relation. À l'inverse, la situation propre à un procès dont on attend le verdict suppose qu'on promette à son destinataire la mise à jour constante des nouvelles. Afin de contourner les inconvénients d'une chronique judiciaire (caractère répétitif de la procédure, technicité des débats...), Sévigné se contente d'un rappel ponctuel du contenu des audiences pour se concentrer sur les anecdotes en marge du procès et sur la mise en valeur des discours de l'accusé.

Les trois structures (séquence singulative, récits répétitifs autour d'une *relation*, feuilleton écrit dans l'ignorance de la fin) ont été analysées à la lumière des différents genres narratifs auxquels ils peuvent être rattachés et des modèles de causalité mis en œuvre l'épistolière. C'est le deuxième fil directeur de cette seconde partie. On a voulu interroger le fonctionnement des catégories génériques. L'incident à l'hôtel de Condé et le sort du passementier assassin ont permis d'examiner les catégories du fait divers et de l'Histoire tragique (comme structure narrative et substrat idéologique). On a ainsi (re)lu ces petites formes narratives à l'aune de trois paramètres : le personnel dramatique concerné, la visée pragmatique de la narratrice et les effets de reconnaissance générique propres à toute lecture. Le suicide de Vatel et la disgrâce de Pomponne ont été l'occasion de mettre en avant la concurrence, au cœur de toute entreprise narrative, entre le souci d'expliquer un événement pour le rendre lisible et la volonté de maintenir son intérêt en soulignant son opacité, sa force de fascination. Pour Vatel, il fallait à la fois rendre compte du choc provoqué par ce suicide inattendu et le rendre quasiment nécessaire, en faire l'aboutissement d'un long surmenage. La série sur Foucquet montre les techniques déployées par tout chroniqueur judiciaire pour

rythmer son feuilleton, par des variations du *tempo* narratif, par l'insertion de séquences divertissantes (le tribunal comme scène tantôt comique tantôt tragique, l'historiette du madrigal comme anecdote exemplaire). Enfin, que ce soit la querelle entre Ventadour et l'amant de sa femme, la battue dans les bois des Rochers ou l'aventure d'une fugueuse en proie à un donquichottisme évangélique, la fiction romanesque informe l'événement pour lui donner cette couleur de l'aventure propre à piquer la curiosité du destinataire. L'hypothèse défendue ici se décline en deux propositions. D'abord, les attributions causales faites par Sévigné et la nécessité dans laquelle elle se trouve de renouveler constamment ses objets programment sinon le choix du modèle générique, du moins le registre (comique, tragico-comique, tragique). Ensuite, les récits disséminés dans la correspondance n'ont pas seulement une fonction divertissante. Ils sont partie prenante d'une action visant à réguler le commerce épistolaire et peuvent servir à des usages variés (lettre d'admonestation pour Bussy lors de l'incident de la princesse, lettre de consolation pour Charles qui a failli épouser une nouvelle don Quichotte, etc.).

Enfin, les commentaires des différentes mésaventures examinées au chapitre 8 tendaient à décrire un mécanisme circulaire que Michel Charles a formalisé ainsi, à propos du mariage raté raconté à Coulanges au début de l'année 1670 : « 1) un fond culturel modélise les comportements ; 2) on fait des récits de ces comportements ; 3) ces récits alimentent et informent le fond culturel¹²⁵⁴ ». Ce phénomène qu'on pourrait appeler « le tourniquet du romanesque » offre des éléments de réponse à la question des rapports entre récit factuel et récit fictionnel, de l'influence des lectures sur l'écriture. Il ne s'agit pas de dire que tout récit factuel dans la correspondance de Sévigné tend vers la fiction, mais plutôt que l'important est de se rendre attentif aux indices disséminés par l'épistolière à destination des lecteurs afin qu'ils soient à même de reconnaître les différents types de modélisation de l'événement, et partant qu'ils puissent interpréter correctement une histoire. Le filtre choisi (qu'il soit emprunté aux gazettes du temps, aux *relations* imprimées ou aux fictions) signale le type d'explication retenu par Sévigné. Ainsi la causalité attribuée à un événement est-elle repérable dès lors que le modèle d'écriture a été identifié.

¹²⁵⁴ Michel Charles, *Introduction à l'analyse des textes, op. cit.*, p. 253.

Conclusion

Si elle avait vécu au ^{xx}^e siècle, Sévigné « aurait probablement été l'une de nos plus grandes romancières¹²⁵⁵ ». C'est, du moins, le pari que prend Virginia Woolf dans l'essai miniature qu'elle a consacré à l'épistolière. Elle commence par signaler la spécificité d'une œuvre en prise directe avec la biographie, qui suscite, à la lecture, le sentiment d'une familiarité. L'absence de frontières entre la vie et les écrits donne au lecteur l'impression qu'une saisie générale de la correspondance, constamment en mouvement, toujours polymorphe, est impossible. « C'est ainsi que nous vivons en sa présence, et nous versons souvent, comme avec les vivants, dans le sommeil. Elle continue à parler, nous l'écoutons à moitié. Et puis quelque chose qu'elle dit nous réveille¹²⁵⁶ ». Ces moments d'éveil correspondent tous à des séquences narratives. Ainsi Virginia Woolf s'émerveille-t-elle devant la capacité de l'épistolière à capter soudainement l'attention flottante de son lecteur que la lecture continue de la correspondance avait peu à peu assoupie :

Comment se demande-t-on, s'y prend-elle pour nous faire suivre chaque mot de l'histoire du cuisinier qui s'est tué parce que le poisson n'était pas arrivé à temps pour le dîner royal ? Ou de la scène de la fénaison ? Ou de l'anecdote de la servante qu'elle a congédiée dans une rage soudaine ? Comment peut-elle atteindre cet ordre, cette perfection dans la composition¹²⁵⁷ ?

La romancière sélectionne trois récits dont elle valorise la composition : le suicide de Vatel, la fameuse lettre des foins envoyée à Coulanges et le récit d'une colère domestique. Pour clore son essai, Virginia Woolf file la métaphore végétale : la correspondance de Sévigné n'est pas un petit bouquet de fleurs qui ne rassemblerait que les destins des grands hommes, mais un

¹²⁵⁵ Virginia Woolf, « Madame de Sévigné », *Elles*, trad. et éd. Maxime Rovère, Paris, Éditions Payot & Rivages, coll. « Rivage poche. Petite bibliothèque », 2012, p. 141. « This great lady, this robust and fertile letter writer, who in our age would probably have been one of the great novelists », Virginia Woolf, « Madame de Sévigné », *The Death of the Moth and Other Essays*, San Diego, New York, London, Harcourt Brace Jovanovich, 1942, rééd. 1970, p. 51.

¹²⁵⁶ *Ibid.*, p. 142. « Thus we live in her presence, and often fall, as with living people, into unconsciousness. She goes on talking, we half listen. And then something she says rouses us », *The Death of the Moth*, *op. cit.*, p. 51.

¹²⁵⁷ *Ibid.*, p. 148-149. « How, we wonder, does she contrive to make us follow every word of the story of the cook who killed himself because the fish failed to come in time for the royal dinner party; or the scene of the haymaking; or the anecdote of the servant whom she dismissed in a sudden rage; how does she achieve this order, this perfection of composition ? », *The Death of the Moth*, *op. cit.*, p. 54. On notera, en passant que Virginia Woolf, à son tour, ne retient que la dernière cause pour le suicide de Vatel, voir le chapitre 6, « La relation et la version ». La « scène de la fénaison » désigne la fameuse « lettre des foins » envoyée à Coulanges.

jardin immense, renvoyant l'image d'une société composite et contrastée. Virginia Woolf relève ainsi la multiplicité et la diversité des silhouettes qui passent dans la correspondance et qui, parfois, interviennent dans les lettres : « voici que son fils prend la plume ; que l'abbé ajoute son paragraphe ; que même la fille simple – la petite personne – n'a pas peur de jeter un œil sur cette même page¹²⁵⁸ »

On ne spéculera pas ici sur le devenir-romancière de Sévigné, qui ne manquait assurément pas d'« une chambre à soi¹²⁵⁹ ». On a mis en vedette ces courts extraits de Woolf parce qu'ils font signe vers les deux principaux aspects que nous avons voulu articuler dans cette thèse : la dimension socialisée de cette correspondance ; l'étonnante réussite des récits qu'elle contient. Ces récits constituent des séquences que le lecteur peut d'autant mieux découper, à la manière de l'homme aux ciseaux, qu'ils éveillent l'attention et détachent sur le fond monotone des jours et le quotidien épistolaire, des événements surprenants, des moments singuliers.

On a d'abord examiné un aspect de la correspondance peu développé jusqu'ici dans la critique : son ancrage dans une sociabilité mondaine qui s'organise notamment autour de la circulation de l'information. En raison de la prédominance des lettres à Mme de Grignan et du modèle de la lettre d'amour, déjà étudié et mis en lumière par Roger Duchêne, l'épaisseur sociale de cette correspondance a pu être négligée. L'étude de la circulation des discours sur l'actualité, sur les « événements de ce siècle », pour reprendre le titre de la Réflexion de La Rochefoucauld – très caractéristique du milieu que fréquentait Sévigné et évoquée dans notre deuxième partie – se donnait deux objectifs. Le premier entendait reconstituer le maillage des relations sociales, les différents modes de communication d'une marquise, présente « à la ville » dans le quartier du Marais, mais aussi sporadiquement en contact avec l'univers de la cour et celui de la province (les Rochers, Grignan, Livry, etc.). Le second se donnait un but plus circonstancié : comprendre comment l'épistolière pouvait avoir accès à une information, et garantir la valeur de ses nouvelles, mais aussi s'appropriier des modes d'organisation textuelle de l'événement (la gazette, la *relation*). La lettre est aussi le réceptacle de textes hybrides, tantôt manuscrits tantôt imprimés, de discours oraux et écrits. Même s'il ne reste bien souvent que le seul texte écrit par Sévigné, on voulait souligner l'existence de textes

¹²⁵⁸ *Ibid.*, p. 154. “By way of proving it, the letters of Madame de Sévigné are often shared by other pens ; now her son takes up the pen ; the Abbé adds his paragraph ; even the simple girl – la petite personne – is not afraid to pipe up on the same page”, *The Death of the Moth*, *op. cit.*, p. 57

¹²⁵⁹ Nous renvoyons ici à l'essai de Virginia Woolf, *A Room of one's own* (London, Hogarth Press, 1931), dans lequel la romancière évoque les conditions matérielles nécessaires pour que les femmes accèdent à l'écriture.

disparus, inaperçus du fait de la fragilité matérielle de leur support (billets, nouvelles à la main, *relations* anonymes), mais aussi en raison du statut d'auteur accordé à la seule Sévigné. Ces textes n'étaient sans doute pas destinés à être conservés, ni même publiés, mais quand il leur arrivait d'échapper à la destruction, ils ont été écartés par les éditeurs au bénéfice des missives de la marquise. Dans un paquet de Sévigné envoyé à Grignan se trouvent des écrits de statut différent. Certains y jouent le rôle d'escorte informationnelle, Sévigné déléguant à d'autres le soin de transmettre des nouvelles. Mais le plus souvent, c'est pour offrir à Mme de Grignan le plus de versions possibles d'un événement que le paquet qu'elle lui envoie rassemble autant d'écrits de différentes plumes. Parmi les fréquentations de Sévigné, quatre personnes (Mme de Coulanges, d'Hacqueville, Mme de Lavardin, l'abbé Bigorre) avaient plus particulièrement le statut de nouvelliste. Nous les avons d'autant plus valorisés qu'ils ont été éclipsés par les autres proches de Sévigné, passés comme elle à la postérité (La Rochefoucauld, La Fayette, Retz, etc.). La correspondance de Sévigné a été réinstallée au cœur des pratiques narratives qui ont cours à la même époque. Tantôt l'épistolière emprunte à d'autres formes leur mode de présentation des nouvelles (c'est le cas pour les gazettes, les imprimés appelés *relations*), tantôt elle les dénigre et se met en situation de concurrence (certains nouvellistes peu fiables, d'Hacqueville, Mme d'Huxelles, certaines gazettes). La circulation des nouvelles obéit à des dispositifs hybrides, entre écriture et oralité, entre imprimé et manuscrit, entre rumeur et attestation par des « bons auteurs » qui garantissent la fiabilité de l'information transmise. Sous le sceau d'importantes contraintes matérielles, les informations courantes font l'objet d'appropriations diversifiées en fonction des usages épistolaires auxquels Sévigné les destine.

L'autre ambition de ce travail était d'examiner les modalités propres à la narration par lettre. La seconde partie de cette thèse propose ainsi une typologie des formes de présence du mode narratif dans l'épistolaire. Trois modèles permettent de rendre compte de l'éventail des possibles : la séquence, la lettre-récit, la série de lettres. Soit le récit est inséré dans la lettre pour n'être qu'un de ses articles. Soit il envahit la lettre au point de faire oublier le cadre de l'adresse pour délivrer une narration détaillée, une *relation*. Soit enfin la narrativité réside dans la sérialité. D'une lettre à l'autre, un récit se construit, d'épisode en épisode, dans l'ignorance de son dénouement.

À l'intérieur de ce cadre typologique, notre attention s'est portée sur les réflexes explicatifs mis en œuvre par Sévigné et sur les différents usages conversationnels réservés aux histoires qu'elle racontait. Causerie et causalité font ainsi particulièrement bon ménage. De

nombreux récits servent à engager un débat soit sur les causes à attribuer à un événement inédit et surprenant, soit sur les leçons qu'il invite à tirer. Les interprétations données à un événement font ainsi varier son mode d'exposition. La mise en intrigue est conditionnée par plusieurs facteurs : le type d'acteurs (un grand, un domestique, un proche, etc.), le degré de nouveauté de l'événement (inédit, déjà annoncé, déjà raconté), les mises en relation avec des lectures (le plus souvent romanesques ou dramatiques). Ainsi, le sort d'une princesse du sang était censé programmer la référence à un genre noble tel que la tragédie. Or, pour la princesse de Condé, c'est l'inverse qui se produit. Le triple homicide commis par un homme du peuple écrasé d'impôt est rapproché, malgré le statut social du passementier, d'un épisode de *La Guerre des Juifs* de Flavius Josèphe. Quand Sévigné raconte à nouveaux frais le suicide de Vatel, annoncé dans une précédente lettre, le récit doit susciter un autre type d'intérêt que la simple révélation de l'inédit. Des structures narratives ont été convoquées (le fait divers, l'Histoire tragique, la fable, l'antiroman) pour mesurer la pression qu'ils exercent sur la mise en forme de l'événement. Les récits sévignéens s'approprient ces formes, en empruntent des caractéristiques, sans jamais toutefois que l'identification générique soit totale, ni assurée. L'épistolière puise dans un répertoire à sa disposition et selon l'usage qu'elle destine à ses récits, elle a recours à tel ou tel type de modèle.

Le lien entre ces deux fils, la sociabilité et la narrativité, réside en effet dans les usages que la seconde permet pour l'entretien de la première. Raconter quelque chose à d'autres permet de débattre avec eux de la cause à attribuer à l'événement pour qu'il soit lisible, de la leçon éventuelle à en tirer pour qu'il soit utile, de la ressemblance à établir avec les lectures pour qu'il soit divertissant. Un récit épistolaire est réussi à proportion de sa capacité à ne pas rester lettre morte, à susciter des réactions en chaîne, à remettre constamment sur le métier l'interprétation. Ces mécanismes de relance introduisent de la continuité au sein d'une correspondance par définition discontinue. La conscience d'une continuité offerte par la succession des « ordinaires » permet d'annoncer la suite, de revenir en arrière pour amender, réagencer ce qui a déjà été raconté. C'est la raison pour laquelle il convenait de mener de front analyse poétique et rhétorique, de traiter conjointement des formes et des usages du récit par lettre.

Dans notre perspective, le récit est le versant socialisé d'une correspondance qui ne se réduit pas à une relation bilatérale entre deux proches cherchant à conjurer l'absence. Il permet d'apercevoir comment une communauté découpe dans son époque des faits considérés comme dignes d'être consignés, racontés et débattus. Ainsi Olivier Lefèvre d'Ormesson

introduit-il de nombreuses histoires concernant des individus peu connus par une proposition relative qu'il répète à l'envi tout au long de son journal, comme un refrain : « dont l'histoire mérite d'être écrite¹²⁶⁰ ». On se rappelle aussi que Sévigné introduisait auprès de son cousin l'aventure du duel par cette annonce : « on me vient de conter une aventure extraordinaire qui s'est passée à hôtel de Condé, et qui mériterait de vous être mandée, quand nous n'y aurions pas l'intérêt que nous y avons¹²⁶¹ ». Ce *mérite* accordé à tel ou tel événement parce qu'il sort du cours normal des choses, et partant, échappe ainsi aux inférences causales habituelles, implique plusieurs gestes simultanés de la part de l'épistolière : écrire l'événement pour qu'il reste en mémoire, le mettre en forme pour qu'il soit lisible et l'adresser à d'autres pour qu'il soit interprété collectivement. Les lettres de Sévigné d'emblée les plus célèbres proposent toutes un jeu avec la causalité. Ce jeu qui s'exerce sur les faits singuliers, étranges, susceptibles de plusieurs explications causales est celui de tout un milieu auquel appartient Sévigné et dans lequel on retrouve d'Ormesson, le La Rochefoucauld de la Réflexion XIX sur « les événements de ce siècle », Mme de La Fayette moquant les histoires invraisemblables racontées par un domestique de Mme de Grignan¹²⁶² et bien d'autres encore.

Pour mener cette recherche, il a fallu se confronter aux deux grandes questions omniprésentes – et paralysantes – qui sont systématiquement posées, d'une part au corpus sévignéen, d'autre part au récit factuel. La première question touche au statut littéraire de la correspondance de Sévigné, la seconde aux frontières entre texte factuel et texte fictionnel. En effet, la littérarité conditionnelle accordée à la correspondance a conduit la critique à chercher à motiver cette insertion au canon des classiques. Le critère principal de la littérarité conditionnelle étant d'ordre stylistique, c'est le plus souvent le style de Sévigné qui a été mis en avant pour expliquer cette panthéonisation. Du côté de la poétique cette fois, et plus spécifiquement de la narratologie, le récit factuel a été beaucoup moins étudié que le récit fictionnel – comme on l'a signalé en introduction – et quand il l'a été, les poéticiens ont avant tout cherché à repérer des différences textuelles entre l'écriture fictionnelle et l'écriture historique.

Pour l'étude de la factualité, on n'a pas cherché à découvrir des modes de mises en récit qui seraient propres à l'écriture de faits réels, par opposition à ceux qu'on invente. On a considéré plutôt qu'une histoire s'apprécie en fonction des modèles narratifs que son narrateur

¹²⁶⁰ Voir par exemple, *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, op. cit., t. II, p. 566-567 ; p. 579.

¹²⁶¹ 23 janvier 1671, I, 147.

¹²⁶² Voir le débat suscité par l'histoire surnaturelle d'Auger dans le chapitre 8, « Le côté Dostoïevski de Mme de Sévigné ? », section A. « Histoire de loup et “conte à dormir debout” ».

sélectionne pour informer l'événement et que le lecteur peut reconnaître grâce à un certain nombre d'indices. La difficulté à écrire l'inédit, ce qui n'a pas encore de grille de lecture, conduit l'épistolière à recourir à des matrices narratives préexistantes (les récits qu'elle-même a déjà écrits, les lectures qu'elle a faites). À propos des gazettes, Shelly Charles soulignait la contrainte forte à laquelle est soumise le journaliste qui doit « concilier l'invention indispensable à l'écriture des choses inédites et la tyrannie d'un genre qui s'est fixé un rendez vous quotidien avec les faits¹²⁶³ ». Même si la correspondance de Sévigné n'est pas sous le même régime de diffusion ni de publication que les gazettes d'Ancien Régime, elle partage avec elles ce nécessaire compromis entre l'annonce de l'inédit et la narration qui recycle des modèles déjà connus. L'épistolière doit toujours négocier entre des impératifs épistolaires contradictoires. L'information par lettre exige la nouveauté – comme le rappelle sans cesse les secrétaires de l'époque – et donc de mettre en avant le caractère sans précédent de l'événement. Mais l'attention portée au destinataire demande que l'épistolière rende l'événement compréhensible et intéressant – voire divertissant. Pour cela, elle doit passer le réel au filtre de structures connues, empruntées le plus souvent à des textes fictionnels.

Concernant la littéarité, il fallait éviter de détacher les récits de leur cadre conversationnel et ne pas les étudier pour eux-mêmes dans une lecture purement esthétisante. Il ne s'agissait pas ici de défendre une autre explication de la littéarité (en disant que ce sont ses récits qui ont fait de Sévigné un écrivain). La capacité à produire des récits lisibles – encore aujourd'hui –, la compétence narrative des individus nous semble dépasser le cadre du seul canon littéraire. Tous les récits réussis, loin s'en faut, n'appartiennent pas au corpus littéraire, qu'on pense seulement à tous les récits oraux qui circulent dans l'univers quotidien. Sévigné et ses différents interlocuteurs échangeaient « de bouche » des histoires que les lettres présentent souvent comme les premières versions du récit par lettre. Les « attitudes de narration¹²⁶⁴ » font partie de ces « arts de faire » dont Michel de Certeau, avec d'autres, a

¹²⁶³ Shelly Charles, « L'écriture du présent », art. cit., p. 178.

¹²⁶⁴ La formule est d'Alain Boureau, *L'Événement sans fin. Récit et christianisme au Moyen Âge*, op. cit., p. 19.

voulu faire l'inventaire¹²⁶⁵. Michel de Certeau lisait, par exemple, les contes et légendes comme autant de « panoplies de stratégies¹²⁶⁶ » :

là où l'historiographie raconte au passé les stratégies de pouvoirs institués, ces « histoires merveilleuses » offrent à leur public (à bon entendeur, salut,) un possible de tactiques disponibles à l'avenir¹²⁶⁷.

Les narrations dans la correspondance supposent aussi « un bon entendeur » qui sache tirer parti des histoires qu'on lui raconte. Écrits avec adresse – au double sens du terme –, les récits sévignéens agissent autant qu'ils racontent. Ils invitent à rectifier un comportement (celui du roi vis-à-vis de Fouquet dans l'historiette du madrigal, celui de Bussy vis-à-vis du nom de sa lignée ou encore celui de Charles eu égard à ses amours), à inspirer des conduites (l'embastillement de Lauzun est une occasion à saisir pour les Grignan, la réputation de Fouquet doit être diffusé dans tout le royaume), à méditer sur les renversements de fortune et les événements surprenants du siècle (la disgrâce de Pomponne, le suicide de Vatel, le triple homicide du passementier).

Pratique ordinaire, la narration est à aussi à certains égards insaisissable. Bérardier de Bataut signalait déjà en 1776 la difficulté : « Rien de plus ordinaire que de raconter : rien de plus rare & de plus difficile que de raconter comme il faut¹²⁶⁸ ». Tout en cherchant à dégager les qualités nécessaires à la bonne conduite d'une narration, on a mesuré aussi le caractère parfois intuitif de l'appréciation des récits. Certains semblent « raconter comme il faut », par comparaison avec d'autres récits du même événement qui ne laissent pas cette même impression de complétude, d'achèvement, et en même temps de fascination. Il n'est pas toujours possible non plus de dégager les caractères propres au récit et ceux qui appartiennent à l'histoire. Ainsi une histoire peut-elle fasciner par sa singularité, par l'étonnement qu'elle provoque. Les faits divers de presse ne sont pas tous aussi bien écrits que les « nouvelles en trois lignes » de Félix Féneon : ils n'en restent pas moins attrayants par la nature de ce dont ils traitent. De même ce qui nous fait repérer un bon narrateur relève pour une large part de

¹²⁶⁵ Voir Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien. I. Arts de faire*, Paris, U.G.E., 1980, chap. VI, « Le temps des histoires », p. 149-167. En particulier, p. 151 : « une théorie du récit est indissociable d'une théorie des pratiques, comme sa condition en même temps que sa production. [...] On comprendrait alors les alternances et complicités, les homologies de procédures et les imbrications qui nouent les "arts de dire" aux "arts de faire" : les mêmes pratiques se produiraient tantôt dans un champ verbal, tantôt dans un champ gestuel ; elles joueraient de l'un à l'autre, également tacticiennes et subtiles ici et là ; elles se renverraient la balle – du travail à la veillée, de la cuisine aux légendes et aux commérages, des ruses de l'histoire vécue à celles de l'histoire racontée. ».

¹²⁶⁶ *Ibid.*, p. 42.

¹²⁶⁷ *Ibid.*, p. 43.

¹²⁶⁸ Bérardier de Bataut, *Essai sur le récit ou entretiens sur la manière de raconter*, op. cit., p. 4.

l'intuition, de l'impression. Si d'instinct, il est facile de faire le départ entre celui ou celle qui sait raconter une histoire et les autres, il est toujours plus difficile d'en détailler les mécanismes. On peut certes avoir recours au relevé des qualités rhétoriques d'une narration, mais il restera toujours une part d'inexpliqué.

On serait tenté de poser autrement la question pour sortir d'un éventuel cercle vicieux (chercher dans des récits déjà canonisés, considérés comme réussis ce qui fait cette réussite) et d'un aveu d'impuissance. Un récit sera dit réussi à proportion de sa capacité à susciter l'intérêt une fois son actualité révolue. La qualité d'un récit se mesure aussi à l'aune du nombre de commentaires qu'il a suscités à travers les siècles. En cela, l'histoire de Psamménite, le roi pleurant, fait figure de modèle et le suicide de Vatel, connu surtout par les lettres de Sévigné en est un autre. Les « histoires merveilleuses » évoquées par Walter Benjamin dans son petit « Art de raconter » supposent toujours une part d'incomplétude qui laisse l'explication causale ouverte pour la postérité. C'est la raison pour laquelle un récit réussi est un récit qui fait des choix (on l'a vu pour les versions de la princesse de Condé), qui sélectionne parmi les on-dit et passe l'information au filtre d'un parti pris interprétatif, quitte à donner une version partielle de l'événement. Pour figurer cette démarche, Jean-Pierre Domecq a recours à l'image du pan de mur qu'on voit différemment selon l'éclairage choisi : « Car, sans biais d'éclairage, le grain du mur ne paraît jamais ; le réel non plus, qu'il soit historique ou autre. C'est bien pourquoi l'intuition vient toujours d'à côté, en oblique¹²⁶⁹ ». C'est cette partialité programmée qui assure précisément au récit une forme de survie en dehors du cercle des contemporains. En s'appuyant sur la distinction benjaminienne entre information et narration, on espère avoir montré que la réussite d'un récit – qui conditionne aussi son universalité, à tout le moins son atemporalité – tient au maintien d'un savant équilibre entre l'exposé de la causalité et l'entretien d'une curiosité.

Loin de se limiter à un horizon monographique, cette thèse sur le récit d'actualité et la consignation de l'immédiat dans la *Correspondance* de Sévigné entendait contribuer à une histoire des manières d'écrire le temps présent et à une poétique des formes courtes du récit factuel. On a ainsi convoqué de nombreux textes du même genre (les correspondances de Bussy-Rabutin qui eut bien d'autres correspondants que sa cousine, de Gui Patin, etc.), de genres voisins, eux aussi en prise sur l'actualité (les gazettes, le journal de d'Ormesson, les

¹²⁶⁹ Jean Philippe Domecq, *Robespierre derniers temps* [1984], Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2011, « La littérature comme acupuncture », p. 359.

relations imprimées), des écrits rétrospectifs (essentiellement, les Mémoires, ceux de Gourville, de Saint-Simon, Montpensier, etc.). Les comparaisons de versions disponibles pour un même événement et la construction de séries proposées dans cette thèse invitent à poursuivre l'enquête sur la fabrique des récits dans les textes factuels et sur les mécanismes d'explication causale au cœur de tout geste narratif.

Bibliographie

I. Sources

A. SÉVIGNÉ

N.B. : On trouvera une bibliographie des éditions successives du corpus sévignéen dans Fritz Nies, *Les Lettres de Madame de Sévigné, conventions du genre et sociologie des publics*, trad. de l'allemand Michèle Creff, préf. Bernard Bray, Paris, Champion, 2001, p. 297-311 [*Gattungspoetik und Publikumsstruktur. Zur Geschichte der Sévignébriefe*, München, 1972].

Édition de référence :

1. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1972-1978, 3 vol.

Éditions consultées :

2. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *Lettres choisies de Madame la marquise de Sévigné à Madame de Grignan sa fille qui contiennent beaucoup de particularitez de l'Histoire de Louis XIV*, s.l., s.n., 1725, 1 vol., in-12, 75 p.
3. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *Lettres de Mme de S*** à M. de Pomponne*, Amsterdam, 1756, 1 vol., in-12, 73 p.
4. *Sevigniana ou Recueil de pensées ingénieuses, d'Anecdotes Littéraires, Historiques & Morales, Tirées des lettres de Madame la marquise de Sévigné avec des Remarques pour l'intelligence du Texte*, Grignan, 1756, éd. P. Barral, rééd. 1768, 1788.
5. *Sevigniana. Esprit des lettres de Mme de Sévigné, édition suivie de notes historiques et publiée par Ana-Gramme Blismon*, éd. Simon Blocquel, Paris, Delarue, coll. « Bibliothèque amusante, élite des ana », 1857, 2 vol., in-32.
6. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *Lettres choisies*, éd. C. Fallet, Rouen, Maison Mégard et C^{ie}, 1860.
7. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, éd. Monmerqué, Paris, L. Hachette et C^{ie}, « Collection des Grands écrivains de la France », 1862-1866, 14 vol.
8. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *Lettres*, éd. Émile Gérard-Gailly, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1953-1963, 3 vol.
9. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *La Vie noble en province au XVII^e siècle*, Paris, U.G.E., coll. « 10/18 », 1963.

10. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *Lettres*, éd. Bernard Raffali, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1976.
11. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *Lettres choisies*, éd. Roger Duchêne, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1988.
12. SEVIGNE Marie Rabutin-Chantal marquise de, *Lettres de l'année 1671*, éd. Roger Duchêne, préf. Nathalie Freidel, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2012.

B. ÉPISTOLAIRE

13. ADAM Nathanaël, *Le Secrétaire françois dernière Edition, reveuë corrigée & de beaucoup augmentée*, Paris, de l'Imprimerie d'Antoine du Brueil, 1616.
14. ALLETZ P.A., *Lettres choisies des auteurs françois les plus célèbres précédées des règles à observer dans les divers genres de sujets sur lesquels on a écrit et du cérémonial*, 1768, 2 vol.
15. BAYLE Pierre, *Correspondance*, éd. Élisabeth Labrousse, Edward James, Anthony McKenna *et al.*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999-2012, 9 vol.
16. BOILEAU Nicolas, RACINE Jean, *Lettres d'une amitié. Correspondance 1687-1698*, éd. P. E. Leroy, Paris, Bartillat, 2001.
17. BONGARS Jacques, *Le Secrétaire sans fard, ou Recueil de diverses lettres du Sr Jaques de Bongars, ... avec une instruction à lui donnée par feu monsieur le mareschal de Bouillon, pour lors seigneur de Turenne*, s.l., s.d.
18. BOURLIER Jean, *Style et manière de composer lettres missives avec plusieurs règles et arguments*, Anvers, 1556.
19. BOURSAULT Edme, *Lettres nouvelles de Monsieur Boursault accompagnées de Fables, de Remarques, de bons Mots, & d'autres Particularitez aussi agreables qu'utiles. Avec sept lettres amoureuses d'une Dame à un cavalier*, Paris, Théodore Girard, 1697 et Paris, Nicolas Gosselin, 1699.
20. BOURSAULT Edme, *Le Reporter d'un évêque. Lettres de Boursault à Monseigneur de Langres*, éd. Émile Colombey, Paris, Ancienne Maison Quantin, 1891.
21. BOURSAULT Edme, *Lettres à Monseigneur de Langres*, Rennes, Ennoïa, 2004, préf. Françoise Guicheny.
22. BREGY Charlotte Saumaise de Chazan, comtesse de, *Les Lettres et poësies de Madame la Comtesse de B.*, Leyde, A. du Val, 1666.
23. BUSSY RABUTIN Roger comte de, *Correspondance avec le Père Bouhours 1673-1693*, éd. César Rouben, Paris, A.-G. Nizet, 1986.
24. BUSSY RABUTIN Roger comte de, *Correspondance avec le Père René Rapin*, éd. César Rouben, Paris, A.-G. Nizet, 1983.
25. *Bussy-Rabutin et les femmes : lettres d'exil*. Choix de lettres, annexes et commentaires réalisés par l'atelier Patrimoine écrit de Bourgogne, Châlons sur Saône, Université pour tous de Bourgogne, 2005.
26. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Les Lettres de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, publiées par le P. D. Bouhours*, Paris, F. et P. Delaulne, 1697-1698, 4 vol.

27. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Correspondance avec sa famille et ses amis (1666-1693)*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, Charpentier, 1858-1859, 6 vol.
28. CALLIERES François de, *Letters (1694-1700) of François de Callières to the Marquise d'Huxelles*, éd. Laurence Pope, Lewiston, Queenston, Lampeter, The Edwin Mellen Press, 2004.
29. CAS abbé, *Nouveau manuel épistolaire ou modèles de lettres sur toutes sortes de sujets puisés dans nos meilleurs écrivains ; précédés des observations de M. l'abbé batteux sur le genre épistolaire ; suivis de modèles de pétitions, de lettres de commerce, de traités, de billets à ordre, quittances, reçus, et d'un petit recueil de lettres morales propres à former le cœur des jeunes gens ; à l'usage des maisons d'éducation de l'un et de l'autre sexe et des familles chrétiennes*, Paris, Chez Rusand, Gauthier Frères, Dentu, Lapart, 1828.
30. CHAPELAIN Jean, *Lettres de Jean Chapelain de l'Académie française*, éd. Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, coll. « Collection de documents inédits sur l'histoire de France », 1880-1883, 2 vol.
31. CHAPELAIN Jean, *Soixante dix sept lettres inédites à Nicolas Heinsius 1649-1658 publiées d'après le manuscrit de Leyde*, éd. Bernard Bray, Martinus Nijhoff, 1965.
32. CHAPPUYS Gabriel, *L'Art des Secretaires et nobles parties et qualitez d'iceux avec le stile & methode d'écrire en tous genres de lettres missives : la declaration de chacune des parties d'icelles, illustrees d'exemples, pour l'instruction de ceux qui veulent apprendre a composer plusieurs belles, parfaites & doctes Epistres, pour le profit & contentement de tous ceux qui suivent un art tant noble, extraites d'hommes sçavans* [Paris, Abel l'Angelier, 1588], éd. Patrick Mula, *Filigrana*, Grenoble, HURBI/Université Stendhal Grenoble 3, n°6, 2000-2001, 2 vol.
33. CHAUDON Louis Mayeul Dom, *Nouveau manuel épistolaire* [1785], Caen, 1787, 2 vol.
34. CICERON, *Correspondance*, éd. L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1971, 11 vol.
35. COLOMIES Paul *La Rhétorique de l'honnête homme ou la manière de bien écrire des lettres, de faire toutes sortes de discours, & de les prononcer agréablement, celle d'acquérir l'usage de la langue françoise, & d'imiter les poètes. Et de choisir les bons auteurs pour son étude, où l'on a ajouté à la fin le Catalogue des livres dont un honnête homme doit former sa bibliothèque*, Amsterdam, G. Gallet, 1699.
36. COURTIN Antoine de, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens* [1671], éd. Marie-Claire Grassi, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998.
37. D'AUBIGNAC François Hédelin, *Le Roman des Lettres* [1667], éd. Giovanna Malquori Fondi, Paris, Seattle, Tübingen, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 1989.
38. D'AUBIGNAC François Hédelin, *Nouveau roman compose de lettres et billets pour apprendre à bien parler la langue française, à bien coucher par écrit, et s'entretenir dans les conversations*, Paris, J.B. Loyson, 1673 [seconde édition du *Roman des lettres*].
39. DEIMIER Pierre de, *Lettres amoureuses non moins pleines de belles conceptions que de beaux désirs ensemble la traduction de toutes les Epistres d'Ovide*, Paris, chez Gilles Sevestre, tenant la boutique sur les degrez de la grand'salle du Palais, 1612.
40. DESRUES François, *Les Marguerites françoises ou seconde partie des Fleurs du bien dire*, Lyon, 1605.
41. DESRUES François, *Les Marguerites françoises ou fleurs du bien-dire. Contenant la manière de traicter & discourir parfaitement sur divers objets, tant d'amour, qu'autres, de*

- nouveau corrigée & augmentée d'une suite*, Rouen, chez Théodore Reinsart, près le Palais, à l'Homme Armé, 1614.
42. DEZOBRY Charles, *Dictionnaire pratique et critique de l'art épistolaire français avec des préceptes et des conseils sur chaque genre. Plus de mille modèles choisis dans les monuments et les documents de la langue française et des remarques sur chaque lettre*, Paris, Delagrave, 1866.
43. DU BOSCOQ, *Nouveau recueil de lettres de dames de ce temps, avec les réponses*, Paris, Augustin Courbé [1635], 1637.
44. DU BRETON, *Recueil des plus belles lettres de Cicéron*, Paris, Veuve Jean Camusat, rue saint Jacques à la Toison d'or, 1641.
45. DU DEFFAND Marie de Vichy-Chamrond marquise, *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole (1766-1780)*, éd. Paget Toynbee, Londres : Methuen et C^{ie}, 1912, 3 vol.
46. DU DEFFAND Marie de Vichy-Chamrond marquise, *Lettres de Madame du Deffand, 1742-1780*, préf. Chantal Thomas, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2002.
47. DU PERIER Charles, *Le Courrier des affaires publiques, contenant plusieurs lettres utiles et pleines de termes choisis*, Paris, J. Corrozet, 1640.
48. DU PLAISIR, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style* [1671], éd. Philippe Hourcade, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1975.
49. DU TRONCHET Étienne, *Finances et thresor de la plume française de Estienne du Tronchet, secretaire de la Royne*, Paris, Nicolas du Chemin, 1572.
50. DU TRONCHET Étienne, *Lettres missives et familières* [1569], Lyon, F. Didier, 1591.
51. DURAND Pierre, *Le Style et manière de composer, dicter et écrire toute sorte d'épîtres ou lettres missives, tant par réponse qu'autrement. Avec epitome de la ponctuation et accents de la langue française, Livre très utile et profitable* Paris, Jean Ruelle, 1556.
52. *Écris-moi si tu m'aimes encore. Une correspondance amoureuse du XVIII^e siècle*, éd. Isabelle Foucher, préf. Arlette Farge, Montrouge, Bayard, 2010.
53. ÉRASME, « *On Writing of Letter / De conscribendis epistolis* », trad. Charles Fantazzi, *Collected Works of Erasmus, Literary and Educational Writings*, éd. J. Kelley Sowards, Toronto, Toronto University Press, 1985, t. 25.
54. ÉRASME, *Opera omnia Desiderii Erasmi Roterdami*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1971 [contient le *De conscribendis epistolis*, éd. Jean-Claude Margolin, p. 153-579].
55. FABRE Antonin, *De la correspondance de Fléchier avec Mme des Houlières et sa fille, Lettres inédites* Paris, Didier et C^{ie}, 1871.
56. FABRI Pierre, *Cy ensuit le grant et vrai art de pleine rhétorique utile, proffitable et nécessaire à toutes gens qui désirent a bien élégamment parler et escrire*, Genève, Slatkine reprints, 1972 [Rouen, 1521]
57. FABRI Pierre, *Le Grand et vrai art de pleine rhétorique*, éd. A. Héron, Rouen, 1889.
58. FARET Nicolas, *Recueil de lettres nouvelles dit « Recueil Faret »* [1627], éd. Éric Méchoulan, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
59. FENNE François de, *Le Secrétaire à la mode réforme ou le Mercure Nouveau, contenant les lettres Choiesies des plus beaux Esprits de ce Tems, Avec une nouvelle instruction à écrire des lettres, & VI Entretiens de la Civilité*, Leyde, chez Jacques Hackius, 1684.

60. FURETIERE Antoine, *Essais de lettres familières sur toute sorte de Sujets avec un Discours sur l'Art Epistolaire et quelques remarques nouvelles sur la Langue François*, Paris, Chez Jacques Le Febvre, 1690.
61. FURETIERE Antoine, *Nouvelle allégorique ou histoire des derniers troubles arrivez au royaume d'eloquence* [Paris, chez Pierre Lamy, 1658], Genève, Slatkine reprints, 1972 ; éd. Mathilde Bombart et Nicolas Schapira, Toulouse, Société de Littératures classiques, coll. « Rééditions de textes du XVII^e siècle », supplément de la revue *Littératures classiques*, 2004.
62. GODEAU Antoine, « Discours sur les œuvres de M. de Malherbe » dans *Œuvres de M. François de Malherbe* [1630], Paris, A. de Sommaville, 1642.
63. GRENAILLE François de, *Nouveau recueil de lettres des dames tant anciennes que modernes* Paris, 1642, 2 vol.
64. GRIMAREST Charles Henri de, *Recueil de lettres sur divers sujets par monsieur de Grimarest*, Paris, Chez Jean-Luc Nyon, Gabriel Janot, Noel Pissot, 1725.
65. GRIMAREST Jean-Léonor Le Gallois, *Commerce de lettres curieuses et savantes*, Paris, Chez André Cramoisy, La Veuve R. Chevillon, Guillaume Cavelier, Charles Osmont, 1700.
66. GUILLERAGUES Gabriel Joseph de La Vergne comte de, *Correspondance*, éd. Frédéric Deloffre, Jacques Rougeot, Genève, Droz, 1976.
67. HABERT Pierre, *Le Miroir de vertu et chemin de bien vivre, contenant plusieurs belles Histoires, par quatrains & distiques moraux, le tout par Alphabet Avec le Stile de composer toutes sortes de lettres Missives, quittances & promesses. La punctuation & accens de la langue François. L'instruction & secret de l'Art d'Escriture, reveu & augmenté de nouveau par l'Authéur* [1572], Rouen, Chez Theodore Reinsart, tenant sa boutique devant la Court du Palais à l'Homme Armé, s.d.
68. JACOB Paul, *Le Parfait secrétaire ou la Manière d'écrire et de répondre à toute sorte de lettres, par préceptes et par exemples*, Paris, chez A. de Sommaville, 1646.
69. LA BARRE Matéi de, *L'Art d'écrire en françois ou la manière de faire des compliments, des lettres, des discours ou dialogues, des traductions, des harangues, l'histoire, des romans : première partie*, Paris, Jolybois, 1662.
70. LA CHETARDIE Joachim de, *Instruction pour une jeune princesse, ou l'Idée d'une honneste femme*, Paris, chez Théodore Girard, 1684.
71. LA CHETARDIE Joachim de, *Instructions pour un jeune seigneur ou l'idée d'un galant homme*, Paris, chez Théodore Girard, 1686 [privilège de 1682], 2 vol.
72. LA FEVRERIE, « Du style épistolaire », *Extraordinaire du Mercure galant*, quartier de juillet 1683, Paris, au Palais, 1683, t. 23.
73. LA MADELAINE Louis Philipon de, *Manuel épistolaire à l'usage de la jeunesse ou instructions générales et particulières sur les divers genres de correspondance, suivies d'exemples puisés dans nos meilleurs écrivains* [1804], 1816.
74. LA MADELAINE Louis Philipon de, *Modèles de lettres sur différents sujets*, à Lyon, chez Pierre Bruyset Ponthus, libraire, grande rue Merciere, à la Croix d'or, 1761.
75. LA MOTHE LE VAYER François, *Petits traitez en forme de lettres écrites a diverses personnes studieuses*, Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, dans la petite salle des Merciers, à la Palme, 1648.

76. LA MOTTE-AIGRON Jacques de, « Préface de M. de La Motte-Aigron sur les Œuvres de M. de Balzac », s.l., s.d., in-4°, 18 p.
77. *La Rhétorique françoise tres-propre aux gens qui veulent apprendre à parler, & écrire avec politesse*, Paris, Martin Jouvenel et Georges Jouvenel, 1698.
78. LA SALLE Jean-Baptiste de, *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, 1736, chap. 12 « Des lettres », p. 95-97.
79. LA SERRE Jean Puget de, *Le Breviere des courtisans enrichy d'un grand nombre de Figures*, Paris, chez Mathurin Henault, Nicolas De La Vigne, Philippe Gaultier, Nicolas de La Coste, 1630.
80. LA SERRE Jean Puget de, *Le Secrétaire à la mode augmenté d'une instruction à écrire des lettres plus d'un recueil de lettres morales des plus beaux esprits de ce temps*, [1641], Amsterdam, Chez Jean Janssen, 1655.
81. LA SERRE Jean Puget de, *Le Secrétaire de la cour, ou la manière d'écrire selon le temps*, Rouen, 1632.
82. LA SERRE Jean Puget de, *Le Secrétaire du cabinet ou la manière d'écrire que l'on pratique à la cour*, 1700, 6^e éd., Paris, Nicolas Le Gras.
83. LA SORNIERE, « Réflexions sur la genre épistolaire », *Mercure de France*, juillet 1741, p. 1541-1546.
84. LANNEL Jean de, *Lettres de Monsieur de Lannel*, Paris, Chez Toussaint du Bray, rue Saint Jacques, aux Epics-meurs, 1625.
85. *Le Nouveau secretaire de la cour, ou lettres familières sur toutes sortes de sujets, avec des reponses, une instruction pour se former dans le stile Epistolaire : Le ceremonial des lettres ; & les regles de bienséance qu'il faut observer dans les Lettres que l'on écrit : Avec les titres dont on qualifie toutes sortes de personnes : Et Les inscriptions, souscriptions & suscriptions dont le Roi se sert, lorsque sa Majesté écrit aux Princes Etrangers*, Paris, Chez Theodore Le Gras, 1737.
86. *Le Nouveau secretaire de la cour contenant une instruction pour se former dans le style épistolaire, le cérémonial des lettres & les règles de bienséance qu'il faut observer dans les Lettres que l'on écrit avec les titres dont on qualifie toutes sortes de personnes ; & les Inscriptions, Souscriptions & Suscriptions dont le Roi & la Reine se servent, lorsque leurs Majestés écrivent aux Princes Etrangers, & aux autres personnes du Royaume. Nouvelle édition augmentée considérablement*, Paris, chez Samson, libraire, quai des Grands Augustins, 1768.
87. *Le Secrétaire de ce tems ou Instruction parfaite pour apprendre à composer de bonnes Lettres Et un Recueil de lettres choisies pour toutes sortes de personnes & en toutes sortes de rencontres, retouché & augmenté de beaucoup en cette neuvieme Edition, & accommodé au Stile moderne Avec un bouquet de Poesies ingénieuses*, Francfort sur le Mein, Chez Jean Maximilian à Sande, 1709.
88. *Le Secrétaire des courtisans ou L'Art d'écrire poliment sur toutes sortes de sujets, par M. de R. Secrétaire du Cabinet du Roi de France*, Amsterdam, Chez George Gallet, 1696.
89. *Le Secrétaire des secrétaires ou le thresor de la plume françoise, contenant la manière de composer et dicter toutes sortes de lettres missives, avec quelques lettres facétieuses. Reveu, corrigé, et augmenté d'une grande quantité de lettres, outre les précédentes impressions*, Rouen, chez J. Caillové, 1624.

90. *Le Stile et protocole de la chancellerie de France, additionné de plusieurs lettres singulières non paravant imprimées. Avec le vestige et instruction des finances*, Paris, 1554.
91. *Le Vray et parfait stille pour bien et brièvement apprendre à disposer & escrire toutes sortes de lettres missives, tant pour les affaires d'Etat, que privées, & domestiques : avec la responce à chacune d'icelles, tres-utile & necessaire à ceux qui desirent parvenir à ceste loüable perfection*, Paris, Chez Toussainct du Bray, au Palais, en la gallerie des prisonniers, 1615.
92. LEMOYNE Jean, *L'Instruction de bien et parfaitement écrire, tailler la plume, et autres secrets pour se gouverner en l'art d'écriture avec quatrains moraux mis par ordre alphabétique pour servir d'exemples aux maîtres exerçant ledit art [...]* Ensemble la copie de plusieurs lettres missives, s.d.
93. *Lettres pour toutes circonstances. Les traités épistolaires du Pseudo-Libanios et du Pseudo-Démétrios de Phalère*, éd. Pierre-Louis Malosse Paris, Les Belles-Lettres, coll. « La roue à livres », 2004.
94. LIPSE Juste, *Epistolica institutio*, Lyon, 1592.
95. MAINTENON Françoise d'Aubigné marquise de, *Correspondance générale de madame de Maintenon*, éd. Théophile Lavallée, Paris, Charpentier, 1865-1866, 5 vol.
96. MAINTENON Françoise d'Aubigné marquise de, *Lettres*, éd. Marcel Langois, Paris, Letouzey et Ané, 1935-1939, 5 vol.
97. MAINTENON Françoise d'Aubigné marquise, CAYLUS Marthe-Marguerite Le Valois comtesse de et DANGEAU Sophie-Marie de Löwenstein Mme de, *L'Estime et la tendresse, correspondances intimes*, éd. Pierre-E. Leroy, Marcel Loyau, préf. Marc Fumaroli, Paris, Albin Michel, 1998.
98. MASCARON Jules « Préface sur les epistres de monsieur de Boisrobert » dans *Les Epistres du sieur de Bois-Robert-Metel, abbé de Chastillon*, Paris, Chez Cardin Besongne, 1647.
99. MASCARON Jules, *Deux lettres de Mascaron à mademoiselle de Scudéry*, éd. René Fage, Tulle, impr. J. Mazeyrie, 1885.
100. MASCARON Jules, *Lettres et billets inédits de Jules Mascaron*, éd. Philippe Tamizey de Larroque, Marmande, Duberort, 1884.
101. MAUVILLON Éléazar de, *Traité général du stile, avec un traité particulier du stile épistolaire*, Amsterdam, P. Mortier, 1751.
102. MENUJER Jean, *Le Modèle du parfait secretaire pour les beaux [sic] esprits composé par feu Jean Menudier, professeur P. de la langue Françoise dans l'illustre college de Bareuth et mis en lumière par Isaac Colletet licencié & M. de langue de S.A.S. le Prince electoral de Saxe, avec un recueil d'instructions necessaires, pour les Gentils-hommes a la suite d'un Ambassadeur, & un avis dans le voyage en France, pour les Princes, & autres gens de qualité, joint un formulaire de titres, pour tous les Rois, & autres Potentats de l'Europe*, Jene, chez Jean Bielke, imprimé par Jean Zacarie Nisius, 1690.
103. MILLERAN René, *Le Nouveau secretaire de la cour contenant des lettres familières sur toutes sortes de sujets avec des réponses*, 1698, rééd. 1768.
104. MILLERAN René, *Les Plus belles lettres des mieleurs auteurs français*, Bruxelles, 1696.
105. MILLERAN René, *Lettres familières, galantes et autres, sur toutes sortes de sujets, avec leurs réponses, divisées en plusieurs parties*, Rouen, 1690, 2^e éd.

106. MONTAIGNE, « Considérations sur Cicéron », *Essais*, éd. Villey-Saulnier, Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 2004, L. I, chap. XL, p. 249-254.
107. MOREL Hyacinthe, *L'Art épistolaire, poëme, traduit en vers français, du latin d'Hervey Montaignu, jésuite, suivi de réflexions sur l'épître familière et sur l'épître didactique*, Avignon, Chez Fr. Seguin, 1812.
108. MORVAN DE BELLEGARDE abbé, *Lettres curieuses de littérature et de morale*, Paris, Guignard, 1702.
109. MOUTONNET-CLAIRFONS Julien-Jacques, *Manuel épistolaire, ou Choix de lettres puisées dans les meilleurs auteurs françois et latins, avec des notes historiques et critiques, un précis de la vie et un jugement sur le style et les ouvrages des écrivains qui composent ce recueil*, Paris, Fournier, 1785.
110. NAUDE Gabriel, *Lettres de Naudé à Grémonville*, éd. Kathryn Willis Wolfe et Phillip J. Wolfe, Paris, Seattle, Tübingen, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 1986.
111. *Nouveau manuel épistolaire, renfermant par ordre alphabétique des modèles de lettres sur les différens sujets qui se presentent dans la vie ; avec quelques avis sur le cérémonial qu'on doit y observer. Nouvelle édition augmentée d'un grand nombre de lettres qui n'avoient pas encore vu le jour*, Caen, Chez G. Le Roy, 1787.
112. *Nouveau recueil de lettres, harangues et discours differens*, Paris, 1630
113. PALATINE Charlotte-Élisabeth de Bavière princesse, *Correspondance*, trad. Jaeglé, Paris, 1890, 3 vol.
114. PATIN Gui, *Lettres*, éd. J.-H. Reveillé-Parise, Paris, J.-H. Baillièrre, 1846, 3 vol.
115. PEIRESC Claude-Nicolas Fabri de, *Lettres à Naudé 1629-1637*, éd. Phillip Wolfe, Paris, Seattle, Tübingen, Gunter Narr Verlag, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 ».
116. PELLISSON Paul, *Lettres historiques de Monsieur Pellisson*, Paris, chez Jean-Luc Nyon, 1729.
117. PERSONNE André, *Lettres et billets en tous les genres d'écrire*, Paris, 1662.
118. PIELAT Barthelemi, *Letres nouveles & curieuses de Monsieur Barthelemi Pielat, docteur en Medecine, sur de sujets de Louanges, de Recommandation, de Remerciment, de Consolation, d'Amitié, d'Amour, d'Absence, de Reconnoissance, d'Argent, de Comperage, de Langues, de Poësie, de Mariage, de Reproche, d'Alchymie &c*, Paris, 1677.
119. PIKKERT H., *Le Nouveau secrétaire*, Paris, 1668.
120. PLINE LE JEUNE, *Lettres*, éd. Anne-Marie Guillemin, revue et corrigée par Hubert Zehnacker, Paris, les Belles Lettres, 1992, 4 vol.
121. RACINE Jean, *Lettres d'Uzès*, éd. Jean Dubu, Nîmes, C. Lacour éditeur, coll. « Rediviva », 1991.
122. RACINE Jean, *Correspondance dans Œuvres complètes*, éd. Raymond Picard, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1952, t. II, p. 377-642.
123. RICHELET Pierre, *Les Plus belles lettres des meilleurs auteurs françois*, Lyon, Chez Benoit Bailly, 1689.
124. ROLAND Louys, *Epitome ou abbrege de la structure et compositio des Epistres joints les Tiltres & Eloges dont peuvent estre commodement ornez toutes personnes de qualité Avec l'exposition des noms propres Grecs, & Latins, de tous officiers de ce Royaume & de l'Empire. Le tout extrait tant du droit Civil que d'autres bons Autheurs*, Paris, Chez Denys L'Anglois, à l'image saint Jean, rue S. Jacques, 1608.

125. ROSSET François de, *Lettres amoureuses et morales des beaux esprits de ce temps, enrichies de discours, de harangues, de consolations, de complaints et de devis rares et singuliers*, Paris, 1618.
126. SAINT-ÉVREMOND Charles de, *Lettres*, éd. René Ternois, Paris, M. Didier, coll. « S.T.F.M. », 1967-68, 2 vol.
127. SAINT-REAL César Vichard de, « Préface traitant de la manière de bien traduire », *Lettres de Ciceron à Atticus avec des remarques traduites en françois par Mr. l'abbé de Saint-Réal* [1691], *Œuvres de Mr. l'abbé de Saint-Réal*, Amsterdam, François L'Honoré et fils, 5 vol., t. V, 1740, p. I-XIV.
128. SCUDERY Madeleine de, « Conversation de la manière d'écrire des Lettres », *Conversations nouvelles sur divers sujets dédiées au Roy*, Paris, C. Barbin, 1684, vol. 2, p. 529-533.
129. SCUDERY Madeleine de, « *De l'air galant* » et autres *Conversations (1653-1684)*. Pour une étude de l'archive galante, éd. Delphine Denis, Paris, Honoré Champion, 1998.
130. SOREL Charles, *De la connoissance des bons livres ou Examen de plusieurs auteurs Supplément des « Traitez de la connoissance des bons livres »*, éd. Hervé D.Béchade, Genève Paris, Slatkine, 1981 [Paris, A. Pralard, 1671-1673].
131. SOREL Charles, *La Bibliothèque françoise de M. C. Sorel, ou Le choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des mœurs*, Paris, Compagnie des libraires du Palais, 1664.
132. SOREL Charles, *Œuvres diverses ou discours meslez avec cinquante lettres à des dames sur divers sujets*, Paris, au Palais, 1663.
133. *Traité de la civilité, nouvellement dressé d'une manière exacte et méthodique & suivant les règles de l'usage vivant*, Lyon, J. Certe, 1685.
134. VAUMORIERE Pierre Ortigue de, *Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la manière de les écrire, seconde édition, augmentée d'un grand nombre de preceptes & de lettres*, Paris, chez Jean Guignard, 1695 [2^e éd.], 2 vol.
135. VILLARS Marie Gigault de Bellefonds marquise de et alii, *Lettres de Mmes de Villars, de Coulanges et de La Fayette, de Ninon de L'Enclos et de Mademoiselle Aïssé*, éd. Louis-Simon Auger, Paris, Léopold Collin, 1805.
136. VILLARS Marie Gigault de Bellefonds marquise de, *Lettres de Madame la marquise de Villars, ambassadrice en Espagne dans le tems du Mariage de Charles II. Roi d'Espagne, avec la Princesse Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur, frère unique de Louis XIV, & de Henriette-Anne d'Angleterre, sa première femme*, à Amsterdam, et à Paris, chez Michel Lambert, 1759.
137. VILLARS Marie Gigault de Bellefonds marquise de, *Lettres de Mme de Villars à Madame de Coulanges (1679-1681)*, éd. Alfred de Courtois, Paris, Henri Plon, 1868.
138. VILLEDIEU Marie-Catherine Desjardins Mme de, *Recueil de quelques lettres ou relations galantes*, Paris, Claude Barbin, 1668.
139. VILLEDIEU Marie-Catherine Desjardins Mme de, *Lettres et billets galants*, éd. Micheline Cuénin, Paris, Société d'étude du XVII^e siècle, 1975.
140. VITRAC abbé, *Traité élémentaire du genre épistolaire, de l'apologue et de la narration à l'usage de MM Les Humanistes du Collège Royal de Limoges, seconde édition revue & augmentée*, à Limoges, chez Léonard Barbou, Imprimeur du roi, 1788.

141. VIVES Jean-Louis, *De conscribendis epistolis*, trad. Charles Fantazzi, Leyde, E.J. Brill, 1989.

C. SOURCES CITÉES ANTÉRIEURES À 1800

142. *Abrégé de la vie de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, ministre et secrétaire d'État surintendant général des postes et relais de France, par la marquise d'Ancezune, sa petite fille* dans Louis Delavaud, *Le Marquis de Pomponne, ambassadeur et secrétaire d'État, 1618-1699, documents publiés pour la société d'histoire diplomatique*, Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1911.
143. AGRIPPA D'AUBIGNE Théodore, *Les Tragiques*, éd. Jean-Raymond Fanlo, Paris, Honoré Champion, 1995.
144. *Archives de la Bastille*, éd. François Ravaisson-Mollien, Paris, Durand, 1866-1904, 19 vol.
145. ARISTOTE, *La Poétique*, trad. et éd. Roselyne Dupont-Roc, Jean Lallot, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1980.
146. *L'Art de la conversation, Anthologie*, éd. Jacqueline Hellegouarc'h, préf. Marc Fumaroli, Paris, Garnier, coll. « Classiques Garnier », 1997.
147. BARY René, *La Rhétorique française*, Paris, P. Le Petit, 1665.
148. BARY René, *Journal de conversation où les plus belles Matières sont agitées de part & d'autre*, Paris, Jean Courterot, 1673.
149. BATAUT François Joseph Bérardier de, *Essai sur le récit, ou entretiens sur la manière de raconter*, Paris, chez Charles-Pierre Berton, 1776.
150. BAYLE Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, chez Reinier Leers, 1697, 2 vol.
151. BAYLE Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, Amsterdam, P. Brunet, 1740, 5^e éd., 3 vol.
152. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Les Mémoires de messire Roger de Rabutin, Cte de Bussy, lieutenant général des armées du roy et mestre de camp général de la cavalerie légère*, Paris, J. Anisson, 1696, 2 vol.
153. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Discours du comte Bussy-Rabutin à ses enfans sur le bon usage des adversitez et les divers événements de sa vie*, Paris, Rigard, 1701.
154. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Histoire généalogique de la Maison de Rabutin précédée d'une lettre à Madame de Sévigné par le comte de Bussy*, Dijon, J.-E. Rabutot, 1866.
155. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Dits et inédits*, éd. D.-H. Vincent, Précy-sous-Thil, Éditions de l'Armançon, 1993.
156. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Histoire amoureuse des Gaules*, éd. Jacqueline et Roger Duchêne, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1993 [contient un récapitulatif des différentes éditions, p. 250-251.].
157. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Mémoires*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, Flammarion, 1932.
158. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Mémoires*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1987.

159. BUSSY-RABUTIN Roger comte de, *Mémoires*, éd. Daniel-Henri Vincent, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2010.
160. CAMUS Jean-Pierre, *Les Evenemens singuliers* [1628], éd. Max Vernet, Paris, Garnier, 2010.
161. CAYLUS Marthe-Marguerite Le Valois comtesse de, *Souvenirs et correspondance*, éd. Émile Raunié, Paris, Charpentier, 1881.
162. CAYLUS Marthe-Marguerite Le Valois comtesse de, *Souvenirs*, éd. Bernard Noël, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1965.
163. CHOISY François-Timoléon de, *Mémoires de l'abbé de Choisy*, éd. Petitot et Monmerqué, Paris, Foucault, coll. « Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France », t. 63, 1828.
164. CHOISY François-Timoléon de, *Mémoires*, éd. Champollion-Figeac, coll. « Michaud et Poujoulat », 3^e série, tome VI.
165. CHOISY François-Timoléon de, *Mémoires pour servir à l'histoire du roi*, éd. Georges Mongrédien, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1966.
166. CONRART Valentin, *Mémoires de Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française*, éd. Monmerqué, Paris, Foucault, coll. « Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France », 1825, t. 48, coll. « Michaud », Genève, Slatkine reprints, 1971.
167. CORAS Jean de, *Arrest Memorable du parlement de Tholose. Contenant une Histoire prodigieuse d'un supposé mary, adventie de nostre temps : enrichie de cent et onze elles et doctes annotations*, Paris, Galliot du Pré, 1572.
168. *Corpus Racinianum. Recueil-inventaire des textes et documents du XVII^e siècle concernant Jean Racine*, éd. Raymond Picard, Paris, Les Belles-Lettres, Annales de l'université de Lyon, 3^e série, fascicule 28, 1956.
169. COULANGES, Philippe-Emmanuel de, *Mémoires*, éd. Monmerqué, Paris, J.-J. Blaise, 1820.
170. DANGEAU Philippe de Courcillon, marquis de, *Journal du marquis de Dangeau*, éd. Soulié *et al.*, Paris, Firmin Didot, 1854-1860, 19 vol.
171. DIDEROT Denis, *Jacques le fataliste et son maître*, éd. Barbara K. Tourmakine, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2006.
172. DONNEAU DE VISE, *Nouvelles nouvelles divisées en trois parties par Monsieur de ...*, Paris, Pierre Bienfait, 1663.
173. DONNEAU DE VISE, *Mercure galant* [Paris, Claude Barbin, 1672-1674], Genève, Slatkine reprints, 1982
174. DONNEAU DE VISE, *Relation de la bataille donnée auprès de Fleurus par l'armée du Roi le 1. Juillet 1690 sous les ordres du maréchal duc de Luxembourg...*, Paris, M. Guerout, 1690, 2 parties en 1 vol. in-12°, plan. *Seconde Relation du combat de Fleurus, Paris, du bureau d'adresse, 20 juillet 1690*, in-4°.
175. DU CAMP D'ORGAS Pierre, *Satires ou reflexions sur les erreurs des hommes, et les novellistes du temps*, Paris, chez Gabriel Quinet, 1690, repris dans *Satires françaises du XVII^e siècle*, éd. Fernand Fleuret et Louis Perceau, Paris, Garnier frères, 1923.
176. DUFRESNY Charles, *Amusemens sérieux et comiques* [Paris, Barbin, 1698], éd. John Dunkley, University of Exeter, 1976.

177. FARET, Nicolas, *L'Honeste homme ou l'art de plaire à la cour*, Paris, Mathurin Regnault, 1637.
178. FLAVIUS JOSEPH, *La Guerre des Juifs dans Histoire ancienne des Juifs et la guerre des Juifs contre les Romains, 66-70 ap. J. –C.*, textes traduits sur l'original grec par Arnauld d'Andilly, adaptés en français moderne par J.A.C. Buchon, Paris, Éditions Lidis, 1989.
179. FOUQUET, Nicolas, *Recueil des défenses de M. Fouquet, suite du recueil, conclusion des défenses*, Amsterdam, Daniel Elzévir, 1665-1668.
180. FURETIERE Antoine, « Avertissement au lecteur », *Le Roman bourgeois* [1666] dans Camille Esmein (éd.), *Poétiques du roman*, Paris, Honoré Champion, 2004.
181. FURETIERE Antoine, *Dictionnaire universel*, La Haye-Rotterdam, A. et R. Leers, 1690.
182. GOULART Simon, *Thresor d'histoires admirables et memorables de nostre temps recueillies de plusieurs Autheurs, Memoires & Avis de divers endroits mises en lumiere par Simon Goulart Senlisien*, Cologne, Paul Marceau, 1610.
183. GOULAS Nicolas *Mémoires*, Paris, Société de l'histoire de France, 1879, 2 vol.
184. GOULAS Nicolas, *Mémoires et autres inédits de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans*, éd. Noémi Hepp, Paris, Honoré Champion, 1995.
185. GOURVILLE Jean Hérault de, *Mémoires de Monsieur de Gourville*, éd. Arlette Lebigre, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2004.
186. GUILLERAGUES Gabriel Joseph de La Vergne comte de, *Chansons et bons mots, valentins, lettres portugaises*, éd. Frédéric Deloffre, Jacques Rougeot, Genève, Droz, 1972.
187. HERODOTE, *Histoires*, éd. Ph. E. Legrand, Paris, Les Belles Lettres, 1967.
188. HUET Pierre-Daniel, *Traité de l'origine des romans [1670-1711]* dans Camille Esmein (éd.), *Poétiques du roman*, Paris, Honoré Champion, 2004.
189. JACOB P.L. [pseudonyme de Paul Lacroix], *Paris ridicule et burlesque au XVII^e siècle*, Paris, Adolphe Delahays, 1859.
190. L'ESTOILE Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III*, t. I (1574-1575), éd. Madeleine Lazard et Gibert Schrenck, Genève, Droz, « Textes littéraires français », 1992.
191. *L'Innocence persécutée*, éd. Marie-Françoise Baverel-Croissant, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002.
192. LA BRUYERE Jean de, *Les Caractères de Théophraste traduits du grec. Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, éd. Marc Escola, Paris, Honoré Champion, 1999.
193. LA FAYETTE Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre. Mémoires de la cour de France pour les années 1688 et 1689* [1731], éd. Gilbert Sigaux, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1965, rééd. 2001.
194. LA FONTAINE Jean de, *Œuvres complètes*, éd. Jean-Pierre Collinet, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1991.
195. *La France galante ou Histoires amoureuses de la cour*, Cologne, chez Pierre Marteau, 1688.
196. LA ROCHEFOUCAULD François VI duc de, *Maximes, Mémoires, Œuvres diverses*, éd. Jacques Truchet, revue par Marc Escola pour les *Maximes et réflexions diverses*, éd. des « Grands Ecrivains de la France », présentée et annotée par Alain Brunn pour les

- Portraits, l'Apologie du Prince de Marcillac et les Mémoires*, Paris, Le Livre de Poche, Classiques Garnier, La Pochothèque, 2001.
197. *Le Babillard ou le Nouvelliste philosophe*, trad. de l'anglais par A.D.L.C. (Armand de La Chapelle), 1709.
198. *Le Dictionnaire de l'Académie françoise*, Paris, Coignard, 1694, 2 vol.
199. *Le Galant nouvelliste, histoire du temps* [Mlle de Gomez de Vasconcelle], Paris, 1693, in-12, repris dans *Amusemens des dames ou recueil d'histoires galantes des meilleurs auteurs de ce siècle*, La Haye, Chez Pierre Paupie, 1741, t. VI.
200. LE MOYNE Pierre, *De l'histoire*, Paris, Simon Bénard, 1670.
201. *Le Nouveau siècle de Louis XIV ou choix de chansons historiques et satiriques presque toutes inédites, de 1634 à 1712*, Paris, Librairie de Garnier Frères, 1857
202. LE SUEUR Guillaume, *Admiranda historia de Pseudo Martino Tholosae Damnato Idib. Septemb. Anno Domini MDLX*, Lyon, Jean de Tournes, 1561. ; *Histoire admirable d'un faux et supposé mary, advenue en Languedoc, l'an mil cinq cens soicante*, Paris, Vincent Certenas, 1561
203. LERY Jean de, *Histoire mémorable du siège de Sancerre*, Genève, s.n., 1574.
204. *Les Continuateurs de Loret : lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent*, éd. Émile Picot, Paris, Damascène Morgant et Charles Fatout, 1881-1889, 3 vol.
205. *Les Evenemens les plus considerables du regne de Louis Le Grand écrits en Italien par M. Marana & traduits en François par...*, Paris, Martin Jouvenel, 1690.
206. *Les Français vus par eux-mêmes. Le siècle de Louis XIV, Anthologie des mémorialistes du siècle de Louis XIV*, éd. Alain Niderst, Paris, Laffont, coll. « Bouquins », 1997.
207. *Les Vies des Saints Pères des déserts et de quelques Saintes, écrites par des Pères de l'Église et autres anciens auteurs ecclésiastiques Grecs et Latins, traduites en François par M. Arnauld d'Andilly*, Paris, Pierre le Petit & Antoine Vitré, 1653, 2 vol.
208. LORET Jean, *La Muse historique ou recueil de lettres en vers écrites à S.A Mademoiselle de Longueville par le Sieur Loret*, Paris, C. Chenault, 1657-1662.
209. LOUIS XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, éd. Pierre Goubert, Paris, Imprimerie nationale, 1992
210. LOUIS XIV, *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, éd. Charles Dreyss, Paris, Didier et C^{ie}, 1860.
211. LOUIS XIV, *Mémoires suivis de réflexions sur le métier de roi, instructions au duc d'Anjou, projet de harangue*, Paris, Jean Longnon, 1923, rééd. Taillandier, 1978.
212. MABILLON, *Brèves réflexions sur quelques Règles de l'histoire*, préf. et notes de Blandine Barret-Kriegel, Paris, P.O.L., 1990 [BnF, ms. Fr. 17696].
213. MANSEAU, *Mémoires*, éd. Taphanel, Versailles, Bernard, 1902.
214. MARIVAUX, *Journaux*, éd. Marc Escola, Érik Leborgne, Jean-Christophe Abramovici, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2010.
215. MOLIERE, *Œuvres complètes*, éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1971.
216. MONTAIGNE Michel de, *Essais*, éd. Villey-Saulnier, Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 2004.

217. MONTPENSIER Mlle de, *Mémoires* dans *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. Petitot, Paris, Foucauld, 1825, t. XLI.
218. MONTPENSIER Mlle de, *Mémoires de Mlle de Montpenser, petite fille d'Henri IV*, éd. Adolphe Chéruel, Paris, 1859, t. IV.
219. *Moralistes du XVII^e siècle, de Pibrac à Dufresny*, éd. Jean Lafond, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1992.
220. *Nouvelles galantes du XVII^e siècle*, éd. Marc Escola, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2004.
221. ORMESSON Olivier Lefèvre d', *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des Mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson, 1661-1672*, éd. Adolphe Chéruel, Paris, F. Didot, 1860-1862, 2 vol.
222. PALATINE Charlotte-Élisabeth de Bavière princesse, *Mémoires, fragments historiques*, Paris, Paulin, 1832
223. PARIVAL Jean Nicolas de, *Histoires tragiques de nôtre temps, arrivées en Hollande* [1656], Leiden, chez Salomon Vaguenauer, 1663, 2^e éd.
224. PELLISON-FONTANIER Paul, *Relation contenant l'histoire de l'Académie française*, Paris, P. Le Petit, Augustin Courbé, 1653.
225. PELLISSON, Paul, *Discours au Roy par un de ses fidelles sujets ou premiere defense de M. Fouquet*, s.l., 1661.
226. PIROT Edme, *La Marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot, son confesseur) notes et documents sur sa vie et son procès*, éd. G. Roulié, Paris, Alphonse Lemerre, 1883, 2 vol.
227. *Poétiques du roman*, éd. Camille Esmein, Paris, Honoré Champion, 2004.
228. POMPONNE Simon Arnauld marquis de, *Mémoires du marquis de Pomponne, ministre et secrétaire d'État au département des Affaires Étrangères, publiés d'après un manuscrit inédit du corps législatif, précédés d'une introduction et de la vie du marquis de Pomponne par J. Madival*, Paris, B. Duprat, 1860-1861.
229. POMPONNE Simon Arnauld marquis de, *Relation de mon ambassade en Hollande, 1669-1671*, éd. Herbert H. Rowen, Utrecht, Kemink en zoon, 1955, Werken uitgegeven door het Historisch genootschap te Utrecht, 4^e serie, n^o 2.
230. PRIMI VISCONTI, *Mémoires sur la cour de Louis XIV, 1673-1681* [1909], éd. Jean-François Solnon, Paris, Perrin, coll. « L'Histoire en Mémoires », 1988.
231. QUINTILIEN, *Institution oratoire*, éd. Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 1976, t. III, L. IV, II [De narratione].
232. RACINE Jean, *Œuvres complètes*, éd. Georges Forestier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1999, t. I « Théâtre-poésie »,
233. RAPIN René, *Instructions pour l'histoire*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1677.
234. RAPIN René, *Réflexions sur l'histoire* dans *Les Œuvres du P. Rapin qui contiennent les réflexions sur l'Éloquence, la Poétique, l'Histoire et la Philosophie, avec le jugement qu'on doit faire des Auteurs qui se sont signalez dans ces quatre Partie des belles Lettres*, Amsterdam, Chez Pierre Mortier, 1709, t. II.
235. RAPIN René, *Les Réflexions sur la poétique de ce temps et sur les ouvrages des poètes anciens et modernes* [1674], éd. E.T. Dubois, Genève, Droz, 1970.

236. RENAUDOT Theophraste, *Recueil des gazettes de l'année 1631 dédié au Roy avec une préface servant à l'intelligence des choses qui y sont contenuës et une table alphabétique des matières*, Au Bureau d'adresse, 1632.
237. RENAUDOT Theophraste, « Relation des nouvelles du monde, receuës le mois de Mars 1632 » dans *Recueil des gazettes nouvelles, relations & autres choses Memorables de toute l'Annee 1632*, Paris, Au Bureau d'adresse, 1633.
238. RENAUDOT Theophraste, *Recueil des gazettes nouvelles ordinaires et extraordinaires relations et récits des chjoses avenues tant en ce royaume qu'ailleurs pendant l'année mix six cent septante un*, Paris, Au Bureau d'adresse, Aux Galleries du Louvre, 1672.
239. RENAUDOT Theophraste, « Gazette du 8 janvier 1695 » dans *Recueil des Nouvelles ordinaires et extraordinaires*, Paris, Bureau d'adresse, 1696.
240. RETZ Jean-François Paul de Gondî cardinal de, *Mémoires précédés de La Conjuration du comte de Fiesque*, éd. Simone Bertière, Paris, Le Livre de Poche/ Classiques Garnier, « La Pochothèque », 1998.
241. RETZ Jean-François Paul de Gondî cardinal de, *Mémoires*, éd. Michel Pernot, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2003.
242. RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, J. H. Widerhold, 1680.
243. ROTROU Jean de, *Venceslas* dans *Théâtre complet I*, éd. Marianne Béthery, Paris, Société des textes français modernes, 1998.
244. SAINT-REAL César Vichard de, *De l'usage de l'histoire* [1671], éd. René Démoris et Charles Meurillon, GERL, 17/18, Lille III, Villeneuve d'Ascq, 1980.
245. SAINT-SIMON Louis de Rouvroy duc de, *Mémoires*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1987, 8 vol.
246. SANDRAS Gatien de Courtilz de, *Mémoires de Monsieur d'Artagnan* [1700], éd. Gilbert Sigaux, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1987 [1965].
247. SCUDERY Madeleine de, PELLISSON Paul et leurs amis, *Chroniques du samedi, suivies de pièces diverses (1653-1654)*, éd. Alain Niderst, Delphine Denis, Myriam Maître, Paris, Honoré Champion, 2002.
248. SOURCHES Louis-François du Bouchet marquis de, *Mémoires*, éd. Cosnac et Bertrand, Paris, Hachette, 1882-1893, 13 vol.
249. SPANHEIM Ézéchiël, *Relation de la cour de France en 1690*, éd. C. Schefer, Paris, Renouard, 1882.
250. SPANHEIM Ézéchiël, *Relation de la cour de France en 1690*, éd. Émile Bourgeois, Paris, Picard, 1900.
251. TALLEMANT DES REAUX Gédéon, *Historiettes*, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1960-1961, 2 vol.
252. VARILLAS Antoine, *Les Anecdotes de Florence ou l'histoire secrète de la maison de Médicis*, éd. Michel Bouvier, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
253. VOITURE Vincent, *Œuvres, lettres et poésie*, nouv. éd. rev. en partie sur le ms de Conrart corr. et augm. de lettres et pièces inédites, avec le comment. de Tallemant des Réaux ; des éclaircissements et des notes par M. A. Ubinini, Genève, Slatkine Reprints 1967, 2 vol.

D. SOURCES CITÉES POSTÉRIEURES À 1800

254. BENJAMIN Walter, *Gesammelte Schriften*, éd. Tillman Rexroth, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp Verlag, 1972, t. IV, 1 et 2.
255. BENJAMIN Walter, *Écrits français*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1991.
256. BENJAMIN Walter, *Images de pensée*, trad. Jean-François Poirier et Jean Lacoste, Paris, Christian Bourgois, 1998, rééd. coll. « Titres », 2011.
257. BENJAMIN Walter, *Œuvres III*, trad. Maurice de Gandillac, Rainer Rochlitz, Pierre Rusch, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2000.
258. BERCHOUX Joseph, *La Gastronomie ou l'homme des champs à table*, 2^e éd., Paris, Giguet et Michaud, 1803.
259. CANU Isabelle, *Vatel, pièce dramatique en trois actes*, Paris, Éditions du Paradoxe, 2007.
260. DURAS Marguerite, *La Vie matérielle*, Paris, P.O.L., 1987.
261. *La Princesse de Condé à Châteauroux, drame historique en trois actes*, Châteauroux, E. Loubatier, 1875 [représenté sur le théâtre de Châteauroux, le 25 avril 1875]. LURINE Louis, *Ici l'on aime*, Paris, Victor Lecou, 1834.
262. MAUPASSANT Guy de, *Contes grivois*, éd. Georges Belle, Paris, L.G.F., 1995.
263. NIMIER Roger, *D'Artagnan amoureux, cinq ans après*, Paris, Gallimard, 1989.
264. PAULHAN Jean, *Entretien sur des faits divers* [1930, rééd. 1945] dans *Œuvres complètes, II, L'Art de la contradiction*, éd. Bernard Baillaud, Paris, Gallimard, coll. « NRF », 2009.
265. PETITFILS Jean-Christian, *La Transparence de l'aube. Mémoires de Claire-Clémence, princesse de Condé, roman*, Paris, Perrin, 2007.
266. PROUST Marcel, *À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves Tadié (dir.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988-1989, 4 vol.
267. SEBALD Winfried Georg, *Les Anneaux de Saturne* [1995], trad. de l'allemand Bernard Kreiss, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2003.
268. *Vatel, tragédie (si l'on veut) ou drame burlesque en trois actes en vers par un gastronome en défaut*, Poitiers, F.-A. Saurin, 1849.

II. Littérature secondaire

A. SÉVIGNÉ

N.B. : La bibliographie qui suit est sélective. Pour un relevé complet jusqu'en 1972, voir Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné*, *op. cit.*, p. 319-381. Voir aussi Cécile Ligneureux, « Une écriture de la tendresse au XVII^e siècle. Pour une étude stylistique des Lettres de Mme de Sévigné », thèse sous la direction de Delphine Denis, soutenue le 26 novembre 2009, Université Paris-Sorbonne, p. 545-558.

269. « Mme de Sévigné », *Europe*, n° 801-802, janvier-février 1996.
270. « Images de Mme de Sévigné », *R.H.L.F.*, XCVI, 1996.
271. AVIGDOR Eva, « Josèphe Flavius et Mme de Sévigné », *Revue des études juives. Historia judaica*, vol. 127, 1968, p. 259-264.
272. AVIGDOR Eva, « La vraie préciosité d'une véritable précieuse », *XVII^e siècle*, n° 108, 1975, p. 59-74.
273. AVIGDOR Éva, « Mme de Maintenon vue par Mme de Sévigné » dans « Autour de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon », *Albineana* 10-11, *Cahiers d'Aubigné*, Niort, 1999, p. 123-132.
274. AVIGDOR Eva, *Madame de Sévigné : un portrait intellectuel et moral*, Paris, Nizet, 1974.
275. BADESCU Sanda, *Madame de Sévigné et Michel de Montaigne, l'écriture intime à la lettre et à l'essai*, préf. Angela Cozea, The Edwin Mellen Press, Lewiston, Queenston, Lampeter, 2008.
276. BARNWELL Henry Thomas, « L'art épistolaire de Mme de Sévigné dans les lettres sur le procès Fouquet » dans Wolfgang Leiner, Pierre Ronzeaud (dir.), *Correspondances : mélanges offerts à Roger Duchêne*, Tübingen, Aix-en-Provence, Gunter Narr Verlag, Publications de l'Université de Provence, 1992, p. 387-394.
277. BARNWELL Henry Thomas, « The Vatel letters and the narrative art of Mme de Sévigné », *Seventeenth-Century French Studies*, VIII, 1986, p. 185-196.
278. BARTHELEMY Édouard de, *La Marquise d'Huxelles et ses amis, Mme de Sévigné, Mme de Bernières, Mme de Louvois, le marquis de Coulanges, M. de Callières, M. de Gagnères, Fouquet*, Paris, Firmin Didot, 1881.
279. BEUGNOT Bernard « Mme de Sévigné telle qu'en elle-même enfin ? » *French Forum*, V, 1980, p. 207-217.
280. BEUGNOT, Bernard, « Débats autour du genre épistolaire : réalité et écriture », *R.H.L.F.*, 1974, p. 195-202.
281. BLANC André, « La rhétorique de l'adieu dans les lettres à Mme de Grignan » dans Roger Duchêne (dir.), *Mme de Sévigné (1626-1696). Provence, spectacles, lanternes, Colloque international du tricentenaire de la mort de Mme de Sévigné*, Grignan, Direction des Archives de France, 1996, p. 361-372.

282. BOISSIEU Jean-Louis de, GARAGNON Anne-Marie, *Commentaires stylistiques*, Paris, Sedes, 1987, chap. V, p. 95-118.
283. BRAY Bernard, « L'épistolière au miroir : réciprocité, réponse et rivalité dans les *Lettres* de Mme de Sévigné à sa fille », *Marseille*, 95, 1973, p. 23-27.
284. BRAY Bernard, « Les correspondances : une littérature du moi entre modes, modèles et mentalités », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 26^e année, Cahier 1-2, 2002, p. 47-61.
285. BRAY Bernard, « Premier lecteur, premier admirateur : le cousin Bussy-Rabutin », p. 366-377.
286. BRAY Bernard, « Quelques aspects du système épistolaire de Mme de Sévigné », *R.H.L.F.*, 2, 1969, p. 491-505.
287. BRAY Bernard, « Le style épistolaire : la leçon de Madame Sévigné », *Littératures classiques*, « Le style au XVII^e siècle », dir. Georges Molinié, n° 28, automne 1996, p. 197-209
288. BRAY Bernard, « Mme de Sévigné et l'art de la narration », dans *L'Intelligence du passé, mélanges offerts à Jean Lafond*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1988, p. 295-302.
289. BRAY Bernard, « Mme de Sévigné, personnage de roman : les *Lettres de Madame la Comtesse de L*** à Monsieur le Comte de R**** de Mlle Fontette de Sommary (1785) », dans Wolfgang Leiner, Pierre Ronzeaud (dir.), *Correspondances, mélanges offerts à Roger Duchêne*, Tübingen, Günter Narr Verlag, 1992, p. 427-435.
290. BRUSCHINI Paule, *Charles de Sévigné, gentilhomme du XVII^e siècle*, Gui Benucci éditeur, s.l., s.d.
291. BRUSON Jean-Marie, FORAY-CARLIER Anne et al., *L'Abédéciaire de Madame de Sévigné*, Paris, Flammarion, 1996.
292. BURY, Emmanuel, « Mme de Sévigné face aux critiques du XIX^e siècle : Sainte-Beuve et consorts », *R.H.L.F.*, 1989, p. 635-642.
293. CAGNAT Constance, « Les histoires tragiques de Mme de Sévigné », *XVII^e siècle*, n° 175, avril-juin 1992, p. 219-234.
294. CAGNAT Constance, *La Mort classique. Écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1995.
295. CARTMILL Constance, « Le général et le particulier ou les avatars du *on* dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », *Œuvres et critiques*, vol. 19, n° 1, 1994, p. 135-137.
296. CARTMILL Constance, « Les déguisements du moi dans la Correspondance de Mme de Sévigné ou la naissance de l'autobiographie », *La spiritualité ; l'épistolaire, le merveilleux au Grand Siècle : actes du 33^e congrès annuel de la North American Society for Seventeenth Century French Literature*, Arizona State University, mai 2000, t. III p. 139-146.
297. CARTMILL Constance, « Madame de Sévigné, lectrice de Pierre Nicole. La lettre à l'épreuve de l'essai » dans Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, P.U.R., 2003, p. 351-359.
298. CARTMILL, Constance, « La Providence chez Madame de Sévigné : jansénisme ou mondanité ? » dans Richard G. Hodgson (dir.), *La Femme au XVII^e siècle*, actes du colloque de Vancouver, Tübingen, Günter Narr Verlag, 2002, p. 315-325.

299. CHARLES Michel, *Introduction à l'étude des textes*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1995, p. 249-259.
300. CHEDOZEAU Bernard, « Quelques notes sur la religion de Madame de Sévigné », *Europe*, n°801-802, janvier-février 1996, p. 113-122.
301. CHEDOZEAU Bernard, « Religion et morale chez Mme de Sévigné, Madame de Sévigné », 3^e colloque de Marseille, *Marseille*, n°95, 1973, p. 53-60.
302. COMBES F., *Madame de Sévigné historien. Le siècle et la cour de Louis XIV d'après Mme de Sévigné*, Paris, Emille Perrin, 1885.
303. CORDELIER, Jean, *Madame de Sévigné par elle-même*, Paris, Seuil, 1967.
304. CRAVERI Benedetta, *L'Âge de la conversation*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2002, chap. X, p. 263-316.
305. CROQUETTE, Bernard, « La lettre des foins est-elle de Mme de Sévigné ? », *XVII^e siècle*, n° 148, 1985, p. 317-320.
306. DANDREY, Patrick, « Pouvoirs de séduction : Mme de Sévigné, *Esther* et le roi », *Cahiers de littérature française du XVII^e siècle*, n° 7, 1985, p. 23-50.
307. DEPRETTO Laure, « La "Lettre à l'Ermitte" ou le détail scandaleux », *Fabula L.H.T. (Littérature, histoire, théorie)*, « Complications de texte : les microlectures », dir. M. Escola, n° 3, sept. 2007, URL : <http://www.fabula.org/lht/3/Depretto.html> [dernière consultation le 6 octobre 2012].
308. DEPRETTO Laure, Sévigné, mère de l'autofiction ? », compte rendu de Nathalie Freidel, *La Conquête de l'intime*, Paris, Honoré Champion 2009, *Acta fabula*, URL : <http://www.fabula.org/revue/document5939.php> [dernière consultation le 6 octobre 2012].
309. DESCOMBES Vincent, « Le côté Dostoïevski de Mme de Sévigné », *Proust. Philosophie du roman*, Paris, Minuit, 1987, p. 257-271.
310. DOSTIE Pierre, « "Il ne faut point qu'il sorte du talent qu'il a de conter". Mme de Sévigné critique des *Fables* de La Fontaine », *Cahiers d'histoire des littératures romanes*, vol. 19, n° 3/4, 1995, p. 251-260.
311. DOSTIE Pierre, « Du faste au dépouillement. Deux "manières de peindre" chez Mme de Sévigné », *Cahiers du Dix-septième*, vol. 7, n° 1, printemps 1997, p. 149-160.
312. DOSTIE Pierre, « Fouquet sur la sellette : le procès d'un héros cornélien dans la correspondance de Sévigné », *P.F.S.C.L.*, vol. 22, n°43, 1995, p. 583-596.
313. DOSTIE Pierre, « La mort de Turenne dans la Correspondance de Mme de Sévigné ou la naissance d'un mythe », *P.F.S.C.L.*, vol. 15, n° 28, 1988, p. 229-242.
314. DOSTIE Pierre, « Un récit séquentiel dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné, la visite de Versailles de 1676 », *New Zealand Journal of French Studies*, vol. 2, n° 1, mai 1990, p. 23-31.
315. DU BLEY Victor, *La Société française du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Perrin, 1901, 2^e série, XVII^e siècle, « Septième conférence : les amis de Mme de Sévigné ».
316. DUBOIS E. T., « Mme de Sévigné et l'Angleterre », *XVII^e siècle*, n°93, 1971, p. 75-99.
317. DUCHENE Roger, « Affaires d'argent, affaires de famille au XVII^e siècle, Mme de Sévigné et Guillaume d'Harouys », *XVII^e siècle*, n° 53, 1961, p. 3-20.
318. DUCHENE Roger, « Mme de Sévigné en Provence : trois lettres inédites de l'abbé de Coulanges », *R.H.L.F.*, 1962, p. 167-178, repris dans *Écrire au temps de Mme de Sévigné*, p. 139-152.

319. DUCHENE Roger, « Une reconnaissance excessive. Mme de Sévigné et son Bien Bon », *XVII^e siècle*, n°74, 1967, p. 27-55
320. DUCHENE Roger, *Mme de Sévigné. Les écrivains devant Dieu*, Paris, Desclée de Brouwer, 1968.
321. DUCHENE Roger, « Réalité vécue et réussite littéraire : le statut particulier de la lettre », *R.H.L.F.*, 1971, n° 2, p. 177-194, repris dans *Écrire au temps de Mme de Sévigné*, p. 11-28.
322. DUCHENE Roger, « Lettres et mémoires : la marquise de Sévigné et le grand prévôt de Sourches », *XVII^e siècle*, « Mémoires et création littéraire », n° 94-95, 1972, p. 75-92, repris dans *Écrire au temps de Mme de Sévigné*, cité *infra*, p. 103-120.
323. DUCHENE, Roger, « Du destinataire au public ou les métamorphoses d'une correspondance privée », *R.H.L.F.*, n°76, 1976, p. 29-46, repris dans *Écrire au temps de Mme de Sévigné*, cité *infra*, p. 29-46.
324. DUCHENE, Roger, « Signification du romanesque chez les mondains : l'exemple de Mme de Sévigné », *R.H.L.F.*, mai-août 1977, p. 578-584, repris dans *Écrire au temps de Mme de Sévigné*, cité *infra*, p. 121-138.
325. DUCHENE Roger, « Une grand dame et la rhétorique : Mme de Sévigné et le P. Le Bossu », *Critique et création littéraires en France au XVII^e siècle*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1977, p. 273-285, repris dans *Écrire au temps de Mme de Sévigné*, cité *infra*, p. 63-76.
326. DUCHENE Roger, « Texte public, texte privé : le cas des lettres de Mme de Sévigné », *P.F.S.C.L.*, 1981, p. 31-69, repris dans *Écrire au temps de Mme de Sévigné*, cité *infra*, p. 223-240.
327. DUCHENE Roger, *Écrire au temps de Madame de Sévigné, lettres et texte littéraire* [1981], Paris, Vrin, 2^e éd. aug., Paris, Vrin, 1982 [rassemble la plupart de ses articles, parus séparément en revue].
328. DUCHENE Roger, « La Lettre et l'information : le cas de Mme de Sévigné », *Quaderni del Seicento francese*, « L'informazione in francia nel seicento », Bari, Adriatica, Paris, Nizet, 1983, p. 203-218.
329. DUCHENE Roger, « La théologie expliquée aux dames », *Cahiers de littérature du XVII^e siècle*, n° 6, 1984.
330. DUCHENE Roger, « Mme de Sévigné et la cour », actes du 9^e colloque de la Society for Seventeenth Century French Studies, Birmingham 1987, *La Cour et la ville au XVII^e siècle*, 1988.
331. DUCHENE Roger, *Réalité vécue et art épistolaire : Madame de Sévigné et la lettre d'amour* [1970], éd. aug., bibliographie remise à jour par Geneviève Haroche-Bouzinac, Paris, Klincksieck, « Bibliothèque de l'âge classique. Série Morales », 1992.
332. DUCHENE Roger, *Chère Madame de Sévigné*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes », 1995.
333. DUCHENE Roger (dir.), *Mme de Sévigné (1626-1696). Provence, spectacles, lanternes*. Colloque international du tricentenaire de la mort de Mme de Sévigné, Château de Grignan, 29 mai-1^{er} juin 1996, Grignan, Association d'action culturelle des châteaux départementaux de la Drôme, 1998.
334. DUCHENE Roger, « Mme de Sévigné, personnage de roman dans l'œuvre de Proust », *R.H.L.F.*, 1996, p. 461-474.

335. DUCHENE Roger, *Naissances d'un écrivain : Madame de Sévigné*, Paris, Fayard, 1996.
336. DUCHENE Roger, *Madame de Sévigné ou la chance d'être femme*, Paris, Fayard, 1982 éd. revue et corrigée, 2002.
337. DUCHENE Roger, « Un horizon qui se perd dans l'infini. À propos de la traduction récente d'un livre de Fritz Nies », *P.F.S.C.L.*, vol. 30, n° 58, 2003, p. 209-230.
338. DUCHENE Roger « Argent, amour et mariage au XVII^e siècle, de Molière à Mme de Sévigné » dans Richard Crescenzo, Marie Roig-Miranda, Véronique Zaercher (dir.), *Le Mariage dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles : réalités et représentations*, Nancy, Université de Nancy 2, 2004, p. 191-203.
339. DUMONCEAUX, Pierre, « La lecture à voix haute des œuvres littéraires au XVII^e siècle : modalités et valeurs », *Littératures classiques*, « La Voix au XVII^e siècle », dir. Patrick Dandrey, n° 12, 1990, p. 117-126
340. EMONT Milton, « Des éclaircissements sur Corbinelli d'après des documents inédits », *Revue des sciences humaines*, n°137, 1970, p. 27-37
341. EMONT Milton, « L'identité de La Mousse, ami des Sévigné », *XVII^e siècle*, n°117, 1977, p. 53-56
342. ESCOLA, Marc, « La seconde main de la marquise : fiction et diction dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », *La Licorne*, « Le Savoir des genres », dir. Raphaël Baroni, Marielle Macé, n° 79, février 2007, p. 201-210
343. ESCOLA, Marc, « Madame de Sévigné est-elle « l'auteur » de sa correspondance ? », *Acta Fabula*, compte rendu du livre de Fritz Nies, *Les Lettres de Mme de Sévigné*, cité *infra*, URL : <http://www.fabula.org/revue/document> [dernière consultation le 6 octobre 2012]
344. FRANCALANZA Éric, « Mme de Sévigné à la fin du XVIII^e siècle : un encyclopédiste contre Voltaire », *L'Histoire littéraire : ses méthodes et ses résultats, mélanges offerts à Madeleine Bertaud*, p. 209-220.
345. FREIDEL Nathalie, « “Une petite dévote qui ne vaut guère”. Humour et dévotion chez Mme de Sévigné » dans Olivier Leplatre (dir.), *L'Esprit des Lettres. Mélanges offerts à Jean-Pierre Landry*, Droz, Cahiers du GADGES, 2010, p. 300-318.
346. FREIDEL Nathalie, « Débats épistolaires : du modèle galant à la lettre intime » dans B. Bolduc et H. Goldwyn (dir.), *Concordia discors*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », 194, 2011, p. 23-32
347. FREIDEL Nathalie, « Le badinage de Mme de Sévigné : respect des conventions ou attitude originale ? », *P.F.S.C.L.*, vol. 31, n° 60, 2004, p. 175-192.
348. FREIDEL Nathalie, « Pratique citationnelle et écriture de l'intime dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné » dans Cécile Lignereux, Julien Piat (dir.), *Une langue à soi*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 57-72
349. FREIDEL Nathalie, *La Conquête de l'intime. Public et privé dans la Correspondance de Mme de Sévigné*, Paris, Honoré Champion, 2009.
350. GERARD Mireille, « Après la découverte de dix autographes : les lettres de Mme de Sévigné au président de Moulceau », *R.H.L.F.*, 1974, p. 474-482
351. GERARD Mireille, « L'idée de badinage en prose dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné : premières remarques » dans Roger Duchêne (dir.), *Provence, spectacles, lanternes*, actes du colloque international du tricentenaire de la mort de Mme de Sévigné,

- Château de Grignan, 29 mai – 1^{er} juin 1996, Grignan : Association d'action culturelle des châteaux départementaux de la Drôme, 1998, p. 223-232.
352. GERARD Mireille, « Le *corpus cornelianum* dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné » dans *L'Art du théâtre. Mélanges en hommage à Robert Garapon*, Paris, P.U.F., 1992, p. 122-131
353. GERARD Mireille, « Les Médecins dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné : document ou littérature ? » *Marseille*, n° 95, 1973, p. 89-96.
354. GERARD Mireille, « Madame de Sévigné et le souvenir de Pascal » dans Dominique Descotes, Antony MacKenna et Laurent Thirouin (dir.), *Le Rayonnement de Port-Royal, Mélanges en l'honneur de Philippe Sellier*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 449-462.
355. GERARD Mireille, « Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin : la broderie sur le cousinage », *XVII^e siècle*, n° 241, 2008/4, p. 633-644.
356. GERARD Mireille, « Mme de Sévigné et Port-Royal : le milieu familial (1619-1644), *Chroniques de Port-Royal*, 1989, p. 9-31.
357. GERARD Mireille, « Molière dans la correspondance de Mme de Sévigné », *R.H.L.F.*, LXXIII, 1973, p. 608-625.
358. GERARD Mireille, « Art épistolaire et art de la conversation : les vertus de la familiarité », *R.H.L.F.*, 1978, p. 958-974.
359. GERARD-GAILLY Émile, *Les Sept couches de Madame de Grignan, les sept fiancées de Charles de Sévigné*, Paris, Éditions Albert, 1936.
360. GERARD-GAILLY, Émile, « L'enfance et la jeunesse heureuses de Mme de Sévigné et les Coulanges », *Minerve français*, n° 6, 1920, p. 405-422.
361. GERARD-GAILLY, *Madame de Sévigné*, Paris, Hachette, 1971.
362. GOLDSMITH Elisabeth, « Fugitive Lives : travel, identity and runaway women in the age of Versailles » dans Georges Hoffmann (dir.), *The New Biographical criticism*, Charlottesville, Rookwood Press, 2004, p. 110-124.
363. GOLDSMITH, Elizabeth Clark, « *Exclusive conversations* »: *the art of interaction in Seventeenth century France*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1988.
364. GRAMIGNA Valeria, « La mise en scène de la parole dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, n° 24, 2000/3-4, p. 265-276.
365. GRASSI Marie-Claire, « Naissance d'un nouveau modèle : l'apparition de Mme de Sévigné dans les traités d'art épistolaire », *R.H.L.F.*, « Images de Mme de Sévigné », *op. cit.*, p. 378-393.
366. GREGORIO Laurence, « Time and ways of knowing under Louis XIV : Molière, Mme de Sévigné, Mme de La Fayette », Lewisburg, Bucknell University Press, 2003, *French Forum*, vol. 29, n° 1, 2004, p. 127-129.
367. GUION Béatrice, « De l'abandon à la méditation : représentation de l'espace intérieur à Port-Royal », *Études littéraires*, vol. 34, n° 1-2, 2002, p. 39-53.
368. GUTWIRTH, Marcel, *Madame de Sévigné, classique à son insu*, Tübingen, Günter Narr Verlag, Biblio 17, n°153, 2004.
369. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « Voltaire et Madame de Sévigné, un éloge en contrepoint », *R.H.L.F.*, « Images de Mme de Sévigné », *op. cit.*, p. 394-403.
370. HAWCROFT, Michael, « Historical evidence and literature. Mme de Sévigné's letters on the trial of Fouquet », *The Seventeenth Century*, printemps 1994, p. 57-75.

371. HENRI, Hélène, « Sur Mme de Sévigné et Pierre Corneille », *Europe*, n° 540-541, 1974, p. 97-109.
372. HIMMELFARB Hélène, « Mme de Sévigné chez Saint-Simon : témoignage ou vision du XVIII^e siècle ? », *Cahiers Saint-Simon*, 32, 2004, p. 79-87.
373. HUET Jean-Yves, « Madame de Sévigné en Angleterre : Walpole et Madame du Deffand », *R.H.L.F.*, « Images de Madame de Sévigné », mai-juin 1996, n° 3, p. 404-435.
374. HUET Jean-Yves, « Un drame au bord de la mer. L'aventure de Mme d'Alègre » dans Roger Duchêne (dir.), *Mme de Sévigné (1626-1696). Provence, spectacles, lanternes*, cité *supra*, p. 265-276.
375. KULESZA, Monika, « Le Paris de Mme de Sévigné » dans Zbigniew Nahwajek *et al.* (dir.), *Le Sacre d'une capitale : Paris vu par les écrivains, les historiens et les voyageurs*, Varsovie, Publications de l'Institut d'Études romanes de l'Université de Varsovie, 2005, p. 73-90.
376. KULESZA, Monika, « Le romanesque dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », *Revue de l'A.I.R.E., recherches sur l'épistolaire*, n° 25-26, 2000, p. 129-130 [résumé thèse doctorat].
377. LAFOND, Jean, « 'Voilà qui est fait' : la mort de La Rochefoucauld dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné », *L'Homme et son image. Morales et littérature de Montaigne à Mandeville*, Paris, Champion, 1996, p. 417-425.
378. LANDES-FERRALI Sylvaine, *Proust et le Grand Siècle : formes et significations de la référence*, préf. Antoine Compagnon, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2004.
379. LANDRY Bertrand, « Services, sociabilité et maternité : les amies de Mme de Sévigné », *Cahiers du dix-septième*, vol. 12, n° 2, 2009, p. 43-59.
380. LANDY-HOUILLOU Isabelle, « Madame de Sévigné : choix, mesure et démesure », dans *Mélanges de langue et de littérature française offertes à Pierre Larthomas*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, n° 26, 1985, p. 251-266.
381. LANDY-HOUILLOU Isabelle, « Réflexion et art de plaire, quelques modalités de fonctionnement dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », dans Geneviève Haroche-Bouzinac (dir.), *Lettre et réflexion morale*, Paris, Klincksieck, 1999, p. 25-38.
382. LANDY-HOUILLOU Isabelle, « Dire en chantant » dans Wolfgang Leiner, Pierre Ronzeaud (dir.), *Correspondances, Mélanges offerts à Roger Duchêne*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1992, p. 405-415.
383. LANDY-HOUILLOU Isabelle, « L'ellipse : une figure chez Madame de Sévigné », *Littératures classiques*, « Le style au XVII^e siècle », dir. Georges Molinié, n° 28, automne 1996, p. 285-294.
384. LANDY-HOUILLOU Isabelle, « L'hétérogénéité du langage dans quelques lettres de Madame de Sévigné » dans Ulrike Michalowsky (dir.), *Sur la plume des vents, Mélanges de littérature épistolaire offerts à Bernard Bray*, Paris, Klincksieck, 1996.
385. LANDY-HOUILLOU Isabelle, « Bussy-Rabutin et Mme de Sévigné provinciaux malgré eux », « Les Provinciaux sous Louis XIV », *Marseille*, 1975, n° 101, p. 5-19.
386. LANDY-HOUILLOU Isabelle, *Entre philologie et linguistique. Approches de la langue classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012 [la troisième partie « L'Épistolaire » rassemble les articles sur Sévigné, p. 261-414].
387. LANSON Gustave, « Notice Mme de Sévigné » dans *Lettres choisies des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette, 1932.

388. LASSALLE, Thérèse, « Une grand-mère au XVII^e siècle, Mme de Sévigné, *Littératures classiques*, « Enfance et littérature au XVII^e siècle », dir. Andrée Mansau, n° 14, p. 161-177.
389. LE BRUN KERIS Georges, « Journalistes d'avant les journaux. Mme de Sévigné : envoyé permanent à la cour de Louis XIV », *Terre humaine*, n° 2, février 1952, p. 33-44.
390. LEBIGRE Arlette, « Mme de Sévigné chroniqueuse judiciaire » dans Roger Duchêne (dir.), *Mme de Sévigné (1626-1696). Provence, spectacles, lanternes*, actes du colloque international du tricentenaire de la mort de Mme de Sévigné, Château de Grignan, 29 mai – 1^{er} juin 1996, Grignan : Association d'action culturelle des châteaux départementaux de la Drôme, 1998, p. 287-293.
391. LEBIGRE Arlette, « Mme de Sévigné et les grands procès de son temps » dans Sylvie Humbert, Denis Salas (dir.), *La Chronique judiciaire. Mille ans d'histoire*, Paris, La Documentation française, coll. « Histoire de la justice », 2010, p. 25-34.
392. LEMAITRE Jules, *Les Contemporains : études et portraits littéraires*, 6^e série, Paris, H. Lecène et H. Oudin, 1896, « Figurines. Mme de Sévigné », p. 291-295.
393. LEVEQUE, Jean-Jacques, *Madame de Sévigné ou la saveur des mots*, Courbevoie, ACR Édition, 1996.
394. LIGNEREUX Cécile, « Du fonctionnement pragmatique des phénomènes d'emphase en situation épistolaire : l'exemple de Mme de Sévigné » dans Mathilde Levesque et Olivier Pedeflous (dir.), *L'Emphase : copia ou brevitatis ?*, Paris, P.U.P.S., coll. « Bibliothèque des styles », 2010, p. 129-143, disponible en ligne sur le site web RARE, URL : <http://w3.u-grenoble3.fr/rare/spip/spip.php?article302> [dernière consultation le 6 octobre 2012].
395. LIGNEREUX Cécile, « L'inscription des larmes dans les lettres de Mme de Sévigné : tentations élégiaques et art de plaire épistolaire », *Littératures classiques*, n° 62, « Le Langage des larmes aux siècles classiques », dir. Adélaïde Cron et Cécile Lignereux, été 2007, p. 79-91, disponible sur le site web RARE - Rhétorique de l'antiquité à la Révolution (juin 2012), URL : <http://w3.u-grenoble3.fr/rare/spip/spip.php?article304> [dernière consultation le 6 octobre 2012].
396. LIGNEREUX Cécile, « Les caprices syntaxiques de Mme de Sévigné : une épistolière source aux prescriptions ? » dans S. Branca-Rosoff, J.-M. Fournier, Y. Grishpun et A. Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changements de normes*, Paris, Champion, coll. « Linguistique historique », 2011, p. 321-332, disponible en ligne sur le site web RARE, URL : <http://w3.u-grenoble3.fr/rare/spip/spip.php?article305> [dernière consultation le 6 octobre 2012].
397. LIGNEREUX Cécile, « Scénographies mondaines et réglages polyphoniques dans les lettres de Mme de Sévigné : l'exemple des compliments » dans Cécile Lignereux, Julien Piat (dir.), *Une langue à soi. Propositions*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Poétique », 2009, p. 139-158, disponible en ligne sur le site web RARE, URL : <http://w3.u-grenoble3.fr/rare/spip/spip.php?article303> [dernière consultation le 6 octobre 2012].
398. LIGNEREUX Cécile, « Sévigné ou la Défense et illustration des valeurs de Tendre », *Cahiers de narratologie*, n° 10, « Valeurs et correspondance », dir. Alain Tassel, 2010, p. 13-32, disponible en ligne sur le site web RARE, URL : <http://w3.u-grenoble3.fr/rare/spip/spip.php?article301> [dernière consultation le 6 octobre 2012].

399. LIGNEREUX Cécile, « Vers une typologie des anecdotes galantes de Mme de Sévigné », *Littératures classiques*, « Écritures de l'actualité, XVI^e-XVIII^e siècle », dir. Karine Abiven, Laure Depretto, n° 78, 2012, p. 97-109.
400. LIGNEREUX, Cécile, « L'emploi des substantifs abstraits au pluriel de les Lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan » dans Claire Badiou-Monferran, Frédéric Calas (dir.), *La langue, le style, le sens : études offertes à Anne-Marie Garagon*, Paris, Éditions L'Improviste, 2005, p. 157-166.
401. LONGINO FARREL Michèle, "Writing Letters, Telling Tales, Making History: Vatel's Death told and Retold", *The French Review*, vol. 66, n° 2, décembre 1992, p. 229-242.
402. LONGINO FARRELL Michèle, *Performing Motherhood, The Sévigné Correspondence*, University Press of New England, Hannover and London, 1991.
403. MAIGNE, Vincenette, « Sous la fontange de Mme de Sévigné » dans Patrick Souchon, *La Langue à l'œuvre : le temps des écrivains à l'université*, Dijon, Presses du Réel, Paris, Maison des écrivains, 2000, p. 145-149.
404. MAYER, Denise, « Le portrait de Mme de Sévigné par Mme de La Fayette », *XVII^e siècle*, n° 101, 1973, p. 69- 87.
405. MAYER, Denise, *Une amitié parisienne au Grand Siècle : Mme de La Fayette et Mme de Sévigné, 1648-1693*, Paris, Seattle, Tübingen, P.F.S.C.L., 1990.
406. *Mme de Sévigné*, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, Paris Musées, Flammarion, 1996, catalogue de l'exposition du tricentenaire.
407. MONTFORD HOWARD, Catherine, *Les Fortunes de Madame de Sévigné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Tübingen, Günter Narr Verlag, Paris, Éditions Jean-Michel Place, 1982.
408. MONTFORT, Catherine Rose, « Ordre et contestation chez Mme de Sévigné », actes du 21^e colloque du Centre méridional de Rencontres sur le XVII^e siècle jumelé avec le 23^e colloque de la North American Society for French Seventeenth Century Literature, Marseille, 19-26 juin 1991, P.F.S.C.L., II, 1992, p. 17-31.
409. MORNET Daniel, *Histoire de la littérature française classique. 1660-1700. Ses caractères véritables. Ses aspects inconnus*, Paris, Armand Colin, 1940, chap. VII « La littérature épistolaire. Madame de Sévigné ».
410. MOSSIKER, Frances, *L'Amour d'une mère, Mme de Sévigné et son temps*, Paris, Julliard, 1984 [*Madame de Sévigné : A life and letters*, New York, Alfred A. Knoff, 1983].
411. NIES Fritz « Images de Madame de Sévigné », *R.H.L.F.*, mai-juin 1996, n°3.
412. NIES Fritz, « Génétique et réception : l'exemple des *Lettres* de Mme de Sévigné », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, vol. 28, n° 1-2, 2004, p. 25-31.
413. NIES Fritz, « Quelques aspects lexicaux des *Lettres* de la marquise de Sévigné, Marseille, n°95, 1973, p. 15-19.
414. NIES Fritz, « Sévigné et quelques autres : les épistoliers des lexicographes », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 22^e année, Cahier 3-4, 1998, p. 315-320.
415. NIES Fritz, *Gattungspoetik und Publikumsstruktur. Zur Geschichte der Sévignébriefe*, München, 1972, *Les Lettres de Madame de Sévigné, conventions du genre et sociologie des publics*, traduit de l'allemand par M. Creff, préf. Bernard Bray, Paris, Champion, 2001.
416. NIES, Fritz, « Duchêne, lecteur (pas) comme les autres ? », *P.F.S.C.L.*, vol. 31, n° 60, 2004, p. 223-230.

417. NOILLE, Christine, « Les modalités de la lecture pratiquée par Christine de Suède et Mme de Sévigné », *Les Univers de la diction. De la figure au style : analyse de la rhétorique classique*, thèse de doctorat sous la dir. de Jean Mesnard, Paris IV Sorbonne, s.n., 1993, p. 328-339.
418. NOILLE-CLAUZADE Christine, *L'Univers du style. Analyses de la rhétorique classique*, Metz, Université de Metz, coll. « Recherches textuelles », 2003, p. 136-149.
419. NOLLEZ Juliette, « Déclinaisons et variations du traitement discursif de l'actualité sous l'Ancien Régime », *Littératures classiques*, « Écritures de l'actualité (XVI^e-XVIII^e siècles), dir. Karine Abiven, Laure Depretto, n° 78, 2012, p. 81-96.
420. PICH, Édouard, « De la correspondance à l'œuvre. Le cas de Mme de Sévigné », *La Lettre, actes du colloque international franco-polonais organisé par la chaire de philologie romane avec la coopération de l'Université Lumière Lyon 2*, Lodz, octobre 1997, p. 85-95
421. PILASTRE, Édouard, *Le Petit glossaire des Lettres de Mme de Sévigné*, Fontainebleau, Maurice Bourges, 1908, Genève, Slatkine Reprints, 1970.
422. PLACELLA SOMMELLA Paola, *La Mode au XVII^e siècle d'après la Correspondance de Mme de Sévigné*, Paris, Seattle, Tübingen, P.F.S.C.L., 1984.
423. RACEVSKIS Roland, *Time and ways of knowing under Louis XIV : Molière, Sévigné, Lafayette*, Lewisburg, Bucknell University Press, 2003, compte rendu de Laurence Gregorio, *French Forum*, n° 29, 1, 2004, p. 127-129].
424. RACEVSKIS, Roland, « Time, postal practices and daily life in Mme de Sévigné's letters », *Studies in Early Modern France*, n° 7, 2001, p. 29-47
425. RECKER, Jo Ann Mary, « Appelle-moi Pierrot », *wit and irony in the letters of Mme de Sévigné*, Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins Publishing Company, 1986.
426. REGUIG-NAYA Delphine, « Rejoindre l'émotion et son public : d'une relation judiciaire par Mme de Sévigné », *Littératures classiques*, n° 68 « Les émotions publiques et leurs langages à l'âge classique », dir. Hélène Merlin-Kajman, été 2009, p. 309-319
427. REGUIG-NAYA, Delphine, « Descartes à la lettre : poétique épistolaire et philosophie mondaine chez Mme de Sévigné », *XVII^e siècle*, n°216, 2002, p. 511-525
428. RICORD Marine, « "Tout ce qui me nourrit" : histoires de repas dans les *Lettres* de Mme de Sévigné » dans Karin Becker, Olivier Leplatre (dir.), *Écritures du repas. Fragments d'un discours gastronomique*, Peter Lang, 2007, pp. 91-110.
429. SATO Yako, *La Mort dans la Correspondance de Mme de Sévigné*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000.
430. SBIHI Mounia, « La réussite sociale dans la *Correspondance* de Mme de Sévigné », thèse de doctorat sous la direction de Philippe Sellier, Paris IV Sorbonne, s.n., 1994.
431. SOMMER, Émile, « Lexique de la langue de Madame de Sévigné avec une introduction grammaticale et des appendices », dans *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, éd. Monmerqué, Paris, L. Hachette et C^{ie}, 1866, t. 13
432. SWEETSER Marie-Odile, « Madame de Sévigné, écrivain sans le savoir ? », *C.A.I.E.F.*, n° 39, 1987, p. 141-157.
433. SYLVOS, Françoise, « 'Ces bois d'une beauté et d'une tristesse extraordinaire.' L'imaginaire mélancolique dans les *Lettres* de Mme de Sévigné », *Revue de l'A.I.R.E.*, n° 27, 2001, p. 27-37.

434. THIROUIN, Laurent, « La marquise au jeu du roi » dans Roger Duchêne (dir.), *Madame de Sévigné 1626-1696, Provence, spectacles, « lanternes »*, actes du colloque international du tricentenaire de la mort de Mme de Sévigné, Château de Grignan, 29 mai – 1^{er} juin 1996, Grignan : Association d'action culturelle des châteaux départementaux de la Drôme, 1998, p. 249-264.
435. THOMMERET Loïc Yves, « Du greffe à la mise en scène. Mme de Sévigné et le procès de Fouquet », *P.F.S.C.L.*, vol 22, n°43, 1995, p. 597-610.
436. TSIMBIDY Myriam, « La fausse confidente du cardinal de Retz », *Méthode !*, n° 9, 2006, p. 121-132
437. VAN DER CRUYSSSE Dirk, « Vraies et fausses conversions...le témoignage de Mme de Sévigné et de Saint-Simon », *La Conversion au XVII^e siècle*, actes du XII^e colloque du CMR 17 (janvier 1982), 1983, p. 359-373.
438. WALCKENAER Charles, Athanase, *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin Chantal Dame de Bourbilly Marquise de Sévigné*, Paris, Firmin Didot Frères, 1865 Walckenaer, *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné durant la Régence et la Fronde*, Paris, Firmin Didot, 1842-1852, 5 vol.
439. WIESER Dagmar, « Proust et Mme de Sévigné », « Marcel Proust », *R.H.L.F.*, 2000, n° 1, p. 91-106.
440. WOLFGANG Aurora, « “Notre vieille amie” : Mme de Sévigné dans la correspondance de Mme de Graffigny et Devaux » dans Jonathan Mallison (dir.), *Françoise de Graffigny, femme de lettres : écriture et réception*, Oxford, Voltaire Foundation, 2004, p. 109-117.
441. WOOLF Virginia, « Madame de Sévigné », *Elles*, trad. et éd. Maxime Rovère, Paris, Éditions Payot & Rivages, coll. « Rivage poche. Petite bibliothèque », 2012, p. 141-155 [Virginia Woolf, « Madame de Sévigné », *The Death of the Moth and Other Essays*, San Diego, New York, London, Harcourt Brace Jovanovich, 1942, rééd. 1970, p. 51-58.
442. YOUSSEF, Zobeidah, « Bois des Rochers, terrasse des Grignan, deux décors privilégiés dans les *Lettres* de Mme de Sévigné, *XVII^e siècle*, n°150, 1986, p. 19-35.
443. ZELICOURT Gaston de, *Mme de Sévigné, les mystères d'une passion*, Paris, Éditions de l'officine, 2001.
444. ZOBERTMAN, Pierre, « Épistolarité et intertextualité : Mme de Sévigné et l'écriture de la lettre », *XVII^e siècle*, n° 200, 1998, p. 433-452

B. ÉPISTOLAIRE

445. « La Lettre au XVII^e siècle », *R.H.L.F.*, novembre-décembre 1978, 78^e année, n° 6.
446. « L'art épistolaire », *C.A.I.E.F.*, n° 39, mai 1987.
447. « La lettre d'amour », *Textuel*, dir. José-Luis Diaz, n° 24, 1992.
448. « L'épistolaire au XVII^e siècle », dir. Gérard Ferreyrolles, *Littératures classiques*, n° 71, printemps 2010.
449. « Le genre épistolaire », *Revue belge de philologie et d'histoire*, LXX, 1992, n° 3.

450. ADAM Jean-Michel, « Les genres du discours épistolaire. De la rhétorique à l'analyse pragmatique des pratiques discursives » dans Jürgen Siess (dir.), *La Lettre entre réel et fiction*, Paris, Sedes, p. 37-53.
451. ALTMAN Janet Gurkin, « L'évolution des manuels épistolaires en France et en Angleterre au XVIII^e siècle : reflet des mentalités ? », dans Georges Bérubé, Marie-France Silver (dir.), *La Lettre au XVIII^e siècle et ses avatars*, Toronto, Éditions du G.R.E.F., coll. « Dont actes », 1996, p. 91-105.
452. ALTMAN Janet Gurkin, « Political Ideology in the Letter Manual », *Studies in Eighteenth Century Culture*, vol. XVIII, 1988, p. 109-110.
453. ALTMAN Janet Gurkin, « Teaching the "People" to Write : The Formation of a Popular Civic Identity in the French Letter Manual », *Studies in Eighteenth Century Culture*, vol. 22, 1992, p. 147-180
454. BARTON David, HALL Nigel (dir.), *Letter Writing as a Social Practice*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 2000.
455. BASSO Jeanine, « Les traductions en français de la littérature épistolaire italienne aux XVI^e et XVII^e siècles », *R.H.L.F.*, novembre-décembre 1978, p. 906-918.
456. BELLANGER Yvonne, « Le récit de voyage par lettres dans le *Nouveau voyage d'Italie* de Misson » dans Bernard Bray, Christoph Strosetzki (dir.), *Art de la lettre, art de la conversation à l'époque classique en France*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 305-323.
457. BERUBE Georges, SILVER Marie-France, *La Lettre au XVIII^e siècle et ses avatars*, Toronto, Éditions du G.R.E.F., coll. « Dont actes », 1996 [actes du colloque international tenu au collège universitaire Glendon, Université York, Toronto, Canada 29 avril-1^{er} mai 1993].
458. BEUGNOT Bernard, « Style ou styles épistolaires ? », *R.H.L.F.*, « La lettre au XVII^e siècle », novembre-décembre 1978, p. 939-952, repris dans *La Mémoire des textes, essai de poésie classique*, Paris, Honoré Champion, 1994, p. 187-204].
459. BEUGNOT Bernard, « Les voix de l'autre : typologie et historiographie épistolaires » dans Bernard Beugnot, Christoph Strosetzki (dir.) *Art de la lettre, art de la conversation*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 47-59.
460. BEUGNOT Bernard, « Lettre », *Les Muses classiques : essai de bibliographie rhétorique et poétique*, Klincksieck, Paris, 1996, p. 114-120
461. BLANQUIE Christophe, « Entre courtoisie et révolte, la correspondance de Condé », *Histoire, Économie, Société*, 3/1995, p. 427-443.
462. BLANQUIE Christophe, « Les titulatures dans les manuels de pratique », *Le Gnomon*, 2007/3, p. 5-14.
463. BLANQUIE Christophe, *Les Masques épistolaires de Saint-Simon*, Paris, Honoré Champion, 2009.
464. BOMBART Mathilde, MECHOULAN Éric, *Politiques de l'épistolaire au XVII^e siècle. Autour du « Recueil Faret »*, Paris, Classiques Garnier, 2011.
465. BONNAT Jean-Louis, BOSSIS Mireille (dir.), *Écrire, publier, lire les correspondances. Problématique et économie d'un « genre littéraire »*, actes du colloque de Nantes en octobre 1982, Nantes, Publication de l'université de Nantes, 1982.
466. BOSSIS Mireille (dir.), *La Lettre à la croisée de l'individuel et du social*, actes du colloque de l'INRP de décembre 1992, Paris, Kimé, 1994.

467. BOSSIS Mireille, PORTER Charles A. (dir.), *L'Épistolarité à travers les siècles, geste de communication et/ou d'écriture*, actes du colloque de Cerisy-la-salle en juillet 1987, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990.
468. BOTS Hans, « Éditions de correspondances aux XIX^e et XX^e siècles. Méthodes et stratégies », *XVII^e siècle*, « Les Correspondances franco-étrangères au XVII^e siècle », janvier-mars 1993, p. 119-129.
469. BOUREAU Alain, « La norme épistolaire, une invention médiévale » dans Roger Chartier (dir.), *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, chap. II, p. 127-158
470. BRAY Bernard, *L'Art de la lettre amoureuse, des manuels aux romans 1550-1700*, La Haye/ Paris, Mouton, 1967.
471. BRAY Bernard, « Le laboratoire épistolaire » dans Nicole Ferrier-Caverivière (dir.), *Thèmes et genres littéraires. Mélanges en l'honneur de Jacques Truchet*, Paris, P.U.F., 1992, p. 135-140.
472. BRAY Bernard, VOISINE Jacques (dir.), *L'Activité épistolaire dans l'Europe cosmopolite. Correspondances par delà les frontières 1750-1830*, actes du colloque de Metz, Paris, Didier érudition, 1994.
473. BRAY Bernard, STROSETZKI Christoph, *Art de la lettre, art de la conversation à l'époque classique en France*, Actes du colloque de Wolfenbütel, octobre 1991, Paris, Klincksieck, 1995.
474. BRAY Bernard, « Le style épistolaire : la leçon de Madame de Sévigné », *Littératures classiques*, « Le style au XVII^e siècle », dir. George Molinié, n° 28, automne 1996, p. 197-209
475. BRAY Bernard, *Épistoliers de l'âge classique. L'art de la correspondance chez Madame de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2007 [Cet ouvrage rassemble la plupart des articles cités dans cette thèse].
476. CHAMAYOU Anne, *L'esprit de la lettre (XVIII^e siècle)*, Paris, P.U.F., 1999.
477. CHAMAYOU Anne, « Une forme contre les genres : penser la littérature à travers les lettres du XVIII^e siècle » dans Benoît Mélançon (dir.), *Penser par lettre*, actes du colloque d'Azay-le-Ferron (mai 1997), Québec, Éditions Fides, 1998, p. 241-253.
478. CHARRIER-VOZEL Marianne, « Des règles de l'intime à l'écriture de soi dans les secrétaires du XVIII^e siècle », *Revue de l'A.I.R.E.*, n° 35, 2009, p. 173-181.
479. CHARTIER Roger, « Des secrétaires pour le peuple ? Les modèles épistolaires de l'Ancien Régime, entre littérature de cour et livre de colportage », dans Roger Chartier (dir.), *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, chap. III, p. 159-208.
480. CHUPEAU Jacques, « Puget de la Serre et l'esthétique épistolaire : les avatars du Secrétaire de la cour », *C.A.I.E.F.*, « L'art épistolaire », mai 1987, n° 39, p. 111-126.
481. CLARK John E., « Marot and Fabri's Rhetoric of Letters » dans Catherine M. Grisé et C.D.E. Tolton (dir.) *Crossroads and Perspectives, French Literature of the Renaissance : Studies in Honour of Victor E. Graham*, Genève, Droz, 1986.
482. CONSTABLE Giles, *Letters and Letters collection*, Turnhout, Éditions Brepols, « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », fasc. 17, 1976.

483. COURCELLE Pierre, « Les lacunes de la correspondance entre saint Augustin et Paulin de Nole », *Revue des études anciennes*, vol. 53, 1951, p. 253-300.
484. DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *R.H.M.C.*, octobre-décembre 1993, p. 529-556.
485. DAUPHIN Cécile, « Les manuels épistolaires au XIX^e siècle » dans Roger Chartier (dir.), *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, chap. IV, p. 209-278.
486. DAUPHIN Cécile, « Les manuels épistolaires au XIX^e siècle. Pratiques éditoriales et imaginaire social » dans Christine Planté (dir.), *L'Épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 179-200.
487. DAUPHIN Cécile, « Questions à l'histoire des femmes. Le cas des manuels épistolaires au XIX^e siècle », *Genèses*, décembre 1995, p. 96-119.
488. DERRIDA Jacques, *La Carte postale, de Socrate à Freud et bien au-delà*, Paris, Aubier-Flammarion, « La Philosophie en effet », 1980.
489. DIAZ Brigitte, *L'Épistolaire ou La pensée nomade : formes et fonctions de la correspondance dans quelques parcours d'écrivains au XIX^e siècle*, Paris, P.U.F., 2002.
490. DIAZ Brigitte, SIESS Jürgen (dir.), *L'Épistolaire au féminin. Correspondances de femmes (XVIII^e-XX^e siècle)*, colloque de Cerisy-La-Salle, 2003, Presses universitaires de Caen, 2006.
491. DUCHENE Roger, « Du destinataire au public », *R.H.L.F.*, 1976, p. 29-45, repris dans *Écrire au temps de Mme de Sévigné*, p. 29-46.
492. DUCHENE Roger, « Le lecteur de lettres », *R.H.L.F.*, p. 977-990, repris dans *Écrire au temps de Mme de Sévigné*, Paris, Vrin, 1982, p. 209-222.
493. DUCHENE Roger, « Lettres et gazettes au XVII^e siècle », *R.H.M.C.*, XVIII, 1971, p. 489-502, repris dans Roger Duchêne, *Écrire au temps de Mme de Sévigné, lettres et texte littéraire*, Paris, Vrin, 1982, p. 89-102.
494. DUCHENE Roger, *Comme une lettre à la poste, les progrès de l'écriture personnelle sous Louis XIV*, Paris, Fayard, 2006, chap. V « Manuels et modèles », p. 45-52.
495. FAWTIER Robert, « La Correspondance de la marquise d'Huxelles et du marquis de La Garde », *The Bulletin of the John Rylands Library*, Manchester, Manchester University Press, 9, n° 2, juillet 1925, p. 501-541
496. FERREYROLLES Gérard, « L'épistolaire, à la lettre », *Littératures classiques*, « L'Épistolaire au XVII^e siècle, dir. Gérard Ferreyrolles, n° 71, printemps 2010, p. 5-27.
497. FUKUY Yoshio, « Une théorie sur l'art épistolaire vers 1625 », *Bulletin d'études de langue et de littérature française*, VI, 1965, p. 42-48.
498. FUMAROLI Marc, « De l'âge de l'éloquence à l'âge de la conversation : la conversion de la rhétorique humaniste dans la France du XVII^e siècle », dans Bernard Beugnot, Christoph Strosetzki (dir.) *Art de la lettre, art de la conversation*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 25-45.
499. FUMAROLI Marc, « Genèse de l'épistolographie classique : rhétorique humaniste de la lettre, de Pétrarque à Juste Lipse », *R.H.L.F.*, 78^e année, n°6, nov-déc. 1978, p. 886-900.
500. FUMAROLI, Marc, « À l'origine d'un art français : la correspondance familière », *La Diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, 1994, p. 163-181.
501. GIRAUD Yves, CLIN-LALANDE Anne-Marie, *Nouvelle bibliographie du roman épistolaire en France, des origines à 1842*, 2^e éd., Fribourg, Éditions universitaires, 1995.

502. GOLDSMITH Elizabeth C. (dir.), *Writing the Female Voice. Essays on Epistolary Literature*, Boston, Northeastern University Press, 1989.
503. GRASSI Marie-Claire, « Les règles de communication dans les manuels épistolaires français (XVII^e-XIX^e siècle) », *Savoir-vivre I*, dir. Alain Montandon, Lyon, Césura, 1990, p. 85-97.
504. GRASSI Marie-Claire, « Naissance d'un nouveau modèle : l'apparition de Madame de Sévigné dans les manuels épistolaires », *R.H.L.F.*, « Images de Madame de Sévigné », mai-juin 1996, n°3, p. 378-393.
505. GRASSI Marie-Claire, *L'Art de la lettre au temps de La Nouvelle Héloïse et du Romantisme*, préf. Michel Launay, Genève, Slatkine, 1994.
506. GUEUDET Guy, « Archéologie d'un genre : les premiers manuels français d'art épistolaire », *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V.-L. Saulnier*, Genève, Droz, 1984, p. 87-98.
507. GUEUDET Guy, *L'Art de la lettre humaniste*, éd. Francine Wild, Paris, Honoré Champion, 2004.
508. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « Les transformations du recueil de Pierre Richelet : *Les Plus Belles Lettres des meilleurs auteurs français* (1689-1747) », dans *La Lettre au XVIII^e siècle et ses avatars*, Toronto, Éditions du G.R.E.F., coll. « Dont actes », 1996, p. 35-50.
509. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « Quelques métaphores de la lettre dans la théorie épistolaire au XVII^e siècle. Flèche, miroir, conversation », *XVII^e siècle*, n° 172, juillet-septembre 1991, p. 243-257.
510. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse (1711-1733), la formation d'un épistolier au XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1992 [contient une importante bibliographie sur l'épistolaire].
511. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « Familier comme une épître de Cicéron » dans Mireille Bossis (dir.), *La Lettre à la croisée de l'individuel et du social*, actes du colloque de l'INRP de décembre 1992, Paris, Kimé, 1994, p. 17-62.
512. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, *L'Épistolaire*, Paris, Hachette, 1995.
513. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève (dir.) *Lettre et réflexion morale : la lettre, miroir de l'âme*, Paris, Klincksieck, coll. « Bibliothèque de l'âge classique », série « Morales », 1999.
514. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « La lettre à l'âge classique, genre mineur ? » *R.H.L.F.*, « Les hiérarchies littéraires », mars-avril 1999, n° 2, p. 183-204.
515. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « Les Lettres qu'on ne brûle pas », *R.H.L.F.*, « La littérature des non-écrivains », 2003, n°2, p. 301-308.
516. HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « Dames et cavaliers, doctes, épistoliers ordinaires », *Littératures classiques*, « L'Épistolaire au XVII^e siècle, dir. Gérard Ferreyrolles, n° 71, printemps 2010, p. 67-90.
517. HENDERSON Judith Rice, « Defining the Genre of the Letter. Juan-Luis Vivès, *De conscribendis epistolis* », *Renaissance and Reformation*, « News series », vol. 7, n° 1, 1983, p. 89-105.
518. HENDERSON Judith Rice, « Erasmian Ciceronians : reformation teachers of letter-writings », *Rhetoric*, n° 10, 1992, p. 273-302.

519. HENDERSON Judith Rice, « On reading the rhetoric of the renaissance letter » dans Heinrich F. Plett (dir.), *Renaissance Rhetorik/Renaissance Rhetorici*, Berlin et New York, Walter de Gruyter, 1993, p. 143-162.
520. HORNBEAK Katherine, *The Complete Letter-writer in English 1568-1800*, Northampton, coll. "Smith College Studies in Modern Languages", vol. 15, n° 3-4, 1934.
521. KAPP Volker, « L'art de la conversation dans les manuels oratoires de la fin du XVII^e siècle », dans Bernard Beugnot, Christoph Strosetzki (dir.) *Art de la lettre, art de la conversation*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 115-129
522. KAUFMANN Vincent, « épistolaires. De Flaubert à Artaud », *Poétique*, n° 68, novembre 1986, p. 387-405.
523. KAUFMANN Vincent, *L'Équivoque épistolaire*, Paris, Minuit, coll. « Critique », 1990.
524. KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, « L'interaction épistolaire » dans Jürgen Siess (dir.), *La Lettre entre réel et fiction*, Paris, SEDES, 1998, p. 15-35.
525. *L'Épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « Cahiers V.L. Saulnier », n° 18, 2001.
526. LA CHARITE Claude, « L'émergence de la lettre familière : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne », *Littératures*, n° 18, 1998, p. 65-87.
527. LA CHARITE Claude, *La Rhétorique épistolaire de Rabelais*, Québec, Éditions Nota bene, coll. Littérature(s), 2003, « L'épistolographie à la Renaissance », p. 15-80.
528. *La Correspondance d'Érasme et l'épistolographie humaniste*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, coll. « Travaux de l'Institut interuniversitaire pour l'étude de la Renaissance et de l'humanisme »; 1985.
529. *La Lettre, approches sémiotiques*, actes du VI^e colloque interdisciplinaire, Fribourg, Éditions universitaires, 1988
530. LAFOND Jean, « Conversation, lettre et littérature chez Saint-Évremond », *Lire, vivre où mènent les mots. De Rabelais aux formes brèves de la prose*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 225-237.
531. LANDY-HOUILLON Isabelle, « Lettre et oralité » dans Bernard Bray et Christoph Strosetzki (dir.), *Art de la lettre, art de la conversation à l'époque classique en France*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 83-91.
532. LARTHOMAS Pierre, « Mauvillon, théoricien du style épistolaire » dans Roger Lathuillère (dir.), *Langue, littérature du XVII^e et du XVIII^e siècle, mélanges Frédéric Deloffre*, Paris, S.E.D.E.S., 1990, p. 477-485.
533. LE PERSON Xavier, « Rentrer en grâce : la lettre de justification aux XVI^e et XVII^e siècles » *Cahiers du Gadges*, « Parole de l'autre et genres littéraires XVI^e-XVII^e siècles. Illustrations, interactions, subversions », dir. Pierre Servet, Marie-Hélène Prat, n° 5, 2007, p. 113-139.
534. LEBRUN-PEZERAT Pierrette et POUBLAN Danièle (dir.), *La Lettre et le politique*, actes du colloque de Calais, 17-19 septembre 1993, Paris, Honoré Champion, 1996.
535. LEINER Wolfgang, RONZEAUD Pierre, *Correspondances*, Mélanges offerts à Roger Duchêne, Tübingen, Gunter Narr Verlag, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1992.
536. LOPEZ Denis, « Littérature épistolaire et réalité : Guez de Balzac et le recueil des *Selectes* (1647) », *Littératures classiques*, « La littérature et le réel », dir. Georges Forestier, janvier 1989, n° 11, p. 191-210.

537. MAGNAN André (dir.), *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie*, actes du colloque de Caen de mai 1991, Paris, Honoré Champion, 1993.
538. MAY Georges, « La littérature épistolaire date-t-elle du XVIII^e siècle ? » *S.V.E.C.*, vol. 56, 1967, p. 823-844.
539. MELANÇON Benoît (dir.), *Penser par lettre*, Montréal, Fides, 1998, Bibliothèque nationale du Québec.
540. MELANÇON Benoît, *Diderot épistolier : contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII^e siècle*, préf. Roland Mortier, Montréal, Fides, 1996
541. MELLINGHOFF-BOURGERIE Viviane, « Entre Secrettaire et "secrétaire spirituel". Gabriel Chappuys et son adaptation des Epistres spirituelles de Jean d'Avila face à la traduction de Luc de la Porte », *L'Épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « Cahiers V.L. Saulnier », 2001, p. 105-133.
542. MICHALOWSKY Ulrike (dir.), *Sous la plume des vents. Mélanges de littérature épistolaire offerts à Bernard Bray*, Paris, Klincksieck, coll. « Bibliothèque de l'âge classique. Série Morales », 1996.
543. MICHAUD Hélène, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au XVI^e siècle*, Paris, P.U.F., 1967.
544. MICHAUD Hélène, *Les Formulaires de Grande Chancellerie : 1500-1580*, Paris, Imprimerie nationale, Klincksieck, 1972.
545. MULA Patrick (dir.), « La Lettre, le Secrétaire, le Lettré. De Venise à la cour d'Henri III », Francesco Sansovino-Gabriel Chappuys, *Filigrana*, Grenoble, HURBI/Université Stendhal Grenoble 3, n°6, 2000-2001, 2 vol.
546. MURPHY James J., *Rhetoric in the Middle Ages : A History of Rhetorical Theory from Saint Augustine to the Renaissance*, Berkeley, University of California Press, 1974.
547. NELLEN Henk J. M., *Ismaël Boulliau 1605-1694, astronome, épistolier, nouvelliste et intermédiaire scientifique, ses rapports avec les milieux du « libertinage érudit »*, Amsterdam & Maarsen, APA Holland University Press, 1994.
548. NEUBERT Fritz, « Die Entstehung der französischen Epistolarliteratur im Zeitalter der Renaissance », *Zeitschrift für Romanische Philologie*, vol. 85, 1969, p. 56-92.
549. NEUBERT Fritz, « Einführung in die französische und italienische Epistolarliteratur der Renaissance und ihre Probleme », *Romanistisches Jahrbuch*, 1961, t. XII, p. 67-93.
550. NEVEU Bruno, « Correspondances diplomatiques et information », *XVII^e siècle*, « Les Correspondances franco-étrangères au XVII^e siècle », janvier-mars 1993, p. 45-59.
551. NIES Fritz, « Une petite promenade iconographique : lettres, lecteurs et lectures » dans Wolfgang Leiner et Pierre Ronzeaud (dir.), *Correspondances. Mélanges offerts à Roger Duchêne*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1992, p. 455-464.
552. ORWAT Florence, « Un genre sous tension : les lettres de Madame Palatine », *Littératures classiques*, « L'Épistolaire au XVII^e siècle, dir. Gérard Ferreyrolles, n° 71, printemps 2010, p. 255-284.
553. PERELAMN L., « The medieval act of letter writing : rhetoric as an institutional expression » dans C. Bazerman, J. Pradis (dir.), *Textual Dynamics of the Professions*, Madison, University of Wisconsin Press, 1991.

554. PETIT Claude, « Madame de Beaumanoir, marquise de Lavardin, comtesse de Malicorne. Portrait tracé d'après la correspondance de Mme de Sévigné », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1993 [Mémoires 1992], 1993.
555. PLANTE Christine (dir.), *L'Épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Honoré Champion, 1998.
556. POUBLAN Danièle, « Affaires et passions. Des lettres parisiennes au milieu du XIX^e siècle » dans Roger Chartier (dir.), *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 373-406.
557. RANNIE David Watson, *Letter writing as a form of literature in ancient and modern times*, Oxford, B.H. Blackwell, 1895.
558. ROBERTSON Jean, *The Art of Letter-writing : An Essay on the Handbooks published in England during the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Folcroft, Folcroft Library Editions, 1973 [1942].
559. ROUBEN César, *Bussy-Rabutin épistolier*, Paris, A.-G. Nizet, 1974.
560. ROULET Eddy et al., *L'Articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang, coll. « Sciences pour la communication », 1985.
561. ROUSSET Jean, « Merteuil et Valmont, lecteurs indiscrets », *Le Lecteur intime. De Balzac au journal*, Paris, José Corti, 1986, p. 83-94.
562. ROUSSET Jean, « Une forme littéraire : le roman par lettres », *Forme et signification*, Paris, José Corti, 1962, p. 65-108.
563. SAYAD Abdelmalek, « Du message oral au message sur cassette », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 59, septembre 1985, p. 61-72.
564. SCHAPIRA Nicolas, « Le poète évêque, le moine, le financier et l'académicien. Les usages de l'épistolarité au XVII^e siècle », *Revue de synthèse*, « L'Histoire par le livre (XVI^e-XX^e siècle) », t. 128, 2007, n° 1-2, p. 141-164.
565. SCHAPIRA Nicolas, « Les secrétaires particuliers sous l'Ancien Régime. Les usages d'une dépendance », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, « Dépendances », octobre 2007, n°40, p. 111-125.
566. SIESS Jürgen (dir.), *La Lettre entre réel et fiction*, Paris, Sedes, 1998.
567. SIESS Jürgen, « L'épistolière comme auteur. Julie de Lespinasse femme de lettres », Gabrielle Chamarat, Alain Goulet (dir.), *L'Auteur*, actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 4-8 octobre 1995, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, p. 61-73.
568. SIESS Jürgen, « Double adresse et genre épistolaire » dans Jürgen Siess, Gisèle Valency (dir.), *La Double adresse*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 103-120.
569. THRAEDE Klaus, *Grundzüge griechisch-römischer Brieftopik*, Munich, C.H. Beck, 1970.
570. VAILLANCOURT Luc, *La Lettre familière au XVI^e siècle. Rhétorique humaniste de la l'épistolaire*, Paris, Honoré Champion, 2003.
571. VALLECALLE Jean-Claude, « La Lettre implicite : remarques sur les messages écrits dans l'épopée médiévale », dans Claude Lachet, Laurence Richer (dir.), *La lettre et les lettres, entre-deux*, Université Jean Moulin Lyon 3, C.E.D.I.C., cours de séminaires 2003-2006, p. 9-23.
572. VIALA Alain, « La genèse des formes épistolaires en français (XVI^e-XVII^e siècle) », *Revue de littérature comparée*, vol. 55, 1981, p. 168-183.

573. VIGOUROUX Monique, *Le Thème de la retraite et de la solitude chez quelques épistoliers du XVII^e siècle*, Paris, Nizet, 1972.
574. WORSTBROCK Franz-Joseph (dir.), *Der Brief im Zeitalter der Renaissance*, Weinheim, *Acta humaniora*, 1983.
575. BERKVENNS-STEVELINCK Christiane, « La réception des journaux dans la correspondance de Prosper Marchand » dans Hans Bost, (dir.), *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, Amsterdam et Maarsen, APA, Holland University Press, 1988.

C. ÉCRITURE DE L'ÉVÈNEMENT, ANALYSE DU RÉCIT, GENRES NARRATIFS

576. « Journées internationales Jean-Pierre Camus », *XVII^e siècle*, n° 251, 2011/2.
577. « L'histoire au XVII^e siècle », dir. Suzanne Guellouz, *Littératures classiques*, n° 30, printemps 1997.
578. « Raconter, représenter, décrire », *Poétique*, n° 65, 1986.
579. « Témoins et témoignages », *Hypothèses*, 1999/1.
580. AARNE Anti, THOMPSON S, *The Types of the Folktale. A Classification and bibliography* [1961], Helsinki, Suomalainen Tiede Akatemia, Academia Scientiarum Fennica, 1987.
581. ABIVEN Karine, « L'anecdote ou la fabrique du petit fait vrai. Un genre de récit miniature, de Tallemant des Réaux à Voltaire (1650-1756) », thèse de langue et littérature française, sous la direction de Delphine Denis, soutenue le 17 novembre 2012, Université Paris-Sorbonne.
582. ADAM Jean Michel, HEIDMANN Ute, « Du théâtre de Coppet aux contes de Grimm : les mutations génériques d'un étrange récit » dans M. Graf, J.-F. Tappy et A. RoCHAT (dir.), *Les Textes comme aventure*, Genève, Zoé, 2003, p. 174-184.
583. ADAM Jean Michel, HEIDMANN Ute, « Mises en textes et en genres de l'exemplum narratif. Histoires tragiques et contes d'avertissement » dans Francis Berthelot, John Pier (dir.), *Narratologies contemporaines, approches nouvelles pour la théorie et l'analyse du récit*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2010, p. 157-171.
584. ADAM Jean Michel, HEIDMANN Ute, *Le Texte littéraire. Pour une approche interdisciplinaire*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2009, chapitre 1 « les mutations génériques d'une étrange histoire », p. 25-45.
585. ADAM Jean-Michel, « Des genres à la genericité. L'exemple des contes (Perrault et Grimm) », *Langages*, n° 153, 2004, p. 62-72.
586. ADAM Jean-Michel, *Genres de récits. Narrativité et genericité des textes*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan Academia, 2011.
587. ADAM Jean-Michel, HEIDMANN Ute, « Discursivité et (trans)textualité. La comparaison pour méthode. L'exemple des contes » dans Ruth Amossy, Dominique Maingueneau (dir.), *L'Analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, P.U.M., 2003, p. 29-49.
588. ADAM Jean-Michel, *Le Récit*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1984.
589. ADAM Jean-Michel, *Le Texte narratif. Traité d'analyse pragmatique et textuelle* [1985] Paris, Nathan Université, coll. « fac. Linguistique », 1994.

590. ADAM Jean-Michel, *Les Textes : types et prototypes* [1992] Paris, Nathan Université, 1997.
591. ADAM Jean-Michel, REVAZ Françoise, *L'Analyse des récits*, Paris, Seuil, coll. « Mémo », 1996.
592. ADHEMAR Jean et SEGUIN Jean-Pierre (dir.), « L'informazione in francia nel seicento », *Quaderni del seicento francese*, Bari, Adriatica ; Paris, Nizet, 1983.
593. ALEXANDRE Didier, FREDERIC Madeleine, PARENT Sabrina et TOURET Michèle (dir.), *Que se passe-t-il ? Événements, sciences humaines et littérature*, Rennes, P.U.R., « Interférences », 2004.
594. AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la III^e République à la Grande Guerre*, Paris, Seli Arslan, 2004.
595. ANDRE Emmanuelle, BOYER-WEINMANN Martine, KUNTZ Hélène (dir.), *Tout contre le réel. Miroirs du fait divers. Littérature, théâtre, cinéma*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2008.
596. ANDRE Sylvie, *Le Récit. Perspectives anthropologique et littéraire*, Paris, Honoré Champion, coll. « Unichamp Essentiel, 27 », 2012.
597. ARENDT Hannah, *Penser l'événement*, Paris, Belin, 1989.
598. ARTIERES Philippe, FARGE Arlette, LABORIE Pierre, « Témoignage et récit historique », *Sociétés & Représentations*, 2002/1, n° 13, p. 199 à 206.
599. ATLANI Françoise, « ON l'illusionniste » dans Almuth Grésillon et Jean-Louis Lebrave (dir.), *La Langue au ras du texte*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1984, p. 13-29
600. AUBRY Danielle, *Du roman-feuilleton à la série télévisuelle. Pour une rhétorique du genre et de la sérialité*, Berne, Peter Lang, 2006
601. AUCLAIR Georges, *Le Mana quotidien : structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos, 1970.
602. AUDET René, « La narrativité est affaire d'événement », dans René Audet, Claude Romano, Laurence Dreyfus, Hugues Marchal et Carl Therrien (dir.), *Jeux et enjeux de la narrativité dans les pratiques contemporaines (arts visuels, cinéma, littérature)*, Paris, Éditions Dis Voir, 2006, p. 7-35.
603. AUDET René, GEFEN Alexandre, *Frontières de la fiction*, Québec, Éditions Nota bene, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2001.
604. BAL Mieke, *Narratology. Introduction to the theory of narrative*, Toronto, University Press of Toronto, 1992.
605. BARONI Raphaël, *L'Œuvre du temps. Poétique de la discordance narrative*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2009, en particulier « Histoires vécues, fictions, récits factuels », p. 45-94.
606. BARONI Raphaël, *La Tension narrative. Suspense, curiosité et surprise*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2007.
607. BARONI Raphaël, REVAZ Françoise, « Le fait divers sérialisé, un feuilleton médiatique », *Cahiers du journalisme*, n° 17, été 2007, p. 194-209.
608. BARTHES Roland, « Le discours de l'histoire », *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Seuil, 1994, t. II, p. 417-427.

609. BARTHES Roland, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications*, n°8, Paris, Seuil, 1966, p. 1-27.
610. BARTHES Roland, « L'écriture de l'événement », *Communications*, nov. 1968, vol. 12, n°1, p. 108-112, repris dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, t. III : 1968-1971, Paris, Seuil, 2002, p. 46-51.
611. BARTHES Roland, « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964, p. 196-207, repris dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, t. II : 1962-1967, Paris, Seuil, 2002, p. 442-451.
612. BAUDET Serge, « Représentation d'état, d'événement et d'action », *Langages*, n°100, Paris, Larousse, p. 45-64.
613. BEDRANE Sabrinelle, REVAZ Françoise, VIEGNES Michel (dir.), *Le Récit minimal. Du minime au minimalisme. Littérature, arts, média*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2012.
614. BENVENISTE Émile, « Les relations de temps dans le verbe français », *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, t. 1, p. 237-250.
615. BERTAUD Madeleine, CUCHE François-Xavier (dir.), *Le Genre des Mémoires. Essais de définition*, Paris, Klincksieck, 1995.
616. BESSIERE Jean, *Récit et histoire*, Paris, P.U.F., Université de Picardie, Centre d'études du roman et du romanesque, 1984.
617. BLANC Dominique et FABRE Daniel, *Le Brigand de Cavanac. Le Fait divers, le roman, l'histoire*, Lagrasse, Verdier, 1982.
618. BLANCKEMAN Bruno, DAMBRE Marc (dir.), *Romanciers minimalistes (1979-2003)*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, coll. « Colloque de Cerisy », 2012
619. BLOCH Marc, *Réflexions sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, Allia, 1999 [Revue de synthèse, 1921].
620. BOILLET Danielle et CIVIL Pierre (dir.), *L'Actualité et sa mise en écriture aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles : Espagne, Italie, France et Portugal*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, « La modernité aux XV^e-XVII^e siècles », n°6, 2006.
621. BOISSET Emmanuel, CORNO Philippe (dir.), *Que m'arrive-t-il ? Littérature et événement*, Rennes, P.U.R., coll. « Interférences », 2006.
622. BONNET Jean-Claude (dir.), *La Mort de Marat*, Paris, Flammarion, 1986 [en particulier, la première partie « L'événement et la presse », p. 19-100 et Michel Delon, « La fiction immédiate », p. 253-269].
623. BOUHARENC Myriam, DELUCHE Joëlle, *Littérature et reportage*, Limoges, P.U.L., 2001.
624. BOUHARENC Myriam, « Choses vues, choses lues : le reportage à l'épreuve de l'intertexte », *Narratologie*, n° 4, Nouvelles approches de l'intertextualité, Presses universitaires de Nice-Sophia Antipolis, 2001.
625. BOUCHERON Patrick, *L'Entretiens. Conversations sur l'histoire*, Lagrasse, Verdier, 2012.
626. BOUCHERON Patrick, VENAYRE Sylvain, *L'Histoire au conditionnel. Textes et documents à l'usage de l'étudiant*, Paris, Mille et une nuits, 2012.
627. BOUREAU Alain, *L'Événement sans fin. Récit et christianisme au Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 1993.

628. BREMOND Claude, « La logique des possibles narratifs », *Communications*, n°8, 1966, p. 66-82
629. BREMOND Claude, « Le rôle, l'intrigue et le récit » dans Bouchindhomme et Rochlitz, *Temps et récit de Paul Ricoeur en débat*, Paris, Cerf, 1990, p. 57-71
630. BREMOND Claude, *Logique du récit*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1973.
631. BRES Jacques (dir.), *Le Récit oral*, suivi de *Questions de narrativité*, Montpellier, Université Paul-Valéry-Montpellier III, 1994.
632. BRES Jacques, « La narrativisation de la scène interlocutive. De ce que l'on fait (parfois) en racontant quelque chose », *Cahiers de praxématique*, « Tu causes, tu causes ... sur l'interaction verbale », dir. Jacques Bres et Françoise Gardes-Madray, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, n° 13, 1989, p. 19-41.
633. BRES Jacques, *La Narrativité*, Louvain, Duculot, 1994.
634. BUREL Charlotte, « La représentation du monde dans les gazettes. L'écriture du futur » dans Denis Reynaud, Chantal Thomas (dir.), *La Suite à l'ordinaire prochain*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, p. 53-62
635. CANARY Robert H. et KOZICKI Henry (dir.), *The Writing of History : Literary Form and Historical Understanding*, University of Wisconsin Press, 1978.
636. CARR David, « Y a-t-il une expérience directe de l'histoire ? La chute du mur de Berlin et le 11 septembre 2001 » *A contrario, revue interdisciplinaire de sciences sociales*, n° 13, 2010/1, p. 83-94.
637. CARR David, *Time, Narrative and History*, Bloomington, Indiana, Indiana University Press, 1986.
638. CASSIN Barbara, *L'Effet sophistique*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1995.
639. BRUNN Alain, « Équivoque épistolaire à la cour de France » *Cahiers du centre de recherches historiques*, « Stratégies de l'équivoque », dir. Jean-Pierre Cavaillé, n° 33, avril 2004, p. 11-26.
640. CERTEAU Michel de, *L'Invention du quotidien, t. I Les arts de faire*, Paris, U.G.E., coll. « 10/18 », 1980, rééd. Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1990.
641. CERTEAU Michel de, *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975.
642. CHAMBERS Ross, *Story and Situation. Narrative Seduction and the Power of Fiction*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1984.
643. CHARBONNEAU Frédéric, *Les Silences de l'histoire : les mémoires français du XVII^e siècle*, Sainte-Foye, Presses de l'université Laval, coll. « La République des lettres », 2001.
644. CHARLES Michel, *Introduction à l'étude des textes*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1995.
645. CHARLES Michel, *L'Arbre et la Source*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1985.
646. CHARLES Michel, *Rhétorique de la lecture*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1978.
647. CHARLES Shelly, *Récit et réflexion : poétique de l'hétérogène dans Le Pour et contre de Prévost*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1992.
648. CHARLES Shelly, « Sur l'écriture du présent : la *Gazette d'Amsterdam* et la *Gazette de France* » dans Henri Durantou, Claude Labrosse, Pierre Réat (dir.), *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, table ronde internationale, Saint-Étienne, 21-23 mai 1992, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1993, p. 177-185.

649. CHEVALIER Louis, *Splendeurs et misères du fait divers* [2004], éd. Emilio Luque, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2010.
650. COHN Dorrit, *Le Propre de la fiction*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2001 [*The Distinction of Fiction*, Baltimore, Hopkins University Press, 1999].
651. COMBE Dominique, « La marquise sortit à cinq heures... Essai de définition linguistique du récit », *Le Français moderne, revue de linguistique française*, octobre 1989, n° 3/4, p. 155-166.
652. COMBE Vincent, « Histoires tragiques et “canards sanglants” : genre et structure du récit bref épouvantable en France à la fin du xv^e et au début du xvii^e siècle », thèse de langue française sous la dir. d'Éliane Kotler, soutenue le 5 novembre 2011, Université de Nice Sophia Antipolis.
653. CRU Jean Norton, *Du témoignage*, Paris, Éditions Allia, 1997.
654. CRU Jean Norton, *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993.
655. DANBLON Emmanuelle, DE JONGE Emmanuel, KISSINA Ekaterina, Nicolas Loïc (dir.), *Argumentation et narration*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008
656. DEFRANCE Anne, MECHOULAN Éric, « L'art de tourner court : conte, nouvelle et périodisation au xvii^e siècle », *Littératures classiques*, « La périodisation de l'âge classique », dir. Jean Rohou, n° 34, 1998, p. 173-189.
657. DELEUZE Gilles, GUATTARI Felix, « 1874. Trois nouvelles ou “qu'est-ce qui s'est passé ?” », *Mille Plateaux*, Paris, Minuit, 1980, p. 235-252.
658. DEMERS Jeanne, « De la sornette à l'Amante anglaise : le récit au degré zéro », *Études françaises*, n°14/1-2, avril 1978, p. 3-20.
659. DESCIMON Robert, « Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville (4 juillet 1652). Paris et la “Fronde des Princes” », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1999, n°54/2, p. 319-351.
660. DESCOMBES Vincent, « Qu'est-ce qu'être contemporain ? », *Le Genre humain*, « Actualités du contemporain », février 2000, n° 35,
661. DOMEQ Jean-Philippe, *Robespierre derniers temps* [1984], éd. revue et augmentée de « La littérature comme acupuncture », Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2011
662. DORNIER Carole, POULOUIN Claudine (dir.), « L'Histoire en miettes, anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (xvi^e-xix^e siècles) », *Elseneur*, Caen, P.U.C., n° 19, 2004.
663. DORNIER Carole, DULONG Renaud (dir.), *Esthétique du témoignage, actes du colloque de Caen, 18-21 mars 2004*, Paris, Éd. de la Maison des Sciences de l'homme, 2005.
664. DOSSE François, *Renaissance de l'événement ; un défi pour l'historien : entre Sphinx et Phénix*, Paris, P.U.F., 2010.
665. DUBIED Annik et LITS Marc, *Le Fait divers*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1997.
666. DUBIED Annik, *Les Dits et les scènes du fait divers*, Genève, Droz, 2004.
667. DUBY Georges, « L'art, l'écriture et l'histoire. Entretien avec Georges Duby », *Le Débat*, n°92, novembre-décembre 1996.
668. DULONG Renaud, « Les opérateurs de factualité. Les ingrédients matériels et affectuels de l'évidence historique », *Politix*, vol. 10, n° 39, 1997, p. 65-85.
669. DULONG Renaud, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1998.

670. DULONG Renaud, « Qu'est-ce qu'un témoin historique ? », *Vox poetica*, 2009, URL : <http://www.vox-poetica.org/t/articles/dulong.html> [dernière consultation le 6 octobre 2012].
671. DUTTON Dianne, « Les Reportages sur l'exécution publique de Ravailac : quatre variations sur un supplice », dans Russell Ganim et Thomas M. Carr Jr. (dir.), *Origines, actes du 39^e congrès annuel de la North American Society for Seventeenth Century French Literature, University of Nebraska-Lincoln, 10-12 mai 2007*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », 2009, p. 247-256.
672. ESCOLA Marc, « Le clou de Tchekhov. Retours sur le principe de causalité régressive » dans Marc Escola et Jean-Paul Sermain (dir.), *La partie et le tout. Les moments de la lecture romanesque sous l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Bruxelles, Peeters, 2010, URL : http://www.fabula.org/atelier.php?Principe_de_causalite_regressive [dernière consultation le 6 octobre 2012].
673. ESQUENAZI Jean-Pierre, *L'Écriture de l'actualité, pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, P.U.G., 2002.
674. ÉVRARD Frank, *Fait divers et littérature*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1997.
675. FALLER Lincoln B., *Turned to Account. The Forms and Fonctions of Criminal Biography in Late Seventeenth- and early Eighteenth-Century England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
676. FARCY Gérard-Denis, « De l'obstination narratologique », *Poétique*, n° 17, 1986, p. 491-506.
677. FARGE Arlette, « Penser et définir l'événement en histoire » dans « Qu'est-ce qu'un événement ? », *Terrain*, n°38, mars 2002, <http://terrain.revues.org/document1929.html> [dernière consultation le 6 octobre 2012].
678. FAYE Jean-Pierre, « Vitesse narrationnelle », *Corps écrit*, 24, 1987, p. 75-80
679. FAYOL Michel, *Le Récit et sa construction*, Neuchâtel, Paris, Delachaux et Niestlé, 1985.
680. FELMAN Shoshana, Laub Dori, *Testimony : crises of Witnessing in Literature, Psychoanalysis, and History*, New York and London, Routledge, 1992.
681. FORSTER E. M., *Aspects du roman*, Paris, Christian Bourgois, 1993 [*Aspects of the Novel and related writings*, éd. Oliver Stallybrass, London, Edward Arnold, coll. « The Abinger Edition », 1974].
682. FOWLER Alastair, *Kinds of literature. An Introduction to the Theory of Genres and Modes*, Oxford, Oxford University Press, 1982.
683. FRAGONARD Marie-Madeleine, « L'anecdote et l'histoire », dans Marie-Madeleine Fragonard et Gilbert Schrenk (dir.), *Actes de la journée d'étude de Paris sur les anecdotes dans l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné*, sept. 2003, Albineana/Cahiers d'Aubigné, n°16, Niort, 2005, p. 11-19.
684. FRYE Northrop, *L'Écriture profane. Essai sur la structure du romanesque*, trad. Cornelius Crowley, Paris, Circé, 1998 [The Secular Scripture : a Study of the Structure of Romance, 1976].
685. FUMAROLI Marc, « Les Mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose », *XVII^e siècle*, n° 94-95, 1971, p. 7-37, repris dans *La Diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, 1994, p. 183-216.

686. GARAPON Antoine, PECH Thierry, « Mise en récit du procès, mise en procès du récit », *Droit et cultures*, n°36, Paris, 1998, p. 149-166.
687. GARIDEL Delphine de, *Poétique de Saint-Simon. Cours et détours du récit historique dans les Mémoires*, Paris, Honoré Champion, 2005.
688. GENETTE Gérard, *Figures II*, Paris, Seuil, coll. « Tel Quel », 1969, rééd. « Points », 1979.
689. GENETTE Gérard, *Figures III*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1972.
690. GENETTE Gérard, *Palimpsestes*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1982.
691. GENETTE Gérard, « Introduction à l'architexte », *Théorie des genres*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1986, p. 89-159.
692. GENETTE Gérard, *Fiction et Diction*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1991.
693. GENETTE Gérard, *Nouveau discours du récit*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1983, rééd. coll. « Points », 2007.
694. GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1987 ; rééd. coll. « Points », 2002.
695. GENETTE Gérard, « La métalepse. De la figure à la fiction. Entretien avec Gérard Genette », URL : <http://www.vox-poetica.org/entretiens/intGenette.html>
696. GENETTE Gérard, *Discours du récit*, Paris, Seuil, rééd. coll. « Points », 2007.
697. GINZBURG Carlo, *Un seul témoin*, Paris, Bayard Éditions, 2007.
698. GROUPE μ , *Rhétorique générale* [1970], Paris, Seuil, coll. « Points », 1982.
699. GUELLOUZ Suzanne, « Deux versions d'un même incident : le 21 août 1651 au Parlement », « Se raconter, témoigner », *Elseneur*, n° 17, Caen, P.U.C., 2001, p. 179-198.
700. HAMBURGER Käte, *La Logique des genres littéraires*, Paris, Seuil, 1986 [*Logik der Dichtung*, 1957].
701. HAMON Philippe, « Introduction. Fait divers et littérature », *Romantisme*, 1997/3, n° 97, p. 7-15.
702. HAMON Philippe, « Mise au point sur les problèmes de l'analyse du récit », *Le Français moderne*, n°3, 1972, p. 200-221.
703. HEIDMANN Ute, « Comparatisme et analyse de discours. La comparaison différentielle comme méthode » dans Jean-Michel Adam, Ute Heidmann (dir.), *Sciences du texte et analyse de discours*, Genève, Slatkine, 2005, p. 99-118.
704. JAUSS Hans Robert, « Une approche médiévale. Les petits genres de l'Exemplaire comme système de communication », dans *La Notion de genre à la Renaissance*, G. Demerson (dir.), Genève, Slatkine, 1984, p. 35-57.
705. JEANNELLE Jean Louis, « Pour une histoire du genre testimonial », *Littérature*, n° 135, septembre 2004, p. 87-117.
706. JEANNELLE Jean-Louis, « Histoire littéraire et genres factuels », dans « Théorie et histoire littéraire », *Fabula LHT (Littérature, histoire, théorie)*, n°0, 16 juin 2005, URL : <http://www.fabula.org/lht/0/Jeannelle.html> [dernière consultation 6 octobre 2012].
707. JEANNELLE Jean-Louis, « L'acheminement vers le réel. Pour une étude des genres factuels », *Poétique*, n° 139, septembre 2004, p. 279-295.
708. JECHOVA Hana, « Vers la littérarité des faits divers », Université de Valenciennes, *Cahiers de l'U.E.R. Froissart*, n°4, 1980, p. 3-18.
709. JOLLES André, *Formes simples*, Paris, Seuil, 1972 [*Einfache Formen*, 1968].

710. JOUHAUD Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots* [1985], nouv. préf, Paris, Aubier, 2009.
711. JOUHAUD Christian « Roman historié et histoire romancée : Jean-Pierre Camus et Charles Sorel », *XVII^e siècle*, 2002/2, n° 215, p. 307-316.
712. JOUHAUD Christian, « Un emportement, un enterrement, un enlèvement. Trois épisodes d'émotion publique (1647, 1661, 1655) », *Littératures classiques*, « Les émotions publiques et leurs langages à l'âge classique », dir. Hélène Merlin-Kajman, n°68, été 2009, p. 285-296.
713. JOUHAUD Christian, RIBARD Dinah et SCHAPIRA Nicolas, *Littérature histoire témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, « Folio inédit », 2009.
714. KUPERTY-TSUR Nadine, « Rhétorique des témoignages protestants autour de la saint Barthélémy. Le cas des Mémoires de Charlotte Duplessis-Mornay », « Se raconter, témoigner », *Elseneur*, n° 17, Caen, P.U.C., 2001, p. 159-178.
715. LA HAYE Yves de, *Journalisme, mode d'emploi : des manières d'écrire l'actualité*, préf. Robert Escarpit (1985), Jean-Pierre Esquenazi et Bernard Miège (2005), Paris ; Budapest ; Turin, L'Harmattan, « Logiques sociales », 2005.
716. LABOV William, « La transformation du vécu à travers la syntaxe narrative », *Le Parler ordinaire*, Paris, Minuit, 1978, p. 457-503 [*Language in the Inner City. Studies in the Black English vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1972].
717. LABROSSE Claude, « L'incertain et le virtuel. L'événement en perspective dans les gazettes du XVIII^e siècle » dans Hans-Jürgen Lüsebrink, Jean-Yves Mollier (dir.), *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Bern, Peter Lang, coll. « Convergences », 2000, p. 7-25.
718. LAJARTE Philippe de, « L'écriture du témoignage dans *L'Histoire d'un voyage en terre de Brésil* de Jean de Léry », dans « L'Histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècles) », *Elseneur, op. cit.*, p. 15-32.
719. LARIVAILLE Paul, « L'analyse (morpho)logique du récit », *Poétique*, n° 19, 1974, p. 368-388.
720. LAUGAA Maurice, « Le récit de liste », *Études françaises*, n°14, 1978, p. 155-182.
721. LAVOCAT Françoise, « Catastrophe et narrativité : récits factuels et fictionnels à l'époque moderne », *Actes de savoirs : revue interdisciplinaire de l'Institut universitaire de France*, « Le Récit », dir. William Marx, n° 4, Paris, P.U.F, 2008, p. 41-64.
722. LAZARD Madeleine, « Les processions blanches de la ligue dans le *Registre-Journal de Pierre de l'Estoile* », dans Jean Garapon (dir.), *L'Expression de l'inoubliable dans les mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Éditions Cécile Defaut, coll. « Connaître les mémoires d'Ancien Régime », 2005, p. 35-44.
723. *Le Fait divers*, catalogue du Musée national des arts et traditions populaires, Paris Réunion des musées nationaux, 1982.
724. LEGALLOIS Dominique, MALGOUZOU Yannick, VIGIER Luc, *L'Accréditation des discours testimoniaux*, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, coll. « Champs du signe », 2011.
725. LESNE Emmanuelle, *La Poétique des mémoires 1650-1685*, Paris, Honoré Champion, 1996.

726. LESNE-JAFFRO Emmanuelle, « L'autorité du témoignage dans les mémoires de la guerre des Cévennes. Preuve, épreuve et martyr » dans Carole Dornier, Claudine Poulouin (dir.), « L'Histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècle) », *Elseneur*, n° 19, octobre 2004, p. 97-120.
727. LEVER Maurice, *Canards sanglants : naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.
728. LEVER, Maurice, « De l'information à la nouvelle : "canards" et les "Histoires tragiques" de François de Rosset », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°4, 1979, p. 577-593
729. LEVY Joseph J., « L'événement en anthropologie : de l'élémentaire au complexe », dans Joseph J. Lévy et Ignace Olazabal (dir), *L'Événement en anthropologie : concepts et terrains*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 9-21.
730. LIBRAL Florent, « Entre démystification du surnaturel et justification de la Providence : le récit d'événement de 1623 à 1633 », dans Emmanuel Boisset et Philippe Corno (dir.), *Que m'arrive-t-il ? Littérature et événement*, Rennes, P.U.R., 2006, p. 133-143.
731. LINTVELT Jaap, « Modèle discursif du récit encadré », *Poétique*, n° 35, septembre 1978, p. 352-366.
732. LINTVELT Jaap, *Essai de typologie narrative. Le « point de vue »*, Paris, José Corti, 1989.
733. LOUIS Chevalier, *Splendeurs et misères du fait divers*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2004.
734. M'SILI Marine, *Le Fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Éditions C.N.R.S. Paris, 2000.
735. MACE Marielle, « Le nom du genre. Quelques usages de l'essai », *Poétique*, n° 132, novembre 2002, p. 401-414.
736. MAGRI-MOURGUES Véronique, « Hétérogénéité, cohésion et cohérence : le statut de l'anecdote digressive dans un récit de voyage » dans Anna Jaubert (dir.), *Cohésion et cohérence. Études de linguistique textuelle*, Paris, E.N.S. Éditions, 2005, p. 134-148.
737. MARIN Louis, *Le Récit est un piège*, Paris, Minuit, 1978.
738. MARION Philippe, « Signes extérieurs de récit. Affaires Van den Biest et saga médiatique » dans Frédéric Antoine (dir.), *La Médiamorphose d'Alain Van der Biest. Lectures d'une narration journalistique*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, 1993.
739. MARTINEZ Matias, SCHEFFEL Michael, *Einführung in die Erzähltheorie*, München, Verlag C.H. Beck, 1999.
740. MATHIEU-COLAS Michel, « Frontières de la narratologie », *Poétique*, n° 17, 1986, p. 91-110
741. MAUREPAS Arnaud de, « Au cœur de l'écriture : pour un répertoire critique de la littérature du témoignage au XVIII^e siècle (1715-1789), dans Benoît Mélançon (dir.), *L'Invention de l'intimité au siècle des Lumières*, Nanterre, Centre des Sciences de la littérature (Littérales, 17), 1995, p. 117-129.
742. MAUREPAS Arnaud de, « L'œil, l'oreille et la plume : la sensibilité testimoniale dans le *Journal de Barbier* (1717-1762), *Histoire, économie et société*, 1991, n° 4, p. 489-503.
743. MERCIER-FAIVRE Anne Marie, « Le géant, Buckingham et le laquais du ministre (fait divers et information politique dans la Gazette d'Amsterdam de 1720 », dans Malcolm Cook, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (dir.), *Anecdotes, Faits-Divers, Contes, Nouvelles, 1700-1820*, Oxford etc., Peter Lang, 2000, « French Studies of the eighteenth and nineteenth centuries », p. 95-108.

744. MERCIER-FAIVRE Anne-Marie, « Dans les marges du vrai : la fiction à l'œuvre dans la *Gazette de Leyde* de 1775 » dans Malcolm Cook, Annie Jourdan (dir.), *Journalisme et fiction au XVIII^e siècle*, Bern, Peter Lang, 1999, p. 101-121.
745. MERLEAU-PONTY Maurice, « Sur les faits divers », Signes, 1960, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2001.
746. MOIRAND Sophie, *Les Discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Paris, P.U.F., 2007.
747. MONESTIER Alain, *Tragédies à la Une. La Belle époque des assassins*, Albin Michel, 1995
748. MONTANDON Alain (dir.), *L'Anecdote. Actes du colloque de Clermont-Ferrand de 1988*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres de l'Université Blaise Pascal, 1990.
749. NOILLE Christine, « La nouvelle au XVII^e siècle ou la vérité de la fiction », dans Vincent Engel, Michel Guissard (dir.), *La Nouvelle de langue française aux frontières des autres genres du Moyen Âge à nos jours*, actes du colloque de Metz, juin 1996, Ottignies, Quorum, 1997, p. 149-158.
750. NORA Pierre, « Le retour de l'événement », *Faire de l'histoire, Nouveaux problèmes*, dir. Jacques Le Goff et Pierre Nora, Paris, Gallimard, 1974, p. 210-228 [Version remaniée d'un article paru dans *Communications*, 1972, n°18, « L'événement monstre »]
751. PECH Thierry, *Conter le crime : droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques, 1559-1644*, Paris, Honoré Champion, 2000.
752. PEROUSE Gabriel-André, « Des Nouvelles "vraies comme Évangile". Réflexions sur la présentation du récit bref au XVI^e siècle dans B. Alluin, F. Suard (dir.), *La Nouvelle. Définitions, Transformations*, Presses universitaires de Lille, 1990, p. 88-99.
753. PERROT Michelle, « Faits divers et histoire au XIX^e siècle », *Annales E.S.C.*, « Faits divers, faits d'histoire », 83^e année, vol. 38, n° 4, p. 911-919.
754. PETITJEAN André, « Le récit de faits divers », *Pratiques*, n° 50, Metz, 1986, p. 46-78.
755. POLI Sergio, « Autour de Rosset et de Camus : l'histoire tragique, ou le bonheur impossible », *Littératures classiques*, n°15, octobre 1991, p. 29-39
756. POLI Sergio, « Grandeur et décadence d'un recueil ou les aventures diverses de l'histoire tragique », *Œuvres et critiques*, vol. XII, n° 1, 1987, p. 11-21.
757. POLI Sergio, *Histoire(s) tragique(s). Anthologie/typologie d'un genre littéraire*, Fasano-Paris, Schena-Nizet, 1991.
758. RASTIER François, « Témoignages inadmissibles », *Littérature*, « Écrire l'histoire », n° 159, septembre 2010, p. 108-129
759. RAULT Didier, « Les traces de l'exemplum dans les *relaciones de sucesos* (XVII^e siècle) » dans Manuel Borrego-Pérez (dir.), *L'Exemplum narratif dans le discours argumentatif (XVI^e-XX^e siècles)*, Besançon, Presses universitaires Franc-comtoises, « Annales littéraires de l'université de Franche-Comté », 2002, p. 373-389.
760. RAYNAUD Denis et THOMAS Chantal (dir.), *La Suite à l'ordinaire prochain, la représentation du monde dans les gazettes*, Lyon, P.U.L., 1999 [voir notamment les articles de : Charlotte Burel « "Le temps lèvera le voile..." : l'écriture du futur », p 53-62 ; Christophe Cave, « Chronographie : la parade de l'écriture », p. 63-79].

761. REFFAIT Christophe (dir.), *Romanesque et histoire*, Amiens, Encrage Université, coll. « Romanesques », 2008.
762. REVAZ Françoise, « Le récit dans la presse écrite », *Pratiques*, n°94, 1997, p. 19-33.
763. REVAZ Françoise, « Les Faits divers : une réflexion sur l'agir humain », *Études de lettres*, « La presse écrite : des genres aux mélanges des genres », dir. Jean Michel Adam, Thierry Herman, Gilles Lugin, 2000, n° 3-4, p. 131-152.
764. REVAZ Françoise, « Museler les toutous ? Le feuilleton d'une polémique mordante », *A contrario*, « Récits journalistiques et culture médiatique », 2009/2, n° 12, p. 46-65.
765. REVAZ Françoise, *Introduction à la narratologie : action et narration*, Bruxelles, Paris, De Boeck-Duculot, coll. « Champs linguistiques », 2009.
766. REVAZ Françoise, *Les Textes d'action*, Metz, Université de Metz, coll. « Recherches textuelles », 1997.
767. REVAZ Françoise, Stéphanie PAHUD et Raphaël BARONI, « De l'intrigue littéraire à l'intrigue médiatique, le feuilleton Swismetal », *A contrario*, 2006/2, n° 4, p. 125-143.
768. RIBARD Dinah, *Raconter, vivre, penser. Histoire de philosophes, 1650-1766*, Paris, Vrin, E.H.E.S.S., 2003.
769. RICŒUR Paul, « Comprendre et raconter. Sur quelques connexions remarquables entre la théorie du texte, la théorie de l'action et la théorie de l'histoire », *Revue philosophique de Louvain*, n°75, 1977, p. 126-147
770. RICŒUR Paul, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1986.
771. RICŒUR Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 2000.
772. RICŒUR Paul, *Temps et récit*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1983-1985. 3 vol, t. I, « L'intrigue et le récit historique », 1983, t. II, « La configuration dans le récit de fiction », 1984, t. III, « Le temps raconté », 1985.
773. RIEGER Dietmar, « "Histoire de loi", "histoire tragique". Authenticité et structure de genre chez François de Rosset », *XVII^e siècle*, octobre 1994, n° 3, p. 461-477.
774. ROBIC DE BAEQUE Sylvie, *Le Salut par l'excès. Jean-Pierre Camus (1584-1652). La Poétique d'un évêque romancier*, Paris, Honoré Champion 1999.
775. ROGER Philippe, « Le fait divers en 1789. Cinq exemples, cinq attitudes » dans Pierre Rézat (dir.), *La Révolution du journal, 1788-1794*, Paris, Éd. du C.N.R.S, 1989, p. 215-228.
776. ROMANO Claude, *L'Événement et le temps*, Paris, P.U.F., 1999.
777. ROMI, *Histoire des faits divers*, Paris, Del Duca / Laffont, 1962.
778. RONEN Ruth, *Possible Worlds in Literary Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
779. ROSS line, *L'Écriture de presse. L'art d'informer*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1990.
780. ROSSEL André (dir.), *Histoire de France à travers les journaux du temps passé*, Thomery ; Montreuil, À l'enseigne de l'arbre verdoyant, 1982.
781. RYAN Marie-Laure, « Fiction, non-factuals, and the principle of minimal departure », *Poetics*, 9, 1980, p. 403-422.
782. RYAN Marie-Laure, *Avatars of Story*, Minneapolis, London, University of Minnesota Press, coll. « Electronic Mediations », vol. 17, 2006.

783. RYAN Marie-Laure, *Possible Worlds, Artificial Intelligence, and Narrative Theory*, Bloomington, Indiana University Press, 1991.
784. ROORYCK Guy, *Les Mémoires du duc de Saint-Simon. De la parole du témoin au discours du mémorialiste*, Genève, Droz, 1992.
785. SAKS H., « Storyteller as witness : entitlement to experience », Lecture 4, 1992, *Poetics*, n° 15, 1986, p. 127-138.
786. SCHAEFFER Jean-Marie, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1989.
787. SEITE Yannick, « La Bête du Gévaudan dans les gazettes. Du fait divers à la légende », *Les Gazettes européennes de langue française*, p. 145-153
788. SGARD Jean, *Les Trente récits de la Journée des Tuiles*, Grenoble, P.U.G., coll. « L'empreinte du temps », 1988.
789. SOLER, Patrice, *Genres, formes, tons*, Paris, P.U.F., 2001.
790. SOULET Jean-François, *L'Histoire immédiate : historiographie, sources et méthodes* [1989], Paris, A. Colin, « U. Histoire », 2009.
791. STIERLE Karlheinz, « L'Histoire comme Exemple, l'Exemple comme histoire. Contribution à la pragmatique et à la poétique des textes narratifs », *Poétique*, n° 10, 1972, p. 176-198.
792. SULEIMAN Susan, « La récit exemplaire, parabole, fable, roman à thèse », *Poétique*, n° 32, 1977, p. 468-485.
793. TASSEL Alain (dir.), « Les frontières du récit », *Narratologie*, Nice, Publications de la faculté des lettres, arts et sciences humaines de Nice, n° 2, 1999.
794. TETU Jean-François, *La Temporalité des récits d'information*, Rennes, Apogée, 2000.
795. THERENTY Marie-Ève, *La Littérature au quotidien. Poétiques journalistiques au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2007.
796. THERENTY Marie-Ève, *Mosaïques. Être écrivain entre presse et roman (1829-1836)*, Paris, Honoré Champion, 2003.
797. THIESSE Anne-Marie, *Le Roman du quotidien*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000.
798. TODOROV Tzvetan, « Grammaire du *Décameron* », *Approaches to semiotics*, Paris, La Haye, Mouton, n° 3, 1969.
799. TODOROV Tzvetan, « Les transformations narratives », *Poétique*, n° 3, 1970, p. 322-333.
800. TODOROV Tzvetan, *Les Genres du discours*, Paris, Seuil, 1978.
801. TODOROV Tzvetan, *Poétique de la prose*, suivi de *Nouvelles recherches sur le récit*, Paris, Seuil, 1971, 1978.
802. VAUCHER GRAVILI Anne de, *Le Schéma narratif de l'histoire tragique en France au XVII^e siècle*, Venise, Cafoscarina, 1981.
803. VAUCHER GRAVILI Anne de, *Loi et transgression. Les histoires tragiques au XVII^e siècle*, Milella-Lecce, 1982
804. VAUGEOIS Dominique, « Un genre est un genre parce que c'est un genre. Réflexion sur les critères minimaux du genre littéraire », *La Licorne*, « Le Savoir des genres », dir. Raphaël Baroni, Marielle Macé, Rennes, P.U.R., 2006, p. 211-226.
805. VERNET Max, *Jean-Pierre Camus. Théorie de la contre-littérature*, Paris, Nizet, Le Griffon d'argile, 1994

806. VERON Eliseo, *Construire l'événement. Les médias et l'accident de Three Mile Island*, Paris, Minuit, 1981.
807. WAGNER Frank, « Le récit fictionnel et ses marges : état des lieux, 15/11/2006, *Vox Poetica*, URL : <http://www.vox-poetica.org/t/wagner2006.html> [dernière consultation le 30 septembre 2012]
808. WEINRICH Harald, *Leçon inaugurale au Collège de France*, Paris, Collège de France, n° 128, 1993.
809. WHELAN Ruth, « Le revers de la médaille : la *Relation de la cour de France* d'Ézéchiel Spanheim (1690) » dans Jean Garapon (dir.), *Mémoires d'État et culture politique en France (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Cécile Defaut/Université de Nantes, coll. « Connaître les mémoires d'Ancien Régime », 2007, p. 141-150.
810. WHITE Hayden, *Metahistory. The Historical Imagination in Nineteenth-Century Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1973.
811. WHITE Hayden, *The Content of Form. Narration Discourse and Historical Representation*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1987.
812. YARDENI Myriam, « Histoire et petite histoire chez Pierre de l'Estoile » dans D. Bohier, C. Magnien-Simonin (dir.), *Écritures de l'histoire (XIV^e-XVI^e siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 193-204.
813. ZEMON DAVIS Nathalie, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, trad. Christian Cler, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1988 [*Fiction in the Archives. Pardon tales and their tellers in Sixteenth Century France*, Stanford University Press, 1987].
814. ZEMON DAVIS Nathalie, *Le Retour de Martin Guerre* [1982], préf. Carlo Ginzburg, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2008.
815. ZUFFEREY Joël, « De l'occasionnel au sériel : les histoires tragiques de Jean-Pierre Camus », *Variations*, n° 7, 2001, p. 75-87.
816. ZUFFEREY Joël, « Fiction et vérité dans les nouvelles de Jean-Pierre Camus », *Poétique*, n° 124, novembre 2000, p. 475-484.
817. ZUFFEREY Joël, « Un cas de positionnement générique : les récits brefs de Jean-Pierre Camus », *Poétique*, n° 152, novembre 2007, p. 423-427.

D. LITTÉRATURE, HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

818. « Autour de Françoise d'Aubigné Marquise de Maintenon », *Albineana 10-11*, actes des journées de Niort, 23-25 mai 1996, *Cahiers d'Aubigné*, Niort, 1999, 2 vol.
819. « L'hôtel parisien au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, janvier-mars 1989, n°162, p. 3-114.
820. ABAD Reynald, « Aux origines du suicide de Vatel : les difficultés de l'approvisionnement en marée au temps de Louis XIV », *XVII^e siècle*, octobre-décembre 2002, p. 631-641.
821. ABIVEN Karine, « Parler en "rond" : circulation des discours dans les cercles mondains au XVII^e siècle », dans A. Jaubert, J.-M. Lopez-Muñoz, S. Marnette, L. Rosier, et C. Stolz (dir.), *Citations II. Citer pour quoi faire ? Pragmatique de la citation [Actes du colloque*

- international du Groupe Ci-dit, 11-13 juin 2009, Université de Nice*], Louvain, Academia-Bruylant, coll. « Au cœur des textes », 2011, p. 177-188.
822. ANDRE Louis, *La Première Disgrâce de Simon Arnauld de Pomponne*, Paris, s. n., 1938 [tiré à part de l'Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France, 1937, p. 153-162.
823. ASSELINEAU Charles, *Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé 1628-1694*, Paris, Léon Techener, 1872.
824. AUERBACH Erich, *Le Culte des passions : essais sur le XVII^e siècle français*, trad. Diane Meur, Paris, Macula, 1998.
825. BARDON Maurice, « *Don Quichotte* » en France au XVII^e et au XVIII^e siècle, 1605-1815, I-II, Slatkine Reprints, Genève, 1974 [Paris, Honoré Champion, 1931].
826. BARTHES Roland, « La Rochefoucauld : *Réflexions ou Sentences et Maximes* », dans *Le Degré zéro de l'écriture*, suivi de *Nouveaux Essais critiques*, Paris, Seuil, rééd. coll. « Points Essais », 1972.
827. BASTIEN Pascal, *L'Exécution publique à Paris au XVIII^e siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2006. En particulier Chap. 2 sur le fait divers, les rapports entre droit et tragique, p. 60-91.
828. BEE Maurice, « Le Spectacle de l'exécution dans la France d'Ancien Régime », *Annales Economie, Société et Civilisation*, Paris, 1983, p. 843-862.
829. BEGUIN, Katia, *Les Princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
830. BELLANGER Claude (dir.), *Histoire générale de la presse française*, t. I, Des origines à 1814, Paris, P.U.F., 1969.
831. BELLOC, Alexis, *Les Postes françaises, recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, Paris, Firmin Didot, 1886.
832. BERCE, Yves-Marie, « L'affaire Fouquet dans l'opinion de son temps et sous le regard des historiens », *Le Fablier*, n°5, 1993, p. 37-42.
833. BERCE Yves-Marie, *La Naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992.
834. BERKVENS-STEVELINCK Christiane, « La réception des journaux dans la correspondance de Prosper Marchand » dans Hans Bost, (dir.), *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, Amsterdam et Maarsen, APA, Holland University Press, 1988.
835. BERTRAND Jean-Marie et SCHMITT Pauline (dir.), « La rumeur, journées d'études de l'École doctorale de Paris I Panthéon-Sorbonne », *Hypothèses. Travaux de l'École doctorale d'Histoire, Paris I Panthéon Sorbonne*, 2000, p. 249-328.
836. BEUGNOT Bernard, « Forme et histoire : le statut des Ana », *La Mémoire des textes, essai de poétique classique*, Paris, Honoré Champion, 1994, p. 67-88.
837. BILLORE Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La Rumeur au Moyen Âge. Du mépris à la manipulation (V^e-XV^e siècle)*, Rennes, P.U.R., « Histoire », 2011.
838. BLOCH Marc, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, Allia, 2007 [*Revue de synthèse historique*, 1921].
839. BLUCHE, François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.
840. BOISSIEU Jean-Louis de, « Notes sur le mot salon », *Le Français moderne*, janvier 1977, p. 43-47.

841. BOTS Hans, *Un « intellectuel » avant la lettre : le journaliste Pierre Bayle (1647-1706)*, Amsterdam/Maarsen, 1994.
842. BOTS Hans, (dir.), *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, Amsterdam & Maarsen, APA, Holland University Press, 1988.
843. BOTTIN Jacques, « Négoce et circulation de l'information au début de l'époque moderne », dans Muriel Roux (dir.), *Histoire de la poste. De l'administration à l'entreprise*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2002, p. 41-54.
844. BOULET Marguerite, DAHL Folke, PETITBON Fanny, *Les Débuts de la presse française. Nouveaux aperçus*, Acta Bibliotheca Gotoburgensis, vol. IV, Göteborg et Paris, 1951.
845. BOURGEOIS Émile, « La collaboration de Saint-Simon et de Torcy », *Revue historique*, janvier-avril 1905, p. 251-277.
846. BRIOT Frédéric, *Usages de soi, usages du monde, enquête sur les mémorialistes d'Ancien régime*, Paris, Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1994.
847. BURKE Peter, *Louis XIV, les stratégies de la gloire*, Paris, Seuil, 1995, rééd. coll. « Points Histoire », 2007.
848. BURY Emmanuel, « Les salons à l'époque classique », dans Alain Montandon (dir.), *Les Espaces de la civilité*, Mont-de-Marsan, Éditions interuniversitaires, 1995, p. 27-39.
849. *Bussy-Rabutin, l'homme et l'œuvre. Actes du colloque pour le trois centième anniversaire de la mort de Roger de Rabutin, comte de Bussy, 2 et 3 juillet 1993*, dir. R. Duchêne, T. Noblat-Rérolle, J. Queneau, D.H. Vincent, Bussy-le-Grand, Société des amis de Bussy-Rabutin, 1995.
850. CAMON Général, *Le Maréchal de Luxembourg (1628-1695)*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1936.
851. CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde (1648-1653): les Mazarinades. 1.- La conquête de l'opinion, 2.- Les hommes du livre*, Genève, Droz, 1989-1991.
852. CARRIER Hubert, *Les Muses guerrières. Les mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1996.
853. CENSER Jack R., POPKIN Jeremy D. (dir.), *Press and Politics in Pre-Revolutionary France*, Berkeley, University of California Press, 1987.
854. CENSER Jack R., *The French Press in the Age of Enlightenment*, London/New York, Routledge, 1994.
855. Centre d'Études du XVIII^e siècle de l'Université Lyon II, *Études sur la presse au XVIII^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978, n°3.
856. CHAILLOU Michèle et Michel, *Petit guide pédestre de la littérature du XVII^e siècle 1600-1660*, Paris, Hatier, « Brèves », 1990.
857. CHALINE Olivier, « Les campagnes de Bussy-Rabutin », *XVII^e siècle*, n° 241, 2008/4, p. 645-655.
858. CHANTELAUZE R. de, *Le Père de La Chaize, confesseur de Louis XIV, études d'histoire religieuse, lettres et documents inédits*, Paris, Durand, Lyon, Auguste Brun Ganivet, 1859.
859. CHARTIER Roger, « Pamphlets et gazettes » dans Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, « Le livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle », Paris, Promodis, 1982, p. 405-425.

860. CHARTIER Roger, Jouhaud Christian, « Pratiques historiennes des textes » dans Claude Reichler (dir.), *L'Interprétation des textes*, Paris, Minuit, coll. « Arguments », 1989, p. 53-80.
861. CHARTIER Roger, « Loisir et sociabilité : lire à haute voix dans l'Europe moderne », *Littératures classiques*, « La voix au XVII^e siècle », dir. Patrick Dandrey, n° 12, janvier 1990, p. 127-148.
862. CHARTIER Roger, « La pendue miraculeusement sauvée. Études d'un occasionnel » dans Roger Chartier (dir.), *Les Usages de l'imprimé : XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1987, p. 83-127.
863. CHARTIER Roger, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, coll. « Histoire et littérature », 1998.
864. CHARTIER Roger, *Inscrire et effacer. Culture écrite et littérature, XI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, Le Seuil, « Hautes études », 2005, chap. 4 « Nouvelles à la main, gazettes imprimées, Cymbal et Butter », p. 79-100.
865. CHARTIER Roger, *Écouter les morts avec les yeux : [leçon inaugurale du Collège de France prononcée le 11 octobre 2007]*, Paris, Fayard, « Leçons inaugurales du Collège de France », n°195, 2008.
866. CHARTIER Roger, *Cardenio entre Cervantès et Shakespeare. Histoire d'une pièce perdue*, Paris, Gallimard, 2011.
867. CLEMENT Pierre, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert, précédée d'une étude historique sur Nicolas Fouquet*, Paris, Guillaumin, 1846.
868. COLLAS Georges, *Un poète protecteur des lettres au XVII^e siècle, Jean Chapelain 1595-1674, étude historique et littéraire d'après des documents inédits*[1912], Genève, Slatkine Reprints, 1970.
869. COMPAGNON Antoine, « L'Allusion et le fait littéraire », *L'Allusion dans la littérature*, éd. Michel Murat, Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 2000.
870. COMPAGNON Antoine, *La Seconde main, ou le travail de la citation*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1979.
871. CONSTANT, Jean-Marie, *La Vie quotidienne de la noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Hachette, 1973, rééd. 1994.
872. COSANDEY, Fanny, DESCIMON, Robert, *L'Absolutisme en France, histoire et historiographie*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 2002.
873. COOK Malcolm, JOURDAN Annie (dir.), *Journalisme et fiction au XVIII^e siècle*, Bern, Peter Lang, « French Studies of the Eighteenth and Nineteenth Centuries, 1999
874. COTTRET B. et M., « Les chansons du mal-aimé : raison d'État et rumeur publique (1748-1750) », *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités, mélanges Robert Mandrou*, Paris, 1985, p. 303-315.
875. COUPERUS M. (dir.), *L'Étude des périodiques anciens. Colloque d'Utrecht*, Paris, Nizet, 1972.
876. DAHL François, *Dutch corantos 1618-1650. A Bibliography illustrated with 334 facsimile reproductions of corantos printed 1618-1625 and an introductory essay on 17th century stop press news*, La Haye, 1946.
877. DARNTON Robert et ROCHE Daniel (dir.), *Revolution in Print : The Press in France, 1775-1800*, Berkeley ; London, University of California press, 1989.

878. DARNTON Robert, *The Kiss of Lamourette : Reflections in Cultural History*, New York, 1990, chap. 5., « Journalism : All the News That Fits We Print », p. 60-93.
879. DARNTON Robert, « An Early Information Society : News and the Media in Eighteenth-Century Paris », *The American Historical Review*, vol. 105, février 2000, p. 1-35.
880. DARNTON Robert, *Poetry and the Police. Communication Networks in Eighteenth-Century Paris*, London, The Belknap Press of Harvard University Press, 2010.
881. DARNTON Robert, « Le dentier de George Washington » dans *Pour les Lumières, défense, illustration, méthode*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2002 [éd. originale : « George Washington's false teeth », *The New York Review of Books*, n° 27, mars 1997, p. 34-38].
882. DARNTON Robert, *Le Diable dans un bénitier, l'art de la calomnie en France 1630-1800*, trad. Jean-François Sené, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2010.
883. DELACOMPTEE Jean-Michel, *La Princesse de Clèves : la mère et le courtisan*, Paris, P.U.F., coll. « le texte rêve », 1990.
884. DELAUAUD, Louis, *Le Marquis de Pomponne, ambassadeur et secrétaire d'État, 1618-1699*, Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1911.
885. DELORT Joseph, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes, précédée de celle de Fouquet, de Pellisson et de Lauzun*, Paris, Firmin Didot père et fils, 1829.
886. DEMANTE Gabriel, « Observations sur la formule “car tel est notre plaisir” dans la chancellerie française », Bibliothèque de l'École des Chartes, 1893, t. 54, p. 86-96.
887. DENIS Delphine, « Documents, textes, discours », dans Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, P.U.P.S., 2005, p. 63-71.
888. DENIS Delphine, « Romanesque et galanterie au XVII^e siècle », dans Gilles Declercq, Michel Murat (dir.), *Le Romanesque*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 105-117.
889. DENIS Delphine, *L'Obscurité. Langage et herméneutique sous l'Ancien Régime*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, coll. « Au cœur des textes », 2007.
890. DENIS Delphine, *Le Parnasse galant. Institution d'une catégorie littéraire au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001.
891. DESROCHES Abbé, *Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, Caen, chez Mancel, 1838, 2 vol.
892. DESSERT Daniel, *Fouquet*, Paris, Fayard, 1987.
893. DESSERT, Daniel, JOURNET, Jean-Louis, « Le lobby Colbert : un royaume ou une affaire de famille ? », *Annales E.S.C.*, n°6, 1975, p. 1303-1336.
894. DESSERT, Daniel, *Louis XIV prend le pouvoir : naissance d'un mythe*, Paris, Complexes, 1989.
895. DREVILLON, Hervé, *L'Impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005.
896. DOOLEY Brendan, « News and Doubt in Early Modern Culture. Or are we having a public sphere yet ? » dans Brendan Dooley and Sabrina A. Baron, *The Politics of Information in Early Modern Europe*, London, New York, Routledge, 2001, p. 275-290.

897. DOTOLI Giovanni, « Le *Mercur*e galant de Donneau de Visé », *Littérature et société en France au XVII^e siècle*, Fasano/Paris, Schena/Nizet, t. I, 1987, p. 229-310.
898. DUCHENE Jacqueline, « Bussy à la guerre ou les silences du maréchal de Turenne », *XVII^e siècle*, n° 159, 1988, p. 149-156.
899. DUCHENE Jacqueline, « Bussy à la guerre ou les silences du maréchal de Turenne, *XVII^e siècle*, n°159, 1988, p. 149-156
900. DUCHENE Jacqueline, *Bussy-Rabutin*, Paris, Fayard, 1992.
901. DUCHENE Roger, DUCHENE Jacqueline, « Bussy-Rabutin ou les chances de l'exil », *P.F.S.C.L.*, 1994.
902. DUMASY Lise (dir.), *La Querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique. Un débat précurseur (1836-1848)*, Grenoble, Ellug, 1999.
903. DURANTON Henri, LABROSSE Claude, RETAT Pierre (dir.), *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1993.
904. DURANTON Henri, RETAT Pierre (dir.), *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, actes du colloque de Lyon, 5-7 juin 1997, Centre d'études du XVIII^e siècle, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999.
905. ELIAS, Norbert, *La Société de cour*, Paris, Calmann Levy, 1974, rééd. coll. « Champs Flammarion », 1985.
906. ESCOLA Marc, « Le singe et son roi : politique de La Fontaine », *Morales et politique, Actes du colloque international organisé par le Groupe d'Études des Moralistes*, éd. Jean Dagen, Marc Escola, Martin Rueff, Paris, Champion, 2005, p. 65-87.
907. EUNOT Anne-Marie, RETAT Pierre, « La *Gazette d'Amsterdam*, journal de référence : la collection du ministère des Affaires étrangères », *R.H.M.C.*, n° 40, 1993, p. 152-164.
908. FARGE Arlette, FOUCAULT Michel, *Le Désordre des familles : lettres de cachet des archives de la Bastille au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, Julliard, coll. « Archives », 1982.
909. FARGE Arlette, REVEL, Jacques, *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants. Paris, 1750*, Paris, Hachette, coll. « Textes du XX^e siècle », 1988.
910. FARGE Arlette, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992.
911. FARGE Arlette, *Condamnés au XVIII^e siècle*, Paris, Thierry Magnier, coll. « Troisième culture », 2008.
912. FARGE Arlette, *Un ruban et des larmes. Un procès en adultère au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions des Busclats, 2011.
913. FERREYROLLES Gérard (dir.), *La Représentation de l'histoire au XVII^e siècle*, Publications de l'Université de Bourgogne, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1999.
914. FERREYROLLES Gérard, « La Rochefoucauld et l'histoire : réflexions sur la XIX^e Réflexion » dans Jean Dagen, Marc Escola, Martin Rueff (dir.), *Morales et Politique*, actes du colloque des 16-18 novembre 2000, Paris, Honoré Champion, coll. « Moralia », 2005, p. 311-323.
915. FEYEL Gilles, « Prémices et épanouissement de la rubrique des faits divers (1631-1848) », *Les Cahiers du journalisme*, n°14, printemps-été 2005, p. 18-29.
916. FEYEL Gilles, *La Presse en France des origines à 1944, histoire politique et matérielle*, 2^e édition revue et mise à jour, Paris, Ellipses, 2007, Chapitre 2. La Presse sous l'Ancien Régime, p. 13-33

917. FEYEL Gilles, *L'Annonce et la nouvelle. La Presse d'information en France sous l'Ancien Régime, 1630-1788*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.
918. FEYEL Gilles, *La Gazette en province à travers ses réimpressions en province, 1631-1752*, Amsterdam, Maarsen, 1982.
919. FOGEL Michèle, « Constitution et fonctionnement d'un discours monarchique sur la guerre : l'information comme cérémonie », dans Henry Méchoulan (dir.), *L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, Paris, J. Vrin, 1985, p. 335-352.
920. FOGEL Michèle, « Le système d'information ritualisée de l'absolutisme français » dans Pierre Rétat (dir.), *Le Journalisme d'Ancien Régime, questions et propositions, table ronde CNRS 12-13 juin 1981*, Centre d'études du XVIII^e siècle de l'université Lyon II, Lyon, P.U.L., 1982, p. 141-150.
921. FOGEL Michèle, *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.
922. FORESTIER Georges, *Jean Racine*, Paris, Gallimard, coll. « Biographies NRF », 2006.
923. FORT Bernadette et POPKIN Jeremy D., *The Mémoires secrets and the culture of publicity in eighteenth-century France*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998.
924. FOUCAULT Michel, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère. Un cas de parricide au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, Julliard, coll. « Archives », 1973.
925. FOUCAULT Michel, « La vie des hommes infâmes », *Les Cahiers du chemin*, n° 29, 15 janvier 1977, rééd. dans *Dits et écrits*, éd. Daniel Defert et François Ewald, Paris, Gallimard, coll. « NRF », 1994, t. III, 1976-1979.
926. FOUGERES Marc, *Du délit de fausses nouvelles, thèse pour le doctorat*, Université de Nancy, Faculté de droit, Imprimerie de Persan-Beaumont, Persan, 1943.
927. FUMAROLI Marc, « La Conversation », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, III. La France. 2. Traditions, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 1992, repris dans Marc Fumaroli, *Trois institutions littéraires*, Paris, Gallimard, 1994, coll. « Folio histoire », p. 678-743.
928. FUNCK-BRENTANO Frantz, *Les Lettres de cachet à Paris, étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille, 1659-1798*, Paris, Imprimerie nationale, 1903.
929. FUNCK-BRENTANO Frantz, *Figaro et ses devanciers*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1909.
930. FUNCK-BRENTANO Frantz, *Les Nouvellistes*, avec la collaboration de M. Paul d'Estrée, 3^e édition, Paris, Hachette, 1923.
931. GADOFFRE Gilbert (dir.) *Certitudes et incertitudes de l'histoire*, Paris, P.U.F., 1987, notamment Marc Fumaroli, « Historiographie et épistémologie à l'époque classique », p. 87-132 ; Hans-Robert Jauss, « Expérience historique et fiction », p. 117-132
932. GAIFFE, Felix, *L'Envers du Grand Siècle*, Paris, Albin Michel, 1924.
933. GARNOT, Benoît, *Justice et société en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 2000.
934. GAUVARD Claude, « Introduction » de Maïté Billoré et Myriam Soria (dir.), *La Rumeur au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 23-32.
935. GENETIOT Alain, *Poétique du loisir mondain, de Voiture à La Fontaine*, Paris, Honoré Champion, 1997.

936. GERARD-GAILLY Émile, *La Marquise de Courcelles. Une Manon Lescaut du XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « Les grandes pécheresses », 1943.
937. GERARD-GAILLY Émile, *Un Académicien grand seigneur et libertin au XVII^e siècle : Bussy-Rabutin, sa vie, ses œuvres et ses amies*, Paris, Champion, 1909.
938. GERIN Charles, « La Disgrâce de M. de Pomponne, 18 novembre 1679 » dans la *Revue des questions historiques*, janvier 1878, vol. 23, p. 5-70, repris chez Paris, Librairie de Victor Palmé, 1878.
939. GINZBURG Carlo, « Le haut et le bas. Le thème de la connaissance interdite aux XVI^e et XVII^e siècles », *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989, rééd. Verdier poche, 2010, p. 160-184.
940. GOLDSMITH Elizabeth C., « Exclusive Conversations » : the Art of Interaction in Seventeenth-Century France, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1988.
941. GORDON Daniel, *Citizens without Sovereignty, Equality and Sociability in French Thought (1670-1789)*, Princeton, Princeton University Press, 1994. Compte rendu par Daniel Roche, « République des letters ou royaume des mœurs : la sociabilité vue d'ailleurs », *R.H.M.C.*, avril-juin 1996, p. 293-306.
942. GOUBERT, Pierre, ROCHE, Daniel, *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2001, 1984 pour la première édition, t. I « La société et l'État », t. II, « Culture et société »
943. GOULEMOT Jean-Marie, « Les pratiques littéraires et la publicité du privé », dans Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. III : Roger Chartier (dir.), *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 371-405.
944. GRANDEROUTE Robert, « Jacques-Élie Gastelier : correspondance, nouvelles à la main et gazettes » dans Henri Duranton, Claude Labrosse, Pierre Réat (dir.), *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, table ronde internationale, Saint-Étienne, 21-23 mai 1992, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1993, p. 199-204.
945. GRANDEROUTE Robert, « Mathieu Marais et le *Journal de Paris*, ou “tout faiseur de journaux doit tribut au malin” » *R.H.L.F.*, 2006, n°106/4, p. 811-826.
946. GRIMM, Jürgen, « ‘On ne vit onc si cruelle aventure’. À propos du ‘Conte d’un paysan qui avait offensé son seigneur’ », *Le “Dire sans dire” et le dit. Études lafontainiennes II*, Paris, Seattle, Tübingen, *P.F.S.C.L.*, coll. « Biblio 17 », n° 93, 1996, p. 94-107.
947. GUENEE Bernard, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1992.
948. GUION Béatrice, *Du bon usage de l'histoire : histoire, morale et politique à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2008.
949. GUITTON Georges, *Le Père de La Chaize, confesseur de Louis XIV*, Paris, Beauchesne et ses fils, 1959
950. HAASE-DUBOSC Danièle, VIENNOT Eliane (dir), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages Histoire, 1991.
951. HAASE-DUBOSC Danièle, *Ravie et enlevée, de l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1999.
952. HAFFEMAYER Stéphane, « Espaces et réseaux de l'information politique autour d'Ismaël Boulliau au XVII^e siècle » dans Pierre-Yves Beaurepaire, Jens Häselser et Antony McKenna

- (dir.), *Réseaux de correspondance à l'âge classique (xvi^e-xviii^e siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006, p. 59-66.
953. HAFFEMAYER Stéphane, « Les Gazettes de l'Ancien Régime. Approche quantitative pour l'analyse d'un espace de l'information », *Histoire & Mesure*, 1997, vol. XII, n°1-2, p. 69-91.
954. HAFFEMAYER Stéphane, *L'Information dans la France du xvii^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002.
955. HAMMOND Nicholas, *Gossip, Sexuality and Scandal in France, 1610-1715*, Berne, Peter Lang, 2011.
956. HARTH Erica, *Ideology and Culture in Seventeenth-Century France*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1983.
957. HARVEY Sarah, « Qu'y a-t-il de nouveau aujourd'hui ? » : la présence des nouvellistes dans la première œuvre de J. Donneau de Visé », *Littératures classiques*, « Écritures de l'actualité, xvi^e-xviii^e siècles », Karine Abiven, Laure Depretto (dir.), n° 78, 2012, p. 49-64.
958. HATCH Robert A., *The Collection Boulliau. An inventory*, Philadelphie, The American philosophical Society, 1982.
959. HATIN Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, 1859, t. I.
960. HATIN Eugène, « Un Gazetier au xvii^e siècle, François Colletet », *Bulletin du Bibliophile*, 1861, p. 609-624.
961. HATIN Eugène, *Les Gazettes de Hollande et la presse clandestine aux xvii^e et xviii^e siècles*, Paris, René Pincebourde, 1865.
962. HATIN Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteints dans les ventes publiques, etc. précédé d'un essai historique et statistique sur la naissance et les progrès de la presse périodique dans les deux mondes*, Paris, Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, 1866.
963. HATIN Eugène, *Théophraste Renaudot et ses « innocentes inventions »*, Paris, H. Oudin, 1883.
964. HATIN Eugène, *La Maison du Grand Coq et le bureau d'adresse, berceau de notre premier journal : la Gazette, du Mont-de-Piété, du Dispensaire et autres inventions de Th. Renaudot*, Paris, 1885.
965. HELLEGOUARC'H Jacqueline (dir.), *L'Esprit de société. Cercles et « salons » parisiens au xviii^e siècle*, préf. Marc Fumaroli, Garnier, 2000.
966. HENRI Robert, *Les Grands procès de l'histoire*, t. I, *Le procès de Nicolas Fouquet, un profiteur du Grand Siècle*, Paris, 1922.
967. HEPP Noémi, BERTAUD Madeleine (dir.), *L'Image du souverain dans les lettres françaises, des guerres de religion à la révocation de l'édit de Nantes*, Paris, Klincksieck, 1985.
968. HEPP Noémi (dir.), *La Cour au miroir des mémorialistes, 1530-1682*, Paris, Klincksieck, 1991.

969. HERSANT Marc, *Le Discours de vérité dans les Mémoires du duc de Saint-Simon*, Paris, Honoré Champion, 2009
970. HILLAIRET Jacques, *La Rue Saint-Antoine*, Paris, Minuit, 1970
971. HILLAIRET, Jacques, *Gibets, piloris et cachots du vieux Paris*, Paris, Minuit, 1956
972. IMBERT Jean (dir.), *Quelques procès criminels au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, P.U.F., 1964.
973. *L'Information à l'époque moderne*, actes du colloque de 1999, Association des historiens modernistes des Universités, bulletin n° 25, Paris, P.UP.S., 2001.
974. JEANNIN P, « La diffusion de l'information », dans S. Cavaciocchi (dir.), *Fiere e mercati nella integrazione delle economie europee, secc. XIII-XVIII*. Atti della XXXIIa Settimana di Studi [Istituto F. Datini], Florence, Le Monnier, 2001, p. 231-262.
975. JOUANA Arlette, *Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
976. JOUHAUD Christian, « Lisibilité et persuasion : les placards politiques », « Imprimer l'événement : La Rochelle à Paris », dans Roger Chartier (dir.), *Les Usages de l'imprimé : XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1987, p. 309-342 et p. 381-438.
977. JOUHAUD Christian, *La Main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, coll. « L'Un et l'Autre », 1996.
978. JOUHAUD Christian, *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2000.
979. JOUHAUD Christian, *Sauver le Grand Siècle ? Présence et transmission du passé*, Paris, Seuil, 2007.
980. KAPLAN Steven L., *Le Complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*, trad. Michèle et Jacques Revel, Paris, Armand Colin, E.H.E.S.S., coll. « Cahiers des annales », 1982.
981. KOSELLECK Reinhart, « "Historia magistra vitae". De la dissolution du "topos" dans l'histoire moderne en mouvement », *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, [Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten, 1979], trad. J. Hoock et M. C. Hoock, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S., 1990, p. 37-62.
982. KOSELLECK Reinhart, *L'Expérience de l'histoire*, trad. A. Escudier, Paris, Seuil/Gallimard, 1997.
983. LA TOURETTE G. de, *Théophraste Renaudot d'après des documents inédits*, Paris, 1884.
984. LABERTIT André (dir.), *De L'Estoile à Saint-Simon, recherche sur la culture des mémorialistes au temps des trois premiers rois Bourbons*, Paris, Klincksieck, 1993.
985. LACHEVRE Frédéric, *Le Libertinage au XVII^e siècle (disciples et successeurs de Théophile de Viau) : Claude de Chouigny, baron de Blot l'Église*, notice biographique en tête des *Chansons libertines de Claude de Chouigny, baron de Blot l'Église (1605-1655)*, vol. VI, s.l., s.n., 1919.
986. LACHEVRE Frédéric, *Scarron et sa gazette burlesque*, Paris, Giraud-Badin, 1929.
987. LACOSTE Edmond, *Bayle, nouvelliste & critique littéraire*, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1929.
988. LAFOND Jean, « La Mode des questions et Maximes d'amour », *Moralistes du XVII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1992, p. 49-54.

989. LAFOND Jean, « Mme de Sablé et son salon » dans Jean Lafond, Jean Mesnard (dir.), *Images de La Rochefoucauld, actes du tricentenaire 1680-1980*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, p. 208-210.
990. LAIR Jules, *Nicolas Fouquet*, Paris, Plon, 1890.
991. LANDY-HOULLON Isabelle, « Bussy-Rabutin et Mme de Sévigné provinciaux malgré eux », *Les Provinciaux sous Louis XIV, Marseille*, n°101, 1975, p. 5-19.
992. LAVALLEE Théophile de, *Mme de Maintenon et la Maison royale de Saint-Cyr*, Paris, Plon, 1862.
993. LE ROY LADURIE Emmanuel, RANUM Orest, *Pierre Prion, scribe*, Paris, Gallimard, Julliard, coll. « Archives », 1985.
994. LEBIGRE Arlette, *L’Affaire des poisons, 1679-1682*, Paris, Éditions Complexe, 1989.
995. LEBIGRE Arlette, *Les Dangers de Paris au XVII^e siècle : l’assassinat de Jacques Tardieu, lieutenant criminel au Châtelet et de sa femme, 24 août 1665*, Paris, Albin Michel, 1991.
996. LEBIGRE, Arlette, *La Justice du roi. La vie judiciaire dans l’ancienne France*, Paris, Albin Michel, 1988.
997. *Les Lieux de mémoire*, dir. Pierre Nora, Paris, Gallimard, en particulier Pierre Nora, « Les Mémoires d’État », II. La Nation, 2, 1986, p. 355-400 ; Jacques Revel, « La Cour », III. Les France, 2, 1992, p. 129-193.
998. *Les Valeurs chez les mémorialistes du XVII^e siècle avant la fronde : L’image du souverain dans les lettres françaises de L’Estoile à Saint-Simon, recherche sur la culture des mémorialistes au temps des trois premiers Bourbons*, Paris, Klincksieck, Paris, 1993.
999. LESNE-JAFFRO, Emmanuelle, « L’ambiguïté des Mémoires de Pomponne, spectateur européen et ambassadeur exilé dans Jean Garapon (dir.) *Mémoires d’État et culture politique en France*, Nantes, Éditions Cécile Defaut, 2007, p. 123-140.
1000. LEVY C et PERNOT Laurent (dir.), *Dire l’évidence (Philosophie et rhétorique antiques)*, Cahiers de philosophie de l’Université de Paris XII, 2, Paris, L’Harmattan, 1997.
1001. LILTI Antoine, « Vertus de la conversation : l’abbé Morellet et la sociabilité mondaine », *Littératures classiques*, « De l’“utilité” de la littérature », dir. Alain Viala, n° 37, 1999, p. 213-228.
1002. LILTI Antoine, « Sociabilité mondaine, sociabilité des élites ? Les salons parisiens dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Hypothèses*, 2001/1, p. 99-107.
1003. LILTI Antoine, « Public ou sociabilité ? Les théâtres de société au XVIII^e siècle » dans Christian Jouhaud, Alain Viala (dir.), *De la publication, entre Renaissance et Lumières*, Fayard, 2002, p. 281-300.
1004. LILTI, Antoine « Les “salons” d’autrefois : XVII^e ou XVIII^e siècle ? » dans « Quelques “dix-septième” siècle : fabrications, usages et réemplois », *Cahiers du centre de recherches historiques*, n° 28-29, avril 2002, p. 153-166.
1005. LORAUX Nicole, « Les mots qui voient » dans Claude Reichler (dir.), *L’Interprétation des textes*, Paris, Minuit, coll. « Arguments », 1989, p. 157-182.
1006. LOUETTE Jean-François (dir.), *Journaux et journalistes. Hommage à Jean Sgard*, Grenoble, Publications de l’université Stendhal, « Recherches et travaux », 1995.
1007. LOUVAT-MOLOZAY Bénédicte, « *Esther et Athalie* : Racine et le théâtre à insertions musicales », *Théâtre et musique. Dramaturgie de l’insertion musicale dans le théâtre français (1550-1680)*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 549-560.

1008. LÜSEBRINK Hans-Jürgen, *Kriminalität und Literatur im Frankreich des 18. Jahrhunderts. Literarische Formen, soziale Funktionen und Wissenskonstituenten von Kriminalitätsdarstellung im Zeitalter der Aufklärung*, München, Wien, 1983.
1009. LÜSEBRINK Hans Jürgen, REICHARDT Rolf, « Oralität und Textfiliation in rezeptionspragmatischer Perspektive. Sozio-kulturelle Fallstudien zur Konstitution populärer Druckshriften und zur Rezeption des *Mémoires* von Latude in den Jahren 1787-1793 » dans Günter Berger (dir.), *Zur Geschichte von Buch und Leser im Frankreich des Ancien Régime : Beiträge zu einer empirischen Rezeptionsforschung*, Rheinfelden, Berlin, Schaüble, 1993, p. 111-143.
1010. LÜSEBRINK Hans-Jürgen, « Semi-Oralität. Zur literaturwissenschaftlichen Tragweite einer provokativen Kategorie » dans Henning Krauss (dir.), *Offene Gefüge. Literatursystem und Lebenswirklichkeit. Festschrift für Fritz Nies zum 60. Geburtstag*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1994, p. 151-164.
1011. LÜSEBRINK Hans-Jürgen, « La littérature des almanachs : réflexions sur l'anthropologie du fait littéraire », dans Micheline Cambron et Hans-Jürgen Lüsebrink (dir.), *Presse et littérature. La circulation des discours dans l'espace public [Études françaises, vol. 36, n°3]*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2000, p. 47-64.
1012. LÜSEBRINK Hans-Jürgen, « Présentation » des *Histoires curieuses et véritables de Cartouche et de Mandrin*, Arthaud, Éditions Montalba, coll. « Bibliothèque Bleue », 1984, p. 11-76.
1013. LÜSEBRINK Hans-Jürgen, MOLLIER Jean-Yves (dir.), *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVIII^e-XIX^e siècle)*, actes du colloque international « La perception de l'événement dans la presse de langue allemande et française (Université de la Sarre, 12-14 mars 1998), Bern, Peter Lang, coll. Convergences, 2000.
1014. LÜSEBRINK Hans-Jürgen, Popkin Jeremy D. (dir.), *Enlightment, Revolution and the Periodical Press*, Oxford, Voltaire Foundation, 2004.
1015. LYON-CAEN Judith et RIBARD Dinah, *L'Historien et la littérature*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2010.
1016. MAGNIEN, Émile, *Cousin-cousine en Bourgogne : Bussy-Rabutin et Madame de Sévigné*, Bourg-en Bresse, Éditions de la Taillanderie, 1993.
1017. MAITRE Myriam, *Les Précieuses : naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999.
1018. MARCOU François-Léopold, *Étude sur la vie et les œuvres de Pellisson*, Paris, Didier, A. Durand, 1859.
1019. MARIN Louis, « Pour une théorie baroque de l'action politique », introduction à Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, Paris, Éditions de Paris, 1988.
1020. MARTIN Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Perrin, coll. « Histoire et décadence », 1988.
1021. MARTIN Henri-Jean, *Livres, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, préf. Roger Chartier, Genève, Droz, « Titre courant », 1999, 2 vol.
1022. MARTIN Henri-Jean, Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française, tome I, Le livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Promodis, 1982.

1023. MATHIS Rémi, « De la négociation à la relation d'ambassade. La seconde ambassade de Suède de Simon Arnauld de Pomponne (1671) », dans *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3, 2005.
1024. MATHIS Rémi, *Simon Arnauld de Pomponne (1618-1699), secrétaire d'État des Affaires étrangères de Louis XIV*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 2007, p. 133-142.
1025. MERLIN Hélène, *L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps. Passions et politique*, Paris, Honoré Champion, 2000.
1026. MEROT Alain, *Retraites mondaines, aspects de la décoration intérieure à Paris au XVII^e siècle*, Paris, Le Promeneur, 1990.
1027. MERTENS, François-Antoine, *Bussy-Rabutin mémorialiste*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1984.
1028. MESNARD Jean, « D'Hacqueville, familier du cardinal de Retz et de Madame de Sévigné » dans Wolfgang Leiner (dir.), *Correspondances. Mélanges offerts à Roger Duchêne*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1992, p. 365-385.
1029. MESNARD Jean, « Mlle de Scudéry et la société du marais » dans *Mélanges de littérature et d'histoire offerts à Georges Couton*, Lyon, P.U.L., 1981, p. 169-188.
1030. MICHEL Dominique, *Vatel et la naissance de la gastronomie. Recettes du Grand Siècle adaptées par Patrick Rambourg*, Paris, Fayard, 1999.
1031. MILLIOT Vincent, « De la cour à la "rue". Systèmes de communication à la fin de l'Ancien Régime », *La Vie des idées*, <http://www.laviedesidees.fr/De-la-Cour-a-la-rue.html>, compte rendu de Robert Darnton, *Poetry and the Police. Communication Networks in Eighteenth-Century Paris*, London, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2010.
1032. MOLINIE Georges, « Sur le mot *romanesque* », *Mélanges Georges Matoré*, Paris, 1987, p. 223-230.
1033. MONGREDIEN Georges, *Le Grand Condé. L'homme et son œuvre*, Paris, Librairie Hachette, 1959.
1034. MONGREDIEN, Georges, *L'Affaire Fouquet*, Paris, Hachette, 1956.
1035. MONTMORILLON, marquis de, « L'exil de Bussy-rabutin en Morvan. Son grand combat avec Mme de Sévigné », *Revue bleue*, LXXIII^e année, 1935, p. 605-611.
1036. MORAND, Paul, *Fouquet ou le soleil offusqué* [1961], Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 1985.
1037. MORIN Edgar, *La Rumeur d'Orléans*, Paris, Seuil, coll. « L'histoire immédiate », 1969.
1038. MORNET Daniel, « Comment étudier les écrivains ou les ouvrages de troisième ou quatrième ordre (le *Mercure galant* de 1672 à 1700), *Romanic Review*, XXVIII, octobre 1937, n° 3, p. 204-216.
1039. MORIN Edgard, *La Rumeur d'Orléans*, Paris, Seuil, « L'histoire immédiate », 1969.
1040. MOUREAU François (dir.), *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Universitas, Paris, Voltaire Foundation, Oxford, 1993.
1041. MOUREAU François (éd.), *Répertoire des nouvelles à la main. Dictionnaire de la presse manuscrite clandestine (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999.
1042. MOUREAU François, « Fiction narrative, Nouvelles et Faits Divers au début du XVIII^e siècle : l'exemple du *Mercure galant* de Dufresny », *Cahiers de l'U.E.R. Froissart*, n° 3, Centre universitaire de Valenciennes et du Hainaut Cambresis, 1978, p. 126-134.

1043. MOUREAU François, « Journaux et journalistes dans la comédie française des XVII^e et XVIII^e siècles » dans *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, APA Holland University Press, Amsterdam et Maarsen, 1988, p. 153-166 repris au chapitre « Miroir déformant : le journaliste au théâtre » dans François Moureau, *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, Presses de l'université de Paris Sorbonne, 2006, p. 365-383.
1044. MOUREAU François, *La Plume et le plomb*, Paris, P.U.P.S., 2006, 3^e partie « Informer au siècle des Lumières », p. 353-489.
1045. MOUREAU François, *Le « Mercure Galant » de Dufresny (1710-1714) ou le journalisme à la mode*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « S.V.E.C. », 1982.
1046. MOUYSET Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, P.U.R., coll. « Histoire », 2007.
1047. NELLEN Henk J. M., *Ismaël Boulliau 1605-1694, astronome, épistolier, nouvelliste et intermédiaire scientifique, ses rapports avec les milieux du « libertinage érudit »*, Amsterdam & Maarsen, APA Holland University Press, 1994
1048. NIES Fritz et REHBEIN Jürgen (éd.), *Genres mineurs. Texte zur Theorie und Geschichte nichtkanonischer Literatur (von 16. Jahrhundert bis zur Gegenwart)*, Munich, Fink, 1978.
1049. NIES Fritz, « Chansons et vaudevilles d'un siècle devenu "classique" » dans Dietmar Rieger (dir.), *La Chanson française et son histoire*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1988, p. 47-57.
1050. NIES Fritz, « Genres littéraires d'inspiration religieuse » dans Manfred Tietz et Volker Kapp (dir.), *La Pensée religieuse dans la littérature et la civilisation du XVII^e siècle en France, actes du colloque de Bamberg, 1983, P.F.S.C.L.*, coll. « Biblio 17 », 1984, p. 211-224.
1051. NIES Fritz, « Les Silences de Boileau. Genres déconsidérés du Grand Siècle et pré-supposés méthodologiques de l'histoire littéraire », *Cahiers de littérature du XVII^e siècle*, 1986, n° 8, p. 35-55.
1052. NIES Fritz, « Würze der Kürze – schichtübergreifende Semi-orale Kleingattungen im Frankreich des 17. bis 19. Jahrhunderts » dans Eberhard Lämmert (dir.), *Erzählforschung : ein Symposium*, Stuttgart, J.B. Metzler, 1982, p. 418-434.
1053. NIES Fritz, « Zeit-zeichen. Gattungsbildung in der Revolutionsperiode, und ihre Konsequenzen für Literatur- und Geschichtswissenschaft », *Francia*, n° 8, 1980, p. 257-275.
1054. NIES Fritz, *Genres mineurs. Texte zur Theorie und Geschichte nichtkanonischer Literatur*, München, Wilhelm Fink Verlag, coll. « Kritische Information », 1978.
1055. NIES Fritz, *Imagerie de la lecture. Exploration d'un patrimoine millénaire de l'Occident*, trad. de l'allemand Jacques Grange, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1995 [*Bahn und Bett und Blütenduft*, 1991].
1056. OREKOVIC Luc, *Les Frangipani. Un exemple de la réputation des lignages au XVII^e siècle en Europe*, Cahiers croates, Hors-série, n°1, 2003.
1057. ORIEUX, Jean, « Bussy grand seigneur disgracié », *Revue des Deux-Mondes*, janvier-février 1958, p. 42-52.
1058. ORIEUX, Jean, *Bussy-Rabutin. Le Libertin galant homme, 1618-1693*, Paris, Flammarion, 1977.

1059. PETIT Nicolas, *L'Éphémère, l'occasionnel et le non livre à la bibliothèque Sainte-Geneviève (XV^e-XVIII^e siècles)*, préf. Annie Parent-Charon, Paris, Klincksieck, coll. « Corpus iconographique de l'histoire du livre », 1997.
1060. PAIGE, Nicholas, « L'affaire des poisons et l'imaginaire de l'enquête : de Molière à Thomas Corneille », *Littératures classiques*, « Droit et littérature », dir. Christian Biet, n° 40, automne 2000, p. 195-208.
1061. PARDAILHE-GALABRUN Annik, « Les déplacements des Parisiens dans la ville aux XVII^e et XVIII^e siècles. Un essai de problématique », *Histoire, économie et société*, 2, 2, 1983.
1062. PAVEL Thomas, *L'Art de l'éloignement. Essai sur l'imagination classique*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1996.
1063. PERLMUTTER Jennifer R., « Journalistic intimacy and *Le Mercure galant* », dans Russell Ganim et Thomas M. Carr, Jr. (dir.), *Origines. Actes du 39^e congrès annuel de la N.A.S.S.C.F.L., Nebraska-Lincoln, mai 2007*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, P.F.S.C.L., « Biblio 17 », 2009, p. 223-231.
1064. PETIT, Léon, « Autour du procès Fouquet. La Fontaine et son oncle sous la griffe de Colbert, XVII^e siècle, 1947, p. 193-210.
1065. PETITFILS, Jean-Christian, *Fouquet* [1998], Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2005
1066. PICHARD DU PAGE René, « Simon Arnauld de Pomponne avant son ministère (1618-1671). Étude sur sa jeunesse, sa carrière administrative et diplomatique », thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, résumée dans *Positions des thèses...*, Paris, 1910, p. 153-161.
1067. PLAZENET Laurence, « Romanesque et roman baroque », dans Gilles Declercq, Michel Murat (dir.), *Le Romanesque*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 63-84.
1068. PLOUX François, « “Bruits alarmants” et “fausses nouvelles” dans la France du XIX^e siècle (1814-1870) » *Hypothèses*, « La Rumeur », dir. Jean-Marie Bertrand et Pauline Schmitt, journée d'études de l'école doctorale, Université Paris I, 2000, p. 303-314.
1069. PLOUX François, « L'imaginaire social et politique de la rumeur dans la France du XIX^e siècle, 1815-1870 », *Revue historique*, CCCII/2, avril-juin 2000, p. 395-434.
1070. POMIAN Krzysztof, « De la lettre au périodique : la circulation des informations dans les milieux des historiens au XVII^e siècle », *Organon*, n° 10, 1974, p. 25-43.
1071. POPKIN Jeremy D., « The *Gazette de Leyde* and French politics under Louis XIV » dans Jack R. Censer et Jeremy D. Popkin (dir.), *Press and politics in Pre-revolutionary France*, Berkeley, University of California Press, 1987.
1072. POPKIN Jeremy D., *News and Politics in the Age of Revolution : Jean Luzac's « Gazette de Leyde »*, Ithaca, Cornell University Press, 1989.
1073. QUEFFELEC Lise, *Le Roman-feuilleton français au XIX^e siècle*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1989.
1074. RANCIERE Jacques, *Les Mots de l'histoire. Essai de poétique du savoir*, Éditions du Seuil, coll. « La Librairie du XX^e siècle », 1992.
1075. PRIEUR Léon, *Une chambre de justice sous Louis XIV, le procès Fouquet et Mme de Sévigné*, Paris, 1921.
1076. PUJO Bernard, *Le Grand Condé*, Paris, Albin Michel, 1995.
1077. QUILLIET Bernard, *Christine de Suède*, Paris, Fayard, 2003.

1078. RAT Maurice, *Aventurières et intrigantes du Grand Siècle*, Paris, Éditions d'Histoire et d'art, 1957.
1079. RENOARD Yves, « Information et transmission des nouvelles » dans Charles SAMARAN (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1961, p. 95-142.
1080. RETAT Pierre, « Les gazettes : de l'événement à l'histoire » dans *Études sur la presse au XVIII^e siècle*, Centre d'Études du XVIII^e siècle de l'Université Lyon II, P.U.L., 1978, n° 3, p. 23-38.
1081. RETAT Pierre (dir.), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, Centre d'études du XVIII^e siècle, Université Lyon II, Paris, Éditions du C.N.R.S. ; Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979.
1082. RETAT Pierre (dir.), *Le Journalisme d'Ancien Régime, questions et propositions*, table ronde CNRS, 12-13 juin 1981, Centre d'études du XVIII^e siècle de l'université Lyon II, Presses universitaires de Lyon, 1982
1083. RETAT Pierre, « Aux confins de la presse : informations graphiques et informations écrite. Récits et plans de bataille » dans Pierre Rétat (dir.), *Le Journalisme d'Ancien Régime, questions et propositions, op. cit.*, p. 167-182.
1084. RETAT Pierre, *Le Dernier règne, chronique de la France de Louis XIV, 1774-1789*, Paris, Fayard, coll. « Chroniques », 1995.
1085. RETAT Pierre (dir.), « La Gazette d'Amsterdam. Miroir de l'Europe au XVIII^e siècle », S.V.E.C., Oxford, Voltaire Foundation, 2001.
1086. RETAT Pierre, « Éphémère, périodique, collection : les recueils de gazettes de la BnF », dans *Revue de la BnF*, « L'éphémère », n° 10, 2002, p. 58-59.
1087. REUMAUX Françoise, *Toute la ville en parle. Esquisse d'une théorie des rumeurs*, Paris, L'Harmattan, 1994
1088. REUMAUX Françoise (dir.), *Passeports pour le vrai/le faux*, Paris, Kimé, 2005
1089. REUMAUX Françoise, *Les Oies du capitol ou les raisons de la rumeur* [1999], Paris, Éditions du C.N.R.S., 2005.
1090. ROCHE Daniel, « La circulation de l'information à travers la France d'Ancien Régime », *Les Systèmes de communication. Actes du colloque du 27 février 1982, Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne*, Paris, Université de Paris Sorbonne, 1982, p. 25-42.
1091. ROUBEN César, « Les mémoires de guerre d'un héros déchu. Bussy-Rabutin, une autoréhabilitation », *Les Lettres romanes*, XVIII, n° 4, 1974.
1092. ROUBEN César, « Un jeu de société au Grand Siècle : les Questions et les Maximes d'amour. Inventaire chronologique », *XVII^e siècle*, n° 97, 1972, p. 85-104.
1093. ROWEN Herbert H., « Arnauld de Pomponne, Louis XIV's moderate minister », *American Historical Review*, vol. 61, n° 3, avril 1956, p. 531-549.
1094. ROWEN Herbert H., *The Ambassador prepares for war, the Dutch embassy of Arnauld de Pomponne, 1669-1671*, The Hague, M. Nijhoff, 1957.
1095. RUSSO Elena, *La Cour et la ville de la littérature classique aux Lumières. L'invention de soi*, Paris, P.U.F., coll. « Écriture », 2002.
1096. SARDELLA Pierre, *Nouvelles et spéculations à Venise au début du XVI^e siècle*, préf. Lucien Febvre, Paris, Armand Colin, 1948, « Cahiers des Annales », 1.

1097. SAWYER Jeffrey K., *Printed Poison. Pamphlet propaganda, faction politics and the public sphere in early seventeenth century France*, Berkeley, University of California Press, 1990.
1098. SCHAPIRA Nicolas, « Le “salon” écrit par les professionnels des lettres », dans « La cour et la ville », *P.F.S.C.L.*, vol. 38, n° 75, 2011, p. 315-327.
1099. SCHAPIRA Nicolas, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle : Valentin Conrart, une histoire sociale*, Seyssel, Champ vallon, 2003.
1100. SCHAEFFER Jean.-Marie, « Le romanesque », *Vox poetica*, URL : http://www.voxpoetica.org/t/Le_romanesque.pdf [dernière consultation le 6 octobre 2012].
1101. SCHLANGER Judith, *Présence des œuvres perdues*, Paris, Hermann, 2010.
1102. SEGUIN Jean-Pierre, « Faits divers sensationnels dans seize bulletins d’information imprimés en France pendant le règne de François Ier », *Mélanges d’histoire du livre et des bibliothèques offerts à M. Frantz Calot*, s.l., s.n., 1960, p. 65-79.
1103. SEGUIN Jean-Pierre, *L’Information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964
1104. SEGUIN Jean-Pierre, *L’Information en France de Louis XII à Henri II*, Genève, Droz, 1961
1105. SEGUIN Jean-Pierre, *Nouvelles à sensation : canards du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1959.
1106. SELLIER, Philippe, « La chute et l’ascension », *Essais sur l’imaginaire classique*, Paris, Champion, 2003, p. 129-141.
1107. SEYL Antoine, *Libres propos sur la presse*, « Genèse de la fausse nouvelle », Bruxelles, Édition des arts et industries graphiques, 1957.
1108. SGARD Jean, « Le journaliste famélique » dans Henri Durantou (dir.), *Le Pauvre diable, destins de l’homme de lettres au XVIII^e siècle*, colloque international Saint-Etienne, 15-17 sept 2005, Saint-Étienne, Publications de l’université de Saint-Etienne, 2006, p. 57-67.
1109. SGARD Jean, « On dit », *S.V.E.C.*, n° 287, 1991, p. 25-32.
1110. SOLNON Jean-François, *Les Ormesson, au plaisir de l’État*, Paris, Fayard, 1992.
1111. SOLOMON Howard M., *Public welfare, science and propaganda in Seventeenth Century France. The innovations of Théophraste Renaudot*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1972.
1112. SONNINO Paul, « Arnauld de Pomponne, Louis XIV’s Minister for Foreign Affairs during the Dutch War », *Proceedings of the Western Society for French History*, t. I, 1974, p. 49-60.
1113. SPRIET Stella, « Les gazettes et journaux du XVII^e siècle : vers une histoire de la réception théâtrale », dans *Origines, actes du 39^e congrès annuel de la North American Society for Seventeenth Century French Literature, University of Nebraska-Lincoln, 10-12 mai 2007*, sous la dir. de Russell Ganim et Thomas M. Carr, Jr., Tübingen, Gunter Narr Verlag, « Biblio 17 », 2009, p. 233-246.
1114. STAROBINSKI Jean, *Montaigne en mouvement* [1982], Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1993.
1115. *Théophraste Renaudot, l’homme, le médecin, le journaliste, 1586-1986*, colloque tenu le 29 novembre 1986 sous la présidence de Jean Imbert, Paris, Section d’histoire de l’Institut français de Presse et des sciences de l’information de l’université Paris 2.

1116. TIMMERMANS Linda, *L'Accès des femmes à la culture, 1598-1715*, Paris, Champion, 1993.
1117. TRENARD L., « Périodiques hollandais en langue française au XVII^e siècle », actes du 105^e congrès national des sociétés savantes, Caen, 1980, *La Diffusion de l'information et du savoir, de 1610 à nos jours, histoire moderne et contemporaine*, t. I, Paris, 1983, p. 47-71.
1118. TRINQUET Roger, « La méthode de travail de Pierre de l'Estoile », *Bibliothèque de l'Humanisme et de la Renaissance*, vol. 17, 1955, p. 286-291.
1119. TRUCHET Jacques, « Jeux de l'oral et de l'écrit dans la littérature française du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, XLV, 1993, p. 747-756.
1120. UOMINI Steve, *Cultures historiques dans la France du XVII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998.
1121. VAILLE Eugène, *Histoire des postes françaises*, Paris, 1947-1955, 7 vol.
1122. VANEL J. B., *Un nouvelliste lyonnais à la fin du règne de Louis XIV*, 1903.
1123. VIALA Alain, « Champ littéraire et champ politique en France à l'âge classique », *Politique et littérature en France aux XVI^e et XVII^e siècles*, dir. Giovanni Dotoli, Paris, Didier Erudition, 1997.
1124. VINCENT Monique, *Donneau de Visé et le Mercure galant*, 2 vol., Paris, 1987.
1125. VINCENT Monique, *Le Mercure galant. Présentation de la première revue féminine d'information et de culture 1672-1710*, Paris, Honoré Champion, 2005.
1126. VINCENT Monique, *Mercure galant. Extraordinaire, affaires du temps. Table analytique contenant l'inventaire de tous les articles publiés, 1672-1710*, Paris, Honoré Champion, 1998.
1127. VINCENT Monique *Donneau de Visé et le Mercure galant*, 2 tomes, Lille, ANRT, Paris, Aux amateurs de livres, 1987.
1128. VITTU Jean Pierre, « "Le peuple est fort curieux de nouvelles" : l'information périodique dans la France des années 1690, *S.V.E.C.*, n° 320, 1994, p. 105-144.
1129. VITTU Jean Pierre, « Instruments of political information in France », dans Brendan Dooley and Sabrina A. Baron, *The Politics of Information in Early Modern Europe*, London, New York, Routledge, 2001, p. 160-178.
1130. VON DER HEYDEN-RYNSCH Verena, *Christine de Suède. La souveraine énigmatique*, trad. de l'allemand Philippe Giraudon, Paris, Gallimard, 2001.
1131. WELFRINGER Arnaud, *Le Courage de l'équivoque. Politiques des Fables de La Fontaine*, thèse soutenue le 19 novembre 2010, Université Paris 8-Saint-Denis.
1132. WILD Francine, *Naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Honoré Champion, 2001.
1133. ZUMTHOR Paul, *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1983.
1134. ZUMTHOR Paul, *La Lettre et la voix. De la « littérature » médiévale*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1987.

E. INSTRUMENTS DE TRAVAIL

1135. BARBICHE, Bernard, *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, P.U.F., 1999
1136. DESCIMON Robert, JOUHAUD Christian, *La France du premier XVII^e siècle*, Paris, Belin, 1996.
1137. *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, dir. Lucien Bély, Paris, P.U.F., 1996.
1138. *Dictionnaire de la presse (1600-1789)*, dir. Jean Sgard, Paris, Universitas ; Oxford, Voltaire Foundation, 1991, t. I, *Dictionnaire des journalistes* ; t. II, *Dictionnaire des journaux*.
1139. *Dictionnaire de littérature du XVII^e siècle* [1994], dir. Marc Fumaroli, Roger Zuber, Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 2001.
1140. *Dictionnaire des journalistes 1600-1789*, dir. Jean Sgard, Michel Gilot, Françoise Weil Grenoble, P.U.G., 1976 [cinq Suppléments par A.-M. Chouillet et F. Moureau, Grenoble, 1980-1987, rééd. Oxford, Voltaire Foundation, 1999].
1141. *Dictionnaire des termes littéraires*, Paris, Honoré Champion, 2001
1142. *Dictionnaire du Grand Siècle*, dir. François Bluche, Paris, Fayard, 1990.
1143. *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, 1997.
1144. ELLUL, Jacques, *Histoire des institutions, XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, P.U.F., 1956 ; rééd. « Quadrige », 1999.
1145. FOURNIER Nathalie, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998.
1146. *France baroque, France classique*, dir. René et Suzanne Pillorget, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1995, 2 t., t. 1 « Récit », t. 2 « Dictionnaire ».
1147. GARNOT Benoît, *Histoire de la justice*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire inédit », 2009.
1148. GREIMAS Algirdas Julien, KEANE Mary Teresa, *Dictionnaire du Moyen Français*, Paris, Larousse, 1992.
1149. HERSCHBERG-PIERROT Anne, *Stylistique de la prose*, Paris, Belin, 2003.
1150. *La France de la monarchie absolue, 1610-1715*, dir. Joël Cornette, Paris, Seuil, Points, 1997
1151. LEHMANN Alise, Martin-Berthet Françoise, *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*, Paris, Nathan Université, coll. « Lettres sup », 2002.
1152. LESAULNIER Jean, MCKENNA Antony (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2004.
1153. MOUSNIER, Roland, *Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue*, Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 2 t., 1974-1980.
1154. NASSIET, Michel, *La France du second XVII^e siècle, 1661-1715*, Paris, Belin, 1997.
1155. PILASTRE Édouard, *Lexique sommaire de la langue du duc de Saint-Simon*, Paris, Firmin Didot et C^{ie}, 1905.

Bibliographie

1156. REY Alain, *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998, 3 vol.
1157. ROSIER Laurence, *Le Discours rapporté. Histoires, théories, pratiques*, Paris, Bruxelles, De Boeck & Larcier, Départements Duculot, 1999

Index des principaux auteurs cités

N.B. : en raison du trop grand nombre d'occurrences, Bussy-Rabutin ne figure pas dans cet index.

Bary	39, 44.
Bérardier de Bataut	280, 281, 431.
Bayle	90, 160, 161, 174, 175, 288, 289, 304.
Benjamin	267, 269-271, 278, 432.
Camus	308, 311, 313-320.
Chapelain	151-153, 155, 168, 374, 376.
Chappuys	52-55, 74.
Choisy	143, 183.
Cicéron	47-48, 55, 74, 76, 77, 79, 107, 281.
Colomiès	63, 65, 80.
Coras	322-323.
Dangeau	32, 88, 89, 94, 143, 144, 184, 274, 275, 389.
De L'Estoile	120-121.
Dezobry	67-71, 81.
Donneau de Visé	87, 143, 154-156, 164, 174.
Du Plaisir	78, 280.
Duras Marguerite	308, 317-321.

Index

Érasme	39, 43, 48-50, 53, 55, 56, 71, 74.
Fabri	50, 52, 55, 56, 74.
Flavius Josèphe	307, 308, 321, 347, 428.
Furetière	40, 43 44, 79, 89-90, 157, 162, 182, 275, 328, 401, 403, 407.
Goulart	315, 316, 318.
Gourville	96, 119, 138, 191, 334-338, 340-344, 346, 349, 433.
Guilleragues	155, 175.
Hérodote	266, 267, 269, 270.
Jacob	55-57, 77, 139, 197.
La Bruyère	23, 79, 86-88, 191, 234.
La Fayette	125, 237, 375.
La Fontaine	24, 317, 323, 355, 359, 391.
La Rochefoucauld	24, 96, 110, 125, 265, 272, 276, 277, 282, 283, 414, 426, 427, 429.
Matéi de La Barre	43, 63, 64, 123 77.
Mauvillon	65-67, 80.
Molière	355, 358, 390, 418.
Montaigne	54, 55, 74, 266-272, 320.
Montpensier	253, 287, 289, 301, 304, 334, 433.
Ormesson	30, 210-213, 287, 289, 290, 292, 293, 295, 300, 304, 381, 382, 428.
Patin	32, 33, 70, 86, 92, 193, 272-274, 277, 287-289, 291-293, 300, 304, 373, 382, 432.
Paulhan	267-269, 271, 273,274, 340.
Pellisson	65, 77, 120, 205.

Philipon de La Madelaine 65-67 80.

Pirot 229-233.

Primi Visconti 231, 391.

Proust 21, 395, 396, 398, 409, 410, 415.

Puget de La Serre 60, 71, 75-77.

Racine 21 65 81 171 175 176 193 236 237 239 240 241 242 243.

Rapin 39 179.

Renaudot 83 86, 144, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 161, 162, 167, 170, 171, 173, 178, 180, 183, 189.

Retz 133, 226, 399, 400, 427.

Saint-Réal 29, 79, 277, 414.

Saint Simon 32 89, 121, 126, 127, 143, 159, 184, 224, 275, 287, 289, 302, 304, 349, 350, 361, 397, 406, 407, 408, 410, 420, 433.

Scudéry Madeleine de 41, 57-61, 62, 79, 120, 205, 281.

Spanheim 103, 329.

Tallement des Réaux 368, 397, 399, 400.

Vaumorière 45, 61-63, 79.

Villars 129, 130, 132, 133, 141.

Voiture 23, 67, 155, 353, 354, 355, 356, 358, 361

Table des documents

1. Matéi de La Barre, « Exposition de nouvelles », <i>L'Art d'écrire en françois</i> , 1662, p. 16.....	p. 64.
2. Mauvillon, « Table des matières », <i>Traité du style</i> , 1751, n. p.....	p. 66.
3. Des préceptes aux exemples. Dezobry, <i>Dictionnaire pratique et critique de l'art épistolaire français</i> , 1866, p. 890-891.....	p. 71.
4. Tableau synthétique des principaux ouvrages consultés.....	p. 74-81
5. Circulation d'une lettre de Mme de Grignan. Schéma récapitulatif.....	p. 123.
6. Échanges des nouvelles autour du « relais » Coulanges. Schéma récapitulatif.....	p. 133.
7. Les dénominations des écrits de l'abbé Bigorre. Tableau récapitulatif.....	p. 147-148.
8. Présence de la <i>Gazette</i> dans la <i>Correspondance</i>	p. 185.
9. Présence de la <i>Gazette de Hollande</i> dans la <i>Correspondance</i>	p. 186.
10. Présence du <i>Mercure galant</i> dans la <i>Correspondance</i>	p. 187.
11. Charles Le Brun, <i>Portrait de M.-M. de Brinvilliers, le jour de son exécution</i>	p. 230.
12. Degré de présence du récit épistolaire.....	p. 255.
13. De la nouvelle à l'intrigue.....	p. 263.
14. Versions et interprétations données à l'accident de la princesse de Condé.....	p. 304-305.

Table des matières

INTRODUCTION	17
1. La correspondance : lectures mobiles d'un texte fragile.....	22
2. L'exception narrative	25
3. Contraintes et parades du récit épistolaire	27
4. Démarche	32
CHAPITRE 0. DES SECRETAIRES	39
<i>A. La lettre d'information / de nouvelles</i>	46
1. Cicéron, « le grand-père des Secrétaires »	47
2. Érasme	48
3. Pierre Fabri.....	50
 <i>B. Les Secrétaires ou le double héritage</i>	52
1. Gabriel Chappuys ou le premier Secrétaire	52
2. Paul Jacob	55
3. Madeleine de Scudéry	57
4. Pierre Ortigue de Vaumorière.....	61
 <i>C. Sévigné, modèle de lettre narrative</i>	65
1. Éléazar de Mauvillon et Louis Philipon de La Madelaine.....	65
2. Épilogue : Charles Dezobry	67
PREMIERE PARTIE. VOIES DU SAVOIR, VOIX DE LA RUMEUR	83
PREAMBULE. PORTRAIT DE L'ÉPISTOLIERE EN NOUVELLISTE	83
<i>A. Sévigné nouvelliste, un contresens ?</i>	83

<i>B. Comment savoir ?</i>	90
<i>C. En bonne compagnie</i>	94
CHAPITRE 1. SEVIGNE ET SES CORRESPONDANTS : TRAJECTOIRES ET CIRCULATION DES NOUVELLES	101
<i>A. Modes de diffusion : oralité, écriture, circulation</i>	107
1. Semi-oralité.....	107
2. « Un tour de ville » : la course aux nouvelles.....	117
3. « Que cela tourne » : circulation des lettres	121
<i>B. Façons d'être nouvelliste : quatre « figurines »</i>	124
1. Le « tambourinage » de Mme de Coulanges ou les nouvelles de « l'autre monde ». 126	
2. D'Hacqueville ou le « bureau de la grand'poste »	133
3. « Bavardiner » ou l'échange oral de nouvelles chez Mme de Lavardin	139
4. « Feuilles volantes » et « petits billets » de l'abbé Bigorre	143
CHAPITRE 2. SEVIGNE ET LES GAZETTES : DE LA LECTURE A LA REECRITURE	151
Intermède nouvelliste	155
Sévigné, lectrice de gazettes	157
<i>A. « La Gazette vous dira le reste » : complémentarité et concurrence</i>	168
<i>B. « Je suis en furie contre le Mercure galant » : commentaire et contestation</i>	172
<i>C. « Un petit air de Copenhague » : appropriation d'un modèle</i>	177
CHAPITRE 3. ANNONCER L'INCERTAIN : FAUSSES NOUVELLES ET NOUVELLES A CHOIX MULTIPLES	189
<i>A. Stratégies d'accréditation</i>	190
1. Procédés de garantie	190
2. « On dit ».....	194
<i>B. Qu'est ce qu'une fausse nouvelle ?</i>	200

<i>C. Démentis et amendements</i>	205
1. « Les Fausses Nouvelles de la guerre »	205
2. Démentis	207
3. Apostilles.....	209
CHAPITRE 4. DU TEMOIGNAGE	221
<i>A. « Tu n’as rien vu en place de Grève » : récits d’exécution</i>	225
1. Premiers échos de l’affaire.....	225
2. « Pour moi, je n’ai vu qu’une cornette »	227
<i>B. Esther : récit de représentation(s)</i>	235
1. Premiers échos d’éloges	235
2. « Sire, je suis charmée... ».....	240
SECONDE PARTIE. INTRIGUES DU TEMPS	247
PREAMBULE. NARRATION ET INTERPRETATION	247
<i>A. Frontières du récit épistolaire</i>	247
1. Extension du domaine narratif.....	249
2. Récit minimal.....	255
<i>B. De la causalité</i>	265
1. Pourquoi Psamménite pleure-t-il ?	265
2. Causer	271
CHAPITRE 5. « ÎLOTS NARRATIFS » : LES SEQUENCES SINGULATIVES	280
<i>A. Coup d’épée à l’hôtel de Condé</i>	284
1. Anachronie	284
2. « Une affaire mystérieuse »	287
3. Raconter, c’est choisir	289

4. Un fait divers ?.....	296
5. Privé / Public : la traversée des frontières.....	299
<i>B. Une « petite histoire » de Sévigné : Histoire tragique ou fait divers ?</i>	<i>305</i>
1. Le genre éditorial des « Histoires tragiques ».....	308
2. Une histoire de « fureur »	311
3. Le passementier assassin et le coupeur d'eau	316
4. Le siège de Jérusalem et la mort de Turenne.....	321
CHAPITRE 6. LA RELATION ET LA VERSION : LES RECITS REPETITIFS	327
<i>A. Aspects de la relation.....</i>	<i>327</i>
<i>B. De la séquence à la relation. Autopsie d'un suicide : la mort de Vatel</i>	<i>333</i>
1. « Ce n'est pas une lettre, c'est une relation. »	335
2. Chronique d'une mort annoncée.....	339
3. L'instant de sa mort.....	342
<i>C. De la relation aux versions. L'affaire Pomponne.....</i>	<i>347</i>
1. Pluricausalité.....	347
2. Relation de la disgrâce	350
3. Causalité et intertextualité.....	353
a. De l'ingratitude des Grands	354
b. Allusions comiques	355
c. Théorie du bouc émissaire.....	358
4. Dernière version : l'interprétation proverbiale	360
CHAPITRE 7. LA SERIE ET LE RECIT : LE FEUILLETON EPISTOLAIRE	363
<i>A. Des histoires en archipel ?</i>	<i>363</i>
1. Mariage retardé, mariage commenté	364
2. Huit ans après... : « enfin l'intrigue vint »	367

<i>B. Le feuilleton Foucquet</i>	371
1. Rappel des faits	372
2. « La cassette de poulets »	374
3. Chronique judiciaire	377
a. Temps forts, temps faibles, temps morts	381
b. Interventions de la chroniqueuse	384
c. Les anecdotes en marge	386
d. Le piège du madrigal	388
CHAPITRE 8. LE « COTE DOSTOÏEVSKI DE MME DE SEVIGNE »	395
<i>A. Histoire de loup et conte « à dormir debout »</i>	398
<i>B. Histoire de tricherie et « dessous de cartes »</i>	401
1. Enquête royale	401
2. Nécrologie d'un joueur	407
<i>C. Fugue romanesque</i>	409
1. Don Quichotte et les Pères du désert	415
2. Ligne de fuite romanesque : de Port-Royal aux Indes	418
CONCLUSION	425
BIBLIOGRAPHIE	435
I. SOURCES	435
<i>A. Sévigné</i>	435
<i>B. Épistolaire</i>	436
<i>C. Sources citées antérieures à 1800</i>	444
<i>D. Sources citées postérieures à 1800</i>	450
II. LITTÉRATURE SECONDAIRE	451
<i>A. Sévigné</i>	451
<i>B. Épistolaire</i>	461

Table des matières

<i>C. Écriture de l'événement, analyse du récit, genres narratifs</i>	<i>469</i>
<i>D. Littérature, histoire, culture et société</i>	<i>481</i>
<i>E. Instruments de travail</i>	<i>499</i>
INDEX DES PRINCIPAUX AUTEURS CITES.....	501
TABLE DES DOCUMENTS.....	505
TABLE DES MATIERES.....	507

